
ROBSTHAIN & Co
iental Booksellers,
Great Russell Street
British Museum
ONDON. W.C.



REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

JANVIER—JUIN 1894



ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME XXIV

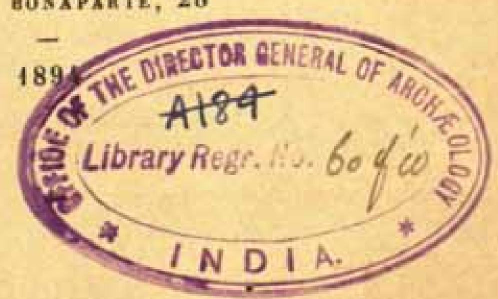
JANVIER—JUIN 1894

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1894



LESSING ARCHÉOLOGUE

(*Suite et fin*[1])

Les autres notices archéologiques sont tantôt des notes prises au fur et à mesure des lectures, tantôt des remarques et des rectifications sur l'Histoire de l'Art de Winckelmann et sur l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon. Longtemps encore après ses querelles avec Klotz, Lessing pensait devenir l'éditeur de Winckelmann[2]. Riedel, qui avait donné à Vienne une édition de l'Histoire de l'Art (1776), n'était pas à la hauteur de cette tâche. Lessing, après son voyage à Rome, voulait rendre ce service à l'œuvre qui a fondé la science archéologique ; mais ses travaux de bibliothécaire et ses disputes théologiques l'en empêchèrent. Il avait senti de bonne heure que la partie historique de l'Histoire de l'Art manquait de base solide. Les Remarques sur l'œuvre de Winckelman[3], inscrites dans son exemplaire, mettent surtout en lumière les deux points suivants. Winckelmann avait nié l'influence égyptienne sur la Grèce ; Lessing affirme qu'une influence orientale s'est exercée et les archéologues de nos jours lui donnent amplement raison. Winckelmann ne disait rien de l'école de sculpture qui florissait en Asie Mineure après Alexandre le Grand, croyant que les arts ont décliné en même temps que la liberté ; Lessing, en datant le Laocoon du temps des empereurs, indiquait clairement que la disparition de la liberté en Grèce

1. Voyez les nos de juillet-août et septembre-octobre.
2. Voy. Lettre à Dassdorf du 26 septembre 1776, p. 671.
3. *Handschriftliche Anmerkungen zu Winckelmann's Geschichte der Kunst des Alterthums*. — *Œuvres*, XIII, 2, p. 332-347.

n'avait pas causé la mort de la sculpture. Dans ses Remarques il confirme de nouveau cette opinion en disant que Winckelmann aurait dû accepter pour base de son chapitre sur les écoles des artistes le passage de Pline où celui-ci parle des écoles de l'Asie Mineure[1]. — Parmi les notices, nous pouvons encore relever celles où Lessing émet l'avis que la plupart des prétendues statues en ivoire n'avaient que le visage, ainsi que quelques autres parties, nues et visibles, travaillés en cette matière ; que le mot *lanx* signifie des plats et non des plateaux[2] ; que l'expression *statua lusca* se rapporte à la vue creuse et faible que montrent toutes les anciennes statues à cause de leurs prunelles plates ; nous remarquons encore la note sur la statue de Cupidon enlevée par Caligula aux Thespiens. — Toutes ces notes sont suggestives et peuvent être utiles à un éditeur de l'Histoire de l'Art. Aussi, dans la traduction française de Jansen, les a-t-on ajoutées à l'œuvre de Winckelmann, de même que celles de Heyne[3].

Nous pouvons ranger dans la même catégorie quelques menues remarques sur Montfaucon[4] qui guidait Lessing dans ses recherches archéologiques, et qu'il consultait à défaut des monuments. Les nombreuses notices réunies sous le titre : *Collectaneen*, qui remontent à 1768, année où il se mit à écrire les Lettres archéologiques, abondent en détails de ce genre[5]. — La notice historique sur la Table isiaque[6], monument qui se trouve à Turin, prouve que cette table ne remonte pas plus haut que l'époque où le culte

1. *Hist. Nat.*, XXXV, 75.
2. Comp. *Laocoon*, chap. XXIX.
3. *Histoire de l'Art*, II, 2, p. 217.
4. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, 1re partie. — *Œuvres*, XIII, 2, p 347-351.
5. Voy. les notices sous les mots : *Cameo* (p. 291), *Chalcedon* (p. 299), *Gemmen* (p. 351-365), *Sardonyx* (p. 482), *Borghesische Fechter* (p. 283) ; notes qui complètent les Lettres archéologiques; les notes sur les *Caryatides* et sur le graveur *Dioscouride* (*Œuvres*, XIII, 2, p. 363).
6. *Fragment über die Isische Tafel*, *Ib.*, 354-362 ; comp. *Collectaneen*, sous le mot : *Tabula Isiaca* (p. 396), où Lessing cite le travail de Caylus sur la table et son opinion sur la date récente de son origine. « Ich habe diese Erklärung noch nicht gelesen », ajoute Lessing, voyant que Caylus avait déjà exprimé la même opinion que lui. — Dans le *Nachlass* (*Laocoon*, p. 303, 453, éd. Blümner), Lessing croit encore que la table est très ancienne.

d'Isis fut introduit à Rome, hypothèse confirmée par les archéologues de nos jours qui la placent au temps d'Hadrien. Lessing retrace, d'après Kircher, l'histoire de cette table, parle de son âge et de ses commentateurs qui voyaient en elle un monument de la plus haute antiquité. Lessing a vu la table pendant son voyage en Italie [1]; mais la notice est antérieure à son voyage.

La dernière notice concernant les antiquités, écrite en 1771, se rapporte à la statue dite *Agrippine* qui se trouve au Musée de Dresde, aujourd'hui connue sous le nom d'Ariane [2]. Winckelmann vantait l'expression du visage de cette statue. Il y voyait une femme plongée dans la méditation et devenue insensible, à force de chagrin, à toute sensation. Elle représentait pour lui Agrippine. Le peintre Casanova, frère cadet du fameux aventurier, niait la ressemblance avec les têtes connues de la femme de Germanicus. Lessing alla encore plus loin et déclara que la tête était moderne. Il avait trouvé dans un ouvrage la reproduction d'une statue, sans tête, ni bras [3]. Il concluait, par certains indices, que c'était la même qu'on conservait à Dresde. Son article souleva les protestations des artistes [4]; Lessing se souciait peu des clameurs. Il écrivit à son frère : « Je voulais seulement prouver aux connaisseurs qui regardent dédaigneusement les antiquaires puisant

1. Voy. *Tagebuch der ital. Reise*; Œuvres, XIX, p. 594.
2. *Ueber die sogenannte Agrippina*; Œuvres, XIII, 2, p. 329.
3. Dans Cavallieri, *Antiquae statuae urbis Romae*, 1585, tab. 50 (statua incognita pulcherrima). La statue fut trouvée dans les jardins du cardinal Ferrara; voy. *Collectaneen*, sous : *Cardinal von Ferrara* (p. 339), *Agrippina* (p. 252), où Lessing dit que la collection d'estampes de J. Marchuccius (1623) contient également la reproduction de la statue, sans tête, ni bras.
4. Cependant, de nos jours, Rietschel déclarait aussi que la tête, tout en étant antique, n'appartenait pas à la statue. Voy. Danzel-Guhrauer, *Lessing*, II, 351. M. G. Treu, le conservateur actuel du Musée, dans une communication dont il a bien voulu nous honorer, affirme également que la tête n'appartenait pas primitivement à la statue, car non seulement elle est trop petite pour le corps et d'un marbre différent, mais même d'un autre style. La tête est probablement l'imitation d'une œuvre de Praxitèle du IVe siècle avant J.-C., tandis que le corps est la copie d'une statue qui date de l'époque des successeurs d'Alexandre. — M. Treu n'accepte pas la dénomination d'Ariane, ni l'explication de Furtwaengler (*Annali dell' Inst. arch.*, 1878, p. 100), d'après laquelle la statue représenterait une nymphe locale. Rien n'est sûr tant qu'on aura pas trouvé la vraie tête.

leur science dans les livres, que ces connaissances sont fort utiles ; elles doivent guider ceux qui se fient uniquement à leur goût. Un homme d'un coup d'œil très fin, sans connaissance des sources antiques, ne peut-il pas se tromper [1] ? » Son hypothèse est fausse ; mais il a le mérite d'avoir reconnu dans l'estampe de Cavallieri la statue restaurée [2]. Lessing lui-même, quand il passa par Dresde en 1775, a modifié son jugement après un examen attentif [3].

Ce dernier article prouve jusqu'à quel point Lessing est arrivé dans l'appréciation des œuvres d'art, uniquement à l'aide des anciens écrivains et des estampes. Si le commerce assidu avec les œuvres d'art lui fait défaut, il possède au plus haut degré les sources ; grâce à cette connaissance, il obtient des résultats qui ont rendu service à la science archéologique. Une fois il fit même une découverte digne du plus grand archéologue en cherchant la solution d'un problème qui est encore à l'étude et se poursuit toujours, mais dont il a le premier posé les données.

Dans aucun de ses travaux d'antiquaire l'érudition de Lessing mise au service de l'investigation archéologique n'a porté de si beaux fruits que dans le mémoire « Sur la manière dont les anciens ont représenté la Mort [4]. » Nous devons ce bijou également à la querelle avec Klotz; tellement est vrai le mot de Goethe que le diable lui-même doit créer : le mal enfante le bien. Le ton de ce petit travail n'est plus le même que celui des Lettres archéologiques. Ces dernières n'avaient peut-être pas produit le meilleur effet sur le public. Ce n'est pas avec elles

1. Lettre du 28 octobre 1772.

2. L'opinion de Hettner (*Bildwerke der kgl. Antikensammlung zu Dresden* [4], n° 280), que la tête appartient à la statue, mais qu'elle n'a pas été bien mise à sa place, est fausse.

3. Voy. Danzel-Guhrauer, II, 252.

4. *Wie die Alten den Tod gebildet. — Eine Untersuchung*, 1769 : *Œuvres*, XIII, 2, p. 247-306. — Voy. la traduction française de ce traité dans : *Recueil de pièces intéressantes concernant les antiquités*, par Jansen, le traducteur de Winckelmann (Paris, 1787, 2e vol.). — L'exemplaire de l'Institut contient des notes manuscrites de Hase que Maury a mises à profit et que nous publierons dans la *Revue des langues vivantes*.

qu'il voulait se présenter au duc de Brunswick lorsqu'il s'agit pour lui d'obtenir l'emploi de bibliothécaire à Wolfenbüttel. La discussion y était trop violente; l'intérêt s'éparpillait sur mille détails. Mais le travail sur la « Représentation de la Mort » fut écrit d'un seul jet. C'est cette dissertation qu'il fit remettre au duc. L'impression produite sur le public lettré fut surprenante. « Il faut être jeune, dit Goethe dans ses Mémoires, pour s'en représenter l'effet... Nous étions ravis de cette belle pensée, que les anciens avaient regardé la Mort comme le frère du Sommeil et les avaient représentés comme deux Ménechmes, pareils à s'y méprendre. Nous pourrions donc enfin célébrer le triomphe du beau[1]. » C'était un soupir de délivrance.

L'idée mère de ce travail était exposée dans une note au chapitre XI du *Laocoon*. Lessing y combat Caylus qui, en recommandant aux peintres la scène de l'*Iliade* où Apollon confie à la Mort et au Sommeil le cadavre lavé et embaumé de Sarpédon pour le porter dans sa patrie, ajoute : « Il est fâcheux qu'Homère ne nous ait rien laissé sur les attributs qu'on donnait de son temps au Sommeil; nous ne connaissons, pour caractériser ce dieu, que son action même, et nous le couronnons de pavots. Ces idées sont modernes; la première est d'un médiocre service, mais elle ne peut être employée dans le cas présent, où même les fleurs me paraissent déplacées, surtout pour une figure qui se groupe avec la Mort. » Lessing dit que « c'est demander à Homère un de ces petits enjolivements qui sont le plus en opposition avec sa grande manière. Les attributs les plus expressifs qu'il eût pu donner au Sommeil eussent été loin de le caractériser aussi complètement, de faire naître en nous une image aussi vive que ce seul trait par lequel il en fait un frère jumeau de la Mort. Que l'artiste cherche à rendre ce trait et il pourra se passer de tout attribut. Les artistes anciens ont effectivement donné au Sommeil et à la Mort la ressemblance que nous nous attendons si naturellement à trouver chez des jumeaux. » Et il

1. *Poésie et Vérité*, VIII, p. 96.

cite la description du coffre de Cypsélus dans Pausanias [1] où le Sommeil et la Mort étaient représentés comme des enfants endormis tous deux dans les bras de la Nuit; seulement l'un était blanc, l'autre noir; celui-là dormait, celui-ci paraissait dormir. Tous les deux avaient les pieds croisés [2] l'un sur l'autre. Lessing ajouta que les anciens n'avaient jamais représenté la Mort sous la forme d'un squelette; leurs poètes eux-mêmes ne l'ont jamais imaginée sous cet aspect repoussant. Klotz a critiqué cette note dans la préface à la traduction allemande du deuxième volume des *Mémoires* de Caylus, en citant à Lessing force monuments antiques où l'on trouvait des squelettes. Lessing saisit cette occasion pour développer une pensée juste en elle-même et la corroborer avec des arguments très solides.

Dans une courte préface Lessing prie le lecteur de ne pas apprécier son travail d'après l'occasion qui l'a fait naître. La postérité a exaucé ce vœu; elle a oublié la préface de Klotz et elle se souvient uniquement des résultats obtenus. Lessing divise son travail en trois parties qu'il intitule : Motif (*Veranlassung*), Recherche (*Untersuchung*) et examen (*Prüfung*) de sorte que la dissertation présente l'unité requise dans ce genre de discussions. Après avoir exposé brièvement les objections de Klotz, il ajoute : J'ai dit que les anciens artistes n'ont pas représenté la Mort par un squelette et je le soutiens encore. Mais est-ce donc la même chose que d'affirmer qu'ils n'ont jamais fait de squelettes? Certes, on en trouve sur les anciens monuments, mais représentent-ils nécessairement la Mort, la divinité de la Mort? Et sans plus s'inquiéter de Klotz, il commence ses investigations, et prouve d'abord que les anciens artistes ont représenté la Mort sous une autre forme que le squelette, et ensuite qu'ils attachaient une autre idée que celle de la Mort à la représentation des squelettes.

Lessing revient sur la scène homérique et sur le coffre de Cypsélus. Il pose comme principe que les anciens conservaient toujours la même figuration d'un être idéal; ces représentations

1. Livre V, 18, 1.
2. D'autres traduisent *crochus*; voy. plus loin.

tout arbitraires une fois acceptées, les artistes ne pouvaient plus s'en écarter sans danger de ne pas être compris. Ce principe est juste et la mythologie figurée l'atteste, mais, justement pour l'image de la Mort, les archéologues, comme nous le verrons, ont trouvé quelques écarts à la règle générale[1]. Winckelmann, dans son essai sur l'Allégorie, reconnut bien le Sommeil sur certains monuments, mais il ne s'est pas prononcé sur son frère jumeau, la Mort. Lessing, au contraire, croit voir, dans les monuments funéraires où deux génies, ailés ou non, dorment appuyés sur un flambeau renversé, le Sommeil et la Mort. Cette dernière est souvent représentée seule, pressant d'une main le flambeau contre la tombe, et tenant dans l'autre une couronne et un papillon. Sur le titre de la dissertation de Lessing on voyait une telle représentation empruntée à Bellori; celui-ci disait que c'était l'Amour qui éteint le flambeau, c'est-à-dire les passions dans le cœur de l'homme; mais tout jeune homme ailé, objecte Lessing, n'est pas l'Amour, et Klotz avait tort d'écrire l'histoire de ce dieu d'après les pierres gravées où il voyait un génie ailé[2]. Même l'arc ne prouve pas toujours qu'il s'agit de l'Amour; l'arc cassé était un symbole de la vie usée, tandis que la couronne mortuaire et le papillon, symbole de l'âme qui quitte le corps, indiquent suffisamment que c'est la Mort. Aucune autre divinité n'aurait pu rester à côté d'un mort, excepté le dieu de la Mort lui-même. Mais peut-être est-ce le génie de l'homme qui se tient à côté du cadavre? Ce serait contraire à la manière de penser des anciens. Ils croyaient que le génie quitte l'homme quelques moments avant sa mort; de nombreux passages dans les auteurs prouvent cette opinion[3].

1. Sur les représentations du Sommeil, voy. Winnefeld, *Hypnos; Ein archaeologischer Versuch*, 1886. — La description du coffre de Cypsélus, dit l'auteur, ne peut pas compter parmi les monuments de mythologie figurée.

2. Voy. plus haut, page 8.

3. Schiller voulant donner une expression poétique à l'idée de Lessing démontrée dans ce travail, dit dans *Les Dieux de la Grèce* :

> Damals trat kein grässliches Gerippe
> Vor das Bett des Sterbenden; ein Kuss

Lessing voit dans la position de cette figure une confirmation de sa thèse. Elle a les jambes *croisées*. C'est ainsi qu'il avait traduit, dans son *Laocoon*, l'expression dont se sert Pausanias dans la description du coffre de Cypsélus[1]. Ici il défend son interprétation parce que, dit-il, c'est la position naturelle de ceux qui dorment. On trouve, en effet, non seulement sur les monuments qu'il reproduit et qui étaient connus depuis des siècles, mais aussi sur beaucoup d'autres, découverts depuis, que le Sommeil et la Mort tiennent les jambes croisées. Le passage de Pausanias pourtant n'est pas sans difficultés; on a repris l'explication[2]; mais le dernier commentateur de Pausanias, Siebelis, ne pouvait pas le traduire autrement que par « les pieds crochus ». S'il est même avéré que les deux figures sur le coffre de Cypsélus avaient des jambes crochues — sans qu'on sache pourquoi[3] — on ne trouve rien d'analogue sur les autres monuments, et la haute antiquité de ce coffre ne prouve rien pour les représentations ultérieures de la Mort. — Après le monument de Bellori, Lessing en cite encore cinq autres, empruntés ceux-là à Boissard. Le Sommeil et la Mort y sont représentés avec les jambes croisées. Les monuments sont rendus pour la plupart avec un dessin primitif et

Nahm das letzte Leben von der Lippe,
Seine Fackel senkt' ein Genius!

Mais ce n'est pas le *Génie* qui baisse le flambeau; selon Lessing, c'est la Mort elle-même.

1. Ἀμφοτέρους διεστραμμένους τοὺς πόδας.

2. Herder, dans ses *Sylves* (I, 46), était le premier à combattre la traduction de Lessing, comme contraire à la grammaire. Il suppose que les jumeaux avaient les pieds *entrelacés* pour marquer leur parenté; cette traduction est également fausse; Heyne croyait qu'ils avaient les jambes *tournées en dehors*; Gedoyn et de Quincy traduisent : les pieds *contrefaits*; Welcker croit que les jambes étaient *placées dans le sens inverse*; Maury traduit : les pieds *crochus*. Voy. Blümner, *Laocoon*, p. 576. Hase, dans une note inédite, le traduit par : *distortus*.

3. On rappelait les vers de Tibulle : « Postque venit tacitus fuscis circumdatus alis Somnus, et incerto somnia vara pede », où le poète parle de songes aux pieds *crochus*; mais *vara* n'est qu'une conjecture, et il faut lire ou *nigra* ou *vana* (aujourd'hui *nigra* prévaut). Mais même si les poètes désignent les songes par *creux* qui marchent sur des pieds *vacillants*, faut-il que ce soient des pieds *crochus*, et le génie des songes, le Sommeil, doit-il avoir également de tels pieds?

pas tout à fait exact. On ne peut qu'admirer la sagacité de l'auteur qui a su tirer de ces instruments imparfaits de tels renseignements. On pourrait multiplier les exemples, mais à quoi bon? Partout nous voyons les deux jumeaux dans la même position. Toutes les représentations de la Mort cependant n'avaient pas les jambes entre-croisées. Cette divinité peut être en mouvement. Les monuments que Lessing cite datent de l'époque romaine ; il lui arrive donc de voir le Sommeil et la Mort là où il s'agit souvent de la représentation du mythe d'Éros et de Psyché. Il prend même les attributions de Bacchus pour celles de la Mort, quoiqu'il n'ignore pas que le Sommeil se trouve souvent en compagnie de Bacchus[1]. Le papillon, l'urne cinéraire et la couronne, qui pour lui sont des symboles de la Mort, ne le sont pas toujours. Le papillon se trouve souvent en compagnie d'Éros où il remplace Psyché. Ce que Lessing prend pour une urne est quelquefois une amphore et indique avec la couronne le génie du festin. Ainsi il croyait que sur le monument funéraire de l'affranchi Amemptus[2] les deux génies qui se trouvent sur les Centaures représentaient le Sommeil et la Mort ; pourtant le sarcophage nous montre une scène bachique, comme on en trouve souvent sur les monuments funéraires. La corne (*rhyton*) et le cratère renversé d'où le vin s'échappe l'attestent. Les deux figures qui chez Boissard étaient représentées comme génies ailés, au lieu d'avoir des ailes de papillon, sont Éros et Psyché[3]. Lessing voyait bien qu'entre la reproduction de Boissard et la description du monument donnée par Smetius[4] la différence était

1. La devise de son travail : « Nullique ea tristis imago », est prise dans Stace (*Thebaid.*, X, 106), où ce poète décrit le palais du Sommeil; cette divinité se trouve mentionnée avec Bacchus, comme le grand bienfaiteur de l'humanité.

2. Au Louvre; voy. Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 185, 186, n. 177 et 178, reproduit dans l'édition Blümner (collection Kürschner).

3. Voy. Frœhner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, I, 342, n° 373.

4. Ce savant hollandais voyageait en Italie de 1545-1551, et fit un grand recueil d'inscriptions qui a beaucoup servi à Gruter. — L'archéologue Boissard publia son ouvrage *Antiquitatum urbanarum Romanarum libri VI*, en 1597; les reproductions sont souvent inexactes.

sensible ; aussi dit-il qu'il est triste de trouver de telles contradictions ; elles doivent dégoûter de temps en temps un antiquaire qui ne veut pas bâtir sur du sable.

Malgré cette insuffisance des reproductions artistiques et quoiqu'il ne connût que des monuments de date récente, Lessing est arrivé par le raisonnement plutôt que par les monuments artistiques à prouver que le trépas, chez les anciens, fut dépouillé de toutes ses horreurs, et que « l'homme apprenait à contempler avec un sentiment de tristesse, mais de pieuse résignation, l'heure fatale où, comme le génie, il dormirait pour toujours. » Ce génie, dit Maury[1], n'est pas précisément, comme le croyait Lessing, une image de la Mort, de l'action de mourir ; il ne représente pas ce moment terrible et brusque où le corps devient froid, les traits immobiles, où le regard s'éteint et les membres se roidissent, mais il figure le repos éternel qui suit cet instant fatal.

Dans la seconde partie de sa dissertation, Lessing s'occupe des représentations des squelettes. Il prouve d'abord qu'ils ne représentaient pas la Mort. Klotz lui avait cité quelques monuments où l'on voit des squelettes. Mais je n'ai jamais nié leur existence dans les œuvres d'art des anciens, dit-il. Il cite encore une demi-douzaine de pierres gravées et d'autres monuments où l'on en voit et s'écrie : « Quelle misérable étude serait celle de l'antiquaire, si sa force consistait en de telles connaissances ; si celui qui saurait le mieux énumérer de telles vétilles était le plus savant ! Mais je crois que cette étude a un côté plus noble. Il y a une différence entre le brocanteur en antiquailles et l'antiquaire ; celui-là a hérité des débris, celui-ci de l'esprit de l'antiquité ; celui-là se sert des yeux sans réfléchir, celui-ci voit aussi avec ses yeux intellectuels. » Même si l'on citait encore cent exemples de squelettes, il faudrait toujours affirmer qu'ils ne représentent pas la Mort. Peut-on juger l'antiquité d'après les idées chrétien-

1. *Du personnage de la Mort et de ses représentations dans l'antiquité et au moyen âge.* Trois mémoires dans la *Revue archéologique*, 1847 et 1848, 2e mémoire, p. 686 et suiv.

nes ? Les anciens qui parlent si souvent de la Mort la décrivent pâle, haletante, avec des ailes noires et un glaive à la main ; elle claque des dents et ouvre une large bouche ; elle a des ongles sanglants avec lesquels elle marque ses victimes. Sa taille est tellement gigantesque qu'elle couvre tout un champ de bataille. Dans l'*Alceste* d'Euripide, Thanatos est un personnage qui porte des vêtements noirs et un fer avec lequel il coupe les cheveux de ses victimes. Quoique les descriptions des poètes ne permettent pas de conclure pour les œuvres d'art, il n'est pas moins vrai que la sculpture a pris les caractères généraux de la divinité qu'elle voulait représenter ; ce sont le repos et l'insensibilité. Le poète peut donner, pour la circonstance, d'autres qualités à la Mort ; il peut la peindre horrible au moment où elle exerce ses fonctions. Être mort n'a rien de terrible et puisque mourir n'est que la transition à cet état, l'action de mourir ne peut pas l'être non plus ; il n'y a que les circonstances qui accompagnent la mort qui le sont. C'est la pauvreté de notre langue qui ne peut pas faire la différence entre ces deux états. Homère était mieux partagé sous ce rapport ; chez lui Κήρ et Θάνατος ne sont pas identiques. Κήρ indique la mort prématurée, violente ; Θάνατος, la mort naturelle. Les Romains aussi distinguaient *letum* de *mors* ; le premier indique la façon dont on meurt, le second la mort elle-même. Il est vrai que plus tard on confondit les deux expressions. On pourrait m'objecter, dit-il, que la langue ayant eu deux termes pour la mort, l'art, lui aussi, a représenté Thanatos comme un génie qui baisse son flambeau, et Kèr sous forme de squelette. Certes, les artistes anciens ont représenté les Kères, mais comment auraient-ils pu avoir recours au squelette indiquant la décomposition qui se fait si longtemps après la mort ? Pausanias nous décrit la Kèr sous les traits d'une femme ailée aux dents proéminentes et aiguës, aux ongles crochus comme une bête féroce. Sur le coffre de Cypsélus elle se trouvait derrière Polynice, que son frère Étéocle attaque. Les anciens évitaient souvent, par un euphémisme, de nommer la mort ; de même leurs artistes, pour éveiller l'idée du repos éternel, n'avaient pas

recours à l'affreux squelette qui éveille les idées de pourriture et de décomposition; mais ils avaient choisi une image qui, par un détour, nous fait penser à la Mort. Et quelle autre représentation eût été plus propice que celle du Sommeil? Que signifient alors les squelettes? Ce sont des *larvae*, c'est-à-dire les âmes des méchants qui erraient sur la terre pour effrayer les scélérats. Puisque les anciens représentaient ces *larvae* comme des squelettes, rien de plus naturel que l'usage que les artistes en firent. C'est ce squelette qu'on voyait dans les festins pour inviter à jouir des plaisirs. « Sic erimus cuncti, postquam nos auferet Orcus », dit Trimalchion chez Pétrone; il ne dit pas : « C'est celui-là qui nous emportera », ou bien : « C'est sous cette forme que la mort viendra nous prendre »; non, il dit : « C'est ainsi que nous serons quand la mort sera venue. »

Lessing, dans ce travail, ne visait pas uniquement Klotz. Tous les archéologues avaient une fausse idée de la représentation de la Mort. C'est pourquoi il récapitule dans son Examen le résultat de sa déduction, et prouve que ni Caylus[1], ni les autres antiquaires, quoiqu'ils aient connu les monuments à réprésentations funéraires, n'ont pensé à identifier le Sommeil avec la Mort. Ripa, Chartari, Giraldi, Natale Conti, Banier, Tollius, Gori, Maffei, Dom Jacques Martin et Spence[2], tous étaient dans l'erreur. Ils avaient ou des idées tout à fait fausses ou ils n'étaient pas assez affirmatifs. Spence croyait que chez les anciens les images de la Mort étaient beaucoup plus terribles que de nos jours. Pourtant, dit Lessing, il est incontestable que la religion, qui a fait de la mort une punition du péché, en a beaucoup augmenté les affres[3]. Il y avait, dans l'antiquité, des philosophes pour qui la vie était une punition; mais aucun d'eux n'a considéré la mort comme telle. Ce n'était pas possible sans la révélation.

1. M. Rocheblave va cependant trop loin en disant que Lessing le vise personnellement bien plus encore que Klotz dans les Lettres archéologiques. Voy. *op. cit.*, p. 220.

2. Voy. sur tous ces antiquaires, de même que sur Boissard, Smetius et Pighius, Stark, *op. cit.*, § 12 et 13.

3. Voy. Maury, *ib.*, 3e mémoire : *La mort chez les chrétiens au moyen âge*.

La religion chrétienne a probablement fait disparaître du domaine de l'art l'image calme et tranquille de Thanatos ; mais puisque cette religion parle aussi de la mort douce de l'homme pieux, pourquoi nos artistes ne reviendraient-ils pas à l'ancienne représentation? Qui ne voudrait représenter plutôt un ange qu'un squelette? La religion mal entendue peut seule nous éloigner du beau, et c'est un argument en faveur de la vraie religion bien comprise que de nous ramener en toute chose à la beauté.

Télle est la marche de cette dissertation qui assigne à Lessing une place honorable parmi les archéologues du XVIII[e] siècle. Nous avons rappelé l'impression produite par cette découverte sur les grands écrivains. Goethe en parle avec enthousiasme dans ses Mémoires, Schiller lui donne une expression poétique dans ses « Dieux de la Grèce »; Claudius, Eichendorff et Lenau firent de même[1]. Les sculpteurs, si rebelles aux préceptes du *Laocoon*, furent gagnés par cette idée acquise à jamais, et exposée d'une manière si claire et brève. Les travaux ultérieurs n'ont fait que modifier les détails de ce beau traité. Ainsi Herder a voulu montrer dans une dissertation qui porte le même titre[2] ce qu'il y avait d'exclusif dans cette manière tranchante de discuter sur les problèmes artistiques, et d'en déduire des règles pour toutes les époques de l'art. » La sagacité de Lessing tranche, dit-il, et le plus souvent heureusement ; mais des deux côtés il reste toujours quelque chose que son regard, pénétrant tout droit, ne remarque pas. » Herder, au contraire, examine la question sous toutes ses faces. Il trouve d'abord qu'il ne faut pas confondre les divinités mythologiques avec les êtres allégoriques. La divinité n'est pas

1. Les strophes de Lenau se trouvent dans *Johannes Ziska*, VIII, str. 1-7 :

> Thanatos der edle Genius
> Ist zum Sensenmann verbauert,

dit le poète.

2. *Wie die Alten den Tod gebildet, Ein Nachtrag zu Lessing's Abhandlung.*— Voy. Haym, *Herder*, I, p. 678. Comp. cette épigramme de Herder:

> Mich erkannte Lessing an meiner sinkenden Fackel
> Und bald zündet' ich ihm glänzend die andere an.

(*Der Tod. Œuvres*, I, 185, Hempel.)

identique avec le génie de la Mort ; celui-ci ne revêt les traits d'un jeune homme et ne devient frère du Sommeil que quand le cadavre est déposé pour le repos éternel. Les génies sur les monuments funéraires veulent écarter l'idée de la Mort et éveiller seulement celle du repos. Herder a reconnu des scènes bachiques et des représentations de Psyché là où Lessing ne voyait que Thanatos. Son travail en douze lettres est une contribution précieuse à l'idée « géniale » de son prédécesseur, qu'elle approfondit en étudiant l'image de la Mort chez les Hébreux et chez les chrétiens.

Mais ni Lessing ni Herder n'avaient à leur disposition des œuvres d'art en assez grand nombre pour élucider définitivement la question. De nouvelles découvertes ont singulièrement éclairé ce problème. C'est pourquoi il fut repris plusieurs fois dans notre siècle. Olfers, ayant découvert plusieurs squelettes en bronze dans un tombeau à Cumae, s'est attaché surtout à éclairer la seconde partie du travail de Lessing [1]. Après lui, A. Maury a résumé tous les travaux parus jusqu'en 1848 [2]. Il est important, dans cette question, qui est du domaine de la mythologie artistique, de bien distinguer les époques des monuments aussi bien que des écrivains. Le coffre de Cypsélus ne peut pas avoir la même importance et la même signification que les scènes sur les vases peints ou sur les tombeaux romains ; de même les idées d'Homère ou d'Euripide ne sont pas les mêmes sur ce sujet que celles de Sénèque ou de Stace. Après que Raoul-Rochette eût recueilli le plus grand nombre de monuments de ce genre [3], deux archéologues, Julius Lessing [4] et K. Robert [5], ont traité la question avec tous les secours qu'offre la science archéologique de nos jours.

1. *Ueber ein merkwürdiges Grab bei Kumae und die in demselben entdeckten Bildwerke.* — *Mémoires de l'Acad. de Berlin*, 1830, p. 1-47. « Ein antiker humoristischer Geniestreich », disait Goethe de ce monument. *Der Tänzerin Grab*, *Œuvres*, XXVIII, p. 404.

2. Trois mémoires, cités plus haut, p. 68.

3. *Monuments inédits d'antiquité figurée*, I, pl. 40, 42, 42 A, 44, 44 A, 1833.

4. *De Mortis apud veteres figura*, Bonn, 1866.

5. *Thanatos*, 39. *Programm zum Winckelmannsfeste*, Berlin, 1879.

Le résultat de leurs recherches peuvent se résumer ainsi : Il n'y a pas de représentation fixe de la Mort pendant toute l'antiquité. L'idée de représenter la Mort et le Sommeil comme des jumeaux était très belle ; elle trouva son expression poétique dans Homère et dans Hésiode, et son expression artistique sur le coffre de Cypsélus. Seulement la mythologie grecque n'attachait pas une idée bien nette et fixe à Thanatos. Chez Euripide, et probablement chez Phrynichus, il est sacrificateur, conducteur d'âmes, roi des morts et monstre qui boit du sang. C'est Hadès qui est le dieu de la Mort, c'est lui qui ravit les mortels, tandis que Thanatos n'est jamais sorti de la pénombre où il flottait entre l'idée et la personnification. La représentation dans l'*Alceste* est douteuse, parce que le passage cité par Lessing est corrompu[1]. Outre la légende de Sarpédon et d'Alceste, la Mort se trouve dans le mythe de Sisyphe ; là c'est le messager qui vient chercher les hommes sur la terre ; Sisyphe l'enchaîne et Mars le délivre. Les passages des poètes postérieurs à Euripide n'offrent rien de certain, comme l'avait déjà remarqué Lessing. Ce qui a nui à la formation d'une divinité aux contours fixes, c'est que Hadès, Hermès et même Apollon et Artémis représentaient quelque fois la Mort.

L'art non plus n'est pas arrivé à une représentation invariable ; mais ce qui est hors de doute, c'est que les artistes grecs ne représentaient jamais la Mort sous des traits hideux. Les vases peints représentent assez souvent la scène où Sarpédon est enlevé par le Sommeil et la Mort. Thanatos est tantôt un jeune homme, tantôt un homme barbu, avec des ailes et très semblable au Sommeil[2]. Ils sont tantôt nus, tantôt armés d'un bouclier, d'un casque et d'une épée, ce qui, selon Robert, signifie la puissance des jumeaux auxquels personne ne peut résister. Des lé-

1. Vers 259 et suiv. ; il n'est pas sûr que le personnage, dans la tragédie d'Euripide, eût eu des ailes et un vêtement noir ; on peut seulement affirmer qu'il portait un glaive.

2. Voy. Raoul-Rochette, *op. cit.* ; Robert, *op. cit.*, pl. I et II ; Dumont et Chaplain, *Les céramiques de la Grèce propre*, pl. 27, 28 et 29. — Rayet et Collignon, *Hist. de la Céramique grecque*, p. 199 et 231. — Pottier, *Étude sur les lécythes blancs attiques*, p. 26-32 et pl. II.

cythes comptant parmi les plus beaux monuments de ce genre et datant de l'époque classique nous montrent dans quel sens Lessing aurait voulu voir représentée la scène homérique. Même la Kèr nous apparait plus humaine et moins farouche sur les monuments de l'époque classique que sur le coffre de Cypsélus. Grâce à l'influence de la poésie d'Euripide sur les arts[1], il est probable que jusqu'à l'époque d'Alexandre le Grand la représentation de la Mort devinée par Lessing à l'aide de quelques monuments romains était courante. L'art romain l'a acceptée ; seulement il faut y distinguer entre l'image de *Mors*, qui pour le Romain ne pouvait être qu'une femme, et les génies de la Mort. Les figures sur les sarcophages romains qui, les jambes croisées, baissent le flambeau sont de ces génies. Ils ont souvent les attributs d'Éros. Plusieurs archéologues voient en eux des Amours, explication d'autant plus fondée que Psyché s'y trouve souvent, ce que le papillon indique clairement. Seulement ce n'est pas la divinité de l'Amour, comme le croyait Klotz. Depuis l'époque alexandrine, ces génies ailés furent employés par les artistes, surtout à Rome, pour toutes les manifestations de la vie, de sorte qu'Éros a perdu sa signification primitive. On ne doit pas voir dans ces figures la divinité de la Mort non plus, comme l'a fait Lessing, quoique le flambeau baissé indique la vie éteinte. Avec cette restriction, sa découverte ingénieuse est vraie. Le type de Thanatos n'a pas été le même dans toute l'antiquité ; mais le fait qu'à l'époque classique en Grèce on représentait la Mort telle que Lessing le croyait d'après des monuments d'une date relativement récente, prouve que l'idéal de la beauté rêvé par lui était d'accord avec celui de la grande époque de l'art grec.

La seconde partie du travail est moins brillante. On connait aujourd'hui plus de monuments où l'on voit des squelettes qu'au XVIII[e] siècle ; mais ces figures ne représentaient ni les âmes des méchants, ni des revenants. Les squelettes n'ont pas de sens symbolique précis. On les trouve ou à côté des monstres, comme

1. Voy. Kinkel, *Euripides und die bildende Kunst*, Berlin, 1872. — Vogel, *Scenen Euripideischer Tragödien in griech. Vasengemälden*, 1886.

le Sphinx, le Minotaure, les Sirènes pour indiquer les restes de leur repas lugubre, ou bien autour de Prométhée formant des hommes. L'art romain s'en sert pour exciter les mortels à la jouissance de la vie. Des philosophes et des paysans contemplent souvent, sur les gemmes, des squelettes ; souvent aussi, comme le croyait Lessing, les squelettes représentent des *larvae*, qui ne sont pas seulement les âmes des scélérats, mais qui sont celles de tous les morts, surtout de ceux qui furent enterrés et non incinérés[1].

Ainsi nous avons parcouru tout ce que Lessing a pensé et écrit sur l'art en général et sur quelques branches des antiquités en particulier. Quelques pages du *Laocoon* relatives à l'art forment le point de départ de ses travaux dans ce domaine. Les attaques de Klotz le forcent d'approfondir quelques questions. Des remarques deviennent alors des dissertations ; des pages se développent en livres. Comme dans ses travaux sur les genres littéraires, nous le voyons remonter jusqu'aux sources écrites ; mais il ne lui était pas donné de vivre au milieu des antiques. Il connaît et manie avec aisance ce que les recueils des antiquaires depuis la Renaissance contiennent pour les matières qu'il traite. Il en tire des renseignements que beaucoup d'érudits de profession n'y voyaient pas. S'il n'est pas réformateur dans ce domaine, il est au moins à la hauteur des grands savants de son temps. Son ambition de remplacer Winckelmann, s'il l'a jamais eue, n'avait rien d'exagéré. L'auteur du *Laocoon* et du traité sur la Représentation de la Mort dépassait tous les antiquaires de son temps par ses vues originales sur l'essence et le rôle de l'art chez les anciens.

J. KONT.

1. Voy. Olfers, *op. cit.*, p. 44, et G. Treu, *De ossium humanorum larvarumque apud antiquos imaginibus*, Berlin, 1874. La dissertation de M. Treu énumère 117 représentations de ce genre. C'est le commencement d'une enquête dont le résultat serait que les anciens n'ont pas, en effet, représenté *la Mort* sous forme de squelette, mais bien *les morts*, à une époque ultérieure au grand art. Non seulement les monuments, mais les *Dialogues des Morts* de Lucien l'attestent. — E. Le Blant, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, vol. VII, p. 251 ; comtesse Lovatelli, *Thanatos*, dans les *Mémoires de l'Académie dei Lincei*, 1887, p. 43.

DÉCOUVERTE

DU

MASTABA DE PTAH-CHEPSÉS

DANS LA NÉCROPOLE D'ABOU-SIR

(PLANCHES I ET II)

La carte des tombeaux d'Abou-Sir dressée par Lepsius et publiée dans les *Denkmæler* donne avec une grande précision la position relative des divers monuments royaux situés sur le petit plateau; elle indique le tracé des routes qui jadis en facilitaient l'accès et fournit quelques indications sur les édifices de moindre importance qui, voisins des pyramides, sont dus en général aux principaux fonctionnaires des souverains qui construisirent ces grands monuments.

Mais Lepsius, dans son examen rapide de cette nécropole, ne fut pas à même d'examiner la nature de chacune des buttes de décombres qui entouraient les pyramides. L'importance des débris, leur forme générale lui servirent de principal guide. Il crut reconnaître des pyramides ruinées dans les buttes les plus élevées et les marqua comme telles sur sa carte.

Dès le début de ma campagne de fouilles à Saqqarah (25 juin-15 octobre 1893), alors qu'installé sur le site même de mes travaux je pouvais étudier en détail les moindres indices, mon attention fut éveillée par l'aspect général des ruines que Lepsius indiquait sur sa carte sous la rubrique « Pyramide nº XIX ». Je ne partageais pas l'opinion du savant égyptologue et ne pouvais voir dans cette vaste butte rectangulaire, plus longue que large, relevée sur les bords et munie d'une dépression centrale, les restes d'un monument pyramidal (fig. 1).

Le sol était jonché de débris d'un tout autre aspect que ceux qu'on est en droit d'attendre des restes d'un monument royal. On rencontrait une grande quantité d'éclats de grès dur, de granite,

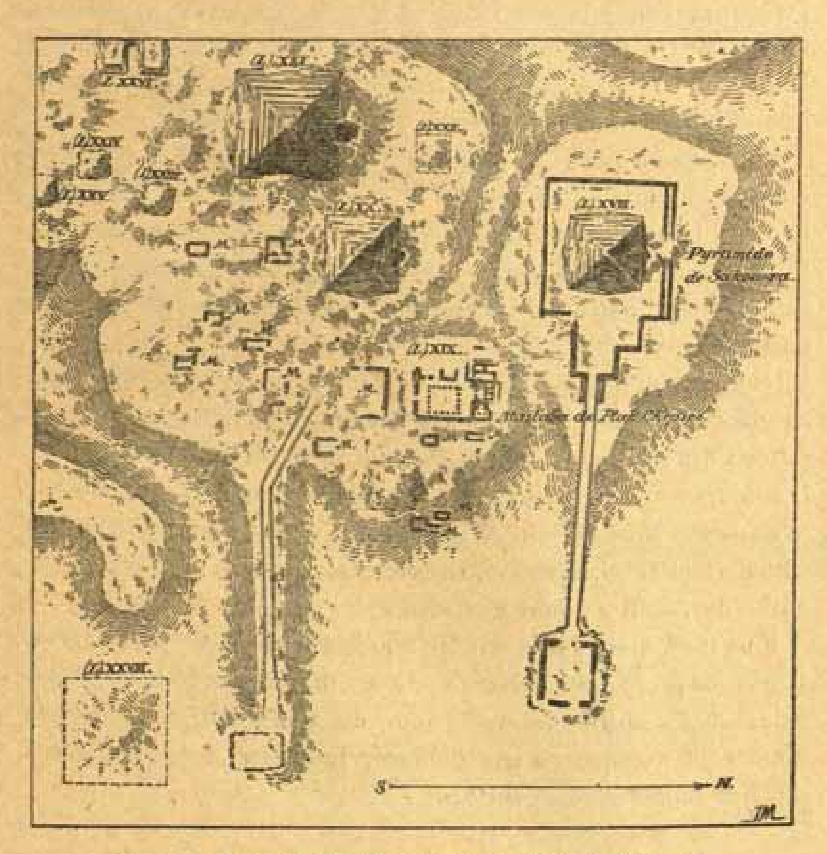


Fig. 1. — Croquis topographique de la nécropole d'Abou-Sir.

de diorite et de dolérite, quelques fragments ayant appartenu à des statues, et enfin, une grande quantité de morceaux de calcaire compact blanc dit de Tourah, usés par le sable du désert. Cette butte me semblait digne d'attention. Aussi vers le 20 juillet, alors que dans la nécropole de Saqqarah mes chantiers amenaient déjà des découvertes intéressantes, envoyai-je une escouade d'ou-

vriers à Abou-Sir pour opérer quelques sondages dans les ruines de la prétendue pyramide n° XIX.

A peine les travaux étaient-ils commencés que les ouvriers mirent à jour les fûts de gros piliers carrés dont les faces ornées de personnages ne pouvaient plus laisser de doutes sur la destination primitive du monument. Quelques fragments de calcaire blanc couverts d'inscriptions vinrent me confirmer dans l'opinion que cette pyramide n'était autre qu'un vaste mastaba.

Enfin, après quelques jours de fouilles, des murs furent rencontrés couverts de bas-reliefs et d'inscriptions. Dès lors, augmentant le nombre des ouvriers, je n'eus plus qu'à déblayer les salles enfouies sous les sables. Ce mastaba était le tombeau d'un certain Ptah-Chepsés qui vivait sous le roi Sahou-râ de la V[e] dynastie.

Le 25 septembre, je dus cesser les travaux d'Abou-Sir ; mes ressources étaient absorbées par les déblaiements et les restaurations des monuments que je venais de découvrir à Saqqarah. D'ailleurs toutes les parties essentielles du mastaba d'Abou-Sir avaient été mises à jour. J'en avais pu dresser un plan presque complet, et M. G. Daressy, conservateur-adjoint du Service des antiquités, était à même d'en copier les scènes et les textes.

Plus tard, quand mes crédits me le permettront, je ferai restaurer les principales salles de ce beau monument afin de les couvrir et de les abriter contre le vent du désert, qui, en quelques années, ne manquerait pas d'effacer jusqu'aux dernières traces des bas-reliefs et des peintures.

Le mastaba de Ptah-Chepsés (fig. 2) mesure 45 mètres de long sur 25 de large environ. Il se compose de sept salles, dont une vaste cour, de 24 mètres de longueur sur 19 de largeur, ornée de vingt gros piliers carrés ; les autres chambres, A, B, C, D, E, F, de dimensions bien moindres, sont très ornées, tandis que la cour est d'un travail plus grossier.

La rangée des piliers situés au nord a seule été déblayée, les autres, celles du sud et du milieu, ont été simplement découvrir

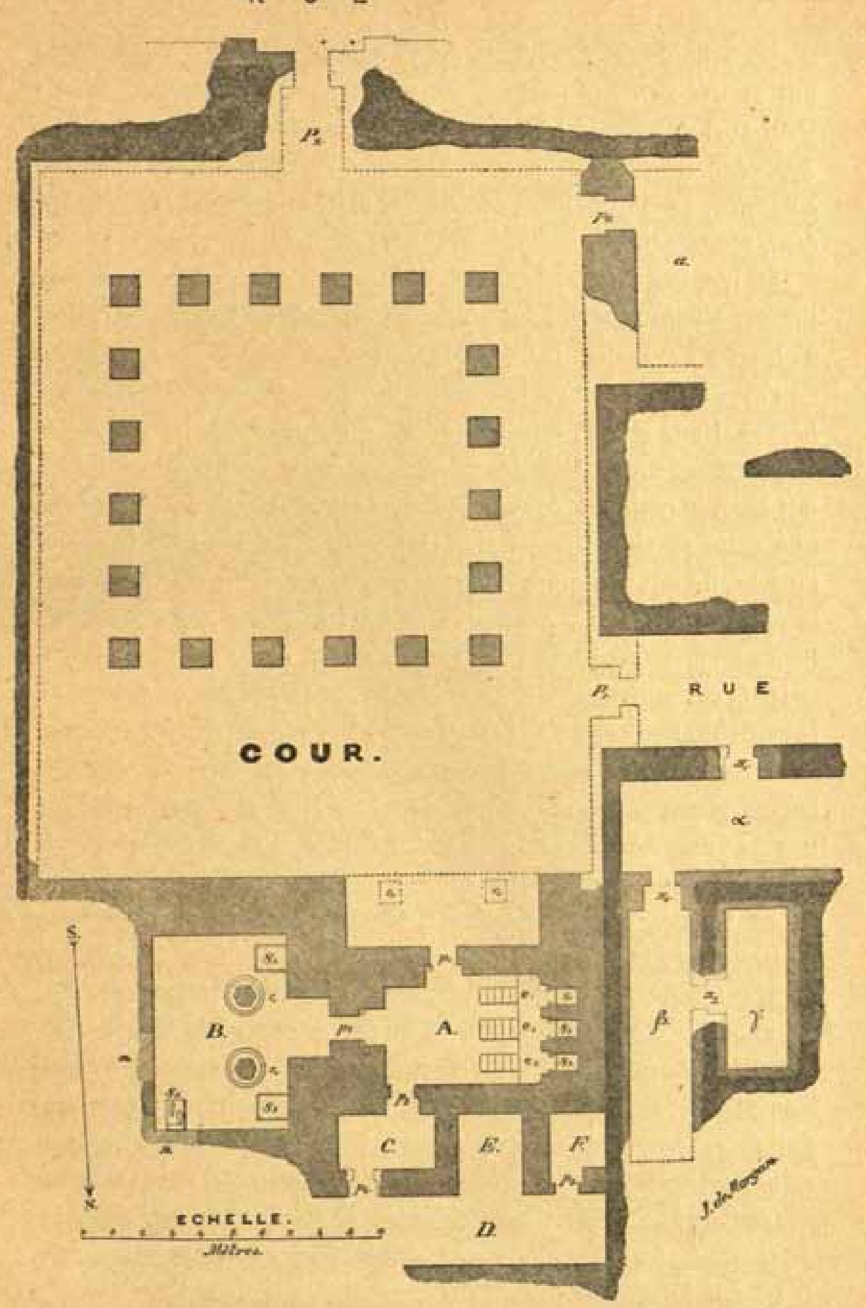


Fig. 2. — Plan du mastaba de Ptah-Chepsès.

vertes à l'aide de sondages. Je ne puis donc rien préjuger de ce qui se trouve dans l'espace compris au milieu de la colonnade. Peut-être découvrirai-je là, plus tard, le puits dans lequel était déposé le sarcophage; peut-être aussi rencontrerai-je d'autres colonnes, car j'ai peine à croire que cette grande salle qui, peut-être, était jadis couverte, fournît des portées de 11 mètres.

S'il n'existe pas de piliers à l'intérieur de ce carré, il est rationnel d'admettre que les côtés seuls de la cour étaient couverts. J'ai, en effet, rencontré des architraves tombées entre les murs de l'est et de l'ouest et la colonnade, de même qu'entre les colonnes. Dans ce cas, le milieu de la cour eût été découvert.

De même entre la colonnade du nord et la muraille qui lui fait face, je n'ai pas trouvé de débris d'architraves; il en résulte que cette partie, elle aussi, aurait été à ciel ouvert. D'ailleurs, l'intervalle qui sépare ces deux supports est de 7m,05; là encore, la portée eût été trop grande pour les matériaux dont les architectes de la Ve dynastie pouvaient disposer.

Dans ces suppositions, j'admets en principe que la pierre est la seule matière dont les constructeurs de l'Ancien Empire faisaient usage dans leurs tombeaux. Nous ne connaissons, en effet, aucun exemple de l'emploi du bois, qui, par sa fragilité et son peu de durée, était certainement banni des œuvres vives dans les « demeures éternelles ».

Comme tous les monuments funéraires de l'Ancien Empire, le tombeau de Ptah-Chepsés est construit en matériaux extraits de deux carrières différentes. Le gros œuvre est fait de pierre du pays, calcaire marneux friable d'un gris verdâtre; pour les parties plus soignées de la construction, on employait la pierre de Tourah qui, après avoir traversé le Nil, venait attendre son emploi dans les magasins de Memphis. Ces revêtements des murailles principales, les colonnes, les salles où se faisaient les offrandes et les prières sont de calcaire blanc, compact, sans lits de stratification, presque sans fossiles et sans rognons. Cette matière, qui forcément était d'un prix élevé, recevait fort bien le poli, obéissait avec une certaine complaisance au ciseau du

sculpteur et présentait une résistance bien supérieure à celle des calcaires grossiers du pays.

Les architectes de Memphis, dès longtemps accoutumés à faire usage de ces matériaux, en connaissaient parfaitement les propriétés. Aussi, alors qu'ils donnaient un fruit insignifiant aux murailles faites en pierre de Tourah, construisaient-ils fort en retrait lorsqu'ils employaient le calcaire du pays. En général, ces dernières maçonneries tiennent leur pente d'un retrait de 3 ou 4 centimètres de chacun des lits de matériaux.

Lorsqu'un mur en pierre du pays devait être recouvert d'un parement en calcaire blanc, l'architecte rachetait la différence des deux inclinaisons en augmentant dans la hauteur la largeur des matériaux fins ; il résultait de cette manière de faire un état de stabilité fort défectueux pour le revêtement, et c'est à ces mauvaises conditions que nous devons, en général, de le voir presque toujours écroulé (fig. 3).

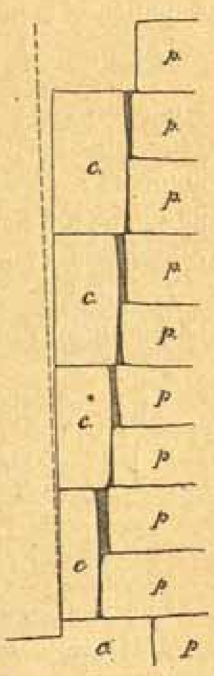


Fig. 3. — Coupe du revêtement en pierre de Tourah d'une muraille en calcaire du pays.

Dans les plans et dans les coupes, j'ai figuré en hachures croisées les constructions faites en pierre du pays; au contraire, j'ai conservé les hachures simples pour les calcaires de Tourah. J'ai indiqué aussi sur le plan, à l'aide de traits brisés, les parties du revêtement et des autres constructions dont je n'ai rencontré que des traces, de telle sorte que le lecteur puisse se rendre mieux compte de la forme et de la nature de l'édifice.

Deux portes principales permettaient d'entrer dans la grande cour du mastaba. L'une (P_2), tournée vers le sud, donnait dans une rue qui, marchant de l'est à l'ouest, desservait probablement un grand nombre de tombeaux; l'autre (P_1) aboutissait à l'extrémité d'un cul-de-sac. Ces deux portes sont presque entièrement dé-

truites; le peu que nous connaissons de celle du sud (P_2) nous montre qu'elles étaient ornées de bas-reliefs et d'inscriptions, comme d'ailleurs celles des tombeaux de tous les grands personnages de l'Ancien Empire.

Le visiteur qui, par la porte du sud, pénétrait dans le tombeau de Ptah-Chepsés, trouvait, sur chacune des colonnes, sa représentation et l'énumération de ses titres. Le défunt était « chef de tous les travaux du roi » c'est-à-dire « ministre des travaux publics ». On conçoit aisément que dans cette situation importante il se soit construit une « demeure éternelle », digne de sa puissance terrestre. D'ailleurs le trésor de son maître Sahou-râ n'était-il pas là pour parer aux dépenses considérables que devait exiger une semblable construction?

Les architraves, qui gisent aujourd'hui près des colonnes, portent les titres complets du défunt :

Elles sont comme les piliers en calcaire de Tourah.

Après avoir traversé la cour en marchant du sud vers le nord, le visiteur se trouve en face d'une porte percée dans la muraille au fond d'un retrait de 2^{m},40 de profondeur et de 6^{m},60 de largeur. Cette petite salle, ouverte sur la cour au sud, servait de péristyle aux appartements du tombeau. Elle était couverte et ornée de deux colonnes (C_3 et C_4), aujourd'hui disparues et dont je n'ai retrouvé que des fragments informes.

A l'est du péristyle, le mur de la cour portait des bas-reliefs sur une largeur de 1^{m},57; à l'ouest, le prolongement du même mur présentait des inscriptions et des représentations jusqu'à l'angle (nord-ouest) de la cour.

Dans le péristyle, à droite de la porte, est l'image de Ptah-

Chepsès ; le défunt est porté par ses serviteurs sur un palanquin rudimentaire, sorte de brancard dépourvu de siège et seulement garni d'un dossier auquel s'appuie le personnage.

A gauche de la porte, dans la partie qui fait face à la colonnade et dans le retour d'angle, sont les scènes fort intéressantes du transport des statues à la tombe du défunt. Les colosses étaient placés sur un traîneau de bois dont l'avant est relevé. Seize hommes, placés deux par deux, tirent sur le câble, tandis qu'un autre, penché vers l'avant du traîneau, verse de l'eau (Pl. I).

Cette représentation est déjà fort connue ; quelques mastabas d'époque plus récente nous la montrent ; mais ici elle présente un intérêt tout spécial, car elle remonte à la V[e] dynastie, et de plus le tombeau renferme encore, comme on le verra plus loin, des fragments importants des colosses figurés sur le bas-relief.

Après avoir franchi la porte p_1 dont on voit encore le gond, et qui était munie d'un seul battant, on entre dans la salle A, longue de 5^m,15 (est-ouest) et large de 3^m,60. Cette chambre, dont les murailles ont été ornées avec le plus grand soin, renferme, dans sa partie occidentale, un triple naos précédé d'une estrade et de trois petits escaliers (e_1, e_2, e_3), placés en face des niches. Jadis ces naos étaient occupés par des statues (s_1, s_2, s_3); mais je n'en ai pas trouvé le moindre vestige. Chaque naos était fermé par une porte à deux battants dont on voit encore les gonds.

Les coupes (fig. 4 et 5) montrent l'état actuel des naos : au fond (fig. 4) est le grand mur du mastaba construit en pierre du pays ; devant sont les piliers brisés qui séparaient les trois niches les unes des autres ; en avant sont les escaliers donnant accès à l'estrade. Cette coupe (fig. 5) passe par la porte p_1 dont on peut voir le profil ; la partie supérieure de la muraille de gauche qui, après la destruction du monument, resta probablement longtemps exposée aux intempéries, est rongée par le frottement des sables.

Les murs de la salle A sont entièrement couverts de bas-reliefs nous initiant aux détails de la vie privée à cette époque reculée. On y voit les soins donnés aux animaux domestiques, bœufs, chèvres, gazelles, antilopes et aux oiseaux de basse-cour tels que

les canards, les oies, les pigeons; on y voit des scènes agricoles, des artisans dans l'exercice de leur métier : menuiserie, sculpture, gravure, poterie, fonderie des métaux, etc. Puis ce sont des files de serviteurs appartenant au défunt, les produits de ses domaines ; le blé, les fruits, le bétail.

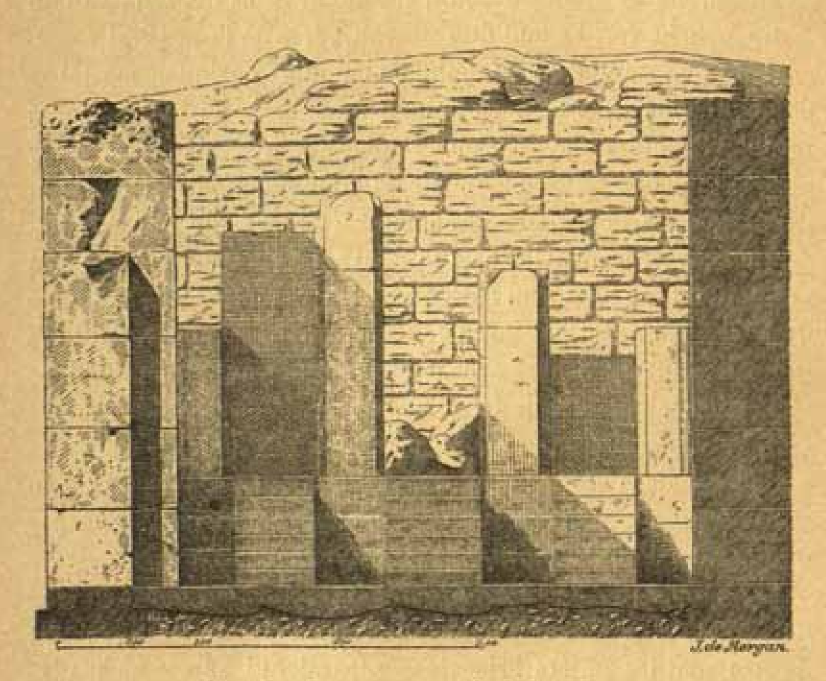


Fig. 4. — Coupe transversale de la salle A.

On passe de la salle A à la chambre B par une porte jadis garnie de deux battants et pratiquée dans un mur fort épais (3^{m},30); l'intérieur de cette porte est, comme les salles qui l'avoisinent, couvert de bas-reliefs représentant Ptah-Chepsés et ses serviteurs.

La salle B (longueur 4^{m},40; largeur 6^{m},35) n'est malheureusement pas en aussi bon état de conservation que la précédente.

En *m* et *n* les murailles sont détruites jusqu'à leur base. Toutefois cette chambre présente un intérêt capital pour l'histoire de l'architecture égyptienne. Son plafond était autrefois soutenu par deux colonnes lotiformes dont les fragments sont heureusement suffisants pour qu'il ait été possible de les reconstituer en entier.

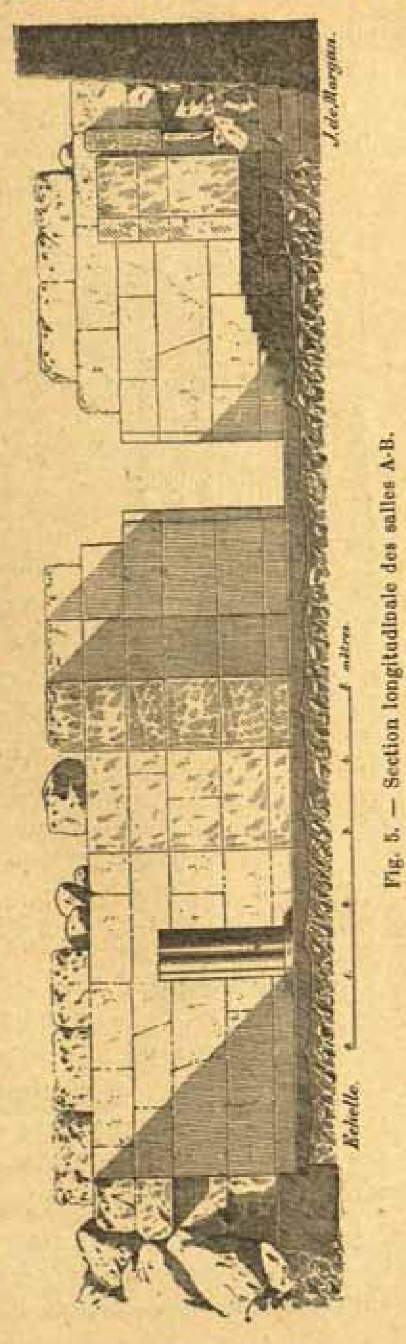


Fig. 5. — Section longitudinale des salles A-B.

En consultant le plan (fig. 2) et la coupe (fig. 5), on voit que, contrairement à toute attente, ces colonnes n'étaient pas situées dans l'axe de la salle, mais qu'elles sont beaucoup plus rapprochées de la porte que de la muraille opposée. Ce défaut, qui semblerait capital dans une construction moderne, n'a rien cependant qui doive surprendre dans un monument de cette époque, car les architectes de l'Ancien Empire semblent avoir pris à tâche d'éviter en toute occasion une symétrie absolue dans la construction de leurs édifices.

Mais la position des piliers n'est pas le fait le plus remarquable. C'est dans la

forme même des colonnes et de leurs chapiteaux que réside l'intérêt de la découverte.

Cette colonne lotiforme présente l'aspect d'une botte de fleurs demi-épanouies de lotus : les tiges sont attachées à la base des fleurs par un ou plusieurs liens qui, dans la forme architecturale, constituent la gorge du chapiteau (fig. 6); les tiges rigides forment le fût de la colonne, et le lien réunit au bouquet, en même temps que les grandes fleurs, des boutons de la même plante dont les tiges plus courtes pendent entre les lobes du fût.

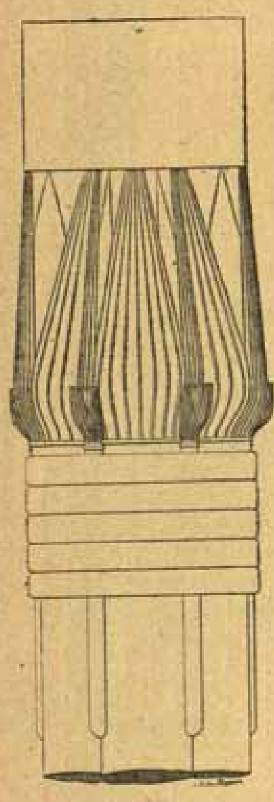


Fig. 6.
Chapiteau lotiforme.

Ce dispositif est d'une grande élégance, tout en présentant des formes irréprochables. Au point de vue architectural, il est encore très naturel et se rapproche autant que possible du modèle vivant.

Le fût de la colonne est droit (fig. 7); il possède un diamètre maximum de $0^{m},64$, et se compose de six lobes répondant aux six tiges des lotus dont les fleurs ornent le chapiteau.

La section de ces lobes est non point circulaire, mais elliptique, la distance des foyers étant de 4 centimètres.

Plus haut, vers le chapiteau, commencent les tiges écourtées des jeunes fleurs ; elles remplissent l'angle compris entre les diverses tiges maîtresses (fig. 8).

Colonnes et chapiteaux sont faits de pierre de Tourah ; jadis ils étaient peints de couleurs très vives ; le fût était bleu d'azur sur toute sa hauteur ; le piédestal brun figurait la petite butte de

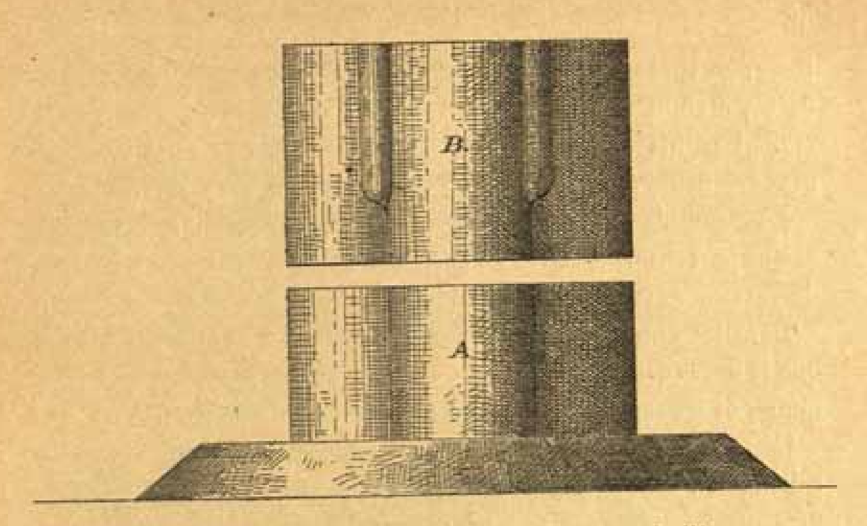


Fig. 7. — Base des colonnes lotiformes et portion du fût.

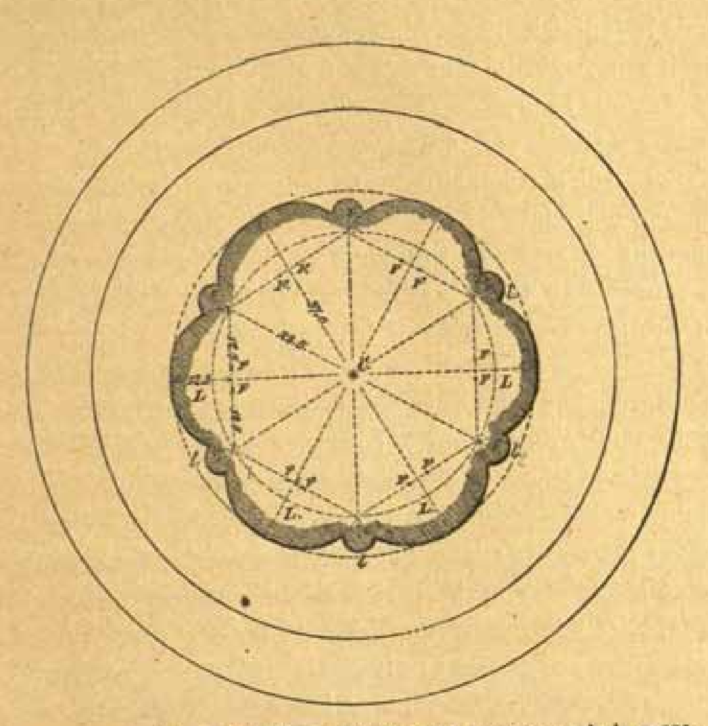


Fig. 8. — Portion du fût de la colonne prise au-dessous de la gorge.

terre que soulève la plante en sortant du sol ; les tiges secondaires étaient alternativement jaunes et brunes. Les cinq liens étaient peints en vert, rouge, bleu, rouge et vert ; la base des grandes fleurs était bleue, leur ligne de naissance jaune.

Les grands pétales peints en bleu et filetés de jaune laissaient passer entre eux d'autres feuilles moins grandes, colorées de vert clair, tandis que le fond de la fleur était rouge.

Dans les boutons, au contraire, les grands pétales, de même que la base des fleurs, étaient peints en vert, les naissances en jaune, et les feuilles secondaires en rouge et en brun.

Déjà, dans les tombeaux de la VI[e] dynastie, on voit, dans les reliefs, des représentations d'édicules ornés de colonnes lotiformes (mastaba de Ti et de Mera). Mais jusqu'ici cette forme architecturale n'avait pas été rencontrée dans les monuments de l'Ancien Empire et l'on était en droit de supposer que cette conception, née de la fantaisie d'un sculpteur dans les bas-reliefs très anciens, n'avait pris de réalité que plus tard et que le Nouvel Empire avait créé la colonne lotiforme. Bien des spéculations scientifiques sont nées de l'étude de ces colonnes, d'époque relativement récente. Aussi est-il du plus haut intérêt de rencontrer, dès la V[e] dynastie, la preuve matérielle de l'existence du chapiteau lotiforme. Non seulement ce gracieux ornement des temples ramessides était déjà connu, mais il avait atteint déjà cette perfection que possèdent tous les monuments de l'Ancien Empire. Les Égyptiens des âges postérieurs n'ont fait encore en cela que d'imiter leurs antiques devanciers et leurs copies sont restées bien inférieures au modèle. Pour s'en assurer, il suffira de mettre en regard le chapiteau d'Abou-Sir et ceux du promenoir de Thoutmès III, de Medamoût et de Louxor ; on sera frappé du défaut d'élégance des colonnes moins anciennes, par rapport à leur antique modèle.

La salle B était autrefois ornée de trois statues ; deux d'entre elles (s_1 et s_2) n'ont laissé que leurs traces sur le dallage et sur les murailles ; elles furent placées avant que le sculpteur eût achevé la gravure des parois, car les bas-reliefs cessent à l'endroit qu'elles occupaient (fig. 9).

Dans le déblaiement de cette chambre, j'ai rencontré la tête de l'une d'elles fort mutilée; elle était en calcaire peint.

Plus à l'est, dans l'angle septentrional de la salle, est encore le pied d'une statue en granit. Malheureusement il est brisé. Ses dimensions correspondent fort bien à celles des colosses figurés dans les bas-reliefs du péristyle : le socle mesure 1 mètre de longueur, 0m,62 de largeur et 0m,48 de hauteur, les jambes ont été cassées un peu au-dessus du milieu du mollet : ce qui en reste mesure 0m,45 de hauteur.

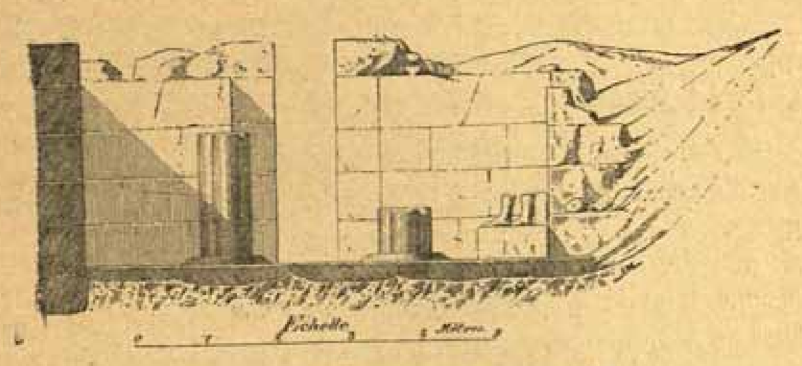


Fig. 9. — Coupe transversale de la salle B.

Si j'en juge d'après les indications que nous fournit le monument, soit par les traces laissées sur les murs, soit par les débris que nous avons rencontrés, les statues représentaient toutes des personnages debout. Cette observation coïncide avec les documents que nous fournissent les bas-reliefs. Ce sont donc bien là les colosses que le sculpteur a voulu représenter.

Les murailles de la salle B sont recouverts de bas-reliefs peints (Pl. II) : on y voit, entre autres, sur la paroi méridionale, une série de barques, ancêtres des canges et des dahabiehs de nos jours; la poupe et la proue en sont très élevées au-dessus des eaux, le centre est occupé par une chambre et l'arrière par une cabine isolée; elles ne portent ni voilure, ni mâture ; des rameurs placés à l'avant les font avancer à l'aviron. Le chef, monté sur la cham-

bre centrale, commande la manœuvre, tandis que deux matelots gouvernent à l'arrière à l'aide de deux longues rames.

Les provisions sont placées sur le sommet de la chambre, dont les cloisons sont assez distantes des bordages pour qu'on ait pu attacher des animaux sur le pont. Ce sont des ânes qui servaient aux voyages par terre, des chèvres et des vaches qui fournissaient le lait pendant la traversée. A l'entrée d'une cabine se tient le défunt Ptah-Chepsés ; sa femme est représentée plus loin ; près de la porte de la salle, son effigie est accompagnée de la légende suivante :

Ces scènes, comme d'ailleurs toutes celles de l'Ancien Empire, sont d'un réalisme surprenant ; elles réclament, il est vrai, un examen minutieux, car les personnages sont pressés les uns contre les autres, les divers objets se touchent dans le bas-relief, et le manque total de perspective vient encore ajouter à la confusion. Mais en décomposant les tableaux, en séparant les divers sujets, on retrouve les attitudes les plus naturelles. Les moindres détails de la vie ont été représentés par le sculpteur : c'est sa propre existence dont il nous a transmis les diverses scènes, et il l'a fait avec une incroyable vérité.

Une porte *p*, ouverte dans la salle A, donnait accès aux chambres secondaires C, D, E, F, qui, bien que présentant encore quelques débris de bas-reliefs, n'offrent guère d'intérêt ; leur état de conservation est trop défectueux. Plus au nord étaient peut-être d'autres salles, mais elles sont complètement détruites, et mes fouilles ne m'ont fait découvrir que des pans de murs informes. D'ailleurs cette partie du tombeau était la moins intéressante, et fort heureusement les salles principales (A et B) sont bien conservées.

A l'ouest du mastaba principal, donnant dans le cul-de-sac, est un autre tombeau également au nom de Ptah-Chepsés ; peut-être

est-ce celui du fils du constructeur du grand mastaba. Ce monument, presque entièrement détruit, ne présente d'autre intérêt que sa position et son plan ; les salles α, β et γ sont dépourvues de bas-reliefs ; seule la porte de ce tombeau π_2 conserve le nom du propriétaire.

Dans la grande cour, au delà de la porte (p_4), était une salle (a), dont il ne reste que des débris ; les inscriptions de la porte (p_2) sont au nom du personnage qui construisit le grand monument.

Après après terminé la description du mastaba, tel que l'Ancien Empire nous l'a laissé, il est intéressant de signaler les graffiti qui en couvrent les murailles dans quelques salles ; l'un d'eux, situé dans la porte (p_2), renferme le cartouche de Ramsès II. D'autres témoignent de pèlerinages ; enfin le plus important est tracé sur la muraille à droite de la statue (s_2), dans la salle (B): il est écrit en hiératique de l'époque des Ramessides, et dit que deux scribes sont venus en ces lieux pour prier et pour faire des offrandes à la pyramide du roi Sahou-râ et aux tombeaux voisins.

Déjà Lepsius avait recueilli, dans la pyramide du nord (n° XVIII), une inscription à la sanguine mentionnant le roi

et l'on avait supposé que ce tombeau était celui du pharaon de la Ve dynastie ; mais aucune certitude n'était encore possible. Aujourd'hui nous savons que le « maître des travaux de Sahourâ » avait élevé son tombeau près de celui de son souverain. Nous sommes donc définitivement fixés sur la position de la tombe royale. L'on avait eu raison de lui attribuer la pyramide n° XVIII de Lepsius.

L'inscription hiératique dont je viens de parler est d'une lecture très difficile ; beaucoup de mots et de signes sont presque effacés. M. G. Daressy en donnera plus tard une traduction complète.

J. DE MORGAN.

LES PORTS DE CARTHAGE

Au sud de la citadelle de Carthage se trouvent deux grands étangs, situés dans les terrains bas entre la colline et le rivage. L'étang nord présente à peu près la forme d'un croissant ; l'étang sud, traversé par une digue qui porte une route, est d'une forme presque oblongue. D'après toutes les autorités en matière de topographie carthaginoise, ces deux étangs occupent l'emplacement des anciens ports. L'étang nord, originairement circulaire, et au milieu duquel se trouvait une île circulaire également, formait le port militaire ; l'étang sud, de forme primitivement rectangulaire, était le port marchand. Un premier canal établissait une communication entre les ports; un second reliait le port marchand à la mer. Telle est la doctrine généralement acceptée.



Fig. 1.
Les étangs de Carthage.

Examinant de nouveau cette théorie en 1891, je trouvai les difficultés qu'elle offre insurmontables ; et, après avoir fait un voyage en Tunisie pour contrôler mes opinions, je proposai la nouvelle manière de voir qui fait le sujet de la controverse aujourd'hui pendante [1].

La description la plus détaillée que nous ayons des ports se

1. *The Harbours of Carthage*, par Cecil Torr, dans la *Classical Review*, 1891, p. 280 et suiv. ; *Die Häfen von Karthago*, par Raimund Oehler, dans les *Jahrbücher für klassische Philologie*, 1893, p. 321 et suiv. ; *The Harbours of Carthage*, par Cecil Torr, dans la *Classical Review*, 1893, p. 374 et suiv.

trouve dans le récit d'Appien, touchant le siège et la prise de Carthage par les Romains en l'an 146 avant J.-C. Ce récit est sans doute emprunté aux livres perdus de Polybe, qui fut le témoin oculaire des événements. Le passage principal est ainsi conçu (VIII, 96) : « Les ports communiquaient entre eux ; du côté de la mer, il y avait une entrée large de 70 pieds que l'on fermait avec des chaînes de fer[1]. Le premier port, qui était réservé aux bâtiments marchands, contenait en abondance des amarres de toute espèce. Au milieu du port intérieur se trouvait une île ; l'île et la plage étaient entourées de grandes cales. Ces cales étaient recouvertes d'abris construits pour recevoir 220 vaisseaux ; au-dessus des abris, il y avait des magasins pour les rames et les agrès. En avant de chaque abri, on voyait deux colonnes ioniques, qui donnaient à l'île et au port l'apparence d'un portique. Sur l'île on avait construit une résidence pour l'amiral. L'île, qui était située en face de l'entrée, avait été surélevée à une grande hauteur, de sorte que l'amiral pût observer tous les navires qui venaient de la pleine mer, tandis que ceux qui s'approchaient ne pouvaient pas distinguer nettement ce qui se passait dans le port. Les marchands eux-mêmes qui y entraient ne voyaient pas distinctement les docks, car ceux-ci étaient entourés d'une double muraille, et il y avait des canaux donnant accès du premier port à la ville sans que les marchands eussent à passer par les docks (νεώρια). »

Ainsi, le port intérieur comprenait des docks pour 220 vaisseaux, les uns situés sur les bords du bassin et les autres sur l'île. D'après les mesures prises par Beulé à l'intérieur et autour de l'étang du nord[2], le diamètre du port intérieur était de 325 mètres et celui de l'île de 106 mètres ; la circonférence de l'un était par conséquent de 1,021 mètres et celle de l'autre de 333 mètres,

1. Bien qu'Appien décrive ici deux ports, il parle ailleurs *du port*, mais cela n'est relatif qu'à l'entrée du côté de la mer (VIII, 121) ou aux attaques venant de dehors (VIII, 124) ; dans ces passages, il veut donc seulement parler du port extérieur.

2. Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 111, et planche IV.

ce qui ne donne qu'un développement total de 1,354 mètres. Ajoutons que l'île étant circulaire, la façade des docks donnant sur l'eau ne pouvait être continuée, à moins de supposer que les abris se soient rétrécis vers le centre comme les espaces compris entre les rayons d'une roue. Ceci n'étant pas admissible, une grande partie de la ligne de front devait être perdue.

Il paraît que les docks de Carthage ont dû être rebâtis après l'incendie de l'an 368 avant J.-C. qui les détruisit (Diodore, XV, 73). On pourra donc les comparer aux docks athéniens construits environ à la même époque et qui furent mis à jour, il y a quelques années, pendant la construction de l'affreuse esplanade de Zea. Ces abris sont juxtaposés sur une ligne continue [1]; la largeur de chacun est d'environ 5m,92 ou de 20 pieds grecs, tandis que l'épaisseur des murs de séparation est d'environ 0m,59 ou de 2 pieds. La façade de 220 de ces abris devait donc avoir une longueur de 4,842 pieds, c'est-à-dire d'environ 1,433 mètres. Tous ces abris sont en ruines à leur extrémité inférieure, mais ils ont dû avoir une longueur d'au moins 44m,40, c'est-à-dire de 150 pieds, car quelques-uns sont encore longs de 43m,88. Si l'on construisait des abris de cette longueur sur une île circulaire, ils viendraient s'appuyer à un cercle intérieur tracé à 44m,40 du rivage et le nombre d'abris bâtis sur l'île serait forcément limité par le développement de ce cercle intérieur, la largeur de chaque abri étant constante. Or, comme la circonférence de l'île dépasserait la circonférence du cercle intérieur de 44m,40 $\times$ 2 π ou de 279 mètres, ce développement en façade serait inévitablement sacrifié.

Donc, si les docks de Carthage avaient les mêmes dimensions que ceux d'Athènes, il s'en serait fallu de beaucoup que l'étang nord pût en contenir 220, une longueur de 1,433 mètres étant nécessaire pour la façade alors qu'on n'en avait pas plus de 1,075.

1. Dörpfeld, dans les Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας pour l'année 1885, pl. 2 et 3, p. 63-71. Ces plans montrent que la distance des murs de séparation varie de 6m,47 à 6m,54 de centre à centre; 22 pieds grecs équivalent à 6m,51. Ces murs paraissent avoir un peu plus de 0m,58 d'épaisseur.

Et puisque sur l'île on aurait perdu jusqu'à 279 mètres sur un total de 333 mètres, il devient évident que la véritable île devait être beaucoup plus grande.

On pourrait dire cependant qu'il n'est pas nécessaire de supposer que les docks carthaginois fussent tous aussi grands que ceux d'Athènes[1] et qu'ils ont pu présenter des dimensions variables. A quoi je répondrais qu'en général les anciens donnaient à leurs docks une grandeur suffisante pour recevoir leurs plus grands bâtiments, afin de pouvoir abriter des vaisseaux de toute grandeur[2].

Appien raconte que, dans les docks de Carthage, il y avait deux colonnes ioniques en avant de chaque abri, ce qui donnait à la façade l'aspect d'un portique (VIII, 96). Or, les docks de Zea sont divisés par des rangées de colonnes ; l'espace entre les colonnes varie dans les rangées tour à tour, comme pour supporter des poids inégaux. Donc, un seul toit devait recouvrir deux docks, et chaque abri avait deux rangées de colonnes dont les deux dernières devenaient visibles à l'extrémité inférieure. Les docks étant alignés, les dernières colonnes de chaque rangée devaient former une espèce de portique tout le long de la façade. Ces inférences expliquent d'une manière fort simple le passage d'Appien, tandis que l'explication proposée par Beulé est forcée[3]. Ayant découvert des fragments de colonnes engagées près de l'étang nord. il crut qu'ils provenaient de la façade, supposant que celle-ci avait dû être ornée de colonnes engagées, puisque Appien dit seulement qu'elle offrait l'*apparence* d'un portique. Mais il paraît certain qu'Appien se sert du mot στοά dans le sens ordinaire de « portique où l'on pouvait circuler et causer », et qu'il veut seulement dire que l'endroit *ressemblait* à un portique, bien qu'on ne pût s'en servir comme d'une véritable στοά puisque

1. Oehler, *loc. cit.*, p. 321.

2. Vitruve, V, 12, 7 : *de magnitudine autem (navaliorum) finitio nulla debet esse, sed facienda ad maximum navium modum, uti, etsi maiores naves subductae fuerint, habeant cum laxamento ibi collocationem.*

3. Beulé, *loc. cit.*, p. 110.

les colonnes descendaient sous l'eau. En dehors de l'interprétation donnée par Beulé au passage d'Appien, il n'y a rien qui puisse faire supposer que les colonnes engagées provinssent des docks, ni, par conséquent, que les docks aient été situés près de l'étang nord.

D'après la description de Strabon, le port intérieur de Carthage consistait en une petite île circulaire entourée d'un canal et ayant des docks disposés en cercle de chaque côté[1]. Il paraît que le port extérieur formait un second cercle autour du premier, car Appien raconte que les marchands arrivant par mer ne pouvaient voir ce qui se passait dans les docks, ceux-ci étant entourés d'une double muraille, et qu'il y avait des πύλαι par lesquelles les marchands pouvaient aller du port extérieur à la ville sans passer par les docks (VIII, 96). La remarque d'Appien serait oiseuse si le mot πύλαι avait ici la signification de *portes*, car si les marchands pouvaient se rendre à pied à la ville en passant par des *portes*, il n'aurait pu être question pour eux de passer par les *docks*. Mais on sait que πύλαι peut aussi signifier *canaux*, et tel paraît, en effet, en être le sens ici[2]. Deux passages de Platon et de Diodore viennent d'ailleurs à l'appui de cette hypothèse.

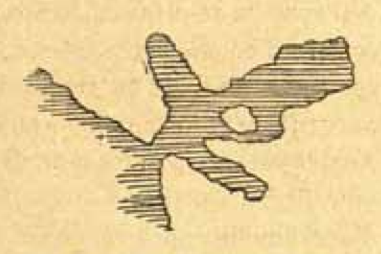
Diodore, dans un passage emprunté sans doute au livre perdu d'Agatharcide, dit que le port appelé *Charmuthas*, sur la côte orientale de la mer Rouge, présentait beaucoup d'analogies avec le port appelé Cothon à Carthage (III, 44). Il résulte du contexte que le port dit Charmuthas était situé non loin de *Sherm Yenbo'* (24° 9' nord), et l'identité de ces portes semble prouvée par deux observations. D'abord, Diodore dit que le port de Charmuthas « surpassait de beaucoup tous les autres en commodité », alors que, d'après le *Red Sea Pilot*[3], Sherm Yenbo' est

1. Strabon. XVII, 3, 14 : νησίον περιφερὲς Εὐρίπῳ περιεχόμενον ἔχοντι νεωσοίκους ἑκατέρωθεν κύκλῳ.

2. Pindare, dans Strabon, III, 5, 5 : πύλας Γαδειρίδας ; Eschyle, *Prométhée*, 729 : στενοπόροις λίμνης πύλαις ; Euripide, *Iphigénie en Aulide*, 803 : ἐν πύλαις. Cf. *ibid.*, 804 : Εὐρίπου πύλας.

3. Publication officielle de l'Amirauté britannique.

« incomparablement le meilleur port de la côte entre Ras-Muhammed et Djeddah ». En second lieu, Diodore parle d'une île dans le port Charmuthas, alors que, sur la carte de l'Amirauté britannique, on voit que le port de Sherm Yenbo' est le seul de toute la région qui ait une île au centre. D'après la carte en question, Sherm Yenbo' consiste en un port intérieur avec une île au centre et un port extérieur se divisant en deux criques de chaque côté.


Fig. 2. — Plan de Sherm Yenbo'.

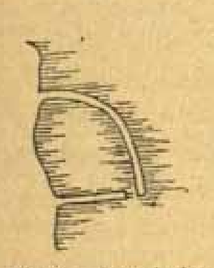
Platon raconte la légende suivante : « Poseidon ouvrit trois vastes tranchées autour de la montagne où il habitait avec Cleito dans l'Atlantide, de sorte que la montagne devint une île entourée de deux ceintures de terre et de trois ceintures d'eau ; il donna une forme exactement circulaire à l'île et aux ceintures. Plusieurs générations plus tard, ses descendants creusèrent un grand canal entre la ceinture d'eau extérieure et la mer, et firent du canal et de la ceinture un port marchand. Puis ils percèrent de canaux les ceintures de terre et convertirent les ceintures intérieures en un port militaire ; ils creusèrent ensuite des abris doubles pour les vaisseaux autour de l'île et des ceintures de terre. Enfin, ils construisirent une large route pour relier les ceintures à l'île[1]. » Platon décrit donc ici un port intérieur avec une île, et un port extérieur se divisant en deux criques de chaque côté.

Il est vrai que rien ne prouve que Platon pensait à Carthage lorsqu'il écrivait cette description. Mais Diodore dit que, lors de l'incendie des docks en 368 avant J.-C., les vaisseaux de guerre ne furent pas brûlés dans les docks, comme le bruit s'en répandit alors d'abord ; très peu de temps après, deux cents de ces vaisseaux purent surprendre et anéantir une flotte syracusaine de

1. Platon, *Critias*, 113 D, 115 C-116 A, 117 D, E.

cent trente voiles (XV, 73). Il est donc probable que lorsque Platon se rendit à Syracuse en 367 avant J.-C., il dut entendre beaucoup parler des Carthaginois et de leurs ports. Le tableau des ports fabuleux de l'Atlantide offre une ressemblance si frappante avec celui que font des ports de Carthage Appien, Diodore et Strabon qu'il paraît bien dériver d'une description authentique de ces ports; nous acquérons ainsi une preuve de plus que le port extérieur se divisait en deux criques de chaque côté du port extérieur.

D'après Platon, les habitants de l'Atlantide y creusèrent des ports à une époque reculée; de même, Virgile raconte que les compagnons d'exil de Didon creusèrent des ports à Carthage[1]. Servius, dans son commentaire, dit que les vers du poète s'appliquent au Cothon, et ajoute que le Cothon était, en effet, un port creusé de main d'homme. Mais Festus dit qu'on donnait le nom de Cothon à des ports artificiels ménagés dans la mer[2]; or, un port artificiel de cette espèce est nécessairement constitué par des jetées.


Fig. 3. — Croquis des jetées d'Hadrumète.

Il paraît qu'en dehors de Carthage aucun port ne reçut le nom de Cothon, excepté celui d'Hadrumète[3]. Ce dernier est situé au nord de la ville moderne de Sousse, sur la côte orientale de la Tunisie; or, il est incontestablement constitué par des jetées. Ajoutons qu'à Carthage il y avait certainement aussi un port de ce genre, car Appien dit que son entrée n'était pas très éloignée de la terre[4]; donc l'entrée devait se trouver à une certaine distance de la terre, c'est-à-dire entre deux jetées.

1. Virgile, *Énéide*, I, 427 : *hic portus alii effodiunt*. Servius explique *portus effodiunt* comme voulant dire *Cothona faciunt*, et ajoute : *Carthaginienses Cothone fossa utuntur, non naturali portu.*

2. Festus, *sub voce* : *Cothones appellantur portus in mari interiores, arte et manu facti.*

3. Aulus Hirtius, *De Bello Africano*, 62, 63, cite quatre fois le Cothon d'Hadrumète.

4. Appien, VIII, 121 : οὐ πάνυ πόρρω τῆς γῆς ὄντα, *sc.* τὸν ἔσπλουν τοῦ λιμένος.

Strabon cite précisément cette entrée comme étant celle du Cothon (XVII, 3, 15).

Tout cela ne laisse rien subsister de la doctrine reçue, car les anciens ports ne peuvent avoir été les étangs actuels, à moins qu'ils n'aient été l'un et l'autre creusés de main d'homme ; d'autre part, il est prouvé que l'un des ports de Carthage était formé par des jetées. Le port intérieur était certainement circulaire, avec une île circulaire au centre ; de plus, il était probablement flanqué de deux canaux servant de communication entre le port extérieur et la ville. Mais rien ne prouve qu'il fût construit dans le port extérieur au moyen de jetées, plutôt que situé à l'intérieur dans une excavation, autour de laquelle les bras du port extérieur auraient été creusés de chaque côté. Les deux opinions sont acceptables. Platon et Virgile semblent certainement indiquer qu'on avait creusé des ports à Carthage à une époque très reculée. Il est parfaitement possible que les premiers habitants aient converti des criques naturelles en ports, qui furent ensuite incorporés à ceux de la ville, dont ils ne formèrent qu'une partie, à l'époque de sa plus grande prospérité.

L'entrée du port extérieur était voisine de la langue de terre qui sépare le lac de Tunis de la mer. Appien dit, en effet, que les Romains prolongèrent par une digue cette langue de terre afin de bloquer l'entrée du port (VIII, 121). L'entrée regardait le sud ; si Appien prétend qu'elle regardait l'ouest (VIII, 121), c'est parce qu'il a dit que la langue de terre s'étendait à partir du promontoire dans la direction de l'ouest (VIII, 95), tandis qu'en réalité elle courait vers le sud. L'entrée était située en mer à l'est de la langue de terre et non pas à l'ouest dans le lac ; car Appien dit que les tranchées des Romains traversaient le promontoire d'une mer à l'autre (VIII, 119). Le port extérieur était donc situé le long de la côte orientale du promontoire ; l'entrée en était à l'extrémité méridionale, près de la langue de terre, à l'angle sud-est du promontoire.

Au sud de la citadelle, le terrain est presque uni ; un monticule isolé s'élève à une petite distance derrière l'étang du

sud[1]. Puisque Appien nous apprend (VIII, 95) que les fortifications, en passant des murs de la citadelle aux ports, formaient un angle vers la langue de terre, il est à supposer qu'on en avait établi le saillant sur ce monticule, qui offrait la plus forte position naturelle de la région. A cet endroit, la ligne des fortifications obliquait du sud à l'est et allait rejoindre la plage non loin du point où l'on voit les ruines considérables d'une ancienne jetée, en face de la digue qui traverse l'étang. Plus au nord, on aperçoit dans la mer des ruines semblables, au point où la ligne de la côte est brisée pour la première fois par un petit cap[2]. A partir de ce cap, les collines se rabattent en quart de cercle sur le sommet de la citadelle située au midi. Or, Appien (VIII, 127) nous apprend que le Cothon était carré à une extrémité, tandis qu'il était rond à l'autre ; il est fort probable que l'extrémité carrée, τὸ τετράγωνον, était au sud, et qu'elle continuait la ligne des fortifications qui formait l'angle, ἡ γωνία, tandis que l'extrémité circulaire, τὸ περιφερές, était au nord et continuait la courbe des collines. Ceci, bien entendu, n'est qu'une conjecture.

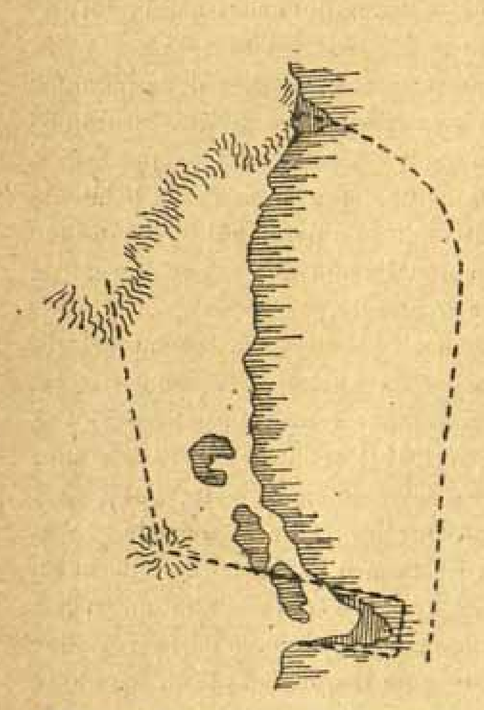


Fig. 4. — Le bord de la mer à Carthage.

Cette conjecture suppose que le port extérieur était le Cothon

1. Ce monticule est connu sous le nom de *Koudiat-el-Hobsia*.
2. Ce promontoire est couronné par le fort appelé *Bordj-Djdid*.

et qu'il était formé par des jetées. Il est vrai que Servius dit que le Cothon de Carthage avait été creusé, et que, suivant Festus, on donnait le nom de Cothon aux ports qui étaient *interiores*[1]. Mais ce mot *interiores* ne peut être séparé des mots *in mari* dans la phase *portus in mari interiores*; évidemment, Festus ne veut pas dire que ces espèces de ports fussent situés *dans* d'autres ports, mais qu'ils étaient situés *dans* la mer, en d'autres termes, qu'ils étaient formés au moyen de jetées comme à Hadrumète. Quant à Servius, il est possible qu'il ait mal interprété le passage de Virgile; en tous les cas, son témoignage ne saurait être préféré à ceux d'Appien et de Strabon. Comme nous l'avons rappelé plus haut, Strabon parle de l'entrée du Cothon (XVII, 3, 15), alors qu'Appien parle d'une entrée de port située à une certaine distance de la terre, c'est-à-dire, nécessairement, entre deux jetées (VIII, 121). Appien avait déjà décrit cette entrée comme étant celle du port extérieur (VIII, 96). Plus loin, Appien raconte comment les Romains emportèrent d'assaut le mur qui entourait le Cothon (VIII, 127); mais les Romains n'auraient jamais pu arriver à ce mur, si le Cothon avait été le port intérieur[2].

Appien dit aussi que, lorsque les Romains commencèrent à bloquer l'entrée du port extérieur au moyen d'une digue, les Carthaginois pratiquèrent une nouvelle entrée à l'autre bout du port, où les Romains n'auraient pu construire de jetée à cause de la profondeur de l'eau et de la violence du vent (VIII, 121). On a allégué ce témoignage pour prouver que le port ne pouvait être formé par des jetées; les causes qui empêchèrent les Romains de construire une digue en cet endroit pour bloquer la nouvelle entrée, auraient également, dit-on, empêché les Carthaginois d'y jeter une digue pour former un port[3]. Mais si les Romains avaient essayé de construire une digue pour bloquer la

1. Voir plus haut, notes 1 et 2 sur p. 40.

2. Il y a probablement une altération du texte ou une lacune dans le passage de Strabon (XVII, 3, 14), où il décrit le Cothon comme étant une île. Mais le nom de Cothon désignait vaguement tout ce qui entourait le port. Ainsi, Appien dit qu'on mit le feu *à une partie du Cothon* (VIII, 127).

3. Oehler, *loc. cit.*, p. 326, 327.

nouvelle entrée ils auraient été forcés de la construire beaucoup plus loin du rivage que la digue à travers laquelle la nouvelle entrée aurait été percée. Les accumulations de vase en cet endroit empêchent d'apprécier quelle était la profondeur de l'eau dans l'antiquité ; mais, en général, la profondeur augmente à mesure qu'on s'éloigne du rivage, et souvent il est assez facile de construire une digue en suivant la ligne de 3 brasses, tandis qu'il serait pratiquement impossible d'en construire une en suivant la ligne de 5 brasses un peu plus au large.

Outre les ports, il y avait une jetée de grande étendue qui joue un rôle important dans le récit que fait Appien de la seconde partie du siège (VIII, 123-125, 127). Il raconte que, pendant un engagement, quelques-uns des vaisseaux carthaginois s'abordèrent à l'entrée du port et empêchèrent les autres de passer ; ces derniers durent se réfugier le long d'une jetée faisant face au mur, où ils furent cependant attaqués par les Romains. C'était une jetée spacieuse, où les marchands avaient coutume d'étaler leurs marchandises ; à ce moment, elle était protégée par une estacade transversale[1], que les Romains essayèrent de forcer, espérant pouvoir s'établir sur la jetée et s'en servir comme base d'opérations pour l'attaque du port. A cet effet, ils y amenèrent des béliers, qui furent brûlés dans une sortie que firent les Carthaginois ; ceux-ci marchaient dans l'eau en tenant des torches, car la mer n'était pas assez profonde pour les vaisseaux. Enfin, les Romains forcèrent l'estacade et construisirent un ouvrage sur la jetée, exactement en face de la muraille ; ils y mirent quatre mille hommes pour couvrir de projectiles les Carthaginois qui étaient sur le mur. Enfin, ils prirent la ville, en s'emparant du mur qui entourait le Cothon, et en emportant par surprise l'extrémité circulaire du Cothon, tandis qu'ils en menaçaient l'extrémité rectangulaire.

1. Appien se sert indifféremment des mots παρατείχισμα et διατείχισμα pour désigner l'estacade. Ainsi il dit (VIII, 123) : παρατείχισμα ἐπεποίητο, et plus loin : ἐκ τοῦ διατειχίσματος ἀπεμάχοντο, sans avoir auparavant parlé d'un διατείχισμα Il dit aussi (VIII, 124) : κριοῖς οὖν τὸ παρατείχισμα τύπτων, μέρος αὐτοῦ κατέβαλεν et plus loin (VIII, 125) : τὸ διαπεπτωκὸς τοῦ διατειχίσματος ᾠκοδόμουν.

Ainsi, la jetée en question touchait au rivage par l'une de ses extrémités, puisque les Romains se servirent de béliers contre l'estacade qui la barrait ; l'eau y était assez basse pour permettre aux Carthaginois de la traverser à pied et n'était pas assez profonde pour porter leurs vaisseaux. Mais la jetée, partant du rivage, s'avançait en eau profonde puisque les vaisseaux purent s'y amarrer et y furent attaqués par la flotte ennemie. La jetée était en dehors du port, puisque les vaisseaux s'y amarrèrent quand ils ne purent plus entrer ; mais, d'autre part, elle devait en être très proche, puisqu'elle fut considérée comme une excellente base d'opérations pour attaquer le port[1]. La jetée étant devant la muraille, cette muraille devait défendre quelque chose qui se trouvait derrière, et comme les Romains se servaient de cette base pour l'attaque du port, simplement comme d'une base pour l'attaque de la muraille, il en résulte que le port était probablement derrière la muraille. Mais alors ce mur faisait partie de la muraille qui entourait le Cothon. Quand les Romains emportèrent la ville en s'emparant de cette muraille, leur attaque principale était dirigée contre l'extrémité rectangulaire du Cothon ; et la digue étant le seul endroit près du port sur lequel ils se fussent établis en force, elle était probablement située près de l'extrémité rectangulaire du Cothon.

Si cette extrémité en était l'extrémité méridionale, comme nous l'avons supposé plus haut, la jetée devait être située entre la terre ferme et l'entrée. Cette opinion serait insoutenable s'il était prouvé que les Romains achevèrent la digue qu'ils construisaient à partir de la langue de terre pour bloquer l'entrée ; car, pendant l'engagement, les vaisseaux ont dû traverser la ligne de la nouvelle jetée pour atteindre une jetée construite entre le rivage et l'entrée. Mais nous n'avons que l'affirmation d'Appien (VIII, 123), suivant laquelle quelques navires s'étant abordés à l'entrée, les autres durent se ranger le long de la jetée, puisqu'ils ne pouvaient entrer dans le port. Cette assertion est

1. Appien, VIII, 124 : εὔκαιρον ἐπιτείχισμα τοῦ λιμένος.

ambiguë. Le texte peut certainement vouloir dire que les vaisseaux s'abordèrent à la nouvelle entrée, et que l'ancienne entrée était déjà bloquée, mais peut aussi signifier qu'ils s'abordèrent à l'ancienne entrée, et que les autres ne s'amarrèrent à l'extérieur que pour attendre le dégagement des premiers, plutôt que de faire le tour pour gagner la nouvelle entrée, avec l'ennemi à dos.

Comme cette jetée était assez vaste pour que les marchands s'en servissent comme d'une sorte de marché, il est probable que ses ruines ont subsisté plus longtemps que celles d'une jetée ordinaire. Or, précisément vis-à-vis de l'étang sud, on voit les ruines d'une jetée considérable, exactement à l'emplacement indiqué plus haut comme étant l'extrémité sud du Cothon. Il y avait là probablement, dans le principe, une jetée étroite, se détachant ici du rivage vers l'entrée du port et prolongeant la ligne des fortifications; plus tard, cette jetée fut élargie pour permettre aux vaisseaux d'y décharger sans entrer dans le port, cet agrandissement ayant formé la jetée spacieuse dont il est question dans Appien. Mais ceci n'est encore qu'une conjecture.

En étudiant les ports de Carthage, on ne saurait négliger ceux d'Utique, car on a attribué certaines ruines qu'on trouve à Utique à un port creusé de main d'homme, au centre duquel se trouvait une île[1]. Utique n'est plus au bord de la mer et le promontoire d'autrefois est devenu une langue de terre qui s'étend vers l'est, allant des collines à une plaine marécageuse. La topographie acceptée est fondée sur la supposition que la ligne de l'ancienne côte est marquée par le bord du marais. Mais cette supposition est certainement erronée, puisque le marais pénètre jusque dans l'orchestre du théâtre, et doit, par conséquent, dépasser de beaucoup l'ancienne ligne du rivage. En dehors de cette supposi-

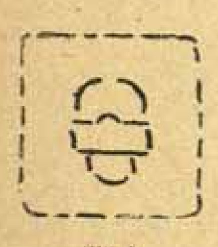


Fig. 5.
Croquis du prétendu port d'Utique.

1. Daux, *Recherches sur l'origine et l'emplacement des emporia phéniciens*, p. 160 et planches V et IX.

tion, il n'y a rien qui prouve que la mer ait jamais pénétré dans le soi-disant port. C'est une large excavation de forme rectangulaire, évidemment artificielle, avec les ruines d'une grande construction sur un monticule situé au milieu; on pourrait donc parfaitement y voir un ancien port creusé de main d'homme, ayant au centre une amirauté sur une île, comme à Carthage. Mais à Carthage, près du rivage, juste au-desssus des Petites Citernes, il y a une excavation analogue, avec les ruines d'un bâtiment semblable sur une hauteur au milieu, et l'on a trouvé une inscription d'Antonin le Pieux, qui prouve que ce sont les ruines des Thermes[1]. Les vestiges signalés à Utique doivent, par conséquent, être ceux des bains, la partie creuse correspondant à une enceinte semblable à celle qui entoure les Thermes de Caracalla à Rome. Et ceci met fin à la discussion relative au soi-disant port, car personne ne saurait nier que les deux ruines d'Utique et de Carthage appartiennent à des constructions de même destination et de même date.

Cecil Torr.

1. Fac-similé dans la *Revue archéologique*, 1887, vol. X, p. 170.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT « CHIFFRE »

Personne ne conteste aujourd'hui que le mot français *chiffre*, de même que ses similaires des autres langues européennes, ait commencé à prendre sa signification actuelle au plus tôt dans le courant du xve siècle. Antérieurement, il avait un sens essentiellement différent, pour lequel il a été remplacé par un doublet de forme italienne, *zéro* (zefiro). Son introduction ne remonte pas d'ailleurs au delà du xiie siècle, et elle est due à la traduction latine du traité arabe de Mohammed ibn Moussa Alkhovarizmi, grâce à laquelle furent révélés à l'Occident les procédés de l'*algorithme*, c'est-à-dire ceux dont nous nous servons aujourd'hui pour les calculs numériques.

Le mot latin médiéval *ciphra* est la transformation de l'arabe *ṣifr*, de même que *zephyrum* (zéro) est celle d'un doublet du même terme. Mais *ṣifr* n'a jamais eu techniquement le sens de *chiffre* ; il a exclusivement signifié *zéro*. On doit donc écarter l'étymologie qui rattachait le mot chiffre au radical hébraïque *sepher* (livre, et aussi compte).

Sur tout ce qui précède, je le répète, l'accord est unanime aujourd'hui ; mais est-il possible d'aller plus loin ? Doit-on admettre, avec la plupart des orientalistes et des historiens les plus récents de la mathématique, que *ṣifr* soit à rattacher au radical *ṣafira* (être vide), en tant que traduction de *çounya*, qui, chez les Hindous, signifie également vide et zéro ? C'est dans l'Inde en effet que les Arabes ont historiquement trouvé les procédés de l'*algorithme*.

Cette étymologie du mot *ṣifr* vient d'être combattue par M. Karl Krumbacher dans un article (*Woher stammt das Wort Ziffer-Chiffre?*) inséré pages 346-356 du très intéressant volume d'*Études de philologie néo-grecque* récemment publié par M. Psichari (Paris, Bouillon, 1892). Ce travail dénote une rare ingéniosité; mais la trame de l'argumentation ne me paraît pas pouvoir résister à la critique.

Voici en quoi consiste cette argumentation :

1° Il n'est pas prouvé que le radical de *ṣafira* (être vide) soit authentiquement sémitique. Ce sens peut dès lors être dérivé de l'acception *ṣifr* = zéro, d'après la figuration du caractère numéral;

2° Avant la forme arabe *ṣifr*, il a dû y en avoir une autre représentée par le terme *sipos*, par lequel la figure circulaire a été désignée par les abacistes, qui s'en sont servis avant les algorithmistes, mais sans lui faire véritablement jouer le rôle de zéro.

3° *Sipos* doit venir du grec ψῆφος;

4° Ce mot ψῆφος doit être traduit par chiffre, dans deux passages de l'historien byzantin Théophane;

5° De ψῆφος est d'autre part dérivé le mot ψηφοφορία (calcul) qui, d'après les lois de la linguistique, s'est contracté en ψηφορία, d'où l'on peut facilement pousser à l'arabe *ṣifor*, *ṣifr*.

En résumé, *chiffre* serait en réalité dérivé de ψῆφος par l'intermédiaire de l'arabe.

1. Du moment où un radical est historiquement passé, vers le XV[e] ou XVI[e] siècle, de la signification exclusive de zéro à celle de chiffre, M. Krumbacher ne voit, en somme, aucune difficulté à admettre qu'il ait, du VIII[e] au XI[e] siècle, subi l'évolution précisément inverse. Si le fait était constant, il mériterait au moins de provoquer l'attention des philologues; malheureusement, la preuve que ψῆφος ait jamais signifié chiffre reste à faire, comme on le verra. Je ne pense pas, d'autre part, qu'aucun orientaliste puisse admettre en principe que, pour déclarer qu'un radical, de forme nettement arabe, est d'origine étrangère, il suffise

de n'avoir pu constater historiquement son ancienneté. M. Krumbacher n'ose pas, au reste, aller jusque-là et il concède qu'à côté du terme *ṣifr*, venu d'après lui du grec, il a pu exister en arabe un mot sonnant de même, et signifiant *vide*, ce qui aurait amené une confusion de deux racines essentiellement différentes. Nous nous trouvons donc en présence de simples hypothèses, d'autant plus incertaines que la langue arabe est reconnue comme étant d'une richesse singulière ; j'ajouterai d'autant plus improbables, que chez les Arabes orientaux, la figure du zéro (réduit à un simple point) n'éveille nullement l'idée du vide ; elle serait plutôt provoquée par la forme qu'ils donnent au chiffre 5.

2. Les abacistes opéraient avec des jetons marqués de chiffres, qu'ils disposaient sur des colonnes distinctes suivant l'ordre des unités ; ils n'avaient donc pas besoin de zéro. S'ils employaient auxiliairement un jeton sans marque, qu'ils dénommaient *sipos*, il n'y a aucune preuve que ce terme vienne de l'arabe, ni que l'usage de ce jeton ait été emprunté à un peuple chez lequel on n'en a retrouvé aucune trace.

3. Il est très possible, comme plusieurs savants l'ont admis, que *sipos* vienne du grec ψῆφος qui signifie précisément jeton. C'est un point en réalité indifférent à la question qui nous occupe, puisque le *sipos* n'est ni un chiffre, ni un zéro, ainsi que le reconnaît M. Krumbacher. En fait, on ignore l'étymologie de ce terme, qui apparaît dans les traités des abacistes à côté des noms barbares donnés aux neuf chiffres : *igin, andras, ormis, arbas, quimas, caltis, zenis, temenias, celentis*. Ces mots, dont on s'est en vain évertué à chercher l'explication, sont incontestablement passés aux Occidentaux par l'intermédiaire des juifs d'Espagne ; les uns sont évidemment sémitiques, les autres ont une apparence grecque, ce qui n'offre rien de particulièrement extraordinaire si l'on réfléchit à la durée de la domination que l'Empire byzantin a exercée sur une partie de l'Espagne. Rien n'est plus facile que d'expliquer les uns et les autres par des radicaux grecs, en faisant usage de la riche synonymie de la mystique pythagorienne, conservée dans les *Theologumena* et dans l'ex-

trait de Nicomaque par Photius. Mais aussi rien n'est plus illusoire ; en tout cas, il faudrait au moins, pour soutenir une pareille dérivation, ne pas commencer par contredire les doctrines fondamentales en expliquant *igin* = 1 par la femme, *andras* = 2 par l'homme. Il est constant en effet que pour les Pythagoriens, l'unité était mâle, et le binaire, femelle.

Les tentatives de Vincent, que rappelle M. Krumbacher, n'ont donc apporté aucune lumière sur la question ; des dix mots techniques des abacistes, *sipos* peut être le seul à venir du grec, s'il en vient véritablement ; mais, dans ce cas, rien ne prouve qu'il représente une forme arabe, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

4. Ψῆφος, proprement caillou, jeton de suffrage ou de compte, correspond exactement au latin *calculus* et a pris, comme ce dernier mot, le sens figuré de calcul, avec lequel il apparaît constamment dans la littérature mathématique byzantine. Jamais, au contraire, il n'a signifié chiffre, ni davantage lettre numérale (στοιχεῖον, σημεῖον, χαρακτήρ). Les textes de Théophane, invoqués par M. Krumbacher, montrent tout au plus le passage du sens propre de jeton au sens figuré de calcul.

Cet auteur raconte en effet (éd. Bonn, I, 575 et 664) qu'en 707 le calife Walid défendit de tenir en langue grecque les registres publics des finances ; ils durent être écrits en arabe, *sauf pour les calculs* (χωρὶς τῶν ψήφων), « parce qu'il est impossible dans cette langue d'écrire un ou deux ou trois ou huit et demi ou un tiers[1] ; aussi jusqu'à présent (vers 810) les Arabes ont avec eux des notaires[2] chrétiens ». Dans un passage subséquent, se rapportant à

1. Ἢ ὀκτὼ ἥμισυ ἢ τρία (lisez τρίτον). M. Krumbacher a remarqué que le texte édité est inadmissible ; mais il n'a pas osé proposer de correction. Il suffit de remarquer que, dans les manuscrits arithmétiques grecs, il y a une confusion constante entre les nombres entiers et les fractions dénommées par ces nombres ; c'est que les uns comme les autres pouvaient être représentés par les mêmes lettres numérales, différenciées seulement par des traits ou des accents souvent mal tracés. En résolvant ces lettres en mots, les copistes se sont continuellement trompés.

2. Νοτάριος en grec peut avoir le sens spécial de calculateur. Dans le ms. 387 Suppl. gr. de la Bibl. nat. se trouve, f[os] 181 à 208, une série de problèmes numériques sous l'intitulé : Ἀρχὴ σὺν θεῷ ἁγίῳ τῆς νοταρικῆς ἐπιστήμης.

l'année 759, Théophane rapporte que les chrétiens furent exclus de la comptabilité publique des Arabes, mais que ceux-ci furent bientôt forcés de les reprendre, parce qu'ils ne pouvaient pas écrire les calculs (γράφειν τοὺς ψήφους).

Le sens de ces passages est assez clair ; ce n'est que sous le calife abbasside Almansor que, vers 772, les Arabes commencèrent à connaître les chiffres hindous, en même temps que l'ouvrage astronomique le Siddhanta (Sindhind) ; sous les Ommiades, ils ne pouvaient se servir, comme notation numérique abrégée[1], que du système alphabétique des Grecs ou de celui qu'ils calquèrent dessus. Mais, pour être complet, l'alphabet numéral arabe doit employer des points diacritiques ; il prête donc à confusion et est très incommode, à moins qu'on ne le limite à la numération sexagésimale, à laquelle il a longtemps servi en astronomie, concurremment avec les chiffres hindous. Les Arabes durent donc, pour la commodité de leur comptabilité, recourir à la numération écrite des Grecs, et par suite employer des chrétiens familiarisés dès l'enfance avec les lettres numérales.

Mais il n'est nullement à supposer que les comptables d'alors fissent comme les nôtres leurs calculs avec la plume, sans que leurs maîtres pussent exercer aucun contrôle. Il est bien clair que les calculs se faisaient en réalité avec des jetons, comme ils se sont faits en Occident pour la banque pendant tout le moyen âge, et comme l'usage s'en est perpétué jusqu'au siècle dernier.

Aujourd'hui que tout le monde à peu près sait écrire, on n'apprend à calculer qu'avec la plume et le boulier est resté un joujou d'école enfantine ; au moyen âge, on pouvait compter et faire avec des jetons des opérations passablement complexes, sans même savoir lire ; c'est dans cette situation que se trouvaient de fait les Arabes devant leurs notaires chrétiens ; mais

1. Évidemment rien ne les empêchait d'écrire les nombres en toutes lettres dans leur langue ; peut-être avaient-ils possédé une notation primitive rudimentaire analogue à celle des Romains, des anciens Phéniciens, etc., mais il n'en reste aucune trace, et si elle a jamais existé, elle avait disparu lors de l'introduction de l'écriture coufique.

en Occident ou même dans l'empire byzantin, les choses ne devaient pas se passer autrement ; les comptes écrits étaient toujours vérifiés par un calcul avec des jetons [1].

Γράφειν τοὺς ψήφους ne signifie donc pas écrire les chiffres, mais écrire les comptes (de jetons). Un groupe de lettres numérales éveillait alors beaucoup moins l'idée d'un nombre abstrait que celle des jetons qu'elles représentaient. La notion de chiffre est sensiblement postérieure.

5. A côté de ψῆφος, pour calcul, les Grecs ont dit ψηφοφορία ; mais ce terme, emprunté à la langue antique, où il signifiait le dépôt du jeton de suffrage, a toujours été un mot savant ; l'expression courante était λογισμός, ἐπιλογισμός, ou λογαριασμός. Il est dès lors très douteux que la contraction en ψηφορία se soit produite réellement dans l'usage ; M. Krumbacher en cite un exemple unique, qui peut n'être qu'une simple faute d'écriture. Quant aux autres intermédiaires, ψήφορον en grec, *ṣifor* en arabe, qu'il a besoin de supposer, il s'est dispensé de fournir la moindre preuve de leur existence. Il n'y a donc là qu'une de ces tentatives étymologiques qu'il est plus facile d'émettre que d'appuyer.

Je ne crois pas, en résumé, que la thèse de M. Krumbacher puisse modifier l'opinion généralement admise aujourd'hui ; il m'a semblé toutefois qu'elle méritait d'être discutée.

Paul TANNERY.

1. C'est ainsi que dans la première scène du *Malade imaginaire*, Argan refait, avec des jetons, le compte de son apothicaire.

RECUEIL

DES

CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite*[1].)

III. — CACHETS RECONNUS ET NON DÉCRITS.

1. — Abainville (Meuse). D'après Denis, cité par M. Maxe-Werly (*Monuments épigr. du Barrois*, p. 74), plusieurs cachets d'oculistes auraient été découverts à Abainville. « On y fabriquait, dit Denis, des vases pour les pharmacopoles, car on y a trouvé des tablettes en stéatite opaque, sur les tranches desquelles étaient des inscriptions en creux et à rebours, destinées à imprimer des étiquettes médicales sur le vase, quand la matière était encore molle. Les ouvriers qui creusaient le terrain ont jeté ces tablettes comme tuileaux sous des bornes qu'ils plantaient. »

2. — Braives (Belgique). Dans le tome II (p. 227) de son *Épigraphie romaine de la Belgique*, M. Schuermans a écrit ce qui suit : « La visite minutieuse du Musée de Liège, opérée par M. Georges Terme, lui a fait rencontrer un parallélipipède en schiste ardoisier, noirâtre, ayant tout l'aspect d'un cachet d'oculiste, ainsi que les dimensions, qui sont les suivantes : 0m,062 × 0m,035 × 0m,01. Il semble qu'on voie quelques traces de caractères, mais absolument trop vagues, pour conclure, avec certitude, à

1. Voir les nos de mai-juin, juillet-août, septembre-octobre et novembre-décembre 1893.

l'existence d'une inscription. Cette pierre provient de Braives, où un tumulus romain a été fouillé. »

3. — **Naix** (Meuse). Cette localité paraît avoir fourni quinze cachets d'oculistes : treize en 1807 (Grivaud de la Vincelle, *Mon. ant.*, p. 280), un en 1808 (Denis, *Narrateur de la Meuse*, n° 290) et un en 1830 (Denis, *Narrat. de la Meuse*, n° du 21 juin). On ne connaît que huit cachets de la découverte de 1807 (ci-dessus, n°s 106, 107 et 109 à 114) ; les cinq autres sont à retrouver. (Voy. Maxe-Werly, *Mon. épigr. du Barrois*, p. 61, 62 et 72, note 1.)

4. — **Ile de Ré.** Dans son *Histoire de l'île de Ré* (2e édit., La Rochelle, 1888, in-4°, p. 26), le docteur Kemmerer rapporte que des fouilles, pratiquées dans l'île, en 1840, ont mis à découvert un « cachet en pierre de potier romain ». Le fac-similé qu'il en donne (p. 29) laisse supposer qu'il s'agit, non pas d'un sceau de potier, mais d'un cachet d'oculiste, en forme de réglette, ne portant, pour toute inscription, qu'un grafitte à l'un de ses bouts.

5. — **Rome.** On présenta, il y a une dizaine d'années, à un savant de Paris, M. F..., un cachet d'oculiste de provenance romaine. Il ne l'acheta pas, à cause du prix trop élevé qu'on lui en demandait, et il ne lui a pas été possible de savoir ce qu'il était devenu.

6. — **Rouen.** De Caumont écrivait en 1867 : « Sans être à même de fournir la liste exacte et complète des pierres-cachets, ou sigillaires, exhumées depuis cette dernière époque [1858] des différents points du territoire français et des pays voisins, nous rappellerons que les grands travaux de Rouen en ont livré une en 1863 à M. Thaurin. M. l'abbé Cochet, qui en constate l'existence dans la *Revue de la Normandie* (1864), dit que c'est la troisième qui ait été observée dans le département de la Seine-Inférieure. Les deux premières provenaient de Lillebonne. On en peut ajouter une quatrième qui aurait été trouvée dans notre ville au commencement des travaux dont nous venons de parler, mais qui fut égarée presque aussitôt. » (De Caumont, *Bull. mon.*, t. XXXII, 1867, p. 34 ; Grotefend, p. 125.)

7. — **Saint-Chéron** (Seine-et-Oise). Il est question, dans la *Revue*

des Sociétés savantes (4e série, t. IX, 1868, p. 28), d'un cachet d'oculiste, *en bronze*, qui aurait été trouvé à Saint-Chéron. Cette découverte n'a jamais été confirmée. (Voy. Klein, n° 127 [1].)

IV. — VASES A COLLYRES.

1. — **Athènes**; est au British Museum. « *Vasculum plumbeum* »; lettres en relief :

ΛΥΚΙΟΝ ΠΑΡΑ ΜΟΥΣΑΙΟΥ

Λύκιον παρὰ Μουσαίου.

C. I. G., n° 8556 *b*; Simpson, dans le *Monthly Journal of medical science*, janvier 1853, et dans les *Archaeological essays*, t. II, p. 185 (avec une gravure); Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1879, p. 89; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 30.

2. — **Catane**; « *in parva olla terracea vel, ut Castellus dicit, in phiala vulgo lacrymatoria dicta* »; lettres en relief :

ΝΕΙΚΙΑ
ΛΥΚΙΟΝ

Νεικία λύκιον.

C. I. G., n° 5681; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 30.

1. M. Maxe-Werly a écrit dans sa *Collection des monuments épigraphiques du Barrois* (p. 16, note 3) : « Je dois à l'obligeance de mon confrère, M. Héron de Villefosse, la communication d'un curieux cachet d'oculiste, offrant, comme marque unique, un monogramme formé d'un A inserit dans un O. »

D'après un croquis, fait de souvenir, que M. Maxe-Werly a bien voulu m'envoyer, ce cachet aurait eu la forme d'une réglette et le monogramme aurait présenté la disposition que voici :



M. Maxe-Werly ne ferait-il pas erreur, et le cachet que lui a présenté M. de Villefosse ne serait-il pas celui d'Amiens qui a été décrit sous le n° 6?

3. — **Cumes** ; sur un petit vase trouvé dans un tombeau ; caractères grecs archaïques.

ΤΑΤΑΙΗΣ ΕΜΙ Λ
ΗΚΥΘΟΣ'ΗΟΣ'Δ'ΑΝΜΕ ΚΛΕΨ
Η: ΘΥΦΛΟΣΕΣΤΑΙ

[*Ego sum unguentarium Tataiae*; *qui me furatus fuerit caecus erit*.]

Minervini, *Bullett. archeol. Napoletano*, 1843-1844, p. 20 (avec une gravure); Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 204.

3. — **Égypte.** Vase en terre de 0m,055 de haut, assez semblable à celui de Tarente (ci-après n° 11). L'inscription est au pied du vase, en caractères rétrogrades.

ΝΟΙΔ
ΥΟΙϽΥ

Διονυσίου.

Thédenat, *Bull. des Antiquaires de France*, 1881, p. 291, note 2.

4. — **Éryx.** Petit vase en terre.

ΚΟCΜΟΥ

Κόσμου.

C. I. G., n° 5522 ; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 31.

5. — En **Hongrie.** Sous un flacon en verre de forme carrée; lettres en relief :

PACCI (renversé)
ALCIM ALCIM
PACCI

Alcimi(*i*) *pacci*(*anum*)?

(Lecture proposée par MM. Héron de Villefosse et Thédenat.)

C. I. L., t. III, n° 6014, 3 ; Frœhner, *Nomenclature des verriers grecs et romains*, p. 17, n° 15 ; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 33.

6. — **Londres** ; est au British Museum. Sur le fond d'une poterie rouge ; en caractères directs et en relief. L'empreinte a été produite par un cachet de 0m,022 de long sur 0m,004 de large.

■DIVLSENISCR
OCODADASPR

Q(uinti) Jul(ii) Senis crocod(es) ad aspr(itudinem).

Roach Smith, *Catal. of the Museum of London antiquies*, p. 47, n° 208; Becker, dans *Jahrb. für Philol. und Pädag.*, t. LXXVII, 1858, p. 589 et *Heidelberg Jahrb.*, 1858, p. 850; Grotefend, dans le *Philologus*, t. XIV, p. 629, n° 75; Grotefend, p. 73, n° 51; *Bull. des Antiquaires de France*, 1879, p. 90, *C. I. L.*, t. VII, n° 1314; Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 9; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 30; Maxe-Werly, *Mon. épigr. du Barrois*, p. 52.

7. — Provenance inconnue; était à **Londres**, dans la collection Hertz.

HEROPHILI OPOB

Herophili opob(alsamum).

Osann, dans le *Philologus*, t. VIII, p. 758; Grotefend, p. 126, n° 111.

8. — Provenance inconnue. Était à **Paris**, dans la collection Raifé, et fut acheté par Sichel en 1867. Petit vase, en terre d'un gris rougeâtre; inscription tracée à la pointe:

ΛΥΚΙΟΝ

Λύκιον.

Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1879, p. 89; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 30.

9. — **Saint-Remy** (Bouches-du-Rhône); sur un fragment de vase aujourd'hui perdu. Lettres en relief. Copie de Caylus.

TƎ⅃ƆИOЯVᗡƆ
⅃AƆᗡAOᗡI⅃ƎHƆ
TƎ⅃ƆИOЯVᗡƆ
⅃AƆᗡAOᗡI⅃ƎHƆ

G(aii) Duron(ii) Cleti chelido(nium) ad cal(iginem).

Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, p. 261, et pl. 74; Gough, dans *Archaeologia*, t. IX, p. 242; Tôchon d'Annecy, n° 16; Grotefend, dans le *Philologus*, t. XIII, p. 138, n° 18 (t. à p., p. 17); Marini, *Iscrizioni antiche doliari*, Rome, 1884, in-4°, p. 416; Grotefend, p. 46, n° 27; Héron de Villefosse, *Bull. monumental*, 1879, p. 46; *C. I. L.*, t. XII, n° 5691; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 32.

10. — **Tarente**; est à Paris, dans la collection Mowat. Vase en terre, de 0^m,049 de haut, pourvu d'une anse sur le côté, et noirci

à la partie supérieure, sur une hauteur de $0^m,025$. Au milieu de la panse, dans un cartouche ; lettres en relief :

IACONOC
AVKION

Tôchon d'Annecy, *Dissertat.*, p. 1 et suiv. ; Simpson, dans le *Monthly Journal of medical science*, janvier 1853 et dans ses *Archaeological essays*, t. II, p. 185 (avec une gravure) ; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 29 ; Maxe-Werly, *Mon. épigr. du Barois*, p. 52.

[Un autre vase, sorti de la même officine, mais légèrement brisé à la partie supérieure a été publié par Millin (*Descript. d'un vase trouvé à Tarente*, Paris, 1814, in-8) et par Tôchon d'Annecy, (*loc. cit.*, p. 7 et pl. II).

Panofka en a signalé un troisième exemplaire (*C. I. G.*, n° 5779)].

11. — Tarente? ; est au Musée du Louvre. Vase en terre, de $0^m,05$ de haut, pourvu d'une anse sur la tête. Au milieu de la panse, dans un cartouche ; lettres en relief :

ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ
ΛΥΚΟΝ

Ἡρακλείου λύκ[ι]ον.

Sichel, *Cinq cachets*, p. 20 ; *C. I. G.*, n° 8512 ; Simpson, *Notes on some ancient Greek medical vases for containing lykion, and on the modern use of the same drug in India*, dans le *Monthly Journal of medical science*, janvier 1853, et dans ses *Archaeological essays*, t. II. p. 185 (avec une gravure) ; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1879, p. 89 ; Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 29 ; Maxe-Werly, *Mon. épigr. du Barrois*, p. 52.

12. — Toul ; appartenait en 1840 à Bégin. « Bouteille en terre d'un grain rouge, large à sa base, effilée à son col, pouvant contenir un litre de liquide » (Bégin). Sur le ventre :

ΔΟΔΡΑ

Δόδρα.

Bégin, *Lettres sur l'hist. médicale du nord-est de la France*, p. 129, et *Mém. de l'Acad. de Metz*, t. X, p. 124 ; Thédenat, *Bull. des Antiquaires de France*, 1881, p. 291.

V. — TABLETTES D'OCULISTES[1].

On a découvert, en différents lieux, des tablettes rectangulaires, sans inscriptions, qui ont tout l'aspect de cachets d'oculistes. Leur usage n'a pas encore été complètement déterminé. Plusieurs de ces tablettes sont peut-être des cachets tout préparés pour une gravure qui n'a pas été faite; la plupart ont dû servir de mortier, ainsi que paraissent l'attester les évidements, en forme de godet, qui sont creusés sur une de leurs faces.

MM. Héron de Villefosse et Thédenat ont émis une conjecture très ingénieuse sur l'emploi de ces mortiers. « On sait, disent-ils, comment étaient confectionnés les collyres. Les ingrédients, réduits en poudre par la crémation, le broiement ou tout autre procédé, étaient pétris en pâte à l'aide d'un liquide déterminé, puis cette pâte était façonnée en collyre et marquée d'une empreinte. Il est peu probable que les oculistes aient tous possédé les instruments et les laboratoires nécessaires pour rendre les matières premières propres à entrer dans les collyres. Sans doute, la pharmacie en gros, ou l'industrie qui en tenait lieu à cette époque, leur fournissait ces ingrédients tout préparés. L'oculiste réduisait en poudre, dans le petit godet de sa tablette, à l'aide du bout arrondi d'une spatule, les matières solides, la terre de Lemnos, par exemple, les grains de poivre, les résines, etc. Cela fait, il retournait sa tablette ; puis, sur le côté dépourvu de godet, il mélangeait les poudres, les arrosait, suivant la formule, du liquide nécessaire, et les pétrissait cette fois avec l'extrémité plate de la spatule. Les biseaux, ménagés toujours sur la face opposée au godet, formaient une pente sur chacun des côtés de la tablette, et permettaient de ressaisir, avec l'extrémité plate de la spatule, et

1. Les renseignements contenus dans ce chapitre sont empruntés, pour la plupart, à un travail de MM. Héron Villefosse et Thédenat (*Bull. monumental*, année 1883, pp. 343 à 353).

de ramener vers le centre, avant qu'il ait coulé à terre, le liquide s'échappant vers les bords, tant que la pâte n'avait pas pris de consistance. Enfin l'opérateur donnait à la pâte la forme d'un pain allongé et y apposait son cachet.

« L'oculiste devait, le plus souvent, vendre ses bâtonnets au malade, qui en usait suivant l'ordonnance ; mais dans bien des cas, il appliquait probablement le collyre lui-même. Le collyre sec, pour être employé, devait être réduit en poudre, puis dissous dans un liquide. Le godet servait cette fois à la trituration du médicament ; il devait même suffire à la dissolution, à cause de la petite quantité de liquide que réclamait chaque application. Le bout rond de la spatule, façonné en forme de massue, servait à oindre l'œil sans le blesser, comme on aurait pu le redouter avec une pointe. Là encore, on le voit, la tablette trouvait son emploi. Du reste, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Cela est si vrai, que les oculistes, quand ils n'avaient pas de tablette, y suppléaient en utilisant les plats de leurs cachets. Ainsi s'expliquent les dépressions centrales que l'on observe sur les plats de bon nombre de ces monuments. Nous avions pensé que ces trous étaient destinés à empêcher le cachet de glisser entre les doigts, pendant qu'on en faisait usage ; mais est-il besoin d'un si grand effort pour appliquer une empreinte sur une pâte molle ? »

Voici la liste des localités qui ont fourni des mortiers d'oculistes :

1. — **Cologne.** Quatre tablettes, dont une en stéatite, une en schiste et deux en grès très fin. Elles proviennent de Cologne ou des environs, et sont à Londres, au British Museum.

2. — **Forêt de Compiègne.** Tablette en stéatite verdâtre, recueillie au même lieu que le cachet décrit ci-dessus sous le n° 52. Longueur 0m,10 ; largeur 0m,065. Est au Musée de Compiègne.

Dix autres tablettes, découvertes dans la forêt de Compiègne, sont conservées au Musée de Saint-Germain-en-Laye. Deux proviennent du mont Chyprés : l'une est en marbre blanc, et la se-

conde en marbre verdâtre; six ont été recueillies dans les sépultures du mont Berny, canton de la Queue-Saint-Étienne: elles sont en marbre de différentes couleurs, gris, vert, veiné blanc, rosé, noir; une a été trouvée aux Tournelles, plateau de Champlieu, commune d'Orrouy: elle est de marbre gris; la dixième, en schiste marron, a été ramassée à la Garenne-du-Roi.

3. — **Dijon.** Deux tablettes, provenant des environs de Dijon, sont conservées au Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. « L'une est taillée en biseau d'un côté; de l'autre côté, elle porte au centre une dépression de forme ronde, ayant un peu plus de $0^m,03$ de diamètre. La plaque elle-même a $0^m,125$ de long, sur $0^m,085$ de large et $0^m,005$ d'épaisseur. L'autre plaque, longue de $0^m,14$, large de $0^m,10$ et épaisse de $0^m,015$, n'a ni dépression ni biseau. »

4. — **Juslenville** (hameau de Theux, près de Liège). Quatre tablettes en marbre, sans godet, mais avec biseaux très prononcés. Elles ont: la première, $0^m,062$ de long sur $0^m,042$ de large; la seconde, $0^m,10$ de long sur $0^m,068$ de large; la troisième, $0^m,117$ de long sur $0^m,08$ de large; enfin, la dernière, $0^m,115$ de long sur $0^m,08$ de large. Ces tablettes sont au Musée de Liège. (Schuermans, *Épig. rom. de la Belgique*, t. II, Bruxelles, 1883, in-8, p. 226.)

5. — Au Musée du château Borély, à **Marseille**; provenance inconnue. Tablette en marbre blanc, biseautée sur l'une de ses faces; l'autre face porte un godet [1].

6. — **Nimes.** Une tablette en marbre, recueillie dans un tombeau avec deux strigiles passées dans un anneau, divers instruments de chirurgie et quelques fioles en verre, est conservée, sous le n° 280, au Musée de la Maison carrée.

7. — **Orange.** Deux tablettes rectangulaires qui sont aujourd'hui au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

8. — **Paris.** Deux tablettes, en marbre gris, ont été décou-

1. Une autre tablette, en marbre vert, est l'œuvre d'un faussaire.

vertes dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu; elles sont au Musée Carnavalet.

9. — Provenance inconnue; appartient à M. l'abbé Thédenat, de **Paris**. « Petite plaque en calcaire jurassique, d'un brun très clair, moucheté de taches ferrugineuses. Elle a environ $0^m,09$ de long, $0^m,07$ de large et $0^m,012$ dans ses parties les plus épaisses. Une des faces a été taillée en biseau, de sorte que sur tout le pourtour la tranche n'a que $0^m,007$ d'épaisseur. La face non biseautée est munie, à sa partie centrale, d'un creux ovale, en forme de godet. » (Abbé Thédenat.)

Cette tablette porte sur l'une de ses tranches le mot :

TVLIVS

Tulius (ou peut-être aussi *Julius*), et sur la tranche opposée les deux lettres :

VI

Elle a conservé son pilon haut de $0^m,037$, large de $0^m,025$ et épais de $0^m,018$. [Cf. sur cette tablette, et sur les *coticulae* en général, une notice de M. l'abbé Thédenat publiée dans le *Bull. mon.*, 1890. (Le tirage à part a pour titre : *Petit mortier en marbre de l'époque romaine*, Caen, 1891, in-8, avec une gravure).]

10. — Forêt de Laigues, près de **Plessis-Brion** (Oise). Tablette verdâtre découverte en même temps et au même lieu que le cachet ci-dessus décrit sous le n° 134. Longueur, $0^m,125$; largeur, $0^m,079$. Paraît perdue.

11. — **Reims** ; est au Musée de Saint-Germain-en-Laye. Tablette de marbre vert, sans godet [1].

12. — Au musée de **Rouen** ; provenance inconnue. Douze tablettes biseautées d'un seul côté. Un godet a été creusé au centre de la face qui n'est pas biseautée. Onze tablettes sont en stéatite ou en schiste ; une est en marbre violet.

1. Une autre tablette du même genre, biseautée d'un côté et présentant de l'autre un petit godet, a été vue à Reims, chez M. Fruchart, par M. Héron de Villefosse. (Voy. *Bull. monumental*, 1883, p. 347.)

13. — Sens. Tablette verdâtre découverte en même temps et au même lieu que le cachet décrit ci-dessus sous le n° 171. Longueur, $0^m,071$; largeur, $0^m,052$. « L'épaisseur normale de la plaque est de $0^m,009$, mais sur les bords, à l'endroit où viennent expirer les biseaux, elle n'a plus que $0^m,003$ » (Héron de Villefosse et Thédenat). Cette tablette a fait partie de la collection Poncelet. (Voy. Julliot, *Notice sur trois cachets*, Sens, 1882, p. 21.)

14. — Vaison. Une boîte cylindrique en plomb, munie d'un couvercle, et trouvée dans un tombeau, contenait : une tablette en marbre biseautée sur une de ses faces, deux fioles en verre de $0^m,04$ et $0^m,06$ de hauteur, et une spatule de $0^m,16$ de long, terminée d'un côté par une partie plate, et de l'autre, par un renflement en forme de massue. Ces différents objets sont au Musée de Vaison [1].

Ém. Espérandieu.

(*A suivre.*)

1. Grignon a décrit, en 1772, trois tablettes de marbre dont une présentait « un enfoncement elliptique » sur un de ses côtés. Elles provenaient de fouilles faites, par ordre du roi, dans une villa romaine située sur la petite montagne du Châtelet. (Voy. Héron de Villefosse et Thédenat, *Bull. monumental*, 1883, p. 347.)

UNE AFFAIRE DE TUTELLE

SOUS LE RÈGNE D'ANTONIN LE PIEUX

(Nos 1 et 2 de ma collection de papyrus grecs d'Égypte.)

Un citoyen romain du nom d'Hérennius, établi dans la Moyenne-Égypte, a laissé ses biens à son fils Lucius, mais en réservant à sa femme, Gellia Pétronilla, mère du jeune homme, la jouissance d'une partie de cette fortune. Lucius n'ayant pas atteint sa majorité à la mort de son père, le δικαιοδότης ou grand juge d'Égypte a désigné, comme aptes à exercer la tutelle, deux propriétaires du nome d'Aphroditopolis, Apollonius et Longinus, et il a chargé Ptolémée, stratège de ce nome, de choisir entre les deux. C'est Apollonius qui a été déclaré tuteur. Au bout d'un certain temps, la onzième année du règne d'Antonin (147-148 de J.-C.), la veuve élève des plaintes, soit que les intérêts de son fils aient été négligés, soit plutôt que l'on méconnaisse ses droits personnels. Elle adresse une supplique au tribunal suprême d'Alexandrie. C'est Calvisius Patrophile qui exerce à ce moment les fonctions de grand juge. Peu au courant de ce qui s'est passé, Calvisius écrit pour s'en enquérir, non pas directement à Ptolémée, mais à Maxime dit Néarque, un des stratèges du nome d'Arsinoé. Toutefois, dans sa lettre à Maxime, il annonce qu'il en expédiera une copie à Ptolémée. Maxime alors avertit son collègue et voisin d'Aphroditopolis, lequel lui répond par un exposé, où il assure qu'il n'aura pas de peine à dégager sa responsabilité. On s'est conformé dans son ressort aux instructions venues d'Alexandrie, et Apollonius a été déclaré tuteur en temps voulu. Sur ce qui se passa ensuite, nous n'avons aucun renseignement.

Cette synthèse par anticipation me paraît coordonner d'une manière assez solide et naturelle les indications éparses dans les fragments qui nous restent du dossier de l'affaire. Ils ne proviennent pas des pièces originales, mais de copies conformes. On les a trouvés à El-Fayoum, comme presque tous les papyrus de ma collection (voir *Revue de philologie*, 1893, 2e livraison, p. 109 et *Revue archéologique*, 1893, t. XX, p. 227 sqq.). Ce sont deux morceaux de papier fort d'égale longueur (0^m,34). Le papyrus 1 mesure en largeur 0^m,08 : c'est la partie droite de la supplique de Pétronilla ; le papyrus 2, une fois plus large, mais troué en plusieurs endroits, contient trois textes différents : les deux premiers, séparés par un intervalle d'un centimètre et demi, occupent le haut de la feuille ; le troisième en couvre toute la partie inférieure. Étudions de près chacun de ces quatre textes.

Celui du fragment 1 compte vingt-neuf lignes d'une onciale assez grossière. Un double espace a été ménagé entre l'adresse de la supplique et la seconde ligne [1].

.ι δικαιοδοτη
εμου και ερεννι
σιανου και διο
νος μεσορη απε
αλεντα ειναι
υιου λουκιου ε
βιωσασης μου
μεριδος του αρ
ης δι.ανανε
στρατηγον
.....ν μετα
....λευδας και
.εως καταθεσθαι
θησομενων
ην επιτροπην
δι επιστολην
βυβλιδιον πα
υσαι γραφηναι
αναμφισβητητως
μου λουκιου ε
δεμιαν η μη
..μαι μη.....
..ευεργετη...
αγνις το μηδεν
αγκαιως εχω
ονεν τοις υπα-
μα αναφερη
σεως αγομ
ηστη

1. Dans mes transcriptions j'ai séparé les mots, marqué par des points la place des lettres espacées ou illisibles et souligné celles dont la lecture est douteuse.

Des noms et titres de « Son Excellence le dicéodote Calvisius Patrophile », lesquels figuraient certainement au complet dans l'entête, il ne reste que la dernière lettre de κρατιστωι et le mot δικαιοδοτηι.

Nous pouvons mesurer par là les lacunes de notre texte. Ce que nous en avons suffit cependant pour nous donner une idée du contenu primitif de la supplique. Aux lignes 2-4, il y avait une sorte d'historique, où le mariage d'Hérennius et de Pétronilla (ἐμοῦ καὶ Ἑρεννί[ου] l. 2), peut-être aussi leur établissement en Égypte, à coup sûr le décès du mari ([μη]νὸς Μεσορὴ ἀπέ[θανεν] l. 4), étaient successivement rappelés, avec la date de chacun de ces faits.

Puis venaient les dispositions testamentaires du défunt (lignes 5-9). Un des mots de la ligne 5 était probablement [τ]άλεντα pour τάλαντα, latinisme qui n'aurait rien d'étonnant de la part d'une Romaine ; en tout cas, le montant de la fortune d'Hérennius devait être indiqué à cette place, et il me paraît certain aussi que la phrase où se lisaient les mots [συμ]βιωσάσης μου (l. 7) ne pouvait guère concerner que les articles du testament relatifs à la veuve. Aux lignes 10-18, Pétronilla mettait en scène le stratège (στρατηγόν, l. 10) ou l'un des stratèges à qui était incombé le soin de constituer la tutelle ; elle y parlait du dépôt fait au greffe de la ville ([πόλ]εως καταθέσθαι, l. 13) de telle et telle pièce intéressant la succession ; elle y mentionnait également une première supplique (βιβλίδιον, l. 17) à l'autorité supérieure. En terminant (l. 19-29), elle priait sans doute le dicéodote d'intervenir pour sauvegarder les droits incontestables de l'héritier (l. 19-20), se recommandait, elle et son fils, à sa bienveillance et faisait allusion à la situation pénible où elle se trouvait ([ἀν]αγκαίως ἔχω, l. 21) [1].

Moins fragmentaire en apparence, le texte en onciale qui occupe presque à lui seul le haut de la deuxième feuille, ouvre un

1. La formule consacrée ἵν' ὦ ὑπό σου σὺν αὐτῷ εὐεργετημένη (cf. les *Griechische Urkunden* de Berlin, II, 193 ; IV, 168) figurait à la 23ᵉ ligne de la supplique comme aussi, mais avec un changement de personne, à la ligne 8 du texte 2.

champ plus vaste encore à l'hypothèse. Toute la partie gauche, la moitié au moins de cette pièce, a disparu, et, dans ce qui reste, beaucoup de mots sont illisibles. Enfin, tandis que le papyrus n° 1, malgré sa médiocre étendue, offrait, pour reconstituer le sens général, des points de repère assez nombreux, cette ressource nous manque à peu près complètement ici. L'écriture, une onciale très peu calligraphique, est du même module que le texte précédent.

προς . . εκελευσ . ς με γενεσθαι
διεπεμψατο σοι και . . μεμαθηκεναι
με συν . . εα και εγνωκεναι κατα τας προς
εχουσαν μη δυνασθαι δε παρ αυτη απ
.ησαι . . υπεσχησθαι δε αυτην επο
. . ευσαι μ ει συνεχως ως απαντα τα . . .
με πεπληρωσθαι καὶ μηδεν παρειμην
. . . εαν γεγοναιναι (*sic*) ινα ευεργετημενη
ευτυχει L ια . . θ . .

Le mot εὐτύχει (?), à la neuvième ligne, est en cursive.

C'est à un personnage officiel que s'adresse l'auteur de cette lettre. Il y justifie le rôle qu'il a joué par ordre supérieur dans l'affaire de la tutelle ; il y reconnaît les engagements qu'il a pris à l'égard de la veuve, et affirme les avoir remplis avec fidélité et persévérance. Et-ce le stratège qui écrit, est-ce le tuteur ? Dans la première alternative la lettre est destinée au dicéodote ; dans l'autre, plus probable selon moi, c'est au stratège ou au dicéodote. De toute manière, on y réfutait les allégations de Pétronilla.

Le troisième texte, parallèle au second, comptait seize lignes de cursive. Il n'en reste que sept lettres au plus par ligne. Ces vestiges ne nous apprennent pas grand'chose. On devine une formule d'avis (καλω[ς ποιησεις], l. 2) ; ainsi que les noms de Lucius (l. 4) et d'Aphroditopolis (l. 10). Mais c'est tout. Ajoutons, toutefois, que le κυριε de la fin paraît assigner au destinataire de

l'épître un rang social ou hiérarchique supérieur à celui de son correspondant [1].

α
καλω
εδ
λουκι
μεγισ
τερον
λυτ.
.ερυ
μεχ
αφροδ
μητ
εστιν
βο..
σθαι αξι
του δρα
κυριε ι

Le quatrième texte est le moins incomplet de tous. Quatre ou cinq lettres, six au plus, manquent régulièrement à droite; à gauche, aux lignes 3, 4, 6, 7 et 8, la première lettre a disparu. Les trous dont cette partie de la feuille est percée, l'action de l'humidité, celle des cristaux qui se sont formés dans l'épaisseur du papyrus, enfin les éraflures qui en ont enlevé la couche superficielle expliquent les lacunes intérieures, malheureusement fort nombreuses. Quant à l'écriture, c'est une onciale très soignée et très large, sauf à la 1re ligne, où le mot επιστελλομενον est en majuscule courante, et aux deux dernières, qui sont en cursive [2].

επιστελλομενον
αντιγραφον επιστολης εγραψεν πτολεμαιος μ[αξιμω]
[π]τολεμαιος — στρατηγος αφροδειτοπολειτου μαξ[ιμωι]
[τ]ωι και νεαρχω — στρατηγωι — αρσινοειτου — ηρακ — μ[εριδος]
τωι — τειμιωτατωι — χαιρειν

1. A moins que ce ne soit Pétronilla qui l'ait écrite et qui salue de ce titre le *tuteur* de son fils. Dans ce cas, l'épître aurait porté comme en tête : Αἰλίῳ Ἀπολλωνίῳ Γελλία Πετρώνιλλα χαίρειν. Or, la première lettre de la ligne 1 de ce fragment est un α. On sait, d'autre part, que le καλῶς ποιήσεις de la ligne 2 sert de début à toute une catégorie de textes épistolaires.

2. J'ai mis des tirets entre les mots qui sont séparés dans le papyrus même. Cette séparation des mots, ainsi que l'emploi de l'ι ascrit, ne se rencontre que dans l'adresse de cette lettre et de la supplique de Pétronilla. Quant à ἐπιστελλόμενον, épithète d'ἀντίγραφον, c'est une simple surcharge, ajoutée après coup par le copiste ou par un reviseur.

[ε]γραψας μοι καλουεισιον πατροφιλον τον κρατιστον [δικαι]
[ο]δοτην ης εγραψεν σοι επιστολης περι καταστασεω[ς επιτρ]
[ο]πων λουκιου ερεννιου αφηλικος αντιγραφον πε[μψειν]
. . . . σης. . . . . . γελλιας πετρωνιλλης μ[ητρος]
αυτου αν[ετα]σοντα τις εχει . . . επιτροπην δηλωσω[συν σα]
φως αυτω [αξι]οπιστο[υς] . . . . την επιτρο[πην . .]
ακολουθως [οις ε]γραψεν ο κρατιστος δ[ικα]ιοδοτης κ . . . . . .
αιλιον απο[λλω]νιον γυμνασιαρχη[ν γ]εουχ[ον των εν . . . . .]
νυνει δε ο[ικουν]τα επ[α]θηνας αμφ[οδ]ου γεουχο[υντα εν]
τωδε τω νομω και λ[ογ]γεινον μεν[...]μον γεουχο[ν των εν]
αφροδειτοπολειτη [1] γεουχουντα εν τω αυτω νομω . . . . . .
ς . . τον της πολεως [γραμ]μ[ατ]εα προσπεφωνηκ. . . . .
ειναι τον αξιοπιστ[ον επιτρο]πον αιλιον απολλ[ωνιον]
διο γραφω σοι τειμιω[τατε ι]ν[α] ειδης ε[ρρωσο]
τειμιωτατε

• [ια [αυτοκρα]τορος καισαρος τιτ[ου]
[αιλιου αδριανου] αντωνεινου σεβαστου ευ[σεβους] . . . . κς

« Expédiée [2].

« Copie d'une lettre écrite par Ptolémée à M[axime]. Ptolémée, stratège du nome d'Aphroditopolis au très honorable Max[ime] dit Néarque, stratège du nome d'Arsinoé, r[égion] d'Héraclide. Salut.

« Tu m'as écrit que Son Excellence le [dicéo]dote Calvisius Patrophile m'env[errait] une copie de la lettre qu'il t'a écrite au sujet de la nomination des [tu]teurs du mineur Lucius Hérennius, [à la requête de] sa m[ère] Gellia Pétronilla, pour re[cher]cher qui exerce la tutelle. Je lui montrerai [donc cl]airement que, en

1. Dans le texte αφροδειτοπολ, en abrégé, comme ηρακ, à la ligne 4, pour ηρακλειδου.

2. Dans cet essai de traduction, j'ai placé entre crochets les mots et les parties de mots dont l'équivalent manque au papyrus. Ce système, dont l'application produit un effet assez étrange, me semblait s'imposer d'autant plus ici, que j'ai dû, en traduisant, combler par hypothèse certaines lacunes laissées en blanc dans mon texte grec.

conformité des instructions écrites de Son Excellence le d[ic]éodote X... [avaient été déclarés a]ptes à exercer la tutelle : Ælius Apo[llo]nius, gymnasiarque, un des propriétaires [du nome de...] demeurant à cette heure rue [M]inerve, [ayant] sa propriété (ou ses propriétés) dans ce nome-ci, et Lon[gi]nus Men[édè]me, [un des] propriétaires du nome d'Aphroditopolis, ayant sa propriété (ou ses propriétés) dans ce même nome. [J'ai donc mandé] le [secré]taire de la ville et [j'ai] déclaré que le [tu]teur fondé de pouvoirs était Ælius Apoll[onius]. En foi de quoi, je t'écris, [très] honorable, pour que tu n'en ignores. »

« P[orte-toi bien], très honorable.

« La 11ᵉ année de l'[empe]reur César Ti[tus Ælius Adrien] Antonin Auguste le P[ieux]..., le 26 [du mois de...]. »

Maxime dit Néarque, stratège d'Arsinoé pour la région d'Héraclide, est mentionné plus d'une fois dans les documents venus d'El-Fayoum. Les papyrus 1333 et 6868 de Berlin (*Griechische Urkunden*, V, 137, IV, 95) nous le montrent revêtu des mêmes fonctions la 10ᵉ année du règne d'Antonin le Pieux (146/147 de J.-C.). Il les exerçait déjà l'année précédente, comme l'atteste une lettre[1] à lui adressée en date du 8 Payni de la 9ᵉ année d'Antonin

1. Je transcris ce texte inédit, intéressant à plus d'un égard. Le papyrus mesure 0m,205 sur 0m,165.

Μαξίμῳ τῷ καὶ Νεάρχῳ στρα(τηγῷ) Ἀρσι(νοΐτου) Ἡρακλ(είδου) μερίδ(ος)
παρὰ Στοτοήτιος τοῦ Στοτοήτιος ἀπὸ κώμης
Σοκνοπαίου Νήσου. Ὁ προγεγραμμένος μου
πατὴρ Στοτοῆτις, ὁπότε περιῆν, ἐδ[ά]ν[εισε]
Στοτοῆτι καὶ Πακύσι ἀμφοτέροις Πα[κύ]σιο[ς, κα-]
τὰ χειρόγραφον γεγονὸς τῷ ιη' ἔτει Θεοῦ Ἀδριανοῦ
μηνὶ Ἐπεὶφ, ἀργυρίου δραχμὰς χειλίας
πεντακοσίας, ἀναστρ[α]φέντος δέ μου πε[ρ]ὶ
τὴν τούτων ἀπαίτησιν, διὰ τὸ μήτε τόκους
μήτε ἐκ τοῦ κεφαλαίου τι αὐτοὺς ἀποδε-
βληκέναι, ἕνεκα τοῦ τὸν ἕνα τῶν [δύ]ο χρεω[στῶν]
Στοτοῆτιν τετελευτηκέναι καὶ τὸν Πακῦ-
σιν καταφρονεῖν μου τῆς ἡλικίας, εἴς σε
κατέφυγον καὶ ἀξιῶ, ἐάν σοι δόξῃ, μετα[πέμ]-

(= le 2 juin 146), lettre qui appartient à la Bibliothèque de la ville de Genève. On sait que les stratèges étaient investis pour trois ans par le préfet d'Égypte : les quatre papyrus où figure le nom de Maxime se répartissent donc sur toute la durée de sa magistrature (de 146-147 à 148-149). Il avait succédé à Ælius Sérapion qui, d'après deux textes datés de la 8ᵉ année d'Antonin (voir *Griechische Urkunden*, III, 52 ; V, 133 ; cf. II, 51), administrait à cette époque la région d'Héraclide et qui, par conséquent, était titulaire depuis la 6ᵉ année du règne (143-144)[1].

La dicéodote ou *juridicus* qui est en correspondance avec Maxime s'appelle Calvisius Patrophile. Dans l'histoire de l'Égypte romaine, le nom de Calvisius reparaît sous Marc-Aurèle. Calvisius, préfet de la province, fut mêlé à la rébellion d'Avidius Cassius et n'échappa à la mort que par la volonté clémente de l'empereur. Il est très possible que les deux Calvisius ne fassent réellement qu'un seul et même personnage qui, avant d'être chargé du gouvernement suprême d'Égypte, aurait exercé sous Antonin les fonctions immédiatement inférieures de grand juge.

Est-ce Calvisius Patrophile qui est encore désigné à la ligne 12 comme ayant envoyé à Ptolémée des ordres écrits pour la constitution de la tutelle de Lucius ? Le titre ὁ κράτιστος δικαιοδότης y était suivi d'un mot qui a disparu, sauf la première lettre, la-

φασθαι τὸν Πεκῦσιν, ἵνα δυνηθῶ ἐκ τῆς
σῆς βοηθείας κομίσασθαι τὸ ἴδιον καὶ [ἀπ']
αὐτῶν διατρέφεσθαι, ἕνεκα τοῦ κ' ἐτῶν εἶναι [καὶ]
καμηλοτρόφον (*sic*).
ἔτους θ' αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου
Αἰλίου Ἁδριανοῦ Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ
Εὐσεβοῦς παῦνι η'.

Aux lignes 6 et 17, ἔτει et ἐτῶν sont représentés par le sigle consacré.

1. Une lettre de Claudius Philoxène, commandant de la Iʳᵉ cohorte des légionnaires logés au Musée, est adressée en 135 à Archias, stratège d'Arsinoé. Il ressort de ce texte qu'il était l'unique stratège de tout le nome, ou bien que la ville d'Arsinoé était sous sa juridiction : dans l'une et l'autre alternative, il occupa de 134/135 à 136/137 le siège qui devait échoir à Maxime neuf ans plus tard. On comprend l'importance de ce genre de recherches pour le classement des pièces très nombreuses qui n'offrent d'autre indication chronologique que le nom du stratège.

quelle paraît être un κ. La place aurait manqué pour le reste du mot καλουείσιος, et d'ailleurs il semble peu probable de toute façon que, dans cette phrase, à une si courte distance de δηλώσω αὐτῷ, le stratège eût répété le nom et le titre de Calvisius. Il est plus logique d'admettre qu'il parlait ici du précédent dicéodote. Le recours de Pétronilla à Calvisius se comprendrait mieux, ainsi que l'ignorance où ce dernier paraît avoir été des circonstances de l'affaire. Le nom à chercher serait-il Κάσσιος, qui aurait tout juste le nombre de lettres voulu? C'est précisément vers le temps où se passait cette histoire de tutelle qu'Avidius Cassius, fils du préfet d'Égypte Avidius Héliodore, encourut pour la première fois les graves soupçons qu'il devait justifier sous Marc-Aurèle par sa tentative d'usurpation. Exerçait-il, en l'an 147, ou un peu avant cette date, aux côtés de son père, la charge de dicéodote, et les intrigues, dont on l'accusait déjà, obligèrent-elles l'autorité impériale à lui donner un successeur dans la personne de Calvisius? Je n'insiste pas sur cette hypothèse. (Voir Letronne, *Inscriptions d'Égypte*, p. 140. Cf. Dion Cassius, LXXI, 28, et *Griechische Urkunden*, V, 113.)

Ce n'est pas au stratège d'Aphroditopolis, mais à celui d'Arsinoé que Calvisius s'était d'abord adressé. Pourquoi? La réponse à cette question se trouve aux lignes 7 et 8, si ce sont bien, comme je le crois, les mots περὶ καταστάσεως ἐπιτρόπων Λουκίου Ἑρεννίου qu'il faut lire dans ce passage. Ils indiquent en effet que Lucius devait être pourvu de deux tuteurs au moins. Or, le stratège d'Aphroditopolis n'en a déclaré ou fait déclarer[1] qu'un seul, Ælius Apollonius. Il est donc vraisemblable que la nomination du second tuteur était incombée à

1. Sur ce point, malheureusement, les lacunes des lignes 16-17, lacunes que, pour cette raison, j'ai laissées en blanc dans le texte grec, empêchent toute affirmation catégorique. Y avait-il [καλέσα]ς [δὲ] τὸν τῆς πόλεως γραμματέα προσπεφων[ηκα ἤδη] εἶναι κ. τ. λ., ou bien [καὶ (τὸν δεῖνα)] τὸν τῆς πόλεως γραμματέα προσπεφων[ηκοτα] εἶναι κ. τ. λ. La première hypothèse me paraît la plus probable, et je m'y suis rangé dans ma traduction ; elle met en scène le stratège Ptolémée lui-même, dont le secrétaire de la ville ne fait qu'enregistrer la déclaration. Si l'on adopte la seconde, Apollonius est déclaré tuteur par le secrétaire, non sans l'aveu de son supérieur hiérarchique, le stratège, bien évidemment.

un autre stratège, celui d'Arsinoé. Que le défunt eût habité un certain temps dans cette ville, qu'il y comptât des parents et des amis, qu'une partie de sa fortune mobilière ou immobilière y fût placée, et il devenait naturel qu'on allât choisir dans ce milieu un des tuteurs de Lucius. Appelé à faire droit aux réclamations de Pétronilla, Calvisius écrit en premier lieu au stratège du nome le plus important, de celui-là peut-être où les intérêts du mineur et de sa mère étaient surtout engagés. Maxime, à qui le grand juge annonce son intention d'écrire ultérieurement à Ptolémée, en avertit son collègue, pour qu'il avise aux mesures à prendre[1].

On remarquera que Ptolémée avait à nommer Apollonius ou Longinus, désignés l'un et l'autre comme aptes à exercer la tutelle. Par qui cette désignation préalable avait-elle été faite? Le texte de la ligne 12: ἀκολούθως οἷς ἔγραψεν ὁ κράτιστος δικαιοδότης semble dire que c'était par le grand juge. L'autorité locale lui aurait présenté un certain nombre de candidatures et il se serait prononcé pour ces deux-là[2]. Cette procédure assez compliquée pouvait fort bien n'être en usage que s'il s'agissait, comme dans l'espèce, de la famille et de la succession d'un citoyen romain. Nul doute, d'ailleurs, que les choses ne se fussent passées exactement de même pour la nomination du tuteur pris dans la liste des habitants d'Arsinoé.

Les documents que nous venons d'étudier jettent quelque lumière sur des points peu connus de l'organisation administrative et judiciaire de l'Égypte au IIe siècle. Ils confirment et complètent d'une façon heureuse ce que d'autres témoignages nous avaient appris ou laissé deviner des pouvoirs attribués par le

1. A la ligne 8 de la supplique de Pétronilla, ...μερίδος τοῦ Ἀρ... suppose un contexte Ἡρακλείδου μερίδος τοῦ Ἀρσινοΐτου νομοῦ, se rattachant soit à une mention du stratège Maxime, soit à celle d'une propriété ou d'un domicile d'Hérennius dans la région d'Héraclide.

2. La présentation préalable des ἀξιόπιστοι par les stratèges ou leur désignation directe par le grand-juge avait certainement été faite sur la demande et d'après les indications de Pétronilla. C'est la tradition juridique.

gouvernement impérial aux magistrats grecs qui, revêtus du titre de stratèges, dirigeaient les affaires locales. Nous voyons aussi comment, lorsque ces pouvoirs s'exerçaient vis-à-vis des citoyens romains établis dans la province, l'autorité centrale intervenait avant et après pour protéger efficacement les intérêts de cette élite privilégiée. Encore une fois, se vérifie la parole de Letronne citée dernièrement par le savant éditeur des papyrus de Dublin : « Il est difficile de trouver en Égypte une seule ligne de grec qui ne révèle quelque particularité intéressante pour l'histoire, la langue et la connaissance des usages. »

Un mot, avant de terminer, sur la paléographie de ces fragments et la source dont ils proviennent. J'ai déjà dit que trois de nos textes couvraient la même feuille de papyrus et que ce n'étaient pas des pièces originales. Dans son mémoire sur *Les agoranomes* (*Mittheilungen aus der Sammlung des Erzh. Rainer*, V, p. 83), M. Wessely a montré que les bureaux ou études de ces hauts fonctionnaires conservaient, outre les documents originaux qu'on y déposait, des copies conformes de ces documents. Il ne faut sans doute pas chercher ailleurs la provenance première de nos deux papyrus. Le dossier de l'affaire Hérennius une fois déposé à l'étude de l'agoranome d'Arsinoé, on en transcrivit le contenu, et c'est une partie de cette transcription qui a été rapportée d'El-Fayoum, il y a deux ans. Le copiste qui a ainsi réuni sur une même feuille la lettre de Ptolémée, celle d'Apollonius et notre troisième texte, a fait usage de trois écritures diverses. Il a transcrit l'une de ces pièces en onciale calligraphique, la seconde en onciale courante, la dernière en cursive. C'est qu'il a voulu reproduire avec exactitude, non seulement la teneur de ces actes, l'orthographe y comprise, mais autant que possible leur apparence extérieure. Ce fait curieux ne doit pas être considéré comme exceptionnel, mais comme impliquant un usage consacré.

Jules Nicole.

LES

FRAGMENTS DU PARTHÉNON

CONSERVÉS AU MUSÉE DU LOUVRE

L'intérêt particulier qui s'attache aux marbres du Parthénon rend curieux de connaître les détails, même secondaires, des circonstances grâce auxquelles ils sont parvenus dans les collections où nous les admirons aujourd'hui. Il ne paraîtra donc sans doute pas inutile de rappeler brièvement et de tâcher de préciser davantage qu'on ne l'a fait jusqu'ici la manière dont ont été recueillis, rapportés en France et finalement placés au Louvre les fragments que possède le Musée.

Il n'est besoin que de quelques mots sur les deux fragments le plus récemment acquis.

Le dernier en date notamment, une tête de Lapithe, provenant de la septième métope de la face sud[1], a été reproduit et étudié par M. Héron de Villefosse dans les *Monuments publiés par l'Association pour l'Encouragement des Études grecques*[2]. Il a rappelé comment cette tête, qui faisait partie d'une collection de sculptures proposées au Musée du Louvre en 1880 et soumises au Comité consultatif des Musées nationaux dans sa séance du 2 juillet, avait été reconnue et rajustée à la métope aujourd'hui conservée sous le n° 6 au British Museum, simultanément à Paris par M. Heuzey et par M. de Villefosse, à

1. Inventaire du Musée, MNB. 2088.

2. *Monuments grecs*, vol. II, n°s 11-13, 1882-84, p. 1-12, pl. I et II. M. Waldstein lui a également consacré un article, *Notice of a Lapith Head in the Louvre*, dans le *Journal of hellenic Studies*, 1882, p. 228-234.

Londres par MM. Waldstein et Newton[1]. Le marbre, dont l'épiderme a été presque sur toute la surface attaqué par de petites coquilles marines, aurait été repêché au Pirée une dizaine d'années auparavant. Il n'était, à coup sûr, tombé à la mer au plus tôt qu'en 1674, puisque le Lapithe est encore complet sur le dessin de Carrey, qui remonte à cette année[2], et, d'autre part, son séjour dans l'eau pouvant, au dire des naturalistes, avoir été de deux siècles environ, M. de Villefosse supposait, non sans grande vraisemblance, qu'emporté par quelque officier de la suite de Morosini, après le bombardement du 26 septembre 1687, il avait été perdu lors de l'embarquement[3].

Il n'y a guère non plus à ajouter à ce qui a été dit d'un fragment d'architecture comprenant la goutte d'un triglyphe, donné par M. Eugène Piot en 1879[4] : le dessin, sous deux faces, s'en trouve également dans l'étude de M. de Villefosse[5]. Un fragment presque semblable, resté dans la collection Piot, a été vendu avec cette collection, au mois de mai 1890[6].

J'arrive maintenant aux deux marbres les plus anciennement acquis, les plus importants de beaucoup, la métope du Centaure enlevant une femme et le panneau de la frise des Panathénées, sur lesquels il convient de s'arrêter plus longuement. Il semble en effet que, pour la manière au moins dont ils ont été recueillis par leur premier possesseur, le résultat de nouvelles recherches soit de renverser les hypothèses soutenues au sujet de chacun d'eux par le plus autorisé des historiographes de collections d'antiques, M. Michaelis[7], et généralement adoptées à sa suite.

1. *Monuments grecs*, p. 3.
2. Le fac-similé du dessin de Carrey, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, est reproduit dans l'article de M. de Villefosse, p. 5. Il y a également inséré, p. 4, un bois représentant la métope du British Museum complétée par la tête du Louvre.
3. *Ibid.*, p. 8-10.
4. Inventaire du Musée, MNB. 2064.
5. Page 12.
6. *Collection Eugène Piot*, Antiquités, n° 5.
7. Michaelis, *Der Parthenon*, Text, p. 132 et 260.

Il est sur la place où se trouvait la métope, la dixième de la façade méridionale, au moment où elle fut acquise pour le compte de M. de Choiseul-Gouffier, deux traditions opposées. Selon Dubois, dans le catalogue de la célèbre collection, elle aurait été recueillie « *aux pieds du temple* » par Fauvel[1]; selon la déclaration au contraire d'Hamilton[2], « en la descendant les moufles cassèrent et elle se brisa en morceaux ». Forcé de choisir entre ces deux témoignages, M. Michaelis s'est rangé à celui de l'écrivain anglais, que corrobore la déclaration de lord Elgin lui-même dans son interrogatoire[3]. Sans doute la simple autorité de Dubois, à elle seule, n'était pas un argument probant. La notice toutefois que Dubois consacre à la métope ajoute aux mots « recueilli aux pieds du temple par M. Fauvel » « qu'on doit croire que ce bas-relief a été précipité en bas de l'édifice dont il faisait partie lors de l'explosion des poudres qui s'y trouvaient renfermées en 1687, époque du siège et de la prise d'Athènes par les Vénitiens[4]. » L'affirmation n'est donc pas une simple affirmation en l'air. Le *Catalogue* en outre, si l'on poursuit la lecture au delà des antiquités, parmi les peintures et dessins, contient l'indication suivante : « N° 339. Vue du Parthénon à Athènes par M. le comte de Turpin. Hauteur, 1 mètre 11 centimètres; largeur, 1 mètre 61 centimètres. Note : On voit sur ce tableau le lieu d'où a été relevé le métope décrit sous le n° 105[5]. » Il ne viendra certes à l'esprit de personne que Dubois eût ajouté pareille note, si elle n'était pas matériellement exacte. Mais, de plus, une lettre de Gaspary au Ministre des Affaires étrangères en date du 27 février 1788, lettre qu'a publiée M. Rayet et qui a passé trop inaperçue, enlève toute possibilité de controverse : « J'ai obtenu, écrit-il,

1. *Catalogue d'Antiquités formant la Collection de feu M. le comte de Choiseul-Gouffier*, p. 37, n° 105. Les mots *aux pieds du temple* sont imprimés en italiques comme pour appeler davantage l'attention.
2. Insérée dans le *Memorandum* de lord Elgin, p. 9, et reproduite par M. Michaelis.
3. Michaelis, *Der Parthenon*, Text. Anhang IV, p. 351.
4. *Catalogue Choiseul*, p. 37, n° 105.
5. *Ibid.*, p. 122.

du commandant d'Athènes la permission de prendre une métope qui était détachée du temple de Minerve[1]. » Ici donc, toute question de personne mise à part, Dubois, nous en avons la preuve, disait vrai, et l'erreur est du côté d'Hamilton.

Il ressort en outre de la lettre de Gaspary que la métope était entre ses mains dès 1788[2]; elle ne devait quitter Athènes[3], ou du moins à coup sûr l'Orient, que quatorze ans plus tard et ne

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1884, p. 57. Le fait que la lettre est signée de Gaspary ne contredit en rien l'assertion unanime qui attribue à Fauvel le mérite d'avoir recueilli notre métope. La nomination de Fauvel au poste de vice-consul ou, comme on disait, de sous-commissaire des relations commerciales à Athènes, ne date que de 1803, au retour d'un voyage à Paris, où, élu correspondant de l'Institut, il avait rencontré partout l'accueil le plus empressé et fait transmettre au Ministère de l'Intérieur par le Conseil du Muséum central des Arts une demande « à l'effet de retourner à Athènes pour y continuer les fouilles qu'il avait commencées et y recueillir les effets précieux aux arts qu'il y avait laissés » (Archives du Louvre). Il n'était jusque-là que l'agent particulier de M. de Choiseul, ambassadeur à Constantinople, et nous savons même, par une lettre de Gaspary du 3 messidor de l'an IV, qu'il faisait alors séquestrer des antiquités « pour 1500 piastres qu'il dit avoir à répéter pour ses appointements de trois ans par cet ex-ambassadeur au service de qui il était. » Le seul qui eût qualité pour négocier l'enlèvement de marbres était par suite Gaspary, consul, et les lettres publiées par M. Rayet nous indiquent bien quelle était leur situation respective : « M. l'ambassadeur a envoyé par cette occasion M. Fauvel à Athènes, écrit Gaspary le 29 mai 1785; il désire qu'il y fasse quelque séjour et que je lui obtienne la liberté de mouler les sculptures du temple de Minerve. J'en ay conféré avec le commandant de la citadelle et je faciliterai à M. Fauvel les moyens de remplir sa mission. » Et ailleurs (lettre du 1er février 1787) : « M. Fauvel, à qui j'ay obtenu la liberté de mouler les sculptures du temple de Minerve, a terminé heureusement sa mission. Il a chargé sur ce brigantin vingt-six caisses numérotées et bien conditionnées, moyennant ce, le fruit de son voyage est en lieu de seureté, malgré les menées secrètes de l'ambassadeur d'Angleterre pour y mettre empêchement. » Les acquisitions de marbres eux-mêmes, surtout de ceux du temple de Minerve, pour lesquels M. de Choiseul répétait au consul de « n'épargner aucun moyen », étaient plus malaisées; il y fallait plus de négociations, et, dans la lettre même du 27 février 1788 où il annonce la prise de possession de la métope, Gaspary débute ainsi: « Je suis charmé que Votre Grandeur ait approuvé l'observation que j'ai faite à M. le comte de Choiseul sur la difficulté d'enlever les marbres des monuments antiques. »

2. M. A. Smith, dans son catalogue tout récent, où il ne semble pas connaître la lettre de Gaspary, dit qu'elle fut enlevée, « *removed* », par Choiseul-Gouffier, alors qu'il était ambassadeur de France près la Porte, vers 1787 (*Catalogue of greek Sculpture in the British Museum*, I, p. 138, n° 313).

3. Il semblerait en effet, au premier abord, que la métope eût été embarquée

parvenir en France que bien longtemps encore après. Les péripéties du voyage nous en sont ainsi racontées : « Une autre tentative, écrit Dubois, après avoir parlé de ceux des antiques qui furent détruits à Smyrne par un incendie en 1797, faite pour amener en France vingt-six autres caisses remplies d'objets semblables, — et il ajoute en note : ces vingt-six caisses, qui étaient toutes marquées d'un C et d'un G, contenaient, parmi beaucoup d'autres objets dont je conserve un état détaillé, un métope du Parthénon rompu en trois morceaux, — ne servit qu'à faire connaître, ainsi qu'on va le voir, quelle haute estime un guerrier dont la générosité égalait les talents militaires professait pour le savant ami des arts que la France calmée venait de voir rentrer dans son sein.

« Dans le courant du printemps de l'année 1802, un grand nombre d'antiquités rassemblées à Athènes avaient été embarquées sur la corvette française *l'Arabe*, et déjà ce bâtiment avait heureusement franchi une partie de la route, lorsqu'il fut ren-

aussitôt, la lettre de Gaspary se continuant ainsi : « Le capitaine de la frégate anglaise *la Perle*, à bord de laquelle il y a un milord, a tenté inutilement de l'acquérir. J'ai profité de cette permission pour enlever une belle colonne de porphyre (sans doute celle qui se voit aujourd'hui au Louvre dans la salle des Caryatides, portant l'inscription ΠΟ[ΡΦ]|ΥΡΟ, achetée à la vente de 1818, *Catalogue Choiseul*, n° 457) et un tronçon de colonne également de porphyre. Ces objets précieux étaient dans le château d'Athènes, et les puissances du pays ont bien voulu me les faire avoir gratuitement. Je les ay fait embarquer sur le vaisseau du capitaine Giloux, des Martigues. J'ay encore fait charger sur ce navire le marbre intéressant dont j'ay eu l'honneur d'envoyer l'inscription à Votre Grandeur (le marbre connu sous le nom de Marbre de Choiseul) et de plus un cyppe et un autre marbre sur lequel il y a aussi une inscription curieuse. J'en ay informé M. le comte de Choiseul et j'espère qui (*sic*) sera satisfait du succès de mes recherches. La métope a été encaissée comme il faut et conditionnée sous mes yeux. Le correspondant de M. l'ambassadeur tiendra ce chef-d'œuvre à sa disposition avec les deux colonnes de porphyre et les trois marbres. » Les mots « ces objets précieux » ne s'appliquent-ils qu'aux colonnes ? la fin ne permet guère de le croire ; et pourtant l'on ne peut guère penser non plus, en présence des témoignages de Dubois et de lord Elgin, à un embarquement pour quelque autre port que Marseille, Constantinople ou Smyrne par exemple, où nous savons qu'une partie des antiquités recueillies par M. de Choiseul fut expédiée. Le fait indéniable de la saisie de la métope à bord par les Anglais ne permet pas en tous cas d'attribuer à une erreur de Dubois la date qu'il attribue au voyage du navire qui l'apportait en France.

contré, attaqué et pris entre la Sicile et la Sardaigne par une frégate anglaise commandée par lord Nelson.

« Le noble lord, en apprenant le nom du propriétaire de cette cargaison scientifique, ne balança pas un instant sur le parti qu'il avait à prendre ; après avoir reçu le désistement de MM. ses officiers, qui rivalisèrent avec lui de générosité, il fit conduire à Malthe ces antiquités qu'il se faisait un plaisir délicat d'offrir à M. de Choiseul, lorsque la mort glorieuse de cet illustre marin, arrivée peu après au combat de Trafalgar, donna à quelques voyageurs moins réservés l'envie de se les approprier et leur en facilita les moyens [1]. »

Les voyageurs moins réservés, ou plutôt le voyageur, le spéculateur anglais, comme il l'appelle encore [2], Dubois, dans une autre préface, l'avertissement au *Catalogue* de la vente Dufourny, ne se fait pas faute de le nommer. « Une autre portion très considérable des plâtres qui appartenaient à M. de Choiseul et qui était déposée à Malthe, écrit-il après avoir parlé de ceux qui, saisis pendant la Révolution, avaient été rendus ensuite à leur propriétaire, en a été enlevée par le lord Elgin qui l'a ensuite vendue au Muséum Britannique [3]. »

La version des mêmes événements donnée par lord Elgin, est, on sait de reste, tout autre, et, quoique M. Michaelis ait reproduit en entier l'interrogatoire d'Elgin, peut-être trouvera-t-on intérêt à avoir ici sous les yeux la traduction des réponses relatives à notre métope : « Monsieur de Choiseul a-t-il descendu quelque morceau des métopes ou de la frise ? — Une métope et quelques panneaux de la frise, la métope que j'ai achetée à une vente publique à la Douane. C'était à l'époque où je revenais de France ; mes objets étaient dispersés dans tout le pays ; mon agent me parla de colis qui se trouvaient à la Douane sans adresse et j'en donnai vingt-quatre ou vingt-cinq livres à une

1. *Catalogue Choiseul*, Avertissement, p. VIII-X.
2. *Ibid.*, p. 36, note 1.
3. *Catalogue d'Antiquités, etc., qui composent l'une des Collections d'Objets d'Arts formées par feu M. Léon Dufourny*, Avertissement, p. IX, note.

vente de rebuts. — Vous pensiez que ces colis étaient à Votre Excellence? — Oui..... — Il s'agissait d'une acquisition à titre privé? — Oui. Ces objets avaient été laissés à Athènes pendant toute la durée de la Révolution française. Bonaparte autorisa une corvette à s'y rendre pour les rapporter à Monsieur de Choiseul, qui était une connaissance intime de Monsieur de Talleyrand; mais, par suite du retard survenu, ils ne furent pas embarqués à temps pour échapper à nos croiseurs. Monsieur de Choiseul s'adressa à moi pour que je m'employasse auprès de lord Nelson. Je lui écrivis; il donna l'ordre de les expédier en Angleterre et s'adressa à lord Sidmouth et à sir Joseph Banks, en exprimant le désir que le gouvernement s'en portât acquéreur de manière à mettre à couvert ceux qui les avaient capturés, mais en même temps à restituer les objets à Monsieur de Choiseul. Lorsque je quittai Paris, Monsieur de Choiseul était encore dans la conviction qu'ils se trouvaient toujours à Malte : en conséquence je n'avais nul indice pour deviner qu'ils lui appartenaient, à l'époque de l'acquisition en 1806; mais je lui écrivis aussitôt pour lui exposer la nature des objets, n'ayant aucun doute, par suite de la présence de la métope, qu'ils ne lui appartinssent. Cependant en 1810 il m'écrivit pour me dire que les siens étaient encore à Malte. Lorsque j'allai à Paris l'an dernier, j'emportai avec moi un mémorandum pour le lui soumettre, et le convainquis que les objets étaient bien les siens; mais jusqu'à présent il n'a jamais envoyé les chercher, et je ne sais nullement ce qu'il compte faire; mais ils sont là, marqués parmi les objets m'appartenant comme étant sa propriété[1]. »

1. *Report from the select Committee of the House of Commons on the Earl of Elgin's Collection of sculptured Marbles, etc.*, 1816, Minutes of Evidence, Jovis, 29e die Februarii, 1816. (Michaelis, *Der Parthenon*, Text, Anhang IV, p. 351.) — Le rédacteur de la Description des marbres antiques du British Museum juge également en ces termes la conduite de lord Elgin : « La quatorzième métope avait été antérieurement enlevée par M. le comte de Choiseul-Gouffier, et, ayant été capturée au cours de son transport en France, elle fut achetée à une vente faite à la Douane de Londres par lord Elgin, et, par une libéralité dont il est à regretter qu'il ne se trouve que si peu d'exemples, restituée à son précédent propriétaire » (*Ancient Marbles in the British Museum*, part VII, p. 28).

Il ne saurait nous appartenir ici de trancher entre l'accusation et la défense. Nous ne voulons retenir qu'un point, que la métope était encore à Londres le 29 février 1816, jour de l'interrogatoire, et que par suite son arrivée en France se place entre cette date, — plus de vingt-huit ans après son acquisition par Gaspary, — et le 20 juillet 1818, où commença la vente à laquelle le Louvre l'acheta pour la somme de 26,400 francs [1].

Après avoir refusé d'en croire Dubois au sujet de la métope, M. Michaelis a été mal inspiré de le suivre en ce qui concerne la frise, « ce noble débris tombé aux pieds du temple (très probablement en 1687 lors du bombardement de la citadelle d'Athènes par l'armée vénitienne commandée par le général Koningsmarck) et enlevé en 1787 par M. Fauvel [2]. » L'indication donnée par M. de Clarac : « Détaché depuis longtemps de l'édifice, ce morceau a été apporté en France par M. le comte de Choiseul-Gouffier » [3], ne peut, à vrai dire, être regardée comme un témoignage nouveau. M. Michaelis aussi bien n'en a pas fait fond plus que de juste et son argument principal est que tout le pronaos, auquel appartenait notre panneau placé sur la façade orientale près de l'angle nord, avait été totalement ruiné en 1687 et que, par suite, les colonnes du côté nord avec leur épistyle et la frise ne devaient plus se trouver debout [4]. Il est difficile pourtant, on l'avouera, que des affirmations comme celles de Millin et de l'anglais Hobbhouse, qui, s'ils n'avaient pas

1. *Catalogue Choiseul*, p. 35, n° 105; Fröhner, *Notice de la Sculpture antique*, n° 126, p. 158. Le chiffre indiqué par M. Fröhner doit être exact. Je le retrouve dans un mémoire fort prolixe intitulé *Grande Frise des Portiques du Parthénon, Essai d'explication de ces sculptures*, par M. de Quérelles, Paris, MDCCCXLI, manuscrit calligraphié de la Bibliothèque du Louvre, p. 81, note 80. Les *Ancient Marbles* disent que l'acquisition fut faite après une vive compétition du Bristish Museum pour 25,000 francs, environ 1000 guinées (part VII, p. 28).

2. *Revue archéologique*, t. II, 1845, p. 28.

3. *Description des Antiques du Musée Royal*, n° 82; *Musée de Sculpture*, t. II, p. 216.

4. Michaelis, *Der Parthenon*, Text, p. 260. L'expression employée par M. A. Smith, enlevé de l'Acropole, « *removed from the Acropolis* », laisse dans le vague la question même de savoir si le panneau fut alors seulement descendu ou s'il était déjà à terre (*Catalogue of Greek Sculpture*, I, p. 164, n° 324).

été sur les lieux, avaient eu l'occasion de voir et d'entendre les acteurs de l'enlèvement, soient dénuées de fondement, et toutes deux sont aussi catégoriques. « Il ornait la frise extérieure qui régnait autour de la cella du temple et en a été détaché par M. de Choiseul-Gouffier », écrit Millin dans ses *Monuments antiques*[1], et Hobbhouse répète à deux reprises : « enlevé de sa place par M. de Choiseul-Gouffier; Choiseul-Gouffier détacha un morceau de la frise des Panathénées[2]. » Le secrétaire général du Musée Napoléon, Lavallée, de son côté, s'exprime ainsi au sujet du panneau, après avoir d'abord émis l'hypothèse qu'il avait pu être brisé dans l'événement qui ruina le Parthénon : « D'autres personnes m'ont assuré que cet accident était arrivé lorsque, après l'avoir détaché de la place qu'il occupait encore sur les ruines du Parthénon, on le descendait; les cordes, dit-on, vinrent à casser; il tomba d'une élévation assez considérable et se fractura. Je croirais volontiers cette dernière version[3]. » Joignez-y enfin que M. Fröhner, dans sa *Notice*, signale avec raison que le milieu du bas-relief a beaucoup souffert par le frottement des cordes employées pour le descendre[4]. Était-ce assez rendre compte de ces affirmations que d'expliquer l'une par une confusion avec la métope qui, d'après le témoignage d'Hamilton, on l'a vu, se serait brisée en morceaux par suite de la rupture des moufles qui servaient à la descendre, et d'attribuer les dégradations signalées par l'autre aux manipulations nécessitées par le transport. Il pouvait sembler que non. La confusion, d'ailleurs, si confusion il y a, elle est, nous avons essayé de le montrer, du côté d'Hamilton[5], et Fauvel lui-même, que nous allons voir intervenir au sujet de l'exposition de la frise dans les galeries du Louvre, lèvera les derniers doutes.

1. *Monuments antiques inédits*, t. II, p. 43.
2. Hobbhouse, *Journey*, I, p. 341 et 346, cité par M. Michaelis.
3. *Galerie du Musée Napoléon*, publiée par Filhol et rédigée par Lavallée, t. II, notice de la pl. 108.
4. *Notice de la Sculpture antique*, n° 125 p. 154.
5. M. Fröhner l'avait soupçonné (*Ibid.*, p. 156) en faisant suivre les mots « en descendant une des métopes » de cette remarque (lisez : une dalle de la frise).

Le récit des aventures par où elle passa avant d'arriver au Musée, Dubois encore nous l'a conservé. « Le marbre, écrit-il, enlevé en 1787 par M. Fauvel fut envoyé peu après[1] à Marseille, où il vint s'ajouter à beaucoup d'autres pièces recueillies dans le Levant par l'ordre et aux frais de M. le comte de Choiseul-Gouffier. Quelques années plus tard, et par suite de la loi qui ordonnait la confiscation des propriétés appartenant aux émigrés, cette sculpture transportée au Louvre y resta complètement ignorée jusqu'en 1799, où son importance fut reconnue et signalée par un homme à qui personne ne contestera l'honneur d'avoir ranimé chez nous et à l'aide des saines doctrines l'amour des monuments anciens.

« Cet homme, c'était l'excellent Millin, qui, après avoir sauvé de l'oubli un grand nombre d'objets d'art relatifs à notre histoire, projetait alors la publication d'un recueil d'antiquités dont il cherchait les éléments dans les dépôts publics et les collections particulières. Ce fut dans le cours de ses explorations au Louvre qu'il découvrit notre bas-relief dont il comprit tout l'intérêt et qu'il fit dessiner par mon camarade Vauthier, artiste de mérite, qu'une mort prématurée enleva, jeune encore, à ses nombreux amis[2]. »

Il y a toutefois dans ce récit plus d'une erreur. Erreur d'abord sur la date d'enlèvement[3], 1788 au plus tôt, puisqu'au 27 février de cette année nous avons vu Gaspary s'excuser auprès du ministre des instances réitérées de M. de Choiseul en attirant son attention « sur la difficulté d'enlever les marbres des monuments antiques »[4], erreur également sur la date d'arrivée qui, loin d'être antérieure à 1799, ne remonte qu'à 1801. Le 14 thermidor an IX (2 août 1801) seulement, les procès-verbaux des séances du conseil de l'ad-

1. Le rédacteur des *Ancient Marbles* dit qu'il fut envoyé en France par le comte de Choiseul-Gouffier vers 1790 (part VIII, p. 65) : les documents nous font défaut pour établir la date exacte.

2. *Revue archéologique*, t. II, 1845, p. 28.

3. La date de 1787 a également été reproduite par M. A. Smith dans son atalogue.

4. Voir ci-dessus, p. 79, note 1.

ministration du Musée central des Arts en font foi, débarquèrent au port Saint-Nicolas et le 16 thermidor (4 août) arrivèrent au Musée, avec les objets d'art et de science recueillis en Italie et restés depuis deux ans à Marseille et à Antibes, — entre autres soixante-quatorze caisses des archives de Venise, quelques tableaux du palais Pitti, des mosaïques de pierre dure de Florence, deux cents planches gravées du Musée d'Herculanum, — « des caisses contenant des bas-reliefs en plâtre, moulés à Athènes, une caisse contenant un petit bas-relief en marbre, une caisse contenant un grand bas-relief en marbre, un autel rond antique en marbre grec[1]. » Qu'il s'agisse ici des antiques de M. de Choiseul, nul doute possible ; s'il en fallait au surplus un supplément de preuve, le passage suivant l'attesterait : « Ce fut Dufourny qui découvrit et qui sauva les plâtres moulés à Athènes aux frais de M. le comte de Choiseul-Gouffier et qui, restés à Marseille, étaient menacés d'une ruine totale par l'emploi qu'en voulaient faire quelques administrateurs ignorants[2]. » Mais l'identification ne s'étend pas qu'aux plâtres. Les trois sculptures en marbre qui les accompagnaient venaient également de la même collection, et deux au moins, malgré le peu de précision de la désignation, peuvent être reconnues : l'une, le grand bas-relief en marbre, n'est autre que notre frise ; la seconde, l'autel rond antique, en marbre grec, est un marbre cylindrique, creux à l'intérieur et ayant servi de margelle de puits, exposé dans la salle du Tibre, sur le pourtour duquel est sculptée une procession bachique conduite par Apollon. Le *Musée de Sculpture* de M. de Clarac[3] et la *Notice* de M. Fröhner[4] l'attribuent, il est vrai, à la collection Borghèse, mais sa présence dans la galerie des Antiques en 1802[5], bien antérieure partant à l'arrivée de la collection Borghèse, atteste qu'il n'en a jamais fait partie, et, de plus, une note de Dubois, dans

1. Archives du Louvre.
2. *Catalogue Dufourny*, Avertissement, p. IX, note.
3. *Musée de Sculpture*, t. II, p. 437.
4. *Notice de la Sculpture antique*, n° 88, p. 111.
5. *Notice des Statues, Bustes et Bas-reliefs de la Galerie des Antiques du Musée Napoléon* (à Paris, an XI), n° 53.

l'avertissement du *Catalogue Choiseul*, signale qu'il se trouve au Musée, provenant des antiques de M. de Choiseul, outre le bas-relief des Panathénées, « une base ronde ornée de sculptures, inscrite sous le n° 224[1] », numéro que porte précisément le putéal dans la dernière édition de la notice parue avant la publication de ce catalogue, la *Description des Antiques* de 1817[2].

Millin[3], s'il a eu l'honneur de signaler le premier la frise jusque-là ignorée et d'en faire reconnaître l'importance, n'a donc du moins pu le faire en 1799, époque où elle n'était pas encore au Louvre ; elle n'y resta d'ailleurs pas longtemps ignorée, puisque, arrivée le 4 août 1801, elle était dès le 8 janvier 1802 citée

1. *Catalogue Choiseul*, Avertissement, p. VII, note 3.

2. *Description des Antiques du Musée Royal*, par le chevalier Visconti, membre de l'Institut, antiquaire et conservateur des Statues dudit Musée, n° 224.

3. Il y a une observation curieuse à faire sur le témoignage de Millin : « Avant que ce marbre précieux eût été nettoyé, il conservait des traces non seulement de la couleur encaustique dont, suivant l'usage des Grecs, on enduisait la sculpture, mais encore d'une véritable peinture dont quelques parties étaient couvertes ; le fond était bleu, les cheveux et quelques parties du corps étaient dorées » (*Monuments antiques inédits*, t. II, p. 48). Ce témoignage a été reproduit par tous ceux qui ont décrit la frise, y compris M. Fröhner ; mais il reposerait, selon Dubois, sur un quiproquo. « C'était, écrit-il, dans les jardins de l'Infante, devenus de vrais chantiers de marbrier, où tout était empilé et confondu, que gisait cette sculpture à demi masquée par un grand bas-relief peint et doré, dont le voisinage incommoda beaucoup Vauthier (chargé de dessiner le marbre pour Millin). Aussi celui-ci encore irrité contre l'ouvrage *polychrome* qui lui avait fait obstacle n'oublia-t-il pas d'en parler à Millin, qui, assez passablement distrait et léger, finit par confondre ensemble deux pièces d'origine aussi différente, en attribuant à l'ouvrage grec une coloration dont il n'existait aucune trace, ainsi que je pus m'en convaincre peu de jours après, lorsque Millin me pria de lui indiquer le ton exact des couleurs conservées. Malheureusement Millin oublia de noter l'avis que je lui donnai ; l'erreur première ne fut point corrigée et depuis quarante ans plus d'un écho savant a répété cette histoire » (*Revue archéologique*, t. II, 1845, p. 29). La confusion sans doute paraît bien grossière. Il est à noter toutefois que Visconti, dans la *Notice* de 1802, à une époque où, selon sa propre assertion, le marbre était encore inédit, se borne à dire que, « avant que le marbre eût été nettoyé, il conservait quelque trace de la couleur encaustique dont, suivant l'usage des Grecs, on enduisait la sculpture, » et ne parle aucunement d'autre coloration ni de dorure. La mention ne s'en trouve que dans les descriptions postérieures à celle de Millin et dans des termes qui montrent clairement qu'elle repose uniquement sur celle-ci. La question de fait, ainsi que le remarquent les *Ancient Marbles* (part VIII, p. 67), reste donc plus que douteuse.

par Visconti comme pouvant être attribuée à Phidias et excitait à ce titre l'attention d'un bien autre personnage que Millin, personnage qu'on ne s'attendait guère à voir intervenir en cette affaire, le Premier Consul.

Le 18 nivôse an X (8 janvier 1802) en effet, « le citoyen Visconti informe le conseil que ces jours derniers il fut mandé par le Premier Consul et consulté sur une petite statue égyptienne qui lui a été donnée par un général arrivant d'Égypte ; dans la conversation qu'il eut avec lui, le Premier Consul lui demanda si, dans le nombre des antiquités que réunissait le Musée, on possédait quelque ouvrage de Phidias. Sur la réponse qu'il lui fit que le seul monument qu'on pourrait raisonnablement lui attribuer était un bas-relief du Parthénon d'Athènes recueilli sur les lieux mêmes par l'artiste Fauvel, il motiva son opinion sur ce que ce célèbre sculpteur fut chargé par Périclès d'exécuter et de conduire tous les travaux de ce temple. Le Consul ayant paru témoigner de l'étonnement qu'une chose aussi précieuse ne fût pas encore placée, il lui représenta que ce bas-relief était trop mutilé, et qu'avant de l'exposer il était nécessaire de le faire réparer. Le citoyen Visconti propose, vu le désir manifesté par le Premier Consul, qu'on s'occupe de cette importante restauration.

« Un membre observe que cette réparation exigera les soins et les talents d'un artiste habile ; il rappelle que déjà le citoyen Moitte s'est proposé de la tenter, mais il pense que, pour l'entreprendre, il lui sera nécessaire, pour faire ses modèles et étudier le style de cette belle sculpture, d'avoir un plâtre de ce qui reste. Il appuie donc la proposition du citoyen Visconti et demande qu'il soit donné des ordres au citoyen Gelli pour qu'il s'occupe, aussitôt qu'il aura terminé le moule du Laocoon, d'estamper ce bas-relief.

« Le citoyen Moitte annonce au conseil qu'il essaiera volontiers d'en rétablir les mutilations sur un plâtre afin de diriger l'artiste attaché à la restauration des antiques.

« Le conseil arrête, en conséquence, les diverses propositions

qui lui sont faites pour le moulage et la réparation de ce précieux fragment antique [1]. »

Il semblerait donc que la restauration qui jusqu'à ces dernières années déparait la frise dût remonter à cette époque. Les recueils à figures du début du siècle consacrés au Musée des Antiques la donnent toutefois dans son état primitif. Telle elle apparaît, non seulement dans les *Monuments* de Millin [2], mais dans le *Musée Napoléon* de Filhol [3], dans les *Monuments* de Piranesi expliqués par Petit-Radel [4], dans le *Musée des Antiques* de Bouillon [5]. Les quelques différences qu'on a pu signaler entre les gravures sont bien insignifiantes : ainsi la chevelure seule manquant sur la gravure de Millin, les cheveux et le front sur celle de Petit-Radel [6]. Tout, à vrai dire, se réduit à quelques hachures entamant légèrement dans cette dernière le profil du nez et mangeant peut-être un peu trop sur la joue : il y a plutôt variété dans le procédé pour rendre l'original que désaccord véritable, et la cassure aboutit bien toujours au-dessus de l'œil. L'état où nous voyons encore la frise est là d'ailleurs pour nous renseigner exactement sur les mutilations subies. Il est, à coup sûr, le même qu'il était à l'arrivée au Louvre, et seule la présence des parties modernes a pu faire croire à M. Fröhner qu'il ne restait de la tête de la seconde canéphore que la bouche et le menton, tandis, que, d'après Millin et Petit-Radel, la chevelure, seule, aurait été brisée avant la restauration [7] : le pis qu'on soit en droit d'imputer à ce travail malheureux ne peut être que la fente qui sépare du fond presque

1. Archives du Louvre.
2. *Monuments antiques inédits*, t. II, pl. 5. La livraison qui contient la frise des Panathénées parut en 1803 et est mentionnée dans le *Magasin encyclopédique* de cette année (9e année, t. III, p. 224) avec cette remarque que « ce beau monument paraît ici pour la première fois ».
3. *Galerie du Musée Napoléon*, t. II, pl. 108, Paris, 1804. Le dessin est de Vauthier et doit être le même que celui qui, au témoignage de Dubois, fut fait par cet artiste pour Millin.
4. *Les Monuments antiques du Musée Napoléon*, t. IV, pl. V, Paris, 1806.
5. *Musée des Antiques*, t. II, pl. 96.
6. Fröhner, *Notice de la Sculpture antique*, n° 125, p. 154.
7. *Ibid.*, *l. l.*

toute la partie conservée du visage. La gravure des *Ancient Marbles in the British Museum*[1] semble bien, il est vrai, donner pour les chevelures plus qu'il n'en existe en réalité, la surface seule du marbre étant indiquée comme enlevée; mais déjà, avec cette gravure, nous n'avons plus affaire qu'à une restitution, l'éditeur lui-même prenant soin de nous avertir que toutes les restaurations ont été soigneusement supprimées, de telle sorte qu'autant qu'on peut s'en assurer il ne reste que l'original. « Le bas-relief, continue-t-il, a, par malheur, été maladroitement réparé, et des têtes modernes placées sur les épaules antiques[2]. » Nulle part en revanche, antérieurement à cette date, il n'est parlé de ces additions; Petit-Radel indique même que le bas-relief « malheureusement mutilé dans les parties les plus essentielles est assez bien conservé dans le profil de deux têtes de vierges[3] »; les différentes éditions de la *Description des Antiques* restent muettes, et ce n'est que dans le *Musée de Sculpture* que M. de Clarac ajoute au texte donné dans son catalogue la mention : « Toutes les têtes sont dues à une restauration moderne[4]. » Il est donc probable que, sur le moment du moins, on avait reculé devant la difficulté d'un pareil travail et que, par une exception aux règles de l'époque, exception que l'on devait renouveler pour la Vénus de Milo, le marbre fut d'abord exposé dans son intégrité. La restauration n'aurait eu lieu que plus tard, par les soins du restaurateur attitré des antiques dont il est déjà fait mention dans la séance du conseil de 1802, le sculpteur Lange[5], qui restaura et sans doute en même temps, entre 1818 et 1820, la métope après son acquisition par le Musée[6].

1. *Ancient Marbles*, part VIII, pl. VII.
2. *Ibid.*, p. 65.
3. *Les Monuments antiques du Musée Napoléon*, t. IV, p. 26.
4. *Musée de Sculpture*, t. II, p. 217.
5. La première mention de Lange est faite à la séance du 3 pluviôse an VIII, où il se propose pour être occupé à la restauration des statues antiques. Le 5 ventôse on lui écrit pour lui demander ses prix à la journée, et le 23 frimaire an X il était nommé chef de l'atelier de restauration des marbres antiques, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1839.
6. La métope était restaurée en 1820 ainsi qu'en témoigne l'édition de cette

La discussion du conseil ne nous renseigne pas seulement sur l'embarras qu'il éprouva pour satisfaire le désir du Premier Consul en présence de l'état de mutilation du bas-relief ; elle eut cette conséquence d'amener l'intervention de Fauvel, de la bouche même de qui nous apprenons ainsi les conditions où fut recueilli le panneau. Le 30 nivôse an X (13 janvier 1802) « l'administrateur prévient le conseil que le citoyen Fauvel, peintre et architecte, le même qui a estampé à Athènes les métopes du Parthénon pour M. de Choiseul-Gouffier et qui a recueilli le beau bas-relief de ce temple dont il est fait mention dans le précédent procès-verbal, s'est présenté à l'administration; on lui a parlé de ce bas-relief; il a annoncé que, lorsqu'il le fit détacher, les hommes du pays qu'il employait, peu intelligents, brisèrent les têtes, mais qu'il les recueillit et les remit en les recommandant avec instance au capitaine du vaisseau qui a conduit les objets d'art de M. de Choiseul-Gouffier à Marseille ; il a laissé pressentir qu'il serait possible de les retrouver et a annoncé qu'il allait faire toutes les démarches nécessaires pour que ces fragments précieux soient remis au Musée[1]. « Vingt jours plus tard, le 13 pluviôse (2 février), le citoyen Moitte prévient de nouveau le conseil « qu'il a eu l'occasion de parler aujourd'hui à l'Institut national au citoyen Fauvel du bas-relief du Parthénon d'Athènes qu'il a recueilli et que le Musée possède. Ce citoyen lui a répété ce qu'il avait dit à l'administration, qu'il avait remis au capitaine de vaisseau qui avait amené à Marseille les antiquités de M. de Choiseul-Gouffier les têtes des figures de ce bas-relief ; mais le citoyen Fauvel ignore le nom de ce capitaine et craint que ses perquisitions ne soient infructueuses. Il pense qu'il serait nécessaire d'écrire au Ministre pour le prier d'aider le citoyen Fauvel dans ses recherches, lui exposer l'intérêt que l'on doit attacher à ces fragments précieux et le prévenir que le Premier Consul, informé que le Musée possédait un bas-relief présumé de Phidias, a témoigné le désir de le

année de la *Description des Antiques*, qui attribue formellement à Lange « ce travail fait avec intelligence et le sentiment de l'antique (p. 66, n° 128). »

1. Archives du Louvre.

voir dans la galerie des Antiques. Le conseil arrête qu'il sera écrit en conséquence au ministre de l'Intérieur [1]. »

Il fut fait ainsi que le conseil l'avait décidé et le 3 germinal an X (24 mars 1802) le ministre de l'Intérieur, Chaptal, informait l'administration du Louvre qu'il avait chargé le conservateur du Musée de Marseille de rechercher les têtes du bas-relief envoyé d'Athènes par Fauvel [2] : de là sans doute l'affirmation de Lavallée que le Musée possède des têtes de ce fragment que l'on se propose de restaurer [3]. Que ces têtes pourtant soient jamais parvenues au Louvre, nul indice ne permet de le croire et Fauvel, on l'a vu, exprimait tout le premier la crainte que les perquisitions ne demeurassent infructueuses.

L'élément romanesque, pour ainsi dire, que l'intervention du Premier Consul apporte aux circonstances qui précédèrent l'exposition dans les galeries du Louvre de la frise des Panathénées se serait, si l'on ajoutait foi à Dubois, poursuivi jusque dans la manière dont le panneau serait resté la propriété du Musée. « M. le comte de Choiseul-Gouffier, écrit-il, étant rentré en France en 1802, obtint du Premier Consul la restitution des pièces confisquées, sous la seule réserve de renoncer à celles qui se trouvaient engagées dans les murailles et dont le déplacement pouvait entraîner des dégradations. L'architecte Dufourny, averti de cet arrêté du Consul, se hâta de faire encastrer de nuit le marbre en question qui ne put être réclamé. Je tiens ce fait de Dufourny lui-même [4]. » Il est, malgré cette dernière affirmation, difficile de croire Dubois. La lettre de Chaptal à l'administration du Musée central, relative à la restitution, en date du 27 brumaire an XI (18 novembre 1802) [5], n'est nullement conçue

1. Archives du Louvre.
2. Fröhner, *Notice de la Sculpture antique*, n° 125, p. 156, note 1.
3. Filhol, *Galerie du Musée Napoléon*, t. II, 18e livraison, p. 7, note 1.
4. *Revue archéologique*, t. II, 1845, p. 29.
5. L'erreur est manifeste dans la notice des *Ancient Marbles in the British Museum* relative au panneau de la frise, qui attribue à l'époque de la restauration de la famille royale la restitution qui fut faite au comte de Choiseul-Gouffier des antiquités saisies par le gouvernement révolutionnaire et déposées

dans les termes que donnerait à croire Dubois. Elle dispose seulement que « tous les marbres, granits et porphyres qui ont appartenu au citoyen Choiseul-Gouffier et qui n'ont été ni employés ni placés dans le Musée central lui seront rendus sans délai[1]. » Il suffisait donc, en dehors de tout encastrement dans une paroi, que le marbre eût été exposé, et il n'est guère vraisemblable, — le Premier Consul ayant au 8 janvier témoigné de l'étonnement qu'une chose aussi précieuse ne fût pas encore placée, — que le conseil, qui dès le 2 février avait tenu à en prévenir le ministre et à lui témoigner de cette impatience du maître, eût attendu jusqu'au 18 novembre pour assurer l'exécution de désirs qui n'admettaient point d'ordinaire d'être différés; et cela surtout si, comme il semble, le bas-relief ne fut pas alors restauré. Le bas-relief d'ailleurs figure dans l'édition de cette même année 1802 de la *Notice* des antiques comme se trouvant dans la salle des Saisons[2], et il faudrait donc, s'il n'y avait pas été placé avant le 18 novembre, que la rédaction et l'impression du catalogue eussent été faites dans les quarante-trois jours qui séparent cette date de la fin de l'année. La restitution de plus, dit la lettre, s'appliquait — en dehors des plâtres qui furent également rendus et rachetés ensuite en 1818 — aux marbres, granits et porphyres, et les termes même de cette énumération où le mot de sculptures ne se trouve pas laissent assez entendre ce que confirme l'état annexé[3], qui ne comprend que des colonnes, cippes et fragments bruts, auxquels, à cette époque, on attribuait en effet très grand prix et dont la valeur vénale était fort élevée. Il est donc faux de citer, ainsi que le fait Dubois en note, la frise du Parthénon, non plus

au Muséum national (part VIII, p. 65). Dubois nous atteste au contraire que « lorsque, après neuf années d'éloignement, il put rentrer en France, il vit les premières autorités de l'État et les savants les plus distingués concourir avec un égal empressement à réparer ses pertes, en lui facilitant la remise des objets placés dans les établissements publics ou soustraits par des mains fidèles à l'avidité des spoliateurs révolutionnaires. » (*Catalogue Choiseul*, Avertissement, (p. VII.)

1. Archives du Louvre.
2. *Notice de la Galerie des Antiques au Musée Napoléon*, n° 42.
3. Archives du Louvre.

que l'autel dont il a été parlé, « parmi d'autres objets à réclamer, que le Muséum de Paris possède encore[1]. » Sa conservation par le Louvre ne fut pas l'effet d'une surprise, mais plutôt l'application du principe qui fit maintenir des œuvres d'art d'un intérêt général, dont la nation était devenue propriétaire, dans les collections publiques, lorsqu'elles y avaient une fois pris place[2]; et l'on peut dire que c'est en vertu même de l'acte de restitution de 1802, accepté d'un commun accord, que le panneau du Parthénon saisi sous la Terreur et déposé au Louvre ne fut pas réclamé par M. de Choiseul[3].

Étienne MICHON.

1. *Catalogue Choiseul*, Avertissement, p. VII, note 3.

2. Les *Ancient Marbles* se bornent à remarquer « que les objets saisis furent rendus à M. de Choiseul à l'exception de ce panneau et qu'il resta dans le dépôt national, mais sans que les raisons de sa conservation soient expliquées ni dans les notices relatives à la biographie du comte, ni dans les catalogues de sa collection » (part VIII, p. 65).

3. Fröhner, *Notice de la Sculpture antique*, nº 125, p. 156. « La France, écrivait déjà Petit-Radel en 1806, réunit la dette de ce beau monument à celle de tant d'autres objets d'érudition dont M. de Choiseul-Gouffier a enrichi sa patrie. » (*Les Monuments antiques du Musée Napoléon*, t. IV, p. 26.)

FOUILLES DE CHÉRISY[1]

(Planche III)

Le village de *Chérisy* (anciennement *Cerisy*), est situé à 12 kilomètres d'Arras, à 24 kilomètres de Cambrai, et à 3 kilomètres, sur la droite, de la grande route qui relie ces deux villes. Sa population actuelle est de 525 habitants.

A 1,200 mètres de ce village, dans l'angle occidental formé par l'intersection du chemin de Vis-en-Artois avec le chemin de Saint-Michel, se trouve l'emplacement du cimetière franc, situé sur la pente d'un plateau tournée vers l'orient, non loin des bords de la rivière *la Sensée*. Le terrain, en cet endroit, est formé par une mince couche de terre végétale reposant sur un mélange de craie et de silex. C'est au milieu de cette seconde couche que furent découvertes les tombes de l'époque mérovingienne, sur une étendue de près d'un hectare.

Ces tombes sont assez rapprochées les unes des autres, et sont alignées parallèlement. La profondeur en varie entre $0^m,75$ pour les tombes d'enfants et 1 mètre à $1^m,25$ pour les tombes d'adultes. Suivant la coutume des Francs, elles sont toutes orientées de l'ouest vers l'est. Les sépultures les plus pauvres occupent les bords de cette vaste nécropole, tandis que celles qui offrent le plus riche mobilier se rencontrent dans le milieu, ainsi qu'on l'a observé dans un certain nombre de cimetières mérovingiens.

Plusieurs tombes contenaient deux ou trois corps superposés,

1. M. le Dr Coulon, de Cambrai, vient de publier une intéressante brochure sur le cimetière mérovingien qu'il a découvert à *Chérisy* (Pas-de-Calais). Paris, Leroux, 1893; opuscule couronné par la Société des sciences et des arts de Lille. Nous en extrayons ce qui suit. — *Réd.*

sans aucune trace de mobilier. Il est probable que ces tombes ont été violées à une époque lointaine. D'autres présentaient au-

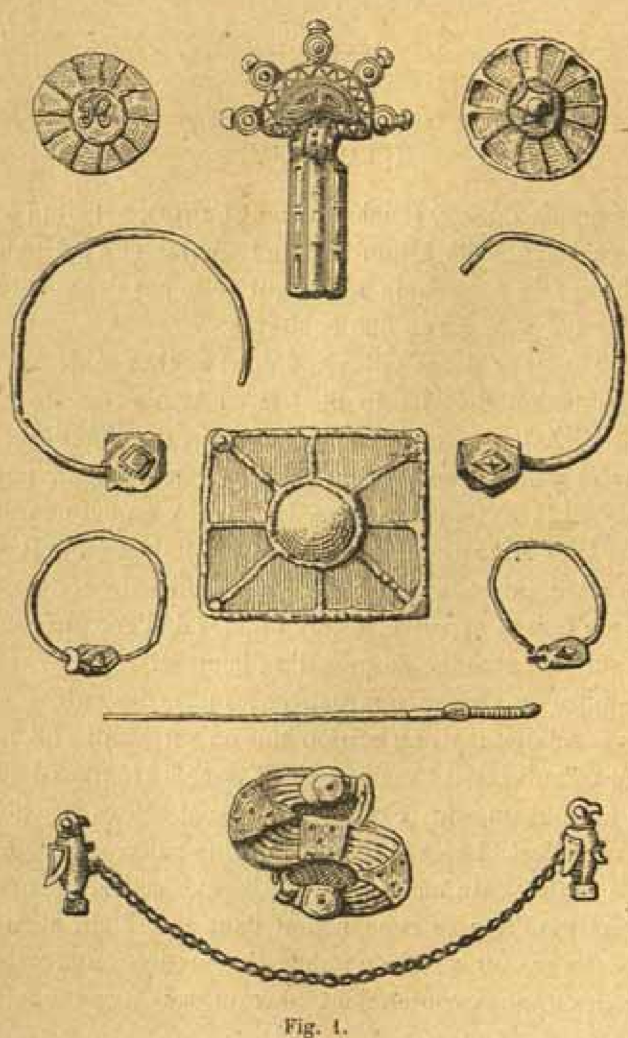


Fig. 1.

dessus de la tête de chaque corps un gros grès formant une sorte de voûte protectrice.

Dans la partie attenant au chemin de Saint-Michel, endroit de

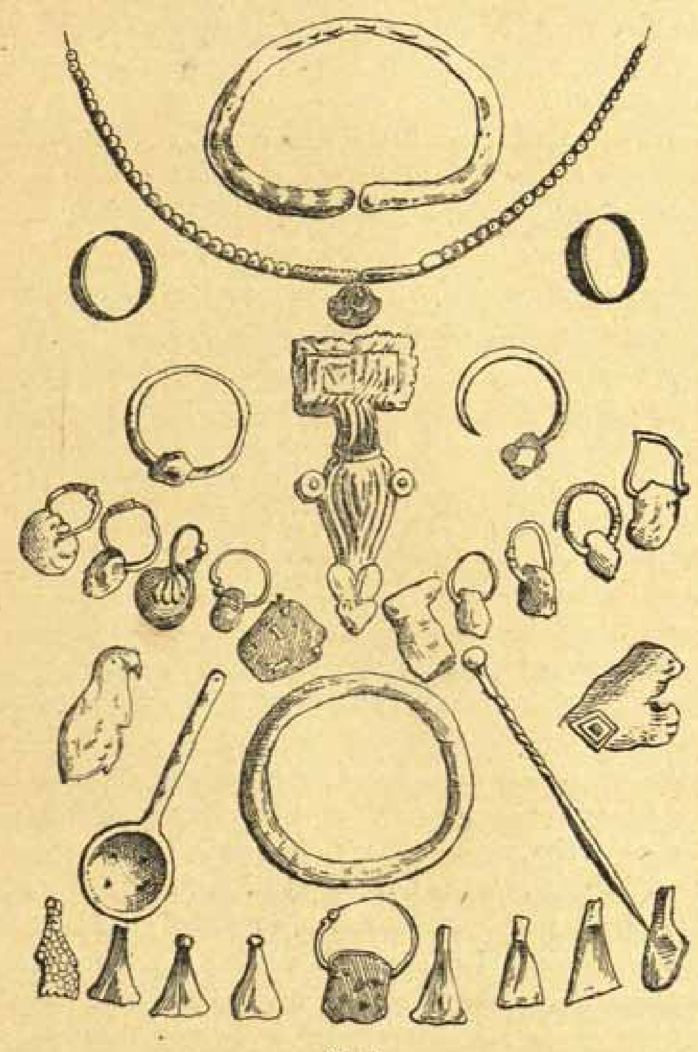


Fig. 2.

la découverte des premières tombes, on n'a rencontré que des poteries en terre et des armures en fer ; un peu plus haut, en re-

montant vers Chérisy, on a seulement commencé à trouver des plaques et des objets en bronze, puis des bijoux. Les sépultures les plus riches se sont rencontrées sous le chemin de Vis, qui a été redressé à une date peu éloignée, et il est permis de supposer qu'à cette place se trouvent encore quelques tombes qui n'ont pu être mises à jour.

L'établissement de ce cimetière doit remonter à l'époque de la conquête des Gaules par les Francs, c'est-à-dire à la seconde moitié du ve siècle.

Les envahisseurs, trouvant là un terrain tout approprié, d'abord par l'occupation des Gaulois, puis ensuite par celle des Romains, s'y fixèrent sans doute définitivement.

A une distance de 700 mètres de ce lieu de sépulture se trouve, au sommet du plateau également rapproché des cours d'eau de la Sensée et du Cojeul, un vaste champ d'une contenance de 117 ares, désigné sous le nom de *Scamp* sur le plan cadastral de Chérisy. Ce champ, dont la dénomination de Scamp n'est autre que le nom patois dérivé du mot *camp*, et d'où l'on découvre de tous côtés la plaine à plus de 8 kilomètres, est vraisemblablement un ancien *castrum* dont se seraient emparés les Francs pour y établir un de leurs cantonnements-chefs confiés à la garde des centeniers. Tout près de là, on a retrouvé les traces d'une ancienne voie gauloise, puis des bornes indiquant les limites des anciens *pagi Atrebates*, dépendant du groupe *Adharctensis*. On y a également rencontré des haches en silex, des poteries, des armures des époques gauloise et gallo-romaine. Du reste, tout le terrain qui s'étend depuis le chemin de Saint-Michel jusque dans le village de Vis-en-Artois, est couvert de ces vestiges. Déjà, en 1625, une découverte importante avait fourni une preuve du passage des Romains dans ce pays. Cette découverte a même été rapportée par M. de Bast dans son *Recueil d'antiquités*, et je la consigne ici à l'appui de ce que je viens d'avancer : « Vers 1625, un cultivateur rencontra entre *Cambrai* et *Arras*, au village de *Chérisy*, à peu de distance de l'ancien chemin militaire, un tombeau couvert d'une grosse

pierre. Il renfermait trois grandes urnes de cristal bleu et un vase de terre cuite. L'une contenait du vin évaporé, l'autre des ossements et des cendres. Le bassin de terre portait l'inscription suivante gravée au fond : *Virtuti Sylvani*, au courage de Sylvain. On y avait joint une espèce de salière. Mais ce qui peut donner quelque lumière sur le personnage enterré dans ce tombeau, c'est qu'on trouva dans l'urne même où étaient déposées les cendres du mort, une médaille avec l'inscription : *Agrippa, III cos.* Or, suivant *Médiobardus*, l'année du troisième consulat d'*Agrippa*, se rapporte à l'an 77 de la fondation de Rome, et à l'an 226 avant l'ère chrétienne, qui est l'année même où *Auguste* se prépara dans les Gaules pour l'expédition de la Grande-Bretagne. Ne pourrait-on pas croire, avec le savant jésuite *Bucherius*, que ce Sylvain était un officier d'Auguste surpris par la mort entre Cambrai et Arras, dans le temps que son maître s'avançait contre les Bretons, ou peut-être négociait avec eux[1]? »

Je possède dans ma collection deux vases en terre de l'époque gallo-romaine qui ont été trouvés dans la grande sablière de Vis-en-Artois. La personne qui me les a offerts m'a avoué que l'on avait, il y a quelques années, découvert une quantité de poteries du même genre ; seulement, comme ces « vieux pots » ne pouvaient plus être d'aucun usage, la plupart d'ailleurs étant brisés intentionnellement par les ouvriers, on n'avait pas cru devoir mieux faire que de couvrir de leurs débris un bout de chemin de terre. Se servir de poteries gallo-romaines pour empierrer un chemin, voilà bien de quoi faire frémir tout amateur d'antiquités!

Une autre preuve irrécusable de l'ancienneté du cimetière franc de *Chérisy*, c'est, outre la quantité de framées et de francisques que l'on y trouve, la présence de bijoux cloisonnés que l'on ne rencontre que dans les sépultures franques de la fin du v[e] siècle et de toute la durée du vi[e] siècle, époque après laquelle on vit apparaître les bijoux avec cabochons (fig. 1 et 2). Ajoutons à cela l'existence de monnaies gauloises et de monnaies ro-

1. De Bast, *Recueil d'antiquités*, 2[e] suppl., p. 80.

maines, ces dernières toutes antérieures au ve siècle, les tombes creusées simplement dans la craie et dans un endroit situé non seulement à une certaine distance des habitations, mais, aussi, loin des villes que les Francs prenaient soin d'éviter à l'époque de leurs invasions[1].

Dr H. Coulon.

1. La plaque de ceinturon avec agrafe que reproduit notre planche III a été découverte dans une tombe de Chérisy ; elle était couverte d'une grosse toile dont quelques morceaux sont restés adhérents au métal.



Fig. 1.

CORRESPONDANCE D'ÉTRURIE[1]

Ce sont encore les découvertes de *Vetulonia* qui défraient principalement la chronique archéologique de l'Étrurie. Nous avons précédemment entretenu nos lecteurs des tombes primitives à *pozzo* et des tombes à cercles de pierres; en 1891, le Dr Falchi entreprit d'explorer, aux frais du gouvernement italien, un des grands *tumuli* de la nécropole vétulonienne. Le travail a été achevé cette année et bien que le rapport officiel sur les fouilles n'ait pas encore paru, cependant, grâce aux notes publiées dans les journaux et aux renseignements particuliers qu'a bien voulu nous fournir M. Falchi, nous pouvons donner un aperçu des découvertes faites.

La colline artificielle qui constitue le tumulus s'appelle la *Pietrera*. Elle a une hauteur de 14 mètres environ et une circonférence de près de 200 mètres.

1. Voir t. XXI, mai-juin 1893, p. 371 et suiv.

Au centre, on y a déblayé une grande construction à coupole, d'un type analogue à celui des *Trésors* de Mycènes, qui comprend une chambre centrale, carrée, de 5 mètres de côté, un long couloir d'accès et deux chambres latérales s'ouvrant symétriquement de chaque côté du couloir. Le tout repose sur les ruines d'une construction de même type, dont les murs, en gros blocs de *sassoforte* des Maremmes, sorte de granit peu résistant à l'humidité, s'étaient écroulés sous le poids des terres amoncelées. Cette première construction, qui avait servi de tombeau, contenait, au centre de la chambre principale, une pyramide formée de onze dalles de granit monolithes superposées. Les fouilles ont permis d'établir qu'après l'écroulement de la coupole, on avait peu à peu débarrassé la chambre des pierres qui l'encombraient, pour les rejeter dans le couloir et les chambres latérales, qui s'étaient ainsi trouvés comblés ; qu'on avait ensuite étayé les parois au moyen de gros contreforts et qu'enfin on avait rempli tous les intervalles par des assises horizontales de pierres, de manière à former une sorte de terre-plein. Sur ces fondations solides s'élève la construction nouvelle (fig. 1), bâtie sur le même plan et avec les mêmes dimensions que la précédente, mais avec d'autres matériaux, c'est-à-dire avec de grandes dalles de pierre calcaire, d'un grain très résistant, formant des murs de 2 ou 3 mètres d'épaisseur. Jusqu'à la naissance de la coupole, aujourd'hui en partie disparue, les parois sont verticales et à angles droits. La coupole au contraire, faite de dalles superposées en encorbellement, était hémisphérique. Pour passer ainsi de la forme carrée de la chambre à la forme circulaire de la voûte, on a disposé à une certaine hauteur une sorte de tambour au moyen de grandes dalles qui se détachent en saillie aux quatre angles de la chambre et font l'office de consoles. La construction tout entière est longue de 22 mètres. Le couloir a $1^m,20$ de large et 12 mètres de long. Il aboutit à la chambre principale dont il est séparé par une porte massive formée d'une énorme table de granit avec des montants monolithes. Les chambres latérales ont $2^m,40$ de haut, $1^m,90$ de large et $3^m,10$ de profondeur. La construction de ces chambres rappelle celle de la chambre principale ; elles présentent de même, aux quatre angles, des consoles en saillie pour soutenir une coupole hémisphérique.

M. Falchi avait eu l'occasion d'observer avec quelles habiles précautions les anciens constructeurs de tumulus disposaient les richesses funéraires et avait acquis la conviction que les objets précieux ne devaient pas avoir été enfermés dans l'intérieur de ces chambres d'un accès relativement facile, celles-ci étant plutôt destinées à contenir les monuments élevés en l'honneur des défunts et la vraie sépulture étant ailleurs, dans l'épaisseur des terres du tumulus. Le fait résultait si clairement des fouilles antérieures de *Vetulonia* qu'après avoir exploré les chambres sépulcrales, M. Falchi crut devoir poursuivre ses recherches dans les terres mêmes du tumulus, où il a retrouvé en effet le mobilier funéraire ainsi que les restes des corps ensevelis.

Tous les monuments recueillis tant à l'intérieur des chambres que dans les terres environnantes indiquent des sépultures de femmes.

Les fouilles des chambres ont mis à jour une intéressante série de statues de femmes, grandeur naturelle, en *pietra fetida*. Tout le corps, sauf la tête, est en

demi-relief; la tête, en ronde bosse, a été travaillée à part et assujettie après coup sur les épaules au moyen d'un tenon. Parmi les pièces les plus curieuses

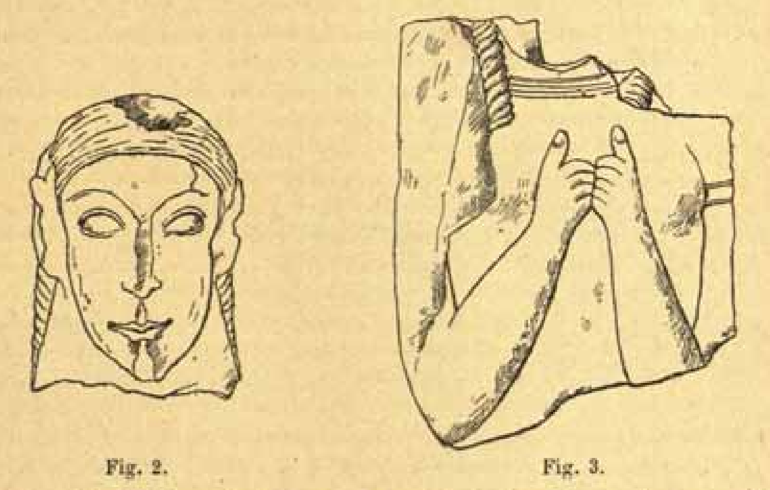


Fig. 2. Fig. 3.

on peut signaler la tête de femme que reproduit la figure 2; un buste avec les mains jointes sur la poitrine et les pouces en l'air (fig. 3), geste d'adoration



Fig. 4.

ou de prière que présentait déjà une terre cuite figurant une femme à genoux et provenant d'un autre tumulus de *Vetulonia*; un autre buste avec des brace-

lets, un collier et une ceinture (fig. 4), c'est-à-dire paré comme le sont les squelettes même du tumulus.

Ces sculptures représentent des femmes presque nues, couchées sur le dos, et la dalle d'où le corps se détache en relief reposait sans doute sur une des banquettes funèbres dont on a trouvé quelques débris.

Tous les monuments de sculpture proviennent de l'intérieur du mausolée, sauf une colonnette avec des lions affrontés à tête d'aigle (fig. 5).

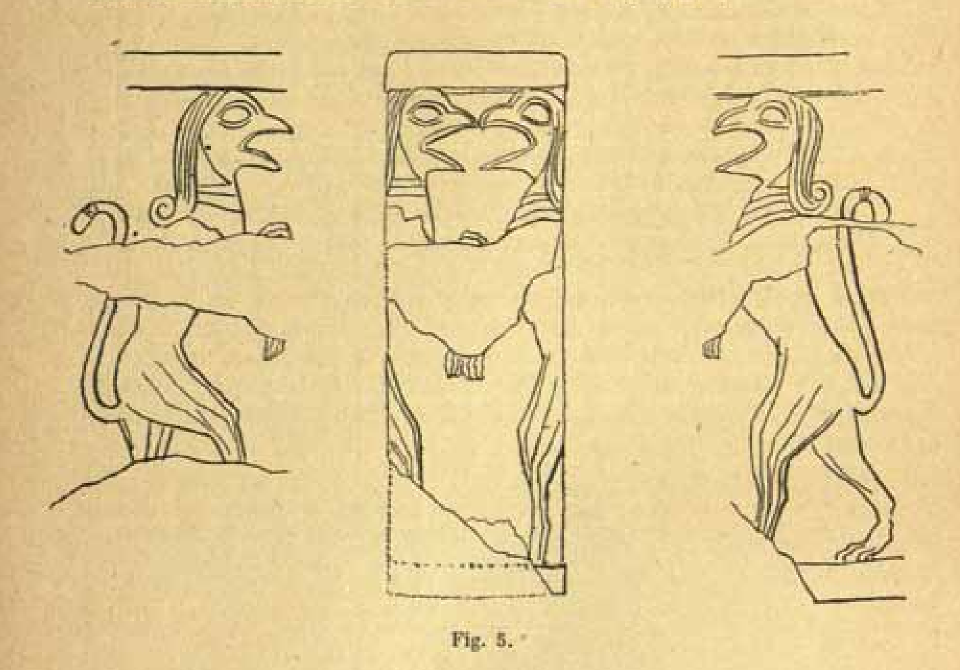


Fig. 5.

Le déblaiement des terres du tumulus a mis au jour cinq squelettes, tous couchés sur le dos et placés de manière à avoir à leur gauche le centre du mausolée, à peu près à égale distance entre le centre et la périphérie. Ils étaient déposés dans une simple fosse de terre nue, sans aucune enveloppe protectrice, et portaient sur eux leurs richesses. Près de la tête et des pieds gisaient quelques poteries en morceaux, au milieu d'une foule de petites pierres dont le poids les avait brisés; ce qui ferait supposer qu'on avait l'usage de jeter des cailloux sur le cadavre aussitôt après la mise au tombeau.

Sur les squelettes, on a recueilli de larges bracelets d'or filigrané, semblables à ceux qu'ont fournis les tombes à cercles de pierres (cf. la correspondance précédente), mais plus riches encore; des colliers d'or avec des masques travaillés au repoussé, ainsi que divers morceaux d'argent paraissant provenir de bracelets ou plus probablement de ceintures. Les bronzes sont rares et peu intéressants ; ce sont en grande partie des fibules à *sanguisuga*. Quant aux poteries,

elles appartiennent toutes à la céramique noire (*bucchero nero*) et ressemblent à celles des tombes avec cercles de pierres; on ne constate aucune trace de vases peints.

Les fouilles de la *Pietrera* terminées, les travaux ont été poursuivis le printemps dernier, tant dans la nécropole de *Vetulonia* que sur l'emplacement de la ville antique. Les résultats n'en sont pas encore officiellement publiés et ne sont connus que par quelques notes parues dans les journaux. D'un article communiqué à la *Nazione* le 21 juin 1893, il résulte qu'en explorant une partie du terrain circonscrit par les anciens murs d'enceinte, on a retrouvé, à $1^{m},50$ environ de profondeur, des restes de constructions recouverts de cendres noires et, au milieu de ces ruines, qui attestent les ravages d'un incendie, une multitude de débris de terre cuite, de bronze et de fer, ainsi que des monnaies de *Vetulonia* et quelques monnaies romaines. Nous reviendrons sur ces découvertes dans une Correspondance ultérieure [1].

En terminant, il nous reste à signaler quelques publications intéressant l'histoire des antiquités étrusques : un long et intéressant mémoire de M. Ghirardini sur un vase peint grec découvert dans un tombeau du fonds *de Luca* à Bologne (*Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia patria per le provincie di Bologna*, juin-décembre 1893) ; un article de M. von Duhn (*ibid.*) sur les rites funéraires à Vulci d'après M. Gsell ; un opuscule de M. Funghini d'Arezzo sur l'ancienne céramique arétine (Florence, typ. Ciardelli, 1893), où il rend compte des fouilles qu'il a faites à Arezzo et refait l'histoire de la poterie locale.

1. La question de l'emplacement de *Vetulonia* a provoqué récemment en Italie des discussions passionnées ; nous n'en parlerons pas ici, ne voulant pas intervenir dans une polémique qui a pris, dans ces derniers temps, une tournure personnelle.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 21 JUILLET

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit à l'Académie pour signaler les fouilles nouvelles entreprises dans la région de Bologne et qui paraissent devoir fournir des informations décisives sur quelques-unes des étapes du peuple étrusque en Italie. Une stèle funèbre trouvée récemment dans la nécropole de Novillara, près de Pesaro, offre la représentation d'une chasse aux bêtes féroces, avec une inscription, de douze lignes, sabellienne ou illyriote; l'Académie des Lincei s'en est réservé la publication.

M. Barbier de Meynard communique une lettre de M. Max van Berchem, attaché à la Mission archéologique du Caire, qui poursuit ses recherches d'archéologie musulmane; après avoir recueilli les inscriptions arabes du Caire, il a commencé en Syrie le relevé des inscriptions de Jérusalem, Ramleh, Damas et Baalbek. M. Barbier de Meynard insiste sur les avantages que les études d'érudition musulmane retireraient d'une série d'explorations archéologiques en Syrie ; à côté des inscriptions historiques proprement dites, on y recueillera un grand nombre d'actes administratifs, de décrets judiciaires, noms de lieux, termes techniques, etc., qui formeraient le corollaire obligé du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

M. le sénateur Tocilesco, conservateur du Musée de Bucharest, entretient l'Académie de ses recherches récentes sur le monument triomphal élevé dans la Dobrudja, à la mémoire des campagnes de Trajan contre les Daces; il pense que le plan de ce monument est dû à Apollodore de Damas, l'architecte de la colonne Trajane.

M. Clermont-Ganneau lit une notice sur les bustes et inscriptions de Palmyre, récemment acquis par le Musée du Louvre.

SÉANCE DU 20 JUILLET

M. Edmond Le Blant signale la découverte à Hadjeb-el-Aïoun, à 60 kilomètres sud-ouest de Kairouan (Tunisie), dans les ruines d'une basilique, de tuiles sur lesquelles sont figurés des sujets chrétiens : Adam et Ève, la Mutiplication des pains, saint Pierre recevant une clé des mains du Christ, le Sacrifice d'Abraham, le Christ et la Samaritaine. M. Le Blant estime que ces tuiles à dessins peuvent remonter au VIe siècle.

M. Clermont-Ganneau continue sa lecture sur les bustes et inscriptions de Palmyre, récemment acquis par le Musée du Louvre.

M. Georges Lafaye, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, communique une notice sur le *Carmen sæculare* d'Horace, à propos de la découverte faite à Rome, en 1890, d'une inscription relative aux Jeux séculaires,

célébrés sous Auguste, en 17 avant J.-C., et sous Septime-Sévère, en 204. Contrairement à l'avis de M. Mommsen, M. Lafaye estime que deux auditions du *Carmen saeculare* furent données sous Auguste.

M. Ph. Berger communique une inscription phénicienne de l'île de Chypre, trouvée dans le district de Kerynie, au nord de l'île; elle a trait à une offrande faite dans le temple de Melkart et est datée du règne d'un Ptolémée, qui est probablement Ptolémée II.

SÉANCE DU 4 AOUT

M. Ravaisson soumet à l'Académie des photographies à l'appui des conclusions qu'il a développées dans une séance antérieure, et d'après lesquelles le portrait de Pisanello, acquis récemment par le Musée du Louvre, représente non, comme on l'a dit, une princesse de la maison d'Este, mais bien Cécilia de Gonzague, l'une des filles du premier marquis de Mantoue.

M. Clermont-Ganneau lit une note sur *Héron d'Alexandrie et Poseidonios le Stoïcien*. Dans la version arabe du Βαρουλκος de Héron d'Alexandrie, traité dont l'original grec est perdu, la définition du centre de gravité est attribuée à un personnage dont le nom peut se lire, en rétablissant les points diacritiques voulus : « Poseidonios le stoïcien. » La mention de Poseidonios, à côté d'Archimède, dans ce traité confirme l'opinion qui tend à prévaloir actuellement et fait considérer Héron comme postérieur à Vitruve et à Pline.

SÉANCE DU 11 AOUT

M. Deloche commence la lecture d'un mémoire sur *le Port des anneaux dans l'antiquité romaine et durant les premiers siècles du moyen âge*. L'anneau est réservé d'abord à ceux qui avaient fait à la guerre une action d'éclat ou rendu un service signalé à l'État; il devient ensuite le privilège des patriciens, des chevaliers et des magistrats. A l'origine il n'y avait que des anneaux de fer; seuls les ambassadeurs de la République portaient en public des anneaux d'or. Plus tard le métal servit à distinguer les différents ordres de l'État : les sénateurs et les chevaliers eurent seuls le droit d'avoir des anneaux d'or, les affranchis portèrent des bagues en argent et la plèbe des anneaux de fer. Dès le IIIe siècle les affranchis prétendirent aux anneaux d'or et des constitutions de Justinien leur conférèrent le droit d'en porter. Quant aux esclaves, pendant tout le temps de la domination romaine, ils restèrent réduits à l'anneau de fer.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur différents noms de lieux da Palestine.

SÉANCE DU 18 AOUT

M. Oppert continue sa lecture sus le monument le plus ancien d'un roi d'Assyrie, datant du XVe siècle avant l'ère chrétienne, Adad-nirar. Il en donne la traduction complète et signale dans ce texte la plus antique mention que l'on ait

d'un peuple germanique contre lequel Adad-nirar se protégeait par la construction de places fortes.

M. Senart lit une note de M. Sylvain Lévi sur une citation de Milinda-panha dans l'Abhidharmakoçavyâkhyâ de Vasubandhu, citation qui donne un point de repère chronologique précieux.

M. Heuzey entretient l'Académie de quelques monuments chaldéens provenant des récentes découvertes de M. de Sarzec, qu'il a pu étudier au Musée de Constantinople. Ce sont d'abord des statuettes magiques du très ancien roi Our-Nina, en forme de bustes de femme, terminés par une longue pointe. Ces statuettes, en cuivre pur, plantées directement dans le sol, soutenaient sur leur tête des tablettes votives en pierre, et étaient évidemment destinées à tenir en respect les esprits du monde inférieur. M. de Sarzec a découvert aussi de nombreuses têtes de lion, en pierre, munies d'un trou pour une cheville et qui servaient probablement à terminer les deux montants du dossier dans de grands trônes. Une de ces têtes, au Musée du Louvre, porte le nom du roi Our-Nina ; sur une autre, à Constantinople, on lit la mention du pays de Magan, cette contrée indéterminée d'où les Chaldéens tiraient les pierres de leurs statues.

M. Clermont-Ganneau lit une note sur *le reniement de saint Pierre et la portière Ballia*. Ce nom énigmatique a pour origine une leçon grecque BAAIA mal reproduite et qui est l'exacte transcription d'un mot syriaque בעיא, signifiant précisément celle qui demande. Il en résulte un indice important pour l'origine des sources auxquelles Barbarus, auteur du VIIe siècle, a puisé ses informations pour son récit de la Passion.

SÉANCE DU 25 AOUT

M. Oppert termine la lecture de son mémoire sur la plus ancienne inscription royale de l'Assyrie, datant du XVe siècle avant l'ère chrétienne.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une note de M. le Dr G. Closmadeuc sur la découverte, à Kerrero en Erdeven (Morbihan), d'un vase en métal contenant des médailles, au nombre de 1,400 à 1,500, qui se rapportent à la période des empereurs gaulois et au milieu du IIIe siècle.

M. Héron de Villefosse, revenant sur une précédente communication par lui faite, au nom du R. P. Delattre, concernant la découverte d'amphores portant les inscriptions au pinceau, signale l'inscription où est mentionnée le VINVM MESOPOTAMIVM ; c'était du vin provenant d'une station maritime, située entre Agrigente et Syracuse, et indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de MESOPOTAMIO. On doit lire une mention semblable dans les inscriptions où se trouvent les initiales ME et MES.

M. de Barthélemy lit une note dans laquelle il propose de placer sur la carte de la Gaule le nom de Longostalètes dans la partie septentrionale de l'ancien diocèse de Narbonne. A défaut de textes classiques et de renseignements épigraphiques, il fonde sa thèse sur la présence de nombreuses monnaies antiques recueillies dans cette région et dont l'attribution est depuis longtemps cherchée.

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE 1893

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur le port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge.

M. Heuzey rend compte à l'Académie des premières découvertes faites par M. de Sarzec au cours de nouvelles fouilles qu'il vient d'entreprendre à Tello (Chaldée). Il signale notamment une pointe de lance colossale en cuivre ou en bronze, à la base de laquelle se trouve une inscription royale non encore déchiffrée. M. Heuzey estime que cette lance devait être une de ces armes sacrées conservées parmi les objets du culte dans les sanctuaires, et qui figure au nombre des attributs de l'Hercule oriental, Isdoubar ou Gilgamès.

M. Homolle expose les découvertes faites à Delphes pendant le mois de juillet dernier et présente les photographies de nouvelles métopes du trésor des Athéniens. Le déblaiement du temple d'Apollon est commencé et sera continué dès la reprise des travaux en octobre prochain.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE

M. Héron de Villefosse entretient l'Académie des découvertes de milliaires romains, faites par le commandant Demaeght dans la province d'Oran. Ces milliaires appartiennent à une voie stratégique qui formait au sud de la Maurétanie comme la limite militaire de cette province, en partant de Timziouine (*Lucu*) et se dirigeant vers l'ouest. Ils ont été posés au début du IIIe siècle, sous le règne de Septime Sévère et Caracalla, par les soins du gouverneur de la province, P. Aelius Peregrinus.

M. Oppert communique la traduction de la plus ancienne inscription connue dans une langue sémitique : c'est le texte trouvé à Niffar, en Chaldée, l'ancienne ville de Nipur, par l'expédition américaine en Mésopotamie et publié par M. Hilprecht, professeur à l'Université de Philadelphie. Elle a conservé le nom d'un prince dont le règne est antérieur à l'an 4000 avant l'ère chrétienne, Binganisar-ali.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE

M. Deloche termine la lecture de son mémoire sur le port des anneaux dans l'antiquité romaine et les premiers siècles du moyen âge.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE

M. Eug. Müntz communique des détails nouveaux, tirés des archives du Vatican, sur une série de monuments français du XIVe siècle. Il montre que l'action des papes d'Avignon ne s'est pas bornée, comme on pourrait être tenté de le croire, au Comtat-Venaissin, mais s'est étendue à tout le midi. C'est ainsi qu'Urbain V a élevé, reconstruit ou embelli, outre les édifices qui perpétuent son nom à Montpellier, l'abbaye de Saint-Victor à Marseille, la cathédrale de Mende, ainsi que les églises de Bédouès et de Grizac, également dans la Lozère.

Il résulte des documents découverts par M. Müntz que la cour pontificale faisait d'ordinaire élaborer à Avignon même les plans des édifices dont elle se proposait d'enrichir d'autres cités et qu'elle imprimait ainsi une grande unité de goût à toutes les œuvres d'art nées sous ses auspices.

M. Héron de Villefosse entretient l'Académie de la découverte faite récemment dans le port de Bizerte (Tunisie) par M. Gallut, ingénieur civil, d'une tessère en bronze portant une inscription latine, qui appartient à la classe encore peu nombreuse (c'est la troisième connue) des *tesserae paganae*, et dont voici le texte :

TESSERA · PAGI ·
MINERVI ·
M · GRATTIVS
M · F · PAP ·
MAG · PAGI ·
D · S · P · D ·

Tessera(m) pagi Minervi M(arcus) Grattius, M(arci) f(ilius), Pap(iria) (tribu), mag(ister) pagi, d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit).

La tessère de Bizerte n'est pas datée, mais elle paraît appartenir aux dernières années de la République ou aux premières années de l'Empire ; la position du *pagus Minervus* africain mentionné dans ce document est encore inconnue.

M. Bréal montre par quelques exemples les secours que fournit l'épigraphie grecque pour comprendre certains passages des poètes. C'est ainsi qu'une inscription grecque, découverte il y a trois ans à Mantinée par M. Fougères, nous apprend le vrai sens du nom des *Erinnyes*, qui veut dire « les Imprécations ». Un autre nom, resté obscur jusqu'à présent, est celui de la déesse *Ilythye* ou *Eleutho*, qui préside aux accouchements. La grande inscription de Gortyne, trouvée il y a quelques années, fournit l'explication de ce nom ; le verbe ἐλεύθω y est employé au sens de « porter ». Εἰλείθυια, qui est un participe parfait très régulièrement formé, désigne la déesse de la gestation. Un troisième exemple est celui de *Até*, la fille de Zeus qui aveugle les hommes et même les dieux. Dans la même inscription de Gortyne ce mot désigne une « amende pécuniaire » ; on peut soupçonner que c'est en ce sens qu'Hésiode l'a employé dans un vers devenu proverbe et jusqu'ici imparfaitement expliqué. Le poète voulant recommander l'exactitude dit qu'il ne faut pas remettre les choses au lendemain, car toujours :

Celui qui vient trop tard est soumis à l'amende.

M. Salomon Reinach fait une communication sur l'origine et les caractères de l'art dit gallo-romain, dont il pense qu'il faut chercher l'origine dans l'Egypte des Ptolémées, à Alexandrie, qui était en relations commerciales avec Marseille, Narbonne et Nimes. C'est de là que viennent sans doute les plus belles pièces d'orfèvrerie de Bernay et de Hildesheim ; c'est une école d'artistes alexandrins qui a construit et décoré les monuments d'Orange, de Saint-Rémy et d'Igel.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE

M. Salomon Reinach achève sa communication sur l'origine et les caractères de l'art dit gallo-romain.

M. Oppert continue sa communication sur l'inscription découverte par M. Hilprecht à Niffar en Chaldée.

M. Senart commence la lecture d'un mémoire sur le régime des castes dans l'Inde.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE

M. Oppert achève sa communication sur l'inscription découverte par M. Hilprecht à Niffar en Chaldée.

M. Homolle entretient l'Académie des travaux de l'École française d'Athènes pendant le printemps et l'été de 1893.

M. Héron de Villefosse présente deux médailles en plomb, trouvées probablement à Rome et qui lui ont été adressées par M. W. Helbig, correspondant de l'Académie. La première représente sans doute une scène d'adoption devant le collège des pontifes ; la seconde offre deux bustes d'hommes affrontés qui sont probablement des princes de la famille d'Auguste.

M. le Dr Carton donne lecture d'un rapport sur les fouilles qu'il a exécutées, avec les subsides du Ministère de l'instruction publique et de l'Académie, dans les ruines de Thugga (Tunisie).

SÉANCE DU 13 OCTOBRE

M. Moïse Schwab fait une communication sur le vocabulaire de l'angélologie et de la démonologie. Ces noms cabalistiques, devenus inintelligibles, ont pu être expliqués grâce aux documents fournis par les manuscrits hébreux et différents textes épigraphiques conservés à la Bibliothèque nationale, au Musée du Louvre et au Musée de Cannes.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE

M. Müntz fait une communication sur la légende de la papesse Jeanne. Il s'est attaché à dresser le catalogue des illustrations de toute nature auxquelles le mythe de la papesse a donné naissance à partir du XIIIe siècle, et il résulte de ses recherches que l'Italie et l'Allemagne sont les deux contrées où cette fable étrange a rencontré le plus de faveur.

Le président annonce que l'Académie a arrêté, ainsi qu'il suit, le programme du prix fondé par M. Joseph Saintour :

« 1° Le prix d'une valeur de 3,000 fr. sera décerné alternativement aux ouvrages relatifs aux trois ordres d'études de l'Académie : Orient, Antiquité classique, Moyen âge et Renaissance.

« 2° Ne seront admis que les ouvrages d'auteurs français ;

« 3° Le prix sera décerné, en 1894, au meilleur des ouvrages relatifs à l'Orient, publiés depuis le 1er janvier 1891 ; — en 1895, au meilleur des ouvrages relatifs à l'Antiquité classique, publiés depuis le 1er janvier 1892 ; — en 1896, au meilleur des ouvrages relatifs au Moyen âge et à la Renaissance, publiés depuis le premier janvier 1893. »

Le président annonce, en outre, que l'Académie propose les sujets de prix suivants :

1° Pour le prix ordinaire à décerner en 1896 : « Chercher dans les *Métamorphoses* d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé » ;

2° Pour le prix Bordin à décerner en 1896 : « Étude sur les vies des saints traduites du grec en latin jusqu'au xe siècle. »

L'Académie proroge, en outre, les trois questions suivantes proposées pour 1893 et sur lesquelles le prix n'a pas été décerné :

1° A l'année 1895, pour le prix ordinaire : « Étude comparative du rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras » ;

2° A l'année 1896, pour le prix Bordin : « I. Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V ; — II. Étude critique sur l'authenticité des documents relatifs aux emprunts des Croisés. »

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE

M. Foucart commence la lecture d'un mémoire sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis.

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, fait une communication sur les jardins et les parterres égyptiens. Par la comparaison des textes et des monuments, il montre qu'à l'origine, dès la XVIIIe dynastie, le jardin pharaonique fut un véritable verger, avec ses bassins destinés à l'arrosage et ses arbres fruitiers. Sous la dynastie grecque des Ptolémées ces jardins s'enrichirent d'un grand nombre de plantes et fleurs d'ornement, inconnus jusque-là en Égypte et qui firent de l'ancien verger pharaonique, peu à peu transformé, un véritable parterre.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1893

M. Le Blant communique une étude intitulé : *Les premiers chrétiens et les dieux.*

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis. Les Grecs ont cru que Déméter n'était autre qu'Isis, et en effet, toutes deux président à l'agriculture et la civilisation, toutes deux sont déesses du monde souterrain. Le culte de Déméter semble donc bien dériver de celui d'Isis.

M. Casati lit une étude extraite d'un ouvrage qui paraîtra sous le titre de

Jus antiquum et traite d'un texte du droit étrusque conservé, selon Servius. dans le temple d'Apollon, avec les livres sibyllins : c'est un modèle de formule exécutoire avec sanction de droit divin.

(*Revue critique.*) Léon Dorez.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 10 JANVIER 1894

M. l'abbé Duchesne préside le commencement de la séance, et, après avoir prononcé le discours d'usage, cède le fauteuil à M. de Boislisle, élu président pour l'année 1894.

Sur le rapport de M. l'abbé Thédenat, M. Camille Jullian est élu associé correspondant à Bordeaux.

M. de Villenoisy fait une communication relative à un vase du Musée de Liège, qu'il rapproche d'un objet similaire conservé au Cabinet des médailles.

M. Durighello est élu associé correspondant à Saïda (Syrie), sur le rapport de M. de Villefosse.

M. de Laigue présente l'estampage d'une inscription funéraire trouvée à San-Josse *extra muros*, près de Cadix.

M. de Gauckler communique, par l'entremise de M. Cagnat, une note sur des carreaux de faïence provenant de Hadjeb-el-Aïoun et représentant Daniel dans la fosse aux lions.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1894

M. le président annonce la mort de M. Waddington, membre titulaire.

M. Collignon communique la photographie des fragments de statues trouvées à Lycosura, sur l'emplacement du temple de Despoina, et qui nous font connaître le style du sculpteur Damophon. Il place la période d'activité de cet artiste au moment du développement de la ligue achéenne.

M. Lafaye présente quelques observations sur une inscription latine publiée dans le *Bulletin* de la Société (an. 1891, p. 266).

M. Babelon donne lecture d'un mémoire de M. Albert Naef sur les fouilles exécutées par lui au-dessus d'Harfleur, au lieu où s'élevait un petit temple gallo-romain. Ces fouilles ont mis au jour un édicule quadrangulaire entouré d'une colonnade et différents objets sculptés.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1894

M. de Lasteyrie lit un mémoire sur les dénominations d'ogival et de gothique données au style de l'architecture française qui a succédé au style roman. Il

conclut au maintien de l'épithète de gothique, contrairement à l'avis exprimé, dans un article récent, par M. Anthyme Saint-Paul.

MM. Arnauldet et Castanier sont élus associés correspondants nationaux.

M. Durrieu présente un dessin remarquable attribué jusqu'à présent à Giotto, et qu'il attribue avec beaucoup plus de raison au peintre français André Beauneveu.

M. Max-Werly propose de reconnaître dans certaines rondelles de bronze, trouvées parmi des antiquités romaines, de petits plateaux de balances et décrit celles qui portent l'estampille du bronzier *Banna*.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1894

M. Palustre fait connaître à la Société une coupe de Saint-Porchaire découverte au château du Lude (Sarthe) et appartenant à la première époque de Saint-Porchaire. Il signale aussi la découverte des restes d'un arc de triomphe romain dans la ville de Tours, et la mise au jour de l'ancienne porte et des fenêtres de la salle capitulaire de l'église Saint-Julien, dans la même ville. Ces baies avaient été masquées par un crépissage ; celles de la porte offrent des sculptures peintes et dorées.

M. Michon soumet les reproductions d'une tête d'athlète vainqueur conservée au Louvre et qui, tout en étant inspirée des traditions polyclétéennes, semble appartenir à une époque un peu postérieure.

M. Collignon signale, à ce propos, une statue de bronze du château d'Helenenberg, récemment publiée par M. von Schneider.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1894

M. le président annonce la mort de M. Félix Robiou, membre correspondant.

M. de Marcheville est élu correspondant.

M. Omont offre, de la part de M. Tamizey de Larroque, une notice sur M. Adolphe Magen, ancien correspondant dans le Tarn-et-Garonne.

M. Cagnat fait connaître une inscription inédite de Lambèse d'où il résulte que la légion *III Augusta* prit part à l'expédition de Septime Sévère en Mésopotamie.

M. de Barthélemy lit, au nom de M. Millard, une note sur la métallurgie dans la vallée du Petit-Morin.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1894

M. Michon signale comme une œuvre antique, représentant en bas-relief Hercule au jardin des Hespérides, une mosaïque publiée dans le Bulletin de la *Sociedad española de excursiones de Madrid*.

M. Durrieu fait connaître des analogies frappantes entre plusieurs miniatures du bréviaire Grimani et certains tableaux anciens. Il en conclut que ce fameux manuscrit offre en quelque sorte une galerie des peintures les plus célèbres de l'époque, et qu'il ne suffit pas de voir un sujet reproduit plusieurs fois pour attribuer ces reproductions à la même main. Différentes observations sont échan-

gées à ce sujet entre MM. Lecoy de la Marche, Müntz, Duplessis, Berger et de Geymuller.

M. Émile Payard communique une stèle trouvée à Hippone et représentant un homme avec un agneau à ses pieds (sans doute une stèle votive).

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

On nous écrit de Tunis :

« Les fouilles entreprises par le Service beylical des Antiquités à Oudna, dans es ruines d'une villa romaine, se poursuivent avec succès.

« Après avoir terminé le déblaiement méthodique d'un premier corps de logis dont les huit chambres étaient pavées de mosaïques, M. Gauckler fait actuellement dégager un second bâtiment situé à une trentaine de mètres en amont du premier, auquel il se relie par deux ailes de moindre importance, encadrant un vaste péristyle.

« La première salle découverte en partant de l'est présente une mosaïque et pâtes de verre sur fond de marbre blanc ; elle figure une série de bêtes fauves ou domestiques, parmi lesquelles il faut citer un éléphant de guerre aux défenses menaçantes, un étalon d'une superbe allure, un léopard au pelage chatoyants rendu avec art par un mélange discret de cubes de couleurs vives dans les tons foncés de la robe ; des rinceaux de feuilles d'acanthe aux larges enroulements terminés par des têtes de lions séparent les divers groupes et remplissent les vides.

« Au nord de la salle, s'ouvre un égout assez large pour qu'on puisse y descendre avec une corde. Il aboutit à un réservoir voûté composé de deux bassins de dimensions inégales, séparés par un étranglement. Le plus grand a la forme d'une bouteille gigantesque placée sur champ. L'ensemble est d'une contenance de 80 mètres cubes.

« Au sud de la salle se présente une seconde pièce, communiquant avec la première par trois ouvertures, deux portes étroites aux extrémités, au milieu une large baie de 3 mètres que fermait un velum.

« Sur le seuil est figurée une chasse à courre : à droite du tableau, un lièvre et un renard fuient à bonds éperdus, serrés de près par deux lévriers d'Afrique, deux slouguis, dont le mosaïste a pris soin de nous faire connaître les noms : EDERATVS, « couronné de lierre » et MVSTELA, « belette » ; deux chasseurs, sans armes, suivent, montés sur des étalons numides qui galopent à bride abattue et dont ils activent la course de la voix et du geste, brandissant l'un un fouet, l'autre une houssine ; derrière eux se précipite l'esclave qui vient de découpler les chiens et qui garde leurs laisses à la main. L'ensemble, bien groupé, est d'une vive allure ; la conservation est parfaite.

« Lorsqu'on a franchi ce seuil, l'on pénètre dans un atrium carré de 10 mètres de côté. Le plafond de cette vaste salle, qui devait être l'une des plus importantes de la villa, était soutenu par deux colonnades. La partie inférieure des colonnes est demeurée en place. Le calcaire dont elles sont formées était dissi-

mulé sous un revêtement de stuc peint qui les recouvrait tout entières, y compris la base et le chapiteau.

« Le pavement de la salle est, comme toujours, en mosaïque : le pourtour est occupé par des motifs géométriques, étoiles et rosaces. Le milieu est réservé à un sujet plus important, dans un encadrement rectangulaire de 5 mètres sur 6. La bordure se compose d'une guirlande de fleurs et de fruits variés analogue à celle de la grande mosaïque de Sousse, mais supérieure comme exécution. La disposition décorative rappelle celle de la grande mosaïque de Kourba (*Curubis*), déblayée l'an dernier et transportée au Musée du Bardo par le Service des Antiquités.

« Aux quatre angles, de grands vases, décorés sur leur panse d'un cortège de femmes drapées se tenant par la main, peut-être des Muses. De chacun d'eux jaillissent deux ceps de vigne dont les branches chargées de feuilles et de fruits se rejoignent et s'entre-croisent, formant une treille verdoyante, à travers laquelle voltigent des oiseaux et tout un peuple d'Amours vendangeurs, vingt-huit Génies aux chairs roses, aux formes potelées, aux ailes irisées. Ils circulent de branches en branches d'un air affairé : les uns se risquent sur de frêles rameaux, qui plient sous leur poids, pour cueillir les grappes avec une serpette ; les autres chargent le raisin dans des hottes, qu'ils descendent ensuite en les portant sur l'épaule, ou bien dans des corbeilles qu'ils laissent glisser à terre au moyen d'une corde ; d'autres, enfin, jouent avec des oiseaux qu'ils essaient d'attraper et qui se défendent parfois à coups de bec.

« Ces scènes variées, charmantes de grâce et de délicatesse, sont disposées, dans un désordre apparent mais très symétrique, autour d'un tableau central, orienté de manière à être regardé depuis le seuil. Il représente, à ce qu'il semble, Dionysos-Bacchus faisant don de la vigne à Icarios. Le dieu, placé un peu en arrière, est figuré comme d'habitude sous les traits d'un adolescent au visage imberbe, à la longue chevelure ceinte d'une couronne de lierre et tombant en boucles flottantes sur les épaules ; il est drapé dans un manteau léger qui ne couvre que le bas du corps, laissant à nu le torse aux formes rondes et molles, presque féminines. De la main gauche, il s'appuie sur le thyrse ; de la droite abaissée, il tend le canthare à une chèvre. Devant lui et à gauche, un personnage barbu vêtu d'une courte tunique, un esclave présente une grappe de raisin à Icarios, assis sur un tabouret au premier plan à droite. Le héros est vêtu d'une robe à manches qui l'enveloppe tout entier. Il a une barbe noire, des cheveux abondants et bouclés, maintenus par un diadème : dans sa main gauche, il tient un long sceptre, tandis qu'il étend la main droite pour recevoir le don du dieu du vin.

« L'exécution de ce tableau, sans être parfaite, est cependant très soignée ; on peut lui reprocher un manque de perspective, une disproportion évidente entre les divers personnages : mais chacun d'eux, pris séparément, est bien traité ; le dessin est correct, le modelé des chairs du Bacchus est particulièrement bien rendu.

« Pour la valeur décorative de l'ensemble, comme pour l'intérêt archéologique du tableau central, cette mosaïque se place au premier rang de celles qui

ont été découvertes en Tunisie. La salle où elle est placée correspond, dans le second corps de logis, à celle où a été découverte la mosaïque de l'Enlèvement d'Europe dans le premier bâtiment.

« Les fouilles qui se poursuivent actuellement amèneront probablement bientôt de nouvelles découvertes. »

— Dans le premier trimestre de 1893 du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, M. Hild, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, a publié, sous ce titre, *Le Mercure de Sanxay*, une intéressante dissertation où il cherche à prouver, par des raisons dont quelques-unes paraissent très dignes d'attention, qu'une petite statuette de bronze, trouvée par le R. P. de la Croix et aujourd'hui déposée au Musée de Poitiers, est une réduction d'un Hermès de Polyclète, mentionné par Pline. La dissertation, accompagnée de deux planches exécutées avec soin, mérite d'être lue par les archéologues qui s'occupent de l'histoire de la sculpture grecque.

— *Mittheil des k. d. archeolog. Instituts, Athenische Abtheilung*, t. XVII, 1er cahier : P. Wolters, *Bas-relief funéraire d'Athènes*, pl. I (fragment intéressant parce qu'il rappelle un des sarcophages trouvés par Hamdi-Bey à Sidon, celui dit des *Pleureuses*. Là aussi on voit trois femmes, dans des attitudes variées, qui répondent à cette même définition, mais, au lieu d'être encadrées entre deux colonnes ioniques, elles le sont entre deux triglyphes doriques ; elles remplissent le champ d'une métope. La disposition est analogue, sans être pareille. A en juger par le style de l'exécution, les deux monuments sont de la même date, du IVe siècle). — E. Pernice, *Inscriptions d'Andros et de Paros*. — E. Maass, *Sur l'inscription des courtisanes de Paros*. — B. Græf, *Monument funéraire de Bithynie*, II (avec une vignette). — F. Duemmler, *Deux inscriptions gravées sur le roc à Amorgos* (dans l'une d'elles, une jeune fille exprime le désir d'être mariée par son tuteur à un personnage qu'elle nomme). — C. Robert, *L'emplacement du sanctuaire de Sosipolis à Olympie*. — B. Staïs, *Le tertre funéraire de Marathon* (pl. II-V. Description et représentation des vases trouvés dans le tertre). — O. Kern, *Inscriptions de l'Athos*. — P. Wolters, *Stèle funéraire avec loutrophore*. — Bibliographie. — Procès-verbaux des séances de l'Institut.

— T. XVII, 2e cahier : A. Brueckner et E. Pernice, *Un cimetière athénien*, pl. VI-IX (un des articles les plus importants que ce recueil ait publiés dans ces dernières années. C'est une relation très détaillée, faite par deux observateurs attentifs qui ont assisté à tout le travail des fouilles exécutées en 1891 par la Société archéologique au nord-ouest de la ville, non loin du Dipylon et près de la route du Pirée, en dehors et le long du mur de Thémistocle, à l'entrée du Céramique, dans une portion du cimetière antique. Les tombes étaient là très pressées ; il a été retrouvé, dans l'espace très étroit sur lequel ont porté les recherches, 231 tombes dont les plus anciennes remontent à l'époque des poteries du Dipylon, tandis que les plus récentes paraissent dater de la fin du IVe siècle. L'incinération et l'inhumation ont été pratiquées simultanément pendant les quatre siècles environ que représentent ces sépultures. Le contenu de chaque tombe

est décrit avec précision par les deux auteurs. Des plans dressés par M. Kawerau aident le lecteur à suivre la description, que complètent et qu'éclaircissent des figures insérées dans le texte, que l'on aurait voulues encore plus nombreuses). — O. Kern, *Demeter Chloe*. — W. Doerpfeld, *Les nouvelles fouilles à Troie*. (Rapport très sommaire, mais où sont indiqués des résultats très importants. C'est la couche au-dessus de la ville brûlée, jusqu'ici peu étudiée, qui représente la Troie d'Homère. La poterie en est identique à celle de Mycènes). — S. Weber, *Inscriptions de la Phrygie méridionale*. — A. Kœrte, *Inscriptions de Marathon et de Salamine*. — A. Brueckner, *Inscription de Kephale*.

— T. XVII, troisième cahier : F. Studnickza, *La plus ancienne inscription attique* (pl. X. Il s'agit de la lecture à adopter pour une inscription gravée sur l'épaule d'une œnochoé du style des vases les plus récents, parmi ceux qui appartiennent à la poterie dite du Dipylon). — A. Koerte, *Enceinte sacrée d'un dieu guérisseur* (pl. XI. Cette enceinte s'est trouvée, à Athènes, dans les fouilles entreprises par l'Institut allemand, pour la recherche de l'Ennéakrounos, entre le Pnyx, l'Aréopage et la pente occidentale de l'Acropole. Il y a été recueilli des fragments de plusieurs bas-reliefs votifs. Le plus curieux est celui que représente la planche : un homme enveloppé de l'himation présente à la divinité locale le bas d'une jambe de dimension colossale. Ce sanctuaire n'était pas un Asklépion ; le culte d'Asklépios n'a été introduit à Athènes qu'en 420, et ce sanctuaire est certainement plus ancien). — O. Kern, *Inscriptions de Thasos*. — *Inscriptions de Milet*. — E. Maass, *Sur l'inscription métrique en l'honneur de Rhéa qui provient dePhæstos*. — A. Milchhœfer, *Sur la constitution des dèmes et des tribus de l'Attique*. — F. Noack, *Sur la frise de Gjolbaschi*. — F. Hiller von Gærtringen, *Inscriptions de Nysa*. — O. Kern, *Inscription provenant du mont Athos*. — Analyses de périodiques.

— *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, vol. IX, partie 2 : H. G. Tomkins, *Sur la topographie de la Syrie septentrionale, avec référence spéciale aux listes de Karnak de Thotmès III* (4 planches). — *Les listes de Karnak de Tothmès III, relatives à la Syrie du nord et à la Syrie du sud*. — P. Le Page Renouf, *Le mythe d'Osiris Unnefer*. — *Sur quelques textes religieux de la période égyptienne reculée, conservés dans les papyrus hiératiques du Musée Britannique*. — W. Simpson, *La tour de Babel et le Birs Nimroud* (2 planches). — G. Hilton Price, *Note sur quelques antiquités égyptiennes de ma collection* (3 planches). — E.-A. Wallis Budge, *Sur les fragments d'une version copte d'un éloge d'Élie le Thisbite, attribué à saint Jean Chrysostome*. — E. Amélineau, *La traduction sahidique du livre de Job*.

— *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, t. XV, 23e session : Parties 6 et 7 : P. Le Page Renouf, *Le Livre des Morts*, suite. Chapitres XLII-XLVI (planche). — Fritz Hommel, *Gish-dabarra, Gibil-gamish, Nimrod*. — F. H. Griffith, *Notes sur les poids et les mesures de l'Égypte*. — R. Brown, *Recherches sur les étoiles mentionnées dans les textes de la vallée de l'Euphrate*, partie II. — W. Max Müller, *Le conte du paysan*. — A.-J. Delattre, *Lettres de Tell-el-Amarna* (suite). — Partie 8 : P. Le Page Renouf, *Le Livre des Morts*, suite. Chapitre LVII-

LXVIII (planches). — *Les dieux Akar et Seb.* — H. Brugsch-Pacha, *La lumière zodiacale et sa représentation sur les monuments égyptiens* (note supplémentaire). — C. J. Ball, *L'origine de l'alphabet phénicien* (planche. Le fait sortir non des caractères égyptiens, mais des caractères chaldéens). — Towry Whyte, *Note sur les ornements dits pectoraux* (6 planches). — G. Pinches, *Décret babylonien au sujet de l'exécution d'un certain rite.* — P. Le Page Renouf, *Le mot Pharaon* (rejette l'étymologie qui en est donnée d'ordinaire et croit que c'est un mot hébreu). — A. E. Lewis, *Le pharaon de l'Exode.* — W. Ainsworth, *Les Achmethas ou Ecbatanas de l'Asie occidentale.* — E. Lefébure, *Étude sur Abydos.* — R. Brown, *Recherches sur les étoiles mentionnées dans les textes de la vallée de l'Euphrate.* Partie III. — Piehl, *Notes de philologie égyptienne* (suite). — G. Willoughby Frazer, *El Kab et Gebilîn* (6 planches d'inscriptions). — A.-J. Delattre, *Lettres de Tell-el-Amarna*, 8ᵉ série. — Camden M. Cobern, *Soin avec lequel, dans le culte rendu aux ancêtres, une certaine attitude est évitée.* — M. Spiegelberg, *Les vizirs du Nouvel Empire.* — T. XVI. Partie 1 : P. Le Page Renouf, *Le Livre des Morts*, suite. Chapitre LXIV. — F. Hommel, *Note additionnelle au sujet de Gibil-gamish.* — W.-E. Crum, *Stèles de Wadi-Halfa.* — F. Cope Whitehouse, *Les papyrus Mœris* (3 planches).

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, publiée sous la direction de G. Maspero : T. XIV, livraisons 3 et 4. — G. Maspero, *La pyramide du roi Pépi II* (fin). — J. de Morgan et Fr. V. Scheil, *La stèle de Kel-i-chein.* — Aug. Baillet, *Étude sur les inscriptions hétéennes* (la méthode employée ne paraît pas devoir encore conduire à des résultats démontrés). — G. Daressy, *Notes et remarques.* — G. Maspero, *Sur une formule du livre des Pyramides.* — E. Chassinat, *Note sur la lecture d'un signe de l'époque ptolémaïque.* — T. XV, livraisons 3 et 4 : V. Loret, *Recherches sur plusieurs plantes connues des anciens Égyptiens.* — W. Golénischeff, *Anemenhâ III et le sphinx de San* (pl. I-V). — Fr. V. Scheil, *Une tablette palestinienne cunéiforme.* — *Inscription de Rammanninari Iᵉʳ.* — Spiegelberg. *Notes diverses.* — A. H. Sayce, *Glanures du pays d'Égypte.* — Fr. V. Scheil, *Bas-relief avec inscription de Sennachérib.* — G. Daressy, *Statues de basse époque du Musée de Gizeh.* — S. Lévy, *L'atour et le schène.* — Al. Barsanti, *Sur deux stèles d'Abydos au nom du pharaon Takellothis Iᵉʳ*, avec *Note additionnelle* de G. Daressy. — J. de Morgan et Fr. V. L. Scheil, *L'inscription hiéroglyphique d'Ak-hissar* (ne serait pas authentique). — M. Bouriant, *Notes de voyage.* — G. Maspero, *A travers la vocalisation égyptienne.* — Fr. V. Scheil, *Textes égyptiens du Musée de Constantinople.* — V. Loret, *Le nom égyptien de l'alun.* — G. Maspero, *Le scarabée de Kirgipa.*

— *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, nᵒˢ 19-20, 1891-1892. — Ét. Michon, *Miroirs grecs à pied, bronzes du Musée du Louvre* (pl. XI). — M. Holleaux, *Note sur une statue d'Apollon* (Musée du Louvre, pl. XIII).

— *Bullettino d'archeologia cristiana* del comm. G. Battista de Rossi, 5ᵉ sé-

rie, 3e année, nos 3, 4 : I. *Continuation des découvertes d'inscriptions chrétiennes très antiques dans le noyau primordial du cimetière de Priscilla* (pl. III-IV). — II. *Nouvelles découvertes à l'étage inférieur du cimetière de Priscilla.* — III. *Chambres funéraires chrétiennes ornées de peintures, près de Cagliari en Sardaigne* (pl. V-VIII. Ces peintures sont particulièrement curieuses en raison de la liberté avec laquelle le peintre a traité les thèmes ordinaires de la symbolique chrétienne). — IV. *Découverte de la date précise de la construction du cloître de Saint-Jean-de-Latran* (note de M. Frothingham, auteur de la découverte). — V. Renseignements divers. — VI. Corrections et additions. — VII. Explication des planches. — Nous souhaitons vivement que la santé de M. de Rossi, qui a subi cet été une sérieuse atteinte, se rétablisse de manière à lui permettre de reprendre la publication de ce recueil périodique dont il fournissait à lui seul toute la matière.

— *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 21e année, fascicule 2 : G. Tomassetti, *De la Marrana de San Giovanni et des découvertes qui ont eu lieu à Romavecchia* (avec une figure dans le texte) ; — Dr Marucchi, *La décoration en inscrustations de marbres de la basilique de Junius Bassus sur l'Esquilin* (pl. II-V) ; — L. Cantarelli, *Le vicariat de Rome* (suite) ; — Ch. Hulsen, *Les Sæpta et le Diribitorium* (pl. VI-VII) ; — C. L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquité figurée.*

— *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XVII, mai-juillet, 1893 : E. Pottier, *Documents céramiques du Musée du Louvre* (M. P. se propose de publier sous ce titre modeste, dans le *Bulletin*, un certain nombre de monuments inédits appartenant à cette collection du Louvre dont il prépare le catalogue. Il commence par les coupes du type cyrénéen). — Legrand et Chamonard, *Inscriptions de Phrygie.* — M. Collignon, *Tête archaïque en marbre du British Museum*, pl. XII et XIII (serait une tête de jeune homme, et non de femme, comme le veut le catalogue du Musée Britannique. Est contemporaine de la statue d'Anténor, daterait des dernières années du vie siècle ; — G. Doublet et V. Bérard, *Inscriptions de Dinair.* — Michel L. Kambanis, *Le dessèchement du lac Copaïs par les anciens*, deuxième article (pl. VII-IX, XV, XVII, XIX-XX, plans et coupes des travaux anciens pour le dessèchement du lac Copaïs).

— *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 13e année, fascic. III : Fabre, *Notice sur les archives du château Saint-Ange.* — Ed. Cucq, *L'Examinatio per Ægyptum.* — L. Delattre, *Marques de vases grecs et romains trouvés à Carthage*, 1891-1893 (le titre pourrait tromper — il ne s'agit pas là de vases grecs peints, mais d'inscriptions grecques et latines sur anses d'amphores). — G. Bénédite, *La mosaïque de Prima Porta* (pl. I. Le sujet est un sacrifice au serpent d'Isis, offert par un prêtre devant Hermès Anubis, que caractérise la couleur verte affectée par la tradition aux morts et aux dieux des morts). — L. Auvray et G. Goyau, *Correspondance inédite entre Gaëtano Marini et Isidoro Bianchi.* — L. Guérard, *Un fragment de calendrier romain du moyen âge.* — J. Toutain, *Afrique romaine.* — Chronique. — Bibliographie. — Liste des pu-

blications de M. Edmond Le Blant. — P. Mahaffy, *On the Flinders Petrie Papyri* (G. Lumbroso). — P. de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme.* — H. Cochin, *Lettres de Fr. Nelli à Pétrarque* (L. Dorez). — Gerspach, *Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins.* — St. Gsell, *Fouilles dans la nécropole de Vulci* (Dr Furtwængler). — Rod. Lanciani, *Plan archéologique de Rome.* — H. Harrisse, *Christophe Colomb devant l'histoire.* — R. P. dom. Fernand Cabrol, *Histoire du cardinal Pitra, de la congrégation de France, de l'abbaye de Solesmes.*

— *Journal des savants.* — Dans le numéro de novembre 1893, M. Dareste commence une suite d'articles d'un haut intérêt sur la loi de Gortyne, à propos de l'ouvrage que D. Comparetti vient de faire paraître sous se titre : *Le leggi di Gortyna e le altre iscrizioni archaiche Cretesi*, 1 vol. in-4, Milan, 1893.

— « Monsieur le Directeur de la *Revue archéologique*,

« Dans sa livraison d'octobre 1893, la *Revue archéologique* a publié, au sujet de mon livre : *La Provence préhistorique et protohistorique*, un article au cours duquel M. Salomon Reinach me reproche d'avoir mentionné une édition de Salluste par G. Boissier, qui n'existe pas. C'est une erreur, j'en conviens ; mais on en trouve quelques-unes de semblables dans beaucoup de livres, même très estimés. L'édition que j'ai réellement consultée est celle de Burnouf, collection Lemaire. Voici comment cette confusion s'est produite. On a annoncé, pendant quelque temps, *comme étant en préparation* à la libraire Hachette, une édition de Salluste par G. Boissier. J'avais noté ce renseignement sur mon manuscrit, à côté du nom de Salluste. Après avoir constaté que l'édition G. Boissier n'avait pas encore paru, j'ai voulu effacer « édition G. Boissier ». Par distraction, j'ai rayé, au contraire, celle de Burnouf. Cette erreur est regrettable, sans doute ; mais que l'écrivain qui n'a jamais péché à cet égard me jette la première pierre.

« Pour répondre à une autre critique de M. Reinach, je sais fort bien que l'on a attribué l'*Itinéraire maritime d'Antonin* à Aeticus ou Ethicus, l'auteur de la *Cosmographie*. Toutefois, j'ai cru bon de citer à part les meilleures éditions de l'*Itinéraire maritime* : car, d'après des savants très autorisés, notamment le regretté M. Ernest Desjardins, « il n'est pas bien certain que cet écrit soit d'Ethicus ». Je me suis donc contenté d'*attribuer* à cet auteur l'*Itinéraire maritime*, tout en indiquant à part les principales éditions de la *Cosmographie*, qui appartient certainement à Ethicus. Ai-je eu tort d'hésiter à confondre, dans le même paragraphe, un ouvrage dont cet écrivain n'est peut-être que le père putatif et un autre travail dont il est sûrement l'auteur ?

« Prosper Castanier. »

BIBLIOGRAPHIE

Architectonische Studien von Sergius Andrejewitsch Iwanoff. Mit Erlaeuterungen von Richard Bohn, herausgegeben vom Kaiserlich Deutschen archaeologischen Institut. Berlin, en dépôt chez G. Reimer. 2 vol. gr. in-fol. et texte inq., 20 pages, 1892.

Il n'est pas besoin de beaucoup de discernement pour le reconnaître, les études sur l'art monumental des Grecs attirent de moins en moins l'attention dans notre pays ; à l'enthousiasme qui les accueillait jadis, succèdent l'indifférence et parfois même un peu d'antipathie.

On les accuse, ces études, de n'avoir pas été sans influer sur la disconvenance qui se manifeste si souvent entre le décor de nos édifices et leur construction. On leur reproche d'avoir appauvri l'architecture contemporaine, de l'avoir incitée à répéter éternellement les mêmes formes, à reproduire des thèmes qui n'ont plus leur raison d'être. Au temps où nous sommes, dit-on, ces réminiscences aboutissent à des expressions sans justesse ni signification.

Des reproches non moins vifs pourraient être adressés tout aussi bien, semble-t-il, aux publications qui font connaître les monuments des autres peuples. N'est-ce pas à ces ouvrages que nous devons en partie l'engouement actuel pour le *japonisme*, les pastiches indiens, persans, arabes, chinois, et tant d'autres importations plus étrangères au génie de notre race que ne le furent jamais les formes grecques?

Que les recherches sur l'art antique et l'étude des arts de l'Orient aient contribué à produire l'incohérence indéniable de notre architecture, à paralyser les efforts tentés en vue d'approprier les édifices du temps présent à l'état de notre civilisation, c'est ce qu'il serait puéril de dissimuler.

Mais est-ce une raison suffisante pour renoncer à ces diverses études ? Nous sommes bien éloigné de le penser.

Il y a deux manières d'avoir recours aux ouvrages qui contiennent des *relevés* d'architecture, c'est-à-dire des monuments mesurés dans leur ensemble et leurs détails : extraire un enseignement théorique de ces documents, ou bien s'en servir, avec plus ou moins d'adresse, pour composer de nouveaux édifices.

C'est ce dernier parti auquel on s'est généralement arrêté. Les relevés ont été considérés comme une mine de matériaux destinés à une mise en œuvre immédiate, susceptibles d'être employés tels quels, ou à peu près, suivant les caprices de la mode.

On a donc procédé de cette façon, et c'est seulement par suite de cet abus déplorable que les documents archéologiques ont concouru à développer le caractère désordonné de l'architecture du XIXe siècle.

Il en eût été tout autrement si l'utilité réelle en avait été bien comprise, si l'on en avait dégagé l'enseignement théorique que nous indiquions plus haut. Personne n'ignore qu'il y a autant de systèmes d'architecture distincts que de peuples divers. Or, chacun de ces systèmes est établi suivant certains principes, lesquels lui sont propres et en règlent à la fois la structure et l'esthétique. De plus, considérées dans leur ensemble, les créations monumentales sont encore collectivement assujetties à un petit nombre de lois, générales et absolues. C'est ainsi, par exemple, que dans les différents modes architectoniques, la grâce des formes, la justesse des rapports et l'harmonie des couleurs résultent toujours des mêmes combinaisons élémentaires.

Si, au lieu de chercher dans l'art du passé des sujets de pure imitation, on s'était appliqué, plus qu'on ne l'a fait, à découvrir les lois qui régissent ces combinaisons, à étudier les principes de chaque système d'architecture, on aurait pu tirer de ce genre d'études une somme de connaissances raisonnées, en constituer un corps de doctrine et, par ce moyen, renouveler, dans une certaine mesure, l'esthétique de notre art.

De là l'intérêt qu'il convient d'attacher aux représentations géométrales des monuments de tous les peuples et de tous les âges. Mais pour rendre les services qu'on a le droit d'en attendre, ces dessins doivent satisfaire à plusieurs conditions. Il faut que les *états actuels* soient exécutés d'après des croquis faits avec soin, au moyen de mesures prises avec une exactitude rigoureuse; il importe encore que, sans exception, ces mesures soient exprimées par des chiffres, ou en d'autres termes, des *cotes*, d'une lecture très facile; il est, enfin, de toute nécessité, que, par leur dimension, les dessins d'ensemble, construits d'après une échelle et ne portant pas de cotes, soient suffisamment explicites pour que l'on puisse en mesurer aisément les différentes parties, au décimètre ou au compas.

Toutes ces conditions sont remplies dans les planches des magnifiques volumes livrés récemment au public, sous le titre que nous avons transcrit en tête de cet article.

Ces volumes ont été édités par l'Institut impérial-archéologique allemand, auquel Sergius Iwanoff a légué sa fortune en lui confiant le soin de publier ses œuvres, ainsi que celles de son frère. L'ouvrage est accompagné d'un texte peu étendu ; nous emprunterons à l'intéressante introduction de M. Conze et aux observations précises de M. Richard Bohn les éléments d'une courte notice sur l'auteur dont les œuvres figurent dans ce recueil.

Sergius Iwanoff naquit à Saint-Pétersbourg le 9 juin 1822 ; admis de bonne heure à l'Académie impériale des arts, dans cette ville, il commença par y apprendre à dessiner d'après l'antique et d'après nature. Ayant obtenu deux médailles d'argent pour ces dessins, il entra dans la section d'architecture, d'où il sortit, à l'âge de vingt-trois ans, avec la médaille d'or qui lui donnait droit à un séjour de six ans à l'étranger, aux frais de l'État.

Avant de profiter des avantages que lui conférait cette médaille, Iwanoff se traça un plan de travail dont il ne se départit point. Il crut, avec raison, qu'il lui serait d'abord avantageux de s'initier à la technique de son art, et c'est ce qu'il fit pendant deux années. Parmi les édifices à la construction desquels il a

concouru, on cite le palais Nicolaï et l'église Saint-Sauveur, à Moscou. A ces études pratiques succédèrent des voyages en Allemagne et en France, entrepris par Iwanoff, dans l'intention de se familiariser avec l'architecture du moyen âge.

Ce fut seulement vers la fin de l'année 1847 qu'il commença ses études sur l'art antique, à Rome, où il employa trois années à relever les ruines des thermes de Caracalla et à préparer une restauration complète de cet édifice. Pendant son séjour dans cette ville, il fréquenta régulièrement la bibliothèque de l'Institut archéologique, à la tête duquel étaient alors Braun et Henzen. A cette époque remontent les relations, ininterrompues depuis, qu'il entretint avec le second de ces savants, et qui lui inspirèrent plus tard la pensée d'instituer l'Institut allemand son héritier.

Mais les événements de 1848 troublèrent malencontreusement ces travaux. Les pensionnaires russes reçurent un ordre de rappel et l'annonce de la suppression de leur bourse, dans le cas où ils n'obéiraient pas à cet ordre. Le désir de poursuivre ses études classiques l'emporte alors, chez Iwanoff, sur toute autre considération ; sans hésiter un instant, il renonce à sa pension. Heureusement pour lui, le petit héritage paternel qu'il venait de recueillir lui permit de faire ce sacrifice. La restauration des thermes de Caracalla terminée, il se rendit à Pompeï où il exécuta de nombreux dessins se rapportant à la construction et à la décoration des édifices de cette ville.

Cependant ces travaux sur l'antiquité romaine ne suffisaient pas à la légitime ambition d'Iwanoff ; il sentait bien que son plan d'études ne serait pas complètement rempli, tant qu'il ne lui aurait pas été donné de demander aux édifices même de la Grèce le secret de leur inaltérable beauté. Par malheur, ses moyens pécuniaires ne lui permettaient pas d'entreprendre un voyage coûteux. Une circonstance favorable lui vint en aide. On fit passer plusieurs de ses dessins sous les yeux de Sa Majesté Impériale Alexandra, femme de Nicolas Ier ; la satisfaction de l'impératrice se manifesta par une subvention de 2,000 roubles, accordée à Iwanoff. Le chemin de la Grèce lui était ouvert. Installé à Athènes, il ne cesse de relever, avec ardeur, le plan et les élévations des différents édifices que Stuart n'avait pu toujours représenter avec une entière exactitude. Puis, de retour à Rome, il s'établit dans une maison du Transtévère ; là, il consacre tout son temps, avec la collaboration de son frère, à la mise au net de ses dessins et publie, dans les Annales de l'Institut archéologique, deux mémoires : l'un, en 1858, sur le théâtre d'Hérode Atticus ; l'autre, en 1861, sur le grand escalier de l'Acropole d'Athènes. Les idées qu'il a émises dans ce dernier mémoire ont été confirmées par des découvertes ultérieures.

Depuis 1859, Iwanoff était membre de l'Institut archéologique, aujourd'hui Institut impérial allemand ; mais, à un certain moment, il lui fut impossible d'en suivre les séances, empêché qu'il en était par des infirmités, par la surdité et par une paralysie qui le priva de se mouvoir pendant plusieurs années.

La mort mit fin à ses souffrances le 10 février 1877, avant qu'il eût pu terminer les dessins des nombreux édifices qu'il avait mesurés. Il laisse, également inachevé, un essai de restauration du temple de Jérusalem.

M. Conze, le biographe d'Iwanoff, nous apprend que cet architecte était doué d'un cœur ouvert et chaud, en même temps que d'un sens très délié de l'art. On nous permettra d'ajouter qu'en consacrant sa vie à des travaux conçus en dehors de toute idée de lucre il a donné un exemple qu'il est bon de montrer, sans crainte d'ailleurs de le voir devenir contagieux. Les hommes de la génération présente ont bien d'autres visées; plus d'un, sans doute, trouvera Iwanoff naïf et raillera son désintéressement. Mais, en compensation, des œuvres comme les siennes auront toujours de justes appréciateurs dans les personnes qui se font une idée nette de l'architecture, et qui tiennent, en conséquence, les études de ce genre pour une des formes les plus nobles que puisse prendre l'activité de ceux qui cultivent cet art.

Iwanoff apportait des soins minutieux à l'exécution de ses relevés. C'est au moyen de règles en bois qu'il a mesuré toutes les dimensions des édifices, et il n'arrêtait jamais ses cotes avant d'avoir procédé à des vérifications cinq ou six fois répétées.

Bien qu'un temple présente généralement en plan deux parties, symétriques à son axe longitudinal, il ne se contentait pas de mesurer l'une de ces parties; les dimensions de chacune d'elles étaient déterminées par lui avec la même rigueur. Il apportait non moins d'attention au relevé des différents détails; tel profil de chapiteau dorique est appuyé d'une centaine de cotes dans ses dessins.

Le premier volume des *Études* s'ouvre par six planches consacrées au relevé du temple auquel on donne d'ordinaire le nom de temple de Thésée. Elles sont couvertes de croquis, librement tracés à la plume, qui permettent de reconnaître la justesse des observations de M. Bohn.

Des cotes exprimées par Iwanoff ressortent une multitude de particularités bien faites pour surprendre les personnes qui ont seulement une connaissance superficielle de l'architecture grecque. Telle est, entre autres caractères singuliers, la différence de hauteur des colonnes, dans la façade du Théséion et les inclinaisons diverses de ces mêmes supports.

Au relevé du temple de Thésée succède, dans ce volume, la restauration de l'Érechtheion. Des détails de moulures, à grande échelle, des tracés de chapiteaux et d'ornements donnent à ce travail consciencieux un intérêt tout particulier; il sera d'un puissant secours à ceux qui relèveront de nouveau ce monument.

Viennent ensuite et se distinguent par les mêmes qualités les représentations géométrales du temple de la Victoire Aptère, des Propylées de l'Acropole, et le relevé des courbes du Parthénon, œuvre par laquelle, il complète d'une façon heureuse les recherches de ses devanciers.

Toutes les restaurations de ce volume sont des *traits* d'une pureté remarquable et présentés avec goût; on reconnaît la main d'un maître dans les ornements ombrés au crayon qui les accompagnent.

Les édifices figurés dans le second volume offrent des représentations plus variées et la couleur joue dans quelques-uns un rôle important. Parmi les vues perspectives publiées dans cette partie, on remarque deux aquarelles, malheu-

sement non terminées, du temple de Neptune à Pestum. Suivent les dessins géométraux des temples d'Égine, de l'Ilissus, d'Artémis Propylæa à Éleusis, de Némésis et de Thémis à Rhamnus, d'Apollon à Bassæ et enfin de Zeus à Olympie; ce dernier est représenté avec sa polychromie.

C'est d'après des relevés dus à d'autres architectes, mais suivant des idées lui appartenant en propre, qu'Iwanoff a exécuté les grandes restaurations contenues dans ce volume.

Dans toutes on remarque les mêmes qualités qui distinguent les dessins de la première partie. Les statues divines, d'une forme parfaite, sont réintégrées dans leur sanctuaire et traitées, ainsi que leurs accessoires, avec un sentiment exquis. La polychromie du temple d'Olympie est fort bien comprise; on ne peut associer des couleurs franches avec plus d'harmonie.

Ces restaurations dénotent deux préoccupations chez leur auteur : l'une, de tenir pour hypæthres les temples ayant deux rangs de colonnes dans leur cella; l'autre, de chercher des rapports simples dans les proportions de ces mêmes édifices.

Notre intention n'est pas de discuter les dispositions ingénieuses adoptées par Iwanoff pour mettre à découvert la cella d'un certain nombre de temples. Nous le reconnaissons, il s'est fort habilement tiré des difficultés de cette tâche. Mais si l'on est mal fondé à soutenir que l'on n'a jamais construit de cella *sub divo*, on a, d'autre part, bien des motifs de supposer qu'il y a eu des temples entièrement couverts, malgré les colonnes de leur cella. En outre, les tuiles évidées à jour qui ont été recueillies sur l'Acropole d'Athènes, à Tégée, à Bassæ et à Olympie permettent de croire, avec juste raison, que les Grecs ont aussi élevé des temples à la fois couverts et éclairés.

Dans ces conditions il convient, pensons-nous, d'user d'une certaine réserve dans l'étude de cette question et de tenir surtout grand compte de l'époque à laquelle remonte l'édifice que l'on veut restaurer. Tout semble prouver aujourd'hui que le problème de l'introduction du jour dans les temples a été l'objet de plusieurs solutions.

Quant aux proportions simples, nous estimons qu'Iwanoff a eu raison de noter avec soin celles qu'il a rencontrées, au cours de ses travaux. Ce sera seulement à la suite d'un grand nombre de remarques semblables que l'on pourra parvenir à des résultats concluants. Il ne semble pas, d'ailleurs, que des lois générales se soient nettement dégagées de ses observations. D'autre part, ses recherches métrologiques ne lui ont pas rigoureusement donné, dans tous les cas, la même unité linéaire. Ce résultat n'a rien qui nous surprenne. La plupart de ceux qui, dans les travaux de cette nature, ont obtenu des unités linéaires et des proportions concordantes, n'y ont réussi qu'en attribuant des mesures approximatives aux dimensions des édifices relevés.

Le système des proportions grecques, qu'on peut extraire de Vitruve, est fondé, par une méthode particulière, sur l'emploi des rapports simples, mais de telle façon que ces rapports peuvent fort bien ne plus paraître exacts, si on les recherche par toute autre méthode. Au reste, les proportions étaient toujours susceptibles d'être modifiées, soit à raison des dimensions de l'édifice, soit par d'autres motifs encore. On ne pourrait essayer de les reconstruire maintenant

qu'en se résignant à effectuer une suite d'investigations extrêmement délicates.

Quoi qu'il en soit, les dessins d'Iwanoff fourniront des données précises à ceux qui portent intérêt à ces sortes d'études.

Les volumes qui suivront ceux que nous venons de décrire seront particulièrement consacrés aux édifices antiques de l'Italie.

Bien d'autres dessins ont été laissées par Iwanoff ; le monument choragique de Lysicrate, les propylées de Priène, les temples d'Auguste à Pola, de la Fortune virile à Rome, etc., etc., mais, comme la plupart sont inachevés, ou à l'état de simples croquis, on a renoncé à les faire figurer dans le recueil de ses œuvres.

Il ne nous reste à parler de l'exécution même des deux volumes publiés. Un juste hommage doit être rendu à MM. Henzen et Helbig qui, comme représentants de l'Institut impérial à Rome, en ont préparé la publication, et dont les soins ont tendu à la réaliser par les moyens techniques les mieux appropriés. Mais c'est probablement au concours intelligent de M. Richard Bonh, architecte associé aux fouilles d'Olympie et auteur des recherches sur les tombes à coupole de Ménidi, qu'il faut attribuer la perfection avec laquelle sont représentés les dessins d'Iwanoff. Les relevés à la plume ou au crayon sont reproduits avec tant de vérité, que l'on croirait avoir sous les yeux des modèles originaux ; tout, jusqu'au dessin vaporeux des statues, avec ses repentirs, donne la même illusion. Les dessins en couleur, aussi, sont généralement d'une exécution irréprochable ; sans nous arrêter aux aquarelles, simplement ébauchées, du temple de Pæstum et du Parthénon, nous insisterons sur l'excellent effet des planches XLIII et XLIV, qui représentent les coupes transversale et longitudinale du temple de Zeus à Olympie. Il nous paraît difficile d'atteindre des résultats plus satisfaisants, de réunir d'une manière plus heureuse la douceur à l'éclat, dans les tons variés qui couvrent, comme d'un vêtement, l'architecture de ce temple.

En résumé, la publication des *Études architectoniques*, tant par sa valeur intrinsèque que par la manière dont elle est éditée, fait honneur à l'Institut archéologique. Sans doute, les dessins d'Iwanoff portent leur date ; à l'époque où il les a exécutés, les recherches des architectes avaient pour objet la beauté superficielle des monuments plus que leur construction. On ne peut, par exemple, observer au même degré, dans ses dessins, les qualités qui caractérisent les relevés de M. Doerpfeld, cette compréhension pénétrante qui s'attache aussi bien à l'architecture visible des édifices qu'à leur constitution intime, cette attention à mettre en lumière les éléments internes qui en sont comme le squelette ou l'organisme.

Mais cette constatation ne tend pas à diminuer l'intérêt que présente nt le relevés d'Iwanoff. La conscience qu'il apportait à les exécuter, l'exactitude rigoureuse de ses mesures, le nombre des édifices qu'il a dessinés rendront toujours le recueil de ses œuvres utile aux archéologues, et infiniment profitable aux artistes qui voudront faire une étude sérieuse des principes de l'architecture antique.

Charles Chipiez.

J. de Baye. **Rapport sur les découvertes faites par M. Savenkov dans la Sibérie orientale.** Paris, 1894, avec 4 pl. — **Une châsse de la cathédrale d'Astorga,** communication faite au Congrès russe d'archéologie tenu à Vilna. Paris, 1894, avec 3 pl.

I. La première de ces brochures est l'exposé des découvertes faites par un savant russe, M. Savenkov, aux alentours de Krasnoïarsk en Sibérie. A Afontava, sur la rive gauche de l'Iénissei, M. Savenkov a trouvé, dans une terrasse de loess, des pierres taillées de main d'homme, du type dit *moustérien*, à côté d'ossements de Mammouth, de *Rhinoceros tichorhinus*, de *Bos primigenius*, de Renne, etc. C'est la première fois que l'on constate, en Sibérie, la présence de l'homme quaternaire. A Basaika, sur la rive droite de l'Iénissei, un gisement néolithique a fourni à M. Savenkov des pointes de flèche finement taillées et des haches polies ; une sépulture de la même époque contenait des sculptures en os représentant des animaux, probablement des élans, modelés en ronde bosse. Dans le même dépôt, on a recueilli une statuette en os très grossière que M. de Baye rapproche des bronzes permiens représentant des oiseaux de nuit ; cette comparaison ne paraît pas s'imposer. Le reste de la brochure est conforme à la communication faite par M. Savenkov lui-même au Congrès international de Moscou, qui a été publiée en français ; les planches données par M. de Baye sont seulement à plus grande échelle.

II. Alphonse III, roi des Asturies, offrit à la cathédrale d'Astorga, dans les dernières années du IXe siècle, un coffret-reliquaire en argent, que M. de Baye a fait connaître par des phototypies. La technique est celle des couronnes de Guarrazar, avec tablettes de pierre et de verre cloisonnées. Les sujets représentent l'Agneau, le Bœuf, l'Aigle et six anges sous des arcatures ; le dessous du coffret est recouvert d'une feuille d'argent portant une croix à branches égales, avec Α et ω dans la partie inférieure du champ. L'inscription dédicatoire se lit ainsi : ADEFONSVS (Alphonse) REX. SCEMENA (Chimène) REGINA. M. de Baye a communiqué cette œuvre d'art au Congrès de Wilna comme un exemple de la survivance, au IXe siècle, du style et des procédés de la bijouterie gothique, venue en Europe de la Russie méridionale, suivant la théorie due à MM. F. de Lasteyrie, Rayet, Henzelmann et Hampel, qu'il a déjà plusieurs fois exposée.

S. R.

F. Barthélemy, **Contribution à l'étude des camps vitrifiés et calcinés.** (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1894.)

L'auteur résume avec précision le peu que l'on sait encore sur les camps vitrifiés. Pour lui, c'est un mode de construction ; il admet que l'action du feu s'est fait sentir dans toute la masse, s'écartant ainsi de l'opinion exprimée récemment par le colonel de la Noë qui la croit superficielle et l'attribue aux feux allumés au sommet du rempart. Il rapproche les enceintes de granit vitrifié de celles en calcaire, dont la base est formée d'un noyau de chaux vive, produite sur place, et dont une lente transformation a fait ensuite un véritable rocher artificiel. Les murs calcinés ont la même distribution géographique que les murs vitrifiés ; on en a construit pendant toute la période qui sépare l'ère néolithique de l'occupation romaine.

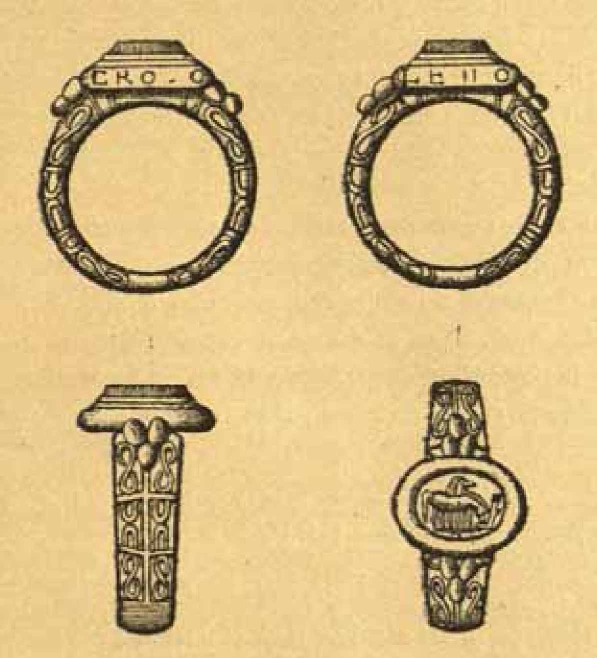
F. de V.

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

(*Suite*[1])

CCXL

ANNEAU D'OR INÉDIT DE CRODOLENUS



Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale a récemment acquis, par l'entremise de mon savant confrère et ami,

1. Voir la *Revue archéolog.*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141; t. II, p. 1,

M. Anat. de Barthélemy, le magnifique anneau qui figure en tête de la présente notice [1]. Le précédent propriétaire de cet anneau, M. T. Gury, bijoutier à Saintes, interrogé sur sa provenance, a répondu qu'il l'avait acheté à une dame qui fait également, dans la même ville, le commerce des bijoux, et à laquelle l'objet de cette étude avait été vendu peu de jours auparavant « par un homme et une femme de la campagne qui ont dit être du canton de Surgères, et l'avoir trouvé isolément dans la terre [2]. » A cela se bornent les renseignements que nous avons pu nous procurer.

La précieuse bague qui nous occupe et qui est dans un état parfait de conservation, est en or jaune massif d'un poids relativement considérable (23gr,95). Elle a 22 millimètres d'ouverture. Sa tige a, près du chaton, 8 millimères de large et 3 1/2 d'épaisseur ; dans la partie opposée, 5 millimètres de large et 2 1/2 d'épaisseur ; de chaque côté, sont gravés deux groupes d'ornements comprenant chacun, deux 8, et séparés par un troisième groupe, où sont représentés quatre fers à cheval se touchant par leur convexités.

A droite et à gauche du chaton, il y a trois globules ou cabochons en or, disposés en feuilles de trèfle, comme nous en avons rencontré si souvent au cours des présentes études.

Le chaton, pris dans la masse, à 7 millimètres de relief au-dessus de la tige : c'est un ovale de 13 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 17 de large : il se compose d'une cuvette de

193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305, et 348; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 120 et 321 ; année 1886, t. I, p. 20, 216 et 341 : t. II, p. 1, 40, 137 et 213 ; année 1887, t. I, p. 47, 180 et 289 : t. II, p. 42 et 295; année 1888, t. I, p. 23 et 296 ; t. II, p. 175 ; année 1889, t. I, p. 38 et 309 ; t. II, p. 1 et 309; année 1890, t. I, p. 1, 177 et 321 ; t. II, p. 365 ; année 1891, t. I, p. 277 et t. II, p. 1 et 273 ; année 1892, t. I, p. 45 et 169, et t. II, p. 1 et 153 ; année 1893, t. I, p. 137 et 265 ; t. II, p. 129.

1. C'est grâce à M. de Barthélemy et à M. E. Babelon, le savant et obligeant conservateur du Cabinet des médailles, que j'ai été promptement informé de l'acquisition de ce précieux bijou et mis à même de le publier.

2. Lettre de M. Gury, du 14 mars 1894. Surgères et le canton dont il est le chef-lieu dépendent de l'arrondissement de Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

métal sertissant une sardoine gravée, représentant deux chevaux devant un abreuvoir ; l'un, la tête baissée, se désaltère ; l'autre a la tête relevée. Le tout, d'un travail médiocre, marque une basse époque, mais néanmoins antérieure à la confection de la bague.

Au pourtour de la cuvette, est inscrit un nom, dont la quatrième lettre a disparu par suite d'usure ; on y lit, commençant par un C carré, CRO▩OLENO. La lettre effacée était indubitablement un D. *Crod* ou *Chrod* = *Hrod* est un radical germanique, qui est entré dans la composition d'un grand nombre de vocables [1]. Plus spécialement *Crodo* ou *Chrodo* a servi à former beaucoup de noms en usage à l'époque mérovingienne, tels que *Crodowinus*, *Chrodo-bertus*, *Chrodo-boldus*, *Chrodo-vertus*, *Chrodobardus*, etc. [2]. Enfin, nous trouvons, dans un diplôme de Dagobert Ier de 628, la mention d'un haut personnage appelé *Chrodolenus* [3], et, dans une charte de 711, celle de *Chrodolinus*, abbé de Saint-Pierre de Lens [4].

Il faut donc, sans hésitation, lire, au pourtour du chaton de notre anneau, le nom de :

CRO[D]OLENO.

CCXLI

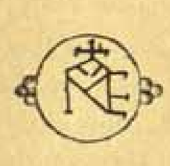
ANNEAU D'OR INÉDIT DE MANDA

M. l'abbé Poulaine a récemment découvert six sarcophages en pierre monolithe, dans le cimetière actuel de la paroisse de Saint-Moré, qu'il dessert en même temps que celle de Voutenay (Yonne) [5].

1. Voir dans Förstemann, *Personennamen*, col. 310, 322 et 727-745.
2. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. I, p. 212 ; t. II, p. 4, 88, 111, 112, 114, 128, 150 et *passim*.
3. *Ibid.*, t. II, p. 2.
4. *Ibid.*, t. II, p. 288.
5. Les communes de Voutenay et de Saint-Moré sont situées dans le canton de Vézelay, arrondissement d'Avalon.

L'un de ces sarcophages que, d'après les ossements du personnage qui y était inhumé, on suppose être celui d'une femme, contenait l'anneau d'or reproduit ci-dessus, ainsi qu'une fibule circulaire décorée de grenats et de filigrane en or [1].

Cette bague, dont la tige est très mince, a 18 millimètres seulement d'ouverture, ce qui indique bien qu'elle était à l'usage d'une femme, et confirme l'idée suggérée par l'examen des restes du squelette [2].


Le chaton de notre anneau et les trois globules qui l'accostent à droite et à gauche « sont, dit M. l'abbé Poulaine, d'un seul jet, d'un seul et même morceau ; par conséquent il n'y a point de soudure [3]. » Le fait est d'autant plus important à noter qu'il est très rare. Les chatons sur tige étroite, comme dans l'espèce, et les globules ou cabochons qui les accompagnent sont, nous l'avons vu, presque toujours soudés.

Sur le chaton, de forme ronde, dont le diamètre est de 19 millimètres, il y a, gravé en creux, un monogramme surmonté d'une

1. C'est M. Salomon Reinach, le conservateur adjoint du Musée de Saint-Germain, qui, avec son obligeance ordinaire, m'a signalé cet intéressant bijou et m'en a adressé un fac-similé d'après le moulage que possède le Musée. Grâce à son intervention, M. l'abbé Poulaine m'a autorisé à publier ce petit monument et m'a adressé des renseignements qui m'ont servi pour la préparation de mon travail.

2. Les dents qu'on a recueillies dans la sépulture sont toutes petites et du plus bel émail ; d'où il y a lieu d'inférer en outre que le sujet était jeune.

Ajoutons que, dans les autres sarcophages (ils se touchaient), on a trouvé une plaque de ceinturon en fer forgé plaquée d'argent, une belle intaille sur agate et des débris d'épées, tandis que, dans la tombe qui contenait l'anneau, on n'a recueilli qu'une élégante fibule. (Lettre de M. l'abbé Poulaine, du 16 février 1894.)

3. Lettre précitée.

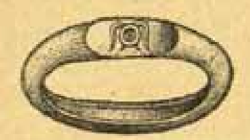
croisette, et qu'on peut déchiffrer aisément. On y voit, tout d'abord, un M, à la partie supérieure un A, puis au centre un N et un D triangulaire (◁)[1], attaché à la haste du E final, ensemble le mot :

MANDE

génitif d'un vocable féminin germanique, usité dans le haut moyen âge ; il est, en effet, entré dans la composition du nom de *Leudo-manda* que Förstemann cite comme mentionné au VI[e] siècle[2]. Il est à peine besoin d'ajouter que le génitif de *Manda* implique ici le sous-entendu de *signum*.

CCXLII

ANNEAU D'OR SIGILLAIRE DE MARRO





Cet anneau a été trouvé au cours de fouilles opérées dans une des tombes masculines du cimetière franc de Nesles-les-Verlingthum (Pas-de-Calais)[3]. Il a été publié par M. J.-V. Vaillant dans un mémoire daté de juillet 1884[4], où ce savant a décrit avec grand soin les sépultures explorées[5], et les divers objets qu'elles

1. Les deux côtés de gauche du triangle ont été visiblement gravés de manière à servir au double emploi qu'ils ont dans le monogramme.

2. *Personennamen*, col. 906. Le radical *mand* se retrouve dans un grand nombre de noms propres germaniques, tels que *Austre-mandus*, *Gari-mandus*, *Wer-mandus*, etc., etc. *Ibid.*, col. 915.

3. Cette ancienne nécropole est située sur le versant nord d'une colline dite *Mont-de-Violette*, dépendante de la commune de Nesles-les-Verlingthum, canton de Samer, arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

4. *Le cimetière franco-mérovingien de Nesles-les-Verlingthum*, in-8°, Arras, 1886, et planche I, n[os] 7 et 8. C'est mon savant confrère, M. le docteur Hamy, qui a bien voulu me signaler cette très intéressante publication.

5. M. Vaillant a constaté que les ensevelissements n'avaient été faits ni dans

renfermaient : ceux qui ont été recueillis en même temps que notre anneau permettent de déterminer l'origine du personnage auquel ils ont appartenu et très approximativement l'époque de l'inhumation ; ce sont : une large et longue épée à fourreau terminé par un bout en argent ; une fibule en bronze, à cinq rayons, guillochée, damasquinée en or, et décorée de morceaux de verre grenat ; un collier de belles pierres bleues ; enfin un tiers de sou d'or au nom de l'empereur Justin Ier, dit le Thrace, qui régna de 518 à 527 [1].

Il ne peut y avoir aucune hésitation sur le caractère et l'origine des divers objets découverts dans l'ancienne nécropole ; ils appartiennent incontestablement à l'une des races germaniques qui occupèrent la Gaule et très probablement aux Francs [2]. On verra plus bas l'importance de cette constatation.

La bague qui nous occupe est en or d'un jaune verdâtre ; elle a 23 millimètres d'ouverture ; sa tige, arrondie à l'extérieur, a 4 millimètres de largeur. Le chaton, pris dans la masse, est un ovale de 5 millimètres dans sa plus grande hauteur, sur 12 1/2 de large.

Sur ce chaton, est gravé en creux un monogramme, fort bien composé, pour l'explication duquel il convient de rappeler que le bijou appartenait à un homme, et que cet homme était un Germain.

un cercueil de bois, ni dans une auge de pierre, mais à même dans la terre, sans suaire, linceul ou peau. Les têtes sont à l'ouest, les pieds à l'est. Quelques corps sont ramassés sur eux-mêmes, cuisses et coudes rapprochés, mais généralement ils sont étendus tout du long. *Op. cit.*, p. 3.

1. *Op. cit.*, p. 13. Voici la description du triens : *Au droit* : buste impérial avec la légende D. N. IVSTINVS PP AVG. — *Au revers* : Victoire offrant une couronne ; le différent de Rome, formé des lettres RMA réunies en monogramme, avec une étoile dans le champ ; en légende circulaire VICTORIA AAVGG. Cette légende indique la date de 527, où Justin avait associé Justinien à l'empire. (*Ubi supra*, p. 14.)

2. M. Vaillant n'en fait aucun doute (*ibid.*, p. 5). En tous cas, il ne peut être ici question des Goths, qui ne dépassèrent guère les rives de la Loire ; et si quelques-uns étaient montés jusqu'au Boulonnais, il n'en serait pas resté d'agglomération après la défaite de Vouillé (507). Or, nous sommes à une époque postérieure à 518 et même à 527.

La lettre principale du monogramme, celle qui tout d'abord frappe l'attention, est un M [1], au centre et au bas duquel il y a un A ; puis deux R, l'un à droite du lecteur dans le sens normal, l'autre à gauche dans le sens rétrograde ; enfin le O du milieu, ensemble le nom germanique de :

MARRO

qui est celui d'un personnage mentionné dans une charte de 865 [2]. On trouve aussi, dans une chronique du IXe siècle, le vocable germanique *Maro* [3], mais celui-ci ne remplit pas, comme *Marro*, la condition essentielle d'utiliser les deux R de notre monogramme.

CCXLIII

BAGUE EN BRONZE INÉDITE AVEC LE S BARRÉ




Cette bague, inédite, a été trouvée, en 1893, au cours de fouilles exécutées par la Société archéologique du Châtillonnais au hameau de Cestre (Côte-d'Or) [4].

Elle a été recueillie dans un sarcophage en pierre, où elle était

1. M. Vaillant n'a vu dans le monogramme qu'un M et un Q, qu'il a renoncé à interpréter. *Loc. cit.*, p. 8.

2. Dans Mabillon, *De re diplomatica*, cité par Förstemann, *Personennamen*, col. 908.

3. *Hugon. Chronic.*, dans Pertz, *Monum. German. histor.*, t. X, p. 319. Le radical *mar* est entré dans la composition d'un très grand nombre de noms propres masculins, tels que *Ago-mar*, *Ballo-mar*, *Drut-mar*, *Sigo-mar*, etc. Voir dans Förstemann, *op. cit.*, col. 907-908.

4. Le hameau de Cestre dépend de la commune de Verdonnet, canton de Laigues, arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Le savant conservateur du Musée de Châtillon-sur-Seine, M. Lorimy, m'a spontanément envoyé les dessins de cet intéressant bijou, ainsi que les renseignements reproduits dans la présente notice ; je lui adresse ici tous mes remerciements.

encore attachée au doigt du squelette. Un vase en terre grise était placé à gauche et tout près de la tête [1].

L'anneau n'a que 18 millimètres, ce qui indique qu'il était à l'usage d'une femme; il est formé d'un ruban assez mince, qui a 10 millimètres de largeur près du chaton, 7 seulement du côté opposé. Il présente, à droite et à gauche, quelques ornements très simples et d'un travail rudimentaire.

Le chaton, pris dans la masse du métal, est un parallélogramme de 20 millimètres de hauteur sur 24 de large ; au centre, est gravé en creux un S, traversé par une barre oblique dirigée de l'un des angles du chaton vers l'angle opposé. Sur ou sous la lettre S (car le bijou peut être envisagé indifféremment dans un sens ou dans l'autre), il y a une croisette ou étoile à quatre rayons et un globule. Trois des quatre côtés du chaton ont une bordure avec des ornements.

Il est à peine besoin de dire que le S barré du chaton a ici, comme sur plusieurs anneaux déjà décrits [2], la valeur bien connue de SI(*gnum*) ou SI(*gillum*), et que c'était là un cachet que son propriétaire apposait à côté de son nom sur les actes où il figurait.

A l'opposé de ce chaton, est gravée une croix égale potencée, formant un contre-chaton.

CCXLIV

BOUCLE DE CEINTURE AVEC INSCRIPTIONS

Cette boucle, qui appartient à l'intéressante collection de M. l'abbé Gounelles, a été achetée chez un marchand qui en ignorait la provenance. M. Maxe-Werly, mon savant confrère à la Société des Antiquaires de France, correspondant du Minis-

1. Lettres de M. Lorimy, des 11 janvier, 20 et 24 février 1894.
2. Voir ci-dessus les nos XV, XXXV, XCVI, CIX, CCXXI et CCXXX.

tère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en a fait un excellent dessin, qu'il m'a obligeamment communiqué et qu'avec son autorisation je reproduis ici.

Cet objet, inédit, est en cuivre jaune ; la goupille seule est en fer, et, d'après M. Maxe-Werly, d'une époque plus récente que les autres parties.



La plaque, entre les trois pointes qu'elle présente de chaque côté, a une largeur de 20 millimètres. Entre son extrémité et la troisième pointe, elle a 22 millimètres dans sa plus grande largeur. La boucle a 32 millimètres entre les deux bords mesurés à l'extérieur, 27 à l'intérieur. Elle est munie, en dessous, à la surface opposée à celle qui est figurée en tête de la présente notice, de deux petits anneaux produits après la fonte et qui servaient à fixer la boucle à la ceinture [1].

Cette plaque est ornée de signes et de caractères composant deux groupes, séparés par une barre oblique. En tournant la pointe de la plaque à gauche et la boucle à droite (du lecteur), on voit, dans le triangle situé au-dessus de la barre, une croisette et accostée : à gauche, d'un G mérovingien rétrograde (ϙ) et d'un I ; à droite, des lettres SE.

Pour étudier le triangle situé de l'autre côté de la barre oblique, il faut retourner la plaque. On y voit alors une croix bouletée et accostée : à gauche, d'un S et, à droite, d'un G mérovingien rétrograde (ϙ).

1. Lettre de M. Maxe-Werly, du 22 février 1894.

Le premier groupe [1] nous donne dans son ensemble le mot :

GISE

génitif d'un vocable féminin que nous avons déjà rencontré sur un anneau de la période gallo-franque [2] : il était usité chez les Germains, soit isolément comme l'attestent de nombreux exemples des ve, viiie et ixe siècle, cités par Förstemann [2], soit en composition comme dans les noms d'*Adal-gisa*, *Ermen-gisa*, *Odolgisa*, etc. [3].

Dans le deuxième groupe, S serait l'initiale de S(*ignum*) et G l'initiale du vocable du premier groupe GISE.

Nous aurions ici un troisième exemple d'une boucle de ceinture portant le nom de son propriétaire, et pouvant au besoin servir de cachet, comme nous l'avons déjà observé sur la boucle de ceinturon d'*Agnus*, et la fibule de *Sistus* (pour *Sixtus*), précédemment décrites [4].

Les dimensions assez faibles de la boucle de ceinture qui nous occupe indiquent aussi que c'était un objet de toilette féminine semblable à ceux que M. Frédéric Moreau a recueillis dans des sépultures de femmes [5].

Quant à l'époque probable de sa confection, d'après l'ensemble du travail et surtout la gravure défectueuse des signes et des caractères dont la plaque est décorée, elle paraît devoir être placée à la fin de la période mérovingienne, dans la première moitié du viiie siècle.

1. N° CXXXVI des présentes Études.
2. *Personennamen*, col. 516.
3. *Ibid.*, col., 515 et 516.
4. N°s XI et XVI des présentes Études.
5. *Album Caranda*, planches XLVI, fig. 2 et LX, fig. 1 de la nouvelle série. J. Quicherat a signalé, dans son *Histoire du Costume*, une boucle de ceinture trouvée à la ceinture d'un squelette féminin.

CCXLV-CCLVII

UN CACHET ET ONZE ANNEAUX PROVENANT DU VILLAGE DE HERPES (CHARENTE).

1° (CCXLV). — *Notions générales sur l'âge du cimetière barbare de Herpes, le mode d'ensevelissement et le sexe des corps, la main où les anneaux y ont été trouvés, etc.*

Nous avons publié, au cours des présentes études, de nombreux et intéressants anneaux trouvés par M. Ph. Delamain dans les sépultures de l'ancien cimetière de Herpes (Charente)[1].

Ce savant et zélé archéologue nous a obligeamment adressé les dessins d'un cachet et de onze anneaux recueillis par lui dans ses dernières explorations : il y a joint des photographies, des empreintes et des notices qui nous permettent, en reproduisant ces petits monuments, d'en donner une description détaillée, avec d'utiles renseignements sur le mobilier des tombes où ils ont été recueillis.

Avant d'entreprendre cette description, il convient de résumer ici, touchant l'ancienne nécropole de Herpes, quelques-unes des notions consignées dans la belle publication que M. Ph. Delamain a faite, sur ce sujet, au nom de la Société archéologique et historique de la Charente[2].

De l'âge du cimetière de Herpes.

Tous ceux qui se sont occupés des anciennes sépultures de Herpes sont d'accord pour reconnaître qu'elles sont postérieures aux grandes invasions du ve siècle. Mais ils se sont divisés sur la question de savoir à quelle époque de la période barbare elles remontent.

1. Voir ci-dessus les n^{os} CXXXIV à CXLVI, CLXIX et CLXXXVIII.

2. *Le cimetière de Herpes.* (Fouilles et collection Ph. Delamain), grand in-4, avec 26 planches chromolithographiques, d'une remarquable exécution, Angoulême, chez M. Coquemard, 1892.

Les uns les ont placées dans l'année 732, où, à la suite de la victoire remportée, à Poitiers, sur les Sarrazins, par le roi Charles Martel, des bandes de guerriers francs pénétrèrent jusqu'au fond de l'Aquitaine [1].

M. Ph. Delamain, d'accord avec MM. Alex. Bertrand et Salomon Reinach, a combattu cette opinion et adopté la date de la bataille de Vouillé (an 507), où les Francs, sous la conduite de Clovis, défirent les Visigoths, détruisirent leur royaume, et s'emparèrent du centre et du sud-ouest de la Gaule [2].

De son côté, M. Maurice Prou, qui a fait une étude attentive des monnaies recueillies dans les tombeaux de Herpes, croit que l'émission en remonte au milieu du VIe siècle [3].

Enfin, M. le baron J. de Baye considère la nécropole de Herpes comme visigothique ; il rappelle que, durant près d'un siècle, les Visigoths occupèrent le territoire gaulois, des Pyrénées à la Loire, et que la deuxième Aquitaine, où est situé le village de Herpes, leur fut soumise dès 410 ; il estime que la majeure partie des sépultures qui ont été découvertes est d'une époque antérieure aux premiers temps de la conquête franque [4].

Sans entrer ici dans la discussion de la question, nous pensons qu'en présence des données archéologiques et numismatiques qui résultent des découvertes de M. Delamain, la date de 732 doit être écartée sans hésitation.

Quant au choix à faire entre la période visigothique (410-507) et la période franque qui la suivit, il convient, croyons-nous, d'attendre, pour se prononcer, que des éléments plus décisifs se soient produits : il nous paraît toutefois vraisemblable, d'après ceux qui nous sont connus, que, dans le cimetière de Herpes, il

1. *Op. cit.*, p. 19.
2. *Ibid.*, p. 19-20.
3. *Ibid.*, p. 34.
4. *Ibid.*, p. 38-44. Il convient de noter une circonstance importante, c'est que l'on n'a retrouvé à Herpes, ni boucliers, ni angons, ni les longues épées (*ibid.*, p. 10), qui se rencontrent si souvent dans les sépultures sûrement franques, et notamment dans celles du Boulonnais (voir p. 6 du rapport de M. Vaillant, cité plus haut dans la notice CCXLII).

dut se faire d'abord des inhumations de populations visigothes, et plus tard (vers le milieu du VIe siècle) de populations mélangées de Goths et de Francs.

Mode de sépulture. — Orientation des corps. — Distinction des sexes.

L'inhumation se faisait en des auges creusées dans une marne crayeuse très dure.

Les corps, enveloppés dans une étoffe grossière, étaient déposés, sans cercueil, dans ces auges et recouverts de terre [1].

Invariablement les pieds sont à l'est, et la tête à l'ouest.

Les sexes se reconnaissent avec certitude par l'absence de bijoux et d'ornements chez les hommes et les enfants, et par la présence de bijoux chez les femmes [2].

De la main à laquelle on a trouvé les bagues.

M. Delamain n'a relevé aucune observation sur ce point, relativement aux anneaux provenant des tombes masculines de Herpes, et qui sont d'ailleurs en très petit nombre comparativement à ceux qui proviennent de sépultures féminines.

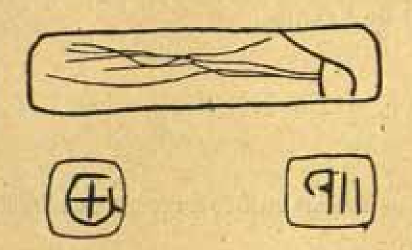
Quant à ceux-ci, il dit que presque toujours ils étaient à la main droite : « Le contraire, ajoute-t-il, est l'exception ; parfois, mais rarement, il y avait deux ou trois bagues à la même main et de plus au même doigt [3]. »

1. *Op. cit.*, p. 6.

2. *Ibid.*, p. 7. M. Delamain signale, en outre, en ce qui concerne les sépultures féminines, une particularité qu'il est utile de noter : « M. L. Marrot (un habitant de Herpes qui a assisté M. Delamain pour l'exécution des fouilles) m'a affirmé qu'il ne s'y trompait jamais, et que l'arête du tibia des femmes était beaucoup plus vive et coupante que celle du tibia des hommes. J'ai maintes fois étudié le fait, et je dois dire que jamais il ne s'est trompé. Ses prévisions, basées sur la forme des tibias, ont toujours été justes. » *Ibid.*, p. 7.

3. *Op. cit.*, p. 11. M. Delamain signale aussi ce fait qu'on a recueilli, dans le cimetière de Herpes, des bagues formées d'un simple ruban de bronze, auquel est quelquefois soudé un petit bronze impérial romain des Tétricus, Pos-

2° (CCXLVI). — *Cachet en schiste ardoisier.*



Ce cachet, grossièrement fabriqué, a été trouvé, au mois d'avril 1893, dans une tombe masculine, à la hauteur de la ceinture du défunt[1].

Il a, dans sa longueur, 46 millimètres, et dans les petits côtés, 10 millimètres seulement. Il présente, sur l'une de ses deux grandes surfaces, des traits confus et qui n'ont peut-être jamais eu aucune signification.

Quant aux deux petits côtés, qui constituent proprement le cachet, l'un, celui de gauche (pour le lecteur), porte un grand ꞔ mérovingien, dont la boucle renferme une croisette ; l'autre, un caractère assez difficile à définir, et qui a peut-être la double valeur d'un ꞔ rétrograde et d'un F, suivis de deux I.

Nous n'avons aucune opinion ni même aucune conjecture à proposer relativement à ces inscriptions.

3° (CCXLVII). — *Bague en bronze.*

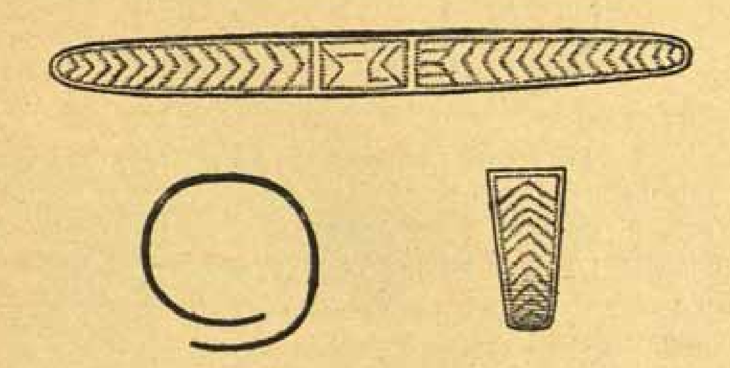
Cette bague a été trouvée, au mois de mars 1893, dans une

tumus, Galliénus et Constantin : « C'étaient, dit-il, les bagues des femmes pauvres. »

1. Le mobilier fort riche de cette sépulture se composait de trois tenons en argent, curieusement découpés et ciselés ; d'un poignard assez long avec garnitures de cuivre repoussé et des débris de sa gaine ; de deux boucles en argent et d'une boucle en bronze ; enfin d'une magnifique plaque d'argent avec dessus en or, orné de filigranes d'or d'une grande délicatesse et dont le travail se rapproche de celui des belles bagues en or, recueillies dans la nécropole de Herpes.

sépulture féminine, où l'on a recueilli en même temps des objets de diverse nature et en nombre considérable[1].

C'est un ruban de métal non fermé ni soudé, dont l'ouverture est de 21 à 22 millimètres et dont la largeur, près du chaton, est de 8 millimètres 1/2.

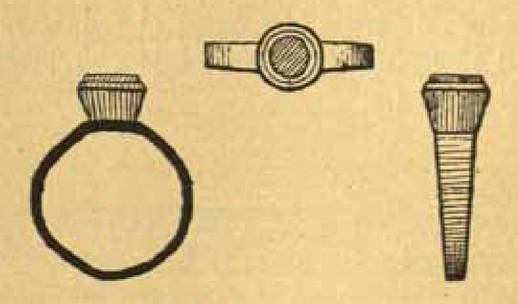


Le chaton, ménagé à même le métal, est un parallélogramme de 12 millimètres de large sur 8 1/2 de hauteur, accosté d'un ornement en forme de longues palmes ou d'arête de poisson, en pointillé, avec bordure pareille.

Sur le chaton, l'on voit, dans un cadre pointillé, à droite (pour le lecteur) deux V couchés l'ouverture tournée vers le bord, et, à gauche un V tourné en sens inverse, qui sont peut-être l'initiale du nom de la femme pour l'usage de laquelle l'anneau avait été confectionné ; peut-être aussi faut-il n'y voir que la reproduction d'une partie des ornements de la tige. Au centre du chaton, il y a une petite barre. Le tout est gravé en pointillé.

1. En voici le détail : au pied du squelette, une cuvette en bronze ; aux cuisses, une fibule ronde en bronze doré ; au buste, deux fibules cruciformes en argent doré ; à la tête, une fiole en verre pleine des traces d'un liquide rouge ; à droite de la tête, un très beau seau en bois, cerclé de bronze doré et repoussé, et renfermant un verre à cornet.

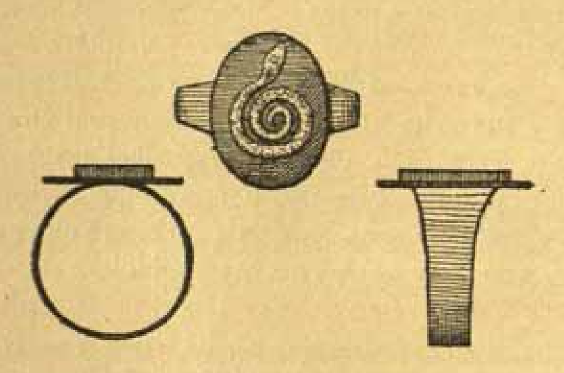
4° (CCXLVIII). — *Bague en bronze.*



Ce bijou a été recueilli, au mois de février 1893, dans une tombe féminine, qui contenait, en outre, divers objets de toilette[1].

L'anneau, composé d'une simple bande de métal large de 3 millimètres 1/2, a 19 millimètres d'ouverture. Le chaton, de forme ronde, soudé sur la tige, avec un relief de 7 millimètres, a 9 millimètres de diamètre. Il contient, dans un cercle de métal, un grenat lapidé à plat.

5° (CCXLIX). — *Anneau d'argent.*



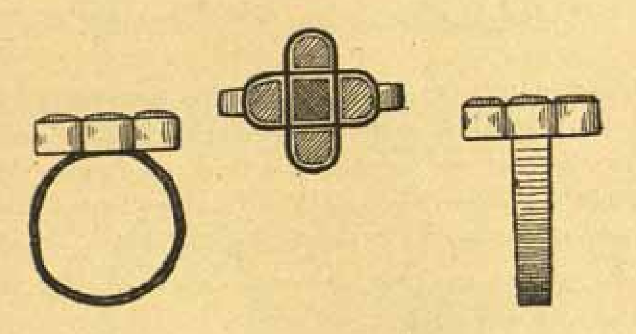
Cet anneau, trouvé au mois de février 1893, dans une sépulture

1. Deux fibules d'argent en forme de perroquet, des perles en pâte de verre, une boucle en fer, un cercle de bronze orné et une soucoupe placée près de la tête de la défunte.

de femme [1], est formé d'un mince ruban d'argent, dont la largeur près du chaton est de 5 millimètres. Il a 20 millimètres d'ouverture.

Le chaton est une mince plaque d'argent, ovale, de 19 millimètres de hauteur sur 15 de large. Sur cette plaque, soudée à la tige, est soudée en relief une petite couleuvre enroulée, d'argent massif. Le tout porte des traces visibles de dorure.

6° (CCL). — *Anneau de bronze.*



Ce bijou, qui porte des traces de dorure, a été recueilli, au mois de mars 1893, dans la tombe d'une femme, avec divers objets de toilette [2] et un autre anneau que nous décrivons ci-dessous [3]. Il a 18 millimètres 1/2 d'ouverture ; sa tige en a 4 de large. Le chaton, qui y est soudé, est formé de quatre grenats, qui entourent un carré de verre vert, et sont sertis dans le bronze ; il a, en son ensemble, 18 millimètres mesurés dans les deux sens. Ce

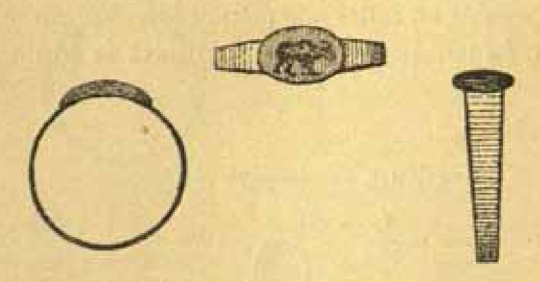
1. Cette sépulture renfermait, en outre, une autre bague en spirale ; un bassin en bronze renversé sur les tibias ; un anneau en bronze à la hauteur des genoux ; une boucle en bronze ; une clef en fer suspendue à la ceinture ; trois fibules en argent doré, l'une carrée, une autre cruciforme, et la troisième en forme de têtard ; enfin, des perles en verre bleu foncé. (Lettre de M. Delamain, du 18 janvier 1894.)

2. Une fibule en argent, en forme de perroquet, ornée de grenats ; une paire de boucles d'oreilles ; une boucle en bronze commune et des perles en verre. (Lettre précitée de M. Delamain.)

3. N° CCLI.

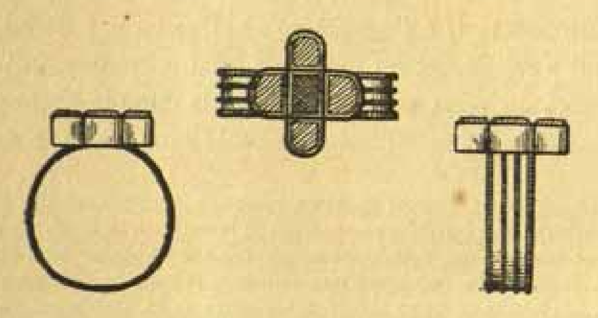
dispositif se retrouve exactement sur une autre bague décrite plus bas [1].

7° (CCLI). — *Autre bague en bronze avec figure d'animal.*



Dans la sépulture féminine où le bijou ci-dessus décrit [2] a été trouvé, on a recueilli celui dont il s'agit ici. C'est aussi une bague en bronze, qui présente des traces de dorure. Elle a 20 millimètres d'ouverture. Le chaton, ménagé à même le métal, est un bourrelet ovale, de 11 millimètres de large, sur 7 de haut. On y voit, gravée en creux, la figure d'un animal quadrupède dont il est difficile de définir l'espèce.

8° (CCLII). — *Bague en argent.*



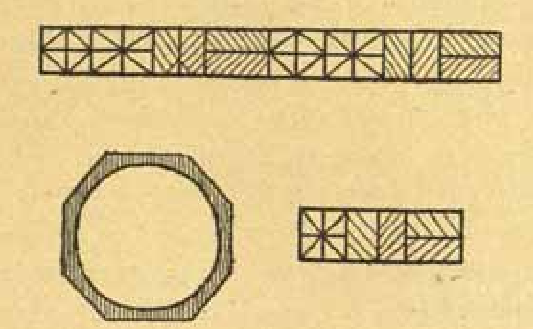
Voici une bague recueillie, comme les deux précédentes, dans

1. N° CCLII.
2. N° CCL.

une tombe de femme, au mois de mai 1893. Elle est formée d'un mince ruban d'argent. Elle a 18 millimètres d'ouverture ; la tige, qui a 5 millimètres de large, est ornée de quatre filets, dont deux en bordure.

Le chaton, soudé sur cette tige, se compose, comme dans le n° CCL ci-dessus (mais avec un travail plus soigné), de quatre grenats semi-circulaires, lapidés à plat, et au centre desquels il y a un carré de verre vert. Mesuré en son ensemble, il a dans les deux sens 14 à 15 millimètres [1].

9° (CCLIII). — *Bague octogone en argent.*



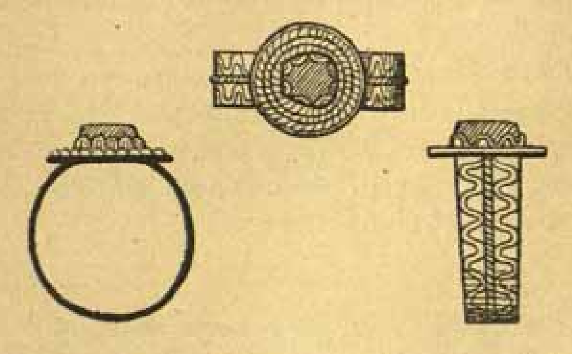
Voici une bague octogone, en argent massif, trouvée, au mois d'avril 1893, dans une sépulture féminine. Elle a 19 millimètres d'ouverture, 2 millimètres d'épaisseur et 6 millimètres de hauteur dans tout son pourtour.

Les dessins qui y ont été imprimés à la roulette sont, d'après une observation intéressante de M. Ph. Delamain, la reproduction des ornements les plus usités pour la décoration des vases en terre recueillis dans la nécropole de Herpes [2].

1. Cette sépulture contenait, avec le bijou que nous venons de décrire, deux fibules en argent, forme perroquet, d'un bon travail ; une fibule ronde en argent, ornée de quinze grenats, au centre desquels une rondelle d'ivoire ; une paire de boucles d'oreilles, avec pendeloques cloisonnées ; enfin des perles communes. (Lettre précitée de M. Delamain, du 18 janvier 1894.)

2. Lettre précitée de M. Delamain. Les autres objets trouvés dans cette tombe

10° (CCLIV). — *Bague en bronze avec grenat.*



Cette bague en bronze a été trouvée dans une sépulture féminine, au mois d'avril 1893, avec divers objets de toilette[1]; elle a 20 millimètres d'ouverture; la tige, dont la largeur près du chaton est de 6 à 7 millimètres, est décorée d'ornements en zigzags, formés de tresses en filigrane, comme les tresses du milieu, soudées sur le cercle et très usées.

Le chaton, également soudé sur la tige, est composé de deux tresses concentriques de filigrane, au centre desquelles est serti un grenat lapidé à plat.

11° (CCLV). — *Bague en argent massif.*

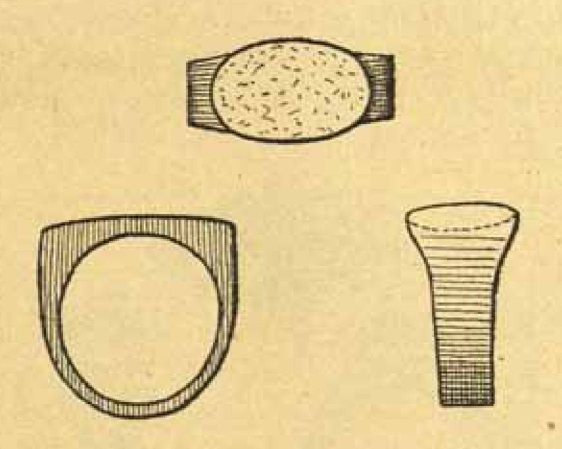
Ce bijou, trouvé, au mois de février 1893, dans une sépulture masculine, est à l'état brut : il n'a pas été retouché et porte encore des bavures de fonte[2]; il a 22 millimètres d'ouverture.

sont les suivants : une autre bague en argent, formée d'un simple cercle uni; un bouton en bronze; une fibule cruciforme en argent; une paire de boucles d'oreilles avec deux perles d'ambre pour pendants; un anneau en fer; une forte aiguille en fer; un vase en terre grossière, et un petit bronze de Fausta percé.

1. Voici le détail de ces objets : une pince à épiler, très ornée; deux agrafes en forme de hameçon double; une coupe élégante en terre noire; et des perles en pâte de verre émaillé. (Lettre précitée de M. Delamain, du 18 janvier 1894.)

2. Lettre précitée de M. Delamain. La tombe renfermait, en outre, les objets

La tige, un peu au-dessous du chaton, a 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton, pris dans la masse et de forme ovale, a 21 millimètres dans sa plus grande largeur, sur 12 de hauteur ; il est uni et était



sans doute destiné à recevoir la gravure d'ornements ou d'une inscription.

12° (CCLVI). — *Bague en argent.*

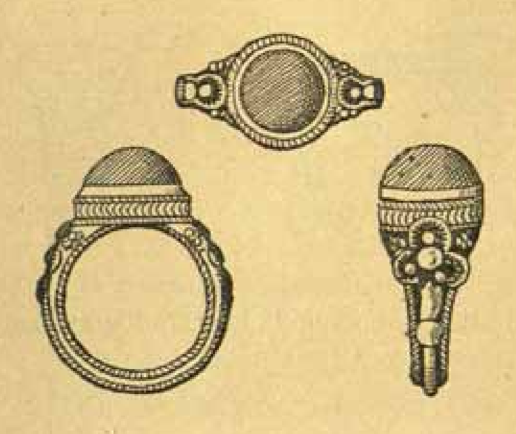
Cette bague, de même que celle qui sera décrite ci-après, n'a pas été recueillie au cours des fouilles opérées par M. Delamain dans le cimetière barbare de Herpes ; mais elle a été trouvée, il y a vingt ans environ, dans ce village ; et le savant et zélé archéologue, qui l'a récemment acquise, estime avec raison qu'elle doit provenir de la riche nécropole, dont il a pratiqué l'exploration d'une façon si intelligente et si fructueuse pour la science.

La forme du bijou, et celle du n° CCLVII ci-dessous, sa fabri-

suivants : à la hauteur de la hanche droite, une francisque ou hache en fer ; à la ceinture, une boucle de ceinturon en bronze, un couteau à un seul tranchant et trois clous en bronze qui tenaient sans doute à la boucle de ceinturon : à la hauteur du coude gauche, une petite boucle ; enfin, près de la tête, une burette en verre.

que et son mode d'ornementation semblent d'ailleurs exclure tout doute à cet égard[1].

L'anneau qui nous occupe est en argent, creux dans la masse ; il a 19 millimètres d'ouverture seulement. Sa tige, qui a 7 millimètres 1/2 de large près du chaton, se rétrécit à mesure qu'elle s'en éloigne, et n'a plus que 4 millimètres du côté opposé ; elle est couverte de filigranes et de globules, qui la décorent très élégamment.



Le chaton, de forme ronde, et soudé sur la tige, au-dessus de laquelle il est en relief de 9 millimètres, a 15 millimètres de diamètre à sa base. La cuvette de métal dont il est composé est ornée, au pourtour, d'une rangée de V couchés et d'un rang de grènetis; et, à la surface, de deux cercles concentriques, dont l'un, celui du bord extérieur, est un grènetis, et dans lesquels est enchâssée une cornaline.

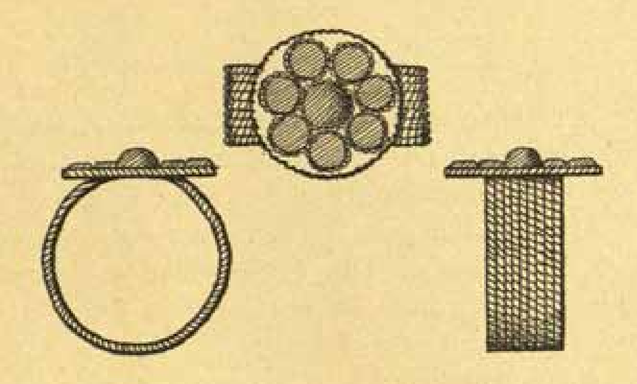
13e (CCLVII). — *Autre bague en argent.*

Cette bague, de même que la précédente, a été trouvée au

1. Rapprocher ce bijou de la magnifique bague de Herpes, décrite sous le nº CXXXIV de nos Études.

village de Herpes, et provient, suivant toutes les probabilités, d'une sépulture du cimetière barbare de cette localité [1].

Elle est entièrement en filigrane d'argent : elle a 22 millimètres d'ouverture, ce qui permet de supposer qu'elle était à l'usage d'un homme. Sa tige, large de 10 millimètres dans tout son pourtour, se compose de huit tresses de métal, soudées ensemble par la tranche.



Le chaton, de forme ronde, a 18 millimètres de diamètre ; il est soudé sur la tige, et comme celle-ci en filigrane. Des huit grenats qui y sont sertis, sept sont lapidés à plat ; le huitième est placé, au centre, en cabochon.

Ce dispositif, semblable à celui d'un des anneaux du cimetière de Herpes précédemment décrit [2], indique bien leur communauté d'origine.

M. Deloche.

1. Voir ce qui est dit à ce sujet dans le nº CCLVI ci-dessus.
2. Voir, plus haut, le nº CXLIII des présentes Études.

LE

VASE OU CHAUDRON DE GUNDESTRUP

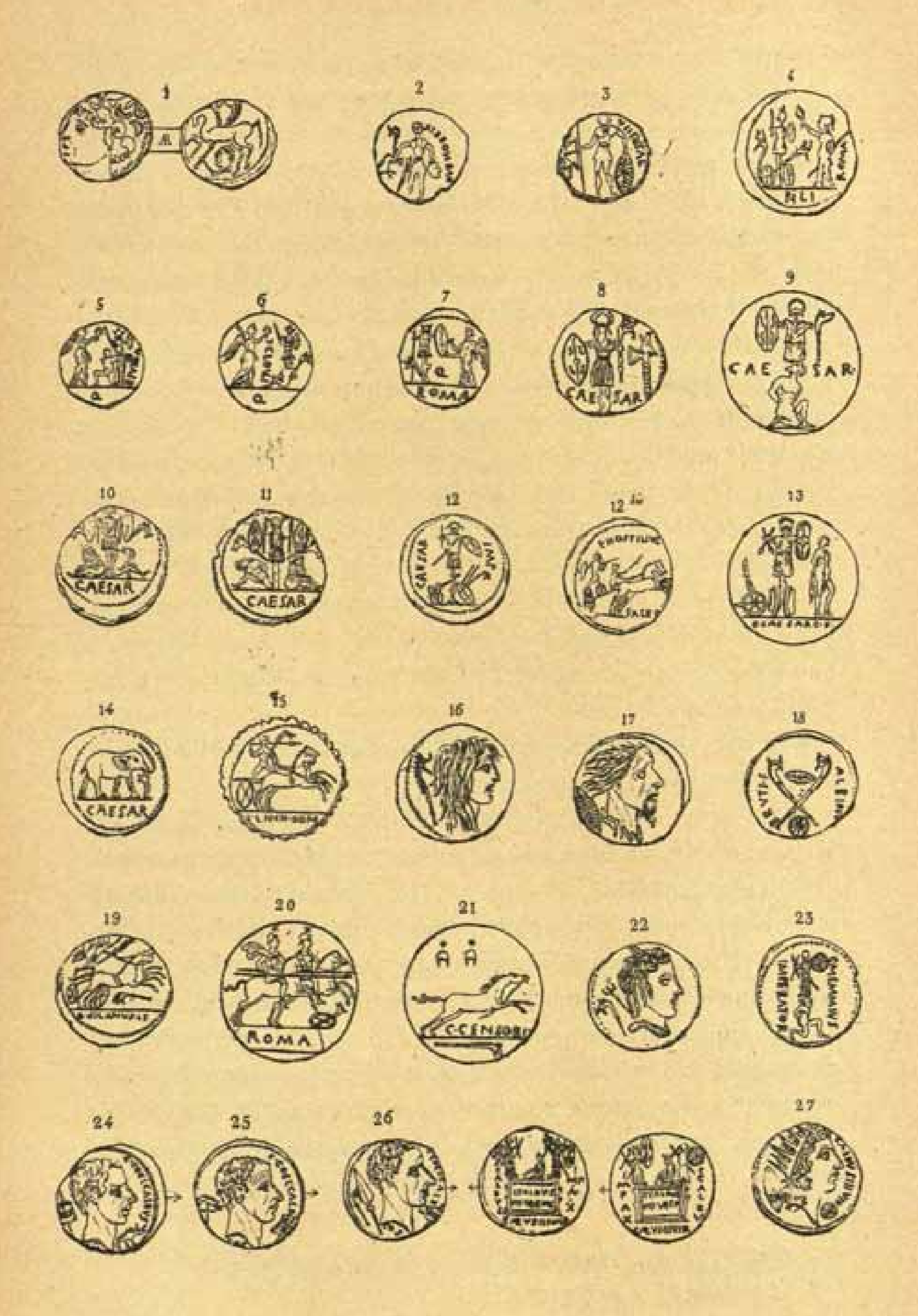
(*Deuxième article.*)

Dans un premier article[1] nous avons émis l'opinion que non seulement le chaudron de Gundestrup était un chaudron cimbre, mais que le défilé des guerriers, figuré sur le tableau principal (pl. XI)[2], « mettait sous nos yeux l'armement — cavalerie, infanterie et musique — d'une armée cimbre à l'époque de la grande invasion qui, après plusieurs victoires éclatantes, aboutit au désastre de Verceil. » Cet armement, ajoutions-nous, aux yeux des Romains de la République et des premières années de l'Empire, représentait les armes typiques de la grande famille gauloise. C'est à ce titre que celles-ci concourent en immense majorité à la composition des trophées de l'arc d'Orange.

Nous allons essayer de le démontrer.

Le rapprochement des deux séries saute aux yeux. Il n'a point échappé à M. Sophus Müller. Mais M. Müller semble y voir une simple coïncidence. Les armes représentées sur les plaques d'argent de Gundestrup sont des armes gauloises. Il le constate. Il ne cherche pas à en découvrir le motif, tout en concluant que le vase n'est pas un vase gaulois. Et, pourtant, dans ce cas, cette coïncidence portant à la fois sur les casques et leurs panaches, sur le bouclier, sur le hanarchement et la selle des chevaux, sur le carnyx, sur des symboles comme la rouelle et le sanglier, serait bien extraordinaire si elle était fortuite.

1. *Revue archéologique*, 1893, I, p. 283.
2. Voir la *Revue* de 1893, 1er semestre.


1
2
3
4
5
6
7
ROMA
8
CAESAR
9
CAE SAR
10
CAESAR
11
CAESAR
12
12
13
14
CAESAR
15
16
17
18
19
20
ROMA
21
C·CENSORI
22
23
24
25
26
27

Cette coïncidence paraîtra plus étonnante encore, si l'on ajoute que les détails mythologiques, figurés sur les plaques de Gundestrup et qui n'ont point trouvé, qui ne pouvaient trouver place sur l'arc d'Orange, *le dragon à tête de bélier*, *le dieu cornu et à attitude bouddhique*, *le sacrifice humain*, sont loin d'être en Gaule des détails de mœurs d'un caractère général, qu'ils n'ont rien de *celtique*[1], et que pour en retrouver des traces, à la fin de la République, il faut reporter sa pensée vers les tribus restées barbares aux confins de la Germanie, alors que les *Celtes* de la Narbonnaise et du pays éduen étaient déjà depuis longtemps beaucoup plus civilisés. En tout cas, sous Auguste et sous Tibère, rien n'existait plus de cet état de choses, ni dans la Province ni dans la Celtique de César. Où les artistes du temps auraient-ils pu prendre ces modèles? Ce sont là autant d'anomalies flagrantes, d'archaïsmes inexplicables dont on se rend parfaitement compte, au contraire, si l'arc a été élevé et lentement construit en l'honneur de la défaite des Cimbres et de la victoire de Marius, si l'on admet que ces trophées ont un caractère cimbrique nettement prononcé.

Relevons les analogies matérielles existant entre l'ornementation des deux monuments.

Les casques. — La plaque portant le n° VI[2] de la publication de M. Sophus Müller nous met en présence d'un défilé de guerriers, cavaliers, fantassins, trompettes, sur deux registres; dans le registre supérieur, les cavaliers; dans le registre inférieur, les fantassins et les trompettes. Les cavaliers, au nombre de quatre, caracolant sur d'élégantes montures, ornées de phalères et de selles aux longues courroies, portent tous des casques surmontés soit de rouelles n° 1, soit de cornes n° 2, soit d'un sanglier n° 3 ou d'un oiseau n° 4. Le casque à cornes se retrouve sur la tête de l'un des personnages mythologiques de la planche X de la publication Müller.

1. Propre aux vieux Celtes, distincts des Galates et des Cimbres.
2. La planche XI de la *Revue* de 1893.

Sur l'arc d'Orange et sur son contemporain, le monument des Jules, nous retrouvons et le casque à cornes, et le casque à rouelle[1].

Le casque orné, surmonté de symboles et de panaches et, plus généralement, le casque, était-il donc la coiffure normale, la coiffure nationale du cavalier ou du fantassin gaulois ? Ni l'ensemble des témoignages historiques, ni les documents nombreux que nous fournissent les découvertes archéologiques, n'autorisent à le croire. Le fantassin gaulois, le *gaesate*, en particulier, ce type du guerrier gaulois, combattait la tête nue. Rien ne nous porte à penser que le cavalier fut autrement armé, lors des grandes expéditions d'Italie. Dans aucun des grands combats si exactement décrits par Polybe, ni à la bataille du lac Vadimon (en 283), ni à la bataille de Télamon (224) où l'historien insiste sur le caractère de l'armement gaulois, il n'est question de casques. Tite-Live, de son côté, n'en fait aucune mention. Si les Sénons s'étaient montrés devant Clusium avec cet appareil effrayant, ce détail aurait-il échappé à tous les historiens ? Il n'est point fait mention du casque gaulois chez Pline dans la compilation savante duquel le nom de la Gaule et des Gaulois revient si souvent. Strabon, qui se complaît à nous décrire les mœurs des Gaulois, qui nous parle du casque des Lusitaniens[2], des Roxolans[3], des Ibères et des Albani[4], garde le silence au sujet du casque gaulois. César enfin n'aurait-il pas eu occasion d'en parler, si les Gaulois qu'il combattait s'étaient plu à exhausser ainsi leur taille ?

Le texte de Diodore[5] sur lequel nous aurons à nous expliquer reste isolé.

Les documents archéologiques nous donnent-ils des renseignements contradictoires ? Nous avons réuni au Musée de Saint-

1. Voir les moulages au Musée de Saint-Germain.
2. Strabon, trad. Tardieu, I, 252.
3. Id., II, 32.
4. Id., II, 409.
5. Diod., V, xxx.

Germain, en originaux ou moulages, l'ensemble des casques découverts en Gaule. A part les fragments faisant partie de la découverte du Teil (Loir-et-Cher), *époque du bronze*, dépôt qui n'a point le caractère d'une sépulture, mais plutôt d'une offrande aux dieux, les seuls casques connus, casque de Berru, casque de La Gorge-Meillet, casque d'Amfreville, casques de Bernières et d'Ailly (Calvados), appartiennent tous aux populations du nord-est, rameau belge de César, kimrique d'Amédée Thierry. Aucun des guerriers enterrés dans les grands tumulus de la Bourgogne ou de la Franche-Comté ne portait le casque. Ajoutons qu'à La Gorge-Meillet le casque déposé brisé aux pieds du squelette a plutôt le caractère d'un trophée de victoire que de la coiffure du guerrier. Il en est de même du casque de Berru.

Un des résultats les plus certains des études que nous poursuivons depuis plus de vingt-cinq ans, et qui toutes ont la Gaule, les Celtes et les Gaulois pour objet, est l'absolue nécessité, si l'on veut éviter les malentendus et les confusions les plus regrettables, de distinguer toujours très nettement, quand on parle de la Gaule, les époques et les contrées, la Gaule ne présentant avant l'époque romaine aucune unité, ni au point de vue ethnique, ni au point de vue des mœurs, ni au point de vue religieux. Non moins stricte est l'obligation de se demander, s'il s'agit de témoignages anciens, où les auteurs consultés ont puisé leur renseignements. On ne saurait oublier, en effet, que les seuls Gaulois avec lesquels les Grecs et les Romains aient été en rapport direct avant la conquête de la Narbonnaise, on pourrait même dire avant la conquête de la Gaule par César, appartenaient à ces bandes nomades de guerriers qui, du commencement du IVe à la fin du IIe siècle avant notre ère, promenèrent leurs armes indépendantes ou mercenaires des rivages de l'Afrique aux bords de la mer Noire, et dont bien peu, s'il y en eut, étaient partis du centre de la Gaule. Le doute à cet égard n'est plus permis. Nous aurons occasion plus loin de préciser ces observations, dont le but immédiat est d'attirer l'attention sur l'importance qu'il y a à constater que l'usage, encore très exceptionnel et relativement ré

cent, de porter le casque, ne nous est démontré que chez les peuplades du nord-est de la Gaule.

Nous avons dû nous demander ce que la numismatique pouvait nous apprendre à cet égard. Les imitations de la tête casquée de Minerve ou de celles des rois asiatiques, ou bien encore de celle des deniers romains, mises à part comme ne nous donnant aucun renseignement sur l'armement gaulois, notre impression est que, de l'étude des médailles gauloises, autant que de l'étude des antiquités recueillies dans les fouilles, ressort la constatation de la rareté de l'usage du casque en Gaule antérieurement à la conquête de César. Les rares monnaies sur lesquelles figure un guerrier casqué sont à légendes romaines. EPASNACTVS (Hucher, I, pl. III, fig. 2; pl. XX, fig. 2); VEROTAL (pl. XXII, fig. 1); COMMIOS, pl. CXII, fig. 2). A noter que Commios avec le surnom de CARMANOS ou GARMANOS est roi des Atrébates. Dans la même région, nous pouvons relever le revers de la monnaie à la légende RATVMACOS représentant un cavalier casqué — et enfin le casque des monnaies à la légende DVRNACOS EBVROVIC qui nous reportent également au nord-est de la Gaule; les monnaies au type ANDOBRV (Hucher, II, p. 101, fig. 102), sont comme un double des monnaies de l'Atrébate Commios. Toutes ces monnaies sont relativement modernes : dans Hucher, elles figurent toutes avec cette légende : *Du temps de César*.

Aucune des monnaies armoricaines dont la série est si originale et si nationale ne présente l'image d'un chef ayant la tête casquée.

En tout cas, aucun de ces casques, imités ou nationaux, n'est orné des emblèmes que nous rencontrons, soit sur les plaques d'argent de Gundestrup, soit sur l'arc d'Orange ou le mausolée des Jules. Cette absence de panache symbolique est d'autant plus remarquable que les symboles du sanglier et de l'oiseau et même de la rouelle, mais surtout du premier, sont sur nos monnaies d'une extrême fréquence. Le sanglier, en particulier, non seulement y figure à titre d'enseigne, mais se montre sur les cheveux des têtes du droit, dans le champ de la monnaie ou sous

le poitrail du cheval au revers[1], plus d'une cinquantaine de fois. Il ne figure sur aucun casque. Ajoutons que, malgré cette fréquence, cet emblème ne paraît pas avoir été adopté avec le même empressement par toutes les *civitates*. Les types où il figure, si les attributions des numismatistes sont exactes, appartiennent surtout au groupe kimro-belge. Ces *civitates* sont en effet plus particulièrement les Ambiens, les Atrébates, les Aulerkes, les Baiocasses, les Bellovaques, les Calètes, les Carnutes, les Cénomans, les Curiosolites, les Eburovikes, les Namnètes, les Osismi, les Suessiones et les Parisii. Parmi les peuplades du centre, nous n'avons à noter que les Arvernes et les Éduens ; à l'ouest, les Pictons ; à l'est les Séquanes ; au midi les Petrocorii et les Volkes Arécomiques. La majorité de ces monnaies paraissent d'ailleurs appartenir aux derniers temps du monnayage gaulois. L'emblème du sanglier que Tacite nous montre encore de son temps en si grand honneur chez les *Aestii*[2] semble avoir été introduit tardivement en Gaule par les tribus du nord-est. Il n'appartient point à la vieille tradition celtique ; il n'y a pas un caractère de généralité. Cette affirmation s'applique avec bien plus de force au carnyx.

Le carnyx. — Dans son intéressant mémoire sur l'arc d'Orange, Charles Lenormant, à la suite du marquis de Lagoy, pose en principe que *la trompette à gueule de fauve* est la trompette gau-

1. Cf., Hucher, *L'art gaulois*, t. I, pl. V, fig. 2 ; VI, fig. 2 ; VII, fig. 1 ; VIII, fig. 1 et 2 ; IX, fig. 1 ; XII, fig. 1 et 2 ; XIII, fig. 2 ; LXV, fig. 2 ; LXVI, fig. 1 ; LXXIV, fig. 1 ; LXXVIII, fig. 2 ; LXXXIX, fig. 2 ; LXLII, fig. 2, sans compter le *sanglier-enseigne*, le sanglier en lutte avec l'aigle. Le sanglier imprimé comme contre-marque sur la joue du droit, pl. XCVII, fig. 2. Au tome II, nous relevons seize nouveaux exemplaires, au type du sanglier, fig. 3, 22, 47, 53, 65, 73, 76, 97, 105, 106, 117, 156, 158, 159, 198, 201, et plus particulièrement pour le sanglier ornant la tête chevelue des monnaies *armoricaines* ayant au revers l'androcéphale : Album Henri de la Tour, pl. XXII, n[os] 6764, 6767, 6768 ; pl. XXIII, 6826, 6881 ; pl. XXIV, 6901 ; pl. XXV, 6955, 6963, 6967, 6978 ; pl. XXVII, 7021, 7029, 7032. Aucune de ces têtes n'est casquée.

2. Tacite, *De morib. Germ.*, XLV : « Ergo jam dextro Suevici maris littore Aestiorum gentes adluuntur quibus ritus habitusque Suevorum, lingua Britannicae propior. Matrem deum venerantur ; *insigne superstitionis, formas aprorum gestant*. Id pro armis omnique tutela, securum deae cultorem etiam inter hostes praestat. »

loise par excellence. M. Sophus Müller admet la qualification, mais avec réserve, « d'autres peuplades que les peuplades gauloises ayant fait usage du *carnyx* ». M. Sophus Müller aurait pu aller plus loin. Non seulement l'usage du carnyx n'a jamais été général en Gaule, mais, même à l'époque très tardive où il s'y est introduit, il s'y montre à l'état de grande exception.

Où trouvons-nous mention ou représentation du carnyx en Gaule ? Le carnyx est représenté sur l'arc d'Orange, presque avec profusion, de manière à attirer l'attention. Puis après? Aucun historien, ni Polybe, ni Tite-Live, ni César ne parlent du *carnyx*. Un grammairien commentateur d'Homère, Eustathe, *au* XII*e siècle de notre ère*, en fait seul mention[1], dans des termes vagues, affirmant seulement que le peuple qualifiait de *celtique* la trompette à gueule d'animaux, sans prétendre que cette trompette fût la trompette nationale des Celtes.

Mais le *carnyx*, tel qu'Eustathe le décrit, est figuré sur des monnaies gauloises ? Sur combien ; je dis sur combien de types et de quelle époque ? — La liste en est courte. J'ouvre l'album de M. Henri de la Tour, le recueil le plus complet qui existe de monnaies gauloises, et j'en trouve *trois*, quatre si nous y adjoignons un type breton (appartenant aux Belges de la Grande-Bretagne).

Savoir :

1° Pl. XIII, n° 4551. Monnaie attribuée aux Lémovices.

Au droit, tête de guerrier (?) imberbe à droite.

℟. Tête au-dessous du cheval tenant le carnyx droit dépassant de beaucoup la croupe du cheval. — Or ; date incertaine[2].

2° Pl. XV, n° 5044.

Au droit, tête de guerrier (?) à droite. Légende : DVBNOCOV.

℟. Personnage debout, en costume collant, tenant le *carnyx* et le sanglier de la main droite; de la main gauche, une tête coupée; une épée suspendue à une large ceinture pend le long de la jambe droite. —

1. Eustathe, *ad Iliad.*, Σ, v. 219.
2. Hucher, *L'art gaulois*, II, p. 64, fig. 89, 64, fig. 90.

Argent; légende : DVBNOREIX; attribuée aux Éduens; monnaie contemporaine de la guerre des Gaules[1]. — Argent.

3° Pl. XX, n° 6398. Attribuée aux Carnutes.

Au droit, tête d'Artémis à droite. Légende : MACVRIX.

℞. Déesse ailée tenant le carnyx droit de la main droite et le grand bouclier oblong de la main gauche. — Bronze; date incertaine[2].

4° Pl. XLIII, coll. J. Evans, V, 10. Attribuée à l'île de Bretagne.

Au droit, des séries de fleurons.

℞. Cavalier nu portant ou plutôt brandissant le carnyx au-dessus de sa tête. — Or.

Et c'est tout.

Hucher avait déjà publié ces mêmes types ; M. Henri de la Tour n'a rien trouvé à y ajouter.

Le marquis de Lagoy n'en connaissait pas d'autres. Après avoir passé en revue les monnaies romaines au carnyx beaucoup plus nombreuses, il se contente d'ajouter, p. 16, avouant ainsi la pauvreté de notre médaillier : « La représentation du carnyx gisant au milieu des dépouilles ne nous a pas été transmise *uniquement* par les Romains sur les monuments triomphaux de l'arc d'Orange et les deniers consulaires ; les Gaulois ont pris soin de nous attester en quelque sorte la véracité du savant commentateur d'Homère en figurant eux-mêmes leur instrument guerrier et *national* (?) sur plusieurs de leurs monnaies. »

Puis le marquis de Lagoy cite, s'en référant à l'album Le Lewel, la monnaie n° 4551 de l'album Henri de la Tour, la monnaie à la légende DVBNOREIX, n° 5044 de l'album de la Tour, exemplaire trouvé dans les environs de Nîmes (fait à noter). Enfin le carnyx, suivant lui, aurait figuré également sur une monnaie à la légende VIIROTAL : affirmation erronée.

Dans son désir de multiplier les types, le marquis de Lagoy cite

1. Hucher, *L'art gaulois*, t. I, pl. VII, fig. 1. Exemplaire trouvé sur le plateau d'Alise-Sainte-Reine. Sur une autre monnaie, Hucher, I, pl. III, fig. 1, *Dubnoreix* porte le sanglier à deux mains sans carnyx et sans épée.

2. Hucher, *L'art gaulois*, t. II, fig. 63.

encore (ce sont de nouvelles illusions) : une monnaie d'argent de Litavicus, une autre attribuée à Lucterius par M. de Crazannes, des médailles de bronze et d'argent d'Epasnactus, ajoutant, il est vrai, que s'il mentionne ces dernières monnaies, c'est seulement pour faire observer (observation à retenir) que le costume et les armes du guerrier n'ont plus absolument rien de gaulois et paraissent avoir été entièrement empruntés aux Romains dont l'enseigne militaire, le manipule (et c'est là où le marquis de Lagoy voulait en venir), remplace entre les mains du guerrier l'étendard gaulois, le sanglier. Il n'est, par conséquent, pas étonnant de n'y pas voir le carnyx. Le carnyx n'existe pas davantage, sauf sur les deux premières, sur les précédentes.

A-t-on vraiment le droit, en présence de ce petit nombre de représentations du carnyx, en dehors de l'arc d'Orange — trois types de monnaies seulement en Gaule et des plus récentes, une seule en Grande-Bretagne — de déclarer, sur le seul témoignage d'Eustathe, que le carnyx était la trompette des Celtes, et d'ajouter ce qu'il ne dit pas : leur trompette nationale.

Mais si le carnyx n'était pas la trompette nationale des populations celtiques, d'où vient sa célébrité ? car il est incontestable, le mémoire du marquis de Lagoy, celui du baron de Witte [1] ne laissent pas la question douteuse, que le carnyx était, aux yeux des Romains, un emblème représentant les peuples barbares avec lesquels Rome avait eu à lutter durant les cent cinquante dernières années de la République.

Le marquis de Lagoy cite une série de deniers des familles Fundania, Cloulia, Egnatuleia, Julia sur lesquels figure le carnyx, à titre de trophée, en souvenir de victoires remportées sur les barbares.

En l'honneur de quelles victoires ces deniers, dont le marquis de Lagoy et le baron de Witte ont publié une douzaine de types différents, ont-ils été frappés ?

Suivant Borghesi — nous ne pouvons choisir un meilleur guide

1. Baron de Witte, *Revue archéol.*, 1887, II, p. 429, pl. XIV.

— les monnaies au carnyx de la famille *Fundania* se rapportent aux *victoires de Marius sur les barbares*, dans les environs d'Aix en Provence. Le marquis de Lagoy approuve. Les deniers de la famille *Cloulia* auraient le même caractère. Ils sont contemporains des premiers. Les dépouilles sont celles du même peuple. C'est encore une glorification de la victoire de Marius sur les Cimbres. Quant aux deniers de la famille *Egnatuleia*, C. Egnatuleius, dit Borghesi, était monétaire en l'an de Rome 667 (87 ans avant notre ère). Le trophée doit faire allusion aux mêmes événements.

Il est à noter, et cette observation n'est assurément pas sans valeur, que les casques faisant partie de ces mêmes trophées sont comme ceux de l'arc d'Orange, comme ceux du vase de Gundestrup, des casques à cornes. Or, nous l'avons déjà dit, pas un seul casque à cornes ne se rencontre sur les monnaies gauloises.

Passons aux deniers de la famille *Julia*, où nous retrouvons le même trophée [1].

« Trophée formé d'un casque à deux cornes, d'une tunique à manches ouverte par devant (la tunique des trophées de l'arc d'Orange), ayant à sa droite un bouclier oblong, et à sa gauche un carnyx. Dans le champ, une hache ornée d'une tête d'animal. »

Autre denier [2]. « Même trophée, même casque, moins les cornes, bouclier oblong à droite, à gauche carnyx. A terre, un captif agenouillé. »

Autre [3]. « Même tunique, même casque ; de chaque côté de la tunique le bouclier oblong et le carnyx ; un captif et une captive sont assis aux pieds du trophée. »

Autre [4]. « Même trophée avec le casque à cornes ; de chaque côté de la tunique un javelot, le bouclier oblong et le carnyx ; à terre un captif et une captive. »

Autre [5]. « Même trophée où toutefois la tunique est remplacée

1. Marquis de Lagoy, *op. laud.*, n° 8.
2. Id., n° 9.
3. N° 10.
4. N° 11.
5. N° 12.

par une cotte d'armes à laquelle est suspendue une longue épée. A droite, un javelot; à gauche, le bouclier oblong. A terre, aux pieds du trophée, est un char dont on distingue les roues et le timon; deux lances, un bouclier oblong et le carnyx sont déposés sur le char. »

Le n° 13, bien que sans carnyx, mérite une mention spéciale comme appartenant sans doute aussi à la même série : « Au droit, en effet, toujours la tête de César; au revers un trophée formé d'un casque orné d'une chenille, d'une tunique serrée à la taille, ayant à main droite deux javelots, à main gauche le bouclier oblong un peu échancré sur les côtés; à terre, un captif debout, un char armé d'une faulx à dents de scie; contre le pied du trophée deux objets incertains qui paraissent des roues brisées. »

Riccio, d'après Borghesi, rapporte toutes les monnaies de la famille *Julia* aux victoires de Jules César dans les Gaules et en Germanie indistinctement. Le marquis de Lagoy, en proposant de laisser aux Gaulois les trophées des trois premières caractérisées par le casque à cornes, le bouclier oblong, la *mataris* ou javelot, le carnyx et la tunique, pense que la quatrième qui se distingue des autres par la cotte de mailles doit être attribuée au triomphe de César sur les Germains. La cotte d'armes ne lui paraît pas gauloise ; quant à la cinquième, je n'hésite pas, écrit le marquis de Lagoy, à y voir un souvenir des victoires de César sur les Britanni; le char de guerre, l'*essedum*, rappelle trop directement la guerre de Bretagne pour que l'on puisse hésiter. La représentation d'un char à faulx figuré sur la sixième remet naturellement en la mémoire le récit du *De bello Alexandrino* (liv. IV), où cette particularité de l'intervention durant le combat contre Pharnace de *quadriges armés de faulx* est formellement indiquée. La médaille aurait été frappée en souvenir de cette victoire.

Ces deniers romains sont d'ailleurs très loin d'être les seuls sur lesquels figure le carnyx, si rare sur les monnaies gauloise. Le marquis de Lagoy en cite appartenant aux familles Aurelia, Domitia, Cosconia, Hostilia, Junia, Licinia, Poblicia, Pomponia, Porcia.

Le carnyx, comme le bouclier oblong, qui figure également sur tous les deniers, était donc, dans les derniers siècles de la République, un symbole presque banal de la victoire de Rome sur les barbares, un type adopté, comme l'avait été antérieurement le type des vaincus de Pergame fixé par les artistes travaillant sous les ordres d'Attale. Le bouclier oblong figure déjà sur les trophées de l'autel de Pergame [1].

La présence, sur l'arc d'Orange, du casque à cornes et du carnyx, y tenant une si grande place, ne pourrait s'expliquer, s'il s'agissait de la glorification d'un événement du règne de Tibère ou de Claude, que par un phénomène bien peu probable de survivance artistique. Le baron de Witte en a déjà indiqué l'invraisemblance [2].

L'expérience montre que la fixation de types semblables, représentant une nationalité ou une époque, se rattache toujours à de grands et mémorables événements capables de frapper assez fortement l'imagination populaire pour y laisser une empreinte durable. Quel événement, à ce point de vue, pourrait-on invoquer qui pût être mis en parallèle avec l'invasion des Cimbres ? Qu'avait été, à côté de cette lutte sanglante, la lutte contre les Arvernes ! Est-il possible de comparer la victoire de Domitius à celle de Marius ? Les Arvernes étaient loin, ils ne menaçaient ni Rome, ni même la Cisalpine ; c'était une guerre de prévoyance dont le citoyen romain n'eut à s'inquiéter que pour se réjouir de la victoire, sans avoir tremblé pour son indépendance. Mais les Cimbres ! Écoutons les historiens romains les moins éloignés des événements, qui d'ailleurs avaient en main le récit de la guerre des Cimbres fait par ceux-là même qui y avaient pris la plus grande part, Sylla et Catulus.

Ouvrons Salluste (*Jugurtha*, ch. CXIV) : « Dans ce même temps (il s'agit de la prise de Jugurtha), nos généraux Q. Cépion et M. Manlius furent battus par les Gaulois. Cette défaite remplit

1. Cf. Salomon Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique*, 1889.
2. Baron de Witte, *op. laud.*

d'effroi l'Italie. Les Romains d'alors pensaient, comme ceux d'aujourd'hui, que toute autre guerre est facile à leur courage, mais qu'avec les Gaulois (remarquons qu'il s'agit ici des Cimbres qualifiés de Gaulois par Salluste), il faut combattre pour le salut, non pour la gloire, *cum Gallis pro salute non pro gloria certare.* »

Et Florus (III, IV) : « Les Cimbres, les Teutons, les Tigurins fuyant l'Océan qui avait inondé leurs terres étaient partis des extrémités de la Gaule et cherchaient par tout l'univers de nouvelles demeures. Chassés de la Gaule et de l'Espagne, ils se retournent vers l'Italie et envoient des députés dans le camp de Silanus et de là au sénat ; ils demandent que le peuple de Mars leur donne quelques terres à titre de solde et promettent à cette condition d'employer à son service leurs bras et leurs armes. Mais quelles terres pouvait donner le peuple romain, chez qui les lois agraires allaient exciter la guerre civile ? Leur demande est donc rejetée ; et ils arrêtent, puisque leurs prières ont été vaines, d'en appeler aux armes.

« Mais Silanus ne put soutenir le choc de ces barbares ; ni Manlius ensuite, ni Caepion. Tous trois furent battus, mis en fuite, leur camp fut pris, *omnes fugati exuti castris. C'en était fait de Rome, actum erat*, si ce siècle n'eût produit Marius. »

Velleius Paterculus écrit sous la même impression (liv. II, ch. II) : « Marius venait de triompher du roi numide, son second consulat commençait, lorsque eut lieu cet immense débordement de peuplades germaniques, *immanis vis Germanorum gentium*, dont j'ai déjà parlé sous le nom de Cimbres et de Teutons[1]. Ils avaient déjà anéanti, dans les Gaules, les armées de Carbon, de Silanus, de Caepion, des consuls Manlius et Scaurus Aurélius, quand les Romains confièrent à Marius, le seul général qui en fût capable, le soin de les sauver. »

Il est inutile de poursuivre ; cent trente-huit ans après ces dé-

1. Velleius, II, VIII. Velleius rappelle, dans ce passage, qu'au milieu de ces désastres, Minutius ayant vaincu les Scordisques, peuplade gauloise, de magnifiques portiques conservaient le souvenir de son triomphe.

sastres, bien que réparés par le génie de Marius, le souvenir en était encore vivant.

Or, s'il est démontré que les armes composant les trophées de l'arc d'Orange sont des armes cimbres, *kimriques*, comme aurait dit Amédée Thierry, peut-on hésiter à voir, dans l'arc d'Orange, un souvenir élevé en l'honneur du sauveur de la patrie romaine? Les scènes gravées sur le vase de Gundestrup, déposé comme offrande aux dieux, au centre de la presqu'île cimbrique, ne laissent, à cet égard, aucun doute dans notre esprit. Ce dernier argument, ajouté à ceux qui découlent de l'étude des deniers au carnyx, me semble répondre victorieusement à toute objection.

Je ne prétends pas que l'érection de l'arc date du lendemain de la victoire, bien que l'érection ait dû en être décidée en principe, à l'imitation de ce qui s'était fait après la victoire de Domitius Ahenobarbus sur Bituitus[1].

On doit se rappeler qu'au moment où l'on aurait pu donner satisfaction à l'opinion publique, commençaient les troubles de Rome, la guerre sociale, puis la guerre civile, la dictature de Sylla, peu disposé assurément à relever la réputation de Marius, la guerre des gladiateurs et des esclaves, la conjuration de Catilina. On ne dut guère pouvoir reprendre la pensée de l'érection d'une œuvre d'art même attendue et décidée avant le premier triumvirat. Mais les éléments de l'ornementation existaient dans l'esprit des artistes romains ou grecs au service de Rome ; les trophées des médailles frappées en l'honneur de Marius puis de César le prouvent. Ces armes enlevées aux Cimbres, à la bataille de Verceil, on avait, d'ailleurs, pu les voir à Rome, non seulement au jour du triomphe, mais dans la maison de Catulus où elles avaient été transportées. « Les soldats de Marius, dit Plutarque[2], pillèrent les bagages des Cimbres, mais le taureau d'airain, les étendards et les trompettes furent portées au camp de Catulus, ce qu'il allégua ensuite comme preuve

1. Strabon, trad. Tard., I, p. 316.
2. Plutarque, *in Mario*, XXV.

que la victoire était son œuvre. » Ces glorieuses dépouilles durent certainement être respectées, et l'on pouvait peut-être encore les contempler à Rome à l'époque où l'arc d'Orange commençait à prendre tournure. Des représentations devaient en tout cas en avoir été conservées. Ces armes restèrent dans les esprits comme le type le plus complet de l'armement des barbares.

J'ai dit que le caractère *kimrique* des armes composant les trophées de l'arc d'Orange, reproduction des trophées des deniers romains dont nous avons donné le texte, était, pour ainsi dire, écrit en signes visibles sur les plaques du vase de Gundestrup. Ne peut-on pas invoquer d'autres témoignages ?

Nous n'avons pas de récit circonstancié contemporain des batailles d'Aix et de Verceil, mais ces récits ont existé. Plutarque les avait certainement en main : il nous en donne le résumé. Relisons avec attention sa narration. Il s'agit de la bataille de Verceil[1] :

« L'infanterie des Cimbres sortit en bon ordre de ses retranchements et, s'étant rangée en bataille, elle forma une phalange carrée qui avait autant de front que de profondeur et dont chaque côté couvrait 30 stades[2] de terrain. Leurs cavaliers, au nombre de quinze mille, étaient magnifiquement parés ; leurs casques se terminaient en gueules béantes[3] et en mufles de bêtes sauvages surmontés de hauts panaches semblables à des ailes : ils ajoutaient encore à la hauteur de leur taille. Ils étaient couverts de cuirasses de fer et de boucliers dont la blancheur jetait le plus grand éclat. Ils avaient chacun deux javelots à lancer de loin et, dans la mêlée, ils se servaient d'épées longues et pesantes. »

Plutarque nous fait ailleurs indirectement connaître la dimension des boucliers de l'infanterie quand il nous dépeint (ch. XXIV) les Cimbres au passage des Alpes qui, « parvenus au sommet à travers des monceaux de neige et de glace, *s'asseyaient sur leurs*

1. Plutarque, *in Mario*, XXVI.
2. Ces détails n'ont pu être puisés que dans le récit d'un contemporain.
3. N'y a-t-il pas là confusion avec la gueule du carnyx ?

boucliers et *glissaient* ainsi sur les rochers en s'abandonnant à la rapidité de la pente. » Ces boucliers devaient être certainement de grande dimension.

L'arc d'Orange est comme un commentaire de ces divers récits. Nous y retrouvons les casques, le bouclier oblong, les selles des chevaux richement ornées, la longue épée de fer. Les souvenirs et les impressions des petits-fils des vainqueurs y sont fixés sur la pierre. Au moment de la guerre des Gaules, c'est sous cet aspect, avec ce costume, couverts de ces armes popularisées par les deniers de la famille *Julia*, sans parler des précédents, que les Cisalpins se représentaient les Gaulois du nord. C'est sous cet aspect traditionnel que Diodore nous les montre encore dans les premières années de notre ère.

« Les Gaulois[1] ont pour arme défensive des boucliers aussi hauts qu'un homme et que chacun orne à sa manière. Comme les boucliers servaient non seulement de défense mais d'ornement, quelques-uns y font graver des figures d'airain en bosse travaillées avec beaucoup d'art. Leurs casques d'airain sont garnis de grandes saillies et donnent à ceux qui les portent un aspect fantastique. A quelques-uns de ces casques sont *fixées des cornes*. Ils ont des trompettes *barbares* d'une construction particulière qui rendent un son sauvage et approprié au tumulte guerrier. Les uns portent des cuirasses de mailles de fer, les autres, contents de leurs avantages naturels, combattent nus. Au lieu d'épées (notre petite épée romaine), ils ont des espadons suspendus au flanc par des chaînes de fer ou d'airain. Quelques-uns entourent leurs tuniques de ceintures d'or et d'argent. »

On dirait que cette description a été copiée dans les mémoires de Catulus ou de Sylla, ou rédigée *de visu* en face de ce qui pouvait rester à Rome, conservées ou représentées par la peinture ou la sculpture, des dépouilles des Cimbres et des Teutons. Où, vers l'an 20 de notre ère, c'est-à-dire soixante-dix ans après la soumission de la Gaule, Diodore aurait-il pu voir un pareil en-

1. Diodore, V, xxx.

semble d'équipement militaire? Cette description est évidemment rétrospective.

On s'est demandé comment pouvait s'expliquer, sur l'arc d'Orange, la présence des proues de navire, si l'arc, comme l'inscription du fronton le prouve, n'a été achevé et inauguré que sous Tibère. Si l'on y travaillait encore sous Auguste, l'explication de cette apparente anomalie s'offre d'elle-même :

« Par mon ordre, écrit Auguste dans son testament, le commandant de la flotte partant de l'embouchure du Rhin a navigué vers l'orient dans une région où aucun Romain n'était encore parvenu ni par terre ni par mer. Les Cimbres, les Charybes, les Semnones et d'autres peuplades germaniques de cette même contrée ont, par des ambassadeurs, sollicité mon amitié et celle du peuple romain. »

C'était donc là, aux yeux des Romains, un grand événement, assez grand pour que l'empereur en fît, dans ce monument officiel, une si expresse mention.

Un événement auquel Auguste lui-même avait donné un tel retentissement et qui s'appliquait à la presqu'île cimbrique n'offrait-il pas un motif naturel de décoration sur un genre de mouvement où une pareille décoration était d'ailleurs comme de tradition?

Que l'arc d'Orange ait été élevé ou non en l'honneur de Marius, il nous paraît, en tout cas, démontré que les armes qui y sont représentées sont les armes qui composaient l'équipement des Cimbres et que les Romains des derniers temps de la République et du commencement de l'Empire considéraient comme les armes gauloises par excellence. Les vieux Celtes, les Celtes du *Celticum*, avaient un autre armement.

De cette vérité, si elle est admise, découlent des conséquences historiques, qui ne nous paraissent pas sans importance et qui feront le sujet d'un troisième article.

Alexandre Bertrand.

ACRAGAS

OU

LE PIRÉE PRIS POUR UN HOMME

(PLANCHES VII, VIII, IX.)

Le ciseleur ou toreute Acragas, qui occupe une place honorable dans toutes les histoires de l'art et dans les dictionnaires de l'antiquité[1], n'est connu que par le seul texte de Pline, que voici :

« Il est singulier que personne ne soit devenu célèbre comme ciseleur en or, et beaucoup comme ciseleurs en argent. Le plus estimé est Mentor... Après lui on admire *Acragas*, Boéthus, Mys. On voit aujourd'hui des ouvrages de tous ces maîtres dans l'île de Rhodes : ceux de Boéthus sont dans le temple de Minerve à Lindos, ceux d'*Acragas* — des coupes sans pied (*scyphi*) avec des figures ciselées de Centaures et de Bacchantes — à Rhodes même, dans le temple de Bacchus ; dans le même temple il y a des coupes de Mys, représentant des Silènes et des Amours. Une chasse d'*Acragas*, ciselée sur des coupes (*in scyphis*), eut aussi une grande célébrité[2]. »

Voilà certainement un texte bien positif et qui ne laisse subsister, ce semble, aucun doute sur la réalité de l'existence d'Acragas et l'authenticité de ses ouvrages; on en a tiré toute une appréciation artistique et la date même de son activité, qu'on place d'ordinaire vers le début de la période alexandrine.

Voyons cependant.

1. Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*, II, 399 et 401 ; Saglio, art. *Caelatura*, p. 804-5 ; O. Rossbach, art. *Akragas* 5[e] dans Pauly-Wissowa.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, § 154-5 Jan = Overbeck, *Schriftquellen*, n° 2167.

I

Tout d'abord, remarquons ceci : tandis que les deux toreutes célèbres associés par Pline à Acragas sont bien connus par d'autres sources — Boéthus par Cicéron, Pausanias, l'*Anthologie* : Mys par Properce, Martial, Pausanias, Athénée[1] — d'Acragas, au contraire, pas un mot chez aucun autre écrivain que Pline, et chez Pline lui-même pas un mot ailleurs que dans le passage qu'on vient de lire. Singulière célébrité que celle d'un artiste qui serait resté à jamais ignoré, n'était un texte unique, égaré dans une encyclopédie d'histoire naturelle!

Et quel est le nom de ce prétendu artiste? Acragas, Ἀκράγας, est à l'origine le nom, évidemment barbare, d'un fleuve de Sicile et aussi — car nulle part le culte des divinités fluviales ne fut plus en honneur — le nom du dieu de ce fleuve. Plus tard, il fut appliqué, suivant un usage très fréquent en Sicile[2], à la ville fondée par les Grecs de Géla aux bords du fleuve Acragas, ville que nous appelons, d'après les Latins, Agrigente. Le dieu fluvial sicèle ou sicane, naturalisé grec, servit de dieu éponyme à la cité hellénique, comme le dieu-fleuve Sélinos à Sélinonte, le dieu-fleuve Gélas à Géla, la nymphe du lac Camarina dans la ville du même nom. En dehors de la Sicile, le nom bientôt célèbre d'Acragas ne désigna plus que la ville ; mais dans la région même, on continua à parler du fleuve Acragas, du dieu Acragas. Les Agrigentins, dit Élien, adoraient ce dieu sous les traits d'un bel adolescent, παῖς ὡραῖος, et c'est ainsi qu'ils l'avaient représenté dans la statue d'ivoire qu'ils consacrèrent à Delphes[3].

Maintenant je le demande : est-il admissible qu'un artiste, qui est censé avoir vécu à l'époque classique ou peu s'en faut, ait porté le nom d'une ville de Sicile, du fleuve ou du dieu de cette

1. Voir ces textes chez Overbeck, *op. laud.*, p. 418-20.
2. Duris chez Étienne de Byzance, v. Ἀκράγαντες (je ne crois pas à l'existence des quatre autres villes de ce nom).
3. Élien, *Var. hist.*, II, 33.

ville? Pour le croire, il faudrait un exemple analogue, et il n'en existe pas. Non seulement j'ai vainement dépouillé les dictionnaires, les index, les recueils d'inscriptions sans découvrir aucun autre individu nommé Ἀκράγας, mais encore l'hypothèse d'un pareil nom est contraire à toutes les règles qui président à la formation des noms de personnes grecs. Quand ces noms sont dérivés d'un nom de pays ou de ville, ils affectent invariablement la forme ethnique : on s'appelle Λακεδαιμόνιος, Μιλήσιος, on ne s'appelle pas Λακεδαίμων, Μίλητος. S'il a existé une femme appelée Sinopé (Σινώπη), cela seul suffit à la désigner comme une courtisane d'origine servile et résidant loin de sa ville natale, Sinope. Si des hommes s'appellent Ἄκανθος, comme des villes bien connues de Thrace ou d'Égypte, c'est que ce mot a en grec une signification commune, ce qui n'est pas le cas d'Ἀκράγας. Quant aux noms fluviaux Εὐφράτης, Νεῖλος, qui désignent des personnages connus d'origine asiatique, ils appartiennent à la dernière décadence de l'hellénisme; et, d'ailleurs, comment comparer des fleuves d'une célébrité œcuménique, comme le Nil et l'Euphrate, avec la notoriété toute locale du modeste torrent Ἀκράγας?

En somme, il est impossible d'imaginer tout autre qu'un Agrigentin portant le nom d'Acragas, et à Agrigente, au temps dont il s'agit, cela est plus impossible que partout ailleurs. Un pareil ἅπαξ ne se présume point et l'autorité de Pline est insuffisante pour lui servir de passe-port. Concluons, sans hésiter, que le nom d'Acragas n'a jamais été porté par une personne réelle, et par conséquent que le toreute de ce nom, mentionné par Pline, n'a jamais existé.

Reste à découvrir la fiction ou la confusion qui lui a donné naissance, car la bonne foi de Pline n'est pas en discussion : le bonhomme n'a jamais rien inventé, et pour cause. S'il a parlé d'Acragas, c'est qu'il trouvait ce nom cité par l'auteur grec (Ménandre?)[1]

1. A la fin des *Auctores* du livre XXXIII de Pline on lit : *Menandro qui de toreutis* (scripsit). C'est sans raison qu'on a voulu identifier cet auteur, d'ailleurs inconnu, avec Ménechme, qui est cité un peu plus haut comme l'un des quatre

qui lui a servi de guide dans son histoire des toreutes; et si cet Alexandrin lui-même a cru à l'existence d'un toreute appelé Acragas, c'est qu'il avait rencontré des œuvres d'art qui portaient ou semblaient porter cette signature : la plupart des erreurs d'attribution dans l'histoire de l'art antique viennent, en dernière analyse, de signatures fausses, mal lues ou mal interprétées. S'il s'agissait d'un statuaire, l'explication serait immédiatement fournie par le texte d'Élien cité plus haut : au bas de la statue du dieu Acragas, dédiée à Delphes par les Agrigentins, était écrit son nom[1], et un pareil nom, gravé à cette place, pouvait très bien passer, aux yeux d'un critique superficiel, pour une signature. Mais ce n'est pas de statues qu'on nous parle, c'est de *scyphi*, c'est-à-dire de coupes sans pied, en argent, où étaient ciselées des représentations — Centaures et Bacchantes, scènes de chasse — qui n'ont aucun rapport avec un dieu fluvial. C'est dans la conformation particulière de ces coupes que nous devons chercher l'origine de l'erreur où sont tombés les exégètes des temples rhodiens, et par eux Ménandre et Pline.

II

Il existe dans plusieurs collections des spécimens d'une classe intéressante de vases, de provenance italique, sur lesquels M. Arthur Evans a, je crois, été le premier à diriger l'attention des archéologues[2]. Ces vases sont des bols ou *kylikes* en argile noire, revêtus d'un glacis d'aspect métallique, aux parois minces, pourvus de deux anses légères et contournées. La surface intérieure de ces *kylikes* est ornée de motifs décoratifs, disposés en zones concentriques. Au centre, à la place occupée dans d'autres

auteurs ayant traité *de toreutice* (les autres sont Antigone, Xénocrate, Duris). Au reste, il est loin d'être prouvé que Pline ait consulté directement tous les auteurs qu'il énumère dans ses *Fontes*.

1. Élien, *loc. cit.* : Καὶ ἐπέγραψαν τὸ τοῦ ποταμοῦ ὄνομα.

2. A. Evans, *Syracusan medallions and their engravers in the light of recent finds* (extrait du *Numismatic Chronicle* de 1891), Londres, 1892, p. 113 suiv.

coupes analogues par un ombilic en fort relief, on voit un médaillon, de même substance et de même couleur que le reste du vase, qui représente la tête de Perséphone entourée de dauphins, telle qu'elle figure sur les célèbres décadrachmes de Syracuse signés par Événète. Ces médaillons, exécutés séparément et encastrés après coup dans le fond de la *kylix* (souvent, comme le montre la figure ci-jointe, sans grand souci de la symétrie par rapport aux anses), ne sont pas simplement des imitations de la monnaie d'Événète; ils en sont la reproduction exacte, obtenue par le moulage; aussi leur diamètre est-il légèrement inférieur à celui des pièces originales. Le Musée du Louvre possède deux échantillons de cette curieuse classe de vases : celui que j'ai fait reproduire (numéro d'inventaire 285, salles Campana) présente un médaillon moulé sur la variété du décadrachme d'Événète dite au coquillage; le coquillage s'aperçoit assez nettement dans l'angle formé par le cou et le chignon. Sur l'autre exemplaire du Louvre (n° 206) le médaillon central a été moulé sur une imitation barbare du décadrachme [1].

De ces *kylikes* italiennes (ou siciliennes) il faut rapprocher une phiale de Mégare, au Musée d'Athènes, dont je donne ci-contre la partie essentielle, d'après M. Benndorf [2]. Ici le médaillon moulé — probablement sur un décadrachme d'Alexandre le Grand — est placé à l'extérieur de la coupe, dont il occupe toujours le centre.

M. Evans a fait observer, avec raison, que ces vases en terre cuite imitant le métal supposent l'existence de coupes semblables en argent, dont ils ne sont que les succédanés à bon marché. Dans les originaux d'argent, le fond de la coupe était évidemment occupé par une véritable pièce de monnaie, celle même

1. Le n° 205 du Louvre est probablement identique à l'exemplaire Rollin et Feuardent cité par Evans (note 77). Les autres exemplaires connus de ces *kylikes*, au Musée Britannique et à l'Ashmolean Museum d'Oxford, sont énumérés par M. Evans, *loc. cit.* Ceux d'Oxford portent maintenant les n°s 346-351 dans le Catalogue de P. Gardner (Oxford, 1893). La provenance généralement indiquée est Capoue.

2. *Griechische und Sicilische Vasenbilder*, planche LIX, fig. 3 *b*. Il existe, paraît-il, un vase analogue à Naples (Heydemann, *Vasensammlung zu Neapel*, n° 368 *l*).

que remplace, dans la coupe d'argile, son fac-similé en terre cuite. La patère de Rennes, au Cabinet de France, atteste l'emploi analogue de monnaies encastrées dans les pièces d'orfèvrerie romaine ; l'argenterie de la Renaissance et des temps modernes présente aussi des faits de même genre. Dans les coupes de quelque importance, la pièce de monnaie choisie pour motif central devait



nécessairement être une médaille de grandes dimensions et d'un travail achevé; seuls les décadrachmes d'argent répondaient à cette double condition. Or les pièces de ce module sont excessivement rares dans la numismatique grecque ; en dehors des décadrachmes d'Alexandre, des pentécontalitres de Syracuse par Cimon et Événète, et de deux pièces d'aspect archaïque — le décadrachme d'Athènes et le *demarateion* syracusain — qui, à l'époque de la perfection de l'art, devaient sembler peu propres à cet usage, on ne peut citer que les magnifiques médaillons d'Agrigente, dont notre planche reproduit les principaux spécimens.

Les décadrachmes d'Agrigente, dont on a voulu, sans raison sérieuse, contester en bloc l'authenticité[1], sont d'une rareté ex-

1. Voir l'article du duc de Luynes dans les *Annali*, 1830, p. 87 suiv. Les arguments du duc de Luynes méritent d'autant moins d'être réfutés qu'il paraît n'avoir connu qu'un des exemplaires de Paris.

trême. On n'en connaît jusqu'à présent avec certitude que quatre exemplaires; le plus beau, celui de Munich, reproduit avec un grandissement de moitié sur notre planche, est, à mon avis, le chef-d'œuvre de l'art monétaire grec. Les autres exemplaires font partie de la collection Pennisi à Aci-Reale (Sicile) et du Cabinet de France : les deux exemplaires de ce dernier Cabinet occupent le bas de la planche; l'un d'eux, notre n° 2, est suspect[1]. L'héliogravure rend imparfaitement la finesse des originaux, en particulier du décadrachme de Munich, dont je dois les empreintes à l'obligeance de mon savant ami M. Imhoof-Blumer[2].

Les types de ces admirables monnaies, frappées dans le dernier quart du ve siècle, sont empruntés aux tétradrachmes contemporains d'Agrigente. Le groupe des aigles déchirant un lièvre est une illustration saisissante d'un chœur célèbre de l'*Agamemnon* d'Eschyle (vers 110 et suiv.) : l'aigle, oiseau de Zeus, le grand dieu d'Agrigente, figure d'ailleurs constamment sur les monnaies de cette ville. Au revers, le quadrige appartient

1. Poids des exemplaires connus : Munich 43gr,15 ; Pennisi 43gr,20 (gravé chez Salinas, *Monete di Sicilia*, pl. VIII, 6) ; Paris, n° d'inventaire 103 (notre n° 3) 42gr,95 ; Paris, n° 102 (notre n° 2) 37gr,60. (Un 5e exemplaire existerait à Pétersbourg, d'après R. Weil, *Die Künstlerinschriften der sicilischen Münzen*, 44ter Winckelmannsprogramm, p. 13.) Le second exemplaire de Paris, très suspect en raison de son poids, l'est aussi à cause de la forme singulièrement ovale du flan, de l'épais bourrelet qui l'entoure, de la gravure de la légende (mal venue sur l'héliogravure) où le premier A de ΑΚΡΑΓΑΣ est remplacé par une éraflure en forme de X très allongé (faute tacitement corrigée dans les gravures de Weil, *loc. cit.* et *Denkmäler* de Baumeister, fig. 1134, ainsi que de P. Gardner, frontispice des *Types of Greek Coins*). La description de Mionnet, I, 213, n° 42, paraît s'appliquer plutôt à notre n° 3, auquel convient aussi — ou à peu près — le poids de 42gr,87 faussement indiqué par Weil pour le n° 2 (*Denkmäler*, p. 958). Le faux coin de Becker, reconnaissable notamment à l'absence de surdos sur le cheval de gauche et à l'écartement exagéré des pattes du crabe, paraît inspiré du n° 2 : il porte très nettement la légende absurde ΧΡΑΓΑΣ.

2. Il en avait déjà publié le droit (aigles) dans ses *Tier und Pflanzenbilder...*; pl. IV, 29 ; voir aussi une gravure au trait des deux faces chez Salinas, pl. VIII, 5. C'est à tort que Weil (*Künstlerinschriften*, p. 13, note 2) prétend que tous les exemplaires connus sortent du même coin de revers (quadrige). On peut s'assurer, en regardant notre planche, que le quadrige du n° 3 (de Paris) est d'une disposition tout autre et moins heureuse que celui des exemplaires n° 2 et Munich. Les trois droits (aigles) sont de coins différents.

à une classe de types agonistiques fréquents sur les monnaies siciliennes; mais il est traité ici d'une manière très particulière, avec de savants raccourcis et une direction « de trois quarts » fort remarquable. L'autre type normal de la monnaie d'Agrigente, le crabe, est relégué au rang de symbole accessoire; quant à l'aigle emportant un serpent dans ses serres, qu'on aperçoit dans le champ du revers, il rappelle le type (aigle dévorant serpent) des très rares monnaies d'or d'Agrigente : c'est un augure favorable, un *omen* de victoire, bien connu par les beaux vers du *Marius* de Cicéron[1], et qui se rencontre déjà chez Homère. Enfin, la sauterelle ou cigale, dans le champ du droit, me paraît être une marque de monétaire, de dimensions un peu disproportionnées pour un symbole accessoire.

La différence la plus caractéristique entre nos décadrachmes et les tétradrachmes contemporains consiste dans la légende. Sur ces derniers, la légende, toujours écrite en toutes lettres, se lit ΑΚΡΑΓΑΝΤΙΝΟΝ (pour Ἀκραγαντίνων), « monnaie des Agrigentins », conformément au type usuel des légendes monétaires grecques. Sur le décadrachme, au contraire, on lit ΑΚΡΑΓΑΣ, et cette légende est particulièrement nette et complète sur l'exemplaire de Munich[2]; elle se retrouve d'ailleurs sur plusieurs tétradrachmes archaïques aux types de l'aigle et du crabe. On pourrait être tenté de voir dans ce mot le nom de la ville au nominatif; mais un pareil emploi manquerait d'analogies, et il est infiniment plus vraisemblable que ΑΚΡΑΓΑΣ désigne ici le nom du dieu fluvial d'Agrigente, le dieu protecteur de la cité. L'usage d'inscrire sur les monnaies, au nominatif, le nom du dieu national, soit seul, soit associé à celui de la cité, est très fréquent en Sicile : c'est ainsi qu'on rencontre les dieux-fleuves ΣΕΛΙΝΟΣ et ΥΨΑΣ à Sélinonte, ΑΜΕΝΑΝΟΣ à Catane, ΙΠΠΑΡΙΣ à Camarina,

1. *De divinatione*, I, § 106.

2. Sur le n° 2 de Paris on aperçoit, en outre, derrière la tête du conducteur du char un Α (ou un Λ ?) où M. Weil propose de reconnaître une signature d'artiste. — Quant à la légende ΑΚΡΑΓΑΝΤΟΣ sur le décadrachme mentionné par Riccio (*Bullettino*, 1854, p. XL; la pièce Pennisi?), elle est sûrement fausse.

la nymphe ΑΡΕΘΟΣΑ à Syracuse, etc. En présence de ces exemples et de l'inscription analogue ΑΚΡΑΓΑΣ sur la statue delphique mentionnée par Élien, l'interprétation de notre légende monétaire n'est pas douteuse. Non seulement elle se rapporte au dieu fluvial d'Agrigente, mais c'est lui-même sans doute qui est représenté sur le revers de la médaille, sous les traits du conducteur du quadrige. Ce bel éphèbe nu, à la légère draperie flottante, aux cheveux balayés par le vent, se rapporte très bien à la description d'Élien.

La célébrité des chevaux du territoire d'Agrigente, les victoires des Agrigentins dans les grands jeux hippiques de la Grèce justifient le rôle attribué ici au dieu éponyme, dont ils avaient fait le fondateur de leur ville, un fils de Zeus et de l'Océanide Astéropé. Rappelons-nous les beaux vers de Virgile :

Arduus inde Acragas ostentat maxima longe
Moenia, magnanimûm quondam generator equorum[1].

III

On voit maintenant où je veux en venir : on me permettra de présenter la conclusion, qui se dégage de cette analyse, sous la forme narrative.

La ville d'Agrigente a été fondée — en 582 avant J.-C. d'après Thucydide — par des colons de Géla. Géla elle-même était une colonie rhodienne, spécialement lindienne ; Agrigente se considérait donc comme une petite-fille de Rhodes, et le grand dieu rhodin, Zeus Atabyrios, y avait un temple célèbre. Dans la seconde moitié du v[e] siècle, époque de la splendeur d'Agrigente, dont Diodore de Sicile nous a laissé un si vivant tableau, les riches particuliers de cette ville, les Gellias et autres, durent consacrer dans les temples de Rhodes de magnifiques offrandes. L'époque de celles de ces offrandes qui se trouvaient dans la ville même

1. *Enéide*, III, 703-4.

de Rhodes peut être déterminée avec une précision mathématique : en effet la ville de Rhodes a été fondée en 408 et Agrigente a été détruite par les Carthaginois en 406 avant J.-C.; c'est entre ces deux dates que se placent les offrandes agrigentines; c'était le souhait de bienvenue adressé par les colons et sous-colons de l'île dorienne à leur vieille métropole rajeunie et centralisée.

Au nombre de ces offrandes étaient des coupes en argent ciselé, représentant des scènes de chasse, des Centaures et des Bacchantes : vases de choix dont les chefs-d'œuvre de Bernay et d'Hildesheim ne nous donnent sans doute qu'une faible idée. Dans le fond de ces coupes, on voyait enchâssés — comme un ornement et, en même temps, une discrète indication de provenance — quelques-uns de ces admirables décadrachmes, récemment sortis de la monnaie d'Agrigente, qui égalaient, s'ils ne surpassaient pas en beauté, les pentécontalitres de Syracuse. On les avait tournés du côté du revers, afin que le nom du dieu-fleuve Acragas et son image se détachassent nettement au centre du *skyphos* : la place de cette monnaie vraiment religieuse n'était-elle pas marquée dans le trésor d'un temple?

Deux ou trois siècles plus tard, un touriste archéologue — peut-être Ménandre — occupé à composer un ouvrage sur les plus célèbres toreutes, visite les temples de Rhodes. Il y note des chefs-d'œuvre d'argenterie, signés des noms glorieux de Mys et de Boéthos. Arrivé devant nos coupes agrigentines, qui étaient sans doute anonymes, il demande à l'exégète ou au néocore de lui en indiquer l'auteur. Jamais sacristain n'est resté à court devant une question de ce genre. « L'auteur? Mais son nom est écrit en toutes lettres au fond de la coupe; lisez plutôt : il s'appelait *Acragas*. » — L'archéologue voit, croit, il est abusé; le nom du célèbre toreute Acragas passe dans son calepin, de là dans son Περὶ τορευτῶν, puis dans l'*Histoire naturelle* de Pline, puis dans les innombrables manuels et dictionnaires d'où cet article aura grand'peine à le déloger : car en érudition, comme dans le droit, *error communis facit jus*.

L'hypothèse que je viens de développer est de celles que le

hasard présente à l'esprit, mais qui, une fois conçues, s'imposent, il me semble, avec la force de l'évidence. Quiconque a pratiqué tant soit peu l'inappréciable, mais inintelligente, encyclopédie de Pline ne m'accusera pas de forcer la note et d'imputer à ce compilateur une bévue trop invraisemblable. Aux sceptiques, je me contente de recommander la phrase qui suit immédiatement dans le chapitre de Pline : *Post hos celebratus est... Antipater... qui Satyrum in phiala gravatum somno conlocavisse verius quam caelasse dictus est.* Il y a longtemps que M. Benndorf a démontré[1], à l'entière conviction de tous les bons juges, que ce renseignement n'a pas d'autre origine qu'une épigramme de l'*Anthologie* de Planude[2], donnée sous le nom de Platon :

Τὸν Σάτυρον Διόδωρος ἐκοίμισεν, οὐκ ἐτόρευσεν.
Ἢν νύξῃς, ἐγερεῖς ἄργυρον · ὕπνος ἔχει.

Le toreute s'appelait donc en réalité Diodore ; mais Pline, ou plutôt l'auteur qu'il a démarqué, trompé par l'intitulé de l'épigramme, qu'une collection attribuait sans doute à Antipater de Sidon, a substitué le nom de ce poète à celui de l'artiste véritable. La confusion relative à Acragas est plus plaisante, sans doute, mais non plus absurde ; ici encore on aurait tort de faire porter exclusivement à Pline la responsabilité d'erreurs qu'il trouvait déjà pour la plupart dans ses sources grecques : même dans ses bévues, Pline n'est qu'un copiste.

Le Singe de la fable prend le Pirée pour un homme, Ménandre et Pline prennent la ville ou le dieu Acragas pour un orfèvre : la parité est complète. Est-ce d'ailleurs faire injure aux compilateurs anciens que de les comparer à un animal aussi remarquable par sa facilité d'assimilation que par son activité inquiète et son absence d'originalité ?

Théodore Reinach.

1. Benndorf, *De Anthologiae graecae epigrammatis quae ad artem spectant*, p. 52.
2. *Anthologie* Didot, XVI, 248.

STÈLES FUNÉRAIRES DE PHRYGIE

(Planches V et VI.)

Les trois stèles que nous publions ici ont été apportées d'Eski-Chéhir, l'ancienne Dorylée, en Phrygie, au Musée de Constantinople, le printemps dernier.

Elles sont taillées très grossièrement dans deux blocs de marbre bleuâtre indigène. Les reliefs qui les décorent ne se sont pas, que je sache, rencontrés encore ailleurs :

1° *Stèle en forme d'édifice.* — Haut. 1m,80 ; larg. 0m,65 et 0m,80 ; épais. 0m,20. En haut, fronton triangulaire, décoré d'acrotères. Dans le tympan, deux mains supines. Sous le fronton, une couronne de feuillages qui surmonte une inscription grecque mal gravée, d'époque romaine :

'Απφία Σωκράτους
'Ηρωδιάνῳ τέκνῳ
μνήμης χάριν.

Au-dessous, la stèle s'élargit ; sur la face est sculpté un relief qui représente une porte cintrée, dont la voûte est soutenue par deux colonnes, et surmontée d'un fronton triangulaire. Dans le tympan, une broche (?) et un objet rectangulaire que je ne puis déterminer. La porte est divisée par une ligne verticale et deux lignes horizontales en six compartiments à peu près égaux. Dans chacun des compartiments sont gravés en relief divers objets :

Premier compartiment : à gauche en haut, une clef ; — à droite, une serrure circulaire ;

Deuxième : à gauche, deux chaussures ; — à droite, deux vases à parfum allongés et à panse ovoïde ; une corbeille à panse ronde en paille tressée ; au-dessus, un peigne ou une brosse ; au-dessus, trois petites ampoules ;

Troisième : à gauche, une table à pieds sur laquelle sont placés trois flacons ; — à droite, un miroir et deux vases allongés à panse ovoïde. Ces deux dernières cases sont endommagées dans le bas.

2° *Stèle.* — Bloc de marbre fruste sur lequel on a seulement poli la surface où est gravé le relief. Haut. $1^{m},10$; larg. $0^{m},70$; épais. $0^{m},30$. Le haut de la stèle est un peu endommagé.

Relief rectangulaire divisé par une base verticale et une barre horizontale en quatre compartiments égaux où sont représentés divers objets :

Premier en haut : à gauche, deux miroirs circulaires à manche ; au-dessus, une broche, un peigne (?) entre deux flacons à parfum à panse ovoïde ; — à droite, un coffret à faces rectangulaires portant au centre une serrure dont la clef est figurée sous le coffret. Sur le coffret, trois fioles à panse ovoïde.

Deuxième : en bas à gauche, une paire de sandales ; au-dessus, une corbeille, une broche, une bobine ; — à droite, une table-guéridon à trois pieds, sur laquelle sont placés trois vases de formes différentes. Sous la table, une serrure circulaire avec sa clef.

3° *Stèle.* — Identique à la précédente comme disposition ; mais de style encore plus grossier :

Premier compartiment : à gauche en haut, serrure circulaire et clef ; au-dessus, deux vases à panse ovoïde ; — à droite, en bas, une clef ; au-dessus, un miroir circulaire à manche, une corbeille en joncs tressés, un peigne ;

Deuxième : à gauche, en bas, une paire de sandales ; au-dessus, une situle (?) ; — à droite, un coffret à faces rectangulaires muni d'une serrure, sur lequel sont posées trois fioles.

Les compartiments figurés sur ces stèles représentent certainement les chambres diverses d'une habitation, c'est-à-dire, sur la stèle n° 2 par exemple : à gauche en haut, le cabinet de toilette avec ses miroirs et ses fioles à parfum ; à gauche en bas, la cham-

bre, — gynécée? — avec les instruments de travail, corbeille, bobine et broche; — à droite en haut, la cave avec les vases à vin; à droite en bas, la salle à manger avec la table chargée de flacons. — La même division est reproduite exactement sur la stèle n° 1; elle contient, il est vrai, deux compartiments de plus; mais l'un de ces deux compartiments supplémentaires est occupé par une serrure; l'autre par une clef : ils servent seulement, je crois, à remplir un vide.

Ces deux monuments sont d'époque romaine. L'inscription ne laisse là-dessus aucun doute. Il est intéressant de retrouver là les principes de la décoration des tombeaux égyptiens, où la superposition des chambres représente les plans successifs de la maison, et dans lesquels chacune des chambres est caractérisée par les objets particuliers qui y sont figurés (cf. Lepsius, *Denkm.*, t. VI, pl. 18 et 19). Faut-il voir dans les représentations des stèles d'Eski-Chéhir une tradition phrygienne qui s'était conservée jusqu'à l'époque romaine; ou simplement un mode de décoration qui avait été importé d'Égypte par les Romains? Des deux hypothèses la première me semble plus vraisemblable.

André Joubin.

APOLLON DETRALLES

(Planche IV.)

M. Collignon a publié dans la *Revue archéologique* (1888, I, p. 289) la tête de la statue colossale que nous donnons plus complètement aujourd'hui en héliogravure. Les fouilles faites sur l'acropole de Tralles par M. Humann [1] ont amené la découverte du torse. Les deux morceaux ont été rajustés et la statue, habilement disposée, est une des pièces les plus importantes de la collection du Musée ottoman [2].

Il est plus aisé d'en juger maintenant la valeur et le style. Le monument est presque complet : il ne manque plus que les jambes et les bras et le torse, comme la tête, est dans un parfait état de conservation : il a été seulement un peu endommagé à la hauteur de la hanche droite. C'est une œuvre de dimensions colossales. Le torse est haut de 1m,52, la tête et le cou de 0m,81, ce qui donne à l'ensemble de la statue une hauteur totale de plus de 3 mètres.

La statue décorait un monument, comme ces caryatides que Texier vit encore en place sur la scène du théâtre de Tralles. Elle était adossée à un pilastre : la face postérieure en est fruste et plate. C'est, si l'on veut, une sculpture en très haut relief. Cette grande composition décorative n'était pas taillée dans un seul bloc de marbre : elle se composait de plusieurs morceaux qui

1. Voir le compte rendu de ces fouilles dans les *Mittheilungen* d'Athènes, 1893, p. 393 et suiv.
2. *Catalogue des sculptures*, n° 9.

s'emboîtaient l'un dans l'autre et qui étaient fixés par des tenons en fer. Ces morceaux étaient probablement au nombre de six : nous en possédons deux, la tête et le torse ; quatre nous manquent, les deux bras et les deux jambes[1].

L'ensemble de la statue est facile à restaurer. Le personnage était nu, debout, la hanche droite saillante, le bras droit posé mollement sur la tête[2], à la manière de Praxitèle, le bras gauche tombant le long du corps ou tenant un attribut, probablement une lyre. Une chlamyde à plis profonds, décorée d'une frange d'élégantes palmettes, est jetée sur l'épaule gauche. Les pieds étaient chaussés de hauts brodequins lacés.

La photographie très confuse de la tête publiée précédemment ne permettait pas de distinguer la chlamyde ornée de palmettes. On pouvait aussi bien y reconnaître les poils d'une nébride. C'est sans doute la raison qui a décidé M. Collignon à voir dans le personnage un Dionysos. Mais la grâce un peu molle et languissante de ce visage efféminé, ces longs cheveux ondulés, le mouvement enfin et l'attitude si caractéristiques conviendraient mieux, je crois, à Apollon, au type d'Apollon créé par Praxitèle, et c'est de l'*Apollino* de Florence et de l'*Apollon au griffon* du Musée Chiaramonti que le jeune dieu de Tralles serait plutôt le frère.

La question, d'ailleurs, est sans grande importance. Il est plus intéressant de noter, d'après cette statue, l'état de la sculpture en Asie Mineure à l'époque hellénistique. L'Apollon de Tralles appartient certainement aux dernières années du IVe siècle ou au début du IIIe. On sent encore très voisine l'influence de la grande sculpture attique dans la grâce de l'attitude, et aussi dans les qualités d'une exécution simple et large. La période qui s'étend de la mort d'Alexandre à celle d'Attale est pour Tralles, comme pour toute l'Asie Mineure, une époque de richesse et de prospé-

1. Un petit fragment de jambe, le mollet et le haut du pied, a été retrouvé.
2. Sur le haut de la tête sont ménagés des trous destinés à fixer le bras droit posé sur la chevelure.

rité. Le luxe s'y développe, les artistes affluent, les monuments, toujours riches, souvent de mauvais goût[1], se dressent sur l'Acropole. Les archéologues, bien avant que des ruines de Tralles fussent sorties tant de précieuses sculptures, avaient inventé une école de sculpture Trallienne. Il s'agissait d'expliquer une œuvre bizarre, moitié antique, moitié moderne, plutôt moderne qu'antique, le *Taureau Farnèse*, dont les auteurs, Apollonios et Tauriscos de Tralles, sont devenus, pour les historiens de l'art, les chefs d'une école déclamatoire et violente. Les statues, déjà nombreuses, découvertes à Tralles, l'élégante danseuse de l'École évangélique de Smyrne, l'exquise tête d'Artémis du Musée de Vienne, l'Apollon du Musée de Constantinople et tant d'autres sculptures encore éparses dans les musées d'Europe, produisent une impression toute contraire. Mais ce qui frappe surtout, quand on examine l'ensemble de ces œuvres d'origine trallienne, c'est qu'elles ne présentent nullement les caractères d'une école d'art particulière. Qu'étaient-ce d'ailleurs au IVe siècle déjà que les écoles de sculpture? L'art, comme la langue, devint, à partir d'Alexandre, commun à tout l'hellénisme, et au IIIe siècle, les artistes, qui n'inventèrent plus de types nouveaux, ne firent plus guère que reproduire, souvent avec talent, les types qu'avaient créés leurs prédécesseurs. C'est bien là, semble-t-il, le cas de notre Apollon : le sculpteur de Tralles s'est inspiré de Praxitèle. Mais, et c'est là sa grande originalité qui est aussi celle de l'art hellénistique, il a modifié l'œuvre du maître en transformant les conditions de l'œuvre d'art, je veux dire que la statue, isolée, complète par elle-même et destinée au temple ou au sanctuaire, est devenue entre ses mains un élément de décoration architecturale. Les artistes du Ve et du IVe siècles n'ont pas été à proprement parler des « décorateurs » au sens où nous l'entendons aujourd'hui. La frise du Parthénon eût pu manquer, que le caractère du monument n'en eût été nullement altéré. Au contraire, à l'époque

1. Voir l'anecdote racontée par Vitruve (*De arch.*, VII, v, 5, 6, 7) sur le mauvais goût des habitants d'Alabanda.

hellénistique, les artistes semblent surtout préoccupés de créer une sculpture décorative qui fît corps avec le monument et qui fût capable même d'en modifier les formes architecturales. Tel le grand autel de Pergame ; tel aussi l'Apollon de Tralles. Il est un des plus beaux échantillons d'un art nouveau et original, qui semble propre à l'Asie, où il naquit peut-être du contact des Grecs avec des populations qui comptaient parmi leurs ancêtres les illustres décorateurs des palais de Ninive et de Babylone.

André Joubin.

LE CAPITOLE

ET

LE TEMPLE DE JUNON CÉLESTE

A CARTHAGE

Il fut un temps où ceux qui s'occupaient de Carthage connaissaient exactement l'emplacement du palais de Didon et de la maison d'Hannon. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui : à mesure que l'on a étudié de plus près les ruines de la ville, on s'est aperçu que certaines affirmations étaient véritablement par trop risquées, et l'on a appris peu à peu à ne pas vouloir en savoir plus long qu'il ne convient.

Le chapitre que Tissot a consacré à Carthage, dans le premier volume de sa *Géographie comparée de l'Afrique*, marque un grand progrès à cet égard. Il reste, néanmoins, beaucoup encore à émonder ; et celui qui voudra écrire une étude véritablement sérieuse sur la topographie de Carthage punique et romaine, devra négliger, sans remords, la plus grande partie de ce qui a été imprimé jusqu'ici à ce sujet. Avant tout il devra tenir pour non avenus les travaux de Daux, qui a exercé une influence funeste sur les études d'archéologie africaine, par son incapacité à distinguer ce qui existe sur le terrain de ce qu'a créé son imagination et par l'impudence, inconsciente, je veux le croire, de ses affirmations [1] ; il devra aussi éliminer toutes les théories d'écri-

1. Je rappelle ici ce qu'a déjà dit M. Reinach (Tissot, *Géogr. de l'Afrique*, II, p. 795) à ce sujet, et je précise. Daux n'a jamais apporté une preuve sérieuse à l'appui des théories qu'il a avancées ; les quelques planches qui accompagnent son étude d'Utique dans ses *Emporia phéniciens* ne contiennent que des dessins insignifiants ou des reconstitutions sans pièces justificatives. Quant à ses plans d'Utique, de Carthage, d'Hadrumète, on est stupéfait, quand on les compare

vains qui, comme Dureau de la Malle, n'ont jamais visité Carthage et n'en donnent pas moins leur avis sur l'emplacement de tel ou tel édifice. C'est contre l'une de ces théories, assez récemment émise et qui paraît sur le point de faire quelque fortune, que je tiens à m'élever en quelques lignes.

A côté de la colline appelée autrefois Byrsa et de nos jours colline de Saint-Louis, s'élève une autre colline, plus petite, que l'on nomme communément colline de Junon. On la désigne ainsi parce que Dureau de la Malle et bien d'autres, après et d'après lui, ont supposé qu'elle était couronnée, dans l'antiquité, par le temple de Tanit, la protectrice de Carthage, ou si l'on veut par le temple de Junon Céleste ; car personne n'ignore que la divinité de ce nom est identique à la Tanit carthaginoise.

Ceux qui ont exploré les restes de Carthage avec méthode, Beulé et le P. Delattre, ont interrogé vainement le sol de la colline dite de Junon pour trouver des traces de ce temple ; et, n'en ayant rencontré aucune, ils en ont conclu qu'il fallait le placer ailleurs. En quoi ils ont, sans doute, raison, bien que dans des ruines aussi pillées que le sont celles de Carthage l'absence de vestiges soit un argument assez faible, surtout lorsqu'on sait, d'autre part, que l'édifice qu'on recherche a été rasé par les anciens eux-mêmes, ce qui est le cas pour le temple de Tanit.

Partant de cette constatation, l'auteur d'un travail assez estimé sur les Capitoles du monde romain, M. Castan, a voulu prouver que le temple de Junon et le Capitole étaient tout un, et que l'un et l'autre occupaient le sommet de Byrsa[1].

Tout d'abord, il avance que le Capitole de Carthage s'élevait sur cette colline. Je ne veux pas discuter ici ce point en détail[2].

avec ce qu'ont dit ou dessiné ses prédécesseurs et surtout ses successeurs — qui auraient dû trouver trace de ses fouilles — et lorsqu'on regarde l'état actuel des lieux, de voir indiqués des tracés de fortifications et d'édifices, sans un mur qui manque, sans une ligne interrompue, à des endroits où il ne reste plus que des pierres éparses, quand il en reste.

1. *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 1885, p. 112 et suiv.

2. On sait seulement qu'il était sur une hauteur. Voir tous les textes relatifs

Je concéderai que l'opinion est assez vraisemblable, à condition que l'on reconnaisse que le fait n'est aucunement prouvé et qu'il y a, entre Byrsa et le Bordj-Djedid, assez de hauteurs pour que les Romains aient pu y établir le temple de Jupiter. J'admets donc, non sans garder des doutes sérieux, que le Capitole était sur Byrsa. Comment la présence du Capitole au haut de cette colline peut-elle se concilier avec celle du temple de Junon ?

Voici le raisonnement de M. Castan ; je néglige certains petits arguments accessoires qui ne prouvent rien si l'argument principal est réfuté [1] :

Nous connaissons par Prosper d'Aquitaine, ou plutôt par un anonyme dont les œuvres sont jointes à celles de saint Prosper [2], l'état du temple *Juno Caelestis* en 399. Nous voyons qu'à cette date il était très vaste, précédé d'une grande place revêtue de dalles de pierre, *entouré d'une bordure de remparts et encadré des sanctuaires de tous les dieux du pays*. Or un temple précédé d'une *area*, entouré de remparts et encadré de sanctuaires, ressemble singulièrement à un Capitole. Ce sont là autant de particularités que présente le plan du Capitole de Rome, tel qu'on le connaît, et celui des Capitoles provinciaux, image fidèle, on le sait, de celui de la capitale.

D'autre part, Junon Céleste et Tanit sont la même divinité. Comme tout Capitole contenait un temple de Junon à côté d'un temple de Jupiter et d'un temple de Minerve, il est tout naturel de supposer que la Junon du Capitole de Carthage n'est autre que la Junon Céleste; « le temple de Byrsa remplissait donc la double fonction de sanctuaire dédié à Caelestis et de temple Capitolin. »

Ainsi raisonne M. Castan. Pour confirmer cette théorie, le

à la question rassemblés dans la dissertation de M. Castan et dans l'opuscule de M. Kuhfeldt, *De Capitoliis imperii romani*, p. 46 et suiv.

1. Par exemple celui-ci : le temple de Junon, nous dit l'auteur du *De Promissis*, couvrait une étendue de 2,000 pas ; ce qui est la surface de la colline de Byrsa. Il est évident que ce peut être là une coïncidence toute fortuite.

2. *De promissis et praedictionibus Dei*, III, 38 (Migne, *Patrol. lat.*, t. LI, p. 835).

P. Delattre, dont l'opinion est une autorité quand il s'agit de Carthage[1], a apporté récemment un nouvel argument. L'anonyme cité plus haut raconte qu'il y avait sur le frontispice du temple de Céleste une inscription en grandes lettres de bronze avec ces mots : *Aurelius pontifex dedicavit*. Or, le P. Delattre a recueilli sur Byrsa un fragment de marbre, où l'on aperçoit des traces en creux (ᴧr), ménagées évidemment pour recevoir des lettres de bronze; on distingue même encore les trous de scellement. « C'est, ajoute-t-il, le seul spécimen d'inscription de ce genre, gravé sur marbre, que nous ayons trouvé encore; et c'est précisément la colline de Saint-Louis qui l'a fourni. On peut croire, ce me semble, avec raison, que ce débris provient de la dédicace qui ornait le frontispice de Junon Céleste. »

Enfin le P. Delattre a fait remarquer[2] qu'on a découvert sur Byrsa la mention d'une *aedes Concordiae*[3]; « de ces deux termes, le premier rappelle le *templum aedibus vallatum* du texte cité plus haut et le second peut convenir à Junon; car on connaît une dédicace africaine à *Juno Concordia*. »

Quelle est la valeur de tous ces raisonnements et y a-t-il lieu de se ranger à l'opinion de M. Castan?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord rappeler le texte exact de l'auteur anonyme qui nous a décrit le temple de Céleste :

Apud Africam, Carthagini inesse ferebant templum nimis amplum, omnium deorum suorum aedibus vallatum, cujus platea lithostrata, pavimento ac pretiosis columnis et moenibus decorata, prope in duobus fere milibus passuum protendebatur.

Je crois qu'en traduisant ces quelques lignes M. Castan a donné au mot *moenibus* une importance qu'il n'a pas ici : il y a vu une « bordure de remparts » qui, soit dit en passant, ne pouvait guère exister sur Byrsa à l'époque où se place cette description, puisqu'il est universellement reconnu que la colline, qui avait été fortifiée à l'époque punique, fut privée de ses rem-

1. *Mélanges de l'École de Rome*, 1892, p. 10 et suiv.
2. *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 104.
3. *C. I. L.*, t. VIII, n° 12569.

parts après la prise de la ville par Scipion et resta dans cet état jusqu'au jour où l'on sentit le besoin de se mettre en défense contre les Vandales. La traduction donnée par M. Castan de la phrase *omnium deorum suorum aedibus vallatum* est plus exacte : « encadré des sanctuaires de tous les dieux du pays. » En style archéologique, on dirait que le sanctuaire de *Caelestis* était entouré de ceux des divinités parèdres de la déesse. De fait, en tenant compte du style particulier et assez recherché de l'époque, je me persuade que l'anonyme a voulu dire simplement : Le temple se composait d'une cour, entourée de portiques et enclose de murs, où s'ouvraient plusieurs chapelles dont la principale était celle de Junon Céleste. C'est là précisément la disposition de tous les temples phéniciens connus[1], et, sans sortir de l'Afrique, celle du temple de Baal-Saturne, à Dougga, tel que nous l'ont révélé récemment les fouilles heureuses de M. le docteur Carton[2].

Y a-t-il rien de plus naturel que de constater la présence à Carthage d'un temple de Tanit, bâti sur le plan de tous les temples phéniciens analogues? Quant aux chapelles elles-mêmes, on peut se les figurer groupées, au fond de la cour, comme sont celles de Saturne et de ses parèdres dans le temple de Dougga, c'est-à-dire juxtaposées; mais il se peut aussi que leur disposition ait été toute différente ; et cela est, en somme, d'une importance secondaire pour la question qui nous occupe. Ce qu'il y a de curieux, c'est que le Capitole de Rome, autant qu'on peut le savoir[3], et les Capitoles africains que nous connaissons, par exemple ceux de Timgad[4] et de Lambèse[5] — dont le plan est encore aujourd'hui parfaitement net — offrent les mêmes particularités : une cour pavée, entourée de portiques et enfermée de murs de tous côtés; au fond, la triple *cella* des divinités capito-

1. C. Perrot, *Histoire de l'Art*, III, p. 241 et suiv.; surtout p. 314 et 315.
2. *Bull. d'Oran*, 1893, p. 63 et suiv.
3. Cf. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, s. v.
4. Il a été fouillé il y a deux ans; nous n'avons pas encore publié le résultat des fouilles.
5. R. Cagnat, *Lambèse*, p. 56.

lines. De là une similitude, tout extérieure, par laquelle M. Castan s'est laissé tromper, mais qui ne doit pas nous induire en erreur, nous qui avons été instruits par des fouilles récentes de la perpétuité des traditions puniques, à l'époque romaine, dans la construction des temples élevés aux divinités indigènes.

Ce qui serait plus grave encore, ce serait d'admettre avec M. Castan l'identité de *Juno Caelestis* et de la Junon Capitoline. Sans entrer dans une discussion mythologique abstraite, il suffira de faire remarquer que dans tous les Capitoles africains, la Junon adorée était appelée *Juno Regina*. C'est le nom qu'elle porte à Dougga[1], à Lambèse[2], à Maâtria[3], à Henchir-Harat[4], à Henchir-Metkides[5], et ailleurs[6]; jamais elle n'est désignée par l'épithète de *Caelestis*. Il y a plus: dans certaines villes, on trouve la mention des deux divinités à côté l'une de l'autre. A Dougga, par exemple, *Juno Regina* était honorée au Capitole[7], et *Juno Caelestis* dans un sanctuaire tout à fait différent[8], qui lui était propre; les restes en subsistent encore à l'ouest de la ville[9]. C'est donc une véritable hérésie que de confondre les deux déesses.

On pourrait supposer, il est vrai, que Tanit avait une petite chapelle dans le Capitole de Carthage, à côté de la triade romaine, ce qui lui aurait donné dans cette assemblée divine un rang tout à fait secondaire; je ne pense pas qu'il faille se résoudre à l'admettre; et, en tout cas, le texte de l'auteur anonyme du *De promissis* ne nous y autorise pas; car il parle d'un temple dont Junon Céleste était la grande divinité.

Il ne me paraît pas plus admissible d'identifier *Juno Concor-*

1. *C. I. L.*, t. VIII, n° 15523.
2. *Ibid.*
3. *Revue archéol.*, 1892 (XX), p. 215.
4. *C. I. L.*, t. VIII, n° 906.
5. *Ibid.*, n° 2194.
6. *Ibid.*, n° 2465.
7. Cf. la note 1. La *cella* où était placée sa statue existe encore (Saladin, *Description des antiquités de la Régence de Tunis*, II, p. 112 et suiv.).
8. *C. I. L.*, t. VIII, n°s 1474, 15512, 15530.
9. On fouille en ce moment ce temple et l'*area* qui l'entoure.

dia avec *Juno Caelestis*. Il est plus naturel — en supposant qu'il faille lire sur l'inscription rappelée par le P. Delattre[1] : *Juno Concordia Aug(usta)* et non *Juno Concordiae Aug(ustae)*[2] — de considérer cette Junon Concorde comme la même que *Juno Regina*, puisque l'inscription qui la mentionne a été trouvée sur le forum de Markouna, à côté d'une autre inscription de même époque dédiée à Jupiter[3], et que, sur le même forum, existait une base consacré à *Minerva Augusta*[4], ce qui complète la triade capitoline. En tout cas, le texte découvert à Byrsa par le P. Delattre signale une *aedes Concordiae* et non *Junonis Concordiae*. Rien ne prouve donc qu'il y soit question d'une Junon. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la Concorde est une divinité symbolique qui était honorée pour elle-même dans tout l'empire romain.

Reste l'argument que l'on peut tirer de la présence sur Byrsa d'un fragment de marbre avec lettres incrustées. Il est inutile d'y insister longuement. Nul ne niera que la façade d'un monument quelconque de Byrsa, par exemple le temple d'Esculape, ait pu porter une inscription de cette sorte ; d'autant plus que le groupe de lettres signalées par le P. Delattre (NF, NE ou VF, VE), ne se retrouve pas dans la partie — d'ailleurs fort arrangée pour les besoins de la cause — de l'inscription dédicatoire du temple de Céleste, que nous a conservée l'auteur anonyme du *De promissis*.

Il me paraît donc tout à fait impossible d'admettre la théorie de M. Castan et de faire du Capitole et du sanctuaire de Junon Céleste un seul et même temple. Le texte même de l'anonyme nous fournit un argument contre cette identification. Il raconte que le temple de Céleste fut d'abord transformé en église chrétienne, puis rasé en 421, sur l'ordre des empereurs et sous la surveillance du tribun Ursus (*ad solum usque perducta*). L'emplacement, ajoute-t-il, fut consacré à la sépulture des mots (*agrum reliquit in sepulturam scilicet mortuorum*). Or, en 429, les empereurs

1. *C. I. L.*, t. VII, n° 4197 : *Junoni Concordiae Aug., pro salute*, etc.
2. Voir les tables du *Corpus*, p. 1083.
3. *C. I. L.*, t. VIII, n° 4196.
4. *Ibid.*, n° 4198.

Théodose II et Valentinien III[1] ordonnaient aux contribuables de verser à Carthage, au Capitole, les impôts dus au fisc pour les immeubles africains. C'est donc qu'à cette date le Capitole existait encore, comme temple ou comme trésor, peu importe. Le temple de Céleste ayant disparu, *rasé jusqu'au sol*, huit ans auparavant, il est de toute nécessité que l'un ait été entièrement différent de l'autre.

Je conclus. Il y a eu à Carthage deux temples distincts et bâtis à peu près sur le même plan : un Capitole et un temple de Tanit. Le Capitole peut avoir été établi sur Byrsa, à côté du temple d'Esculape, qui, lui — c'est un fait certain — occupait le sommet de cette colline aussi bien à l'époque punique que sous l'empire romain. Le temple de Tanit s'élevait ailleurs, peut-être sur une hauteur[2], peut-être, au contraire, dans le voisinage du forum, entre les collines et la mer[3]. Le P. Delattre, à qui rien n'échappe, finira bien quelque jour par en déterminer la position exacte.

R. Cagnat.

1. *Cod. Théod.*, XI, 1, 34.

2. Apulée (*Metam.*, 4) dit, en parlant de Junon Céleste : *Sive celsae Carthaginis quae te... percolit, beatas sedes frequentas.* Mais de ce que Carthage est appelée ici *celsa*, en résulte-il que le temple fût lui-même sûr une hauteur ?

3. Toutes les stèles votives à Tanit, avec inscriptions puniques, ont été trouvées dans les environs du forum (Sainte-Marie, *Fouilles à Carthage*, p. 11 et suiv.; Reinach et Babelon, *Recherches archéologiques en Tunisie*, p. 37 et suiv.). De plus Ulpien (*Reg.* 22, 6), appelle la Junon Céleste de Carthage « Salinensis »; or la plaine située entre Byrsa et la mer et particulièrement les terrains voisins des anciens ports, se nomment actuellement « Cartadjenna » ou encore « les Salines » (*Cosmos*, 1894, p. 247).

INSCRIPTIONS GRECQUES DE SALONIQUE

RECUEILLIES AU XVIII[e] SIÈCLE PAR J.-B. GERMAIN

Les *Observations sur l'histoire et les monumens de la ville de Thessalonique* de l'abbé Belley [1], imprimées en 1777 dans le tome XXXVIII de l'*Histoire de l'Académie royale des inscriptions* [2], mentionnent différentes inscriptions grecques de cette ville recueillies par un agent français dans le Levant, J.-B. Germain, de Marseille, qui fut chancelier du consulat de France à Smyrne en 1733 et 1740, puis à Salonique en 1745 et 1748, date à laquelle il passa en la même qualité à Alger [3].

Le recueil d'inscriptions que Germain avait envoyé à Paris ne se retrouva plus lorsque Boeckh imprima dans le tome II du *Corpus inscriptionum græcarum* les inscriptions de Salonique, en tête desquelles l'auteur constate, dans une note, l'insuccès de ses recherches à Paris. Ce recueil n'était cependant pas perdu, mais avait été conservé, à la fin du siècle dernier, par un érudit avignonnais, Calvet [4], qui le légua en 1810, avec le reste de ses col-

1. L'abbé Augustin Belley, né en 1697, à Sainte-Foy de Montgommery, au diocèse de Lisieux, mort à Paris le 26 novembre 1771, bibliothécaire du duc d'Orléans, fils du Régent, membre de l'Académie des inscriptions depuis 1744; auteur de très nombreux articles de numismatique publiés dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*. Son éloge par Le Beau se trouve dans le tome XXXVIII de la même *Histoire*, p. 227-282, et la liste de ses ouvrages dans la *France littéraire* de Quérard.

2. Pages 121-146; cf. surtout p. 133.

3. Voy. l'*Inventaire des Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, par M. O. Teissier (Marseille, 1878, in-4°), p. 129, 194 et 219; J.-B. Germain fut nommé chancelier du consulat de France à Alger le 7 juillet 1748.

4. Esprit Calvet, médecin et antiquaire, né à Avignon en 1728; son tes-

lections, à sa ville natale, où il est resté ignoré jusqu'à la publication récente par M. Labande du *Catalogue sommaire des manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Avignon*[1]. Les copies d'inscriptions conservées dans ce volume sont précédées de différentes listes de médailles, recueillies aussi par Germain, et de quelques notes numismatiques, dont voici le détail :

Fol. 1-90. « Médailles du cabinet de Germain, vendues à M. Carry, antiquaire à Marseille, 1756. » — Médailles grecques et latines.

Fol. 91-126. « Description de quelques médailles que j'ay trouvées à Smyrne depuis [le] 28e janvier 1733, jour de mon [arrivée] jusques... 1739. — Au cabinet de Germain. » — Médailles grecques et latines.

Fol. 127-144. « Catalogue de mes médailles grecques, en grand, moyen et petit bronze; nombre en tout, 537. G[ERMAIN]. — Quelque tems après avoir fait ce catalogue j'ay acquis diverses autres médailles grecques ; leur nombre, en tout, est d'environ 800, renfermées sans ordre en cette petite garde-robe. » — A la fin, Guérin mentionne un total de « 732 en tout ».

Fol. 145-176. « Cayer de remarques sur les médailles de Sicile en or, argent et cuivre. »

Fol. 177-186. « Catalogue de mes médailles grecques et latines, en grand, moyen et petit bronze, dans mon cabinet. G[ERMAIN]. » — Liste différente de la précédente, fol. 127-144.

Fol. 187-191. Catalogue de médailles grecques d'Asie, « ex musæo D. Gravier Massiliensis. » — Fol. 192-204. « Numismata ægyptiaca e musæo Francisci Gravier Massiliensis. » — Médailles grecques.

Fol. 205-212. « Ordre des médailles impérialles en argent,

tament est daté du 10 janvier 1810. Voy. *Vie d'Esprit Calvet, suivie d'une notice sur ses ouvrages....* (Avignon, 1825, in-12).

1. Avignon, 1892, in-8°, p. 169 ; le ms., qui a reçu dans le nouveau classement le n° 1377, est ainsi désigné : « Germain de Marseille, Mss. sur les antiquités, inscriptions, médailles, etc. — XVIIIe siècle. Papier. 384 feuillets. 256 millim. sur 189. »

avec leurs inscriptions. » — Fol. 212-220. « Abbréviations qui sont dans les médailles romaines. » (Liste alphabétique.)

Fol. 221-261. « Recueil de médailles de bronze, selon l'édition de Vaillant de 1743, pour servir de supplément à l'édition de 1692, depuis Jules César jusqu'à Postume. » — Description de médailles tirées de différents cabinets avec deux planches de médailles gravées ; en marge de la première, Germain a noté : « J'ai donné à M. Oudinet, intendant du Cabinet de Sa Majesté, la médaille de Carinus et Numerianus, *capita jugata* ; au revers : *Victoria Augg.* — Une de Philippe, grecque ; revers : *Jotapeiton.* — Une de Adrien, revers : *Hermono.* L·IΔ. — Une de Cleopatra, au revers le *lituus.* Pour insérer audit Cabinet. »

Fol. 262-280. Notes sur diverses médailles grecques du cabinet de J.-B. Germain, de Marseille. — Fol. 272. Projets de médaille commémorative du rétablissement de l'Académie de Marseille (1726). — Fol. 278. « Copie d'une lettre du sieur L'Empereur », sur les médailles consulaires, etc.

Fol. 281-296. « Inscriptions prises sur les marbres antiques qui se trouvent dans la ville de Salonique, par le S[r] Jean-Baptiste Germain » ; copies adressées « à Mgr. le comte de Maurepas. » (In-folio.)

Fol. 297-327. « Cayer des inscriptions que j'ay prises à Salonique sur les marbres originaux. G[ERMAIN]. 1747. » « Envoyé à M. de Maurepas, ministre. » — Brouillons de la copie précédente (n[os] 1-28), suivis de quelques dessins (très médiocres) d'antiquités de Salonique.

Fol. 328-357. Inscriptions de Smyrne, parmi lesquelles se trouvent quelques copies des inscriptions précédentes de Salonique.

Fol. 358-376. « Cayer de description des villes de Macédoine, et de Thessalonique. » — Notes très sommaires.

Le recueil des inscriptions de Salonique, dont l'abbé Belley se servit pour son mémoire, avait été envoyé par Germain au comte de Maurepas, qui fut ministre de la Marine de 1723 à 1749 ;

c'est ce que rappelle une mention expresse de Germain, en tête de la copie mise au net, destinée au ministre et qui se trouve au fol. 281 du manuscrit d'Avignon. Le nombre total des inscriptions qu'il contenait semble avoir été primitivement de quarante-quatre au moins ; l'abbé Belley cite en effet les n°s 31, 37-39 et 44 ; mais présentement, il n'en reste plus que trente-quatre, numérotés 1-28 et 33-38. Les n°s 29-30, 32 et 40-43 manquent ; le texte, ou quelques mots seulement du texte, des n°s 31, 39 et 44 n'a été conservé que par l'abbé Belley.

Dès son arrivée à Salonique, en 1745, Germain avait entrepris de recueillir les inscriptions grecques de cette ville. En 1747, il communiquait le texte de celles qu'il avait déjà copiées au comte de Caylus, et c'est, selon toute vraisemblance, l'année suivante qu'il adressa au comte de Maurepas le recueil consulté par l'abbé Belley. Quelques années auparavant l'anglais Richard Pococke, au cours de ses voyages dans le Levant, de 1734 à 1741, avait aussi relevé plusieurs inscriptions grecques de Salonique[1], qu'il publia en 1752 dans ses *Inscriptiones antiquæ*[2], et c'est d'après les seules copies, souvent fautives, de Pococke que Boeckh a dû pour la plupart les reproduire dans le *Corpus*.

Depuis l'édition du *Corpus*, les inscriptions de Salonique ont été l'objet de différents travaux. Ph. Le Bas dans son *Voyage archéologique en Grèce*[3] en a publié un certain nombre de nouvelles et a rectifié la lecture de plusieurs de celles qui étaient déjà connues. Plus tard, M. L. Heuzey a jeté un jour nouveau sur l'épi-

1. Avant Pococke et Germain, un Jésuite français, le P. Braconnier, avait recueilli, vers 1706, les copies de plusieurs inscriptions grecques de Salonique qu'il envoya à Paris (Bibliothèque nationale, coll. Clairambault, ms. 566, fol. 215-224); ce sont les n°s 1967, 1970, 1988 *b* (*c*) et 2163 du *Corpus*, dont les deux premières se retrouvent dans les copies de Germain. Une *Relation... de la mission de Thessalonique*, extraite des Mémoires du P. Braconnier se trouve aux p. 321-414 du t. IX des *Nouveaux Mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant* (Paris, 1755, in-12). — Il y a quelques inscriptions grecques de Salonique dans le *Voyage de Paul Lucas... dans la Grèce*, etc. (Paris, 1712, in-12), t. I, p. 404-405. Cf. aussi Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum* (Milan, 1740, in-fol.), t. II, p. 595.

2. Cap. V, sectio II, p. 48-49. — Pococke rapporte treize inscriptions grecques.

3. Inscriptions, t. II, p. 317-325 (Thessalonique, n°s 1356-1405).

graphie de cette ville dans sa *Mission archéologique de Macédoine*[1]. Enfin, il y a vingt ans, M. l'abbé Duchesne et M. Ch. Bayet ont fait à Salonique une ample moisson d'inscriptions publiées dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*[2].

Après toutes ces publications le recueil de Germain n'est point cependant sans utilité. On lui doit en effet vingt-trois textes épigraphiques qui semblent être restés jusqu'ici inconnus, et, pour toutes ces inscriptions de Salonique, il a conservé des mentions topographiques précises, souvent omises dans les recueils de Pococke et de Boeckh.

Il était inutile de reproduire *in extenso* le recueil de Germain ; pour les inscriptions déjà publiées on s'est contenté de donner le texte des notes topographiques que Germain y a jointes, avec des renvois aux recueils dans lesquels ces inscriptions ont été publiées. Quelques inscriptions insérées dans le *Corpus*, mais pour lesquelles les copies de Germain présentent des variantes notables, ou un texte plus complet, ont été aussi reproduites[3].

H. OMONT.

1. P. 272-282 : Monuments divers de Thessalonique.

2. 3e série, t. III (1876), p. 201 et suiv. Sur les derniers travaux dont l'épigraphie de Smyrne a été l'objet, voy. le *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft* de Iwan von Müller (2e édition), p. 420-421.

3. Avant de passer à Salonique, Germain, tandis qu'il était à Smyrne, avait relevé quelques inscriptions grecques de cette ville, dont les copies se trouvent encore dans ses papiers. La plupart ont été publiées dans le *Corpus*, d'après Pococke ; ce sont les nos 3152 (fol. 329 *bis* et 338); — 3165 (fol. 342) : « Cette inscription est gravée sur une colonne de la grande mosquée du village de Bournaba, Smyrne » ; — 3184 (fol. 335 et 355); — 3276 (fol. 329 et 352), dont une ligne entière a été omise dans le *Corpus*, entre les lignes 9 et 10 :

9 ΩΝΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝΟΚΑΙΜΝΗ
ΜΗΔΕΝΙΕΞΕΤΩΕΞΑΛΛΟΤΡΙΟΣ
10 ΜΗΔΕΤΟΥΤΟΣΗΕΓΓΟΝΟΙΣΑΥΤΩ

L'inscription suivante (fol. 343) a été publiée, mais avec des variantes, par Pococke (p. 39) et sans la mention précise d'emplacement notée par Germain :

+ ΥΠΕΡΕΥΧΗCΓΛΑΥΚΟCΕΠΟΙΗCΑΤΟΠЄΡΙΘΘΟΙΡΟΝΤΗCΑΓΙΑC
ΤΟΥΘΟΥΕΚ4ΗCΙΑCΚЄΜΝΗCΘΙΜ

« Aux cimetières, du côté de la marine, à gauche, au même vilage de Bour-

INSCRIPTIONS DE SALONIQUE

1.

« Inscription sur la porte d'une maison au quartier de l'Hypodrome, au bout d'une petite rue, à gauche, en sortant de la grande place pour aller à la porte de la Calamaria. » — « Envoyée à M. le comte de Caylus, le 10e juillet 1747. »

C. I. G., 1897; ed. Pococke, *Inscr. ant.*, I, v, 2, p. 49, n° 6. (Le Bas. n° 1383.)

Variante : ΚΛΩΛ·Α = Κλωδία. Boeckh, d'après Pococke : ΠΛΩΔΙΑ, *corr.* Κλωδία.

2.

« On trouve cette inscription au réservoir de la fontaine publique des Derviches appellés les Hurleurs, à 30 pas de la porte de la Calamaria, à gauche. » — « Envoyée à M. le comte de Caylus, le 10e juillet 1747. »

C. I. G., 1970; Le Bas, n° 1386; *Archives des Missions*, 3e série, t. III, p. 228, Inscr. fun. de Salonique, n° 37. — La lecture de M. Bayet reproduit exactement la copie de Germain. Quant à la leçon ΕΡΜΙΟΝΗ elle est aussi donnée par une ancienne copie

naba; sur un quarré de marbre blanc, comme le frontispice d'un édifice. Il faudroit déterrer ce marbre pour pouvoir copier cette inscription. »

Enfin l'inscription suivante (fol. 344) semble inédite :

ΜΕΝΗΛΛΗϹ
ϵΙΝϵΚϵΝΑΘ·Ι
ΝΑΤΟΥϹΟΙϹΥΝ
ΠΡΟΦϵΤϵΥΖΙ·
ΜϵϹΜΗΝΑϹ
ΛΗΤΡΙΟΔΟΙ
ΟϹΙΟϹ
ΛΛ.Χ:....Λϵ

« Inscription trouvée au cimetière du vilage de Bournaba du côté de terre. »

du P. Braconnier (1706); Bibl. nat., coll. Clairambault, ms. 566, fol. 223 v°.

3.

« Inscription sur la porte de l'Hospice des papas de Monte Santo, au vieux quartier des Francs. » — « Envoyée à M. le comte de Caylus, le 10e juillet 1747. »

C. I. G., 1995; ed. Pococke, *l. c.*, p. 49, nos 7 et 10. (Le Bas, n° 1395[1].)

ΟΑΝΛ.. ΓΚΥΜ.
ΑΝΟΥΙCΙ ΡΟΝΙΙ
ΘΗΚΑΡΙΟΙ \ΥΛΙ
ΟΒΟΛΟΝ >Ο:
Ρ

4.

« Sur le seuil de la petite porte du derrière, en entrant à la mosquée appellée *Eski Serail*, Vieux palais. » — Fol. 341, autre copie, avec la date : « 1746. »

...ΩΙΣΙΔΩΡΩ
Η ΚCΑΝΔ^ΡΟΝΗ
ΤΑ ΤΡΙ..

5.

« Au réservoir de la fontaine hors la ville, en face la porte du Verdar. » — Fol. 337, autre copie avec la date : « Le 19e juillet 1746. »

C. I. G., 193; ed. Pococke, *l. c.*, p. 48, n° 2. (Le Bas, n° 1336[2].)

ΙΩΙL......ΛΥΕ
ΟΜΟΙΩΣΟΥΔΕΤΩΝΕΝΤΩΗΡΩΩΕΣΩΟΥΣΩΝΑ¯ΝΩΝΕΣΣΑΡΩ
.ΙΝΟΕΣΙΤΙΣΙ¯ΜΕΤΑΚΙΝ¯ΙΣΕΙΕΙΔΕΜΝΔΩΣΙΤΩΤΑΜΙΩΥΠΕΡΕΚΑΣΤΗ
ΛΞΗΝΟΥ Ж ΝΕ

1. Le second fragment manque dans le *Corpus* et chez Le Bas.
2. Le *Corpus* et Le Bas offrent un texte moins étendu que la copie de Germain.

6.

« A la fontaine, en montant à droite dans la ville, à la porte du Verdar, du côté des murs. » — « Le 28 janvier 1747. »

C. I. G., 1994 b. *add.* (d'après C. Swan). (Le Bas, n° 1372 [1].)

IC.
ΝΕΙΚC—ΙΑΙCE
ΑΙΛΙΑΤ̣ΕΜΙCΙΑ
ΤΗCΥΝΒΙΩ
ΚΑΙΕΑΥΤΩ

7.

« A côté de la petite porte en entrant du côté du midy à la mosquée appelée la Rotonde [2]. » — « Le 30 juin 1746. »

C. I. G., 1988 ; ed. Pococke, *l. c.*, p. 49, n° 13. (Le Bas, n° 1367.)

Variante, 2e ligne : Ν ΕΥΚΙΟΥ · pour ΛΕΥΚΙΟΥ ·, mais une copie au crayon (fol. 351) porte bien : ΛΕΥΚΙΟΥ.

8.

« Inscription sur laquelle il y a en relief deux figures de femme en buste ; l'une est voilée, l'autre a la tête nue. J'ay ce marbre. » — « Envoyée à M. le comte de Caylus, le.... »

C. I. G., 1989. (Le Bas, n° 1390.)

Variantes : ΚΟΥΙΝΤΟC, — ΜΗΤΡΙ ΜΛΕΜΗC.

9.

« Au *Tchiosk*, après être sorti de la porte de la ville, en montant à la Calamaria, appellée *Chek soñi.* » — Fol. 334, autre copie avec la mention : « Inscription à un tombeau, au *Tchiosk* de la Calamaria, à gauche des murailles de la ville. Le 21e no-

1. Différent du texte publié dans le *Corpus* et chez Le Bas.
2. « In ecclesia secundum Lucam, ad fontem sec. Clarkium. » *C. I. G.*, *l. l.*

vembre, 1745. G[ERMAIN]. » — « Envoyée à M. le comte de Caylus. »

ΙΟΥΛΙΑΛΑΡΡΙΑΛΥΚΑΚΑΙΑΥΡΗΛΙϹϹΕΜΑ.
ΡΑΓΔΟΣΙΗΝΑΛΑΟΝΕΑΥΤΟΙΟΖΩΝΤΕΣΚΤΩΝΚΟΙ·
ΙΝΩΚΟΠΩΝΣΑΝΔΕΤΟΛΜΗΣΙΗΕΤΕΡΟΣΤΙΝΑΚΑ
ΑΤΑΘΕΣΘΑΙΧΩΡΙΣΤΩΝΠΡΟΓΕΓΡΑΜΜΕΝΩΝ
ΔΩΣΕΙΤΩΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑΜΕΙΩΙΠΡΟΣΤΕΙΜΙ·
ΥΧΜ·

10.

« Inscription à la mosquée saint Dimitri, à la seconde tribune en face de la grande porte, en entrant. Elle est gravée sur un quarré de marbre au rang des secondes colonnes. »

ΑΙΛΑϹΩϹΕΓΑ
ΤΡΑΠΑΙΛΕΩΟ
ΝΥΝΠΩΤΩΑΝ
ΔΡΕΙΚΑΙΑΥΤΗΖΩ
ϹΑΕΤΟΥϹΘΛΜΗ
ΜΗΝΟϹΔΙΟΥΕΝΑΤΗ

11.

« D'un pied d'estal renversé, au dernier jardin à gauche, à côté de l'église des Grecs, appelée la Panaglia brûlée. » — Fol. 334 v°, autre copie avec la mention : « J'ay copié cette inscription d'un pied d'estal renversé, au dernier jardin à gauche, à côté de l'église des Grecs, appelée la Panaglia brûlée. A Salonique, le 10° may 1746. GERMAIN. » — « Envoyée à M. le comte de Caylus. »

ΚΑΤΑΙΟΔΟΥΑ
ΤΗΚΙΑΤΙΣΗ
ΠΟΥΛΠΙΙΥΛ
ΡΟΥΦΙΝΙΑΝΑ
ΑΡΤΕΜΙΔΑΡΙ
ΤΟΝΚΑΙΜΠ
ΟΣΝΡΔΤΥΣΑΝ
ΤΑΝΟΜΙΜΟΣ
ΥΙΟΝΠΑΓΑΙΥ
ΦΙΝΙΑΝΑΙΗΝΑ
ΤΟΥΚΑΝΝΕΠΟ

ΣΤΡΑΤΟΜ:....
ΤΟΜΟΛΜΠΛ
ΚΑΙΡ.ΙΟΥΛΙΑΣ
ΑΡΤΡΜΙΔΩΙΑ
ΑΙΟΥΛΑΡΙ....
ΜΙΔΩΡΟΣΜ
ΑΥΡΗΛΙΑΓΑΙΑ
ΝΗΤΟΝΕΚ...ιΟ
ΝΟΜ

12.

« Sur le fronton d'une porte, à une mosquée ruinée dans le vieux quartier des Juifs. » (*Alias* : « Du côté de la place de l'Hypodrome. »)

C. I. G., 8705; *Archives des Missions*, 3e série, t. III, p. 254-255, Inscr. fun. de Salonique, no 103. — Une autre copie figurée de cette inscription se trouve plus loin au fol. 357.

13.

« En face de la colonne peinte en verd, au monument neuf d'Aly Effendi. »

Η ΝΙΖ
Ν ΙΖΓ
◇

14.

« En venant de la ville pour sortir de la porte du Verdar, à gauche, on trouve cette inscription à une fontaine. »

ΚΑΡΒΛΙΑ·ΙΟΥΛΙΑΑΥΡ·ΙΛΙΩΝΕΙΚΕΑΤΛΠΕΕΥΠΡΟΙΙΙ·ΛΕΑΥΚΥΤΑΤΙ·
ϹΥΝΒΙΩΤΟΑΝΓΕΙΟΝΕΚΓΛΝΚΟΙΝΩΝΚΠΛΝΕΑΝΑΕΤΙΣΕΕΡΟ·
ΤΟΛΜΕ[Η]ΚΑΤΑΘΕΣΕΙΝΑΛΛΩΤΟΙΣΓΟΝΓΥΑΙΣ>ΧΜΒ·

15.

« Inscription à une petite place où il y a deux colonnes renversées ; ce marbre sert de réservoir à une fontaine. »

C. I. G., 1985; ed. Pococke, *l. c.*, p. 49, n. 5. (Le Bas, no 1388[1].)

ΚΛΑΥΔΙΑ ЄΥΚΛΙΑ ΦΛΑΥΙΑ
ΟΠΤΑΤΗΤΗΜΗΤΡΙ

1. Cette inscription ne forme qu'une seule ligne dans le *Corpus* et chez Le Bas.

16.

« Réservoir, en allant à *Chaoux Monastié*, à gauche, où il y a trois colonnes renversées devant une fontaine. »

ΟΥΛ⁝ιΙλλΜΜΗ
ΤΙΙΑΙΙΝΝΙΩΡΙΙCΛ
ΟΕΝΙΟΕΩΝ′:ς c —
ΚΑΙΠΩΛΜ̣Μ :~
ΟΡΕΓΓΙΛΙΙΙ/ —
ΤΝΚΟΜΛΛΝΙΣ
ΧΣΡΓΛ· · · · · —

17.

« Pierre attachée au mur, à la porte de la Calamaria, en sortant de la ville, à dix pas à droite. »



18.

« Inscription sous la première arcade du corps de garde, à gauche, en entrant à la porte qu'on appelle du Verdar, sur une pièce de marbre d'environ 8 pans.

« Il y a, à côté de ce marbre, un relief représentant une figure d'homme debout, tenant la main droite appuyée sur un cheval ; la tête de l'homme et du cheval sont mutilées. »

C. I. G., 1967 ; ed. Pococke, *l. c.*, p. 48, n° 1 ; Le Bas, n° 1357 ; *Archives des Missions*, 3e série, t. III, p. 205. — Il y a de cette inscription une ancienne copie du P. Braconnier (1706) ; Bibl. nat., coll. Clairambault, ms. 566, fol. 224.

19.

« Pièce de marbre qui forme le coin de la traverse derrière la taverne de Manoly, au vieux quartier des Francs. »

...ˊ \LIA
¯YT—NMO:
OYTOIE'
MO¯E
P_..

20.

« Pièce de marbre où il y a une inscription ; elle sert de base à un pillier de bois qui soutient un auvent, en entrant à la mosquée Isak Pacha, ditte *Allagéa imarét*, fondation où l'on distribue du pain et du ris pour les pauvres. — Le pillier est directement posé sur la dernière ligne d'écriture. »

/API . . . .
ΑΥΔΙΑΝC . . . .
ΤΟΥΡΙΟΣ . . . . ΕΣΤ(. . . . Α . . . . . .
\ΑΥΔΙΟΣΚΟΥΑΡΤΟ . . . . ΑΠΗΙΛΙΟΔ' . . .
ΟΥΣΟΝΙΟΣΟΥΛΕΕΙΑΙΙ . . . . ΝΟΒΙCΕΩΖ . . .
ΗΟΦΛΑΒΙΑCΑΛΖΓΙΥΑΚΟ ŌΔΛΕΑΝ . . . .
\ΛΙCΑΦΡΟΔΕΙΣ . . . . . ΝΑΚΑΗ . . . . .

ΣΑΣΑΡΙϬΡΙΔϹ . . . ΑΛΟΥΙΙΙΛϹ · ΕΛΠ . . .
ΜΗΣΑΡΓΥΡΔϹ . . . . ΤΥΛΛΙϹΣΣΕΚΟΥ . . .
ΥΛΛΙϹΑΝΕΙΚΗΤϹ . . . . . . ΙΟΥΛΙΟΣΒΙΩΙ . . .
ΑΒΗΝϹΝΕΙΚΗΤΗΣΣΤΑΤΙϹΕΡΕΝΝΙϹ
/ΙΙϹΣΣΑΒΙΡΙΟΣ . . . . ΑΒΙΒΙΑΝϹΑΛΕΣΑΝ . .
ΙΡΡΕΙΛΙΣΕΙΡΙΝΑΙϹΑΚΟΡΙΑΝϹΑΡΕΜΙΔΗ . .
ΗΓΕΝΗΣΤΙΝΟΝΣΤΚΛΛ . . . . ΚΡΙ . . .
. . . . . [. . . . . . .] ΛΤΛΤΡΚΟΙ —

« Ce quarré est la place d'un pilier de bois qui couvre la dernière ligne de l'inscription. »

21.

« Pied d'estal renversé, au quartier appelé *Iéni Sou*, à côté d'une fontaine qui forme le coin en montant au haut de la ville, à droite. »

λΙΠΤΥΧΟC
ΙΠΑLLωΝ
ΟΥΝωΕΙ . . .
ΔΑΟΝΙΔΙ . . .
. . ΗΤΡΙ . . . . .
Ω · Γ Ι . . .
. . . .
. . . Ν . . . . .
. . . .

Une copie au crayon de cette même inscription (fol. 349) porte pour la seconde ligne la variante : ΠΑLLωΝ.

22.

« Tombeau en face de la mosquée Isak Pacha ; il est enfermé dans un petit magazin, où l'on tient de la farine pour les pauvres, fondation ditte *Allagea imarét*. — Voyés n° 24. »

ΑΦΡΟΔЄΙΤWΤWΙΔΙWΤЄ
ΚΝWΘЄΟΔWΡWΜΝЄΙΑC
ΧΑΡΙΝ

23.

« Dans la mosquée appellée *Eski Juma*, autrefois la Panaglia par les Grecs. Ce pied d'estal est à quatre faces ; il est enterré jusqu'à la 12e ligne d'écriture, à côté d'une colonne, en face de la grande porte, à gauche. — On découvre, à une autre face de ce pied d'estal, deux lignes d'écriture ainsy; le reste de l'inscription est tout mutilé. »

ΚΑΙΟΙΜΥCΟΤЄ
ΜΙΚΡΟC . . . ΜЄ
ΓΑCЄΚΔЄΤΟC
ЄΤЄ·ΦΑΝΟΝΡΟ
ΔΙΝΟΝΟΔЄΚΗC
ΝЄΝΤΑCΜΗΥΙЄΤЄ
ΧЄΤΩΜΟΥΤΝЄ
ΔCΩΜЄΑCΑΤΑΝ·
ΔЄΜΗΠΟΙΗCΗΙ
CΗΝЄ·ΙΝЄΙΑΥΛΑ
ΤΟΥΑΡΟΙΟΦΙΟ
. . . ЄΡΑCΟΥC

: . ΙΥΦΟC . . ΙΗΝΟCΚΟ·
. . . . . ΦΙ . . . . ΙΗCCΙΟ—

24.

« Autre tombeau, à côté de celuy n° 22, au même endroit de la mosquée Isak Pacha, dite *Allagea imarét*, où l'on tient de la farine pour les pauvres. — Il y a apparance que, pour ôter le couvert que ce tombeau devoit avoir, pour l'ouvrir, on a brisé un pan de la pierre, et ensuite, pour se servir de ce vase et le rendre uni, on y a substitué une pièce de bois, dont la marque est icy comme elle se trouve. »

1 ?? [illegible]

Il y a apparence que pour oster le couvert que ce tombeau deubt avoir ; pour l'ouvrir on a brisé un pan de la pierre et ensuite pour s'en servir de vase, et la rendre unie, on y a substitué un peu de ciment dont la marque est icy comme celle [illegible].

ΠΕCΙ— ~

CΙΝΙΤΡΟΙΙ

ΝΔΙΑΤΗΝΕΝΔΕΞΕΙΟΙCΥΝΗΝΙΥCΙΟΥΜΝΙCΥΝΟΕΙΑΖΟΜΕΝΟΥΛΑΚΚΟΥΕΙΕΤΕΙCΔΕΕΤ·ΕΡΟCΤΟΛ

ΤΑΥΤΑΙΙΗCΗCΕΤΑΤΟΗΜΑCΚΑΤΑΤΕΘΗΝΕΝΧΩΡΕΙCΤΩΝΗΜΕΤΕΡΩΝΤΕΚΝΩΝΑΝΟΙ·

ΔΕΑΝΕ
ΚΤΒCΛΙΟ ΖΕΗΜΕΤΑΚΕΙΝΗCΕΔΩCΗΤΩΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑΕΛΕΙΩΜΡΙΑΔΑCΕΚΑΤΟΝΛΑΠΑC

ΠΥΟΛΕΡΙΟΑΥΤΟCΕΙΩΚΕΙΜΕΜΕΝΩΝΠΑΡΑΤΥΝΒΩΛΕΩΝΗCΤΩΝΠΕΝΘΡΟΥΜΟΥ

CΗΛCΖΑΝ
ΑΡ CΩΝ:~ CΥΝΑΡΟΧΩΕΥCΕΒΕΙΟCΥΜΒΕΩΜΟΥΖΗCΑΝΤΕCΑΜΕΝΠΤΩCΩC

ΗΡΑCΤΡΗC ΟΙ·ΙΡΕΠΙΓΕΙΤΝCΚΟΝΤΕCΟΤΙΤΟΖΗΝΕΝΟΛΕΙΓΩΚΕΙΤΑΙΚΑΤΑΛΕΙΠΟΝΤΕC

25.

« Pierre attachée à une muraille de la maison du sieur Daumas, au vieux quartier des Francs, du côté du nord. »

ΚΑΙΙ
ΔΙΑΦΕΡΟΝ
ΤΩΝΑΥΤΗ

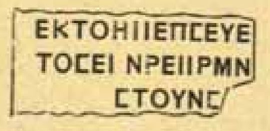
26.

« Pièce de marbre à la fontaine d'*Ieni Sou*, aux arcades *Kemerleré*, hors de la ville, en sortant de la porte du Verdar. »

ΣΑ_
ΚΗ.
ΠΟΙ
ΠΥ
. . . .
ΠΥ
Α . . .
ΤΡ..
ΚΕ
ΚΗ
. . . .
. . . .

27.

« Morceau de marbre, à la cinquième marche de l'escalier de la *Mestchid*, ou chapelle des Derviches, appellés Meuflanatekesi. » — Il y a une autre copie au crayon de cette inscription au fol. 347.


ΕΚΤΟΗΙΙΕΠΣΕΥΕ
ΤΟΣΕΙ ΝΡΕΙΙΡΜΝ
ΣΤΟΥΝΣ

28.

« Long quarré de marbre, à la porte neuve, servant de parapet à terre, à l'entre deux des portes, en sortant de la ville, à

droite. » — Il y a une autre copie au crayon de cette inscription au fol. 348.

ϭ ΟϹΥΔΟϹΙΟϹϹ\ΚΗΙΤ·ΤΟΥ...
.....ΛΕΙΟΛΕΤΕΙΛΓΛΕΤΕΛΩΕΝΕ_

29-30. — *Desunt.*

31.

ΜΑΚΗΔΟΝΩΝ ΠΡωτης. (*Histoire de l'Académie des inscriptions* (1777), t. XXXVIII, p. 133.)

32. — *Deest.*

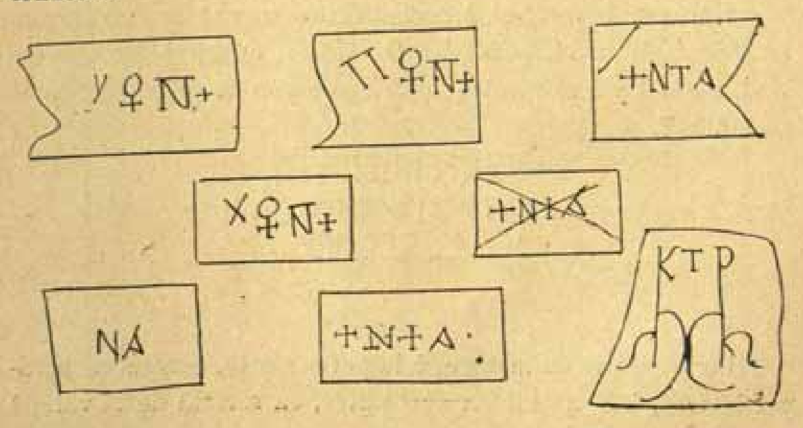
33.

« Reste d'un pied d'estal à côté de la grande porte, en entrant à la mosquée appellée *Eski Juma.* »

ΦΙΛΙΠΠΟ
ΑΡΤΕΜΙΔΩ
ΡΟΥΔΗΜΟ
ΙΟΝΥΣΟΣ

34.

« Briques qui forment le parvis de la mosquée appellée la Rotonde. »



35.

« Morceau de marbre, au parvis de la mosquée appellée la Rotonde, à côté d'un souterrain, à gauche. »

ΔΙΑϹΟΔЄΤΥΜΒ
ΝΟϹΗΝΒΙΟϹЄΓΝϹ
ΑΚΑΙΧΛΠ·

36.

« Morceau de marbre, à côté d'une porte, à la grande rue, en allant à la mosquée appellée la Rotonde. »



37.

« Tombeau servant de réservoir à une fontaine ruinée à côté de la petite porte des fournaux du bain de la Porte neuve, faisant face à une petite rue. »

Il y a trois copies semblables de cette inscription mentionnée seulement dans l'*Histoire de l'Acad. des inscriptions* (1777), t. XXXVIII, p. 133. — (Le Bas, nº 1364.)

38.

« Morceau de marbre à la première marche de l'escalier de la maison du nommé Philippin, en entrant à sa taverne. »

ΑΠΕΛΛΑΤΟ
ΑΙΣΑΡΟΣΙΣΙ
ΜΑΙΩΝΕΥΕ
ΠΟΛΙΤΑΡΧ
ΟΥΜΑΡΚΟΥ
ΙΥ·ΣΙΟΥΜΕΙ
ΤΗΣ·ΛΤΑΛ
ΧΙΤΕΚΟΝΟΥΝΤΟ...

39.

ΙΕΡΟΤΑΤΩ ΤΑΜΕΙΩ. (*Hist. de l'Acad. des inscriptions* (1777), t. XXXVIII, p. 133.). — Cf. n° 37.

40-43. — *Desunt.*

44.

« A la 2e porte des Sept Tours de Thessalonique. »

C. I. G., 1968; d'après Pococke, *Itin.*, p. II, s. III, p. 351. Cf. *Histoire de l'Acad. des inscriptions* (1777), t. XXXVIII, p. 133. — (Le Bas, n° 1358.)

RECUEIL

DES

CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite*[1].)

VI. — COLLYRES DONT LES NOMS SONT CONNUS PAR DES CACHETS.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES[2].	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS du PRÉSENT RECUEIL.
Acharistum.	Celse, VI, 6, col. 119 G; — Marcellus, VIII, col. 267 A et 281 C; — Galien, IV, 6, p. 731, 740 et 749; — Aétius, II, III, 47, col. 331 H et 102, col. 348 F; — Oribase, *Syn.*, III, col. 50 B.	Lyon.	91.
Acre[3].	Scribonius, IV, 35; — Marcellus, VIII, col. 270 H.	Besançon.	29.

1. Voir les numéros de mai-juin, juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1893 et janvier-février 1894.
2. Les références à Actuarius (*De methodo medendi*), Aétius (*Tetrabiblos*), Alexandre de Tralles (*De arte medica*), Celse (*De re medica*), Marcellus (*De medicamentis*), Nicolas Myrepsus (*De Collyriis*), Oribase (*Synopseos* et *Medicinalium collectorum*), Paul d'Egine (*De re medica*) et Scribonius Largus (*De compositione medicamentorum*), sont tirées de l'édition Etienne, Paris, 1567, in-fol., des *Medicae artis principes*. Celles aux noms de Galien (Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους) et de Dioscorides (Περὶ ὕλης ἰατρικῆς) sont empruntées à l'édition Kühn, Leipzig, 1821-1827, des *Medicorum graecorum opera quae exstant*, in-8, t. I pour Dioscorides, et t. XII et XIV pour Galien. Sauf indication contraire, il s'agit, pour Galien, du tome XII.
3. Voy. *authemerum* et *melinum*.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS AU PRÉSENT RECUEIL.
Aegyptiacum opobalsamum.	Galien, IV, 8, p. 737 et 749.	Bourg.	39.
Album lene medicamentum.	Aétius, II, III, 104, col. 350 B; — Galien, IV, 8, p. 757; Paul d'Egine, VII, XVI, 670 F et 672 E.	Brumath, Paris.	41 et 126.
Amathystinum.	[Inconnu].	Merdrignac.	102.
Amethystinum delacrimatorium.	—	Mandeure.	97.
Ambrosium.	Voy. Galien, p. 824 du t. XI, et Pline, XVIII, IV, 11.	Le Bolard.	36.
Ambrosium opobalsamatum.	—	Besançon.	30.
Amimetum.	[Inconnu].	Les Martres d'Artières.	99.
Anicetum.	Oribase, *Syn.*, III, col. 51 F; — Galien, IV, 8, p. 761; — voy. également Aetius, IV, III, 16, col. 766 F-H et 767 A-D; — Nicolas Myrepsus, *De pastillis*, XLI, 13, col. 785 B et 40, col. 788 A; — Paul d'Egine, VII, 17, col. 679 A-B.	Fontaine-en-Sologne, Kenchester, Lyon, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Sienne.	64, 77, 90, 160 et 174.
Anodynum.	Galien, IV, 8, p. 745 et 747; — Celse, VI, 6, col. 119 C; — Alexandre de Tralles, X, 1, col. 292 B, et XI, 1, col. 309 E.	Alise-Sainte-Reine, Metz, Naix.	1, 103 et 112.
Apalocrocodes.	[Voy. *Crocodes lene*].	Tranent.	178.
Armation.	Aétius, II, IV, 10; col. 357 B et 358 D; — Galien, IV, 8, p. 779; — Paul d'Egine, III, 22, col. 434 F, et VII, 16, col. 673 B.	Arles.	12.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS DU PRÉSENT RECUEIL
Aromaticum.	Galien, IV, 8, p. 784 et 785; — Aetius, II, III, 109, col. 355 D, et 111, col. 359 G; — Oribase, *Syn.*, III, col. 50.	Nimes.	120.
Arpaston.	[Voy., sur ce collyre, Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 98 à 100].	Alluy, Bordeaux.	3 et 35.
Atramentum.	Pline, XXXIV, XII, 32; — Marcellus, VIII; — Galien, IV, 8, p. 739; Celse, VI, VI, 27; — II, III, 59.	Wiesbaden.	189.
Aureum.	Aétius, II, 3, col. 358 C, — Galien, IV, 8, p. 788.	Metz.	103.
Authemerum [1].	Galien, IV, 8, p. 754 et 755; — Alexandre de Tralles, II, 1, col. 169 D; — Aétius, II, III, 4, col. 301 B, et III, C, 101, col. 345 G; — Paul d'Egine, III, 22, col. 432 D, et VII, 16, col. 670 D; — Marcellus, col. 267 B et 279 G.	Arles, Naix, Reims, Thouri.	12, 111, 139 et 177.
Authemerum lene.	—	Lyon, Reims.	88 et 142.
Authemerum acre.	—	Lyon.	88.
Basilium.	Celse, VI, VI, 31; — Galien, IV, 8, p. 782 et 788.	Bavai, Bouguenais.	20 et 38.
Basilium opobalsamatum.	[Inconnu].	Houtain-l'Evèque.	72.
Charma?	[Voy. *Harma*].	Les Martres d'Artières.	99.
Chelidonium, chedonium.	Pline, XXV, VIII, 50; — Galien, IV, 8, p. 783; — Oribase, *Syn.*, III, col. 52 A; — Marcellus, VII, col. 269 C.	Beaune, Besançon, Charbonnier, Clermont-Ferrand, Gênes, La Hérie, Lyon, Naix, Saint-Prival d'Allier, Saint-Remy.	27, 32, 45, 47, 66, 71, 88, 105, 165, et vases, n° 9.

1. Voy. *penicillum.*

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS AU PRÉSENT RECUEIL.
Chelidonium opobalsamatum.	Mêmes références.	Vertault.	182.
Chloron, Cloron.	Galien, IV, 8, p. 763 et 765; — Aétius, III, III, 29, col. 569 G.	Arles, Contines, Daspich, Fontaine-en-Sologne, Gênes, Kenchester, les Martres d'Artières, Trèves.	13, 54, 57, 64, 66, 77, 99 et 179.
Chrysomelinum.	[Voy. *Melinum*].	Bath.	16.
Cirron.	Galien, IV, 8, p. 783; — Alexandre de Tralles, II, I, col. 170 E.	Bourges, Néris.	40 et 116.
Coenon.	Aétius, II, III, 48, col. 322.	Mandeure, Ratisbonne, Sienne.	95, 96, 98, 138 et 173.
Crocodes, Crocodem.	Galien, IV, 8, p. 770; — Oribase, III, col. 52 G; — Celse, VI, VI, col. 124 G; — Marcellus, VIII, col. 265 B.	Amiens, Bavai, Bitburg, Fermo, Houtain-l'Evêque, La Hérie, Londres, Lyon, Maëstricht, Nîmes, Orléans, Reims, Rome, Saint-Marcoulf, Vienne (Isère), Vieux.	7, 21, 24, 34, 63 71, 72, 86, 88, vases n° 6, 93, 119, 120, 122, 123, 143, 155, 164, 186 et 187.
Crocodes dialepidos [1].	Galien, IV, 8, p. 785.	Bitburg, Heerlen, Londres, Mandeure, Naix, Paris.	34, 70, 86, 96, 110 et 128.
Crocodes dyamiseos.	[Inconnu].	Besançon.	30.
Crocodes diamisus	—	Naix.	110.
Crocodes lene [2].	—	Tranent.	178.
Crocodes diaopobalsamum.	—	Bavai.	22.
Crocodes paccianum.	Galien, IV, 5, p. 715.	Londres, Naix.	86 et 110.
Crocodes regium terpunctum.	[Inconnu].	Ratisbonne.	137.

1. Voy. *dialepidos*.
2. Voy. *apalocrocodes* (ἁπαλοκροκῶδες).

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS DU PRÉSENT RECUEIL.
Crocodes sarcofagum.	[Inconnu].	Naix.	110.
Cycnion.	Aétius, II, III, 104, col. 351 E; — Alexandre de Tralles, II, 5, col. 172 G; — Galien, p. 708 et 759; — Oribase, *Syn.*, III, col. 50 C; — Paul d'Egine, VII, 16, col. 670 E; — Nicolas Myrepsus, XXIV, 10, col. 656.	Amiens, Mandeure, Perpézac-le-Noir.	7. 98 et 133.
Cycnarium.	Galien, IV, 1, p. 708; — Paul d'Egine, VII, 16, col. 670 E.	Erdarbeiten, Nimègue.	61 et 117.
Cynon (?).	[Inconnu].	Lyon.	92.
Delacrimatorium[1]	Marcellus, VIII, col. 282 D; — Voy. également Héron de Villefosse et Thédenat, *Bull. mon.*, 1883, p. 324 à 335.	Heerlen, Sens.	70 et 171.
Diaceratos.	Aétius, II, III, 112, col. 360 B-E; — Celse, VI, VI, col. 182 D; — Galien, IV, 5, p. 722 et 762; — Paul d'Egine, III, 22, col. 436 G, et VII, 16, col. 672 B; — Nicolas Myrepsus, XXIV, XII, col. 657, et XXIV, col. 658; — Oribase, *Syn.*, III, col. 50 D.	Paris.	125.
Diaceratos lene.	—	Besançon.	33.
Diacesamenon (?).	[Inconnu].	Vézenobres.	183.
Diacholes.	Galien, p. 276, 724, 737, 778 et 782; — Dioscorides, II, 96, t. I, p. 208; — Pline, XXVIII, XL, 1; — Oribase, *Méd.*, XII, 10, col. 450 A-B.	Cessey, Compiègne, Reims.	45, 52 et 142.

1. Voy. *amathystinum*, *stactum* et *thalasseros*.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Diachylum.	Aëtius, III, III, 100, col. 345.	Paris.	128.
Diacinnabareos.	Galien, IV, p. 786.	Besançon.	30.
Diacisias.	Nicolas Myrepsus, *De oxymelitis*, XXXVII, 84, col. 750 E. — Voy. également Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 134 à 138.	Bavai.	25.
Diaelydrium.	[Voy. *Diahydrium*].	Paris.	128.
Diagessamias.	Galien, IV, 8, p. 757, 756 et 760; — Aëtius, I, II, 6, col. 65 D-F; — Oribase, *Méd.*, XIII, col. 452 D.	Bayeux, Bouguenais, Paris.	26, 38 et 124.
Diaglaucium, Diaglaucen.	Pline, *Hist. nat.*, XXVII, 59; — Columelle, V, 104; — Scribonius, III, 22, col. 197; — Dioscorides, III, 90, t. I, p. 441; — Galien, IV, 8, p. 746; — Marcellus, VIII, col. 265 D.	Arles, Fontaine-en-Sologne, Poitiers, The Ballast-Hole.	13, 64, 136 et 175.
Diahydrium.	Paul d'Egine, VII, 16, col. 671 A.	Paris.	128.
Dialepidos, Dialepidus, Diallepidum, Dialepinus.	Pline, XXXI, XV, 46; — Marcellus, VII, col. 280 A; — Dioscorides, V, 89, t. I, p. 752; — Aëtius, I, III, 53, col. 127 B; — Actuarius, V, 8, col. 273 E; — Celse, II, XII, 1, et V, 1; — Oribase, *Méd.*, XIV, 57, col. 483 F, et 58, col. 484 A, et XV, 1, col. 515 D-E; — Paul d'Egine, VII, 3, col. 630 B-C.	Amiens, en Angleterre, Bavai, Beauvais, Collanges, Dourdan, Entrains, Erdarbeiten, Fontaine-Valmont, Gotha, Ingweiler, Lavigny, Lillebonne, Maëstricht, Mandeure, Merdrignac, Metz, Naix, Néris, Orange, Plessis-Brion, Paris, Ratisbonne, Reims, Rouen, Saint-Marcouf, Senlis, Sens, Thérouanne.	4, 7, 8, 18, 25, 28, 50, 59, 60, 61, 65, 68, 74, 79, 82, 93, 96, 102, 104, 109, 116, 122, 130, 134, 138, 141, 146, 148, 157, 164, 168, 171 et 176.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Dialepidos crocodes.	Galien, IV, 8, p. 785.	Brumath, Colchester, Mayence, Ratisbonne, Reims.	41, 49, 100, 138 et 148.
Dialibanum.	Alexandre de Tralles, II, 5, col. 173 B; —Celse, VI, VI, 13; — Galien, IV, 5, p. 710, 718 et 721, et 8, p. 758; — Marcellus, VIII, col. 280 A et G.	En Angleterre, Arles, Cirencester, Karlsburg. Lillebonne, Naix, Reims, Worcester.	8, 13, 46, 76, 82, 112, 149, 149 *a* et 192.
Diamisus, Diamysus, Diamisyos.	Marcellus, VIII, col. 280 B; — Dioscorides, V, 116, t. I, p. 782; — Pline, XXXIV, 31; — Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, IX, III, 21, p. 226, et 34, p. 241.	Bagnols, Bath, Bavai, Beauvais, Le Bolard, Brumath, Collanges, Dalheim, Fontaine-Valmont, Goldenbridge, Ingweiler, Karlsburg, Lavigny, Lillebonne, Naix, Néris, Orléans, Paris, Reims, Riegel, Rome, Rouen, Saalburg, Saint Aubin, Saint-Chéron, Sens, Trèves, Vérone, Vienne (Autriche), Vienne (Isère), Winseling, Worms.	15, 16, 18, 19, 23, 28, 37, 41, 50, 56, 65, 67, 74, 75, 76, 79, 82, 109, 115, 123, 130, 139, 146, 153, 154, 156, 157, 158, 160, 161, 170, 171, 179, 180, 181, 185, 186, 190 et 191.
Diaopobalsamum[1]	[Cf., sur ce collyre, Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 141 à 151].	Bavai, Naix.	21 et 105.
Diapsoricum, Diabsoricum[2].	Aëtius, II, III, 110, col. 359 B; — Celse, VI, VI, 31; — Dioscorides, V, 116, t. I, p. 781; — Galien, IV, 4, p. 717	Arbois, Bavai, Beaune, Besançon, Dijon, Gênes, Iéna, La Hérie, Littleborough,	11, 24, 27, 32, 58, 66, 71, 84, 106, 109, 129, 138 et 147.

1. Voy. *crocodes* et *diapsoricum*.
2. Voy. *psoricum*.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS DU PRÉSENT RECUEIL.
	et 8, p. 788; — Marcellus, VIII, col. 270 F, 274 G et 280 F; — Scribonius, IV, 32, col. 199.	Naix, Paris, Ratisbonne, Reims.	
Diapsoricum opobalsamatum [1].	—	Iéna, Lyon, Mandeure, Riegel, Saint-Albans, Seppois-le-Haut, Worms.	73, 89, 95, 150, 153, 159, 172 et 191.
Diarhodon.	Alexandre de Tralles, II, 7, col. 178 C et E; — — Galien, IV, 8, p. 765 à 768; —Paul d'Égine, VII, 16, col. 672 E et G; — Oribase, III, col. 52 F, et VIII, col. 128 E; — Aétius, II, III, 108, col. 353; —Pline, *Hist. nat.*, XXI, 73.	Bavai, Bouguenais, Compiègne, Dijon, Lillebonne, Metz, Nimègue, Paris, Rouen, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Trèves, Vézenobres, Vieux.	18, 21, 38, 52, 58, 82, 103, 117, 124, 157, 160, 179, 183 et 187.
Diarices.	Galien, IV, 8, p. 740.	Winseling.	190.
Diasmyrnes, Diasmyrnen, Diazmyrnes, Diasmurnes.	Aétius, II, II, 109, col. 354 C; — Pline, XII, XXIII, 1; XXV, 4; XXVI, 1; XXXIV, 1; XXXV, 1, 2 et 3; — Galien, IV, 5 et 8, p. 717, 746, 767 et 774; —Paul d'Égine, VII, 16, col. 671 C; — Scribonius, III, 26, col. 198; — Dioscorides, I, 77, t. I, p. 78 à 81; — Marcellus, VIII, col. 281 A; — Actuarius, VI, 5, col. 305 D et 310 E.	Alleriot, Amiens, en Angleterre, Bavai, Beauvais, Bouguenais, Cessey-sur-Tille, Charbonnier, Cologne, Contines, Dijon, Entrains, Heerlen, Iéna, Ingweiler, Karlsburg, Lyon, Mandeure, Mayence, Merdrignac, Metz, Naix, Néris, Orange, Périgueux, Perpézac-le-Noir, Poitiers, Reims, Rome, Savigny, Saint-Albans, Sainte-Colombe,	2, 7, 8, 19, 25, 28, 38, 43, 45, 51, 54, 58, 60, 70, 73, 74, 76, 89, 92, 95, 101, 102, 104, 111, 113, 115, 122, 131, 136, 141, 144, 147, 150, 151, 156, 159, 162, 164, 166, 170, 172, 184 et 186.

1. Voy. *opobalsamatum*.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
		Saint-Marcoulf, Savigny, Sens, Seppois-le-Haut, Vichy, Vienne (Isère).	
Diasmyrnes dicentetos.	Mêmes références.	Ratisbonne.	137.
Diasmyrnes lene.	—	Saint-Privat d'Allier.	165.
Diazmyrnes mixtum.	—	Perpézac-le-Noir.	133.
Diatessarium.	[Non mentionné (en tant que collyre) par les auteurs anciens. Voyez Marcellus, VIII, col. 334 B et XX, col. 343 D; — Paul d'Égine, III, 77, col. 492 E; — Oribase, *Syn.*, III, col. 43 D; — Galien, V, 14, p. 851 du t. XIII].	Entrains.	60.
Dicentetum	Aëtius, II, III, 48, col. 322 E, et 110, col. 359 D; — Oribase, *Syn.*, III, col. 51 A.	Bayeux, Lyon, Vézenobres.	26, 91 et 183.
Dioxum, Dioxsus.	Marcellus, VIII, col. 280 E; — Galien, X, 7, p. 731; — Nicolas Myrepsus, XXIV, 49, col. 662 C; — Pline, XXIII, XXVII, 1.	Amiens (2 fois), Bath, Bordeaux, Ratisbonne, Reims, The Ballast-Hole, Vézenobres.	4, 5, 16, 35, 137, 148, 175 et 183.
Divinum.	[Inconnu].	Reims.	145.
Euvodes [1].	Galien, IV, 8, p. 753.	Bavai, Contines, Dalheim, Dourdan, Erdarbeiten, Iéna, Lyon, Naix, Néris, Paris, Ratisbonne, Reims, Thérouanne, Tranent.	23, 54, 56, 59, 61, 73, 89, 106, 116, 130, 138, 147, 176 et 178.
Euvodes opobalsamatum.	—	Bourg.	39.

1. Voy. *lene.*

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS AU PRÉSENT RECUEIL.
Faeon.	Aëtius, II, III, 109, col. 354; — Galien, p. 748 et 753; — Scribonius, III, 23, col. 197; — Marcellus, VIII, col. 265 G; — Paul d'Egine, III, 22, col. 432.	Saint-Privat d'Allier.	165.
Flogium.	Galien, IV, 8, p. 744.	Naix.	114.
Foos, Phos.	Alexandre de Tralles. II, 5, col. 174 G; — Nicolas Myrepsus, XXIV, 55, col. 663 B.	Alluy, Poitiers.	8 et 136.
Galbaneum.	Galien, IV, 8, p. 765; — Aëtius, II, III, 108, col. 354 A.	Nimes.	118.
Haematinum.	Galien, IV, 8, p. 776.	Saint-Privat d'Allier.	165.
Harma [1].	Marcellus, VIII, col. 273 H: — Scribonius, IV, 28, col. 198.	Paris.	125.
Harpagion, Harpagium.	[Inconnu; voy. Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 97].	Charbonnier, Perpézac-le-Noir.	43 et 133.
Herbacium [2].	Galien, IV, 8, p. 747.	Reims, Vienne.	146 et 185.
Hygia (lene).	Alexandre de Tralles, V, 4, col. 202 B; — Galien, IV, 8, p. 761, — Paul d'Egine, VII, 16, col. 671 E; — Scribonius, IV, 37 et 38, col. 199.	Selongey.	167.
Hyginon.	[Inconnu].	Nyons.	121.
Isocrhryson, Isocrhrysum, Ysochrysum.	Galien, IV, 8, p. 785.	Bavai, Cologne, Dijon, Mayence, Riegel, Selongey, Vertault.	26, 51, 58, 101, 153, 167 et 182.
Isochryson opobalsamatum.	—	Naix.	113.
Isotheon.	Aëtius, II, III, 109, col. 354 E.	Carbec-Grestain.	42.
Italicum.	[Inconnu].	Contines.	54.

1. Voy. *armation*.
2. Voy. *lene*.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS AU PRÉSENT RECUEIL.
Lene.	Aëtius, II, III, 103, col. 349 C, et I, II, 14, col. 67 B.	Bavai, Besançon, Fermo, Heerlen, Maestricht, Mandeure, Reims.	24, 29, 70, 93 et 146.
Lene euvodes opobalsamatum.	[Voy. *Euvodes*].	Bourg.	39.
Lene herbidum.	Galien, IV, 8, p. 747.	Danestal.	55.
Lene medicamentum (ou *Lenementum*).	[Inconnu].	Apt, Orléans, Reims, Rouen, Sens, Vienne (Autriche).	10, 123, 147, 157, 169 et 185.
Lene e muliebri lacte.	Celse, VI, VI, 8; — Galien, p. 294 et 712; — Alexandre de Tralles, II, 1; — Dioscorides, II, 78, t. I, p. 199.	Danestal.	55.
Lene penicillum[1].	[Inconnu].	Carbec - Grestain, Metz, Paris.	42, 104 et 129.
Lene rapidum.	—	Danestal.	55.
Lene somnus.	—	Danestal.	55.
Lysiponum.	Galien, IV, 8, p. 771.	Mandeure, Sainte-Colombe.	96 et 162.
Melanfans.	[Inconnu].	Sens.	171.
Melinum.	Pline, XXXV, 52; — Aëtius, II, 3, col. 309 D; — Dioscorides, I, 55, t. I, p. 58; — Galien, IV, p. 502, 769, 781 et 787 du t. XII, et p. 496, 497, 504, 505, 508, 509 et 515 du t. XIII; — Pline, XXXX, LXII, 6 et 8.	Arles, Le Bolard, Cirencenster, Colchester, Collanges, Entrains, en Italie, Lydney, Nimes, Rome, Winseling.	12, 36, 46, 48, 50, 60, 63, 87, 120, 155 et 190.
Melinum acre[2].	[Inconnu].	Vertault.	182.
Melinum delacrimatorium.	—	Besançon, Mandeure, Naix.	32, 97 et 105.
Mixtum.	Celse, VI, VI, 17, et V, XVII, 1; — Marcellus, VIII, col. 271 G.	Orléans, Périgueux, The Ballast-Hole, Vertault.	123, 131, 175 et 172.
Mixtum crocodes?	[Inconnu].	Paris.	126.
Mixtum opobalsamatum.	—	Trèves.	180.

1. Voy. *penicillum*
2. Voy. *acre.*

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS DU PRÉSENT RECUEIL.
Nardinum.	Aétius, II, III, 113; — col. 360 E G; — Alexandre de Tralles, II, 5, col. 173 H; — Galien, IV, 4, p. 713; — Paul d'Egine, III, 22, col. 432 D, et VII, 16, col. 671 G; — Nicolas Myrepsus, XXIV, VII, 25; — Oribase, *Syn.*, III, col. 50 F; — Dioscorides, I, 6, t. I, p. 15.	Amiens, Bavai, Gênes, Karlsburg, Kenchester, Paris, Reims, Senlis.	5, 21, 66, 71, 76, 77, 124, 152, 152 *a* et 468.
Nectarium.	Galien, IV, 8, p. 750.	Bourges.	40.
Opobalsamatum [1].	Paul d'Egine, VII, 16, col. 673 A; — Nicolas Myrepsus, *De oxymelitis*, XXXVII, 43, col. 43, col. 747 A.	Autun, Londres, Nyons, Reims.	14, vases nº 7, 121 et 140.
Paccianum [2].	Galien, IV, 4, p. 715, et VIII, p. 751, 760, 772 et 782; — Aétius, II, IV, 111, col. 359 F; — Nicolas Myrepsus, XXIV, 47, col. 661 H; — Scribonius, XXIII, 97, col. 209; — Marcellus, XX, col. 324 F-G; — Oribase, *Syn.*, III, col. 52 G.	Dourdan, Nimes, Plessis-Brion, Senlis, Vérone.	59, 119, 134, 168 et 181.
Palladium.	[Inconnu].	Bavai, Le Bolard, Paris.	20, 37 et 130.
Paternianus.	[Voy. Héron de Villefosse et Thédenat, *Bull. mon.*, 1883, p. 342].	Sens.	171.
Pelagium.	[Inconnu].	Fontaine-en-Sologne.	64.
Penicillum.	[Voy. Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 47 à 50 et 130 à 133].	Bavai, Condé-sur-Iton, Famars, Iéna, Lydney, Metz.	25, 53, 62, 73, 87 et 104.

1. Voy. *chelidonium*, *diapsoricum*, *lene*, *regium* et *stactum*.
2. Voy. aussi *crocodes*.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Penicillum authemerum.	[Inconnu].	Besançon.	30.
Penicillum lene[1].	Celse, VI, VI, 8 et 9; — Pline, XXXI, XLVII, 2 et 6; — Galien, XI, II, 11, p. 710.	En Angleterre, Arbois, Colchester, Mandeure, Mayence, Reims, Trèves.	8, 11, 49, 95, 100, 142, 145 et 179.
Penicille molle.	—	Arles, Bavai, Naix.	13, 23 et 111.
Phoebus.	[Inconnu; voy. cependant Galien, IV, 8, p. 747; — Celse, VI, 6, col. 121 D; — Aëtius, VIII, col. 345 G].	Bath.	16.
Proteus.	Paul d'Egine, VII, XVI, col. 672 G; — Marcellus, VIII, col. 281 E; — Aëtius, II, III, 110, col. 358 F; — Galien, IV, 8, p. 787.	Poitiers.	135.
Psoricum[2].	[Voy. *Diapsoricum*].	Naix, Nimes.	108 et 120.
Pyxinum.	Celse, VI, 6, col. 123 D.	Paris.	128.
Pyxinum delacrimatorium.	[Inconnu].	Perpézac-le-Noir.	133.
Quinarium.	—	Ratisbonne.	137.
Regium *opobalsamatum.*	—	Lyon, Naix.	92 et 107.
Severianus.	Galien, IV, 7, p. 734; — Paul d'Egine, III, 22, col. 436 A; — Aëtius, II, III, 93, col. 319 E, et 98, col. 340 F.	Sens.	171.
Smecticum.	Galien, IV, 8, p. 779.	Vieux.	187.
Sfragis.	Pline, XXV, XIII, 2, et XIV, 1; — Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν, IX, I, 2, p. 171, et IV, 8, p. 751; — Marcellus, VIII, col. 274 F; — Celse, V, XX, 2; — Nicolas Myrepsus, *De pastillis*, XLI, 44, col. 788 E; — Paul d'Egine, VII, 12, col. 663 F.	Reims.	145.

1. Voy. *lene*.
2. Voy. *diapsoricum*.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS DU PRÉSENT RECUEIL.
Sphaerion.	Celse, VI, 6, col. 123 F.	Lavigny.	79.
Spodiacum.	Paul d'Egine, VII, 16, col. 671 B;— Oribase, III, col. 50 E; — Marcellus, VIII, col. 265 H.	Erdarbeiten, Sienne.	61 et 174.
Spongia lenis.	Galien, IV, 8, p. 758; — Pline, IX, LXII, 69, et XXXI, XI, 47; — Oribase, *De facult. simpl.*, *spongia*, col. 609 D-E.	Lyon.	89.
Stactum, Stacton.	Marcellus, VIII, col. 270 G, 280 F et 281 E; — Scribonius, IV, 34, col. 34, col. 199; — Galien, IV, 8, p. 782; — Aëtius, II, IV, 111, col. 359 F-H; — Nicolas Myrepsus, XXIV, 40, col. 660 G; — Paul d'Egine, VII, 16, col. 671 E.	Amiens, en Angleterre, Bavai, Besançon, Gotha, en Italie, Lambèse, Littleborough, Lydney, Lyon, Mandeure, Naix, Néris, Reims, Rome, Saint-Marcoulf, Saint-Quentin, Sienne, The Ballast-Hole.	6, 9, 18, 29, 68, 78, 84, 87, 88, 106, 108, 116, 140, 155, 164, 174 et 175.
Stactum aelianum	[Inconnu].	Sienne.	173.
Stactum delacrimatorium.	—	Naix.	114.
Stactum opobalsamatum.	—	Beauvais, Brumath, Colchester, Daspich, Famars, en Italie, Mandeure, Naix, Saint-Quentin, Vienne (Isère), Worms.	28, 41, 48, 57, 62, 63, 109, 186 et 191.
Stratioticum.	Paul d'Egine, VII, 16, col. 434 B; — Marcellus, VIII, col. 270 F, 274 E-G.	Nimègue.	111.
Stratiotides.	—	Paris.	125
Terentianum *crocodes.*	Oribase, *Syn.*, III, col. 50 B.	Cessey-sur-Tille.	45.
Thalasseros, Talaseros.	Aëtius, II, III, 110, col. 358 G; — Alexandre de Tralles, II, 5, col. 175 B; — Galien, IV, 8, p. 781; — Paul d'Egine, VII, 16, col. 673 B.	Bagnols, Bath, Collanges, Ingweiler, Nimègue, Paris, Vienne (Autriche), Vieux.	15, 16, 50, 74, 117, 125, 185 et 187.

NOMS DES COLLYRES.	RÉFÉRENCES ANCIENNES.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS AU PRÉSENT RECUEIL.
Thalasseros delacrimatorium.	[Inconnu].	Besançon.	32.
Theochristum.	—	Le Bolard.	36.
Theodotium.	Celse, VI, VI, 5 et 6; — Marcellus, VIII, col. 274 D; — Galien, IV, 8, p. 754 — Aëtius, II, III, 113, col. 262 B; — Alexandre de Tralles, II, 6, col. 175 F; — Nicolas Myrepsus, XXIV, 39; — Paul d'Egine, VII, 16, col. 671 G.	Naix.	111.
Therminum.	[Inconnu].	Rome.	185.
Tipinum (Thurinum?).	—	Winseling.	190.
Trigonum.	—	Merdrignac.	102.
Triticum.	—	Naix.	105.
Thurinum.	Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, I, 16; — Galien, IV, 3, p. 710; — Paul d'Egine, VII, 16, col. 672 B.	Amiens, Cessey-sur-Tille, Selongey, Thouri, Winseling.	5, 45, 167, 177 et 190.
Thurinum crocodes.	[Inconnu].	Reims.	148.
Ynudinum.	[Voy. *Anodynum*].	Alise-Sainte-Reine.	1.
Ysochrysum.	[Voy. *Isochryson*].	Selongey.	167.

(*A suivre.*)

Ém. Espérandieu.

DU

MODE D'EMPLOI DES ÉPÉES ANTIQUES

En archéologie on désigne, sous le terme générique d'*épée*, toutes les armes de main, quelle que soit leur forme, celles de hast exceptées. Les distinctions faites entre elles s'appliquent à la matière, fer ou bronze, ou au genre de décoration, mais rarement aux qualités spécifiques qui en font des engins de genres différents, désignés par les Romains sous les noms les plus divers: *ensis*, *gladius*, *spatha*, *harpe*, *ligula*, *copis*, etc.

Si l'on se reporte néanmoins aux conditions sans lesquelles la lame et la poignée ne se prêtent qu'imparfaitement à un bon emploi, on trouve, dès les plus anciennes époques, les deux types en usage de nos jours, ainsi que leurs intermédiaires :

Armes d'estoc ou épées ;

Armes de taille ou sabres ;

Armes à deux fins.

La distinction en est facile, car ces deux modes d'emploi exigent des qualités précises. peu conciliables entre elles, et qui règlent absolument la forme de la lame et celle de la poignée que l'on y adapte. Pour un œil exercé, la forme d'une de ces parties indique ce qu'était l'autre.

Dans une arme exclusivement d'estoc, la lame est très longue, aiguë, étroite, afin d'éviter la résistance de l'air. Le tranchant est supprimé, comme inutile ; on ne conserve, en quelque sorte, que la nervure qui consolidait la lame. Elle est très légère pour ne pas fatiguer le bras lorsqu'il s'allonge (et c'est là la position naturelle au moment de l'attaque). La section peut en être carrée, en losange, ou même triangulaire avec faces évidées. Ce dernier

dispositif allège l'arme sans l'affaiblir. La qualité essentielle est une mobilité extrême pour exécuter toutes les attaques aussitôt qu'elles sont conçues ; les modifier à chaque mouvement de l'adversaire; enfin parer ses coups avec la lame elle-même, en rejetant la pointe de la sienne en dehors d'un angle dont la main qui attaque forme le sommet, et dont les côtés sont tangents au corps de celui qui pare. Cette mobilité est obtenue en ramenant le centre de gravité aussi près que possible de la main ; on n'a plus à soulever le poids de l'arme, il suffit de la faire osciller autour de ce centre. Dans le fleuret, l'arme d'estoc par excellence, il est à 2 ou 3 centimètres au plus en avant de la garde, en contact elle-même avec la main.

La forme de la poignée n'est pas non plus indifférente. L'obligation d'avoir le bras et la lame formant une même ligne droite, au moment où le coup est porté, impose une poignée assez longue pour que la main puisse s'y étendre commodément, le pouce en dessus. L'extrémité voisine du pommeau doit s'infléchir en dessous, et s'appliquer au poignet sans en contrarier les mouvements. Le pommeau lui-même est allongé et assez lourd pour faire contrepoids à la lame ; c'est ce qui permet d'avoir le centre de gravité aussi bas. Toujours pour que l'axe de l'arme puisse se confondre avec l'axe du bras, on évite que la fusée, ou partie centrale de la poignée, offre des saillies dépassant le bord supérieur du pommeau. C'est une condition importante, car d'elle dépend la précision du coup de pointe. La condition inverse (débordement de la fusée par la partie supérieure du pommeau) ne l'est pas moins, car elle empêche l'allongement du poignet et interdit les coups d'estoc.

Les conditions que doit remplir une arme exclusivement de taille sont toutes différentes, et pour la lame et pour le pommeau.

C'est la pointe qui devient inutile et peut disparaître sans inconvénient. En fait, beaucoup d'armes antiques du genre *sabre* ont une pointe mousse ou n'en ont pas du tout. La longueur de la lame est réglée par la distance à laquelle se placent les adversaires, ainsi que par leur stature. Pour la lutte corps à corps elle

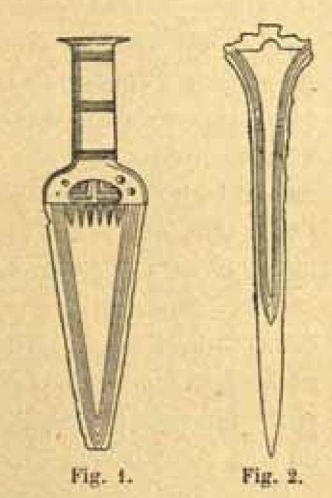
devient nuisible si elle excède sensiblement celle du bras qui la manie, soit 0m,70 ou 0m,75 environ. La force utile des coups portés de haut en bas dépend du poids, aussi le centre de gravité doit-il être aussi près que possible du point de frappe, mais sans le dépasser. La section s'opérant d'autant mieux que la lame est plus mince et plus large, et l'arme étant animée d'un mouvement de rotation autour du poignet ou de l'épaule, il est avantageux de lui donner une forme courbe. De là trois types de sabres : lame droite à double tranchant, en feuille de laurier ; lame à un seul tranchant concave ; lame à un seul tranchant convexe. La première permet les coups d'estoc dans la ligne haute et dans la ligne basse, si le centrage et la forme du pommeau n'y apportent pas d'obstacle. Avec les deux autres, ils ne sont possibles que dans la ligne basse, c'est-à-dire de bas en haut dans le ventre.

A l'inverse de la poignée d'estoc, la poignée de taille doit être courte, ne laissant entre la garde et le pommeau que la place des quatre doigts, car l'arme est tenue à pleine main comme un cierge. Le pommeau ne fait plus contrepoids à la lame, mais son épanouissement offre un point d'appui au poignet, dans l'effort nécessaire pour la relever, effort d'autant plus grand que l'arme est plus longue, plus pesante, a son centre de gravité plus près de la pointe. Le pommeau de certaines épées scandinaves immobilise absolument la main et rend le coup d'estoc impossible. La fusée du sabre, au lieu d'être droite ou incurvée vers le bas, est symétrique et renflée au centre pour remplir la paume de la main, et cela d'autant plus que le pommeau est plus large (fig. 12 à 14).

Dans les armes mixtes, qui tout en étant de taille réservent la faculté des coups de pointe dans la ligne haute, le centrage est intermédiaire entre celui des deux types, le poids restreint, la pointe dans l'axe de la poignée ; enfin on abat la partie supérieure du pommeau pour permettre l'allongement du bras.

Un examen, même sommaire, des épées de bronze qui nous sont parvenues permet de reconnaître ces trois types, mais, tandis que les modernes ont quitté les armes de taille pour les armes

mixtes et pour celles d'estoc, considérées comme plus avantageuses, toutes les données de l'archéologie concourent à montrer l'évolution contraire, à l'époque du bronze.


Fig. 1. Fig. 2.

Le point de départ a été le poignard triangulaire (fig. 1), cintré à la base et fixé par des rivets à une poignée sans pommeau, en bois ou en métal creux. L'évidement des côtés (fig. 2), l'allongement de la lame de plus en plus acérée, a conduit à une arme d'estoc parfaitement caractérisée (fig. 3 et 4) et dont les lames irlandaises de Tipperary, Galbally, Lissane surtout, et Noailles (Oise) sont des spécimens accomplis.

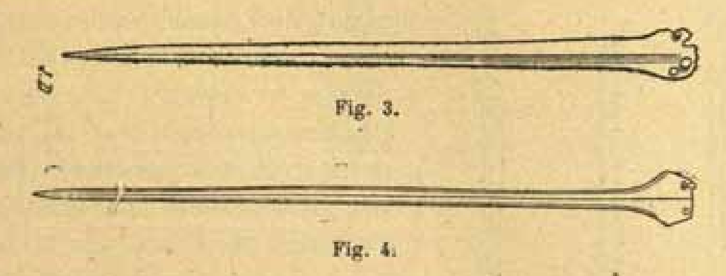

Fig. 3.

Fig. 4.

Ce type, qui semble limité à la Grande-Bretagne et au nord-ouest de la France, ne s'est pas maintenu. C'étaient, en effet, des armes mal établies. La poignée restée courte comme celle d'un poignard, faite le plus souvent en bois, corne ou autres substances légères, et surtout dépouvue de pommeau faisant contrepoids à la lame, était centrée comme un sabre sans en avoir les avantages. L'arme manquait de mobilité ; un emmanchement comme celui que nous montrent les épées de Tipperary ou de Galbally, des rivets parfois réduits à deux crans où se fixaient des chevilles de bois, devaient céder facilement.

Du reste, des motifs d'ordre militaire et industriel rendaient les armes de taille plus avantageuses. Le bouclier, nécessaire pour se défendre des armes de jet et de hast, et qui force à se présenter à l'ennemi de face, le bras gauche en avant, était incompatible avec une arme dont l'emploi ne permet d'opposer que l'épaule droite. En outre, une lame d'estoc doit être élastique, dure et légère, quoique longue et mince ; ce sont des qualités que l'acier offre seul et qui n'ont été réalisées d'une manière constante que de nos jours. La méthode catalane, seule connue des anciens, procurait, outre, les produits les plus variés, du fer doux, facile à forger en lame et que l'on aciérait ensuite extérieurement par cémentation. Le bronze donnait des produits plus uniformes ; la facilité du coulage abrégeait le travail, mais on n'en pouvait faire encore que des lames larges.

De là, après une première évolution dont les termes sont représentés par de nombreux spécimens et qui aboutit au fleuret mal équilibré de Lissane, une évolution inverse, menant aux lames en feuille de laurier, la *ligula* romaine.

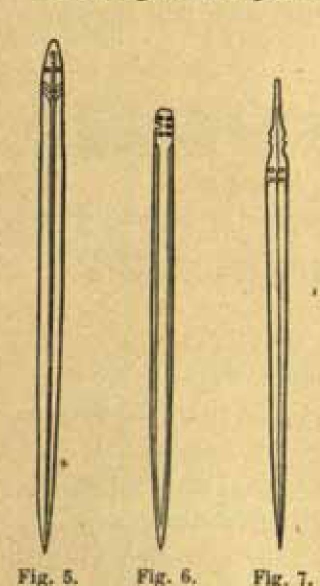


Fig. 5. Fig. 6. Fig. 7.

Pendant cette seconde période, les perfectionnements consistent dans l'élargissement de la lame dont les côtés restent parallèles, la pointe aiguë, et dans la transformation du talon qui se rétrécit, s'allonge, porte trois rivets en triangle, suivis d'un petit pédoncule (fig. 5) ; s'étire en languette portant plusieurs paires de rivets placés sur deux rangs (fig. 6) ; devient enfin une soie plate, de même forme que la poignée et pourvue de rebords entre lesquels s'incrusteront des plats fixés par des rivets (fig. 8 et 9). Le renflement de la fusée est faible, le pommeau qui la termine ne la déborde pas encore, car l'arme

est mixte, comme le prouvent le faible poids des lames et leur centre de gravité confondu généralement avec le centre de figure, mais que l'adjonction de la poignée ramenait beaucoup plus près de la main.

Ces armes à deux fins pouvaient, grâce à de légères modifications, devenir d'excellents sabres ; il suffisait de raccourcir encore la poignée, d'en agrandir le pommeau, d'éloigner un peu le centre de gravité, d'élargir le tranchant. Ce sont les caractères des armes de la troisième série ; lame en feuille de laurier (fig. 9), poignée à antenne, à enroulement (fig. 13 et 14) ou à pommeau ovale. Ce type, le dernier de l'épée de bronze, sera celui des armes de fer hallstattiennes. Leur centre de gravité, même lorsque la poignée est en métal, reste au milieu, et si la lame est très longue comme pour le n° 27291 de Saint-Germain, il est au tiers en avant de la main.

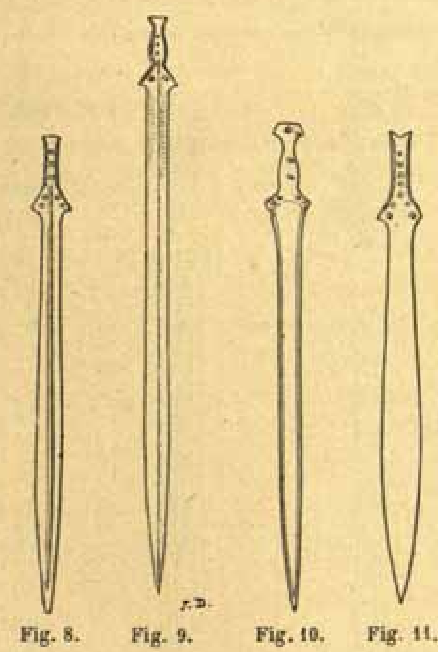


Fig. 8. Fig. 9. Fig. 10. Fig. 11.

Toutes les observations que l'on vient de lire découlent des données théoriques de l'escrime et des vérifications faites au Musée de Saint-Germain sur les originaux ou les reproductions en métal. On les trouvera consignées dans le tableau suivant. Il faut tenir compte d'une correction que doivent subir les chiffres concernant les armes dont la poignée non métallique a disparu ; son poids entre en ligne de compte pour la détermination du centre de gravité et il ne nous est pas connu. On peut croire cependant que des plats ou des poignées, même complètes, en

bois ou en corne ne dépassaient pas 150 grammes, et certaines pesées ont été faites avec adjonction de ce poids; le déplacement du centre de gravité qui en résulte n'est pas considérable.

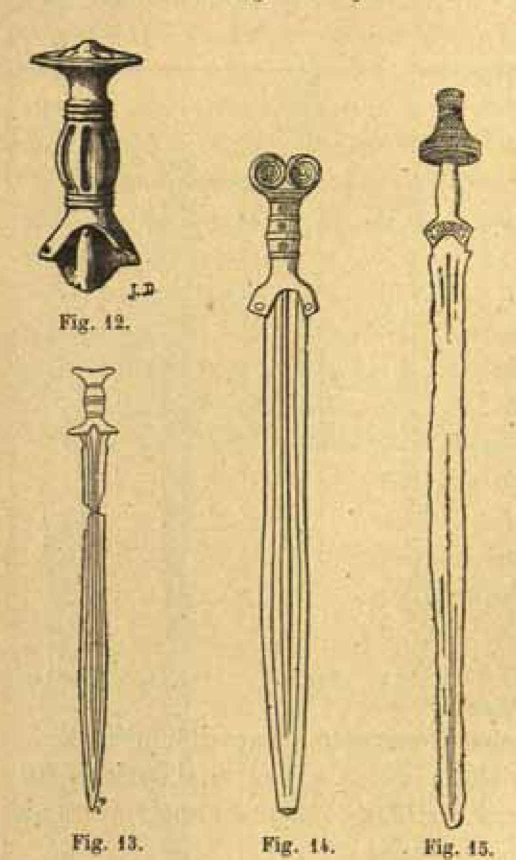


Fig. 12. Fig. 13. Fig. 14. Fig. 15.

Pour les armes de fer, l'oxydation du métal et le mauvais état des lames rendent des constatations de ce genre à peu près impossibles; on ne trouvera donc de poids que pour une seule épée, et encore les chiffres ne sont-ils donnés que sous toute réserve. Du reste, l'absence de pointe dans les épées d'Hallstatt (fig. 15), la courbure des lames au point de frappe et la largeur démesurée du pommeau témoignent suffisamment de leur mode d'emploi.

L'épée ibérique, adoptée par les Romains, frappait principalement d'estoc dans la ligne basse; on le sait par les monuments et par les textes de Végèce.

Avec les Francs, on revient au sabre à lame très large, avec garde en croix, et ce type, plus ou moins modifié, durera jusqu'à la découverte des armes à feu qui font abandonner le bouclier.

NUMÉRO du Musée.	LONGUEUR totale en millimètres.	LONGUEUR de la lame.	LONGUEUR d'empoignure.	DISTANCE de la pointe au centre de gravité.	MÊME MESURE avec lest de 150 grammes.	POIDS en grammes.	
PREMIÈRE PÉRIODE (figures 1 à 4).							
24898	450			275	330	206	talon à 4 rivets et endommagé.
26000	480			300	395	460	4 rivets.
26000	325			290	225	300	2 rivets et 2 crans.
726	350			200	260	163	2 crans.
7774	405			260	310	178	lame à 2 rivets.
21870	450			275	330	252	—
4482	430			265	320	277	—
727	480			300	360	309	—
11174	500			300	360	307	—
26000	500			310	380	211	à 2 crans.
26000	510			300	360	359	à 2 rivets.
SECONDE PÉRIODE (figures 5 à 8).							
34115	493	445		290	340	359	talon à 4 rivets.
26001	570	565		310	370	470	talon à 6 rivets (fig. 6).
26002	650	580	90	320	380	445	
30758	610	500	dégradée.	310	375	450	environs de Lyon. Soie ronde.
TROISIÈME PÉRIODE Soie ronde, pommeau étroit et prismatique.							
2046	440	300	80	200	260	345	pointe cassée.
26002	600	450	80	300	340	880	
30754	540	400	90	240	290	602	
Pommeau plat (figure 10).							
7731	714	610	90	390	450	717	

NUMÉRO du Musée.	LONGUEUR totale en millimètres.	LONGUEUR de la lame.	LONGUEUR d'empoignure.	DISTANCE de la pointe au centre de gravité.	MÊME MESURE avec lest de 150 grammes.	POIDS en grammes.	
1419	620		85	31		648	tumulus de Cormoz, lame épointée.
10186	720		85	375		544	lame épointée et en 2 fragments.
10478	705	580	80	375	400	610	
16692	740	630	90	400		775	
26007	640	530	80			542	épée brisée.
31113	620	500	90	335	390	530	pointe cassée sur 2 centimètres.
31114	620	510	85	350	420	460	Doucier (Jura). Soie plate.
31391	810	730	100	425	400	821	pointe cassée.
Pommeau réduit à deux oreillettes latérales (figure 9).							
30752	800	700	80	420	480	730	
29717	600	500	85	310	350	734	
26003	535	440	85	270	340	379	soudures modernes.
26006	520	430	incomplète.	270		600	
Pommeau même type, mais évidé (correspondant à un pommeau sphérique) (figure 11).							
2045	510	410	90	250	310	420	
31263	500	410	85	270	340	235	
Soie renflée au centre, saillie au pommeau (figure 12).							
17025	800	720		430	480	820	poignée brisée sur 5 centimètres.
Poignée en métal, type de Vaudrevanges (figure 13).							
8111	670	580	80	410		938	Vaudrevanges (d'après fac-similé).
27291	810	695	90	500		1110	
Épée à poignée rapportée, pommeau circulaire.							
19179	801	695	80	590		1345	fac-similé en bronze.

NUMÉRO du Musée.	LONGUEUR totale en millimètres.	LONGUEUR de la lame.	LONGUEUR d'empoignure.	DISTANCE de la pointe au centre de gravité.	MÊME MESURE avec lest de 150 grammes.	POIDS en grammes.	
Lame à soie ronde, pommeau rond et plat.							
8636	551	450	100	280	380	754	fac-similé en bronze.
Épées de fer (figure 15).							
13567	760	650	100	390		400	
4875	770	670	80				
13178	680	550	120				
13520	800	700	90				
13567	720	600	100				
13567 bis	850	720	85				

F. DE VILLENOISY.

BATEAU DE SAINTE-AVOYE

EN PLUNERET (MORBIHAN)

Il y a quelques années, en compagnie de mon collègue de la Société polymathique, M. Bassac, architecte, je recherchais sur les lieux les vestiges de l'aqueduc gallo-romain qui traverse la rivière d'Auray, de Kerisper à Rosnarrho, et semble prendre la direction de Locmariaquer, lorsque nous eûmes l'occasion de faire une halte au village de Sainte-Avoye, en Pluneret, et de visiter sa curieuse petite chapelle rebâtie au XVIe siècle (1560).

En parcourant l'intérieur et après avoir admiré son jubé en boiserie sculpté d'un joli style, quel ne fut pas notre étonnement quand nous aperçûmes à terre, au milieu de la nef et à gauche, un énorme bloc de granit, dont la face supérieure, plane, était excavée régulièrement au centre, en forme d'auge ovalaire !

Tiens, m'écriai-je, voilà un mortier mégalithique, impossible de s'y méprendre ! Le mortier que nous avions sous les yeux offrait le même aspect et les mêmes caractères que les nombreux mortiers en granit, que nous sommes habitués à recueillir dans nos fouilles de monuments primitifs. Pour ma part, j'en ai trouvé deux dans le tumulus de Crubelz (1864), deux autour du dolmen de Kervihan, en Carnac (1866), deux à Kersu, en Crach (1866), deux ou trois dans des ruines de dolmens à Toulvern (Baden), un à Gavr'inis. J'ai chez moi trois mortiers de granit que j'ai découverts dans le cromlech d'er-Lanic. M. René Galles en a rapporté quatre des fouilles du dolmen tumulaire de Kergonfals (Bignan). Plusieurs ont été trouvés dans des fouilles de dolmens à l'Ile-aux-Moines et sont au Musée de Vannes ; d'autres, provenant des ex-

plorations de James Miln, sont au Musée de Carnac. Un de ces mortiers vient d'être découvert au milieu des ruines romaines du parc Belec (Locmariaquer).

Rien de plus fréquent que de rencontrer de ces mortiers en granit, aux alentours des dolmens en ruine. Tous ces mortiers sont façonnés d'après un même type et sont constitués, dans leur

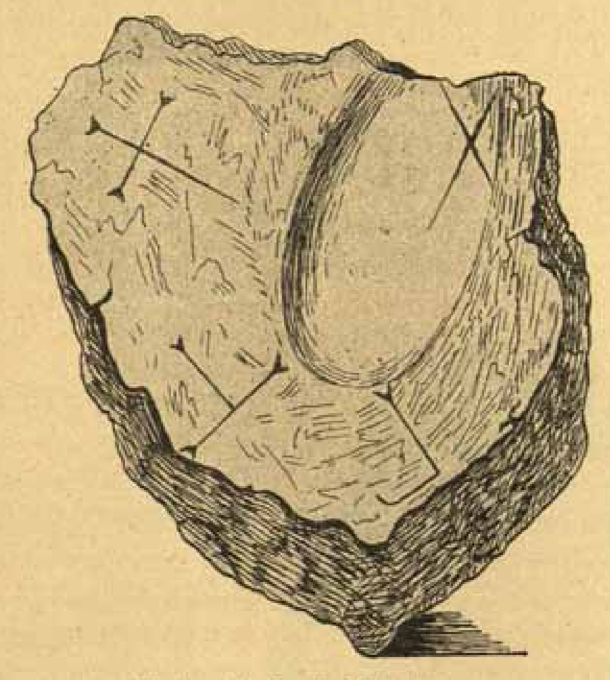


Fig. 1. — Mortier de Sainte-Avoye.

partie essentielle, par une excavation ovalaire, à contour régulier et à surface polie par le frottement. A l'extérieur, le bloc est à l'état brut. Quelquefois, les deux faces opposées de la pierre sont excavées et polies. Il est même arrivé pour quelques-uns de ces mortiers que, par suite d'un usage prolongé, les deux excavations sont en communication par un trou. Il en existe de ce genre dans la collection de M. Paul du Châtellier au château de Kernuz (Pont-l'Abbé).

En général, ces mortiers sont brisés et la cassure est ordinairement perpendiculaire au grand axe de la cavité ovale ; ce qui semblerait indiquer que cette brisure du mortier était intentionnelle.

Ce qui distingue le mortier de la chapelle de Sainte-Avoye, c'est qu'il est en beau granit rose et que, de plus, il présente à sa surface, en dehors de la cuvette ovale, trois sigles gravés profondément, dont le dessin seul peut donner une idée. Deux de ces sigles sont cruciformes, sans qu'on puisse affirmer cependant qu'ils soient réellement la représentation du symbole chrétien.

Notons encore que la surface de la cuvette offre deux entailles rectilignes qui se croisent comme les traits d'un X.

La partie inférieure du bloc a la forme grossière d'une carène.

Les dimensions sont les suivantes :

Largeur maxima . . .	0,84 m
Hauteur	0,37
	0,26
Grand diamètre de la cuvette	0,47
Petit diamètre.	0,24
Profondeur maxima .	0,12

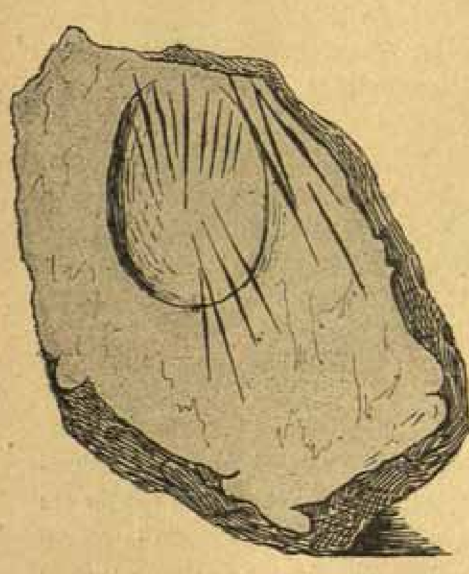


Fig. 2. — Mortier de Sainte-Avoye.

A l'extérieur de la chapelle, à deux pas de la porte sud, un autre bloc est planté verticalement et présente à son sommet une cuvette également ovalaire, dont voici les dimensions :

Largeur	0,74 m
	0,54
Cuvette.	0,32

Ce bloc, comme le bateau de sainte Avoye, est en granit rose, la surface de la cuvette, très polie, est sillonnée d'entailles rectilignes très nettes, dirigées dans le sens du grand axe de l'ovale.

Ces entailles ont été souvent signalées sur des pierres dites celtiques, et des auteurs ont cru pouvoir les désigner sous le nom de *polissoirs*. J'avoue que cette dénomination me laisse des doutes.

En rencontrant, dans l'intérieur et à l'extérieur de cette vieille chapelle bretonne, deux véritables mortiers de granit semblables à ceux des monuments mégalithiques, nous nous demandions naturellement ce qu'ils pouvaient faire dans ce lieu.

Nous eûmes d'abord de la peine à éclaircir ce point, parce que les rares habitants du village, que nous interrogions, ne parlaient que breton.

Enfin nous avisâmes, sur le pas de sa porte, une jeune paysanne en coiffe blanche, qui tenait un enfant dans ses bras. Celle-ci entendait le français et le parlait tant bien que mal.

« Qu'est-ce que cette grosse pierre, lui dis-je, qui est dans la chapelle en avant du chœur ?

— C'est le bateau de sainte Avoye », répondit-elle, paraissant étonnée que nous fussions si ignorants, et la voilà qui nous raconte couramment la légende de la sainte, s'enfuyant d'Angleterre, poursuivie par son père qui veut la marier malgré elle à un Saxon, traversant la Manche et côtoyant l'Armorique sur ce bloc de granit, remontant la rivière d'Auray et celle du Sal et venant débarquer dans ce lieu pour y fonder un ermitage et convertir les païens de la contrée.

« Cette pierre fait des miracles, mes bons Messieurs », ajouta la villageoise. — Lesquels, demandai-je? — Lorsqu'un enfant est noué et tarde à marcher, reprit-elle, on le porte à la chapelle, on lui retrousse la robe et on l'asseoit dans le *bateau* de sainte Avoye. On invoque la sainte par une prière en breton; on met son offrande dans le tronc et la guérison est assurée. — Tenez, Messieurs, mon fils aîné ne pouvait pas faire un pas à l'âge de deux ans. Nous l'avons assis dans le bateau de sainte Avoye. Aujourd'hui, il a dix ans, il marche comme père et mère. »

La grande fête de sainte Avoye a lieu le premier dimanche du mois de mai; on y vient de toutes parts. Entre autres offrandes

à la sainte, les paysannes apportent des poules blanches. Il y a grand'messe et procession. On assoit de nombreux enfants dans le bateau.

Lors de notre visite, il y avait du liquide au fond du bateau de sainte Avoye. J'avisai le sacristain, qui détient la clé de la chapelle. « Ce que vous voyez-là, nous dit-il, n'est pas de l'eau bénite, mais de l'eau d'enfant. Lorsqu'on les asseoit dans le bateau, les pauvres petits trouvent que cela est froid. Ils ont peur et crient à force, si bien que le bateau de sainte Avoye en est mouillé. Avant votre arrivée, c'est justement un enfant de Baden qui a été assis dans le bateau. »

Nous avions compris.

Le sacristain eut ensuite la complaisance de nous conduire, à travers de charmants courtils ombragés de pommiers et d'ormeaux, jusqu'à une petite anse sur la rivière du Sal. C'est là qu'est la fontaine dont la source jaillit à l'endroit où sainte Avoye mit le pied en débarquant. La fontaine est couverte à marée haute. A mer basse on y vient en pèlerinage; on y trempe la chemise des enfants et on emplit d'eau des bouteilles; cette eau est infaillible en frictions, pour achever la guérison des enfants qu'on a assis dans le bateau de sainte Avoye, c'est-à-dire dans le mortier mégalithique.

En voyant dans quel lieu et à quel usage était consacré ce bloc de granit, dont l'origine n'est pas douteuse pour un archéologue, nous faisions cette réflexion, banale à force de rencontrer son application, que rien n'est nouveau sous le soleil; que les religions changent ou se succèdent, et que les superstitions seules ne changent pas.

Quoi qu'il en soit, nous aurions été curieux de savoir à quelle époque et par quelle série de vicissitudes ce mortier mégalithique a fini par devenir un objet de culte, sous le nom de bateau de sainte Avoye, dans une toute petite chapelle catholique du Morbihan.

Malheureusement, l'archéologue échoue presque constamment lorsqu'il tente de retrouver les anneaux de la chaîne qui

lie l'histoire à la légende et il est rare que l'une ne soit pas obscurcie par l'autre.

Ce bloc de granit rose[1] qui ne fut d'abord, entre les mains des constructeurs de dolmens, qu'une meule dormante à broyer le grain, est devenu plus tard un navire voguant sur les flots. Aujourd'hui il fait marcher les enfants sur la terre bretonne; et c'est dans une chapelle, dédiée à sainte Avoye, qu'il faut aller chercher un objet dont l'origine païenne n'est pas douteuse.

Dr G. de Closmadeuc.

1. Le gisement de la roche de granit rose est à Sainte-Avoye même, comme nous avons pu nous en assurer en explorant les lieux.

CHAPELLE DE KERMARIA-NISQUIT

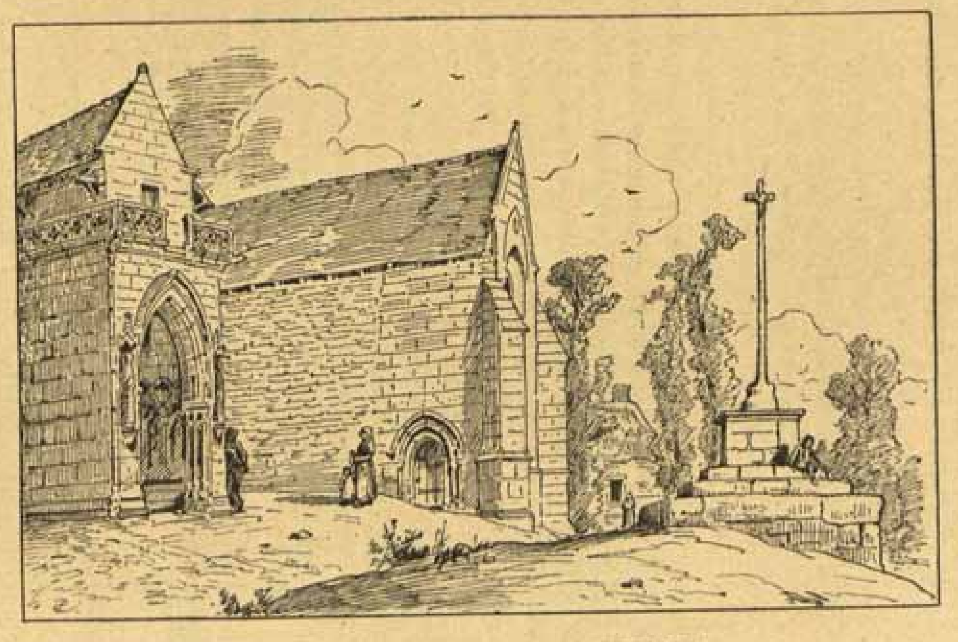
EN PLOUHA (COTES-DU-NORD)

Si la Bretagne est moins riche que la Normandie, sa voisine, en somptueuses cathédrales, elle possède encore, en dépit des ravages du temps et de l'incurie des hommes, de nombreux édifices religieux qui se distinguent par l'originalité de leur architecture. Les chapelles y abondent, et celle qui fait l'objet de notre étude est particulièrement digne d'attirer l'attention des archéologues tant par sa construction que par sa décoration intérieure

Entre Saint-Brieuc et Paimpol, au fond d'un petit vallon que traverse le chemin vicinal de Pléhédel à Plouha, se trouve, enfouie dans un bouquet d'arbres, la chapelle de Kermaria-Nisquit. Malgré son état d'abandon, les mutilations dont elle a été victime, et les restaurations maladroites qui ont, au XVIIIe siècle surtout, dénaturé ses formes, cette chapelle impose encore par ses proportions harmonieuses et les ornements pleins d'élégance qui révèlent sa noble origine.

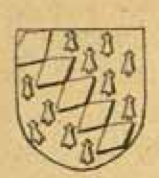
Construite sur un tertre planté d'ormes et de frênes qui domine la route, elle offre aux regards du passant la large baie de son transept encadrée de délicates colonnettes, et la silhouette de son porche couronné d'une galerie de granit découpée comme une dentelle.

Étudions d'abord l'extérieur de l'édifice orienté de l'ouest à l'est, et qui présente à la route son collatéral sud dans toute sa longueur. Nous ne nous arrêterons pas devant le chevet polygonal, lourde construction de granit datée de l'an 1702. Elle est due au mauvais génie de Kermaria, messire Jan Huët, chapelain,



CHAPELLE DE KERMARIA-NISQUIT

qui ne manque jamais de signer avec orgueil ses sauvages innovations. Examinons le transept qui conserve toute l'élégance architecturale du XVe siècle. Sa fenêtre latérale en ogive a d'exquises proportions qu'on retrouve également dans la vaste verrière du pignon dominée par l'écu de Taillart.



Les rampants de la toiture se terminent par des gargouilles d'un charmant dessin qui se profile sur le ciel. En doublant la saillie du transept, nous passons près d'une porte basse qui y donne accès. C'était l'entrée particulière aux seigneurs de Lisandré, fondateurs et prééminenciers, qui avaient, comme nous le verrons plus loin, leur enfeu dans cette partie de la chapelle. On longe ensuite une partie du collatéral refaite en 1720, comme l'indique la date taillée dans le tympan d'une lucarne, et l'on arrive au porche qui mérite un examen détaillé. Une large porte ogivale, dépourvue malheureusement de ses redans ajourés qui enrichissaient sa décoration, est flanquée des statues de saint Pierre et de saint Paul naïvement taillées dans des troncs de chêne. C'est l'entrée du porche qui donne accès dans l'intérieur de la chapelle.



Elle est surmontée d'un pignon en retrait qu'entoure une galerie formée d'une suite continue de quatre-feuilles à jour. Ogée rapporte, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, que de ce balcon en saillie le sénéchal de la juridiction de Lisandré, dont relevait Kermaria, faisait connaître au peuple les jugements rendus par celle-ci, en présence du coupable qui se tenait au pied de la vieille croix de pierre faisant encore face au porche.

Avant de pénétrer dans l'intérieur, continuons notre promenade autour de l'édifice. Nous arrivons au portail principal qui est à lui seul un chef-d'œuvre de goût et d'exécution. Son ornementation est pourtant bien simple, car elle ne se compose que de moulures et de colonnettes. Mais quelle justesse et quelle harmonie dans les proportions! Quelle variété dans ces chapiteaux de tuffeau bleu ciselés comme du bronze aux arêtes vives et nerveuses; quelle légèreté dans les faisceaux de colonnettes, dans les profils de moulures qui se courbent avec la grâce et la souplesse d'une liane! On voit avec pitié un pareil bijou entouré de tas de fumier et d'immondices, exposé chaque jour au heurt des charrettes, et l'on a peine à comprendre comment il n'a été cité dans aucune des monographies de Kermaria.

Le clocher actuel qui surmonte ce charmant portail a été refait au XVIIIe siècle sans doute par les soins du chapelain Jan Huët. Il n'a aucun caractère, et a dû probablement remplacer un de ces élégants campaniles dont on rencontre de nombreux types dans l'architecture religieuse en Bretagne.

Le parement de cette façade porte un écu triangulaire dans lequel ont été retaillées des armoiries plus récentes, car il était d'usage, lorsqu'un fief changeait de mains, que le dernier venu substituât ses armes à celles de son prédécesseur, partout où il avait des droits de prééminence.

Les armes retaillées sont celles de Claude de Lannion, sieur de Lisandré, chevalier des ordres du roi, mort en 1621, et de Renée de Quélen, sa femme.

Nous atteignons le collatéral nord qui jadis était, lui aussi, orné d'un porche dont on a pu voir, pendant bien longtemps, les claveaux, du plus beau style gothique, rouler dans la boue.

Quand ce porche fut-il démoli? Peut-être au XVIIIe siècle, à l'époque des déplorables restaurations du funeste chapelain. Lors de l'édification de l'église neuve de Plouha, M. le curé Perro s'était approprié ces vénérables débris pour augmenter le nombre des moellons destinés à sa gigantesque basilique. M. le comte

de Keranflec'h, dans sa monographie de Kermaria [1], cite en note la réclamation que fit à ce sujet M. Alfred Ramé, au Congrès de Saint-Brieuc, déclarant que ce porche est un monument du XIII[e] siècle, d'un intérêt véritable, et demandant qu'il fût enlevé de l'église de Plouha, où on l'avait transporté, pour le rétablir à sa première place. C'est seulement l'an dernier qu'un propriétaire voisin, descendant des anciens seigneurs de Lisandré, M. Charles de Taillart, recueillit dans la nef de la chapelle les débris épars de ce porche, en attendant qu'on puisse obtenir les fonds nécessaires à sa réfection. Nous tenons à signaler en cette occasion les témoignages d'attachement que donnèrent les habitants du petit hameau de Kermaria pour leur vieille chapelle. Chacun offrait avec empressement ses services pour mettre à l'abri de la destruction ces précieux restes, et l'espoir de les voir un jour relever excitait leur ardeur.

Ces sentiments-là sont bien rares à notre époque d'indifférence générale, et l'on ne saurait trop y applaudir. Ils se manifestèrent même avec plus de violence il y a une trentaine d'années lorsqu'on eut l'étrange pensée de raser la chapelle de Kermaria pour utiliser ses matériaux à la construction de l'église neuve de Plouha. « Quand il y a quelques mois, dit M. de Keranflec'h, le bruit se répandit que ces débris étaient condamnés à une démolition prochaine, ce fut un deuil général. De pauvres paysans protestèrent qu'ils mangeraient jusqu'à leur dernier sou plutôt que de voir disparaître le sanctuaire de leurs ancêtres. » Certaines protestations furent encore plus énergiques, car nous tenons de ces braves gens qu'un vieux du hameau grimpa sur le toit avec son fusil, et menaça de casser la tête au premier qui toucherait à sa chapelle.

Descendons maintenant les degrés du porche dont le sol se trouve en contre-bas de celui du placitre. La voûte en est supportée par d'élégantes nervures et l'on y remarque les traces

1. *Une frairie bretonne Kermaria-Nisquit*. Vincent Forest, Nantes, 1857.

d'anciennes peintures représentant des anges qui déploient des banderoles couvertes de versets des Psaumes.

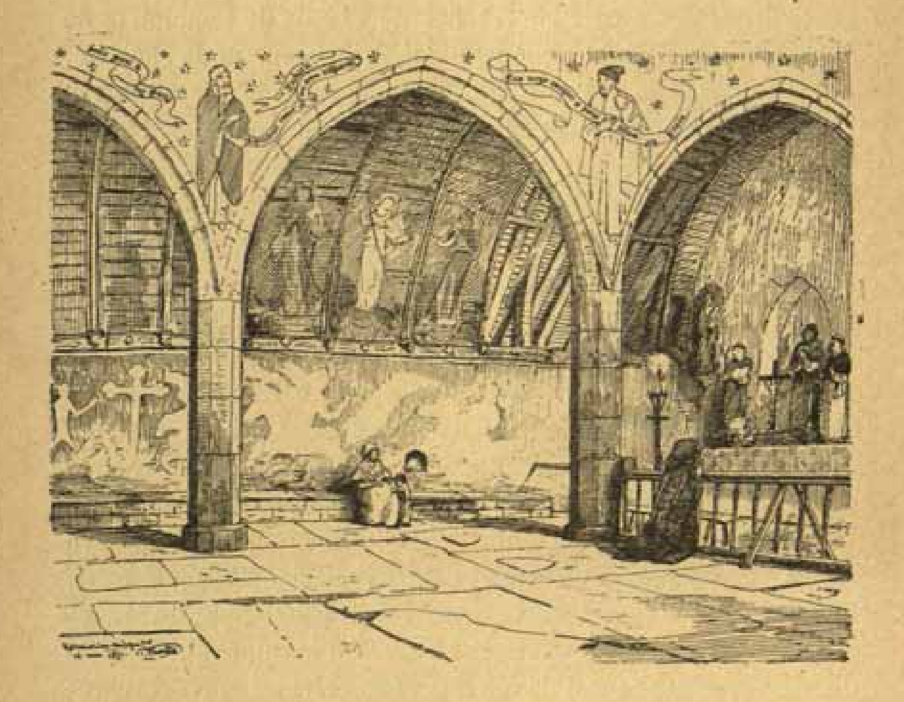
De chaque côté, les statues des douze apôtres sont rangées sous des niches d'une ornementation variée, qui semblent, par leurs formes, accuser des styles différents. Franchissons la jolie porte ornée des armes en alliance de Claude de Lannion et de Renée de Quélen, et pénétrons dans l'intérieur de la chapelle. Sa nef, divisée en sept travées, est flanquée de deux bas-côtés et se termine par un chevet polygonal refait, comme nous l'avons vu, au commencement du XVIII[e] siècle. Comme la plupart des chapelles bretonnes, Kermaria n'a qu'un seul transept, orienté, ainsi que son porche, vers le sud. Au premier coup d'œil, on est frappé de la différence de style des piliers.

Les quatre premiers de la nef semblent dater du XIII[e] siècle, tandis que les autres, taillés à pans coupés et dépourvus de chapiteaux, offrent, ainsi que le transept et certaines parties du porche, les caractères de l'architecture du XIV[e] siècle.

Sur les parois de la muraille, entre les piliers et la charpente de la toiture, se déroule toute une suite de personnages entremêlés de squelettes, et toute la hiérarchie sociale y figure en beaux et pittoresques costumes du XV[e] siècle, depuis le pape, l'empereur et le roi, jusqu'au moine, au ménétrier et au laboureur. C'est un des rares et peut-être le seul exemple qui subsiste de nos jours en France, de ces *danses macabres* si souvent reproduites au moyen âge dans les édifices religieux[1]. On lit sous chaque personnage une strophe de huit vers inscrite en caractères gothiques, expliquant chacun des sujets de cette lugubre peinture. Mais ce n'était là qu'une partie de la décoration intérieure de la chapelle qui devait être entièrement couverte de fresques, puisqu'on en retrouve partout des traces sous le badigeon grossier qui les recouvre. Ainsi les deux côtés de la nef, au-dessous de la *danse macabre*, sont décorés, dans l'axe des piliers, de figu-

1. Consulter la *Danse macabre de Kermaria-Nisquit*, de M. Félix Soleil, illustrations de M. Duplais-Destouches. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1882.

res de prophètes tenant de longs phylactères qui portent leurs noms et des versets tirés des Psaumes. Dans la partie du bas-côté gauche qui avoisine le chœur, on distingue encore sur la teinte rouge brique qui couvre la muraille, les formes d'un cava-

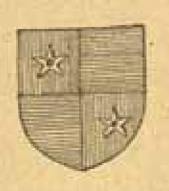


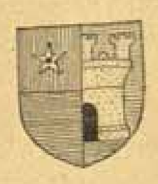
lier et d'un squelette qui se détachent en grisaille. C'est un fragment de la légende des *Trois Morts* et des *Trois Vifs*. Immédiatement au-dessus de cette peinture, on voit une voussure lambrissée divisée en neuf travées par de gracieuses nervures qui s'appuient sur une frise courante ornée de sculptures et d'inscriptions. Chacune des travées contenait l'image d'une Vertu terrassant un Vice. Il ne subsiste plus que trois de ces figures dont nous donnons ici la reproduction [1].

1. Ces dessins sont extraits de notre article : *Peintures murales de Kermaria-*

Si l'on suit le bas-côté, dans la direction de la porte principale, on remarque des restes de frise délicatement sculptée.

Traversons le chœur pour gagner le transept. Au-dessus de la double ouverture qui y donne accès, on voit le fragment d'une importante composition en partie détruite. C'est un groupe de six personnages représentant deux seigneurs et leurs femmes, en oraison, assistés de deux saints. A en juger par les costumes, cette peinture remonte au xve siècle. Le premier de ces personnages, qui porte un *écartelé* sur sa cotte d'armes et est assisté d'un saint en costume épiscopal, doit être Guillaume de Boisgelin qui épousa Anne du





Nisquit, publié dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVI, 1886.

Vieux-Chastel, et servit en 1481 comme archer de la garde du corps du duc François II.

Effectivement, la plus petite des baies qui éclairent le transept conserve encore dans son vitrail les armes *pleines* du Boisgelin, et en alliance avec celles du Vieux-Châtel. Le second des deux seigneurs agenouillés est assisté de saint Jean-Baptiste et accompagné de cette invocation inscrite en caractères gothiques : *Sancte Johannes Baptista, ora pro nobis.*

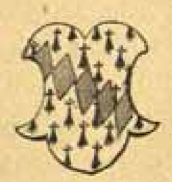


Nous pensons qu'il doit représenter Jean Taillart, mentionné, dans la montre de l'évêché de Saint-Brieuc en 1469, parmi les nobles de la paroisse de Plouha dont dépend Kermaria[1].

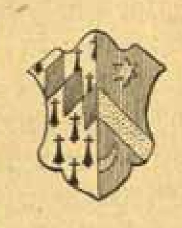
Les Taillart, comme seigneurs de Lisandré, avaient, aux xve et xvie siècles, des prééminences et droit d'enfeu dans la chapelle de Kermaria, où l'on voit encore leurs armes plusieurs fois repro-

1. Ce dessin a été publié, comme le précédent, par la Société des Antiquaires de France.

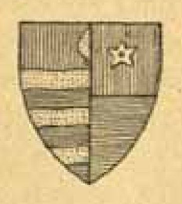
duites en sculpture et peintes sur les vitraux. La grande baie ogivale du transept, dont nous avons parlé plus haut, conserve encore dans sa verrière quelques écussons que nous allons décrire.

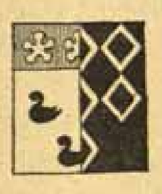


En supériorité, on remarque deux écus tailladés dans le goût du xv. siècle ; l'un porte les armes *pleines* de Taillart qui sont : *d'hermines à cinq fusées de gueules accolées et mises en bande*; l'autre est : *parti, au 1er de Taillart, au 2e de le Vayer, de gueules à la bande d'or accostée de deux étoiles en chef, et d'un croissant en pointe, le tout d'or*. Ce sont les armes en alliance de Guillaume Taillart, sieur de Lisandré et de Gillette Le Vayer, dont le contrat de mariage porte la date de 1488.



Plus bas, ce sont les armes en alliance d'Yves Pinart et de Marguerite de Boisgelin, fille de Sylvestre du Boisgelin, sieur de la Noë-Verte. Un écusson en *bannière*, entouré du collier de Saint-Michel, est attribuable à Pierre de Lannion, baron du Vieux-Châtel, et à sa femme Renée d'Aradon. Son père, René d'Aradon, avait reçu, en 1590, du duc de Mercœur, le gouvernement des villes de Vannes et d'Auray, dont il se démit en 1625 en faveur de son gendre, Pierre de Lannion.





Les vitres de la fenêtre latérale du transept contenaient encore les blasons plusieurs fois répétés des Taillart et des Harscouët, mais on n'en distingue plus aujourd'hui que des débris informes.

Au-dessous de la grande verrière dont nous venons de parler, on reconnaît l'emplacement d'un ancien tombeau ménagé dans l'épaisseur de la muraille; c'était l'enfeu des sieurs de Livandré aux xve et xvie siècles.

Plus tard, l'enfeu seigneurial fut transféré au milieu du

chœur, comme le prouve ce passage du testament de Jean de Lannion, baron des Aubrays, sieur de Lisandré et de la Noë-Verte, à la date du 21 janvier 1651 : « Et pour mon corps... j'ordonne, selon la coutume de la saincte Eglize catholique, qu'il soit mis dans le caveau qui est sous la grande tombe eslevée qui est au milieu du chœur de l'église de Kermaria, en la paroisse de Plouha, dépendant primativement de ma terre et seigneurie de Lisandren. »

La tombe élevée qui devait porter l'image couchée du défunt, comme on en voit encore un exemple dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Cour, en Lantic, a été détruite à la Révolution. Il n'en reste plus qu'une grande dalle brisée qui ferme l'ouverture du caveau. Sans doute les dépouilles du sieur de Lisandré furent-elles jetées au vent. Toutefois une âme pieuse recueillit son crâne que l'on conserve encore dans une humble châsse de bois peinte en noir sur laquelle on lit cette naïve inscription : *Le Geff de les Aubré.*

Le chœur était jadis fermé par un jubé en bois sculpté, peint et doré[1], mais il a été détruit lors du pillage de la chapelle, et il n'en existe aucun vestige. On trouve çà et là dans le pavage du chœur quatre dalles funéraires dont les écussons, usés par les sabots des fidèles, semblent dater du XVe siècle.

Signalons encore un charmant retable d'albâtre de la même époque qui représente le *Couronnement de la Vierge* et l'*Annonciation* ; deux candélabres en fer forgé dont l'un surtout est du plus beau style, et un modeste banc de chêne qui porte, sculptées en relief, les armes de Callouët de Trégomar au milieu d'un cartouche Louis XV. C'est le blason du dernier seigneur de Lisandré, dont le père ou le grand-père était Guillaume-Jacques Callouët, sieur de Trégomar, qui, de concert avec le chapelain Jan Huët, dénatura d'une façon si malheureuse l'élégante architecture de

1. Ces jubés en bois étaient de mode au XVIe siècle dans les églises de Bretagne. La chapelle de Notre-Dame-d'Avaugour, en Saint-Pever, en conserve de curieux fragments, et celle de Kerfons, voisine du château de Touquédec, possède un jubé encore intact.

Kermaria. La pauvreté de ce petit banc de chêne, qui n'a pour tout ornement qu'un blason grossièrement sculpté, contraste d'une manière frappante avec ce qui reste de la somptueuse décoration de la chapelle. Il ne subsiste rien d'autre de l'ancien mobilier de Kermaria dont la richesse devait répondre à l'importance du sanctuaire.

Un cartulaire de 1714 intitulé: *Recueil des titres de l'Église de Notre-Dame de Kermaria et des fondations et prééminences des seigneurs de Lizandrain* et dont le premier feuillet porte un pennon écartelé des armes[1] des différents seigneurs de ce fief, donne quelques renseignements malheureusement incomplets sur les origines seigneuriales de Kermaria. Il en résulterait que la seigneurie de Langarzeau, en Pludual, qui, lors de la réformation de 1423, appartenait aux sieurs de la Feillée en Goven, avait des droits prééminenciers dans la chapelle. La dernière héritière de ce fief, Renée de la Feillée, qui avait épousé au commencement du XVI[e] siècle un sire d'Acérac de la maison de Rieux[2], déclara le 26 février 1547, à l'assemblée générale des paroissiens de Plouha, comme le relate le cartulaire, qu'elle cédait à Roland Pinart, sénéchal de Léon, sieur de Lisandren, *tous les escussons et armoiries avec tout le droit, cause, rayson et action* qu'elle avait dans la chapelle de Kermaria-Nisquit. D'après les montres et les réformations de la noblesse, et la généalogie de la maison de Quelen, dressée par dom Gallais, les Taillart, comme seigneurs de Lisandré, étaient les plus anciens et les premiers prééminenciers dans la chapelle de Kermaria qui relevait de cette seigneurie. Lisandré passa aux Pinart de la Noë-Verte, par le mariage, en 1534, de Roland Pinart avec Catherine Tail-

1. C'est une *bannière écartelée au 1 de Callouët, au 2 de Taillart, au 3 de Le Vayer de Trégomar, au 4 d'un losangé d'or et de gueules* dont nous ignorons l'attribution.

2. François de Rieux, deuxième fils de Jean, maréchal de Bretagne, et d'Isabeau de Brosse, sa troisième femme. Il eut en partage la seigneurie d'Acérac, et épousa Renée de la Feillée, dame du Gué de l'Isle, fille et héritière de François de la Feillée, vicomte de Plouider, et de Cyprienne de Rohan, dame du Gué de l'Isle.

lart[1], fille d'Yves, sieur de Lisandré et de Kerdaniel, puis aux Lannion par Julienne Pinart qui épousa François de Lannion, sieur du Cruguil. Les seigneuries de Lisandré et de la Noë-Verte étaient donc aux mains des Lannion dès les premières années du XVIIe siècle.

D'après le compte, rendu en 1618, par le trésorier de Kermaria à Pierre de Lannion, chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, sieur du Cruguil et de Lisandré, il résulte que quiconque consentait à payer une rente de 6 sols avait droit de sépulture dans la chapelle. Aussi les noms de simples laboureurs se trouvent-ils mêlés, dans l'obituaire, à ceux des familles nobles de la localité. A cette même date, 1618, les recettes de la fabrique s'élevèrent à la somme de 1,297 livres, qui équivaut à environ 5,000 francs de notre monnaie. Ce chiffre éloquent nous montre à lui seul de quelle vénération était entourée Kermaria, et quelle pouvait être la richesse de son mobilier.

A l'époque de la Révolution, cette chapelle eut le sort de tous les édifices religieux; ses tombeaux furent brisés, ses richesses pillées et ses peintures murales recouvertes de chaux. L'existence même de ces peintures avait disparu du souvenir des habitants du hameau, lorsque, vers le milieu de notre siècle, le hasard les révéla. L'humidité des murs fit détacher un fragment du badigeonnage et laissa à nu un des personnages de la Danse macabre. Ce fut le descendant des anciens seigneurs de Livandré, M. Charles de Taillart, qui fit cette découverte et la signala.

Plusieurs rapports furent adressés en 1858 et 1860 à la Commission des Monuments historiques, insistant sur l'importance d'un exemple si rare d'une danse macabre. L'un d'eux est signé de Mérimée, l'écrivain célèbre, alors inspecteur général des monuments historiques.

A plusieurs reprises, le Conseil général des Côtes-du-Nord demanda le classement de la chapelle, et des subsides pour son entretien. Un devis fut dressé par l'architecte diocésain, et le Mi-

1. Leurs armes en alliance se voient encore sculptées sur une clef de voûte au château de la Noë-Verte, en Lanloup.

nistère des Beaux-Arts donna mission à un peintre, M. Denuelle, de relever ce qui subsistait encore des peintures murales de Kermaria. Les choses traînèrent ainsi jusqu'en 1886. Le 12 juillet de cette année, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts signait un arrêté qui conclue au « classement » des « restes de peintures murales dans la chapelle de Kermaria-Nisquit. » De l'édifice il n'est pas dit un mot. Or comment admettre que ces peintures soient préservées de la destruction si l'édifice qui les renferme n'est pas entretenu ? Le classement des peintures est donc absolument illusoire si la chapelle n'est pas classée comme monument historique[1].

P. Chardin.

1. D'après les renseignements que nous tenons d'une personne du voisinage, très compétente en matière de construction, les travaux de consolidation les plus urgents pourraient se borner, en attendant mieux, à un rejointoiement en ciment des parties les plus dégradées des murs. Il ne s'agirait donc que de quelques journées de maçon dont la dépense n'excéderait pas 200 francs.

Les chapelains de la chapelle de Kermaria furent :
De 1695 à 1720, Jan Huët, prêtre prieur;
De 1720 à 1763, messire Claude Courson, prêtre;
De 1763 à 1791, Olivier Hérisson, prêtre.

En 1729 on y déposa le cœur de messire Guillaume-Jacques de Calloët, chevalier, seigneur de Plouha, châtelain de Lisandren et de Kermaria, baron de Trégomar, du Loz et autres lieux, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, demeurant ordinairement en son hôtel en la ville de Saint-Brieuc.

Le 23 janvier 1791 y fut inhumé le corps de Pierre-François-Guillaume-Esprit-Basile de Callouët de Trégomar, âgé de soixante-douze ans, en présence d'Olivier Hérisson, chapelain de Kermaria, et de Le Du Duméznel, recteur de Plouha, et autres prêtres.

Le 26 octobre 1658 fut enterré dans la même chapelle messire Jan de Lannyon, seigneur baron du Vieux-Chastel, et des Aubrays, né en 1585.

L'une des cloches de Kermaria fut baptisée en 1782, ayant pour marraine demoiselle de Callouët de Trégomar et pour parrain Louis-Joseph.

En 1784 eut lieu le baptême d'une autre cloche du nom de *Claude-Joseph* ; elle pesait 128 livres. Le parrain fut messire et puissant seigneur Claude Thierry, chevalier, président à mortier de Bretagne. La marraine, haute et puissante demoiselle Lucie de Callouët et dame de Trégomar.

Louis-Joseph et Claude-Joseph devaient être des membres de la famille Callouët de Trégomar.

On prétend que l'une de ces deux cloches existe encore, et que l'on s'en sert à l'arsenal de Brest pour appeler les ouvriers au travail.

Ces documents nous ont été obligeamment fournis par M. le maire de Plouha, d'après les titres qu'il possède.

DÉCOUVERTE

DE

BERNON (PRÈS ARZON)

PRESQU'ILE DE RHUYS (MORBIHAN)

18 décembre 1893



Le 3o février de l'année courante M. Passillé, conseiller général du Morbihan, faisait à la Société polymathique de Vannes la communication suivante, qui nous a paru mériter d'être reproduite par la *Revue*.

Alexandre Bertrand.

Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de soumettre à votre examen un certain nombre de *celtae* (haches en pierre polie) découverts près de Bernon, en Arzon.

L'histoire de cette intéressante découverte est simple; comme beaucoup de découvertes importantes, elle est due au hasard.

En quittant le village de Bernon près Arzon, dans la presqu'île de Rhuys, pour aller au moulin, après avoir traversé quelques parcelles de terre labourée, laissées cette année sans culture, on arrive, dans la direction de l'ouest, à une parcelle de terre en peu en pente dépourvue d'arbres, portant sur le cadastre le nom de « Bougaren », mais connue dans le pays sous celui de « Mouillarien », en français « mûres ». Seules, en effet, les ronces et les épines noires sont les représentants de la flore arborescente de l'endroit.

Par ci, par là, quelques grosses pierres debout, ou couchées sous des broussailles épaisses, reposent les regards et servent parfois de sièges aux fillettes qui viennent garder leurs vaches, en tricotant. Rien n'anime ces lieux auxquels la superstition bretonne attribue mille dangers ; c'est là, d'après le dicton populaire, que les korrigans viennent, à la tombée du jour, danser leurs rondes infernales. La tranquillité y est ordinairement absolue ; un silence de mort plane sur ce champ éloigné de tout chemin, et, autour de vous, ces grosses pierres, émergeant en rond et paraissant disposées intentionnellement en un vaste cercle, donnent à l'ensemble quelque chose de solennel.

Le 18 décembre 1893, un jeune homme de Bernon, possesseur d'un lopin de terre au « Bougaren », entreprit, n'ayant rien de mieux à faire, de briser une de ces pierres mesurant environ 1m,50 de longueur, sur 1 mètre de largeur, qui était un obstacle pour le passage de la charrue, lors du labourage.

Cette pierre, en quartz, émergeant de terre d'environ 0m,30 à 0m,40, un peu penchée vers le sud, entourée et même couverte de ronces et d'épines, ne présentait rien qui fixât l'attention. Le sol est absolument uni et couvert d'herbes ; sur ce terrain un peu en pente, pas de débris de pierres, pas de creux, pas de saillies. Sur le coin de son champ, près d'un petit sentier, ainsi que je l'ai dit, une pierre, quelques arbustes, et c'était tout.

La miner et en faire des débris pour en construire un petit coin de mur, tel était son projet ; il fut mis à exécution. Mais avant

de produire l'explosion, il crut prudent d'enlever les terres qui entouraient et en partie recouvraient la pierre.

Au premier coup de pioche, à $0^m,15$ du bord nord de la pierre, il mit à découvert sous $0^m,08$ à $0^m,10$ de terre végétale une pierre plate un peu ovale, de $0^m,05$ à $0^m,06$ d'épaisseur, d'un diamètre de $0^m,025$ sur $0^m,040$ environ.

Autour de cette pierre plate, une chose le frappa, la quantité étonnante de cailloux roulés qui semblaient faire un petit mur épais de $0^m,15$. Le démolir avec une pioche fut son idée première, mais, après essai, ne pouvant y parvenir, il songea à soulever la pierre qui couronnait ce minuscule édifice. Il l'enleva, et dessous aperçut un espace vide de $0^m,10$ à $0^m,15$ de profondeur, puis autour d'une poussière noire et grise d'une hauteur de $0^m,15$ à $0^m,20$ qui remplissait le fond de la cavité, émergeant à demi et faisant paroi, dix-sept *celtae* appuyés les uns près des autres, la tranche en l'air, dans un plan légèrement incliné vers le centre, formant un ovale assez régulier. A la main, il enlève la terre que contenait ce cercle de *celtae*, jette au vent les cendres (?) qui remplissaient le fond, et ne remarque qu'une terre jaune sur laquelle s'appuyaient les pointes des haches ; il en prend deux, les autres s'abattent.

Dépité, il les jette sur le champ voisin, puis comptant plus loin découvrir un trésor en bonne monnaie trébuchante et tintante, de nouveau il se remet à l'ouvrage. Vaines illusions ! La pierre isolée repose sur une terre jaune battue, un fossé large et profond l'environne, mais pas la moindre monnaie.

Dans l'après-midi, une détonation se fait entendre, la pierre est en morceaux. Autour, dessous, on cherche avec ardeur, mais on ne trouve rien, sinon, battue et foulée, une terre jaune de $0^m,03$ à $0^m,04$ et çà et là quelques petits morceaux de charbon qui probablement datent de nos jours.

Ces *celtae* jetés sur le champ voisin ont servi durant une partie de la journée de jouets aux bergers et aux enfants faisant école buissonnière et venus voir sauter la mine. Enfin, le soir, il se décida à les emporter à la maison, où l'on rit de sa découverte.

Deux *celtae* avaient été cassés, et le lendemain on en retrouva heureusement les morceaux dans les terres culbutées de nouveau.

Du lundi au vendredi soir, nombreux furent les visiteurs, attirés par la légende merveilleuse que chacun à qui mieux mieux brodait à la couleur de son esprit. C'était de l'or, des bijoux, des armes, que sais-je, et la désillusion des paysans était complète quand ils se trouvaient en présence de quelques cailloux que l'on avait entassés pêle-mêle au fond d'un vieux panier promené sans précaution d'un bout à l'autre de la commune, d'une façon fort irrévérencieuse.

Sur 17 *celtae*, quinze restaient. Des deux qui manquaient, l'un est en jadéite long de $0^m,165$ avec un trou percé plus haut que ceux que l'on trouve habituellement, et une légère cassure sur le tranchant; il est superbe. L'autre est la propriété d'un curé d'Arzon; l'on m'a dit qu'il était de couleur grise, sans le moindre défaut.

J'ai pu sauver les quinze *celtae* conservés qui appartiennent aujourd'hui au Musée de Saint-Germain.

Le Dr Closmadeuc, à qui M. Passillé avait fait part de son acquisition, a complété comme suit la relation précédente :

La découverte de Bernon acquiert une importance exceptionnelle par le nombre et la qualité des objets qui ont été mis sous les yeux de la Société polymathique. Pour former un pareil assortiment de *celtæ*, il faudrait ouvrir les plus belles vitrines du Musée de Vannes : celles de Tumiac, du Mont-Saint-Michel, de Carnac et du Mané-er-Hoeck.

Ce n'est cependant pas la première trouvaille de ce genre qui ait été faite, dans la presqu'île d'Arzon, près du village de Bernon.

Il y a cinq ans, j'ai présenté, à une séance, un vieux manuscrit, sans date et sans nom d'auteur, qui m'avait été remis par un de nos collègues. J'avais étudié la pièce avec soin. Non seulement j'avais reconnu l'écriture du savant archéologue Maudet de Penhouet, mais encore j'étais parvenu à prouver que ce

brouillon, de plusieurs pages, intitulé : *Notes sur le Morbihan*, avait été griffonné en l'année 1809.

Or voici un passage du manuscrit :

« L'année dernière, on déterra, près de Sarzeau, 24 pierres serpentines, longues de 6 à 9 pouces, formées en coins, la base étant très coupante... Elles n'ont aucune marque où l'on puisse supposer qu'il s'y adaptait un manche. » (Voir *Bulletin de la Soc. polymathique*, an. 1888, p. 167.)

Plus tard M. de Fréminville, autre archéologue, dans son ouvrage : *Antiquités de la Bretagne*, 1827-1834, relatait cette découverte et l'indiquait comme ayant été faite « *près du hameau de Bernon* ».

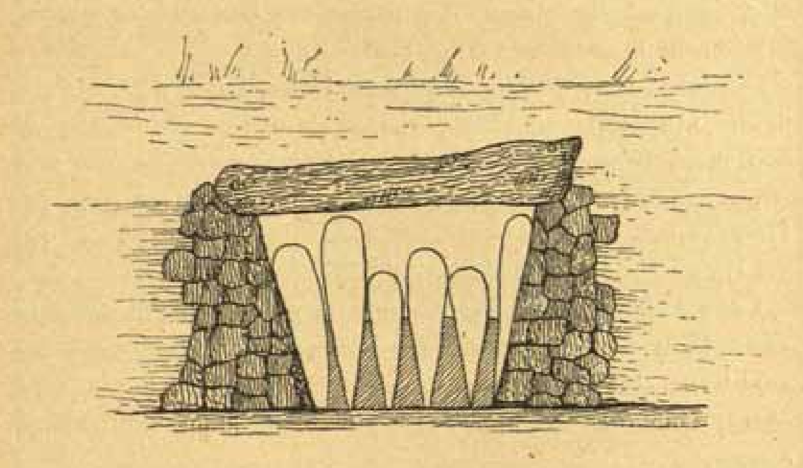
« Près du hameau de Bernon qui en est peu éloigné (de Tumiac), on a trouvé, il y a plusieurs années, vingt-quatre haches d'un fort beau jaspe vert. Ces haches, dont j'ai vu une entre les mains de M. Renaud d'Auray, avaient 7 pouces de long ; le bord en était très tranchant et l'extrémité opposée terminée en pointe. Vers le tiers environ de la longueur, elles étaient percées d'un trou. » (De Fréminville, 2e édition, 1834, p. 150.)

En 1843, notre ancien collègue, Amédée de Francheville, signalait, près de Bernon « dans le clos Vouillarénn un dolmen ruiné et un menhir de 10 pieds de haut. » (*Dictionnaire* d'Ogée, 2e édition, note additionnelle, art. Arzon).

Cayot-Delandre mentionne également l'existence d'un dolmen ruiné et d'un menhir « dans le clos Vouillarenn. » (*Le Morbihan*, 1847, p. 215.)

Ce clos Vouillarenn ou Mouillarenn n'est-ce pas justement cette pièce de terre, dans laquelle la découverte du mois de décembre dernier a été faite ? — Et les dix-sept *celtae*, qui viennent d'être trouvés, n'étaient-ils pas primitivement dans l'intérieur de ce *dolmen ruiné*, vu et signalé par Amédée de Francheville et Cayot-Delandre, et dont les débris ne sont peut-être représentés aujourd'hui que par ces gros blocs épars, dans les clôtures du champ dont M. Passillé nous a donné une description et un croquis ?

Appelons maintenant l'attention sur la position spéciale affectée par ces dix-sept haches, debout, la tranche en l'air, pressées en cercle les unes contre les autres, protégées latéralement par une sorte d'enceinte en pierres sèches et supérieurement par une pierre plate de couverture.



Ce n'est pas la première fois, si je ne me trompe, que cette singulière disposition des *celtae*, le tranchant en l'air, a été mentionnée. Déjà René Galles, en 1862, dans son rapport sur les fouilles du Mont-Saint-Michel, avait noté que les *celtae* étaient tous plantés verticalement, le tranchant en l'air, dans le terreau sépulcral. Il en donnait une explication, que je me permis de réfuter. Suivant lui, les *celtae*, posés d'abord à plat, avaient fini par basculer, sous l'action de la pesanteur. Pour moi, si les *celtae* avaient été trouvés tous, dans la crypte, le tranchant en l'air, c'est qu'ils avaient été plantés ainsi, *avec intention*. La trouvaille des dix-sept *celtae* du champ Vouillarenn vient à l'appui de mon opinion.

Envisagées sous le rapport des caractères extérieurs et de la façon, ces haches de Bernon sont de la plus grande beauté. Régularité de la forme, pureté des lignes, perfection du poli, finesse du tranchant, tout est irréprochable.

La plus grande, qui est en jadéite, a 0^{m},30 de longueur, et on remarquera que la pointe est mutilée d'au moins 0^{m},02.

La plus petite des haches, qui est également en jadéite, ne mesure que 0^{m},142 de long.

La hache la moins épaisse, qui est en fibrolite, longue de 0^{m},22, n'a que 0^{m},008 dans sa plus grande épaisseur. C'est certainement la plus mince que nous connaissions, dans ces dimensions.

La hache la plus épaisse ne dépasse guère 0^{m},03. Trois des dix-sept haches sont percées d'un trou, à quelque distance de la pointe. Ces trous sont biconiques, c'est-à-dire que le canal de perforation représente deux cônes tronqués.

La moins lourde de ces haches est en talc et ne pèse que 115 grammes.

La plus lourde, en jadéite, pèse 672 grammes.

Les dix-sept haches étaient intactes au moment de la découverte. Deux ont été brisées par les enfants. L'une a une brisure transversale à 0^{m},06 de la pointe; l'autre à 0^{m},055 du tranchant. Quelques écornures récentes sont dues aux mêmes causes.

En présence de ce magnifique lot de *celtae* en pierres rares, d'une exécution si parfaite qu'ils semblent sortir des mains de l'ouvrier, il n'est personne qui ne se demande quel pouvait en être l'usage.

Ces *celtae*, improprement appelés *haches*, ces *men-gurun*, toujours intacts, d'une exécution si parfaite, composés de pierres rares, sans la moindre trace d'usure ni d'emmanchement, placés pieusement près des cendres des morts, sous les dolmens funéraires, ne sont ni des outils ni des armes. Ils n'ont jamais servi à abattre des chênes ou des têtes. Ce sont des objets d'ordre purement hiératique, des talismans, peut-être des simulacres de divinités protectrices des tombeaux, à l'usage des peuples de l'ancienne Armorique, ces peuples primitifs, dont l'histoire, jusqu'ici, n'a pu que balbutier le nom.

CELTÆ DE BERNON

Numéros	Longueurs	Largeurs	Épaisseurs	Poids	Matières minérales	Caractères extérieurs.
	m	m	m	gr		
1	0,142	0,049	0,019	186	Jadéite.	Vert pâle, marbré de vert foncé.
2	0,147	0,042	0,016	131	Talc.	Blanchâtre, veiné de vert et bleu.
3	0,16	0,052	0,015	170	Jadéite.	Vert pâle, marbré de vert foncé; défaut sur une face.
4	0,167	0,039	0,014	115	Talc.	Blanchâtre, veiné de bleu; percé d'un trou biconique.
5	0,167	0,059	0,021	296	Jadéite.	Vert pâle; quelques caries.
6	0,174	0,057	0,023	340	Fibrolite.	Grisâtre, café au lait, moucheté de blanc.
7	0,178	0,058	0,02	285	Fibrolite.	Id.; écorné au tranchant.
8	0,182	0,055	0,025	385	Fibrolite.	Vert pâle, moucheté de blanc.
9	0,218	0,039	0,019	180	Talc.	Blanchâtre; écorné à la pointe et au tranchant.
10	0,218	0,059	0,008	167	Fibrolite.	Vert d'eau, veiné de bleu; sur une face, barbes de plume noires (sillimanite).
11	0,22	0,067	0,025	600	Jadéite.	Vert pâle, moucheté de lacunes brunes.
12	0,223	0,075	0,016	342	Fibrolite.	Vert pâle, veiné de brun; percée.
13	0,225	0,066	0,031	672	Jadéite.	Blanc-gris, marbré de vert; écornée au tranchant.
14	0,235	0,047	0,02	288	Talc.	Blanchâtre, marbré de gris; écorné.
15	0,30	0,045	0,02	410	Jadéite.	Verdâtre, marbré de vert foncé; écorné à la pointe, brisé transversalement.
16	0,165	0,06	0,009		Jadéite.	Ces deux *celtae* appartiennent
17					Fibrolite?	à des particuliers.

Jadéite.	7
Fibrolite	6
Talc.	4
TOTAL	17

1. La détermination de la substance minérale a été donnée par M. de Limur, après un examen qui n'a pu nécessairement porter que sur les caractères extérieurs.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1894

M. Blanchet lit un mémoire sur des patères en argent trouvées à Èze (Alpes-Maritimes) et où se trouve figurée l'apothéose d'Hercule.

M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Gavault une note sur une stèle votive découverte à Alger.

M. Ravaisson-Mollien donne des renseignements sur les études faites par Léonard de Vinci, et par d'autres savants d'après lui, dans le but de permettre à l'homme de voler dans les airs, et signale à ce propos la belle publication du manuscrit de Léonard entreprise par MM. Sabachnikoff et Piumati.

M. Édouard Blanc présente une inscription relevée par lui en Tunisie et remontant au règne de Nerva. Sa teneur permet de rectifier l'opinion qui plaçait l'ancienne ville de Thigès dans l'oasis d'El-Oudian.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER

M. Schlumberger offre, de la part de l'auteur, trois ouvrages d'archéologie publiés par M. le docteur Gosse, de Genève.

M. Molinier présente quelques observations sur une plaquette du xve siècle représentant la légende du roi de Mercie et une Vierge entourée de ses attributs, qualifiée à tort d'*Annonciation* par M. Blanchet.

M. Blanchet répond que cette plaquette offre un tel mélange de légendes et de symboles, qu'il est difficile d'en tirer une définition précise.

M. Durrieu soutient l'opinion de M. Molinier et cite à l'appui un livre d'Heures de la Bibliothèque d'Aix, ainsi qu'une tapisserie de 1549.

M. Ravaisson-Mollien explique que le torse de Granvelle représente Neptune et non Jupiter, et que cette sculpture appartient à l'époque romaine.

M. de Villenoisy signale une pierre sculptée du xiie siècle dans la maison de campagne des religieuses de Nonenque (Aveyron).

SÉANCE DU 7 MARS

La Société vote l'échange de ses publications avec celles de la Société archéologique de Bohême, du Cercle historique et archéologique de Gand et de l'Institut de Carthage.

Elle procède ensuite à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Waddington, décédé. Au troisième tour de scrutin, M. l'abbé Beurlier a été élu par 27 voix sur 33.

M. Bruston est élu associé correspondant à Montauban.

M. Letaille offre, au nom de M. Louis Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, un catalogue de ce Musée.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

— *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. XVI, fasc. 4 : Schick, *Essai sur la façon dont s'est formée à l'origine et s'est développée ensuite la ville de Jérusalem*. — Dr Einsler, *Observations sur la lèpre en Terre-Sainte* (conclut de sa longue pratique que le mal est héréditaire, non contagieux, et jusqu'ici incurable). — Asmussen, *Les dix tribus* (les tribus du nord ont été dispersées non par la conquête assyrienne, mais par la conquête romaine). — Röhricht, *Additions et rectifications à sa « Bibliotheca geographica Palæstinæ »* (très important). — Bibliographie. — Tables générales des volumes XI-XV.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*, vol. XLVII, fasc. 4 : Conrady, *Lexique sanscrit-newârî* (extrait des papiers laissés par le regretté indianiste russe Minaieff). — Jacobi, *Sur l'accentuation dans le sanscrit classique et les dialectes prâkrits*. — Bollensen, *Contributions à la critique du Rig-Veda*. — Franke, *Les relations des Indiens avec l'Occident*. — Jolly, *Contributions à l'étude du droit indien*. — Hübschmann, *Iranica*. — S. Kohn, *La traduction samaritaine du Pentateuque*. — Bibliographie. — Notes diverses de Wilcken, Nœldeke, Suter, Vollers, Kohut.

— *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 1893, janvier-mars, cahier 1er. — Lanciani, *Découvertes récentes à Rome et dans ses faubourgs*. (Pl. I. Il y a surtout des détails très intéressants, donnés à propos des travaux exécutés au pont Saint-Ange, sur les mesures que les anciens avaient prises pour régulariser le cours du Tibre, dans la traversée de la ville, et éviter l'effet désastreux des grandes crues. Cette planche et deux diagrammes insérés dans le texte montrent les avantages de la coupe que les ingénieurs avaient donnée au lit du fleuve.) — L. Cantarelli, *Le vicariat de Rome*. — C. Pascal, *Le plus ancien temple d'Apollon à Rome*. — L. Visconti, *Découvertes d'objets d'art et d'antiquités figurées*. — Avis. — Le sommaire de la 2e livraison a été publié dans un de nos précédents numéros.

Cahiers 3 et 4, juillet à décembre 1893 : Orazio Marucchi, *Une statuette royale du Musée égyptien du Vatican* (pl. IX). — R. Lanciani, *D'un nouveau manuscrit de Pier Leone Ghezzi qui contient des renseignements sur des antiquités*. — G.-B. de Rossi et G. Gati, *Mélanges de notices bibliographiques et critiques pour la topographie et l'histoire des monuments de Rome*. — C. Pascal, *Observations sur les commentaires des jeux séculaires d'Auguste*. — L. Cantarelli, *Le vicariat de Rome*. — G.-B. Lugari, *Le Dolocenum de la treizième région*. — L. Correra, *Graffiti de Rome* (avec figure dans le texte). — Ch. Huelsen, *Nouvelles observations sur les épigraphes votives et honoraires des soldats prétoriens ensevelis sur l'Esquilin* (pl. X, XI). — R. Lanciani, *Le panorama de Rome gravé en 1585 par P. P. Olivieri* (pl. XII). — C.-L. Visconti, *D'une belle architrave de marbre qui existe dans les magasins du Capitole* (pl. XIII). —

Liste des objets d'art antique découverts par les soins de la Commission archéologique municipale du 1er janvier au 31 décembre et qui sont conservés au Capitole ou dans les magasins de la Commission. — S. Guidi, *Bibliographie*. — Actes de la Commission.

— Notre éditeur a mis en vente la première livraison des *Monuments et Mémoires* que l'Académie des inscriptions et belles-lettres publie, sous la direction de MM. G. Perrot et Robert de Lasteyrie, à l'aide des ressources qu'a mises à sa disposition le legs Piot. Ce que se proposent surtout les directeurs de ce recueil, bien secondés par le secrétaire de la rédaction, M. Paul Jamot, c'est de faire connaître aux érudits et aux amateurs éclairés, par de belles et fidèles images, qui seront accompagnées du commentaire indispensable, les plus intéressants des monuments inédits que renferment les collections publiques et privées, et particulièrement le Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale ainsi que les galeries du Louvre. On pourra juger par le sommaire ci-joint de l'intérêt que présente ce premier fascicule qui, d'ici à deux ou trois mois, sera suivi d'un autre de même importance. — G. Perrot, *Eugène Piot*. — G. Maspero, *Le Scribe accroupi de Gizeh* (pl. I). — L. Heuzey, *Les armoiries chaldéennes de Sirpourla, d'après les découvertes de M. de Sarzec* (pl. II). — M. Holleaux, *Figurines béotiennes en terre cuite, à décoration géométrique des musées du Louvre et de Berlin* (pl. III). — E. Pottier, *Cratère grec du style corinthien et rhodien* (Musée du Louvre, pl. IV). — M. Collignon, *Loutrophore attique à sujet funéraire* (Musée du Louvre, pl. V, VI, VII). — Ant. Héron de Villefosse, *Tête d'Apollon* (Musée du Louvre, pl. IX-X). — Et Michon, *Tête d'athlète* (Musée du Louvre, pl. X-XI). — E. Babelon, *Sapor et Valérien, camée de la Bibliothèque nationale* (pl. XII). — G. Schlumberger, *Un tableau-reliquaire inédit du xe siècle* (pl. XIII-XIV). — La plupart de ces planches ont été exécutées en héliogravure par Dujardin. Pour les peintures de la loutrophore, on a reproduit en phototypie les calques exécutés avec un soin intelligent et scrupuleux par M. Devillard. C'est M. Hellé qui a reproduit en couleurs, sur planches de cuivre, les excellentes aquarelles où M. Pietro di Simone avait supérieurement rendu le dessin des émaux byzantins du reliquaire et l'éclat de leurs tons.

— *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XIIIe année, fasc. 3, juillet 1893. — L. Auvray, *Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi* (suite et fin). — P. Fabre, *Une charte pour Fonte Avellana en 1192*. — G. Goyau, *La Numidia Militiana de la liste de Vérone* (pl. II). — L. Dorez, *Antoine Éparque. Recherches sur le commerce des manuscrits grecs en Italie au xvie siècle*. — Bibliographie, par G. Goyau et Léon Dorez.

BIBLIOGRAPHIE

Les premiers habitants de l'Europe d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, seconde édition corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, tome II, Paris, Thorin, 1894.

D'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes, M. d'Arbois continue à laisser de côté les travaux des archéologues. Non par dédain, car il les estime infiniment et le dit en toutes lettres. Il avoue que sur certains points essentiels *seuls à peu près les archéologues ont vu la vérité* (préf., p. xiii) et plus loin (p. xxiii) : *On retrouvera peu à peu leur histoire* (l'histoire de nos obscurs aïeux); *les archéologues français ont déjà commencé à remplir ce devoir de piété filiale et de justice et ils continuent à s'en acquitter.* Les archéologues n'ont donc pas à se plaindre de M. d'Arbois. Ils ont même à se féliciter que ce double travail ait été fait parallèlement et sans entente par un érudit et un linguiste d'un côté, par un groupe d'archéologues de l'autre : puisque voici que les deux méthodes ont, au fond et pour l'essentiel, conduit aux mêmes résultats. C'est comme une contre-épreuve des plus satisfaisantes. Nous ne saurions trop recommander le livre de M. d'Arbois. Ce n'est pas seulement une mine de renseignements inépuisables — éloge banal quand il s'agit d'un savant de cet ordre — mais il contient, cette fois, sur l'obscur problème de nos origines, des conclusions radicales qui, venant d'un esprit d'une aussi haute valeur et d'une si courageuse sincérité, méritent l'attention de tous.

« Une croyance universellement admise dans le monde lettré, en France et hors de France, fait des Français les fils des Gaulois qui ont pris Rome en 390 avant J.-C., et que César a vaincus au milieu du Ier siècle avant notre ère. On croit que nous sommes des Gaulois survivant à toutes les révolutions qui depuis tant de siècles ont bouleversé le monde. C'est une idée préconçue que, suivant moi, la science doit rejeter » (p. xi).

« Nos ancêtres primitifs n'étaient ni Celtes ni Gaulois. Ils ont précédé les Celtes[1] sur le sol qui est aujourd'hui français. Confondre nos premiers ancêtres avec les Gaulois qui les ont asservis, c'est une doctrine dépourvue de fondement. Il y a dans nos veines très peu de sang gaulois. La vérité est que les Gaulois ne peuvent pas probablement compter même pour un vingtième parmi les facteurs physiques auxquels nous devons la vie matérielle et on ne doit point parler d'eux, quand on cherche de quelles sources intellectuelles dérive la vie morale de notre nation. » Ces vérités, les archéologues, comme le reconnaît M. d'Arbois, les ont déjà proclamées. Elles n'ont pas encore suffisamment pénétré dans l'enseignement. Le livre de M. d'Arbois contribuera à leur donner

1. M. d'Arbois ne fait aucune distinction entre Celtes et Gaulois.

plus d'autorité et il n'y a pas là seulement un intérêt théorique, une querelle entre doctrinaires d'écoles différentes, il s'agit d'un intérêt plus élevé, plus national. L'erreur que relève le savant critique a entraîné nos historiens les plus patriotes à faire de nous un portrait qui ni dans le présent, ni dans le passé, à considérer l'ensemble de la nation, ne répond à la réalité. Amédée Thierry en particulier, le populaire auteur de l'*Histoire des Gaulois*, nous a prêté trop généreusement les qualités et les défauts de l'aristocratie militaire qui nous avait conquis et qui, du temps de César, formait l'ordre des *equites*.

Ces défauts, l'étranger nous les reproche encore aujourd'hui, remarque M. d'Arbois, et s'applaudit de les trouver s'étalant, comme vérité reconnue, sous la plume de l'un des maîtres.

« Les traits saillants de la famille gauloise[1], ceux qui la différencient le plus, à mon avis, des autres familles humaines, peuvent se résumer ainsi : une bravoure personnelle que rien n'égale chez les peuples anciens ; un esprit franc, impétueux, ouvert à toutes les impressions, éminemment intelligent ; *mais à côté de tout cela, une mobilité extrême, point de constance, une répugnance marquée aux idées de discipline et d'ordre, si puissantes sur les races germaniques, beaucoup d'ostentation, enfin une désunion perpétuelle, fruit de l'excessive vanité.* »

« M. Mommsen a inséré dans son livre, ajoute M. d'Arbois, avec une satisfaction mal dissimulée, cette appréciation peu flatteuse de la race celtique par un écrivain qui croit descendre de cette race. Toutefois, dans sa traduction, il a retranché un membre de phrase, celui où *les idées de discipline* sont données comme *si puissantes chez les races germaniques* ; sur ce point, la conviction de M. Mommsen n'est pas aussi profonde que celle d'Amédée Thierry. Le reste cependant n'a guère plus de valeur. »

Et de fait, ce portrait, auxquelles de nos populations ressemble-il ? ce n'est ni au Franc-Comtois, ni à l'Auvergnat, ni au Limousin, ni au Vendéen, ni au Breton, ni au Berrichon, ni au Picard, ni au Savoyard, qui certainement ne peuvent s'y reconnaître, qui ne s'y seraient pas davantage reconnus autrefois. On est étonné qu'ils n'aient pas protesté. La patriotique protestation de M. d'Arbois est parfaitement justifiée.

Les Celtes ou Gaulois non seulement ne sont pas originaires du pays et n'en sont pas les plus anciens habitants, mais y sont des tard-venus. Leur apparition sur la rive gauche du Rhin peut être très approximativement datée. Elle est de très peu antérieure au IVe siècle. On peut même indiquer avec une précision suffisante d'où ils venaient. « La nation celtique a occupé à l'origine un territoire peu étendu. Son histoire peut se comparer à celle des Latins et des Grecs. Son plus ancien domicile paraît avoir été le lit du Rhin dans le bassin du Main et sur les deux rives du haut Danube, dans le grand-duché de Bade, le royaume de Wurtemberg et le royaume de Bavière ; des noms de rivières celtiques en sont témoins. »

Les données archéologiques confirment ces conjectures.

1. Amédée Thierry, *Hist. des Gaul.*, édit. de 1863, t. I, p. 4.

« De là, nous dit M. d'Arbois, la nation celtique a rayonné, portant avec elle sa langue, élément d'unité nationale. De là sont parties les armées conquérantes qui ont mis sous le joug toute l'Europe du nord-ouest et du centre. »

« En l'an 500, les Celtes dominaient déjà depuis un siècle ou deux sur presque toute la Germanie. Les Germains étaient leurs sujets et en 450 existait au nord des Alpes une civilisation parallèle à la civilisation *italo-grecque* du sud [1]. Les Celtes la portèrent en Irlande et jusqu'en Espagne. Ainsi s'était formé un grand empire méritant mieux que la Petite Celtique de César le nom de *Celticum* que Tite-Live, croyant à l'identité des deux circonscriptions, donne à cette dernière. Le *Celticum*, à cette époque [2], comprenait la plus grande partie de l'Espagne et renfermait toute l'Allemagne moderne, sauf la partie du nord-est, mais elle ne contenait ni les bassins du Rhône et de la Loire, ni les côtes françaises de la Méditerranée, ni la Suisse, contrées où dominaient encore les Ligures.

« Le récit de Tite-Live, continue M. d'Arbois, malgré son anachronisme et son inexactitude géographique, nous donne sur la constitution de cet empire un renseignement précieux, que confirme la géographie d'Éphore, qui ne connaît aucun État indépendant entre les Celtes et les Scythes. Resserrés entre la mer et les Slaves, soumis aux Celtes, les Germains, en effet, n'existaient pas encore comme nation. L'empire celtique avait son unité. Cet État n'était semblable ni à l'État romain, ni à l'empire de Napoléon, ni en général à la France moderne. Si l'on veut trouver une conception gouvernementale analogue, il faut se transporter en Allemagne. L'*empire* celtique, au ve siècle, était un groupement de petits peuples (*nationes*) parlant la même langue, au milieu desquels un peuple plus puissant que les autres avait l'hégémonie. C'est ce que dit formellement le passage de Tite-Live relatif à Ambigat. *Chez les Celtes, le pouvoir souverain appartenait aux Bituriges. Les Bituriges désignaient le roi du Celticum. Ce roi était Ambicatus.* Tite-Live devait avoir puisé ces renseignements dans Timagène qui lui-même les reproduisait d'après quelque chant épique gaulois. »

N'était-ce pas d'ailleurs là l'état politique que César avait rencontré en Gaule au Ier siècle, qui y existait déjà au IIe, état dont l'habileté romaine travailla à détruire l'unité, du jour où ses armées eurent mis le pied au nord des Alpes?

Tout dans ce système se tient, tout y est logique, tout s'y appuie sur des conjectures à base solide. L'archéologie, si contraire à l'ancienne doctrine, n'a aucune objection sérieuse à opposer à celle-ci.

Nous n'avons que deux réserves de quelque importance à y faire, dont l'une sera certainement acceptée par M. d'Arbois, puisqu'il semble de lui-même avoir pris les devants. Elle porte sur la grande extension des Ligures qui semblent, dans son système, avoir été les seuls habitants primitifs du pays. Ouvrons *Les premiers habitants*, p. XVI : « Des races obscures ont précédé les Celtes ou Gaulois sur notre sol et ont été asservies par eux. *Ces races mal connues nous ont donné presque tout le sang qui coule dans nos veines.* Avant l'arrivée des

1. D'Arbois, p. 334.
2. *Ibid.* p. 303.

Celtes (ve siècle), le pays qu'on appelle aujourd'hui la France a vu se succéder quatre civilisations. Il a été habité successivement : 1° par l'homme quaternaire ; 2° par une population qui se logeait dans des cavernes, chassait le renne, aujourd'hui disparu, ne connaissait pas les métaux, mais savait l'art du dessin ; 3° par une population plus cultivée qui a connu les métaux, qui a élevé les moments mégalithiques, qui a inhumé ses morts dans les cabanes funéraires dites dolmens ; 4° par une population de culture plus élevée encore, qui incinérait les défunts, qui enfermait leurs cendres dans des urnes et qui les enfouissait sous des éminences artificielles. Les Celtes ou Gaulois arrivent en cinquième lieu avec l'usage de l'inhumation. »

Dans tout cela il n'est pas question des Ligures qui, probablement, aux yeux de M. d'Arbois, auraient, avant les Celtes, *dominé* ces populations primitives, mais n'auraient pas peuplé la Gaule.

Ces aveux suffisent aux archéologues ; avec ces restrictions, ils peuvent accepter une grande période ligure précédant la période gauloise.

Le second point est plus délicat.

Si les archéologues reconnaissent le bien fondé de l'établissement d'une période gauloise, caractérisée par une invasion armée, remontant au IV[e] ou V[e] siècle avant notre ère, il leur est impossible d'admettre que la *civilisation celtique* qui régnait, de l'aveu de M. d'Arbois, en Germanie et en Irlande dès le VI[e] siècle (p. 334) n'eût pas déjà pénétré en Gaule et n'y eût pas importé, avec la langue gauloise, une foule d'usages que les conquérants du IV[e] siècle y retrouvèrent et qui leur facilitèrent la tâche difficile d'établir un gouvernement stable dans un pays où ils étaient en si grande minorité. La Gaule avait été *celtisée* sinon conquise avant la conquête galatique. De nombreux faits archéologiques le démontrent. C'est à cette idée que s'était arrêté Henri Martin dans les derniers temps de sa vie. Le D[r] Broca y avait donné son adhésion.

La thèse de M. d'Arbois peut étonner, surprendre au premier abord. Il faut s'y habituer. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne s'appuie pas sur le vide et qu'elle fait beaucoup réfléchir. Tout historien soucieux de la vérité en devra désormais tenir grand compte.

Alexandre Bertrand.

Inscriptions antiques des Pyrénées, par Julien Sacaze. Avec un avant-propos de M. Albert Lebègue. Gr. in-8 de XII-576 p., avec 350 figures dans le texte. Toulouse, Privat, 1892.

Ce beau livre réveille de tristes souvenirs. Julien Sacaze, dont la mort prématurée a été un deuil pour la science, en avait réuni les éléments au cours de ses nombreux voyages dans cette région pyrénéenne qu'aucun archéologue n'a connue comme lui. Ce devait être le frontispice d'une histoire générale de ce pays, qu'il avait déjà éclairée par de très nombreuses monographies, publiées à Luchon, à Saint-Gaudens ou dans différents recueils périodiques. La bibliothèque publique de Toulouse a reçu de sa famille trente-cinq forts volumes

in-4°, intitulés *Linguistique et toponymie des Pyrénées*, qui contiennent des documents de haute valeur sur les patois, la toponymie et la topographie de chaque commune pyrénéenne. Il faut espérer que cette œuvre considérable ne restera pas inédite et que la *Bibliothèque méridionale*, entreprise sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse, tiendra à honneur de s'en enrichir. La publication du présent volume, qui est le premier de cette *Bibliothèque*, avait été confiée par la famille de Sacaze à M. Albert Lebègue, que ses travaux épigraphiques préparaient parfaitement à une pareille tâche. M. Lebègue a compris qu'il devait, dans l'intérêt même de la science, éditer l'œuvre de son ami sans s'attarder à en vérifier tous les détails; du reste, l'exactitude de Sacaze était telle, il travaillait avec tant de conscience et de compétence, qu'on ne risquait rien à se fier à lui, même lorsqu'il n'était plus là pour répondre aux questions que l'on aurait voulu lui poser. « Ce n'est pas mon œuvre, écrivait modestement M. Lebègue, c'est celle de Julien Sacaze qui paraîtra. » Un nouveau malheur a voulu que M. Lebègue tombât gravement malade avant d'avoir pu rédiger les tables méthodiques qui donnent seules toute son utilité à un recueil de ce genre. Pareil fait s'est produit plus d'une fois depuis quelques années, mais il faut dire, à l'honneur de la science française, qu'il s'est toujours trouvé quelqu'un pour achever, avec un parfait désintéressement, l'œuvre interrompue d'un collègue ou d'un ami. Cette fois, c'est M. Charles Lécrivain, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, qui s'est chargé du travail ingrat que M. Lebègue ne pouvait plus entreprendre; il n'est que juste de l'en remercier et, à l'exemple de la famille Sacaze, d'associer, dans l'expression de notre reconnaissance, les noms de MM. Lebègue et Lécrivain.

Ces lignes étaient écrites et même imprimées quand nous avons appris la mort de M. Lebègue. Ce consciencieux archéologue, qui avait commencé les fouilles de Délos, continué avec grand bonheur celles de Martres-Tolosannes, publié le recueil des inscriptions latines de la Narbonnaise, s'est éteint au commencement du mois d'avril à Toulouse, où il professait depuis 1876 à la Faculté des lettres. Quoique jeune encore, il laisse assez de travaux solides pour que son nom ne soit pas oublié; il le sera moins qu'ailleurs dans la France méridionale, où il a eu l'honneur d'inaugurer, avec M. Collignon, l'enseignement de l'archéologie classique[1].

Le *Corpus* pyrénéen de Sacaze n'est pas un simple recueil de textes. Non seulement tous ceux qui existent encore ont été reproduits en fac-similé et traduits, mais les commentaires qu'on y a joints, sans tomber dans une prolixité fastidieuse, éclairent mille particularités de la géographie, de l'administration et de la mythologie locales, au point d'embrasser, à côté de l'épigraphie, l'archéologie ancienne des Pyrénées au sens le plus large. Il n'est pas jusqu'au préhistorique et au folk-lore qui ne puissent recueillir des documents précieux dans le riche magasin de matériaux que Sacaze et son éditeur ont réuni (voir p. ex. p. 378-385). Plusieurs dissertations étendues, insérées dans le présent volume, avaient été publiées antérieurement par Sacaze; on doit remercier

1. Voir, dans la *Dépêche* de Toulouse (3 avril 1894), l'éloquent discours prononcé par M. le doyen Benoist sur la tombe d'Albert Lebègue.

M. Lebègue de les avoir réimprimées, car leur dispersion présentait des inconvénients que l'avenir aurait rendus plus sensibles. L'index des dieux et déesses (p. 562-563) permet, pour la première fois, d'embrasser d'un coup d'œil cette étrange mythologie pyrénéenne, où l'on trouve des noms comme *Aherbelstis*, *Alardossis*, *Exprcennius*, *Heliougmonn*, *Xuban*, etc.; celui des noms propres (p. 555-561) n'est pas moins riche en formes barbares, dont la comparaison et l'analyse seront le point de départ d'une branche, encore à naître, de la linguistique.

Il faut bien, avant de quitter cet excellent ouvrage, dire un mot d'un malentendu qui s'est produit depuis sa publication. Sacaze affirme (p. 5, note 1) que les gravures contenues dans les *Inscriptions antiques des Pyrénées* « ont été exécutées d'après les dessins faits *de visu* par l'auteur lui-même ». D'autre part, dans la *Revue épigraphique* (1893, p. 223), M. Allmer a imprimé la phrase suivante : « Sur 350 dessins intercalés dans le texte, 245 ont été faits par nous presque tous sur les monuments mêmes, comme peuvent en faire foi les originaux restés entre nos mains. » Je tiens de la famille même du regretté Sacaze des documents qui viennent éclairer ce petit dissentiment entre archéologues. Sacaze a fourni à M. Allmer fils « des dessins aussi sérieusement faits que s'ils devaient être imprimés » ; ce dernier s'était chargé de les mettre au net et de les graver, ce qu'il fit, en effet, avec grand soin. Un règlement de comptes, daté du 28 mars 1883, porte sur 373 dessins, suivant la décharge donnée par M. Allmer fils. A la mort de Sacaze, sa famille ne réclama pas les originaux, envoyés à M. Allmer, ce qui explique sans doute la confusion que nous avons eu le regret de signaler. Il est, du reste, parfaitement possible que M. Allmer père ait pris des croquis des monuments en même temps que Sacaze, alors qu'ils voyageaient ensemble dans les Pyrénées; mais, comme me l'écrit une personne très autorisée à prendre la parole en cette circonstance, l'essentiel c'est que les dessins publiés dans les *Inscriptions antiques des Pyrénées* sont bien l'œuvre de Sacaze et qu'il n'a point altéré la vérité en les revendiquant comme siens.

Salomon Reinach.

The chronology of the cathedral churches of France, by Barr Ferree. New-York, 231, Broadway. 1894.

Cette brochure, que l'auteur envoie libéralement aux archéologues, forme la quatrième partie d'une série d'articles sur les cathédrales françaises publiés par M. Ferree dans l'*Architectural Record* de New-York. Elle comprend un tableau chronologique et synoptique de tous ces monuments, avec indications précises sur la date de la construction de leurs diverses parties, sur les dommages qu'ils ont éprouvés et les restaurations dont ils ont été l'objet. La bibliographie spéciale à chaque cathédrale est donnée après le tableau, et suit, comme le tableau lui-même, l'ordre alphabétique des villes. M. Ferree fait appel à ses confrères de France pour obtenir des renseignements complémentaires ou des rectifications à ceux qu'il a mis en œuvre ; nous sommes certain que nos érudits se feront un agréable devoir d'y répondre. De cette collaboration de l'auteur et du public doit résulter un jour, suivant l'expression de M. Ferree, « *an entirely trustworthy chronology of the cathedrals of France* » ; ce sera, entre les mains de tous les travailleurs, un instrument précieux de recherches et un touchant hommage rendu par la jeune Amérique à la vieille France médiévale.

S. R.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Janvier—Mars

1° PÉRIODIQUES

THE ACADEMY, 1894.

N° 1140. Haverfield. Tuile trouvée à Gloucester avec la marque :

1) R P G

R(es)p(ublica) G(levensis).

ANNALEN DES VEREINS FÜR NASSAUISCHE ALTERTHUMSKUNDE, 1893.

P. 28 et 72. Cf. *Année épigr.*, 1893, n° 37.

THE ARCHAEOLOGICAL JOURNAL, 1893.

P. 210 et suiv. Bunnel Lewis. Antiquités de Buda-Pest. — Rien de nouveau.

ARCHAEOLOGISCH - EPIGRAPHISCHE MITTHEILUNGEN AUS ŒSTERREICH, 1893.

P. 130. Inscription de Gradina (cf. *Année épigr.*, 1893, n° 129).

P. 132. *Id.* (cf. le n° 130).

P. 133. *Id.* (cf. le n° 131).

P. 176 et suiv. Fouilles dans une chapelle de Jupiter Dolichenus à Petronell (*Carnuntum*). On y a trouvé des inscriptions qui sont publiées au *C. I. L.*, t. III (*Supplément*, n°s 11129 et suiv.).

P. 220. Trouvée au même endroit; dans un cartouche à queue d'aronde.

2) LEG XV APO
7 C·ACONI·
VOLENTES

Leg(ionis) XV Apo(llinaris), c(enturia) C. Aconi(i), volentes (milites fecerunt). D'après l'explication de M. Bormann, il faudrait voir dans ce texte une inscription commémorative de quelque travail entrepris par les soldats de la centurie de C. Aconius, de leur plein gré.

P. 224 et suiv. Fac-similé d'un diplôme militaire nouvellement trouvé et relatif à l'armée de Pan-

nonie Supérieure (*C. I. L.*, t. III, *Suppl.*, n° LXI).

P. 230 et suiv. Diplôme militaire trouvé à Brigetio, actuellement au Musée de Vienne.

Côté extérieur.

a)

3) IMP CAESAR DIVI *had*R*ian*i F DIVI T*raiani*
PARTHIC NEP DIVI NERVAE *pro*NEP T *aelius ha*
*d*RI*anus* ANTONINVS AVG PIVS *pont.* MAX
trib. POT XIII IMP II COS IV P P
EQVITIB QVI MILITAVERVN*t i*N ALIS V *quae*
APPELL I HISPANOR ARAV*a*CO*r* ET III AVG
THRAC SAGIT QVAE SVNT *i*N *p*ANN SV*p*E*rio*
R SVB CLAVDIO MAXIMO ITEM I FLA*via*
BRITANN ∞ C R ET I THRAC VETER SAG*it*
ET I AVG ITVREOR SAGIT QVAE SVNT IN PA*nn*
INFERIOR SVB COMINIO SECVNDO QVIN*is*
ET VICENIS PLVR B STIP EMER D*i*M*iss* H*o*
NEST MISS PER PORCIVM VETVS*tin*VM
PROC CVM ESSENT IN EXPEDITION MAVRE
TAN CAESARENS QVOR NOMIN SVBSCRIPT
SVNT CIVIT ROMAN QVI EOR NON HAB DEDIT
ET CONVB CVM VXOR QVAS TVNC HABVISS
CVM EST CIVIT IS DATA AVT CVM IS QVAS
POST DVX DVMTAXAT SINGVLIS
KAL AVG
M CASSIO APOLLINARE COS
M PETRONIO MAMERTINO
ALAE I HISPAN ARAVACOR
EX GREGALE
VICTORI LICCAE F AZALO
DESCRIPT ET RECOGNIT EX TABVLA AE
REA QVAE FIXA EST ROMAE IN MVRO
POS TEMPL DIVI AVG AD
MINERVAM

b)

M SERVILI	GETAE
L PVLLI	CHRESIMI
M SENTILI	IASI
TI IVL	FELICIS
C IVLI	SILVANI
L IVLLI	VELOCIS
▓▓▓ILI	PRISCI

Date du diplôme : 1er août 150.

Les corps mentionnés sont :

Ala I Hispanorum Aravacorum
Ala III Augusta Thracum sagittariorum } de Pannonie Supérieure.
Ala I Flavia Britannorum miliaria civium romanorum
Ala I Thracum veterana sagittariorum
Ala I Augusta Itureorum sagittariorum } de Pannonie Inférieure.

l. 12. *Quini[s] et vicenis plurib(us-ve) stip(endiis) emer(itis) d[i]m[is-s(is)] h[o]nest(a) miss(ione) per Porcium Vetus[tin]um proc(ura-torem) cum essent in expedition(e) Mauretan(iae) Caesarens(is), quo-r(um) nomin(a) subscript(a) sunt civit(atem) roman(am) qui eo(rum) non hab(erent) dedit et conub(ium) cum uxor(ibus) quas tunc habuis-s(ent) cum est civit(as) i(i)s data aut cum i(i)s quas postea) dux(is-sent), dumtaxat singulis. Kal(en-dis) Aug(ustis)*, etc.

Ils avaient été libérés par le procurateur de Maurétanie, Porcius Vetustinus, pendant qu'ils étaient dans le pays en détachement pour renforcer la garnison et guerroyer contre les Maures.

P. 255. Briques estampillées.

Près de Apulum.

4) LEG XIII GE = *Leg(ionis) XIII Ge(minae).*

A Maros Keresztur.

5)
ALEBOƧPO X = *Al(a)e Bospo(ra-norum) m(iliariae).*

A Apulum.

6)
LEG XIII
FLAVITA } = *Leg(ionis) XIII [G(e-minae)] Flavita[lis].*

Ibid.

7)
COH IIII P = *Coh(ortis) IIII P(an-noniorum).*

Boletin de la Real Academia de la Historia (Madrid). 1893.

P. 390. A Valera la Vieja.

8) GENI▓ MVNIC
C · I · NERTOBRIGAE
PALMAM EX ARGENTI P▓
OCTAVIA · MAXVM · Ϡ
V · S · L · *m*

Geni[o] munic(ipii) c(oloniae)

J(uliae) Nertobrigae, palmam ex argenti p(ondo)... Octavia Maxum(i) [f(ilia)?] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Ce texte serait du IIe siècle d'après les éditeurs.

Ibid.

9) *fl*ACCI*liae?*
*sac*ERDOTI · DIV*ae*
AVGVSTAE
*eu*TRAPELVS LIBE*rtus*

P. 478. A Bañevas, dans la province de Tarragone.

10) IOVI
DOM
INO · T
VOT
SO

A la ligne 3 la ligature TI indique le nom du dédicant.

P. 271. Milliaires trouvés à San-Esteban de Gomaz. L'un d'eux contient deux inscriptions superposées, la première avec le nom de Carin, la seconde avec celui de Constance César.

P. 484. Province de Soria (proviendrait d'Augustobriga).

11) MARTI
C · PETRON
IVS MERN
VS · Q · F · MI
SSICIVS
V · S · L · M

Si les sigles Q. F. indiquent ici la filiation, ils sont placés après le surnom, contrairement à la règle générale.

BULLETIN DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE, 1893.

P. 301 et suiv. Doublet et Bérard. Inscriptions de Dinair (Apamée).

P. 302.

12) Η ΒΟΥΛΗ Κ Ο ΔΗΜΟΣ Κ ΟΙ ΚΑΤΟ
ΙΚΟΥΝΤΕΣ ΡΩΜΑΙΟΙ ΕΤΕΙΜΗ
ΣΑΝ ΤΑΙΣ ΑΡΙΣΤΑΙΣ ΤΕΙΜΑΙΣ Μ
ΑΥΡ ΑΡΙΣΤΩΝΑ ΕΥΚΛΑΙΑΝΟΝ
ΑΝΔΡΑ ΑΓΑΘΟΝ ΚΑΙ ΕΚ ΠΡΟΓΟ
ΝΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ ΓΕΝΟΜΕΝΟΝ ΤΗΣ
ΠΑΤΡΙΔΟΣ Κ ΕΝ ΠΑΣΙ ΔΗΜΩΦΕΛη
Κ ΘΡΕΨΑΝΤΑ ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ ΕΝ ΔΥΣ
ΧΕΡΣΤΟΙΣ ΚΑΙΡΟΙΣ ΣΕΙΤΟΥ ΤΕ ΕΠιδο
ΣΕΙ ΚΑΙ ΤΗ ΛΟΙΠΗ ΕΥΝΟΙΑ ΧΡΗΣαΜΕ
ΝΟΝ ΑΔΙΑΛΕΙπΤΩΣ ΣΤΡΑΤΗΓΗΣΑΝ
ΤΑ Γ ΑΓΝΩΣ ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣΑΝΤΑ
ΦΙΛΟΤΕΙΜΩΣ ΕΙΡΗΝΑΡΧΗΣΑΝΤΑ
ΚΟΣΜΙΩΣ ΑΡΓΥΡΙΟΤΑΜΙΕΥΣΑΝΤΑ
ΠΙΣΤΩΣ Κ ΕΠΙ ΤΗ ΠΡΟΑΙΡΕΣΕΙ
ΤΟΥ ΒΙΟΥ ΕΠΑΙΝΕΘΕΝΤΑ

P. 305 et suiv. Deux bases honorifiques dédiées à la même personne, l'une par les Apaméens et les citoyens romains établis à Apamée, la seconde par le sénat et le peuple d'Apamée. Cette dernière porte :

13) Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ Ο Α
ΠΑΜΕΩΝ ϹΟϹϹΙΑΝ ΠΟΛΛΑΝ
ΘΥΓΑΤΕΡΑ ϹΟϹϹΙΟΥ ϹΕΝΕΚΙΩ
ΝΟϹ · Β · ΥΠΑΥΟΥ ΕΚΓΟΝΗΗΝ ΙΟΥΛΙ
ΟΥ ΦΡΟΝΤΙΝΟΥ ΥΠΑΤΟΥ Γ ΓΥ
ΝΑΙΚΑ ΔΕ ΠΟΜΠΗΙΟΥ ΦΑΛΚΩ
ΝΟϹ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΤΗϹ ΑϹΙΑϹ ΗΡΩΙΔΑ
ΑΝΑϹΤΗϹΑΝΤΟϹ ΤΟΝ ΑΝΔΡΙ
ΑΝΤΑ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΚΛΑΥ
ΔΙΟΥ ΜΙΘΡΙΔΑΤΟΥ ΑΡΧΙ
ΕΡΕΩΣ ΤΗϹ ΑϹΙΑϹ ΚΑΘΩϹ ΕΝ
(sic) ΤΩΙ ΚΟΙΝΩΙ ΒΟΥΛΙΩΙ ΤΩΙ ΤΗϹ
ΑϹΙΑϹ ΕΝ ΜΙΛΗΤΩΙ ΥΠΕΡ ΤΗϹ
ΠΑΤΡΙΔΟϹ ΥΠΕϹΧΕΤΟ

Sosius Senecio, Julius Frontinus et Pompeius Falco sont des consuls de la fin du Ier siècle et du commencement du IIe.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ORAN, 1893.

P. 389. Trouvée à Saint-Leu. Copie de M. Demaeght.

14) [*imp. caes.*
p. septimio
getae pio fe
lici augusto]
IMP · M · AVRELI · AN
TONINI PII FELICIS
NN BRITTANIC [*fra*
tri] SEVERI AVG ·
DEI · N [FILI] RES P ·
PORTVMAG

l. 3. NN est sans doute pour N̄N = *Au(gusti) n(ostri)*; l. 5 et 6. *Dei n(ostri) f(ilio), resp(ublica) Portumag(nensis)*.

P. 360. *Ibid.*

15) [*p. septimio getae*
caes] · L · SEPTIMI ·
SEVERI · PERTINA
CIS AVG PARTHI
CI ADIABENICI
PACATORIS ORBIS
ET · FVNDATORIS
IMPERI ROMANI
[*fil*] RESPVB PORT
MAG

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, 1893.

P. 82. Inscription trouvée au

Djebel-Bou-Kournin ; copie de M. Gauckler.

16) NEAPOLITANO
SATVRNO
AVG · SACR
C · ALFIVS · QVAD
RATVS · SACERDOS
V · S · L · M

C'est une dédicace au Saturne honoré à Neapolis (aujourd'hui Nebeul) près de Hammamet.

P. 106. Inscription de Schierstein sur un monument représentant le type connu de l'Anguipède et du Cavalier.

17) I · O · M
VIC SENECA EQ
LEG · XXII · P · P · F · E
X VOTO IN SVO PO
SVIT GRATO ET SE
LEVCO COS PRI
DIE KAL MART

J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Vic(cius) Seneca eq(ues) leg(ionis) XXII P(rimigeniae) P(iae) F(idelis) ex voto in suo posuit, Grato et Seleuco co(n)s(ulibus) [a. 240], *pridie Kal(endas) Mart(ias).*

BULLETTINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE, 1893.

P. 205 et suiv. Cantarelli. Fin des fastes des vicaires de Rome

P. 245 et suiv. L. Correra. Les graffites de Rome. Le présent numéro comprend les graffites du Palatin.

P. 261 et suiv. Hülsen. Observations sur les inscriptions votives et honoraires des prétoriens trouvées sur l'Esquilin. Fragments déjà connus mais non encore assemblés.

P. 263.

18) DIIS S*an*CTIS PATRIE*nsi*BVS
I *o* M ET INVICTO APOLLINI MERCVRIO DIANAE *Herc*VLI · MARTI
EX PROVINCIA BELGICA *cives* VEROMAND
IVL · IVSTVS · MIL · COH · I · PRAET · *Piae vindic*IS · GORDIANAE
VAL*entis* ET
FIRMIVS · MATERN*ianus mil. coh.* X PR*aet.*
PIAE · VINDICI*s centuria*....DA...

Il est question, dans ce texte, de deux soldats originaires du Vermandois, *Veromand(ui).*

l. 2. *J(ovi) O(ptimo) M(aximo).*

P. 266.

19) PROVINC MYSI*a* INFER E REG DIMESI
IMP · D · N · GORDIAN*o a*VG II *et pom*PEIANO
CONSV*libus*

Suit une liste de noms.

Provin(cia) Mysi[a] Infer(iore), e reg(ione) Dime(n)si, Imp(eratore) d(omino) n(ostro) Gordian[o A]u-g(usto) iterum [et Pom]peiano consu[libus] (a. 241).

Bullettino dell' Istituto archeologico germanico (Sezione romana), 1893.

P. 145 et suiv. Inscription du *columbarium* de la villa Pamfili.

P. 149 et suiv. Inscriptions au pinceau, du début du 1er siècle.

P. 150, n° 9.

20) *Flavia P. [l. Am]oena*
Ut rosa amoena homini est, quom primo tempore floret,
Quei me viderunt, seic ego Amoena fui.

P. 193. Inscription trouvée à 24 kilomètres au nord de Laybach.

21) M D
ATAI·AN·XXII
CONIVGI·CARISSIM
INGINVVS·VICTI·G
IIIYRII SER Ↄ SC
SIAT AQVINC

M(anibus) D(iis)... ata[e] an(norum) XXII conjugi carissim(ae), Ing[e]nuus v[e]ctig(alis) I[ll]yri[c]i ser(vus) c(ontra) sc(riptor) s[t]at(ionis) Aquinc(ensis).

P. 195. Inscription trouvée à Vratnik (Dalmatie).

22) I M
SPELAEVM CVM
OMNE · IMPEN
SA HERMES C
ANTONI·RVFI
PRAEF·VEH·ET
COND P·P·
SER VILIC FORTV
NAT FECIT

l. 1 *Invicto (Mithrae)*; l. 4 et suiv. *Hermes C. Antoni(i) Rufi praef(ecti) veh(iculorum) et cond(uctoris) p(ublici) p(ortorii) ser(vus) vilic(us) Fortunat(ianus) fecit.*

Centralblatt für Bibliothekswesen, 1893.

P. 513 et suiv. Max. Ihm Article sur les bibliothèques à Rome et leur administration sous l'empire.

Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, 1893.

P. 311 et suiv. Bornes milliaires de la route qui de Timziouine se dirigeait vers le Maroc (voir *Année épigr.*, 1893, n° 105).

P. 319 et suiv. Héron de Villefosse. Tessère trouvée dans le lac de Bizerte.

23)



Tessera(m) pagi Minervi(i) M. Grattius M. f(ilius) Pap(iria) mag(ister) pagi d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit).

C'est le troisième exemple connu d'une *tessera pagana*.

P. 350 et suiv. *Id.* Médaille de plomb adressée par M. Helbig.

24)



D'un côté, trois personnages en toge ; au-dessous *collegium* ; c'est la représentation du collège des pontifes ; de l'autre deux personnages et l'inscription *Adoptio* : c'est l'adoptant qui présente l'adopté aux pontifes.

P. 399. Inscription trouvée par MM. Graillot et Gsell au nord de l'Aurès.

25) [redacted]B A[redacted]N C[redacted]
VENVSIANENSES
INIIIAVERVNT
[redacted]IVCRIONENSES
COLVMNAS · V · DE
DERVÑ CVZABE
TENSES DEDE
RVÑ COLVM
NAS · N · OMNES
APSIDA STRA
VERVÑ PLVS
CVZABETESES
ORNAVERVÑ RO
GATVS PRESBITER
ET EMILIVS ZACON
EDIFICAVERVNT

l. 5. *columnas quinque.*
l. 9. ? *omnes.*
l. 15. *(A)emilius zaconus = diaconus.*

P. 401. Waille. Inscription de Cherchel.

Sur la face :

26) M · IVL · IVLIANO
IVLI · THEOFILI · DEC
ALAE · SEBASTENAE
SEVERIANAE
ITEMQ · DECVRIONS
SPLENDIDISSIME
COL · CAESARENS
EQVITIS · ROMAN
FILIO
I[redacted]C T[redacted]R V[redacted]

L'*ala Sebastene*, dont Julius Theofilus était décurion, est connue comme troupe de Maurétanie.

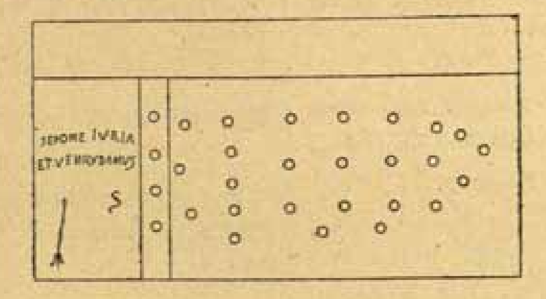
Sur le côté :

PROV · CXCV

(anno) prov(inciae) CXCV = 234 après Jésus-Christ.

P. 402. Table de jeu.

27)



Sepone jurjia et veni ludamus.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE D'HIPPONE, 1893.

P. 31. A Bougie (copie corrigée d'après un estampage de M. Bertrand) :

28)

ANNIO POSTVM*o*
*p*ROC·AVG·A·BYBLIOTHE
CIS·PROC·VICESIMA*e*
*et mag*ISTRO·PROC·AVG
*ad ann*ONA·OSTIS·PROC
*au*G·PANNONIAE·I*n*
FERIORIS·
HORATIVS·MARCIA
*nu*S·AMICO INDVL
*gen*TIS*sim*O·OB·BEN*e*
*fi*CIA·*qu*AE·IN·SE
CONT*ul*IT·P DEDI
CAVITQVE

l. 2 et suiv. [*p*]*roc*(*uratori*) *Aug*(*usti*) *a bybliothecis, proc*(*uratori*) *vicesima*[*e*] *et mag*[*istro*], *proc*(*uratori*) *Aug*(*usti*) [*ad ann*]*ona*(*m*) *Osti*(*i*)*s*.

l. 12. *p*(*osuit*) *dedicavitque*.

P. 32. A Guelma.

29)

+ SVB HEC SACRO
SCO BELAMINE ALTA
RIS SVNT MEMORIAE
SCOR MASSAE CANDI
DAE SCI HESIDORI
SCOR TRIV PVERORV
SCI MARTINI SCI ROMANI +

Sub hec sacros(*an*)*c*(*t*)*o belamine altaris sunt memoriae s*(*an*)*c*(*t*)*or*(*um*) *massae candidae, s*(*an*)*c*(*ti*) *Hesidori, s*(*an*)*c*(*t*)*or*(*um*) *triu*(*m*) *pueroru*(*m*), *s*(*an*)*c*(*t*)*i Martini, s*(*an*)*c*(*t*)*i Romani*.

Les martyrs de la *Massa candida* sont célèbres dans l'histoire des persécutions d'Afrique.

JAHRBÜCHER DES VEREINS VON ALTERTHUMSFREUNDEN IM RHEINLANDE, 1893.

P. 169. Inm. Inscription de Cologne.

30)

QVADRV
BIS·DOMI
TIA·LVPV
LA·V·S·L·M

Quadrubis (= *quadriviis*) *Domitia Lupula v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

KORRESPONDENZBLATT DER WESTDEUTSCHEN ZEITSCHRIFT, 1893.

P. 226. A Mayence.

31) D · I · M
OVIV
OVIT
O I N
ITL·L

M. Zangemeister explique: *D(eo) i(nvicto) M(ithrae) [Q(uintus)] V... I... vovit, [s]o[lv]it l(ibens) l(aetus).*

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE NÎMES, 1893.

P. 1 et suiv. Deux inscriptions funéraires récemment trouvées à Nîmes.

NOTIZIE DEGLI SCAVI DI ANTICHITÀ, 1893.

P. 349. A Pavie.

32) *hic requie*SCIT N PA*ce*
qui vixit in SECVLVM *ann.... depositus sub die*
. . . . . . .S AVG · CYRO CONS

Le consul Cyrus est le consul de l'an 441. Sa promulgation ne fut connue en Occident que dans le courant de l'année.

P. 379, n° 35. A Cascia.

33) D M
C VEDINACO
DEXTRO · MIL · CHOR
II PRAETOR · OPTIONI
CARCARIS · MIL · A · XIIII
VIX · A · XXXVII · M · IIII
M · IVLIVS · SECVNDVS
PATER · FIL · PIENTISSIMO
EQVITI · AVGVSTOR · ET
FADENAE · SEMELINI · M
(*sic*) SVIVS · B · M · F
ET · SIBI

L. 3 et suiv. *mil(iti) chor(tis) II praetor(iae), optioni carc[e]ris mil(itavit) a(nnis) XIIII, vix(it) a(nnis) XXXVII, m(ensibus) IIII.*

L. 10. *m(atri) s(uae) viv(u)s b(ene) m(erenti) f(ecit) et sibi.*

REVUE ARCHÉOLOGIQUE, 1893.

P. 139 et suiv.; p. 308 et suiv. Suite du *Corpus* des cachets d'oculistes, par M. Espérandieu.

REVUE ÉPIGRAPHIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 1893.

P. 262, n° 985. Inscription chrétienne de Vienne.

34)
*hic requiescit in pace m*ATRONA
*dulcissima, apta a*STVTA · SEMPLIX
*mod*ESTA · MAGNIS QONDAM
orta PARENTIBVS · QVI VIXIT ANNOS
. . . OBIIT · VI · KAL · MARTIAS
post consulato OPILIONIS *v. c. c.*

l. 6. *Opilionis* [*v*(*iri*) *c*(*larissimi*) *c*(*onsulis*)].

Texte qui remonte probablement à l'année 525.

P. 262, nº 986. *Ibid.*

35)
*hic requiesc*IT IN*nocens in pace*
*vi*NDIMIOLA · QV*ae vixit*
MENS VIIII OBI*it*
IT · P C PAVLNI *junioris v. c. c.*

l. 4. *it*(*erum*) *p*(*ost*) *c*(*onsulatum*) *Paulini* [*Junioris*] = année 536.

REVUE DE PHILOLOGIE, 1893.

P. 197 et suiv. Foucart. Étude sur les empereurs romains qui se sont fait initier aux mystères d'Éleusis. A partir du IIe siècle, les inscriptions sont nos sources principales sur la question.

REVUE TUNISIENNE, 1894.

P. 36 et suiv. Gauckler. Identification de *Ad Aquas* et de *Gumis* sur la route de Carthage à Hadrumète au moyen de deux milliaires inédits.

RHEINISCHES MUSEUM FÜR PHILOLOGIE, 1893.

P. 602 et suiv. O. Seeck. Remarques sur le recrutement des légions à l'époque impériale.

ZEITSCHRIFT DES DEUTSCHEN PALAESTINA VEREINS, 1891.

P. 25. Zangemeister. Inscription trouvée à 6 kilomètres au nord-est de Césarée sur une colonne.

36)
M · FL AGRIPPAM PONTIF
II VIRAL
COL · I · FL · AVG · CAESAREAE · ORA
TOREM · EX · DEC · DEC · PEC · PVBL ·

M. Fl(*avium*) *Agrippam pontif*(*icem*) *II viral*(*em*) *col*(*onia*) *prima Fl*(*avia*) *Aug*(*usta*) *Caesareae oratorem ex dec*(*reto*) *dec*(*urionum*) *pec*(*unia*) *publ*(*ica*).

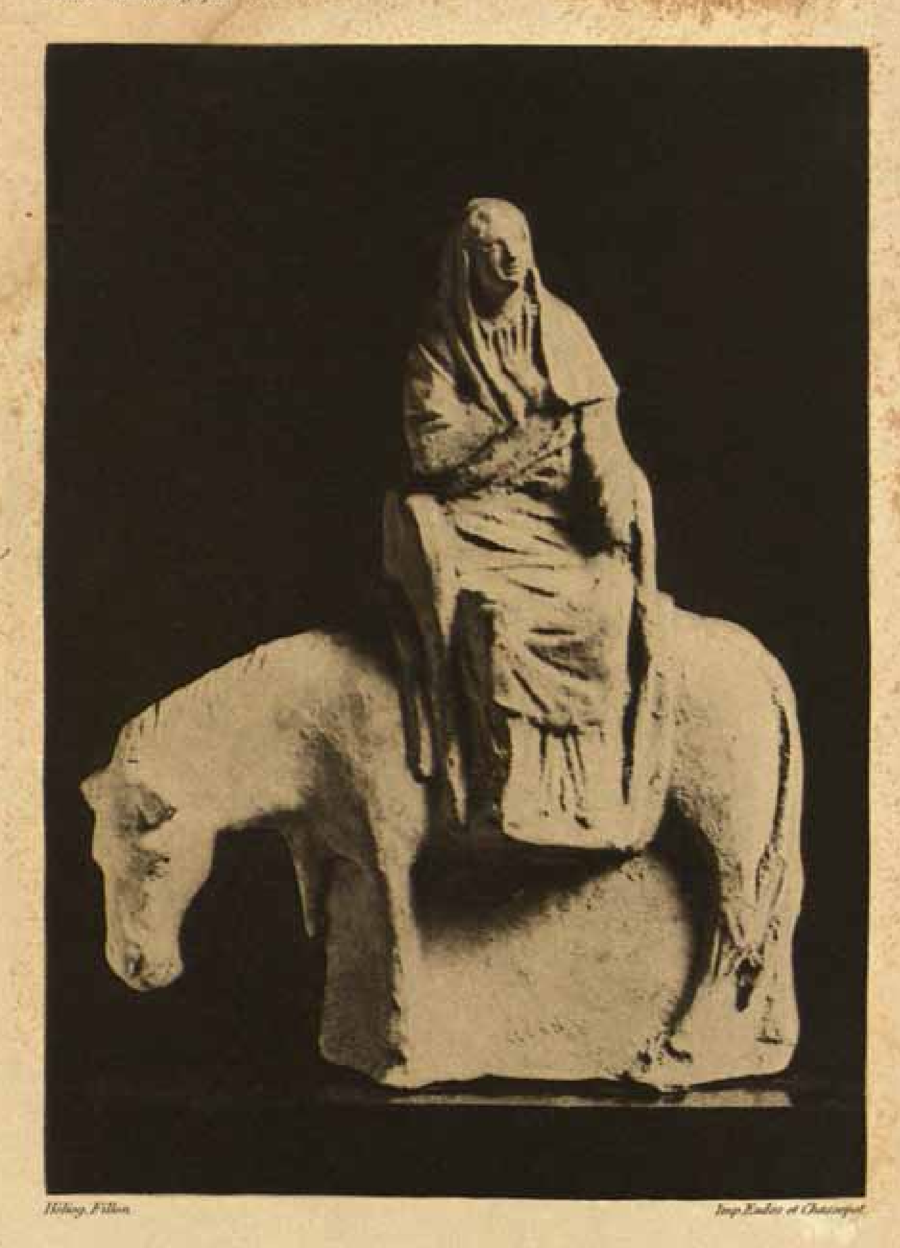
Ce serait le fils de l'historien Josèphe.

2° TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE

J. Mayor. Fragments d'archéologie genevoise. Genève, 1894, in-8, chez H. Georg. — Quelques inscriptions de Genève qui ont déjà été publiées par l'auteur ailleurs.

De Ruggiero. Dizionario epigrafico di antichità romane, fasc. 31 et 32. — Contiennent la fin de l'article *Augustales* et l'article *Augustus* qui remplit presque les deux fascicules.

R. Cagnat.



Hélioq. Fillon — Imp. Eudes et Chassepot

TERRE CUITE DE LA COLLECTION POZZI

STATUETTE DE TERRE CUITE

DE LA

COLLECTION POZZI

(PLANCHE X.)

La charmante figurine que reproduit notre planche a été acquise à Smyrne par M. le docteur Pozzi, en même temps qu'un certain nombre d'objets antiques qu'il a bien voulu nous permettre d'étudier. Nous devons à son obligeance d'avoir pu photographier cette statuette et le prions d'agréer ici nos remerciements.

Creux à l'intérieur et plat au revers, le groupe de la collection Pozzi a $0^{m},15$ de haut. L'intérieur contient encore une certaine quantité de terre. Toute la partie inférieure du revers est brisée, de sorte qu'on reconnait seulement le contour supérieur du trou d'évent. La cassure a fait disparaître également le bas d'une des jambes de devant de la monture. Le reste est intact, mais ne présente plus de traces de couleur. Le style est celui des terres cuites d'époque alexandrine que l'on découvre sur la côte d'Asie; je crois, sans pouvoir l'affirmer, que l'objet provient de Myrina. L'authenticité en est au-dessus de tout soupçon.

L'héliogravure rend inutile une esdcription détaillée du groupe, qui représente une femme drapée assise sur une mule. La selle est une espèce de siège à bords élevés et pourvu d'un marche-pied; on ne distingue pas les sangles qui la fixent sur le dos de l'animal. L'attitude de la femme est pensive; elle ne présente d'ailleurs aucun attribut qui permette de lui donner un nom.

L'art antique n'a pas souvent figuré des femmes, déesses ou mortelles, montées sur des chevaux ou des mules. J'ai eu l'occasion, en 1887, d'étudier ce type dans la *Nécropole de Myrina* (p. 401) et M. Lafaye y est revenu depuis dans le *Dictionnaire des antiquités* [1]. Nous allons essayer, en procédant par élimination, d'arriver à une désignation vraisemblable pour la statuette qui fait l'objet de cette notice.

D'abord, ce n'est pas Épona, la divinité protectrice des chevaux, que l'on trouve souvent représentée, dans une attitude analogue, parmi les terres cuites blanches et les bronzes de la Gaule romaine [2]. Le panthéon grec ne connaît pas cette divinité celto-italique; d'ailleurs, sa monture est toujours un cheval et non une mule [3].

On pense ensuite à Séléné, identifiée à Artémis écuyère, Ἄρτεμις ἵππια. Pausanias, décrivant les bas-reliefs du trône de Zeus à Olympie, y signale une image de Séléné à cheval, en ajoutant que, suivant quelques exégètes, sa monture n'était pas un cheval, mais une mule, ce dont ils donnent une explication puérile : Σελήνη ἵππον ἐμοὶ δοκεῖν ἐλαύνουσα. Τοῖς δέ ἐστιν εἰρημένα ἐφ' ἡμιόνου τὴν θεὸν ὀχεῖσθαι καὶ οὐχ ἵππου, καὶ λόγον γέ τινα ἐπὶ τῷ ἡμιόνῳ λέγουσιν εὐήθη [4]. On a encore voulu reconnaître Séléné montée sur une mule dans une belle figure en relief de l'autel de Pergame [5]. Mais cette désignation ne conviendrait pas à notre figurine, qui est au repos; on ne peut guère se représenter Séléné que sur une monture lancée au galop.

Parmi les figures de la frise du mausolée de Trysa en Lycie, il en est une qui se rapproche beaucoup de la nôtre [6] : c'est une

1. Article *Equitatio*, p. 751.
2. Voir l'article *Epona* dans le *Dictionnaire des antiquités*.
3. Il est cependant possible qu'il faille reconnaître Épona dans une femme tenant un enfant et assise à gauche sur une mule au pas, qui figure sur une peinture murale de Pompéi entre deux Lares (*Annali*, 1872, tav. d'agg. D).
4. Pausanias, V, 11, 8.
5. Baumeister, *Denkmaeler*, p. 1258, 1259.
6. Benndorf, *Das Heroon von Gjolbaschi*, pl. XIII; S. Reinach, *Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1892, p. 447; Saglio, *Dictionnaire*, fig. 2716.

femme drapée, assise sur une mule qui marche à droite et retournant la tête vers la gauche. M. Benndorf y a reconnu Hélène quittant Troie en flammes et nous avons adopté son explication : « La cause de Troie est perdue. Après une séparation formée par le tournant de l'enceinte, deux scènes racontent en quelques traits les résultats de la lutte. Sur le registre supérieur, un groupe de Troyens s'éloigne, conduisant une bête de somme surchargée ; au-dessous, Hélène, assise à droite sur une mule, quitte la ville escortée de deux guerriers... Les historiens de l'équitation remarqueront qu'ils ont ici le plus ancien exemple connu d'une selle de femme ; les Amazones, figurées à cheval sur les vases peints, montent toujours à califourchon et à cru. Ici nous avons une *selle fermière* avec parapet élevé et marche-pied comme dans les statuettes gallo-romaines qui représente la déesse Épona.[1] »

Les bas-reliefs de Trysa appartenant à la dernière partie du ve siècle, il n'y aurait rien d'inadmissible à ce qu'un type figuré sur l'un d'eux se fût perpétué dans la tradition des artistes grecs d'Asie Mineure et eût fini par tenter l'industrie des coroplastes. Ce n'est peut-être pas une simple rencontre si, dans la frise de Trysa, Hélène paraît assise sur une mule, puisque nous savons que c'était aussi la monture de Séléné. L'assimilation d'Hélène à Séléné, admise par plusieurs étymologistes modernes, était déjà familière à l'antiquité[2].

Nous ne croyons cependant pas que la figurine de M. le Dr Pozzi doive être appelée Hélène, et cela parce que les terres cuites d'Asie Mineure, si l'on fait abstraction des groupes faux sur lesquels il est inutile d'insister, ne représentent pas de personnages appartenant au cycle héroïque. Sans doute, à Smyrne même, on trouve des Ulysse et peut-être des Philoctète, mais ce

1. *Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1892, p. 441.
2. Cf. Curtius, *Grundzüge der griech. Etymologie*, p. 129. Eustathe, dans son commentaire d'Homère (p. 1488, 21), montre que le rapprochement des deux mots a déjà été fait dans l'antiquité. Cf. Engelmann, dans le *Lexikon* de Roscher, p. 1977.

sont des surmoulages de petits bronzes qui, par le style et le travail, se distinguent nettement de la série de figurines originales à laquelle appartient celle qui nous occupe.

Comme il ne peut être question ni d'Aphrodite équestre ni d'Éos, que l'on ne trouve jamais montés sur des mules[1], force nous est de recourir à une dernière hypothèse qui paraîtra, croyons-nous, répondre à toutes les données du problème.

Le taureau dionysiaque sert de monture non seulement à Dionysos lui-même[2], mais à ses compagnes, les Ménades, qui sont souvent figurées sur des taureaux dans la céramique à figures noires[3]. Or, le mulet, comme le taureau, est un animal consacré à Dionysos; il sert fréquemment de monture à ce dieu et aux personnages de son cortège[4]. Sur un vase à figures rouges qui a passé de la collection Pizatti à l'Ermitage, on voit Dionysos tenant un canthare, assis sur un mulet conduit par un Satyre, et ayant auprès de lui une femme qui ne peut être qu'Ariane ou une Ménade[5].

Comme le taureau et le mulet (ou l'âne), la panthère est à la fois une monture de Dionysos et de ses compagnes[6]. Il en est encore de même de l'éléphant, attelage ou monture du dieu[7], qui offre complaisamment son dos aux Ménades[8]. De Myrina même provient un charmant groupe en terre cuite, aujourd'hui dans la collection Lecuyer, qui représente deux jeunes filles juchées sur un éléphant[9]. J'avais déjà émis l'hypothèse, en écrivant l'article *Elephas* pour le *Dictionnaire des antiquités*, que ce joli monument se rattachait aux représentations dionysiaques dont

1. Cf. *Nécropole de Myrina*, p. 402.
2. Stephani, *Compte rendu de Saint-Pétersbourg pour* 1863, p. 128, 134.
3. *Ibid.*, p. 134 et 1866, p. 152.
4. *Ibid.*, 1863, p. 133, 229, 230.
5. *Atlas du Compte rendu pour* 1863, pl. V, 4; cf. le texte, p. 228.
6. *Compte rendu pour* 1866, p. 153.
7. *Compte rendu pour* 1867, p. 180.
8. Voir mon article *Elephas* dans le *Dictionnaire des antiquités*, p. 537 et le sarcophage crétois publié par Lacroix, *Iles de la Grèce*, pl. VI.
9. *Dictionnaire des antiquités*, fig. 2620; Hoffmann, *Terres cuites de Myrina*, vente du 14 mars 1888, pl. I, n° 126.

les sarcophages romains offrent tant d'exemples ; je suis certain maintenant de ne m'être pas trompé.

On entrevoit la conclusion de cette étude. La terre cuite du Dr Pozzi représente Ariane ou une Ménade, montée sur un des animaux favoris de Dionysos. Depuis longtemps on a signalé le caractère dionysiaque des terres cuites d'Asie Mineure, où l'on rencontre presque exclusivement, ou du moins en grande majorité, les divinités du thiase bachique. Il faudrait mal connaître l'esprit de l'antiquité pour s'attendre à trouver Ariane ou une Ménade sous les traits d'une femme ivre ou dans une attitude immodeste. L'air de gravité qui est répandu sur notre figurine est tout à fait en harmonie avec l'esprit de la légende dionysiaque ; les Ménades tanagréennes ne sont pas non plus des *Bacchantes*, au sens où l'on est habitué à prendre ce mot [1]. La terre cuite du Dr Pozzi, déjà précieuse par la qualité du style, doit un surcroît d'importance à l'extrême rareté du motif sur lequel nous ne croyons pas nous abuser.

Salomon Reinach.

1. Voir, par exemple, l'admirable figurine de l'ancienne collection Rayet (Rayet, *Études*, p. 377). Le possesseur de ce trésor se trompait singulièrement quand il écrivait que « le ventre porté en avant, la sensualité du visage, trahissent la courtisane » (p. 379). Il n'y a rien de plus parfaitement chaste.

ENCORE LES PORTS DE CARTHAGE

Lettre à M. Salomon Reinach.

Londres, le 25 avril 1894.

Monsieur,

Lorsque j'ai publié mon article sur les ports de Carthage dans la *Revue archéologique* de janvier-février (p. 34-47), j'ignorais que M. Otto Meltzer eût traité le même sujet dans les *Jahrbücher für classische Philologie* de janvier (p. 49-68) et de février (p. 119-136). Un post-scriptum de l'auteur (p. 135, 136) me montre qu'il avait déjà envoyé son article à l'impression avant de savoir que j'eusse, de mon côté, repris la question dans la *Classical Review* d'octobre 1893 (p. 374-377).

Puisque vous avez bien voulu m'engager à exposer ma théorie dans la *Revue archéologique*, j'estime devoir vous soumettre mes raisons de croire que M. Meltzer ne l'a pas réfutée et qu'il n'a pas davantage établi la sienne.

Comme vous le savez, Appien dit que le port intérieur de Carthage contenait des docks pour deux cent vingt navires. J'ai fait observer que le port ne pouvait être représenté par l'étang du nord, si les docks de Carthage avaient la même dimension que ceux d'Athènes à la même époque, attendu qu'il aurait fallu un front de 1,433 mètres, alors que 1,075 mètres seulement étaient disponibles.

Ici M. Meltzer dit (p. 66) : « Oehler, répondant aux doutes émis par Torr et plus anciennement par Daux, a montré que, d'après l'état actuel de notre connaissance de la marine antique, il y avait moyen d'accommoder deux cent vingt navires en prenant

pour base les mesures admises par Torr pour le périmètre de l'étang (septentrional) et de l'île. Cela est naturellement plus vrai encore si l'on accepte les mesures de Beulé. » La dernière phrase est due à quelque erreur. Il n'y a aucune différence entre les mesures de Beulé et les miennes : seulement ses mesures sont données en mètres, tandis qu'en écrivant par le *Classical Review*, j'ai dû les donner en pieds anglais.

L'article de M. Oehler dont parle M. Meltzer a paru dans les *Jahrbücher für classische Philologie*, 1893, p. 321-332. M. Oehler objecta que, bien que les Carthaginois eussent des navires de différentes grandeurs, j'avais supposé les mêmes dimensions à tous les docks. Mais je crois qu'en général les anciens ont donné à leurs docks une grandeur suffisante pour recevoir leurs plus grands vaisseaux, de manière à ce qu'ils pussent servir à tous les navires qui devaient y accéder (voir le passage de Vitruve cité dans mon article, p. 37, note 2). M. Oehler ajouta que les mensurations faites par l'Institut allemand à Munychie et à Zéa, et celles de Cavallari à Syracuse parlaient contre mon opinion, et il s'appuya pour cela sur trois autorités, à savoir : 1° Doerpfeld, dans les Πρακτικὰ τῆς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας de 1885, p. 63 et suiv.; 2° von Alten, dans les *Karten von Attika*, I, 14 ; 3° Lupus, *Stadt Syrakus im Alterthum*, p. 26. Mais, suivant ces mêmes auteurs, la distance de centre à centre est uniformément de $6^{m},25$ dans les docks de Munychie et varie seulement de $6^{m},47$ à $6^{m},54$ dans ceux de Zéa. Quant à Syracuse, on nous dit que des fossés parallèles, larges de $2^{m},50$ à plus de 6 mètres, entre lesquels on a laissé des murs verticaux épais de $0^{m},60$, courent vers la sortie du port. Mais à Athènes, il n'y avait pas seulement un mur entre chaque paire de docks : il y avait un mur le long du milieu de chaque dock pour supporter la quille du navire. S'il en était ainsi à Syracuse, une paire de fossés (*Græben*) de $2^{m},50$ chacun avec un mur de $0^{m},60$ constituaient un dock unique ; de sorte que, en y comprenant les murs de côté, la distance de centre à centre aurait été de $6^{m},20$. M. Oehler se trompe donc en prenant $3^{m},10$ comme base de son calcul. D'après le plan de Doerpfeld dans les Πρακ-

τικά, pl. II, quelques-uns des docks de Zéa ont encore 43^{m},88 de longueur et étaient primitivement plus longs encore. Et comme tous les docks sont approximativement de même largeur, il est probable qu'ils avaient aussi même longueur. M. Oehler affirme que la longueur variait de 21^{m},20 à 40 mètres, mais ces chiffres ne reposent pas sur le témoignage des auteurs qu'il allègue. Je suppose qu'il a pris ses informations de seconde main dans le *Lehrbuch* de Hermann, volume II, 2e partie, p. 279, car on y trouve les mêmes chiffres avec les mêmes références. Mais là, le chiffre de 40 mètres est donné comme une approximation (*etwa*). Il est évident que le compilateur a oublié que les docks sont aujourd'hui en ruines et qu'il a ainsi confondu la longueur originale avec celle qui subsiste aujourd'hui. Mais, alors même que les données de M. Oehler seraient exactes, elles ne justifieraient pas ses conclusions. Son raisonnement consiste à dire que, comme il y avait à Athènes des docks longs de 21^{m},20 et à Syracuse des docks larges de 3^{m},10, il devait y avoir à Carthage des docks longs de 21^{m},20 sur 3^{m},10 de large; et c'est sur cette combinaison gratuite de données fausses qu'est fondée toute son argumentation.

J'ai indiqué ces erreurs de M. Oehler dans la *Classical Review* du mois d'octobre dernier, et M. Meltzer, dans son *post-scriptum*, dit avoir vu cet article. Cependant il se contente d'ajouter (p. 135) : « En ce qui concerne les abris pour navires au Pirée, il faut avant tout se reporter à C. Wachsmuth, *Die Stadt Athen im Alterthum*, II, 1, p. 60 et suiv. (cf. B. Lupus, *Syrakus*, p. 26, 175). Mais il faut protester sérieusement contre la tentative de Torr pour écarter le fait des abris étroits (2^{m},50) à Syracuse. Il s'agit de prendre comme point de départ des faits bien établis et non pas de les altérer arbitrairement suivant le but qu'on poursuit. »

En ce qui concerne l'ouvrage de Lupus, l'assertion de la page 26 a déjà été citée et la note de la page 175 n'y ajoute rien. Le reste des remarques de M. Meltzer sur ce point témoigne d'une singulière confusion d'idées. C'est un *fait* que sur le

rivage de Syracuse il y a des murs séparés par des intervalles de 2m,50, mais ce n'est pas un *fait* que chaque intervalle représente un dock. Ceci est simplement une hypothèse et je crois la mienne préférable à celle de M. Meltzer, puisqu'elle est confirmée par l'analogie des docks athéniens.

Quant à Wachsmuth, il ne donne pas un seul chiffre à l'appui des calculs de M. Oehler. Il est vrai que Wachsmuth rappelle que Graser a publié quelques mensurations lesquelles diffèrent beaucoup de celles qui furent faites plus tard par le lieutenant von Alten. Mais ni Wachsmuth ni personne ne songerait à mettre en balance les mensurations grossières de Graser avec les résultats de l'étude attentive de von Alten.

Maintenant, je dois avouer que je ne comprends point la méthode de discussion de M. Meltzer. Il est essentiel pour lui de prouver que l'étang nord représente un port capable de contenir des docks pour deux cent vingt navires. Dans le corps de son article, il dit que M. Oehler l'a démontré. Or, dans un article de la *Classical Review*, j'ai établi que les calculs de M. Oehler ne résistent pas à l'examen, et M. Meltzer avoue avoir lu cet article. Et cependant il ne trouve pour y répondre que trois phrases qui ne touchent même pas au sujet.

Plus étonnante encore est sa méthode de discussion touchant le point suivant. Je suppose que deux canaux divergeaient du port extérieur et encerclaient presque le port intérieur, et qu'Appien appelle ces canaux πύλαι. A cela M. Meltzer répond (p. 54) : « Le mot πύλαι, dans les passages cités par Torr, n'a nullement la signification de canaux, comme il voudrait l'admettre pour Appien, VIII, 96, sans donner, à la vérité, aucune idée claire de la nature de ces prétendus canaux. »

Assurément, M. Meltzer est libre de nier que πύλαι signifie « canaux » dans les passages que j'ai cités (*supra*, p. 38, note 2, et Diodore, XIV, 7, 3). Mais alors il ne peut pas refuser d'admettre que, dans lesdits passages, ce mot ne peut rien signifier du tout ; car il est évident qu'aucune autre signification n'est admissible. En ce qui touche le passage d'Appien, je n'ai pas seu-

lement observé que son assertion serait sans portée, si πύλαι avait là son sens ordinaire, mais j'ai cité deux passages de Platon et de Diodore pour prouver que ce mot avait bien la signification de « canaux ». De tout cela M. Meltzer ne dit rien.

Je ne puis me plaindre qu'il ignore le passage de Platon, car, comme je l'ai dit plus haut (p. 39), il n'y a pas de preuve certaine qu'il se rapporte à Carthage. Mais je crois qu'il incombait à M. Meltzer de discuter le passage de Diodore à ce point de vue. Il le mentionne seulement à la p. 133 : « Si dans la comparaison dans Diodore, III, 44, 8, il est évident qu'il n'est question que du port militaire circulaire, le souvenir de la signification du mot grec Κώθων peut avoir contribué à ce résultat. » Or, il n'y a rien dans le passage en question qui puisse faire supposer que Κώθων désigne ici le port intérieur et non le port extérieur. Mais si M. Meltzer partage cette manière de voir, il aurait certainement dû faire quelque tentative plus efficace pour la réconcilier avec son opinion que Κώθων désignerait ailleurs l'ensemble des ports extérieur et intérieur.

Cette opinion, il la professe sans réserves à la page 131 : « D'après le sens des mots, l'expression Κώθων doit avoir désigné tout l'ensemble des ports de Carthage, le port militaire comme le port marchand. » Cela est contredit par Appien, VIII, 127 : ὁ μὲν Σκιπίων ἐπεχείρει τῇ τε Βύρσῃ καὶ τῶν λιμένων τῷ καλουμένῳ Κώθωνι. Si cela signifie quelque chose, cela veut dire que l'un des ports s'appelait Cothon et que l'autre ne s'appelait pas ainsi. Pour répondre à cette objection, M. Meltzer en est réduit à admettre qu'Appien s'est contredit lui-même (p. 132). Mais pourquoi ? Parce qu'Appien parle ensuite de τὸ μέρος τοῦ Κώθωνος τὸ τετράγωνον et τό περιφερὲς αὐτοῦ μέρος, et M. Meltzer veut que ces phrases désignent respectivement le port extérieur et le port intérieur. Mais, évidemment, cela ne montre point qu'Appien se contredise : cela montre seulement qu'il contredit l'interprétation que M. Meltzer donne de sa prose. Mon interprétation est celle-ci : le Cothon de Carthage était formé de jetées qui faisaient un angle à une extrémité du port et une courbe à l'autre, comme

le Cothon d'Hadrumète, et les deux périphrases d'Appien s'appliquent aux deux extrémités de ce port. Envisagé à ce point de vue, le récit d'Appien est partout clair et ne présente pas de difficultés.

Ceci m'amène au troisième point, la signification du mot Κώθων et la question de savoir si le Cothon de Carthage était le résultat d'une excavation pratiquée sur le rivage ou de jetées construites dans la mer. Je crois que la dernière opinion est confirmée par le texte de Festus : *Cothones appellantur portus in mari interiores, arte et manu facti*, car des « ports artificiels dans la mer » sont nécessairement formés par des jetées. M. Meltzer appelle cela *« eine unrichtige Auffassung »* et continue ainsi (p. 131) : « Il suffit sans doute d'établir, qu'à l'encontre de ces assertions les mots de Festus *peuvent* signifier que les Cothons sont des ports artificiels construits dans l'intérieur des terres. Que ces mots aient nécessairement ce sens, c'est ce qui doit assurément rester conjectural. » Mais la signification *possible* que M. Meltzer attribue au texte de Festus me semble, au contraire, inadmissible, et je ne puis comprendre comment on peut vouloir traduire *in mari* par *im Binnenlande*, qui dit précisément le contraire.

J'ai indiqué que la désignation de Cothon n'était appliquée à aucun port autre que celui de Carthage, si ce n'est celui d'Hadrumète, et qu'à Hadrumète, il y avait un port formé de jetées, dont les restes existent encore. A cela M. Meltzer répond (p. 55) : « On oublie que, plus loin dans l'intérieur, sur un point encore, il est vrai, inexploré, se voient les traces d'un second port creusé de main d'homme, ainsi que celles du canal avec lequel il communiquait avec le port extérieur. » Telle est, en effet, l'opinion admise, et je me suis rendu à Hadrumète avec la conviction que j'y trouverais le port intérieur. Mais je n'ai pu en découvrir la moindre trace et je ne crois pas que j'aie pu me tromper à cet égard. Il est possible de ne pas voir les restes effacés d'un monument, mais un port est une chose trop considérable pour échapper à l'attention de celui qui le cherche. M. Meltzer se ré-

fère aux ouvrages de MM. Maltzan et Tissot, et ajoute : « Si l'on pense qu'ils ont trop subi l'influence de Daux, on se rassurera en lisant la courte observation de G. Wilmanns, *C. I. L.*, VIII, p. 15. » Or, voici ce que dit Wilmanns : « *Cum* (*Hadrumetum*) *tempore belli Caesariani et portum haberet et Cothonem* (*Bell. Afric.*, 62, 63), *quorum certa vestigia in ora maris etiam nunc visuntur*, *saeculo tertio*, etc. » Ayant vu la localité moi-même, je ne suis pas disposé à attacher grand poids à l'*obiter dictum* de Wilmanns. Apparemment, M. Meltzer n'a pas reconnu la contradiction qui existe entre l'assertion de Wilmanns et celles que Maltzan et Tissot ont empruntées à Daux. Suivant Wilmanns, les restes du Cothon sont sur le rivage, tandis que Daux place un canal entre le Cothon et le rivage, et donne à ce canal 260 mètres de longueur.

Vous voyez que je ne saurais subordonner le témoignage de mes yeux aux données contradictoires fournies par les livres. Mais, alors même qu'il y aurait à Hadrumète un port creusé de main d'homme, M. Meltzer aurait encore à démontrer que ce port s'appelait Cothon et que ce nom n'était pas réservé au port extérieur formé par des jetées. Parlant du Cothon d'Hadrumète, il écrit (p. 132) : « Ici l'expression ne pouvait désigner que le port intérieur, creusé de main d'homme, et les événements relatés dans le *Bellum Africanum*, 62, 63, obligent d'admettre qu'il y est bien question de celui-là. Savoir quelle était la désignation du port extérieur, formé dans la mer par des jetées, c'est là une tout autre affaire. » Cette assertion ne supporte pas l'examen. Les passages visés sont les suivants : 1° 62, *vigilia secunda Adrumeto ex Cothone egressus cum primo mane Leptim universa classe vectus*, etc.; 2° 63, *promunturium superarunt atque Adrumetum in Cothonem se universae contulerunt*. Ces passages disent simplement que la flotte quitta le port d'Hadrumète pour aller à Leptis et que, lorsqu'elle fut chassée de Leptis, elle revint au port d'Hadrumète. Il n'y a pas un mot là qui indique l'existence, à Hadrumète, d'un port intérieur, creusé dans le rivage, ou que la flotte sortit d'un port intérieur et rentra dans un port

intérieur. Le passage qui reste à examiner, 63, est ainsi conçu : *navibus onerariis, quae erant extra Cothonem, incensis omnibusque reliquis aut ab iis subductis aut in Cothonem compulsis.* Cela dit simplement que, lorsque César arriva de Leptis à la poursuite de l'ennemi, il brûla tous les navires marchands qui n'avaient pas été tirés sur le rivage ou rentrés dans le port. Rien n'indique qu'il s'agisse d'un port intérieur, creusé de main d'homme, et il est clair que le mot de *Cothon* ne peut désigner ici un port intérieur. Si César avait brûlé tous les navires marchands qui n'avaient pas été tirés sur le rivage ou ramenés dans le port *intérieur*, il aurait dû brûler tous ceux qui étaient dans le port *extérieur*, et l'historien n'aurait pas omis un incident aussi important que la prise du port extérieur.

Pour revenir à Carthage, le nom de Cothon doit y avoir été appliqué au port extérieur, car Strabon parle de l'embouchure du Cothon, XVII, 3, 15, là où Appien mentionne l'embouchure du port extérieur, VIII, 121. Cela est admis par M. Meltzer (p. 132). Mais Appien dit ensuite que cette embouchure n'était pas très loin de la terre, οὐ πάνυ πόρρω τῆς γῆς ὄντα (τὸν ἔσπλουν). Cela implique qu'il y avait pourtant une certaine distance, c'est-à-dire que l'embouchure du port était comprise entre deux jetées. Cet argument me semble décisif et M. Meltzer n'y fait aucune réponse intelligible. Il dit (p. 119) : « L'entrée comme toute la disposition des ports pouvait éveiller dans l'esprit du visiteur venant de la ville ou de la mer, l'impression qu'elle était pour ainsi dire détachée du corps massif de la presqu'île, surtout si les moles à droite et à gauche de l'entrée étaient construits d'une manière très élancée. » En écrivant cela, M. Meltzer paraît admettre avec moi que l'embouchure du port était entre deux jetées, et je ne vois pas comment il peut concilier cet aveu avec son opinion que le port serait une excavation dans l'intérieur des terres. Il dit ensuite (p. 119) : « Enfin toutes les considérations de ce genre trouvent une réponse facile par un regard jeté sur le contexte de cette assertion : elle est faite au point de vue de Scipion sur la langue de terre, le point de départ de la jetée avec laquelle

il projetait de fermer l'entrée du port, et dans ce sens elle est parfaitement exacte. » Appien dit seulement que Scipion décida de bloquer l'entrée du port en jetant une digue, et cela était faisable parce que l'embouchure du port n'était pas très loin du rivage; mais M. Meltzer veut lui faire dire que cette embouchure n'était pas très loin *d'une certaine partie du rivage*. Appien, cependant, désigne cette partie sous le nom de ταινία ou de γλῶσσα et n'a aucun motif d'employer le mot γῆ dans le sens restreint. Et dans l'hypothèse même de M. Meltzer, cette interprétation est inadmissible. Si ce port était dans l'intérieur, comme il le suppose, l'embouchure du port était sur le rivage ; et si Appien voulait dire que ce point du rivage n'était pas très loin d'un autre point du rivage, il n'aurait jamais employé le terme si vague de γῆ pour désigner un de ces points par opposition à l'autre. En outre, Appien décrit la jetée comme courant sur la mer, VIII, 121 : προϊὼν ἐς τὸ πέλαγος καὶ εὐθύνων ἐπὶ τὸν ἔσπλουν : or, cela n'est pas la description d'une digue qui courait simplement le long du rivage d'un point à l'autre, comme le suppose M. Meltzer.

J'en viens maintenant au quatrième point, la situation du grand χῶμα que les Romains conquirent sur les Carthaginois vers la fin du siège. Vous vous souvenez que c'est sur le χῶμα que les Carthaginois construisirent un ouvrage qu'Appien appelle tantôt παρατείχισμα et tantôt διατείχισμα (VIII, 123-125). Maintenant, dans mon hypothèse, ce χῶμα était une jetée qui courait de la terre vers le sud-ouest de l'ouverture du port ; un mur transversal était donc nécessaire à l'extrémité voisine du rivage pour empêcher les ennemis de s'y établir. Mais, dans l'hypothèse de M. Meltzer, c'était une partie du rivage au sud-est de l'embouchure du port, de sorte que l'ennemi pouvait seulement l'atteindre avec la flotte. Parlant du παρατείχισμα ou διατείχισμα des Carthaginois, il écrit, p. 122 : « En voulant empêcher l'établissement des Romains sur le χῶμα, ils n'avaient sans doute pensé d'abord qu'à une tentative de débarquement que ceux-ci auraient pu vouloir faire sur ce point avec leur flotte. » Mais il est clair que le χῶμα ne pouvait être assuré contre un débarquement qu'au

moyen d'un mur courant droit autour des côtés qui faisaient face à la mer, et M. Meltzer n'explique pas comment un tel mur pouvait être appelé παρατείχισμα et διατείχισμα, termes qui signifient proprement un mur transversal.

Maintenant, dans l'hypothèse de M. Meltzer, comme nous l'avons vu, l'ennemi ne pouvait atteindre le χῶμα qu'avec sa flotte ; mais Appien dit expressément que l'ennemi amena des batteries de béliers contre le παρατείχισμα ou διατείχισμα sur le χῶμα. VIII, 124. M. Meltzer explique cela en disant que la digue, que Scipion jeta pour bloquer l'embouchure du port, était poussée jusqu'à l'extrémité de ce χῶμα et que les Romains attaquèrent en marchant le long de la jetée. Je cite textuellement (p. 54) : « Le lendemain matin Scipion attaqua le χῶμα, ce qui ne pouvait se faire qu'en partant de la digue. » Et p. 122 : « Si la digue devait vraiment boucher l'entrée du port, elle devait être dirigée vers le χῶμα et l'atteindre. En effet, elle l'atteignait près de la pointe méridionale, etc. » La dernière fois qu'Appien parle de la digue, c'est pour dire que le travail avançait (VIII, 121, προϊόντος τοῦ ἔργου); alors les Carthaginois pratiquèrent une coupure à l'autre extrémité du port, rendant ainsi la digue inutile. Rien ne prouve que la digue ait jamais été terminée, ni qu'elle ait été dirigée vers le χῶμα. M. Meltzer est parti de l'hypothèse que le χῶμα était au sud-est de l'entrée du port. Il s'est aperçu que, si le χῶμα était là, il serait le point d'arrivée tout désigné d'une digue destinée à bloquer le port et partant de l'ouest de ce dernier. Il a aussi reconnu que, si le χῶμα était là, il ne pouvait être attaqué que par des vaisseaux, et il s'est souvenu que, dans le récit d'Appien, nous le verrons, au contraire, attaqué par des batteries de béliers. Et alors il est arrivé à la conclusion que la digue doit avoir été complétée, que les troupes devaient s'être avancées dessus pour attaquer le χῶμα. Cette conclusion est essentielle à sa théorie, mais le tout repose sur l'hypothèse que le χῶμα était sur la côte sud-est de l'entrée du port. Et cela est simplement une hypothèse, que ne supporte même pas un commencement de preuve. Quand je dis que les conclusions fondées

sur cette hypothèse sont essentielles à la théorie de M. Meltzer, je fais allusion au point que voici : Appien dit que les Romains s'emparèrent de la ville en prenant le mur qui entourait le Cothon à son extrémité circulaire (VIII, 127), ἐπὶ θάτερα τοῦ Κώθωνος ἐς τὸ περιφερὲς αὐτοῦ μέρος. Comme nous l'avons vu, M. Meltzer croit que cette phrase désigne le port circulaire, c'est-à-dire l'étang du nord ; par suite, il doit montrer comment les Romains vinrent à occuper une position d'où il leur fût possible de l'attaquer. A ce point de vue, ils n'ont pu faire cela qu'en traversant l'eau quelque part près de l'embouchure du port. Et la conclusion qu'ils ont bien traversé l'eau en cet endroit dépend entièrement de son hypothèse sur la situation du χῶμα.

Mon hypothèse échappe à ces difficultés. Je suppose que l'extrémité circulaire du Cothon était l'extrémité septentrionale du port extérieur et continuait la courbe des collines (voir p. 42, fig. 4). Ainsi les Romains pouvaient ici attaquer le mur en venant du nord. Puis je suppose que le χῶμα était au sud-ouest de l'embouchure du port, ouvert par suite à une attaque du côté de la terre, le παρατείχισμα ou διατείχισμα étant un mur transversal à travers la digue à son extrémité continentale. Ainsi les Romains pouvaient mettre leurs béliers en batterie contre le παρατείχισμα ou διατείχισμα et forcer leur passage jusqu'au χῶμα.

M. Meltzer cite à propos un passage que j'ai rejeté comme vague et sans valeur. Plutarque (*Apophthegmata*, p. 200 A) s'exprime ainsi : παρελθὼν (Σκιπίων) εἰς τὸ τεῖχος, τῶν Καρχηδονίων ἐκ τῆς ἄκρας ἀμυνομένων, τὴν διὰ μέσου θάλασσαν οὐ πάνυ βαθεῖαν οὖσαν, κ. τ. λ... M. Meltzer dit, p. 123 : « Scipion se trouve sur sa jetée, sur le théâtre de ce combat. Voilà ce que les mots παρελθὼν εἰς τὸ τεῖχος doivent signifier. » Il n'y a aucune apparence que cette assertion soit exacte : la jetée elle-même n'est jamais appelée τεῖχος, et il n'y a aucune mention d'un τεῖχος sur la jetée. M. Meltzer ajoute : « Les Carthaginois résistent cependant encore ἐκ τῆς ἄκρας, c'est-à-dire de l'extrémité sud du χῶμα. » Cette interprétation est complètement arbitraire. Or, comme M. Meltzer soutient que la jetée était dirigée vers le χῶμα, et identifie ici le τεῖχος à la jetée

et l'ἄκρα au χῶμα, on s'attendrait à l'entendre dire que τὴν διὰ μέσου θαλάσσαν indique la partie de la mer entre le χῶμα et la jetée. Mais il n'en est rien. Il dit (p. 123) : « C'est la partie de la mer entre la plus septentrionale des deux lignes pointées de la carte de Falbe et la côte. » En se reportant à la carte de Falbe, on voit que cette partie de la mer est au loin vers l'ouest. Je ne veux pas abuser de votre patience en continuant la critique d'une pareille interprétation.

M. Meltzer ne se contente pas d'affirmer que la digue fut finie, mais il ajoute (p. 67) qu'elle n'a jamais été détruite et il en indique l'emplacement entre les points 44 et 45 de la carte de Falbe, où je peux voir seulement une petite barre naturelle à travers l'embouchure d'une petite baie. Puis il objecte à mon hypothèse l'argument suivant (p. 56) : « Quelle énorme longueur aurait eue la jetée, quelle direction singulière elle aurait dû prendre, pour atteindre ce qui était, suivant Torr, l'ouverture du port ! » Je ne sais pas ce que M. Meltzer entend par « direction singulière », puisqu'il ne s'explique pas à ce sujet. Mais la « longueur énorme » serait d'accord avec les témoignages d'Appien, suivant lequel la jetée était, en effet, un grand travail : χρονίου τε (τοῦ ἔργου) καὶ μακροῦ καὶ ἴσως ἀδυνάτου (VIII, 121). A la page 56, M. Meltzer perd une douzaine de lignes à attribuer une signification qu'elles n'ont pas à quelques lignes écrites par moi. J'aurai pensé que M. Meltzer comprendrait que ce que j'ai appelé en anglais « *the promontory of Carthage* » est précisément ce qu'il appelle « *die Karthagische Halbinsel* ».

Avant d'en venir à mon dernier point, le port d'Utique, j'ai quelques mots à ajouter au sujet d'autres questions concernant Carthage. A la page 55, M. Meltzer dit que je me suis trompé en plaçant le point angulaire des murs de la ville au Koudiat-el Hobsia (voir plus haut, p. 42, fig. 4). Il ne donne pas de raison pour cela, mais il dit (p. 53) : « Des récits faits par les auteurs du dernier siège, il ressort avec évidence que la triple ligne de défense, si souvent citée, qui protégeait la ville du côté de la terre (de l'isthme), doit avoir atteint à son extrémité méri-

dionale le lac de Tunis. » Le point angulaire serait à l'extrémité méridionale de cette ligne de fortifications ; si elle avait abouti au lac de Tunis, ç'aurait été considérablement au sud-ouest du Koudiat-el-Hobsia. Mais Appien dit expressément que les Romains poussèrent leurs retranchements à travers l'isthme d'une mer à l'autre (VIII, 119), ἐκ θαλάσσης ἐπὶ θάλασσαν, et il distingue toujours le lac de Tunis de la mer en l'appelant la λίμνη. Ainsi, comme ces retranchements couraient d'une mer à l'autre, ils doivent avoir couru entre la ville et le lac ; ainsi les fortifications de la ville ne peuvent pas avoir abouti au lac. Puis, à la page 123, il dit qu'une forte erreur commise par moi sur un passage d'Appien (VIII, 124) a été rectifiée par M. Oehler (*loc. laud.*, p. 323). J'admets volontiers que l'interprétation donnée par M. Oehler du passage en question est meilleure que la mienne, mais je ne vois pas comment M. Meltzer peut l'accepter. M. Oehler soutient que lorsque les Romains furent chassés de la jetée par une sortie des assiégés, ils s'enfuirent en panique vers le grand camp sur le col de l'isthme. Mais cela aurait été impossible si les fortifications de la ville avaient abouti au lac, comme le suppose M. Meltzer. Celles-ci, en effet, auraient fermé le chemin.

J'en viens à mon dernier point, le port d'Utique. Se référant à ce que j'ai écrit à ce sujet, M. Meltzer s'exprime comme il suit (p. 55) : « Oehler a déjà suffisamment mis en lumière les faiblesses de ces conclusions. » M. Oehler contesta mes conclusions pour trois motifs, dont l'un a été abandonné par M. Meltzer lui-même dans le *post-scriptum* écrit par lui après la lecture de ma réplique à M. Oehler. Je vais m'occuper des deux autres.

Certains vestiges à Utique ont été attribués à un port creusé de main d'homme avec une île au milieu. Mais il y a des vestiges analogues à Carthage et une inscription montre qu'ils ont appartenu à des thermes. Par suite, les deux ruines doivent représenter une structure centrale avec une large enceinte alentour, comme les bains de Caracalla à Rome. En réponse, M. Oehler dit qu'on ne peut tirer aucune conclusion certaine de la similitude des plans et que seules des fouilles étendues pourraient faire

la lumière à ce sujet. Et maintenant, M. Meltzer dit (p. 55) : « Enfin, il faut encore insister sur ceci, que l'enceinte de la ruine n° 67 (cf. Tissot, II, p. 799 ; *C. I. L.*, VIII, n° 12513) n'offre nullement une base appropriée à une comparaison comme celle que Torr veut instituer avec certains restes à Utique. » Les références données ici par M. Meltzer servent seulement à identifier les ruines en question de Carthage avec celles dans lesquelles on a trouvé l'inscription relative aux thermes.

En réponse à cela, je dirai que ma comparaison ne repose pas seulement sur la similitude des plans des ruines. Dans leur ensemble, ces ruines appartiennent à des constructions de même genre et de même date. Et lorsque MM. Oehler et Meltzer le contestent, j'ai le droit de faire obsever que ni l'un ni l'autre n'a visité Carthage ou Utique.

En second lieu, la topographie courante d'Utique est fondée sur l'hypothèse que l'ancienne ligne du littoral est marquée par le bord du marais ; et en dehors de cette hypothèse, il n'y a aucun indice que la mer ait jamais pénétré dans le prétendu port. Mais cette hypothèse est insoutenable, car la ligne du marais coupe l'orchestre de théâtre, et doit, par suite, dépasser l'ancienne ligne du littoral. En réponse à cela, M. Oehler allègue que des marais peuvent s'agrandir avec le temps. Cela est parfaitement exact, mais il n'y aurait là qu'une raison pour refuser de se fonder sur la limite actuelle du marais pour restituer l'ancienne ligne du littoral. M. Meltzer dit (p. 55) : « Et en fin de compte on admettra que ce qui a passé de tout temps pour être le port militaire d'Utique, l'est aussi en réalité. » Ici, M. Meltzer va décidément trop loin. De forts arguments ayant été allégués contre une certaine opinion, il n'essaie pas de répondre à ces arguments, mais se contente de réitérer l'opinion qui est, selon lui, consacrée par la tradition.

Pour conclure, je puis exprimer l'espoir de n'avoir pas entièrement manqué mon but, à savoir de montrer que M. Meltzer n'a pas ébranlé ma position et n'a pu réussir à défendre la sienne.

Veuillez agréer, etc. Cecil Torr.

DEUX INSCRIPTIONS MÉTRIQUES

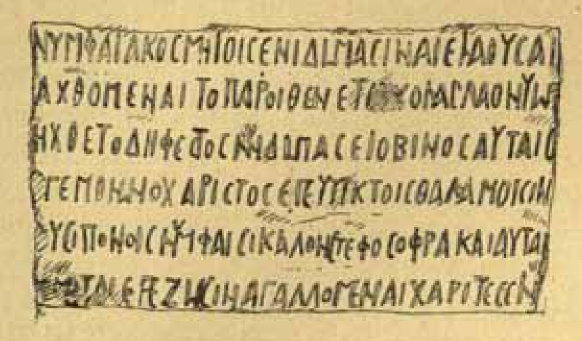
D'ASIE MINEURE

Le R. P. Brucker a communiqué à M. Cagnat la copie et l'estampage de plusieurs inscriptions relevées par un de ses confrères, le R. P. Girard, missionnaire français. M. Cagnat a bien voulu me confier le déchiffrement et la publication des deux textes suivants :

I. Kausa (*vilayet de Sivas, sandjak d'Amasia*). Sur le mur extérieur de la mosquée.

Copie du R. P. Girard.

Estampage du R. P. Girard.



J'y ai lu :

Νύμφαι ἀκοσμήτοις ἐνὶ δώμασι ναιετάουσαι
ἀχθόμεναι τὸ πάροιθεν ἔτ[ευχ]ον ἀέναον ὕδωρ[1]·
ἤχθετο δὴ Φέστος. Νῦν δ' ὤπασε Ἰοβῖνος αὐταῖς,
[ἡ]γεμόνων ὄχ' ἄριστος, ἐπ' εὐτύκτοις θαλάμοισιν,
[λ]υσιπόνοις Νύμφαισι καλὸν στέφος, ὄφρα καὶ αὐταὶ
..μ.ταις ῥέζωσιν ἀγαλλόμεναι Χαρίτεσσιν

1. Le δ de ὕδωρ a par erreur été omis dans la copie ci-jointe de l'estampage.

« Les Nymphes habitaient des demeures rustiques ; elles s'affligeaient alors, versant une eau qui coulait toujours. Festus s'en indigna. Et maintenant Jovinus, chef excellent entre tous, leur a donné cette demeure qui s'élève sur leurs lits bien construits, belle couronne pour les Nymphes qui délassent, afin que, elles aussi, parées et joyeuses, elles sacrifient aux Charites......... »

A la ligne 3, les lettres : ΗΧΘЄΤΟΔΗΦЄϹΤΟϹ peuvent être lues de deux façons. On peut lire : ἤχθετο δ' Ἥφεστος, en regardant Ἥφεστος comme une transcription incorrecte du mot Ἥφαιστος ou ἤχθετο δὴ Φέστος. Je préfère la deuxième lecture. Il me semble difficile de concevoir un rapport quelconque entre Ἥφαιστος et ces Nymphes et l'on ne voit pas pourquoi ce dieu s'indignerait de voir la source mal aménagée. Je crois donc qu'il s'agit dans ce passage d'un certain Festus qui ne nous est pas autrement connu, riche particulier ou magistrat municipal.

Selon le R. P. Girard, la mosquée où l'inscription a été trouvée est située à 200 ou 300 pas des thermes romains. La pierre en provient problablement. Au milieu des ruines jaillit la source. Elle est encore fréquentée, elle est même célèbre. « Durant la saison des bains, dit M. Vital Cuinet[1], la population de Kausa se trouve sextuplée par le nombre des baigneurs..... La grande vogue des eaux de Kausa ne date que de 1882. Il n'y avait auparavant pas de route tracée qui y conduisît. Bien que ces eaux fussent déjà très connues, les difficultés du voyage rebutaient les visiteurs qui venaient en petit nombre camper sous la tente aux alentours des ruines des anciens thermes romains, du milieu desquelles la source sortait de terre avait un débit d'environ 10 litres par seconde. L'eau marquait à la sortie + 45° Réaumur, correspondant à + 57° centigrades.

« A partir de 1882, le réseau de voies carrossables qui relie Kausa aux villes principales de l'intérieur et à plusieurs ports de la mer Noire étant achevé, ce ne fut plus par quelques centaines

1. *La Turquie d'Asie*, Géographie administrative, descriptive, et statistique raisonnée de l'Asie Mineure. Paris, Leroux, 1890, p. 770-71. Cf. p. 751.

que l'on compta les baigneurs. On les vit bientôt affluer par milliers. Il en vient aujourd'hui, du commencement de mai jusqu'à la fin de septembre, plus de cinq mille, tant de Samsoun, de Trébizonde, de Kérassunde que des villes de l'intérieur. On a dû bâtir dans la ville de Kausa un grand nombre de *hans* (hôtelleries) où les baigneurs trouvent à se loger confortablement à proximité d'un grand bain construit tout exprès pour eux. » Ce hammam n'occupe pas exactement l'emplacement des thermes romains, l'eau de la source y est conduite par des canaux. « On a remarqué, continue M. Vital Cuinet, que l'eau de Kausa, dont on n'a pas encore songé à faire l'analyse, est particulièrement efficace, prise en bains, pour la guérison des rhumatismes, et prise en boisson pour celle des maladies gastriques. Cette eau, lorsqu'elle est refroidie, est d'un excellent goût. Les habitants de Kausa n'ont point d'autre eau potable ; ils la puisent directement à la fontaine dans des cruches de terre. »

Telle est cette source et telle est son importance. Elle n'était pas moindre sans doute dans l'antiquité qu'aujourd'hui. Son eau était appréciée. Mais la fontaine n'était pas aménagée ou elle l'était mal. Kausa s'enrichit ou, comme aujourd'hui, les baigneurs se mirent à affluer : on s'avisa de construire des thermes, ou d'en reconstruire de plus somptueux. C'est cette construction ou cette reconstruction que célèbre notre inscription. Un certain Festus en eut l'initiative (ἤχθετο δὴ Φέστος). Un certain Jovinus donna (ὤπασε) l'argent nécessaire. C'était un magistrat. Le versificateur l'appelle ἡγεμόνων ὄχ' ἄριστος. Dans la plupart des inscriptions d'Asie Mineure, de l'époque impériale, le mot ἡγεμών est l'équivalent des mots latins *legatus* ou *praefectus*. On rencontre plusieurs fois le titre de ἡγεμὼν λεγεῶνος[1]. — Dans quelques inscriptions le mot ἡγεμών désigne le gouverneur de la province[2]. Le plus souvent, dans ce cas, il est accompagné d'une

1. *C. I. G.*, 4240, Tlos (Lycie) ; 4011, 4022, 4033, 4034, Ancyre.
2. *C. I. G.*, 4272, Xanthos (Lycie), ὑπατικὸν, ἡγεμόνα καὶ τῆς ἡμετέρας ἐπαρχείας γενόμενον ; 4440, Adana (Cilicie). Il s'agit d'un pont reconstruit ἡγεμόνος πειθοῖ τοῦ διασημοτάτου ; 4013, Ancyre.

épithète ou d'un titre, comme λαμπρότατος, διασημότατος, θαυμασιώτατος[1]. — Ailleurs il est moins facile de définir le sens de ἡγεμών, comme dans cette inscription : Μέττιον Ροῦφον [τὸν] πατέρα Μεττίου Μοδέστου ἡγεμόνος, Λυκίων τὸ κοινόν[2].

On trouve dans une inscription d'Attalia en Pamphylie le groupe ΔΗΜΟΥΗΓΕΜ..Α.. Faut-il y lire l'expression δήμου ἡγε[μό]να[3]? Jovinus était-il un fonctionnaire impérial, ou un magistrat municipal? Rien n'autorise à se prononcer pour l'une ou pour l'autre hypothèse.

D'après la forme des lettres, l'abondance des ligatures et la gravure défectueuse de notre inscription, on serait tenté de ne pas la croire antérieure au IIIe siècle de notre ère.

Les vers lourds, mous, sans élégance, donnent une assez triste idée de la poésie officielle du Pont et de la Cappadoce. Ils ont l'air de centons. L'auteur semble avoir recherché les tours homériques[4]. Il ne paraît pas s'être beaucoup soucié de la régularité prosodique.

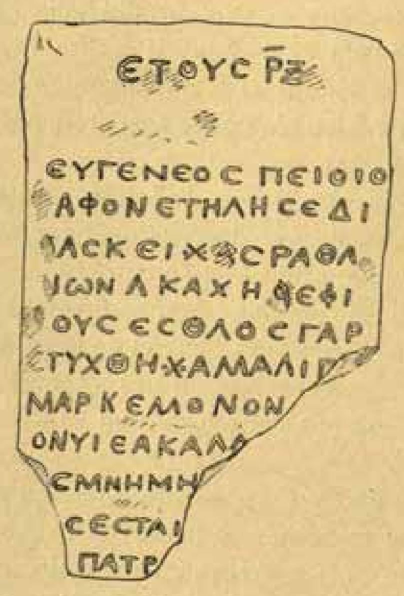
V. 2. ἔτ[ευχ]ον ἀέναον ὕδωρ. — Ces mots se scandent ainsi : ∪|[-]∪∪|-∪∪|-- Le mot ἀέναον a pour valeur prosodique : ∪-∪∪. Or dans toute la poésie grecque, le premier α du mot ἀέναον est long, de même que le premier α de ἀθάνατος. D'autre part, même lorsque le ν est redoublé, l'antépénultième est toujours brève. Le mot ἀέναος a une valeur prosodique constante -∪∪∪[5]. Le versificateur a probablement cru allonger par le redoublement du ν l'antépénultième. Le lapicide a omis le deuxième ν.

V. 3. Νῦν δ' ὤπασε Ἰοβίνος αὐταῖς. — Le mot Ἰοβίνος forme le cinquième pied. — C'est la transcription grecque du mot *Jovinus*. Or ce mot a pour valeur prosodique ∪-∪. L'*o* est bref et l'*i* long. Le versificateur a abrégé l'ι et il a considéré probablement le

1. *C. I. G.*, 4013, 4053, Ancyre ; 4241, Tlos ; 4272, Xanthos ; 4440, Adana.
2. *C. I. G.*, 4279 Patara (Lycie). Cf. 4280.
3. *C. I. G.*, 4340 *e*, *Add.*
4. V. 4, ὄχ ἄριστος. Cf. *Il.*, A, 69, Οἰωνοπόλων ὄχ' ἄριστος ; *Od.*, Ψ, 117, Ὅπως ὄχ' ἄριστα γένηται.
5. Hésiod., Ἔργ., 593, 735 ; Théocrite, 15, 102 ; Aristophane, *Nuées*, 275, Cf. ἀέναων, -∪∪- ; *Od.*, M, 106.

groupe ιο comme une diphtongue[1]. Il a conservé à l'ι sa valeur consonantique : l'ε de ὤπασε n'est pas élidé.

II. Iakhoub près Haïreddin.



— Copie et estampage du R. P. Girard.

ἔτους ρζ̄

2-4 Εὐγενέος Πείοιο || [τ]άφον στήλη σε δι || [δ]άσκει, ·Χ·
4-7 [ὅ]ς ῥα θα || [ν]ὼν ἀκάχη[σ]ε φί || [λ]ους · ἐσθλὸς γὰρ || ἐτύχθη ·Χ·
7-9 ἀλλὰ λίπ[ων] || Μάρκελλον ον... || ον υἱέα καλ . ·Χ·
10-12 || ..ς μνημη.... || ..ς εσται..... || ...πατρ.....

« Année 107.

« Cette stèle te montre le tombeau du noble Pius, qui en mourant a affligé ses amis, car il était bon. Mais il a abandonné Marcellus, son fils... »

L. 2. Le mot Πείοιο est un génitif poétique de la transcription

1. Cf. *C. I. G.*, 9458 (Syracuse) : Ἰωβινιανός de Jŏvĭnianus ; *C. I. G.*, 8819 : Ἰοβινιανός.

grecque du mot latin Pius. Le versificateur a allongé arbitrairement, pour faire son vers, la première syllabe du mot. On rencontre la même anomalie dans une inscription de Sparte[1] : σύνδικος || ἐπὶ τὰ ἔθη ἐπὶ Πείου. — On la trouve encore dans une inscription métrique découverte à Eski-Zaghra[2] : .

Ἡρωδιανὸς [Π]είου πα[τ]ρὸς [ἔ]στησεν.

L. 4. = Le signe ·X· est employé pour marquer la fin du vers. — On le retrouve à la ligne 6.

Le signe ·X· sert de signe d'interponction dans une inscription d'Aphrodisias en Carie[3] :

. . . .
Τιβερία Ἰουλί
α Ἀντωνία Λη
τοίς μήτηρ καὶ
μάμμη συνκλη
τικῶν ·X· τὸν
γλυκύτατον
υἱόν

L. 4. Après le signe ·X·, on lit sur l'estampage le signe Λ, c'est-à-dire un α. Il y avait évidemment un O. Le lapicide sans doute s'est trompé ; il a gravé un A, puis a comblé les lignes avec du stuc pour tracer un O par-dessus. Le stuc est tombé et nous ne voyons plus que l'α.

Le mort et son parent portent des noms romains : *Pius*, *Marcellus*. Leur condition n'est pas connue.

L'inscription est datée d'après une ère locale.

Plusieurs ères étaient employées dans cette partie de l'Asie Mineure sous l'empire romain :

L'ère de *Sinope* commençant au 1er janvier 45 avant J.-C.

1. *C. I. G.*, 1242, 20.
2. *Bull. de Corr. Hell.*, 1881, p. 130.
3. Le Bas et Waddington, *Voy. arch.*, 595. Cf. *C. I. L.*, VIII, 11550, 11551, 11592, le signe X employé comme ornement à la tête et à la fin d'inscriptions funéraires.

L'ère d'*Amisus* (Samsoun) commençant en 33 avant J.-C.

L'ère de *Sebastea* (Sivas), en 27 avant J.-C.

L'ère de *Tavium* en Galatie, en 25 avant J.-C.

L'ère de *Neoclaudiopolis* en Paphlagonie, en 7 avant J.-C.

L'ère d'*Amasia* et de *Germanicopolis* (Paphlagonie), en 6 avant J.-C.

L'ère de *Césarée Eusebia* en Cappadoce, en 17 après J.-C.

L'ère de *Comana*, en 40 après J.-C.

L'ère de *Néocésarée du Pont*, de *Trébizonde* et de *Zela* en 63 après J.-C.[1].

On n'a pas de raison suffisante pour préférer l'une ou l'autre de ces ères. Peut-être l'inscription est-elle datée d'après une ère jusqu'ici inconnue. J'inclinerais pourtant à choisir soit l'ère d'Amasia, soit celle de Néocésarée, Trébizonde et Zela. Notre inscription daterait donc soit de l'année 101, soit de l'année 170 après J.-C.

H. Hubert.

1. S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 479 ; Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, IV, p. 377.

ÉTUDE

SUR

LES ÉPIGRAMMES DE L'ANTHOLOGIE PALATINE

QUI CONTIENNENT

LA DESCRIPTION D'UNE ŒUVRE D'ART

INTRODUCTION

On a souvent cherché dans les épigrammes de l'Anthologie Palatine des indications sur l'art et les artistes grecs. M. O. Jahn a même soutenu [1] que Pline, dans ses chapitres sur les artistes anciens, n'avait fait que reproduire des jugements et des traits tirés des épigrammes alexandrines. Depuis, M. Benndorf a étudié cette question dans un travail intitulé : *De Anthologiae graecae epigrammatis quae ad artes spectant* (Lipsiae, 1862) ; mais il y aurait lieu peut-être, aujourd'hui que de nouvelles découvertes nous ont fait pénétrer plus avant dans la connaissance exacte de l'art hellénistique et alexandrin, de rechercher quels renseignements les épigrammes peuvent nous fournir, moins sur telle ou telle œuvre, tel ou tel artiste, que sur l'ensemble de l'art contemporain de l'Anthologie, sur son sens et sur sa portée, sur l'état d'esprit enfin qu'il révèle chez les artistes et chez le public qui le pratiquaient et le goûtaient, à peu près comme l'on peut étudier dans une collection de terres cuites l'esprit et les tendances artistiques d'une époque [2].

1. O. Jahn, *Berichte der Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1850, p. 105-142 : *Ueber die Kunsturtheile bei Plinius*.

2. M. Benndorf, dans la très courte partie de son travail (p. 66-75) qu'il a consacrée à l'usage que l'on peut faire de ces épigrammes descriptives (*demonstrativa* ou ἐπιδεικτικά) pour l'histoire de l'art, n'a fait qu'en rapprocher quelques-unes de ce que l'on sait déjà sur un petit nombre d'œuvres déterminées.

Les épigrammes de l'Anthologie, si du moins nous en croyons le témoignage des manuscrits, nous font passer des temps les plus reculés aux derniers siècles de la période byzantine : quelques-unes sont attribuées à Homère, à Hésiode, à Simonide ; d'autre part, Constantin Céphalas, l'avant-dernier collectionneur d'épigrammes, vivait au xe siècle après Jésus-Christ : il a introduit dans son recueil des vers de sa composition ; et Maxime Planude enfin, qui vint le dernier, a pu encore au xive siècle en ajouter de postérieurs[1].

Parmi ces épigrammes, qui se rapportent aux sujets les plus variés, beaucoup contiennent des descriptions ou de simples mentions d'œuvres d'art. C'est la série de ces épigrammes que nous nous proposons d'étudier ici.

Mais ces œuvres d'art appartiennent aussi aux auteurs et aux temps les plus différents. On possède des épigrammes sur les pyramides d'Égypte, et d'autres sur la cathédrale de Sainte-Sophie. C'est toute une histoire de l'art antique en raccourci dont on pourrait trouver le prétexte, sinon les éléments, dans l'Anthologie. Nous laisserons d'abord de côté l'architecture qui semble avoir faiblement inspiré l'esprit subtil et raffiné de nos poètes ; nous ne rencontrons guère dans l'Anthologie que de simples mentions de temples, de thermes, de théâtres et d'églises. De plus nous nous attacherons principalement à l'époque *hellénistique* et *gréco-romaine*, qui commence à la fin du ive siècle avant notre ère pour se prolonger assez avant sous l'empire romain. C'est à cette période en effet qu'appartiennent les poètes qui forment pour ainsi dire le noyau de l'Anthologie, et les artistes dont ils célèbrent les œuvres dans leurs vers. Pour les œuvres anciennes, elles nous sont décrites dans des pièces dont l'attribution est souvent suspecte, ou par des auteurs incapables de comprendre l'esprit qui les avait fait naître. Et quant aux œuvres plus récentes de la décadence romaine et byzantine, les descrip-

1. Pour les auteurs de ces épigrammes, cf. Benndorf (*ouv. cité*, p. 5-65), qui a dressé le catalogue de ces poètes et des épigrammes qu'on peut légitimement leur attribuer.

tions que nous en avons sont loin d'offrir le même intérêt : leur valeur littéraire est beaucoup moindre, elles ne nous fournissent que fort peu d'indications sur les œuvres elles-mêmes, et ces œuvres appartiennent à un art en pleine décadence.

Enfin nous ne donnerons peut-être pas toute l'importance qu'ils paraîtraient mériter à deux des premiers chapitres de l'Anthologie. Ils sont pourtant entièrement consacrés à la description, l'un d'un gymnase de Constantinople et des statues dont il était orné, l'autre d'une série de bas-reliefs dans le temple de Cyzique. Mais d'abord ils dépassent un peu les limites dans le temps que nous venons d'indiquer; en outre, par leur importance même, ils mériteraient d'être étudiés chacun à part et dans leur ensemble; il y aurait même lieu de soulever, à leur propos, des questions d'authenticité qui dépasseraient le cadre de cette étude.

Lucien, dans son dialogue intitulé *Zeuxis* (5-7), distingue fort justement trois manières de juger les œuvres d'art : il y a celle de la foule qui ne cherche que la nouveauté; il y a celle des artistes qui ne prisent que les qualités techniques et la belle exécution de la main; il y a enfin celle de l'homme de lettres qui s'attache surtout au caractère et à l'expression.

Aucun des poètes de l'Anthologie n'est artiste à ce point de vue : tandis que les critiques romains, Cicéron ou Pline l'Ancien, se préoccupent assez souvent, lorsqu'ils nous parlent des artistes, de leurs procédés techniques et de leur habileté d'exécution, les auteurs de l'Anthologie, au contraire, ne sont que poètes. Comme la foule d'abord, ils admireront la nouveauté de l'invention et l'ingéniosité de la combinaison, ils s'intéresseront à la chose représentée pour elle-même. Comme de bons littérateurs, ensuite, ils s'attacheront à définir l'esprit de l'œuvre et s'intéresseront surtout à l'expression des sentiments et des caractères.

Ainsi, d'une part, ils nous fourniront tout d'abord de précieux renseignements sur les sujets que les artistes affectionnaient à leur époque, sur les divinités par exemple qu'ils représentaient de préférence : nous pourrons donc en réunissant ces indications

consacrer une première partie de notre travail à l'étude des sujets qu'ils nous décrivent ou nous indiquent.

D'autre part, ils nous feront connaître l'esprit dans lequel étaient conçues et exécutées les œuvres d'art de leur temps ; ils nous renseigneront sur ce qu'on cherchait à y mettre, sur ce qu'on y admirait, sur l'esthétique en un mot, et c'est cette esthétique qui fera l'objet de notre seconde partie.

En principe ces épigrammes étaient de simples inscriptions placées sur une base de statue, à côté d'un tableau. Certes toutes ne figuraient pas sur des originaux ; nous en avons quelquefois dix, vingt ou même plus pour une seule œuvre. Mais nous savons combien les riches particuliers, à Alexandrie ou à Rome, aimaient à avoir chez eux, dans leurs palais ou leurs villas, des reproductions, plus ou moins fidèles, des « répliques » en marbre, en bronze ou même en terre cuite, des chefs-d'œuvre contemporains ou un peu antérieurs. Beaucoup d'épigrammes pouvaient figurer sur ces répliques. Enfin une simple lecture suffit aussi pour se rendre compte que beaucoup n'étaient que de simples jeux d'esprit. L'auteur y donnait libre cours à son imagination, faisait valoir quelquefois son esprit aux dépens de ses sujets[1], ou même inventait des œuvres de fantaisie pour le plaisir de les décrire. Mais peu importe, et de quelque façon que l'on puisse envisager ces épigrammes, elles nous offrent pour l'étude de l'art le même genre d'intérêt que peut nous offrir une collection de statuettes en terre cuite dont quelques-unes sont des copies d'œuvres célèbres et dont les autres sont de simples produits de l'imagination des coroplastes : toutes néanmoins nous fournissent des indications très précises sur les tendances de l'art, sur les sujets que l'on aime à représenter et sur l'esprit que l'on apporte dans ces représentations. Peu nous importera donc de sa-

1. M. Jahn, dans l'article cité au début, reproche aussi à Pline de nous avoir souvent laissé de simples traits d'esprit ou bons mots sur les œuvres, plutôt que de véritables jugements. C'est alors, selon lui, qu'il reproduit des épigrammes alexandrines.

voir si nous avons affaire à une œuvre d'art réelle ou imaginaire, lorsque nous étudierons les descriptions des poètes de l'Anthologie.

D'autre part, pour les œuvres même réelles qu'ils nous décriront, peut-être leur imagination remplira-t-elle le rôle d'un verre grossissant, et peut-être y verront-ils beaucoup plus de choses que l'artiste n'y en avait mis. Ils ne nous renseigneront pas moins par là sur l'idéal du beau que se forgeait l'esprit de leurs contemporains. Si, par exemple, décrivant une statue du ɪᴠᵉ siècle, ils y mettent toutes les recherches de leur propre esprit, ils nous présenteront une conception de l'art qui, si elle n'était pas réalisée avant eux, devra l'être probablement de leur temps et le sera encore plus sûrement dans la suite.

D'autres auteurs pourront nous donner plus de détails et nous faire voir les œuvres par des descriptions plus exactes. Tel, par exemple, le rhéteur Philostrate l'Ancien, qui vivait au début du ɪɪɪᵉ siècle après Jésus-Christ et qui nous a laissé la description d'une galerie de tableaux à Naples. Pour eux, ce ne sont que des poètes; c'est par leurs exclamations d'enthousiasme, leurs éloges plus ou moins hyperboliques, ou bien leurs restrictions et leurs hésitations, qu'ils feront revivre pour nous l'art de leur temps. Et ils nous fourniront ainsi des indications tout aussi précieuses et sur les sujets qui leur plaisent et sur l'esthétique qui leur convient.

C'est en relevant ces indications que nous essaierons de jeter quelque lumière, non pas sur la réalité ni sur la technique des œuvres d'art contemporaines de l'Anthologie, mais sur leurs tendances et leurs aspirations, sur leur esprit.

Certes ce n'est pas la plus belle période de l'art grec, mais c'en est peut-être une des plus intéressantes par sa variété, sa complexité, sa fantaisie, par le désir des artistes de faire toujours du nouveau et par la ressemblance enfin de cet art avec le nôtre. Pour cette ressemblance, elle tient d'abord aux nombreux traits communs que présente l'esprit des deux époques. Elle tient aussi

à tout ce que notre art moderne doit à cet art alexandrin. C'est lui, en effet, qui se répand dans tout le monde ancien avec les successeurs d'Alexandre à l'époque où, suivant la remarque de M. Pottier[1], « les dialectes de l'art s'effacent en même temps que disparaissent ceux du langage ». Il n'y a plus d'écoles distinctes, une sorte d'unité tend à envelopper tous les artistes dans le même goût et le même esprit. De Myrina à Pompéi la différence n'est pas bien grande. Puis le fonds hellénistique s'épuise lentement et ne cesse d'alimenter la production artistique des Romains, pour une bonne partie tout au moins, jusqu'aux derniers temps de l'empire. Enfin, lorsque, après le moyen âge chrétien, l'antiquité reprendra ses droits, c'est encore cet art hellénistique et gréco-romain qui accaparera longtemps à lui seul le nom d'art antique, c'est lui seul que l'on connaîtra, que l'on admirera, que l'on imitera. Il ne peut donc nous être indifférent d'étudier et de voir se former cet esprit de l'art alexandrin qui a concouru pour une si grande part à la formation du nôtre, et dont nous voyons encore les effets chaque jour dans nos musées et nos expositions.

I

Les sujets.

L'art grec jusqu'au IVe siècle avait été avant tout un art religieux. Grâce à l'anthropomorphisme qui faisait le fond de la religion, l'art en avait été une partie essentielle et lui avait emprunté presque tous ses sujets, ou, pour mieux dire, c'est lui-même qui avait enfanté peu à peu cette religion en lui donnant une forme sensible. Mais, au moment de l'histoire grecque où nous sommes placés, les idées religieuses et morales se sont transformées complètement, et l'art s'est transformé à leur suite. Non seulement cet art ne se renferme plus aussi exclusivement dans les sujets religieux, mais, là même où il continue à représenter des divini-

1. Pottier et S. Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 157.

tés, l'esprit en change du tout au tout, ce n'est plus, à quelques exceptions près, un art religieux, mais un art mythologique. Tels sont les faits bien connus dont nous allons trouver de nouvelles preuves dans les épigrammes de l'Anthologie. Nous étudierons d'abord parmi ces épigrammes celles qui se rapportent à cet art soi-disant religieux, et nous passerons ensuite à toutes les autres où nous voyons naître et se développer des genres nouveaux : les sujets historiques et littéraires, les allégories, les représentations d'animaux, et enfin ce genre qui devait avoir une si singulière fortune, le portrait.

Le fait qui caractérise toute cette époque, c'est l'invasion dans la religion et dans l'art de divinités nouvelles ou renouvelées par l'influence asiatique. Partout, en Grèce, et surtout dans les villes grecques d'Asie Mineure et d'Afrique, domine le culte d'Aphrodite et de Dionysos. Aux anciennes divinités nationales graves et austères, se substituent les dieux nouveaux des sens et des passions individuelles. La vogue est pour eux : à eux seuls désormais l'on élève des temples, c'est eux seuls que l'art représente, Aphrodite et les Éros, Dionysos et les Satyres, les Bacchantes, les Silènes : tout un monde de divinités secondaires se presse pour faire cortège au couple divin qui a supplanté les anciennes divinités helléniques.

Les chiffres ont ici toute leur éloquence : nous savons que Praxitèle n'avait fait qu'une seule Athéna et qu'il avait exécuté cinq Aphrodites, cinq Dionysos et quatre Éros.

A Myrina[1], MM. Pottier et Reinach ont trouvé des multitudes d'Aphrodites de terre cuite dans la nécropole qu'ils ont fouillée. Il y en avait, paraît-il, jusqu'à dix ou quinze pour un seul tombeau. L'on en compte cinquante-trois dans la seule collection du Louvre, où il n'y a pas un Zeus, pas un Poseidôn, une seule Héra et une seule Athéna, avec soixante-dix Éros et treize figures bachiques.

Les anciens dieux eux-mêmes sont enrôlés parfois dans le

1. Pottier et S. Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 77 sqq. et p. 144.

bataillon dionysiaque. Ainsi Hermès et Héraclès revêtent fréquemment les pampres et tous les accessoires bachiques[1]. Ce n'est peut-être même qu'à cela qu'ils doivent de subsister et d'être encore représentés assez fréquemment. Athéna, dont les traits s'arrondissent et se sensualisent, tient parfois la pomme d'Aphrodite, symbole de la fécondité[2]. Bien plus, nous apprenons par une épigramme de l'Anthologie que Zeus lui-même finit par subir aussi l'influence contagieuse des mythes bachiques. Le poète nous le décrit représenté presque comme un Satyre « bondissant furieux au milieu des chants de danse, comme inspiré par les transports de Bacchus »[3]. Nous constatons donc également, dans les épigrammes de l'Anthologie, cette invasion progressive dans l'art de la religion d'Aphrodite et de Bacchus.

Si nous prenons d'abord le seul type d'Aphrodite, l'Anthologie nous présente trente-neuf épigrammes qui décrivent ou mentionnent des représentations de la déesse. Et cela n'a rien qui doive nous étonner, lorsque nous voyons les coroplastes, qui suivent toujours de si près la grande sculpture, multiplier à plaisir le type de la déesse nue ou voilée, mais toujours voluptueuse, lorsque nous la voyons s'étaler sur les murs de Pompéi, lorsque enfin nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil dans nos galeries des antiques pour être frappés de la multitude des Vénus qui les peuplent; et c'est précisément des produits de cet art contemporain de l'Anthologie que sont remplis nos musées. Partout l'art grec finissant s'est plu à multiplier ces représentations et à les varier à l'infini. Ce ne sont qu'Aphrodite tenant la pomme, comme la *Venus Genitrix* romaine, Aphrodite assise sur une proue de navire ou sur un cygne, Aphrodite avec Éros enfant, Aphrodite attachant sa sandale, ou dénouant sa ceinture, Aphrodite se baignant, se coiffant, se mirant. L'imagination des artis-

1. Dans les terres cuites de Tarse cela se présente très souvent.
2. Cf. *Anthologie*, IX, 576, édition de la collection Didot; c'est celle à laquelle nous renverrons toujours dans la suite du travail.
3. Cf. *Anthologie*, IX, 775.

tes s'épuise à créer des poses et des attitudes différentes. Dès la fin du IVe siècle ce n'est déjà plus la déesse de la fécondité universelle, de l'amour austère, grave comme au VIe et au Ve siècle. Suivant une distinction célèbre à cette époque et que l'on trouve exprimée dans un passage bien connu du *Banquet*, l'Aphrodite οὐρανία, l'Aphrodite céleste des vieux mythes, disparaît pour faire place à l'Aphrodite πάνδημος, l'Aphrodite populaire, la déesse de l'impudicité qu'honoraient les courtisanes.

Nous trouvons trace pourtant, dans l'Anthologie, de cette déesse grave et chaste, mais les poètes qui la décrivent paraissent s'en étonner quelque peu et ils ont bien soin de nous prévenir tout d'abord pour qu'il n'y ait point de confusion possible. Ainsi fait Théocrite (VI, 340) décrivant une statue offerte à Aphrodite par une honnête femme reconnaisante : « Ἁ Κύπρις οὐ πάνδημος. Ce n'est pas l'Aphrodite populaire. » Tels sont ses premiers mots. Une autre statue est consacrée à cette même déesse par une femme qui la supplie de lui accorder l'amour de son époux (VI, 209).

Cependant on oublie les origines de la déesse. Certains types ne sont plus compris. Telle est l'Aphrodite armée qui dérivait directement de l'Astarté orientale que les ξόανα primitifs représentaient toujours avec des armes. Nous savons par Pausanias qu'il en existait des statues dans nombre de villes grecques, à Corinthe (II, 4, 7), à Cythère (III, 23, 1), à Sparte (III, 15, 10), mais les poètes alexandrins ne comprennent plus ce symbole, ils s'en étonnent et demandent[1] : « Pourquoi, toi qui ne peux supporter les combats, as-tu pris les armes d'Arès, ô Cypris? Quel est le faussaire qui t'a revêtu de cet odieux attirail ? Laisse à la Tritonide Athéna ces traits sanglants, et cours vers les Hyménées joyeux. » Lorsqu'ils veulent l'expliquer, ils supposent une sorte de contamination d'Aphrodite et d'Athéna[2], comme il s'en fait tant à leur époque. A Sparte, ils l'attribuent au caractère bel-

1. Cf. *Anthologie*, IX, 321 et de même XVI, 171, 177.
2. *Id.*, XVI, 172.

liqueux de la population qui n'a pas voulu qu'Aphrodite elle-même fût sans armes[1] et lui a donné « un casque au lieu de voile, un javelot au lieu de myrte ».

La vogue est maintenant aux dieux passionnels et l'élément voluptueux domine. L'on n'hésite pas à représenter Aphrodite dans les bras de son amant (cf. l'épigramme IX, 591), que ce soit Arès ou Adonis. Cette réunion était fréquente aussi à Pompéi, et nous en avons un exemple charmant dans une terre cuite de la Grèce hellénistique récemment entrée au Musée du Louvre. Les deux amants sont réfugiés dans une sorte de retraite formée par la draperie que soutient un Éros. Aphrodite est assise, laissant glisser les voiles qui la couvraient. Elle se penche en arrière tout alanguie, dans une pose pleine d'abandon. A côté d'elle, un personnage masculin debout, aux formes gracieuses et à peine viriles : c'est Adonis ou Dionysos.

Ce jeune éphèbe aux formes molles, cette Aphrodite voluptueuse et cet Éros complaisant et moqueur, telle est la triade que nous allons rencontrer sans cesse dans l'Anthologie, car elle domine tout l'art alexandrin.

A ce changement dans l'esprit des représentations d'Aphrodite, correspond un changement précis dans la manière de la représenter : la déesse enveloppée d'abord dans une draperie sévère apparaît peu à peu dans sa nudité resplendissante et nous arrivons ainsi à quelques-unes des œuvres les plus célèbres de l'antiquité, de celles qui ont été le plus souvent reproduites dans le marbre ou dans la terre cuite et décrites par les poètes de l'Anthologie. C'est l'Aphrodite de Praxitèle et celle d'Apelles. Au IVe siècle, à l'époque de Praxitèle, c'est une audace et à coup sûr une nouveauté que ce dévoilement complet de la déesse. Les habitants de Cos, trop timides, préférèrent l'Aphrodite drapée, du même artiste, et ce furent les Cnidiens qui prirent possession du chef-d'œuvre resté célèbre sous le nom de Vénus de Cnide. L'Anthologie nous offre un assez grand nombre d'épigrammes

1. *Anthol.*, XVI, 173, 176.

sur cette Aphrodite fameuse[1]; nous y trouvons même un écho de l'étonnement que suscita cette nudité, nouvelle alors. C'est Aphrodite elle-même qui nous dit (XVI, 168) : « Pâris m'a vue toute nue, et Anchise, et Adonis, je n'en sais pas d'autres que ces trois-là : où Praxitèle a-t-il pu me voir? »

L'admiration est sans bornes, et l'esprit subtil des Alexandrins l'exprime, en supposant qu'Athéna et Héra, voyant l'œuvre de Praxitèle, reconnaissent la justice de l'arrêt prononcé par le berger Pâris, sur l'Ida (XVI, 165). Tous disent avec Hermodore (XVI, 170) : « Déesse, tu es digne de régner sur les mortels et sur les immortels, » mais bien peu ajoutent avec lui qu' « en voyant l'Athéna de Phidias on ne peut s'empêcher de trouver que Pâris n'était qu'un bouvier ».

L'enthousiasme est peut-être encore plus grand à célébrer l'Aphrodite Anadyomène d'Apelles[2], et le type devenu classique de la jeune déesse se dressant toute ruisselante d'écume au-dessus de la mer qui lui a donné naissance, et tordant ses cheveux blonds pour féconder le monde, leur a inspiré quelques-uns des vers les plus gracieux du recueil. Tels ces vers du poète Léonidas de Tarente (XVI, 182) : « La féconde Cypris sortait du sein de sa mère, couverte encore d'écume frémissante. Apelles la vit et rendit sa beauté qui fait naître les désirs, non pas en peinture, mais réelle et vivante. De ses mains effilées, elle presse sa chevelure avec grâce; avec grâce brille dans ses yeux un calme désir et son sein qui annonce la jeunesse et la force se gonfle doucement. »

Aussi ces représentations se multiplient-elles à l'infini, mais en même temps elles changent de sens: le caractère divin et les détails mythiques disparaissent de plus en plus, la déesse qui, d'après l'épigramme XVI, 180, apparaissait probablement à mi-corps seulement au-dessus des flots, semblable aux antiques déesses Déméter et Coré dont on représentait seulement le haut

1. XVI, 159, 160, 161, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170.
2. XVI, 178, 179, 181, 182.

du corps pour exprimer leur montée à la lumière, cette déesse n'est bientôt plus qu'une simple baigneuse, la naissance de Cypris n'est plus qu'un prétexte à nous montrer des formes gracieuses, le geste pudique n'est bientôt plus qu'un geste de coquetterie, le geste de la déesse tordant ses cheveux devient le geste d'une femme qui se coiffe et nous avons dans l'Anthologie même un témoignage de l'extrême limite où cette dégénérescence a pu atteindre, car nous voyons par l'épigramme IX, 619 que cette représentation d'Aphrodite se baignant servait comme d'enseigne aux établissements de bains publics de Byzance, et en dessous de la peinture où l'on voyait Ἀφροδίτην λουομένην, on lisait cette ingénieuse réclame mythologique : « Maintenant, ô Vénus, je sais d'où te vient ta victoire et par quel artifice tu as obtenu le suffrage de Pâris. Tu avais pris un bain ici, c'est à ce bain que tu dois la victoire. » Beaucoup d'autres épigrammes analogues[1] nous montrent ainsi à quoi pouvaient servir à Byzance les types élaborés par l'art hellénistique.

Aphrodite n'est plus que la déesse de la beauté et de la volupté ; et pourtant, à la même époque, c'est un trait sur lequel nous aurons à revenir, les petites gens sentent le besoin de dieux, patrons et protecteurs, et ils tirent à eux la divinité si répandue d'Aphrodite. Nous savons par une épigramme (V, 202) que l'on honorait une Aphrodite équestre qui, selon M. S. Reinach[2], n'est qu'une conception tardive de l'esprit grec. Une autre épigramme (IX, 601) nous montre le pêcheur Aeximène consacrant une statue à Aphrodite protectrice des marins et lui promettant une partie de son gain. Mais, en général, c'est simplement la déesse de la beauté que l'on se plaît à représénter partout, jusque sur des coquilles (IX, 681), tantôt seule et tantôt folâtrant nue avec des Éros (IX, 585). On ne trouve rien de plus beau à lui offrir que sa propre image (XVI, 164) et il n'y a pas d'éloge plus grand à faire de la beauté d'une femme que de dire qu'elle ressemble à la belle Cypris (XVI, 68-79).

1. IX, 623, 625, 626, 627.
2. *La nécropole de Myrina*, notice de la pl. XXX, 4.

Lorsque l'on voit la vogue du culte dionysiaque et l'influence des mythes bachiques s'étendre au point d'atteindre la majesté sereine de Zeus lui-même, il semblerait naturel qu'avec Aphrodite, ce fût Dionysos dont les images fussent les plus fréquentes dans l'art hellénistique. En fait, nous en trouvons un grand nombre dans nos collections. Et pourtant l'Anthologie est ici beaucoup moins riche. De même pour les terres cuites, à Myrina, le nombre des Dionysos est beaucoup plus restreint qu'on ne s'y attendrait (5 ou 6 pour 50 Aphrodites dans le Catalogue du Louvre). A quoi cela tient-il? est-ce simple hasard? ou bien faut-il supposer que le respect des mystères a empêché de répandre et de vulgariser l'image même du dieu qui tendait à devenir une sorte de dieu unique et universel pour tout le monde hellénique? Ce genre d'explication n'est plus guère de mode aujourd'hui. Ne serait-ce point plutôt le développement des représentations accessoires du cortège de Bacchus qui aurait nui à celle du dieu lui-même? Si nous avons en effet peu de Dionysos, nous avons en revanche des masses de Bacchantes, de Silènes, de jeunes Satyres, d'Éros bacchants et d'Hermaphrodites. Tandis qu'Aphrodite incarnait à elle seule la déesse femme et la beauté féminine idéale, cette beauté un peu molle de jeune éphèbe aux formes à peine viriles, tel qu'on représente d'ordinaire Bacchus, était dispersée dans beaucoup d'autres types: Satyres, Éros bacchants, Narcisses, Hermès, Apollons même, dans la série desquels l'Hermaphrodite représente l'extrême limite où pût atteindre cet aveulissement des formes masculines. Les mêmes passions étaient incarnées dans ces divinités secondaires ou similaires et on les confondait toutes dans une même adoration.

Toujours est-il que le catalogue des représentations de Dionysos que nous signale l'Anthologie est très facile à faire; il n'y en a que sept.

Le Dionysos antique, le dieu du théâtre, nous le trouvons dans une épigramme votive (VI, 339) qui nous apprend qu'un chorège vainqueur a consacré une statue à Dionysos. Ailleurs (VI, 340), c'est un acteur qui consacre un masque du dieu pour lui deman-

der le don de la mémoire. L'épigramme XVI, 257 nous apprend que Myron avait fait un Dionysos en bronze, mais ne nous apprend rien de plus. Deux autres épigrammes (XVI, 183, 185) d'un poète anonyme, à l'esprit subtil et bourré de mythologie, ne mentionnent la statue de Dionysos que pour dire qu'on l'a rapprochée de celle d'Héraclès ou d'Athéna et pour établir un parallèle très factice et très forcé entre les deux divinités.

Mais le Bacchus qui devient le plus fréquent, c'est le dieu du vin et des buveurs. Tel était sans doute celui que l'on gravait dans des coupes d'améthyste (IX, 748). Tels ceux qui se trouvaient comme gardiens dans le palais de Pison (XVI, 184) ou dans celui de Rhéginus (XVII, 69). C'est le dieu des gais festins et des gens qui reçoivent bien leurs hôtes[1]. On nous le décrit « célébrant ses mystères, la tête couronnée d'un lierre aux fruits noirs, tenant le thyrse d'une main et la coupe de l'autre », en proie à un délire qui doit fort ressembler à l'ivresse.

A côté de Dionysos marchent en foule ses cortèges ordinaires de Bacchantes et de Satyres : nous en trouvons un très grand nombre dans l'Anthologie.

Ce sont d'abord ces femmes, que nous connaissons bien pour les voir tourbillonner sur les peintures de vases : les cheveux épars, les yeux égarés, les vêtements déchirés ou collés au corps, elles se livrent tout entières au dieu qui les agite. Telle est cette Bacchante dans l'épigramme déjà citée (IX, 775) qui entraîne Zeus lui-même dans sa danse folle[2]. En voici qui préparent les instruments du chœur et de l'orgie[3] :

« L'une soulève la peau du lion terrible, l'autre les belles cornes de la biche de Lycaonie, l'autre l'oiseau aux ailes brillantes, la quatrième a un tambour, et la cinquième des crotales d'airain. Toutes sont déjà furieuses et comme frappées de folie par la frénésie bachique. » Tantôt, plus calmes[4], elles redescendent de

1. Εὐξείνων, XVII, 69.
2. Cf. plus haut, p. 8.
3. *Anthol.*, IX, 603.
4. Cf. VI, 134.

la montagne et viennent offrir à leur maître « du lierre, du raisin et un gras chevreau ».

Certaines Bacchantes sont célèbres : ainsi celle « que Scopas a rendue furieuse », comme dit le poète de l'épigramme XVI, 60. Nous savons qu'elle était représentée dans un accès de fureur et portant un chevreau qu'elle venait de massacrer[1]. Parfois aussi, comme nous le voyons dans une épigramme du vi[e] siècle de notre ère[2], par esprit de recherche et pour sortir d'un type devenu banal, on fait ce qui aurait paru jadis un contre-sens, une Bacchante timide, « rougissante et ne sachant pas encore agiter ses cymbales ».

Les Satyres sont peut-être encore plus nombreux. Cela devient un motif banal dans l'art de cette époque. Philostrate, qui rencontre dans sa galerie un assez grand nombre d'œuvres dont les sujets sont analogues à ceux que nous examinons en ce moment[3], nous décrit assez bien, à propos de son Midas (I, 21), et la figure habituelle que l'on donnait aux Satyres de son temps et le genre de plaisir que l'on trouvait à ces représentations.

« Les Satyres nous plaisent par leur vivacité quand ils dansent, par leur gaieté bouffonne quand ils sourient amoureusement... Des formes sèches, de longues oreilles, des hanches évidées, une queue de cheval, ajoutez-y l'ardeur d'un sang impétueux, un air de fierté et d'insolence. » Mais il ne faudrait pas croire que les Satyres fussent toujours laids ou grotesques. Il y avait aussi les Satyres jeunes, gais, rieurs, comme le petit Satyre de Vienne du Musée du Louvre. A cette catégorie devaient certainement appartenir les Satyres de Praxitèle, le Satyre qui porte l'outre sur ses épaules (XVI, 262) et le Satyre bondissant (IX, 756), et tous les jeunes Satyres qui veillaient sur Dionysos enfant ou jouaient avec lui, comme ceux de Myrina ou comme l'Hermès de Praxitèle. Nous avons dans l'Anthologie deux Satyres veillant, auprès d'une source, sur l'enfant Dionysos en-

1. Cf. IX, 774.
2. Cf. XVI, 59.
3. Cf. Philostrate l'Ancien, I, 3, 17, 18, 19, 24.

dormi (IX, 826, 827). Le Satyre Marsyas, lui-même, vaincu par Apollon, ne nous est pas décrit par l'Anthologie comme il est représenté au Louvre. « Il ne chante plus, il a les mains enchaînées » (XVI, 8). Mais ce n'est pas ce corps, déjà presque un cadavre, qui pend desséché et comme écorché,

Et la peau du Satyre est le jouet du vent[1].

C'est par ce même besoin de renouveler les types, que nous avons déjà constaté, qu'au temps où l'on faisait des Apollons rêveurs, et des Hercules abattus, on se mit à remplacer chez les Satyres la grimace du rire par celle de la douleur (XVI, 245). « Il gémit encore, même étant de pierre, le malheureux. » Mais ce n'étaient là que des exceptions et des tentatives isolées. Le type le plus fréquent, c'est ce Satyre ivre, dont nous avons une amusante description dans l'Anthologie (VI, 56). « Ce Satyre couronné de lierre et gorgé de vin, c'est le vigneron Lénagoras qui l'a consacré à Bacchus. Il a la tête lourde; sa peau de bête, ses cheveux, son lierre, ses raisins, on dirait que tout cela est ivre : tout va de travers ; c'est la nature même que l'art a représentée dans la matière inanimée, et le bois s'est prêté à tout. » C'est encore celui-là, sans nul doute, que l'on ciselait au fond des coupes d'argent, à Alexandrie (XVI, 248).

Tels sont les principaux types du Satyre qu'inventa l'imagination hellénistique et que nous retrouvons dans l'Anthologie, comme dans les œuvres qui nous sont parvenues, depuis le Satyre grave que l'on sculpte sur la tombe d'un poète tragique (VII, 707), jusqu'au Satyre amusant et rieur des petites scènes de genre analogue à celles de Pompéi, comme celui qui, dans l'épigramme XVI, 244, « colle son oreille sur sa flûte, et semble écouter en silence ce que lui chantent les roseaux ».

A côté des Satyres et des Bacchantes qui forment le cortège de Dionysos, et se mêlent même souvent avec eux, nous trou-

1. J.-M. de Heredia, *Les trophées*, p. 29.

vons maintenant un personnage fort envahissant aussi : c'est Éros. Éros qui, originairement, était attaché à la personne d'Aphrodite, se mêle bientôt à toute la mythologie et constitue l'un des types les plus féconds de l'art hellénistique. Nous savons en particulier qu'il en existe soixante-dix au Louvre dans la collection de Myrina[1]. L'Anthologie nous en fournit au moins une trentaine. Praxitèle, dont le génie tendait surtout à affiner, à adoucir et à rajeunir les types anciens, avait sculpté un Éros qui était fameux dans toute l'antiquité. Nous trouvons au moins six épigrammes dans l'Anthologie qui s'y rapportent[2]. Malheureusement, elles nous fournissent peu de renseignements sur la façon dont Praxitèle avait représenté le jeune dieu. Nous savons seulement qu'il était admirable, que l'artiste y avait mis toute son âme et l'avait offert à Phryné, comme gage de son amour. Celle-ci le consacra dans un temple à Thespies, où il fut l'objet d'un culte spécial. Mais nous savons par ailleurs que cet Éros de Praxitèle était encore représenté comme un adolescent. C'est un autre type qui prévalut par la suite, le type de l'Éros enfant, l'Éros malin et rieur, qui fit la joie des Alexandrins. De celui-là nous avons bien des descriptions dans l'Anthologie. « C'est un enfant dont les pleurs ont du charme, bavard, vif, intrépide, qui rit d'un air malin. Il a des ailes dans le dos et porte un carquois[3]. » Mais il en est peu de plus jolies que celle-ci, qui est attribuée à Platon[4] : « Étant entrés dans un petit bois ombreux, nous y trouvâmes l'enfant de Cythérée, aussi frais et aussi rose que des pommes de pourpre. Il n'avait ni son carquois, ni ses traits recourbés ; ses armes pendaient sous les arbres feuillus ; lui-même, couché sur des pétales de roses, dormait le sourire sur les lèvres, et des abeilles légères venaient, en butinant, voltiger sur ses lèvres charmantes. » C'est lui, cet Amour frais et rose qui va se répandre partout. Il se confond avec les gracieuses

1. Cf. Pottier et S. Reinach, *La nécropole de Myrina*, p. 144.
2. VI, 260 ; XVI, 167, 203, 204, 205, 206.
3. *Anthol.*, V, 177.
4. *Id.*, XVI, 210.

représentations d'enfants de Tanagre. Ce n'est plus *Éros*, ce sont les *Amours*.

Les critiques et les poètes surtout y voient souvent un sens allégorique et symbolique qui est bien dans l'esprit maniéré et compliqué de leur temps : on représente un Éros domptant un lion (IX, 221), et c'est la puissance inéluctable de l'amour ; on le représente larmoyant et enchaîné, et c'est la vengeance des hommes qu'il a tyrannisés (XVI, 195 à 200). On alla même, il est vrai que c'est au IVe siècle après J.-C., jusqu'à voir, dans ce simple motif si répandu de l'Éros monté sur un dauphin et tenant une fleur à la main, un symbole de la terre et de la mer (XVI, 207). Les artistes n'y mettaient sans doute pas tant de sous-entendus. Ils faisaient de jeunes enfants qui jouent et ils s'en amusaient, sans voir comme Philostrate (I, 6) que « ces enfants des Nymphes sont innombrables en raison des innombrables désirs des hommes ».

Ce sont ces Éros qui, avec leurs frères, les petits Faunes et les petits Satyres, se jouent sur les murs de Pompéi, qui se glissent et s'insinuent partout, qui deviennent un accessoire indispensable de tous les tableaux et de toutes les sculptures. Ils folâtrent autour des déesses nues, jouent avec la massue d'Hercule ivre, courent après les Nymphes, dévoilent les Daphnés et les Arianes trop pudiques. Ils cavalcadent sur les Tritons autour des Néréides; montés sur des dauphins, ils portent les messages de Galatée à Polyphème; ou revenus à terre, ils dansent de joyeuses rondes autour du vieux Priape, mettant partout un trait d'esprit et un sourire. Souvent aussi, surtout dans l'art romain, on les représente pour eux-mêmes, occupés à des besognes de la vie courante idéalisée. C'est ainsi que dans l'Anthologie nous avons un Éros labourant (XVI, 200) : « Il a pris l'aiguillon du bouvier et la besace du semeur. Il pousse ses deux bœufs vigoureux dans le sillon et lance à pleines mains le froment de Cérès. »

Ce sont eux dont nous voyons dans l'Anthologie les représentations se répandre jusqu'à entrer dans l'art industriel. C'est

d'abord un Éros d'argent qui sert d'ex-voto à une courtisane enrichie (VI, 211). Ailleurs c'est un Éros endormi sculpté dans une coquille (IX, 325) ou sur une poivrière (XVI, 208). On le voit aussi représenté au fond d'une de ces grandes coupes alexandrines en métal avec un petit sujet ciselé au centre, qui avaient remplacé les antiques vases peints. Ce sont enfin des Éros transformés en sujet de fontaine (XIV, 135) et qui jettent de l'eau par leurs ailes, par leur arc, ou par une urne qu'ils tiennent. Ce sont bien là les Amours tels qu'ils sont entrés dans notre art moderne et tels que nous ne pouvons faire un pas sans les rencontrer dans nos tableaux, sur nos monuments, dans la décoration même de nos maisons.

Aphrodite, Dionysos, les Bacchantes, les Satyres et la troupe innombrable des Éros, nous en avons fini maintenant avec ces divinités envahissantes qui ont succédé à l'époque hellénistique, dans la religion et dans l'art, aux anciens dieux de la Grèce. Quant à la place qu'elles ont laissée à ceux-ci, elle est bien mince, si nous en jugeons par l'Anthologie.

Une seule épigramme (XVI, 81) nous mentionne une représentation de Zeus outre celle dont nous avons déjà parlé et qui en faisait presque un suivant de Dionysos, et elle ne contient que ce simple trait, fréquent d'ailleurs dans les épigrammes alexandrines : « Ou bien Zeus est descendu pour te montrer ses traits, Phidias, ou bien c'est toi qui es monté au ciel voir le dieu. »

Même chose pour Héra; nous avons deux épigrammes, dont l'une nous dit aussi que Polyclète a dû voir la déesse de ses yeux (XVI, 216) et l'autre, à propos d'une Héra allaitant Héraclès (IX, 589), n'est qu'une épigramme, au sens moderne du mot, contre les belles-mères.

Pour Athéna les épigrammes sont un peu plus nombreuses, mais nous montrent tout aussi bien le même oubli, la même indifférence. L'une, déjà citée (IX, 576), nous montre Athéna avec la pomme d'Aphrodite; une autre dénote chez son auteur une

complète inintelligence du sens de cette divinité : « Pourquoi, dit-il, es-tu armée, au milieu d'Athènes? Poseidôn s'est avoué vaincu, épargne la ville de Cécrops » (XVI, 157). De Poseidôn, de Hadès, d'Arès, nous ne trouvons pas trace, pas plus d'ailleurs que dans les terres cuites de Myrina; le sujet même de Déméter et de sa fille Coré, si populaire jadis dans l'art grec, n'existe plus nulle part.

Il est pourtant deux anciennes divinités que nous trouvons relativement assez nombreuses, à la fois dans l'Anthologie et dans l'art gréco-romain, celui de Pompéi par exemple. C'est Apollon et c'est Artémis. Nous avons six Apollons et sept Artémis dans l'Anthologie, mais la façon de les représenter change du tout au tout. Apollon subsiste, mais, comme nous le voyons dans les terres cuites de Smyrne par exemple, au dieu d'action, au dieu de la lumière se substitue un dieu languissant et rêveur, presque douloureux, c'est le dieu de la poésie. Il devient une des incarnations de cette beauté adolescente, molle et sensuelle, que nous avons déjà remarquée dans les Bacchus et les Hermaphrodites. Quelquefois on nous le montre avec Daphné (IX, 751) et c'est un des sujets chers aux artistes pompéiens.

Quant à Artémis, la contagion du dévoilement d'Aphrodite la gagne : la chaste déesse est parfois représentée dans une nudité complète (XVI, 253). C'est pour se montrer à ses initiés, nous dit l'épigramme, mais est-ce aussi pour des initiés que les artistes de Pompéi se plaisaient à la représenter surprise au bain par le bel Actéon?

Enfin si ces deux transformations expliquent en partie la survivance d'Apollon et d'Artémis, il y a encore à cela une autre cause, c'est que tous deux tendent à devenir des dieux protecteurs, des dieux patrons, l'un des poètes, l'autre des chasseurs, et nous allons voir qu'un mouvement se produisait en ce sens qui n'a pas laissé d'avoir un contre-coup dans l'art que nous étudions.

En effet, dans cette grande débâcle de la mythologie officielle aboutissant presque tout entière aux cultes sensuels et factices

d'Aphrodite, de Dionysos et leurs compagnons, que devenait le sentiment religieux? Il ne pouvait disparaître complètement, il devait continuer à se manifester dans l'art; nous allons en trouver un écho dans les épigrammes de l'Anthologie, et cela sous deux formes différentes.

Certains des anciens dieux d'abord subsistèrent, pour ainsi dire, en se spécialisant. Car le besoin se faisait sentir, malgré tout, de protecteurs, de patrons, de *saints* païens. C'est ainsi qu'Apollon était souvent représenté avec sa lyre comme le dieu des poètes, Athéna recevait aussi leurs offrandes et nous voyons dans l'Anthologie (XIV, 2) de jeunes poètes lui élever une statue d'or massif.

Artémis qui, à l'origine, déesse de la nature, protégeait plutôt les animaux, devient, par une erreur singulière mais explicable, la patronne de ceux qui les poursuivent, une sorte de saint Hubert païen. C'est Diane chasseresse que l'on représente, Diane « qui parcourt les montagnes aux bois frémissants en excitant d'une voix terrible ses chiens ardents » (VI, 268), la déesse « si pleine d'audace, qu'on dit en la voyant : La terre entière ne suffit pas à sa chasse » (XVI, 158).

Aphrodite, la déesse née de la mer, devient la protectrice des marins, l'étoile de la mer, dont les navigateurs implorent la protection en lui consacrant des statues et en lui promettant une part des bénéfices (IX, 601). Éros lui-même devient parfois aussi un petit saint, tel est celui que nous présente l'épigramme VI, 202 : « Il ne se plaît pas aux réunions des jeunes libertins, mais il encourage les œuvres rustiques du jardinage. » Quant à Bacchus, il tend déjà à devenir ce qu'il restera jusqu'à nous dans la mythologie courante et banale, le dieu du vin, des buveurs et des ivrognes, que nous voyons encore servir d'enseigne chez nos marchands de vin[1].

Ce n'est certes pas pour les grands esprits et pour les philosophes que les dieux même les plus en vogue se transforment ainsi

1. Cf. Epigr. XVII, 69.

en protecteurs et en saints patrons ; mais nous voyons encore mieux s'exercer l'influence des petits esprits et des petites gens dans la création ou le développement de tous les petits dieux qui protègent les jardins, les champs, les bois, les maisons et les gymnases.

Ces divinités, aussi bien que l'usage des prières intéressées et celui des ex-voto, datent des plus anciens temps de la religion grecque, la dévotion populaire les a consacrées et les changements dans la croyance et dans les idées philosophiques, les progrès mêmes du scepticisme les ont laissées intactes. Au contraire, elles n'ont fait que grandir alors qu'elles devenaient les seules formes sincères de la religion. Tel est le petit dieu qui nous dit dans l'épigramme IX, 334 : « Si tu m'invoques à propos et pour de petites choses, tu seras exaucé, mais n'aspire pas trop haut. Tout ce dont un dieu comme moi peut gratifier un homme du commun comme toi, je l'ai en mon pouvoir. » C'est dans la représentation de ces dieux que nous voyons le sentiment religieux qui a déserté la grande mythologie se traduire le plus sincèrement et le plus naïvement.

Ce sont généralement des dieux champêtres. Nous trouvons dans l'Anthologie la description des Nymphes et des Naïades dont les bergers peuplaient les bois et les prairies [1]. Ce devaient être des images très rudes et très naïves qui ne devaient ressembler en rien aux Nymphes de Praxitèle, que nous signale aussi l'Anthologie (VI, 317 ; XVI, 262), mais bien plutôt à leurs compagnons, les Hermès, les Pans, les Priapes. Tous sont grossièrement sculptés, taillés à coups de serpe dans des blocs de bois par des bergers ou des jardiniers (VI, 99; XVI, 135).

Hermès ne nous est représenté qu'une seule fois dans l'Anthologie comme messager de Zeus (XIII, 2) ; un peu plus souvent il conserve, dans les œuvres que l'on nous décrit, son ancienne fonction de dieu des gymnases et des palestres [2]. Mais que de

1. Cf. *Anthol.*, IX, 326, 328.
2. Cf. VI, 259 ; XVI, 186, etc.

fois, en revanche, nous le voyons dans la campagne, les bois ou les vignobles, près d'une source ou près d'un verger, garder les ruchers (XVI, 189), les prairies (190), les choux (193) des paysans, indiquer la route dans un carrefour au voyageur fatigué, ou lui proposer de s'asseoir à côté de lui (X, 12).

Pan a également des origines antiques et nous entendons parler, dans l'Anthologie, de *Pan le Victorieux* qui, suivant la tradition, avait prêté secours aux Athéniens pendant la bataille de Marathon et dont Miltiade reconnaissant avait placé la statue dans l'Acropole (XVI, 232, 233, 259). Mais bien plus souvent, c'est lui aussi un dieu champêtre, hôte des montagnes, dont on taille la statue dans un bloc de bois. Sous les pins, près des sources, il joue de la flûte pour endormir les voyageurs (XVI, 225, 226). C'est lui qui adresse à un voyageur ces conseils d'une poésie charmante : « Arrête-toi, voyageur, repose sur la verte prairie tes membres affaiblis par une grande fatigue ; ici le souffle du zéphir dans les pins te charmera, et tu entendras la chanson des cigales ; pour toi le berger dans la montagne à midi, près d'une source, jouera de la flûte sous la feuillée des platanes touffus où il fuit la brûlante canicule. Demain tu te remettras en route ; c'est un bon conseil que Pan te donne, obéis-lui[1]. »

A Hermès et à Pan qui sont d'anciennes divinités helléniques, s'en joignent de nouvelles à l'époque alexandrine. Ainsi Priape qui est un dieu bachique et qui se substitue peu à peu à Hermès dont il prend les attributs. Lui aussi est un gardien de champs, de vergers et de vignes[2]. Mais il est en général moins aimable qu'Hermès et Pan. C'est un dieu grondeur et bourru. Il s'adresse plutôt au maraudeur qu'au passant fatigué. Il semble avoir aussi dans son domaine les rivages et les ports. De pauvres pêcheurs lui élèvent quelquefois une statue grossière sur les plages solitaires. C'est un dieu, sans doute, qu'on contente à meilleur prix qu'Aphrodite. Il surveille les barques en péril (X, 8)

1. XVI, 227.
2. XVI, 237, 238, 240, 243, etc.

prend soin des nasses et des filets (X, 10), mais, en échange de ses services, il réclame sa part de la pêche (X, 9).

Parmi ces divinités champêtres, nous voyons encore un autre personnage que l'on ne s'attendrait guère à voir remplir un tel rôle, c'est Héraclès. Et pourtant lui aussi devient un dieu pastoral dont on place les images dans les campagnes. Il laisse à Priape les légumes et les vergers, mais il protège les étables (IX, 237), il chasse les loups (XVI, 123) et il est associé parfois à Hermès (IX, 316) qui se plaint de sa gloutonnerie légendaire.

Qu'est donc, en somme, devenue toute cette mythologie dont nous venons de parcourir les différentes parties, et sur laquelle l'art a vécu presque uniquement jusqu'à cette époque où nous sommes?

A part ces dieux protecteurs, ces dieux des petites gens, nous n'y voyons plus rien de sincère, rien de vraiment religieux. Mais ceux-ci n'offrent pas à l'art une matière suffisante, nous avons vu combien les figures qui les représentaient étaient grossières. La religion et l'art officiels se sont asservis au culte d'Aphrodite et de Bacchus, les artistes et les poètes ont perdu le sens des anciens mythes, et les nouveaux ne leur offrent bientôt plus qu'une occasion d'exercer leur virtuosité ou leur esprit. La foule garde peut-être encore une certaine foi pour ces divinités, surtout parce qu'elle tend toujours à restreindre les grands dieux au rôle des petits. Mais le respect s'en va avec la croyance. Nous sommes étonnés du nombre d'épigrammes où nous trouvons relatés des vols de statues dans les temples. Ici c'est un Saturne enlevé (XI, 183), là un Apollon (XI, 177), et bien d'autres encore. Qui donc eût osé, au v[e] et même au iv[e] siècles, dérober une statue dans l'Acropole? Quant aux artistes et aux poètes qui chantent leurs œuvres, ce n'est certainement plus là pour eux une véritable religion. Les uns et les autres sont plutôt portés à voir dans toutes ces œuvres, des études amusantes que des symboles divins. Ce ne sont plus des déesses qu'ils représentent, mais des femmes, et, s'ils se plaisent tant à représenter Vé-

nus, c'est qu'ils trouvent l'occasion de montrer avec elle de jolies lignes et de jolis effets de nu. Nous sommes loin de la mythologie sérieuse, austère, philosophique et morale de Polygnote et de Phidias. On ne cherche maintenant que les sujets gracieux et riants, les Éros, les Satyres, les Nymphes, les Tritons et les Naïades, et cela se comprend si l'on songe qu'il ne s'agissait plus généralement de représentations officielles pour les temples et les places publiques, mais de décorations pour les maisons des riches particuliers. On se plaît surtout à toutes les histoires piquantes et scandaleuses de la mythologie. Elles abondent dans le cycle d'Aphrodite et de Bacchus. De même Apollon se maintient parce qu'on nous le représente poursuivant Daphné toute nue, ou peut-être même, comme à Pompéi, l'attaquant et l'enlaçant dans ses bras (IX, 751). Diane elle-même, nous l'avons vu, se laisse gagner par la contagion, et sa chasteté légendaire n'est qu'un ragoût de plus pour les esprits blasés. Quant à Minerve, à Junon, l'on n'en entendrait plus parler, s'il n'y avait l'épisode du jugement de Pâris, où elles servent de repoussoir à la resplendissante beauté d'Aphrodite.

Enfin, cette mythologie semble se moquer d'elle-même et se travestir à plaisir. Ce sont les Éros qui sont les instruments de cette caricature. Deux épigrammes de l'Anthologie (XVI, 214, 215) nous les montrent ayant pillé l'Olympe et jouant la comédie pour ainsi dire. L'une nous dit : « Vois ces Amours qui se parent des armes des dieux et se pavanent dans leurs dépouilles. Ils portent l'arc d'Apollon, la foudre de Zeus, la lance et le casque d'Arès, la massue d'Héraclès, le trident de Poseidôn et le thyrse de Bacchus, les brodequins ailés d'Hermès et les torches d'Artémis. » Cela ne doit pas nous étonner, puisque nous voyons des statuettes de terre cuite représenter identiquement la même chose. M. Pottier en a publié une dans *La nécropole de Myrina*[1]. C'est un Éros qui s'est paré de la peau de lion et de la massue

1. N° 102, pl. XVIII, 3. C'est un motif très répandu dans l'art grec. Mais l'intention de parodie et presque de caricature me semble très marquée ici.

d'Héraclès. Il fait une moue terrible pour singer le tueur de monstres, il a l'air fatigué et colère, et le pied en avant, il affecte, en même temps, une mine hardie et décidée. Ailleurs[1] c'est une caricature de Bacchus : un Éros grimpé sur un char attelé de deux oies et qui tient à la main un masque bachique.

Voilà donc ce que l'Anthologie nous montre de l'esprit que portaient les artistes hellénistiques dans la représentation des divinités. A côté des divinités se placent naturellement les héros légendaires. Mais il est à peine besoin d'y insister, car les artistes les traitent avec la même désinvolture. Ils cherchent dans les légendes héroïques ce que nous avons vu qu'ils cherchaient dans la mythologie, des sujets propres à faire briller leurs talents d'artistes et à égayer l'esprit fatigué de leurs contemporains. Au premier rang de ces héros se place Héraclès. Nous avons, en effet, seize épigrammes qui nous décrivent des œuvres d'art dont il est le sujet principal. C'est Héraclès au berceau (XVI, 90), Héraclès ivre (XVI, 98, 99), Héraclès luttant avec la biche (XVI, 96), avec Antée (97), etc., etc. Tous ses travaux y sont représentés. Tout de même nous savons l'abondance des statues d'Héraclès dans nos collections de bronzes, de marbres ou de terres cuites. Nous voyons au moins six des tableaux de Philostrate consacrés à la légende d'Héraclès[2] dont un le représente avec Antée. C'était un sujet fort répandu à toutes les époques de l'art grec, mais sa vogue à l'époque alexandrine s'explique par ce fait que tandis qu'Aphrodite incarnait la beauté féminine idéale, Apollon et Dionysos, la beauté masculine adolescente, Héraclès était resté à peu près le seul représentant de la véritable force virile et les artistes qui aimaient à faire jouer les muscles et saillir les mouvements violents, se rejetaient toujours sur lui. A peine à côté de lui trouvons-nous dans l'Anthologie un Thésée (XVI, 105) et deux Prométhées (XVI, 87 et 88). Nous verrons dans la suite le caractère

1. N° 114, pl XXXII, 2.
2. II, 30, 35.

nouveau qu'on lui a donné, quand nous étudierons l'expression et l'esthétique de cette époque. Nous reviendrons de même sur deux autres représentations de légendes mythologiques si chères aux artistes alexandrins qu'elles ne laissent presque plus de place pour les autres, celles de Médée et de Niobé. C'est l'attrait de l'expression douloureuse ou compliquée qui portait les artistes vers celles-ci. C'est leur esprit voluptueux et leur goût pour les nudités qui les portent vers les Arianes et les Andromèdes ; mais il faut croire qu'Aphrodite leur suffisait, car nous trouvons à peine deux Arianes (XVI, 145-146) et deux Andromèdes (XVI, 147-148).

Mais déjà toutes ces légendes commençaient à n'être plus connues sous leur forme purement traditionnelle : on ne les voyait plus guère que comme nous les voyons maintenant, c'est-à-dire à travers les poètes qui les ont chantées. Aussi, est-ce dans les poètes surtout que les artistes alexandrins commencèrent à aller chercher leur inspiration et non dans les traditions qui leur échappaient.

On y avait déjà eu recours avant eux, mais la veine était loin d'être épuisée. Polygnote s'était certainement inspiré des poèmes d'Homère et d'autres épopées perdues pour peindre sa *Nekuya* ou son *Iliou persis*. Mais à l'époque alexandrine cela est constant, l'imagination est plus courte et plus factice ; on lit les poètes pour chercher des sujets, et les auteurs de l'Anthologie vantent ceux qui, comme le peintre Nicias, dans sa Descente d'Ulysse aux enfers (IX, 792), « ont suivi scrupuleusement les descriptions des poètes ».

Ailleurs une épigramme nous parle (XI, 211) d'un combat près des vaisseaux peint, « comme il arrive souvent, ὡς ἔθος ἐστίν », sur une muraille. C'étaient donc des sujets très fréquents que ceux de la guerre de Troie, d'après les poèmes d'Homère. Nous en avons aussi bien des traces dans la galerie de Philostrate.

Les aventures d'Ulysse tentaient souvent aussi les artistes : l'on voit dans une épigramme d'une date assez tardive (IX, 816)

la description d'un plat sur lequel était représentée la scène où Ulysse se retrouve à Ithaque en présence de Pénélope et de son fils. La poésie dramatique, et en particulier le théâtre d'Euripide, avaient exercé une très grande influence sur l'art des environs du IIIe siècle avant Jésus-Christ. Comme sur les vases peints de cette époque, nous trouvons dans l'Anthologie un certain nombre de sujets qui en venaient probablement aussi. Ainsi une Iphigénie en Tauride (XVI, 128), une Polyxène (XVI, 150). Ailleurs c'est « Hippolyte causant avec la nourrice de Phèdre et repoussant avec indignation ses abominables propositions » (XVI, 109). La douleur physique ou morale n'a pas arrêté les artistes, au contraire : vous verrons que c'est peut-être même cela qui les a tentés dans des sujets comme l'Ajax furieux, déjà traité par Timomaque (XVI, 83) et celui de Philoctète peint par Parrhasios et répété tant de fois par les Alexandrins (XVI, 111, 112, 113).

A côté de ces sujets que l'on allait chercher dans les livres, il en est d'autres dont l'inspiration est bien littéraire aussi et bien livresque. Ce sont les allégories qui commencent à fleurir à cette époque.

Ce n'était pas une idée nouvelle dans l'art grec que de représenter sous une apparence humaine de pures idées morales; la peinture de vases nous en offre de nombreux exemples et la sculpture également, ne fût-ce que les statues de Victoires ailées; mais ces représentations étaient de véritables symboles, graves, sincères et religieux. Tel est encore l'esprit des représentations de la Némésis qui nous sont signalées dans l'Anthologie (XVI, 221, 222, 223, 224, 263) et en particulier de cette statue de marbre sculptée après Marathon dans un bloc de marbre apporté par les Perses et dont la signification grandiose n'a de pendant que dans la Némésis terrible qui plane au-dessus des *Perses* d'Eschyle. Mais l'esprit alexandrin, ingénieux et aimant à s'amuser, paraît déjà dans la statue de l'Occasion de Lysippe (XVI, 275), cette figure célèbre « chauve par derrière, portant un rasoir et marchant sur la pointe de ses pieds ailés, que l'artiste a placée

là pour l'enseignement des passants ». Après cela devaient venir une foule d'allégories spirituelles, de véritables *rébus*, comme ces Éros jouant avec un lion et signifiant l'Amour domptant les monstres. De là aussi tous ces rébus funéraires que nous trouvons décrits dans l'Anthologie : une coupe sculptée sur le tombeau d'une vieille ivrogne (VII, 353, 455, 457), des haches sur le tombeau d'un bûcheron (VII, 445), et bien d'autres qui sont de véritables énigmes indéchiffrables[1].

Mais à côté de cela il y a un autre genre d'allégorie qui se développe aussi beaucoup à cette époque, c'est ce qu'on pourrait appeler l'allégorie décorative, celle que nous voyons s'étaler sur nos plafonds et qui fait encore le fond de notre art officiel : la Paix favorisant les Arts, ou le Commerce donnant la main à l'Industrie. Les Alexandrins n'en étaient pas encore tout à fait là ; nous voyons pourtant cette allégorie se développer chez eux dans les sujets funéraires.

Les anciens emblèmes, comme les Sirènes (VII, 710), ne sont plus compris par les poètes de l'Anthologie qui les décrivent ; la vierge divine représentée sur le tombeau de Sophocle est, pour le poète alexandrin Dioscoride (VII, 37), une sorte de Muse ou d'allégorie de la poésie tragique. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'on arrive ensuite à imaginer un tombeau d'Ajax où une femme représentant la Vaillance « est assise, éplorée, les cheveux épars, le cœur atteint d'une vive douleur, en pensant que chez les Grecs l'astucieuse Éloquence l'emporte sur elle » (VII, 145, 146)[2].

Tout s'anime, tout se personnifie dès lors ; nous avons une représentation de l'Ivresse (IX, 752), nous avons des statues de fleuves comme l'Eurotas pour lequel « l'artiste a su donner au bronze la souplesse et la mollesse de l'onde » (IX, 709)[3]. Philos-

1. VII, 422, 423, 427.

2. Athénée (V, 163) nous a conservé aussi une épigramme où nous est décrite une figure de la Vertu en face d'une autre figure représentant la Volupté. C'est déjà l'opposition allégorique qui est passée jusqu'à nous et que nous voyons traîner partout. Cette épigramme se trouve dans les suppléments de l'*Anthologie* sous le n° 53.

3. Pline (XXXIII, 8, 19, 78) reproduit ce même trait : *Eutychides fecit Euro-*

trate nous signale, dans le tableau de sa galerie qui représente la mort d'Hippolyte (II, 4), des jeunes filles et des jeunes garçons qui symbolisent les rochers et les prés, les σκοπαί et les λειμῶνες. Ailleurs (I, 3), ce sont les fables d'Ésope personnifiées qui viennent entourer leur auteur.

N'était-ce point d'ailleurs dans le goût de l'époque, où, nous le savons par Athénée[1], l'on voyait à Alexandrie des allégories figurer dans les cortèges officiels et les fêtes publiques? Sous Ptolémée Philadelphe, un homme costumé et masqué, avec une corne d'abondance dans les mains, représenta l'année présente, et une femme également costumée, la période de cinq ans qui s'écoulait. Sous Antiochus Épiphane, figurèrent, dans une autre pompe, des personnages tels que le Jour, la Nuit, le Ciel, l'Aurore.

Est-ce que tout cela ne nous reporte pas beaucoup plus loin et beaucoup plus près de nous dans la suite des temps? Est-ce que ces allégories ne nous font point songer aux ballets de Louis XIV, aux tableaux décoratifs de Lebrun et de ses élèves?

C'est bien là aussi l'impression qui se dégage de toute cette étude des sujets traités par l'art alexandrin.

La mythologie est chose morte, les dieux et les héros n'ont plus de vie réelle pour les artistes et les poètes. Ils tendent même à n'être plus que de simples allégories, de simples fictions, comme on disait au XVIIe siècle, inventées pour l'agrément de la poésie et de l'art. Personne presque parmi les poètes alexandrins ne contredirait au vers fameux de Boileau :

Minerve est la prudence et Vénus la beauté.

La mythologie ne leur tient pas plus au cœur qu'elle ne pouvait le faire pour les gens du XVIIe et du XVIIIe siècle, pour ne point parler du nôtre. Elle leur offre seulement d'agréables sujets à mettre en œuvres d'art où ils déploient toutes leurs qualités de main et d'esprit.

tam in quo artem ipso amne liquidiorem plurimi dixere. Ce rapprochement a été signalé par M. Jahn dans l'article cité au début.

1. V, 194, 196.

Une preuve assez curieuse de cette transformation des sujets mythologiques anciens en simples motifs décoratifs, c'est que nous trouvons dans l'Anthologie des descriptions de fontaines qui pourraient presque aussi bien s'appliquer aux sujets mythologiques des bassins de Versailles. A Pompéi, d'ailleurs, l'on a retrouvé aussi des fontaines dans ce genre : c'est un Hercule ayant atteint la biche, et cette biche lançait un jet d'eau par la bouche. C'est le fameux groupe de l'Enfant à l'oie transformé en fontaine et où l'eau s'échappait par le bec de l'oie. Mais les épigrammes de l'Anthologie sont peut-être encore plus curieuses à cet égard. Car outre le lion qui lance de l'eau par la bouche, par les yeux et par la patte (XIV, 7), outre les Éros qui versent de l'eau dans une piscine, l'un par ses ailes, l'autre par son arc, et un troisième, par une urne qu'il penche (XIV, 135), nous avons un Cyclope de bronze (XIV, 132) « tout ruisselant, semblable à un fleuve, et des jets d'eau partant de son œil unique, de sa bouche et de sa main ».

Est-ce que cela ne nous fait point penser immédiatement à l'Encelade de Versailles? Enfin n'y aurait-il pas encore un beau groupe pour orner les jardins du grand roi dans ce motif que nous décrit cette dernière épigramme (XIV, 133) : « C'est un gracieux Bacchus entouré de deux fleuves, le Nil et l'Acheloüs; et le Nil lance une large nappe d'eau, Bacchus en jette également par son thyrse et l'Acheloüs par sa corne. »

Ce n'est plus un art sincère, et c'est en cela qu'il diffère profondément de l'art du ve siècle grec aussi bien que de l'art de notre moyen âge chrétien, et qu'il se rapproche de certaines parties de l'art du xviie et du xixe siècle. L'artiste ne se met pas lui-même tout entier dans son œuvre, il ne voit dans la matière à laquelle il s'attaque qu'un sujet d'étude ; alors, ou bien traitant ces sujets à la manière conventionnelle et traditionnelle, il n'en fait que de grands ensembles décoratifs, ce qui ne va jamais sans entraîner une certaine froideur, ou bien il essaie de les renouveler par l'expression nouvelle et personnelle qu'il y met.

Or cette expression que nous allons étudier maintenant de plus

près, c'est précisement ce qui devait sauver l'art alexandrin en y réintroduisant le mouvement et la vie, et permettre à l'art romain qui le continuera de vivre et de produire des chefs-d'œuvre.

Mais ce n'est guère dans les genres de sujets que nous avons analysés jusqu'ici que pouvaient s'affirmer ces tendances nouvelles. C'est surtout dans deux autres genres dont nous n'avons pas encore parlé et que nous nous contenterons pour le moment d'indiquer ici : les représentations d'animaux, et principalement le portrait qui devait faire la fortune de l'art romain. Ces genres sont représentés dans l'Anthologie par un très grand nombre d'épigrammes, mais nous ne les énumérerons pas ici, car nous aurons suffisamment l'occasion de les retrouver dans notre seconde partie.

II

L'esthétique.

Une chose qui frappe tout d'abord lorsqu'on lit les épigrammes de l'Anthologie qui contiennent la description d'une œuvre d'art : c'est l'importance que paraissent attacher les auteurs à l'illusion de la vie donnée par la peinture ou la sculpture. C'est là ce qu'ils semblent goûter et louer par-dessus tout. La fiction de Pygmalion, l'artiste donnant la vie à son œuvre, est devenue le symbole de la perfection artistique. Déjà, dans les *Mémorables* de Xénophon (III, 10, 6), Socrate, causant avec Parrhasios, disait estimer par-dessus tout en peinture τὸ ζωτικόν, la vie. Cela va plus loin encore à l'époque hellénistique, et l'imitation si exacte de la nature que l'illusion soit presque complète semble être devenue, d'après l'Anthologie, le triomphe de l'art. Ce n'est pas seulement d'ailleurs dans l'Anthologie que nous constatons cette tendance : dans le IVe mime d'Hérondas, à l'endroit où les deux femmes admirent les œuvres d'art contenues dans le temple d'Asclépios, l'une dit à l'autre : « Vois cet enfant comme il étrangle l'oie. Si le marbre n'était pas là, devant toi, tu

jurerais qu'il va parler. Pour sûr, avec le temps, les hommes finiront par faire vivre la pierre elle-même. » Peut-être aussi faut-il penser que la coloration des statues aidait puissamment à cette illusion tant cherchée, tant admirée, et qui nous étonne un peu aujourd'hui. Peut-être aussi faut-il tenir compte des ressources que cette théorie offrait aux faiseurs d'épigrammes[1]. Souvent, ce n'est qu'un procédé et un jeu d'esprit raffiné; on cherche toutes les analogies possibles entre l'œuvre et la nature, mais on perd vite l'œuvre de vue, et, l'imagination aidant, on continue le mouvement figé dans l'immobilité du marbre ou de la peinture. De même chez Diderot, les personnages de Greuze, déjà suffisamment dramatiques par eux-mêmes, s'animent encore, parlent et se meuvent comme des personnages de comédie. Toujours est-il que la recherche de l'illusion semble avoir été l'une des grandes préoccupations des artistes grecs. On connaît l'histoire de Zeuxis et des raisins : un trait analogue nous est signalé par cette épigramme[2] : « Peu s'en est fallu que je ne misse la main sur cette grappe de raisin, trompé par l'aspect des couleurs. » C'est véritablement là du trompe-l'œil. C'est une erreur du même genre que voudrait faire supposer l'auteur d'une épigramme sur Andromède[3], lorsqu'il dit en parlant du monstre qu' « on ne sait s'il est peint sur ces rochers aigus, ou s'il vient de sortir réellement de la mer voisine. » Nous sentons bien poindre là l'exagération.

Mais à côté de cela, que de fois nous trouvons cette expression dans l'Anthologie : l'artiste a donné la vie à son œuvre,

1. Certainement il y a souvent de l'exagération dans les descriptions de nos poètes. Ces exagérations datent de loin, puisque l'on disait déjà des statues de Dédale qu'il fallait les enchaîner sur leurs bases pour les empêcher de marcher. Mais à l'époque où nous sommes, je ne crois pas, avec M. Benndorf (*ouv. cité*, p. 72), qu'il n'y ait là que de simples plaisanteries dont on ne peut rien conclure. La fréquence de ces affirmations d'une part et de l'autre le mouvement certain que nous constatons dans les œuvres plastiques vers le réalisme et vers la représentation des mouvements les plus violents (cf. le *Laocoon*) nous prouvent le contraire.

2. *Anthol.*, IX, 761.

3. *Id.*, XVI, 148.

γενέτην εὗρε ἑτέρην (XVI, 257). C'est du Dionysos de Myron qu'il s'agit ici; ailleurs, c'est un Apollon pour lequel « Ilithye a prêté son concours à l'artiste » (IX, 238). C'est Praxitèle qui, « tandis que les dieux ont changé une femme (Niobé) en marbre, a changé, lui, le marbre en femme » (XVI, 129). Souvent on feint de croire que c'est le dieu ou la déesse représentée qui est là en personne. Aphrodite, laissant l'Olympe, est descendue à Cnide (XVI, 159), ou bien c'est un Satyre qui s'est glissé dans l'airain, pendant que l'artiste le façonnait (XVI, 246), ou bien encore : « Ce Satyre, Diodore l'a endormi et non ciselé ; si tu le piques, il se réveillera, l'argent fait un somme » (XVI, 248)[1].

Ce sont là de purs jeux d'esprit. Il est déjà un peu plus sensé de se demander comment l'artiste a pu faire l'œuvre si vivante, et la raison la plus simple est celle-ci : il a copié un modèle, il a vu le dieu ou la déesse. « Où Praxitèle a-t-il pu me voir nue ? » se demande Aphrodite dans plusieurs épigrammes déjà citées plus haut[2]. De même pour le Zeus de Phidias, la Héra de Polyclète, le poète alexandrin ne voit pas d'autre explication : il faut que les artistes aient *vu* leurs modèles. Et Parrhasios se vantait lui-même, dans une épigramme qui nous a été conservée par Athénée[3], d'avoir peint Hercule « tel qu'il l'avait vu souvent en songe ».

Enfin si l'on ne considère plus que l'œuvre même sans plus se préoccuper du modèle, on voit que ces œuvres vivent et respirent. On croit entendre cette respiration dans le groupe de Thésée et du taureau (XVI, 105), ce groupe qui devait bien être « une merveille de l'art, θαῦμα τέχνης », si le poète nous dit vrai en nous dépeignant les détails d'une anatomie violente et tout l'effort puissant du héros. Lorsque ce sont des Aphrodites, elles répandent l'amour tout autour d'elles et enflamment les cœurs.

1. Cette épigramme a été fort justement rapprochée par M. Jahn du jugement de Pline (XXXIII, 12, 55, 155) : *Antipater quoque Satyrum in phiala gravatum somno collocavisse verius quam caelasse dictus est.*
2. Cf. XVI, 160, 162.
3. Cf. Athénée, XII, p. 543 et *Antholog.*, XVII, 60.

Telles les deux œuvres de Praxitèle, l'Aphrodite de Cnide et l'Éros de Thespies (XVI, 167). C'est un lieu commun de dire que l'œuvre va s'élancer et bondir. C'est une Ariane qui « va courir à la poursuite de Thésée » (XVI, 145). C'est une Médée qui va s'élancer au meurtre de ses enfants « sans que sa base la retienne » (XVI, 142). Mais ce sont surtout les Satyres et les Bacchantes chez lesquels ce mouvement s'accentue. Le Satyre de Praxitèle bondirait si on le détachait (IX, 756). De même, la Bacchante, chef-d'œuvre de Scopas (IX, 774), et cette autre dont le poète nous dit : « Retenez-la, car, bien qu'elle soit de pierre, elle est capable de franchir le seuil et de s'enfuir du temple. » Mais il n'est pas de plus bel exemple de ce mouvement forcené et de cette intensité de vie, que la description du coureur de Myron (XVI, 54). C'est, à coup sûr, une des plus belles épigrammes du recueil, c'est celle que M. José-Maria de Heredia a traduite dans un de ses sonnets avec la même vigueur et le même relief et aussi avec la même exagération et la même recherche du trait :

Tel que Delphes l'a vu quand, Thymos le suivant,
Il volait par le stade aux clameurs de la foule,
Tel Ladas court encor sur le socle qu'il foule
D'un pied de bronze svelte et plus vif que le vent.

Le bras tendu, l'œil fixe et le torse en avant,
Une sueur d'airain à son front perle et coule ;
On dirait que l'athlète a jailli hors du moule,
Tandis que le sculpteur le fondait tout vivant.
Il palpite, il frémit d'espérance et de fièvre,

Son flanc halète, l'air qu'il fend manque à sa lèvre
Et l'effort fait saillir ses muscles de métal.
L'irrésistible élan de la course l'entraîne,

Et passant par-dessus son propre piédestal,
Vers la palme et le but il va fuir dans l'arène !

C'est aussi et principalement dans les représentations d'animaux que ce genre de réalisme se développe.

Les descriptions en sont fort nombreuses dans l'Anthologie

(66 dont 35 pour la seule vache de Myron) et nous n'avons qu'à regarder nos collections de marbres, et surtout de terres cuites et de petits bronzes, pour comprendre cette abondance. Toutes les descriptions de l'Anthologie ne nous font pas voir cette vérité et cette vie, mais leur multiplicité laisse bien supposer que, si l'on aimait ainsi à représenter les animaux, c'était pour leur appliquer plus ou moins ces caractères que nous voyons signalés chez quelques-uns. La majorité de ces représentations étaient des offrandes destinées sans doute, originairement, à tenir lieu de la victime réelle et vivante. Ainsi, un bouc était consacré à Hermès ou à Dionysos (IX, 744, 745), un coq aux Dioscures (VI, 149), des chevaux ou des génisses à Athéna (VI, 343 ; IX, 743). Ou bien après une victoire à la course, on consacrait l'image de ses chevaux dans un temple (XIII, 16) ; un homme qui avait failli être dévoré par un lion offrait l'image de ce lion à la divinité qui l'avait protégé (VI, 218), etc.

Ce pouvaient être aussi des emblèmes funéraires comme le fameux lion couché sur le tombeau de Léonidas : « Je suis le plus vaillant des animaux, nous dit-il dans l'Anthologie (VII, 344). C'était le plus vaillant des hommes, celui que je garde maintenant monté sur ce tombeau de pierre ». Le même lion nous est encore décrit ailleurs, mais toujours sur la tombe d'un brave (VII, 243, 426). L'aigle avait parfois la même signification, ainsi sur le tombeau d'Aristomène (VII, 161). D'autres fois il représentait l'âme s'envolant vers l'Olympe, comme celui du tombeau de Platon (VII, 62). Ou bien c'étaient de pures énigmes funéraires (VII, 424, 425, 428) comme celles que nous avons déjà citées à propos des allégories. Ou même de mauvais jeux de mots, comme cette génisse (δάμαλις) élevée à Byzance sur la tombe d'une femme qui s'appelait Damalis (VII, 169)[1]. Quant aux animaux figurés sur des pierres précieuses (IX, 745, 747, 750) ou des coupes d'argent (IX, 406), ils datent tous d'une époque assez avancée. Ils viennent après la vogue des animaux

1. Il y avait déjà un peu de cela dans le lion du tombeau de Léonidas, VII, 344 : Λέων Λεωνίδας.

réalistes dont nous allons parler maintenant, et c'est probablement la postérité de la vache de Myron.

Cette vache de Myron semble avoir singulièrement préoccupé les poètes alexandrins; nous trouvons dans l'Anthologie trente-cinq épigrammes qui s'y rapportent [1]. Les poètes ont épuisé leur imagination à la célébrer. Sa vérité, son naturel ont été repris et retournés de toutes les façons, et les différentes manières d'exprimer l'illusion que nous indiquions à propos des statues humaines ont été toutes employées ici et jointes à bien d'autres encore. Elle va s'élancer, elle va mugir, elle labourerait si elle était mise sous le joug, c'est une véritable vache qui est devenue d'airain. Nous citerons seulement quelques-unes des plus typiques de ces épigrammes : « En me voyant, dit l'une d'elles, le lion ouvre sa gueule, le berger prend sa houlette, le laboureur soulève le joug » (IX, 797). Celle-là est un résumé; voici des détails maintenant : « Bouvier, emmène ton troupeau plus loin, tu chasserais avec tes bœufs la vache de Myron, la prenant pour une bête vivante »; et celle-ci encore, la plus forte peut-être : « Myron, un jeune veau s'est trompé, il est mort auprès de la vache, croyant trouver du lait dans ce bronze. »

Mais la vache de Myron, bien qu'elle soit la plus célèbre, n'est pas la seule parmi les représentations d'animaux qui ait suscité cet enthousiasme chez les poètes alexandrins, la seule qui, ait eu, à les en croire, cette puissance de réalité et de vie. Lysippe, lui aussi, était renommé comme sculpteur d'animaux, de chevaux, de chiens et de boucs. Nous avons dans l'Anthologie (IX, 777) une épigramme qui nous décrit un de ces chevaux et qui nous est un témoignage de l'intensité de vie qu'il avait su lui donner : « Il se dresse plein de fierté; l'œil vif, il tient la tête haute et livre au vent sa crinière flottante, prêt à s'élancer. Il semble, si quelque écuyer lui mettait le mors dans la bouche et

1. Cf. *Anthol.*, IX, 713-742, 793-798.
Il y avait déjà sans doute beaucoup de ces épigrammes au temps de Pline : *Myronem... bucula maxime nobilitavit celebratis versibus laudata* (XXXIV, 8, 19, 57).

l'excitait de l'éperon, que ton ouvrage, ô Lysippe, contre toute attente, s'élancerait au galop : l'art lui a donné la vie. » D'autres épigrammes encore nous présentent les mêmes caractères.

Nous en avons une sur un cheval de bronze qui se trouvait à Constantinople dans l'Hippodrome (XVII, 52); peut-être était-ce une réplique du cheval de Lysippe, peut-être était-ce l'œuvre elle-même. Ailleurs c'est un sanglier de Calydon dont « les poils sont hérissés, les dents aiguës grincent, les yeux lancent un feu terrible et les lèvres sont toutes couvertes d'écume » (XV, 51). Tous ces animaux sont comme le chien dont nous parle une autre épigramme, ils sont si « parfaitement semblables au modèle vivant » (VI, 175), qu'on croirait qu'ils vont vivre de leur vie propre et se mettre à courir, à hennir ou à aboyer.

Voilà ce que la foule admirait dans ces représentations d'animaux; c'est là ce qui ravit les deux femmes d'Hérondas dans le mime que nous avons déjà cité : « Vois, dit l'une, ce taureau, et l'homme qui le conduit; et la femme qui marche derrière et celui qui a le nez camus, et cet autre qui l'a retroussé? Ne sont-ils pas tous vivants en chair et en os? N'était la réserve qui sied à une femme, je jetterais les hauts cris : vraiment ce taureau me fait peur; vois cet œil, vois, Kunno, quel regard de travers il me lance. » Nous avons vu par les épigrammes de l'Anthologie que les poètes partageaient cet enthousiasme et qu'ils déployaient toute leur ingéniosité pour célébrer cette vie et cette réalité.

C'était donc bien là une tendance très marquée chez les artistes hellénistiques. Mais par le passage d'Hérondas que nous venons de citer, nous voyons que cette recherche de la réalité et de la vie allait apporter un nouvel élément dans l'art; elle menait tout naturellement en effet à l'imitation des détails particuliers de la figure que l'on représentait : « le nez camus, le nez retroussé ». C'est là une des origines du portrait, mais ce n'est pas la seule. Nous allons voir quels autres éléments devaient se joindre à celui-ci pour entraîner fatalement l'art de cette époque vers le portrait.

Dès le IVe siècle on laissa de côté l'antique sérénité des dieux et des héros de Phidias. C'est autre chose que l'on veut, et c'est encore là une des formes de cette tendance à faire vivant que nous remarquions à l'instant ; on cherche à tout prix les expressions violentes et dramatiques : après l'art impassible du Ve siècle et l'art sentimental du IVe siècle et de Praxitèle, nous arrivons à l'art mouvementé et théâtral des écoles de Pergame et de Rhodes.

De là, l'abondance des représentations d'Héraclès luttant contre les monstres. L'ancien Héraclès jeune, robuste, fier et portant haut la tête, ne suffit bientôt plus ; c'est l'Héraclès de Lysippe qui triomphe, celui qui s'est transmis jusqu'à nous, l'Hercule aux muscles énormes, avec l'air pesant et fatigué et comme accablé de sa propre force. Les Alexandrins expliquaient ingénieusement cette transformation en y voyant Héraclès vaincu par Éros. « ... Où donc est ton air superbe et arrogant, Héraclès ? pourquoi Lysippe t'a-t-il représenté ainsi abattu ? pourquoi a-t-il mis de la douleur dans ce bronze ? tu souffres d'être désarmé. Mais qui donc t'a dompté ? c'est l'être ailé, c'est Éros... » (XVI, 103).

A côté d'Héraclès, nous voyons Prométhée (XVI, 87-88) ; « gémissant et dompté par la douleur jusqu'au fond des entrailles » ; Philoctète (XVI, 111, 112, 113) en proie à ses douleurs atroces, « la chevelure hérissée et inculte, la peau rugueuse et desséchée avec des larmes figées sous sa paupière » ; Ajax enfin (XVI, 83) dont « l'artiste a dû partager la rage » pour la représenter avec tant d'intensité ; et jusqu'à des Satyres que ce temps d'innovation à outrance a représentés gémissants et souffrants (XVI, 245).

Les figures de femme crispées par la douleur ou par la rage ne sont pas moins fréquentes dans l'Anthologie. L'une des plus caractéristiques et des plus fameuses est la Polyxène attribuée à Polyclète (XVI, 150), mais le poète qui nous la décrit vivait sous le règne d'Hadrien et il est probable qu'il nous a transmis l'idéal d'art de son temps plutôt que celui de Polyclète[1] : « Voici

1. D'ailleurs, il y a dans le texte de l'épigramme πίνακος et non ξοάνου ou

la Polyxène de Polyclète, aucune autre main n'a touché à cette œuvre divine ; c'est le fraternel pendant de la Héra. Ses voiles sont déchirés, mais voyez comme elle cache pudiquement sa nudité dans ses voiles, la malheureuse ; elle implore la vie et dans ses yeux se peignent tous les malheurs de la guerre de Troie ». Déjà paraît ici l'exagération, et nous arrivons à toutes ces figures auxquelles on voudra faire dire beaucoup plus de choses qu'elles n'en peuvent raisonnablement exprimer.

C'était déjà le cas du Pâris d'Euphranor où l'on reconnaissait à la fois, suivant Pline (XXXIV, 77), le juge des trois déesses, l'amant d'Hélène et le meurtrier d'Achille. De même le Dèmos athénien peint par Parrhasios montrait aux yeux, toujours d'après Pline (XXXV, 69), toutes les qualités et les défauts les plus opposés que l'on se plaisait à reconnaître chez les Athéniens. Ces œuvres sont antérieures à la période hellénistique, mais les descriptions sont bien postérieures aux œuvres, et il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on y ait vu alors beaucoup de choses que les artistes n'avaient pas songé à y mettre. Il en est un peu de même de toutes les Médées et les Niobés que nous trouvons dans l'Anthologie. Pourtant comme ici le type est resté et s'est multiplié à l'infini, comme nous le trouvons jusque sur les murs de Pompéi, il est probable que les artistes alexandrins ont dû faire passer dans leurs œuvres ce qu'ils croyaient voir dans celles de leurs prédécesseurs.

Nous trouvons, dans l'Anthologie, cinq descriptions de Niobé et dix de Médée. Ce que l'on se plaît à représenter dans l'histoire de Niobé, c'est le moment précis où l'espoir et les supplications peuvent encore se joindre chez elle à la douleur et aux malédictions. Le drame n'est pas encore achevé : tous les fils sont morts, mais le massacre des filles ne fait que commencer (XVI, 134). Ailleurs (XVI, 133), « la main levée vers l'Olympe et la chevelure

εἰκόνος, comme on l'a corrigé à tort, je crois ; et il doit s'agir ici d'un Polyclète peintre des environs de l'époque alexandrine et non du fameux sculpteur du ve siècle, malgré le rapprochement avec la Hera, qui peut être provoqué par la ressemblance des noms.

au vent », elle *va* devenir pierre ; mais l'une de ses filles se réfugie tremblante à ses genoux et elle peut encore implorer la clémence divine pour celle-là tout au moins. C'est ainsi d'ailleurs que nous la voyons représentée sur les monuments qui nous sont parvenus.

Cette complication de sentiments exprimés est peut-être encore plus marquée dans les représentations de Médée tuant ses enfants, et c'est précisément le mélange de pitié et de rage que comporte le sujet qui a séduit les artistes depuis Timomaque. Ici encore le plus souvent, le drame n'est pas achevé, le sang n'est pas répandu (XVI, 136, 138, 140). Suivant l'épigramme (XVI, 139), l'artiste « fait vivre sa figure inanimée en lui donnant deux caractères (ψυχάς) différents, il a joint la fureur jalouse de la femme à la tendresse[1] de la mère. » Mais celle qui nous donne le mieux l'idée de ce qu'on admirait dans le travail de l'artiste, c'est la suivante (XVI, 136) : « Lorsque la main de Timomaque peignait la cruelle Médée, tiraillée entre sa jalousie et son amour maternel, il prit une peine infinie pour caractériser les deux sentiments dont l'un l'entraînait à la colère et l'autre à la pitié. Il a su rendre l'un et l'autre. Voyez son œuvre : au milieu de ses menaces, elle pleure ; au milieu de sa pitié, sa passion l'entraîne. » C'est un mélange de sentiments analogues que nous présente une Iphigénie en Tauride décrite dans l'Anthologie (XVI, 128) : « Iphigénie est furieuse : mais la vue d'Oreste la ramène au doux souvenir de son frère. C'est une prêtresse courroucée, et c'est une sœur qui revoit son frère ; la pitié et la fureur se mêlent sur son visage. »

C'est à la fois ce désir d'exprimer des sentiments compliqués en même temps que celui de faire du nouveau qui pousse à bouleverser les autres types traditionnels, à faire, comme nous l'avons vu déjà, des Héraclès abattus et des Bacchantes calmes. Ainsi les Bacchantes que nous décrit Philostrate (I, 17) et qui, après avoir tué Penthée, sont représentées « repentantes, com-

1. Jeu de mots intraduisible, φίλτρα signifie à la fois « affection et poison ».

prenant et regrettant ce qu'elles ont fait ». Ainsi cette curieuse Bacchante pudique que nous avons déjà indiquée plus haut (XVI, 59) : « Elle ne sait pas encore agiter ses cymbales ; elle rougit, elle baisse la tête et elle semble dire : « Allez-vous-en, je « jouerai des cymbales lorsqu'il n'y aura plus personne. » C'est de la même façon que l'on peut expliquer ce type du Cyclope amoureux si célèbre pendant toute l'époque gréco-romaine, et que nous décrit si bien Philostrate (II, 18) : « Le peintre, dit-il, lui a conservé l'aspect sauvage et terrible; il secoue une chevelure épaisse et droite comme un pin. Il veut prendre une tendre expression conforme à son amour, mais son regard a quelque chose de sauvage et de terrible comme celui des bêtes féroces quand elles cèdent à la nécessité. »

En somme, ce que nous voyons dans tout ceci, c'est l'importance extraordinaire que prend dans l'art l'expression. Cette expression se concentre sur le visage : rappelons-nous ces yeux de Polyxène « où se peignent toutes les douleurs de la guerre de Troie ». C'est la tête qui devient ainsi peu à peu l'objet important de toute figure, car c'est sur le visage que se peignent la passion, la douleur et tous les sentiments de plus en plus compliqués qui agitent l'âme des personnages que l'on représente. Et ainsi se crée une chose tout à fait inconnue aux anciens et qui s'est maintenue jusqu'à devenir un exercice d'école, la tête d'expression, une face toute vibrante de passion et de douleur. Mais peu à peu aussi l'équilibre est rompu aux dépens du corps et au profit de la tête dans le tout que fait une statue par exemple ; et c'est certainement là une déchéance au point de vue de l'art, surtout lorsque, l'esprit alexandrin s'en mêlant, on arriva à ces exagérations dont nous avons parlé.

Mais en soignant davantage le visage, on en étudiait à fond le mécanisme pour lui faire exprimer les sentiments les plus divers, et avec la tendance que nous avons déjà observée de donner de la vie aux figures et surtout de les caractériser par des traits individuels et particuliers, cette habitude de s'attacher da-

vantage à la physionomie jointe à l'habileté que l'on devait avoir acquise dans son exécution, tout cela nous explique la création d'un genre nouveau, *le portrait*. Cela peut nous étonner, aujourd'hui que le portrait est pour ainsi dire le fond de notre art moderne, qu'il ait fallu tant de recherches et de détours pour en arriver à reproduire la figure humaine individuelle avec exactitude et vérité. Mais c'était là une idée complètement étrangère à l'antiquité grecque, et il ne fallait rien moins qu'une transformation complète de l'art (et c'est celle que nous avons tenté d'esquisser), pour en venir à ce point.

Loin de copier scrupuleusement la nature, les artistes grecs de la belle époque avaient toujours eu comme préoccupation constante de l'idéaliser et de faire plus beau qu'ils ne voyaient. A l'époque hellénistique, par suite d'une évolution dont nous avons retrouvé la trace dans l'Anthologie, les artistes regardent la figure humaine de plus près et la copient plus soigneusement. Il y a dans les épigrammes de l'Anthologie une fiction poétique assez fréquente, que nous avons déjà signalée et qui est une preuve de cette nouvelle direction des esprits. Lorsqu'un artiste a représenté un dieu, le poète feint souvent de croire qu'il a dû le voir en personne, tant il est vrai pour lui que cette forme, si idéalement belle qu'elle soit, a dû être plutôt copiée qu'imaginée par l'artiste.

Les premiers portraits des Grecs présentaient donc assurément la figure humaine sous un aspect plus idéal que réel. Tel devait être ce portrait de Phryné qu'avait exécuté Praxitèle. Telles étaient toutes ces statues que les cités élevaient, suivant un usage très ancien, aux athlètes vainqueurs dans les jeux, aux joueurs de flûte ou de cithare, et dont nous trouvons de nombreuses mentions dans l'Anthologie (IX, 584, 588; XI, 80; XVI, 23, 24, 25, 28, 52, 56). Mais peu à peu la vie dut s'y introduire avec le réalisme. Rappelons-nous le coureur de Myron. En voici un autre qui « conserve son ancienne ardeur pour la victoire, et l'airain semble dire : « Qu'on me détache du piédestal et je remporterai « une troisième victoire » (XVI, 25). C'étaient encore des portraits

idéalisés que ceux d'Alexandre par Lysippe tout comme celui de Mausole par Scopas. Mais déjà pour Alexandre le mouvement s'accentue et le type est resté si profondément marqué dans la suite de l'art qu'assurément Lysippe avait dû donner une certaine individualité, une certaine ressemblance à ce portrait plus beau que nature. C'était, en tous cas, d'après l'Anthologie (XVI, 119-122), une tête pleine d'expression : « l'airain a le regard, la vivante audace du héros », « un air de puissance y respire » et le sculpteur a su lui donner « un regard de feu ». Ce fut une mode chez ses successeurs que de faire reproduire leurs traits plus ou moins idéalisés. Nous avons dans l'Anthologie un portrait du roi Lysimaque sous les traits d'Hercule « avec une chevelure épaisse, un air d'audace et des sourcils effrayants » (XVI, 100). A Athènes, nous savons que plus de trois cents statues furent élevées à Démétrios de Phalère.

Certainement, l'on s'approchait ainsi de plus en plus du portrait véritable, mais, avant d'y arriver, ce genre traversa une nouvelle étape qui de la tête d'expression générale et purement humaine le dirigea vers l'expression des traits individuels et des physionomies particulières.

On se plut à représenter sous des traits qui se figèrent bientôt en des types consacrés les grands hommes et les poètes des temps passés ; c'est le portrait fictif. Cette mode naquit à Alexandrie ; elle y eut un grand succès et, de Rome, les types en sont passés jusqu'à nous. Ce sont les mêmes qui ornaient les bibliothèques d'Alexandrie et que nous trouvons encore chez nous. Naturellement les poètes se mettaient en frais d'épigrammes pour ces bustes littéraires et nous en avons de nombreuses descriptions dans l'Anthologie. C'est Homère (XVII, 214), le divin aveugle dont tant de monuments nous ont conservé la superbe et expressive tête de vieillard; « c'est le vieil Anacréon chancelant sous les vapeurs du vin, la couronne au front et les yeux lascifs et tendres » (XVI, 306-309 ; IX, 599); c'est Sapho (XVI, 310); c'est Épicharme, le fondateur de la comédie (IX, 600), et Ménandre (XII, 286, 185, 277), dont, suivant une épigramme (XVII, 286), on plaçait le

buste en face d'Homère, comme étant son égal. Bien d'autres encore figurent dans l'Anthologie : Pythagore, Ésope, Socrate, Aristote. Tous enfin sont réunis dans ce gymnase du Zeuxippe de Constantinople[1]. C'est un véritable musée et l'on y trouve des portraits de tous les grands hommes, poètes, philosophes, historiens, orateurs, depuis Homère et Hésiode jusqu'à Eschine et Démosthène.

Ils se trouvent là à côté des dieux et des héros mythologiques dont on se plaît à faire aussi le portrait; ce sont bien en effet des *portraits*, car nous avons ailleurs une Didon qui dit que c'est bien ainsi qu'elle était pendant sa vie (XVI, 151). A tous, suivant une tendance déjà observée, on essaie de donner de la vie d'abord, et de faire exprimer ensuite le plus de choses possible. Eschine, dans le Zeuxippe, a « les joues contractées comme s'il luttait dans l'agora ». Pour Aristote, « l'airain même nous signale l'activité de sa pensée : et il ressemble à un homme en méditation. Ses joues un peu gonflées révèlent le doute de son esprit, tandis que ses yeux vifs indiquent la foule de pensées qui l'obsèdent ». Enfin, dans une statue de Sapho (XVI, 360), « on voit, à ses yeux d'où jaillit la lumière, la vivacité de son imagination. Sa chair unie et sans embonpoint indique sa candeur et sa simplicité et, d'après son visage où se peignent la joie et la réflexion, on voit qu'elle sut allier aux travaux des Muses les plaisirs de Cythérée. »

C'est ainsi que des types se créent peu à peu qui arrivent à une véritable individualité et qui nous acheminent vers le portrait non plus fantaisiste ou fictif, mais réel.

Ce sont d'abord les portraits à destination religieuse ; ces images des morts, par exemple, que l'on plaçait sur les tombeaux et dont l'usage remonte à des temps très reculés. Seulement l'art grec de l'époque classique avait suivi, dans ces représentations, la tendance générale que nous avons déjà signalée, et les belles figures des stèles attiques du v[e] et du iv[e] siècle n'avaient rien

1. Cf. *Anthol.*, l. II.

d'individuel : c'étaient des portraits idéalisés, si même c'étaient des portraits. Ce sont surtout des jeunes filles et des jeunes femmes que l'on aimait à représenter ainsi dans toute leur grâce et leur fraîcheur trop tôt évanouies. Encore, dans l'Anthologie, presque toutes les descriptions que nous en avons se rapportent à des jeunes filles enlevées à la fleur de l'âge[1]. Ainsi, c'est un buste d'une toute jeune fille sur une colonne funéraire (VII, 481). Ailleurs, c'est la statue d'une jeune fille « que sa mère allait conduire à la chambre nuptiale » (VII, 649). Mais, dans un grand nombre, perce déjà cette tendance au réalisme que nous observions ailleurs.

L'un se plaint de la trop grande ressemblance du portrait qui ravive la douleur des survivants. « Plût au ciel que l'art du peintre se fût trouvé en défaut et qu'il eût laissé l'oubli à ceux qui la pleurent » (VII, 565). D'une autre, le poète dit qu'on croirait qu'elle va parler (VII, 69). Ce sont-là des caractères nouveaux dans ces sortes de représentations, et qui marquent bien que l'on s'achemine vers le portrait précis et ressemblant.

De même, c'est un témoignage de la vogue du portrait que ces dédicaces de portraits dans des temples dont on trouve plusieurs exemples dans l'Anthologie. Ce sont des courtisanes qui consacrent le leur dans le temple d'Aphrodite avec leurs ceintures et leurs accessoires bachiques (V, 159 ; XIII, 24). Dans Hérondas aussi les deux femmes du mime IV aperçoivent dans le temple d'Asclépios la statue d'une de leurs amies, de leurs voisines peut-être, et elles s'extasient sur sa ressemblance : « Vois-tu, Kunno, dit Kokkalè, cette statue de Battalè, fille de Mutès ? Comme elle est bien plantée ! Qui ne connait pas Battalè n'a qu'à regarder cette image, il n'a pas besoin de la voir en personne. »

Bientôt l'on abandonne tout prétexte religieux et l'on se borne au portrait fait pour lui-même, pour le seul plaisir de se reconnaître dans le marbre ou sur la peinture et de se faire reconnai-

1. Cf. VII, 481, 565, 645, 695.

tre par ses parents et ses amis. Naturellement on cherche à faire dire à ces portraits le plus de choses que l'on peut. Si c'est une honnête femme, on y verra « même de loin la noblesse de son âme, sa sagesse, sa vertu en même temps que sa beauté charmante » (IV, 354). Si c'est une courtisane, on y verra toute sa séduction (V, 149); on y verra même, à l'occasion, toute la passion que le modèle a inspirée à l'auteur (XVI, 80). C'est déjà Raphaël peignant la Fornarine. Les reines elles-mêmes se font peindre, telle la reine Arsinoé par le peintre Satyricus (IX, 776), et le pinceau flatteur se déclare parfois impuissant à rendre leur beauté (XVI, 77, 78). Ce que l'on cherche ici encore, c'est le naturel et il ne manque souvent au portrait, dit l'épigramme, que la parole (VI, 352).

Mais une chose nouvelle s'introduit ici; ce n'est plus seulement la vie, ni la complexité de l'expression que l'on recherche, c'est à la ressemblance que l'on tient par-dessus tout, et ce n'est guère là que le résultat où l'on devait aboutir d'après tout ce que nous avons vu jusqu'ici : recherche de la vie, recherche de l'expression vraie.

Nous trouvons décrit dans l'Anthologie (IX, 604) un portrait de femme si vivant et si vrai que « la petite chienne du logis aboierait en le voyant, croyant apercevoir sa maîtresse. » Ailleurs le personnage représenté est un glouton et le poète gourmande le peintre de l'avoir si bien reproduit qu'il y en a deux maintenant au lieu d'un à satisfaire (XI, 250). On sait fort bien aussi railler le peintre dans les épigrammes comiques, lorsque son portrait ressemble à tout le monde excepté à son modèle (XI, 213). Enfin, le portrait ne reste pas seulement le privilège des riches ; les petites gens s'en emparent aussi. On payait les artistes moins cher, mais on était aussi exigeant sur la ressemblance. On voulait en avoir pour son argent, surtout lorsqu'on l'avait laborieusement gagné. Nous en avons un témoignage amusant dans l'Anthologie (XI, 212). C'est un simple charcutier qui parle. Il doit avoir fait des économies, et il s'est offert le luxe de faire portraicturer son jeune fils, le petit Zopirion. Mais voilà qu'il

n'est pas content du résultat; il rappelle aigrement à l'artiste le prix qu'il lui a extorqué et laisse déborder sa bile : « Je t'avais demandé le portrait de mon fils, et voilà que tu me présentes un tout autre enfant avec un museau de chien, si bien que je me demande ce qu'est devenu mon petit Zopirion, le fils de *mon* Hécube. Finalement, pour six drachmes, moi Érasistrate le charcutier, j'ai, du prix de mes saucissons, un Anubis pour enfant. » Après tout, le petit charcutier n'était peut-être pas très joli, et peut-être le peintre n'avait-il péché que par excès de conscience artistique en lui faisant un vilain museau. Non seulement donc on veut que le portrait soit ressemblant, mais on veut qu'il soit flatté. C'est un pas de plus, et Érasistrate, s'il vivait aujourd'hui, ne demanderait pas autre chose au photographe qui lui ferait le portrait de sa progéniture.

C'est surtout en Italie que cette vogue du portrait s'est développée. L'abondance des artistes grecs qui travaillèrent à Rome dès la fin de la République explique bien d'ailleurs comment purent s'y continuer les tendances que nous venons de voir s'épanouir dans l'art alexandrin. Les traditions laissées par les Étrusques d'autre part avaient toujours poussé l'art romain au réalisme et à la reproduction exacte de la nature. Sous la République, la vanité des grandes familles faisait soigneusement conserver les portraits des ancêtres; et sous l'Empire, le portrait devint une forme de l'adulation universelle envers l'empereur et envers quiconque détenait une partie de l'autorité impériale. De là tous ces portraits que nous conservons dans nos musées, portraits idéalisés quelquefois d'empereurs et d'impératrices déifiés, mais le plus souvent réalistes et vivants, reproduisant les traits distinctifs et individuels de chaque tête et la vérité vivante de l'expression. C'est quelquefois la majesté, mais c'est souvent la bonhomie, la vulgarité ou la laideur que nous voyons sur ces figures. Toujours en tous cas elles sont traitées avec cette sincérité brutale qui fait la force de l'art romain.

De très nombreuses épigrammes de l'Anthologie se rapportent à ces portraits, mais elles sont peu intéressantes, nous y trou-

vons peu de descriptions. Ce ne sont généralement que des indications ou de basses flatteries. La plupart enfin appartiennent à l'art byzantin. Ce sont des empereurs : Néron (XVI, 61), Justin (IX, 804), Justinien (XVI, 62), Anastase, Marcien, Théodose, etc. Quelques-uns sont représentés à cheval. Ce sont des statues de fonctionnaires élevées par la reconnaissance ou l'adulation de leurs administrés : un préfet de Constantinople (XVI, 82), un gouverneur de Smyrne (XVI, 44), des juges, des curateurs, un préfet d'Illyrie (VII, 698), des généraux (XVI, 32-48), des danseuses enfin (XVI, 283, 284, 285, 288), des mimes (289) et des cochers bleus ou verts (XVI, 335-388).

Conclusion.

Si nous essayons maintenant de résumer en quelques mots ce que les poètes de l'Anthologie nous ont appris sur l'art de leur temps, voici ce que nous trouvons :

Dans l'ancienne mythologie, dans les mythes même de Bacchus et d'Aphrodite, les artistes ne voient plus que quelque chose de factice et comme un répertoire de sujets où ils peuvent puiser indistinctement suivant leur caprice. L'esprit littéraire alexandrin dont ils sont pénétrés les conduit en outre aux sujets tirés des poètes et aux allégories toujours froides lorsqu'elles ne sont pas spontanées.

Quant à l'esprit religieux, il se réfugie dans les images des dieux du petit peuple, Hermès, Pan, Priape, etc., mais il n'y a pas là matière artistique et l'art en pleine décadence de ce côté périrait bientôt si de nouvelles tendances ne venaient par ailleurs lui infuser un sang nouveau. Ces tendances se résument en un seul mot, le *réalisme*. On le cherche dans les anciens sujets eux-mêmes, mais il se déploie surtout dans les sujets comme les représentations d'animaux dont il est la seule raison d'être. D'autre part le goût pour les expressions de sentiments compliqués amène

à une étude plus attentive du visage humain qui permet aux tendances réalistes de s'appliquer à la représentation de la tête humaine, et c'est ainsi que se crée le portrait qui, d'abord idéalisé, tend de plus en plus à devenir exact, précis et ressemblant. C'est ce réalisme qui fait la force de l'art romain et qui l'empêche de n'être qu'une suite affadie de la décadence grecque.

Certes ces indications ne peuvent nous donner qu'une vue d'ensemble de l'art pendant la période où nous nous sommes placé en commençant. Nous n'avons peut-être que trop élargi déjà le cadre que nous nous étions fixé. Mais il est encore bien des choses qui n'y rentrent pas, et sur lesquelles nous ne trouvons pas même une indication dans l'Anthologie. Bien des tentatives, comme il s'en produit toujours dans un art qui arrive à une époque aussi avancée de son développement, nous échappent, parce qu'elles n'ont pas laissé de traces dans l'Anthologie. Tel est, pour ne citer qu'un exemple, le cas de l'école dite archaïsante, dont absolument rien dans l'Anthologie ne nous révèle l'existence, si ce n'est peut-être parfois dans la langue certaines affectations d'archaïsme. Encore ne sont-ce là que deux phénomènes parallèles, et non un effet et une cause.

Paul Vitry.

CATALOGUE DES ÉPIGRAMMES DE L'ANTHOLOGIE

Qui contiennent la description d'une œuvre d'art.

Nous suivrons, pour ce catalogue, l'ordre des sujets que nous avons adopté dans notre étude, en renvoyant aux pages où nous avons cité les principales de ces épigrammes. La p. 1 correspond à la p. 315 de la *Revue*, la p. 50 à la p. 364.

EWIRANDA

ET

LES NOMS DE LIEU DE LA MÊME FAMILLE

A l'occasion d'un remarquable travail de M. A.-F. Lièvre[1], feu M. Julien Havet et M. Aug. Longnon ont publié en 1892, dans la *Revue archéologique*, deux articles très intéressants sur le nom de lieu gaulois *Ewiranda* et ses dérivés[2]. J'avais moi-même, en 1891, c'est-à-dire à peu près à la même époque que le savant bibliothécaire de la ville de Poitiers, signalé la valeur géographique de ce nom et le parti qu'on en peut tirer pour la détermination des limites des cités gauloises[3]. Je n'ai d'ailleurs, aucun droit à la priorité. Il y a plus de vingt ans, en effet, que M. l'abbé Voisin a appliqué avec succès cette méthode devant le Congrès archéologique de Châteauroux[4] et rappelé, sur l'autorité d'un renseignement puisé dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, ce fait si curieux s'il est exact, qu'encore aujourd'hui,

1. A.-F. Lièvre, *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde. Les limites des cités. La lieue gauloise*, Poitiers, Blay, Roy et Cie, 1892 (extrait des *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1891); 2e édition, Niort, L. Clouzot, 1893.

2. *Revue archéologique*, IIIe série, t. XX, p. 170 et 281.

3. *Observations sur la recherche des limites des cités gauloises*, dans le *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 77, séance du 12 mai 1891, et tirage à part, Montbrison, E. Brassart, 1891.

4. *Topographie et monuments gallo-romains de l'arrondissement du Blanc*, dans le *Congrès archéologique de France*, XLe session, à Châteauroux, 1873, p. 93. L'abbé Voisin, curé de Douadic (Indre), sur les confins de la Touraine et du Poitou, mort vers 1891, ne doit pas être confondu avec son homonyme et contemporain, l'abbé Voisin, du Mans, chercheur persévérant, mais dont la vive imagination et l'esprit aventureux ont souvent donné prise à de légitimes critiques.

dans le patois bas-poitevin, *ingrandes* veut dire limite, frontière[1].

Les nouvelles recherches de MM. Lièvre, Havet et Longnon ont amené à un degré de probabilité très voisin de la certitude l'hypothèse que les lieux portant le nom d'*Ewiranda*, ou un nom lui étant apparenté de près, sont des points d'une ancienne frontière entre deux nations gauloises. La liste formée par eux comprend vingt-sept noms, qu'il faut porter à vingt-huit par l'adjonction de celui de l'*Aigurande*, affluent de droite de la Charente et limite des diocèses de Saintes et d'Angoulême, cité par M. Lièvre, p. 10 de la deuxième édition de son mémoire; mais, comme l'a fait observer avec raison M. Longnon, le dépouillement général des noms de lieu du territoire français n'est pas assez avancé pour qu'elle doive être tenue pour complète. C'est à titre de contribution à ce petit *Corpus*, que je vais signaler un certain nombre d'autres lieux qui semblent y pouvoir prendre place.

Je rectifierai au préalable une erreur du *Dictionnaire des Postes* concernant un lieu déjà cité, *Guirande* (Loire). Cet écart n'a pas cessé d'appartenir à la commune des Salles, à laquelle l'attribue la carte de l'État-major. Guirande, qui paraît avoir aussi porté le nom d'*Egarande*[2], est situé à 400 mètres à peine de l'ancienne limite des diocèses de Lyon et de Clermont. A la limite même existe un rocher remarquable connu sous le nom de *Pierre de la*

1. Cette signification avait déjà été nettement indiquée en 1864 au Congrès archéologique de Fontenay par M. Cardin, de Poitiers, en réponse à cette question du programme : *Est-il resté dans le patois bas-poitevin beaucoup de mots d'origine celtique? Dresser la liste des noms de lieu qui ont la même origine et déterminer leur signification.* « M. Cardin, dit le compte rendu des séances, p. 58, fait remarquer qu'il existe un grand nombre de mots celtiques dans l'idiome de notre pays... Il cite comme exemple le mot *Ingrande* qui signifie point extrême de frontières, borne; d'où l'on doit conclure que la présence de ce mot dans un lieu devait indiquer une limite de peuplade gauloise avant l'arrivée de César. »

2. Chaverondier, *Inventaire sommaire des archives de la Loire*, t. II, p. 78 et 79, B. 1844. Nominations de forestier et de sergent en la châtellenie de Cervière, en remplacement de feu Bonnet de Gurande, de Guirande ou d'Egarande, 1453, 1455.

Mule et sur lequel reposait encore, il y a une trentaine d'années, une énorme pierre de plus d'un mètre d'épaisseur, dont la surface supérieure, presque horizontale, présentait une cavité profonde de 0m,25 à 0m,30 reproduisant la forme presque exacte du corps humain. On distinguait très nettement les contours de la tête, la saillie des coudes, l'empreinte du talon et de la plante des pieds. Bien que cette excavation ne fût probablement qu'un jeu de la nature dû à la désagrégation d'un noyau granitique, comme les rochers des environs en offrent de nombreux exemples, il n'est pas interdit de présumer que la main de l'homme était, à une époque ancienne, intervenue pour la régulariser. A côté et au-dessous de ce monolithe, le rocher de support était creusé d'autres cuvettes où l'on croyait voir la place d'un taureau et d'autres animaux. Tout cet appareil passait pour avoir servi à des sacrifices en temps de calamité publique. Il semble résulter d'anciens registres terriers que le rocher de la Mule s'appelait autrefois la *Pierre de Saint-Martin* et, selon une autre tradition recueillie dans le pays, on y déposait les enfants morts sans baptême, dans l'espérance qu'ils reprendraient assez de vie pour recevoir ce sacrement[1]. J'ai eu le plaisir de signaler à M. Bulliot ce curieux monument qui a malheureusement été détruit en partie par des carriers[2]. On ne peut se défendre de la pensée qu'il avait été jadis consacré par la religion des limites et sa situation dans le voisinage immédiat de Guirande m'a paru un fait utile à constater.

Une autre observation est relative à Aiguerande (Rhône) et Iguerande (Saône-et-Loire), notés comme occupant, ce qui est exact, des points situés à proximité de la frontière du diocèse de Mâcon. Ce diocèse démembré, semble-t-il, de ceux de Lyon et d'Autun est d'une formation trop tardive (il ne possède pas d'attestation antérieure au VIe siècle), pour qu'il n'y ait pas sujet de

1. Renseignements obligeamment pris à ma demande par M. le chanoine Vial, archiprêtre de Saint-Georges en Cousan, ancien curé de Cervière.
2. J.-G. Bulliot et F. Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen*, p. 33.

douter que, lors de sa création, la langue gauloise eût conservé assez d'autorité pour imposer un nom à ses limites : celui de *Fines* aurait sans doute été préféré. J'ai exprimé l'opinion que les lieux en question marquent la frontière primitive, entre Loire et Saône, des cités éduenne et ségusiave[1].

Voici maintenant les noms qu'on peut, à ma connaissance, ajouter aux vingt-huit relevés par MM. Lièvre, Havet et Longnon[2].

29. — *Ewerranda* (Aube), lieu ou plutôt, ce semble, ruisseau, nommé dans un aveu fait en 1210 à l'église de Lyon par Gautier, comte de Brienne[3]. Le nom d'*Ewerranda* manque dans le *Dictionnaire topographique* de MM. Boutiot et Sicard, et le texte où il figure sera plus utilement commenté par les érudits champenois que par moi. J'observe seulement que le ruisseau d'*Ewerranda* servait de limite à une forêt située à proximité de Piney, probablement dans le canton appelé aujourd'hui forêt du *Grand-Orient*, c'est-à-dire sur la frontière des diocèses de Troyes et de Langres ou des Tricasses et des Lingons.

1. *Observations sur la recherche des limites des cités gauloises*, p. 5.

2. Il n'est pas inutile de reproduire ici la liste de ces vingt-huit noms. Ce sont : 1° *Ingrande* (Maine-et-Loire) ; 2° *Ingrande* (Indre-et-Loire); 3° *Ingrande* (Vienne) ; 4° *Ingrandes* (Indre) ; 5° *Ingrandes* (Vendée) ; 6° *Ingrande* (Mayenne) ; 7° *Ingrandes* (Indre-et-Loire) ; 8° *Ingrandes* (Maine-et-Loire) ; 9° *Ingrannes* (Loiret) ; 10° *Aigurande* (Indre) ; 11° *Eygurande* (Corrèze) ; 12° *Eygurande* (Dordogne) ; 13° *Aiguerande* (Rhône) ; 14° *Égarande* (Loire) ; 15° *Iguerande* (Saône-et-Loire) ; 16° *Ygrande* (Allier) ; 17° *Yvrandes* (Orne) ; 18° *La Délivrande* (Calvados) ; 19° *Ingrande* (Indre-et-Loire) ; 20° *Ingrande* (Sarthe) ; 21° *Ingrande*, ruisseau (Mayenne) ; 22° *Les Guirandes* (Charente) ; 23° *Guirande* (Gironde) ; 24° *Guirande* (Loire) ; 25° *Guirande* (Lot) ; 26° *Guirande*, ruisseau (Deux-Sèvres) ; 27° *Guérande* (Loire-Inférieure) ; 28° *L'Aigurande*, ruisseau (Charente).

3. « Hec sunt divisiones chasamenti quod ego Gauterius, comes Brene, teneo a Lugdunensi ecclesia :... nemus scilicet quod incipit a stagno Bevrone et porrigitur versus meridiem usque ad Ausum, et ab eo loco procedit, superando Ausum, usque ad Revrant, et inde similiter, superando Revrant, protenditur usque ad Mesnil Renodi, et inde procedens extenditur ad viam de Frestre, inde rursus procedit per campos de Bruleur usque ab la Bevrone ; item juxta la Bevrone usque ad *Ewerrandam* ; rursus juxta *Ewerrandam* porrigitur usque ad campos de Mesnil, inde retrocedit per campos de Mesnil usque ad nemus de Rossun et nemus de Piniaco usque ad forest domini Guerrici, item inter nemus domini Guerrici et nemus de Piniaco protendit se usque ad campos de Sacrio » (M.-C.

30. — *Aiguerande*, aujourd'hui *Guirande*[1], commune d'Arfeuilles (Allier), sur la rive gauche du Barbenan, affluent de la Besbre, à plus de 10 kilomètres en dedans de l'ancien diocèse de Clermont. Celui-ci émettait à l'est, à la hauteur d'Arfeuilles, une pointe géographiquement peu explicable et qui, dépassant la ligne de partage des bassins de l'Allier et de la Loire, avait son extrémité à Vivans, tout près de ce fleuve. Ce canton dépendait-il primitivement du territoire d'un petit peuple à déterminer? représente-t-il un lambeau arraché au pays éduen ou à la Ségusiavie à une époque et dans des circonstances inconnues? Dans ce cas, il y aurait doute sur la cité à laquelle appartenait la station d'*Ariolica*, dont je pense avoir retrouvé les vestiges ensevelis sous les prairies qui bordent la petite rivière d'*Aruthe*, aujourd'hui de Berger, entre la Pacaudière et Saint-Martin-d'Estreaux : on ne pourrait l'attribuer aux Arvernes que sous certaines réserves.

31. — *Éguerande*, hameau de la commune de Chaveyriat (Ain), ainsi nommée par Cassini et *Guérandes* par l'État-major, *Yvueranda* au x[e] siècle[2], au bord d'un petit affluent de gauche de la Veyle. Ce lieu est en plein diocèse ancien de Lyon, près des confins attribués par Auguste Bernard au *pagulus Lugdunensis*, subdivision assez mal définie du grand *pagus* du même nom[3]. On

Guigue, *Cartulaire lyonnais*, n° 106, p. 146. La suite de la charte nous apprend que la population des biens tenus en fief de l'église de Lyon était d'environ 300 feux).

1. Cassini, feuille 51; Chazaud, *Diction. des lieux habités de l'Allier*. Le nom d'Aiguerande est omis sur la carte de l'État-major. Arfeuilles est connu par les souterrains nombreux et d'âge un peu incertain creusés sur son territoire. V. Francis Pérot, *Les souterrains d'Arfeuilles*, dans la *Revue bourbonnaise*, t. I, p. 310.

2. Bernard et Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 1077. Mais c'est à tort, je crois, que Ragut (*Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon*, p. 558) rapproche cet Éguerande d'un lieu d'*Emuranda* (mauvaise transcription pour *Ewiranda*) mentionné au x[e] siècle, dans la charte n° 313 du même cartulaire, comme situé *in pago Lugdunense, in finibus Podiniacense* : il s'agit sans doute dans ce texte d'Aiguerande, commune de Belleville (Rhône), le n° 13 de la liste de M. Havet, dans le voisinage de Dracé-le-Panoux, *Pudiniacus*.

3. *Cartul. de Savigny et d'Ainay*, p. 1080 et carte.

peut supposer qu'Éguerande est un point de la limite de deux petits peuples absorbés dans la cité des Ségusiaves, qui devint plus tard celle des Lyonnais. Il occupe une position intermédiaire entre celles qu'Ernest Desjardins assigne aux *Aulerci Brannovices*, au nord, et aux *Ambarri*, au sud[1]. La plupart des géographes proposent bien de placer ces derniers dans le département de l'Ain, dans l'angle formé par le Rhône et la Saône; mais le même accord n'existe pas pour les *Aulerci Brannovices*, sur l'habitat desquels on ne possède aucune indication précise, et toute conclusion les atteignant ici en particulier serait prématurée.

32. — *Égarande*, *Esgaranda* au XIVe siècle[2], commune de Rive-de-Gier (Loire), sur l'ancienne route du Rhône à la Loire par la vallée du Gier. C'est maintenant un faubourg de la ville. Ce lieu est à une distance assez considérable, 9 kilomètres à vol d'oiseau, de la limite du diocèse de Lyon qui, dans cette partie, était séparée de celui de Vienne par la haute chaîne du Pilat. Le champ est ouvert aux conjectures. Je me contenterai de rappeler que, sur un projet de carte des immigrations étrangères dans la région lyonnaise, dressé il y a quelques années par M. André Steyert, le massif entier du Pilat, entre le Gier au nord et le Rhône à l'est, est assigné à un peuple indéterminé, distinct des Ségusiaves et des Allobroges; j'ignore quelles raisons ont conduit cet érudit confrère à en admettre l'existence.

33. — *Arguerande*, commune d'Izon (Gironde), entre Bordeaux et Libourne, dans l'Entre-Deux-Mers. Ce nom a une telle ressemblance avec celui d'Aiguerande, qu'il est difficile de ne pas le regarder comme en étant une déformation. Mais le lieu auquel il s'applique est placé fort avant dans le diocèse de Bordeaux. Si donc il représente une ancienne limite, ce ne peut être que celle d'un petit peuple aquitain annexé de bonne heure aux *Bituriges Vivisci*.

1. *Géographie de la Gaule*, t. II, pl. V.
2. M.-C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais*, etc., *déterminées par les hôpitaux du moyen âge*, note 330. L'État-major orthographie fautivement *Egarance*.

34. — *Guérande* ou *la Guérande* (pour l'*Aguérande* ?), *Guiérande* sur la carte de Cassini, lieu détruit, commune d'Ervy (Aube)[1]. Ervy est situé sur la rive droite de l'Armance, à l'extrême limite de l'ancien diocèse de Sens, que cette rivière séparait du diocèse de Langres.

35. — *Guérande*, hameau partagé entre Foulbec et Saint-Sulpice-de-Gribouville (Eure)[2]. Ces deux paroisses de l'ancien diocèse de Lisieux sont riveraines de la Rille, qui séparait ce diocèse de celui de Rouen ou les *Lexovii* des *Veliocasses*.

36.—*La Guérande*, ruisseau, commune de Vélines (Dordogne)[3], près des confins des diocèses de Périgueux et de Bordeaux ou des *Petrocorii* et des *Bituriges Vivisci*.

37. — *Géorand*, ancien château, commune du Cros de Géorand (Ardèche). Ce lieu s'appelait autrefois *Guirando*, nom dans lequel l'*o* atone méridional remplace l'*e* muet du français Guirande[4]. Le cas de Géorand est curieux et rappelle celui d'Aiguerande (Allier), n° 30. Par une anomalie bizarre, les sources de la Loire, dont il est peu éloigné, appartenaient au diocèse de Viviers et appartiennent encore au département de l'Ardèche; mais il n'est pas impossible qu'à l'origine le domaine des Vellaves se soit étendu sur la vallée entière et que leur frontière ait coïncidé avec la ligne séparative des bassins de l'Océan et de la Méditerranée. Le nom de Géorand serait un souvenir de cet ancien état de choses.

38. — *Guérande*, hameau, *Guérand*, ruisseau de la commune de Ménéac (Morbihan)[5]. Ce lieu, qui ne paraît correspondre à aucune limite diocésaine, est situé à l'intérieur du territoire communément attribué aux *Curiosolitæ*. Je ne me sens pas en mesure de proposer à son sujet aucune conjecture. La cité des *Curiosolitæ* paraît avoir disparu de bonne heure et il règne une

1. Boutiot et Sicard, *Diction. topogr. de l'Aube.*
2. De Blosseville, *Diction. topogr. de l'Eure.*
3. De Gourgues, *Diction. topogr. de la Dordogne.*
4. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n°s 1037, 1318, 3519.
5. Rosensweig, *Diction. topogr. du Morbihan.*

certaine incertitude sur l'habitat des peuples qui occupaient cette région de la Gaule.

39. — *La Guérande*, commune de Hénan-Bihen (Côtes-du-Nord), est aussi un lieu situé à l'intérieur du territoire présumé des *Curiosolitæ* et je m'abstiendrai pareillement de toute hypothèse sur la frontière à laquelle il a pu appartenir, étant admis, bien entendu, que son nom n'est pas une déviation moderne d'un vocable étranger à la famille de ceux que nous étudions.

40. — *Évran* (Côtes-du-Nord). En revanche, le nom d'Évran, même département, semble devoir y prendre place, bien qu'il se présente à nous amputé de sa syllabe finale. Évran est situé à la limite extrême de la cité des *Redones* et il est identifié par M. Longnon au *Fines* de l'Itinéraire d'Antonin[1]. Or *Fines* paraît bien être l'équivalent latin du gaulois *Ewiranda*. Celui-ci sera devenu *Evrande* et, par apocope, *Évran*.

41. — *Guérand*, *Champ-Guérand*, bois, commune de Montiers-sur-Saulx, forêt d'Argonne (Meuse)[2]. Ce nom, comme le précédent et comme celui de Géorand (n° 37), apparaît dépouillé de la désinence féminine commune à l'immense majorité de ceux relevés jusqu'ici. Sa forme ancienne m'est inconnue. Sous le bénéfice de cette double observation, je crois pouvoir l'introduire dans la liste, Montiers-sur-Saulx étant une paroisse frontière de l'ancien diocèse de Toul représentant la cité des *Leuci*, sur les confins de l'ancien diocèse de Châlons représentant celle des *Catalauni*.

42. — *Guérande*, commune de Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure). Ce lieu ne coïncide avec aucune limite de diocèses, non plus que *Guérande*, chef-lieu de canton du même département (n° 27), sur lequel M. Longnon garde une prudente réserve que je ne puis mieux faire que d'imiter. Guérande est situé au midi de la Loire, dans l'ancien diocèse de Poitiers, que ce fleuve séparait de celui de Nantes. Si le lieu et le nom sont anciens, on pour-

1. *Atlas historique de la France*, p. 28.
2. Liénard, *Diction. topogr. de la Meuse*.

rait supposer qu'ils marquent la limite entre les Pictons proprement dits et les Lémovices armoricains, peuple que MM. Deloche et Longnon conjecturent avoir occupé la partie du diocèse de Poitiers comprise entre la mer et le cours inférieur de la Loire[1].

43. — *Les Guirandes*, commune de Perreux (Yonne). Ce lieu est en plein diocèse de Sens, à une quinzaine de kilomètres de celui d'Auxerre, dont plusieurs paroisses le séparent. Il est cependant possible que son nom demeure comme témoignage d'une très ancienne démarcation territoriale. C'est à peu près dans cette région de la Gaule que quelques érudits soupçonnent l'existence des *Aulerci Brannovices* que d'autres, à la vérité, placent ailleurs (v. n° 31) : s'agirait-il d'un point de la frontière septentrionale de ce peuple ?

44. — *La Goirandie*, commune de Massignac (Charente). Je présume, sans pouvoir l'affirmer, faute de connaître la prononciation locale, que cette orthographe toute française empruntée au *Dictionnaire des Postes* cache le nom de *la Guérandi*, *i* final atone. Quoi qu'il en soit, je constate que Massignac est sur les confins des diocèses d'Angoulême et de Limoges.

45. — *La Goirandie*, commune de Badefols d'Ans (Dordogne), donne lieu à la même observation. Badefols est sur la limite extrême des diocèses de Périgueux et de Limoges.

46. — *La Guiranne*, commune de Solliès-Pont (Var)? Je ne cite pas sans hésiter ce nom, dont la désinence peut être regardée comme ayant subi le même accident que celle d'*Ingrannes*, le n° 9 de M. Havet. Nous sommes hors de la région où les termes géographiques apparentés à *Ewiranda* semblent se recontrer d'une manière à peu près exclusive, et je ne connais pas la forme ancienne de celui-ci. La Guiranne est au milieu de l'ancien diocèse de Toulon. Si vraiment il y a eu là une frontière, on pourrait penser à celle séparant les *Segobrigii* des *Camatullici*. Mais tout cela est fort incertain et si je mets La Guiranne en ligne, avec un signe de doute, c'est pour échapper au reproche de n'em-

1. *Atlas historique de la France*, p. 10.

ployer que les vocables dont il est possible de tirer parti, à raison du site des lieux qui les portent, pour justifier la signification attribuée au mot *Ewiranda*, et de négliger volontairement les autres.

J'arrête ici cette liste, à laquelle je pourrais ajouter encore quelques noms, mais d'une filiation trop douteuse pour que, malgré certaines coïncidences géographiques assez remarquables, ils puissent être rattachés aux precédents avec certitude ; sur un terrain aussi peu connu, on ne doit s'avancer qu'avec une extrême prudence[1].

Je ne doute pas d'ailleurs que de nouvelles recherches entreprises simultanément sur divers points de la France n'amènent la découverte d'un certain nombre d'autres noms de lieu rentrant sans conteste dans ceux du type étudié.

Parmi ceux catalogués jusqu'à présent, deux sur trois environ appartiennent à des lieux situés sur les limites connues de diocèses et de peuples anciens. C'est une proportion considérable ; elle deviendra tout à fait probante, si l'on veut bien remarquer que le nombre des paroisses situées au dedans d'un diocèse est de beaucoup supérieur à celui des paroisses frontières. Il en ressort avec évidence que la distribution des noms de lieu qui nous occupent, de préférence le long des limites diocésaines, n'est pas un effet du hasard et qu'il y a entre ces noms et ces limites une relation formelle. Tout donc tend à confirmer la loi posée par MM. Havet et Longnon. Dès lors, il doit être permis de l'étendre même aux noms qui lui sont en apparence réfractaires et de voir dans la plupart de ceux-ci un souvenir de très anciennes frontières correspondant soit à la délimitation primitive des cités

1. Il convient notamment de se tenir en garde contre les dérivés possibles de *guaranda*, *guarenda*, garenne, réserve de chasse (v. Ducange). Je n'oserais assurer que quelques-uns des *Guérande* allégués ne reconnaissent pas cette étymologie.

Un document cité par M. le vicomte O. de Poli (*Histoire généalogique des Courtin*, p. 56) mentionne une terre et seigneurie d'*Ingrande*, « près de Blois », qui aurait été donnée en 1505 par la reine Claude à Julien Baugé, son apothicaire. J'ignore où ce lieu est situé.

qui ont survécu à l'indépendance gauloise, soit au territoire des petits peuples qui leur furent annexés vers le temps d'Auguste. De beaucoup de ces peuples il ne reste guère que le nom et tout espoir pouvait sembler perdu d'assigner même approximativement les bornes du pays où ils étaient cantonnés. Un nouveau moyen s'offre d'aborder ce difficile problème, et ainsi ce qui était une méthode de vérification devient une méthode d'invention.

Vincent Durand.

RECUEIL

DES

CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite*[1].)

VII. — MÉDECINS-OCULISTES.

1° *Médecins-oculistes dont les noms sont connus par des cachets*[2].

NOMS	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
M. A..... C.....	Bayeux.	26.
Ablaptus (voy. *Martinius*).		
C. ACHILLEIUS.	Amiens.	4.
AELIUS Theophiles.	Sienne?	173.
AELIUS Fotinus.	Inconnue.	124.
AELIUS Tryfon.	Collanges.	50.
AGATHO (voy. *Fanius*).		
Cn. ALBINIUS Natalis.	Reims.	139.
Q. ALBIUS Vitalio.	Vertault.	182.
ALBUCIUS.	Naix.	105.
Alexander (voy. *Luccius*).		
C. ALIENIUS Maturus.	Clermont-Ferrand.	47.
Q. ALLIUS Threptus.	Amiens.	5.
Amandio (voy. *Vitalius*).		
Amandus (voy. *Asuetinius*).		
Amandus (voy. *Valerius*).		

1. Voir les numéros de mai-juin, juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1893, janvier-février et mars-avril 1894.
2. Une liste très complète et très utile des médecins-oculistes romains a déjà été donnée par M. Salomon Reinach dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XI, 1888, p. 254 et suivantes.

NOMS.	PROVENANCES DES CACHES.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Andronus.	Inconnue.	125.
C. ANNIUS Censorinus.	Bavai.	17.
T. ANTISTIUS Omullus.	Mandeure.	94.
T. ANTONIUS?	Littleborough.	84.
Sex. ANTONIUS Attalus.	St-Etienne-le-Molard.	163.
L. ANTONIUS Epitectus.	Bavai.	18.
ANTONIUS Secundus.	Bitburg.	34.
Apolaustus.	Amiens.	6.
Apollinaris.	Wiesbaden.	189.
Apollinaris (voy. *Claudius*).		
Ariovistus (voy. *Vindacius*).		
Aristio? (voy. *Julius*).		
C. ASUETINIUS Amandus.	Lambèse.	78.
L. ASUETINIUS Severus.	Reims.	140
Atilianus (voy. *Julius*).		
Attalus (voy. *Antonius*).		
Attalus (voy. *Julius*).		
C. ATTICIUS Latinus.	Beaune.	27.
T. ATTIUS Divixtus.	Karlsburg.	16.
C. ATTIUS Victorinus.	Trèves.	180
Aurelianus (voy. *Sollius*).		
Balbinus (voy. *Tittius*).		
Barbarus (voy. *Silius*).		
Basileus (voy. *Latinius*).		
Basilius (voy. *Flavius*).		
Blandus (voy. *Cintusminius*).		
C..... (voy. *A*...).		
M. C..... Celsinus.	Saint-Chéron.	161.
T. C..... Philumenus.	Thouri.	177.
M. C..... Rectus.	Fontaine-en Sologne.	64.
C. CAE.... Catodus.	Brumath.	41.
L. CAEMIUS Paternus.	Lyon.	88.
Calenus (voy. *Po*...).		
Callistus (voy. *Julius*).		
Campanus.	Sens.	169.
Candidus.	Yorck.	193.
C. CAP..... Sabinianus.	Inconnue.	66.
Q. CARMINIUS Quintilianus.	Saint-Marcoulf.	164.
—	Mayence.	100.
—	Gotha.	68.
Carpus (voy. *Virius*).		
C. CASSIUS Censor.	Lavigny.	79.

NOMS.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
CASSIUS Jucundus.	Reims.	141.
M. CASSIUS Marcianus.	Rouen.	157.
Catodus (voy. *Cae* ..).		
Catulus (voy. *Marcius*).		
Celsinus (voy. *C*..).		
Censor (voy. *Cassius*).		
Censorinus (voy. *Annius*).		
Charito (voy. *Julius*).		
C. CINTUSMINIUS Blandus.	Lyon?	89.
C. CISPIUS Siacus?	Vichy.	184.
Clarus (voy. *Julius*).		
CLAUDII.	Nimes.	118.
T. CLAUDIUS Apollinaris.	Gotha.	68
T. CLAUDIUS Esychus.	Vézenobres.	183.
CLAUDIUS Fidus.	Bavai.	19.
C. CLAUDIUS Immunis.	Mandeure.	95.
CLAUDIUS Isidorus.	Bavai.	19.
L. CLAUDIUS Martinus.	Naix.	106.
M. CLAUDIUS Martinus.	Reims.	142.
T. CLAUDIUS Messor?	Wrocester.	192.
T. CLAUDIUS Messor.	Famars.	62.
T. CLAUDIUS Onesiphorus.	Arbois.	10.
C. CLAUDIUS Primus.	Cessey-sur-Tille.	45.
Cletus (voy. *Duronius*).		
P. CLOD.....	Londres.	85.
Cor.....	Thérouanne.	176.
Cosmus.	Arles.	12.
Cotta (voy. *Fulvius*).		
Crescens (voy. *Vitellius*).		
Deciminus (voy. *Ulpius*).		
DECIMIUS Flavianus.	Paris.	126.
C. Dedemo.	Nuits.	36.
Diodotus (voy. *Pomp*...).		
Dionysodorus (voy. *Julius*).		
Dionysus (voy. *Lucius*).		
Divixtus (voy. *Attius*).		
Docilas (voy. *Julius*).		
C. DOMITIUS Magnus.	Dourdan.	59.
C. DURONIUS Cletus.	Saint-Rémy.	Vases, n° 9.
Enimus	Besançon.	29.
EPRIUS Facundus.	Rome.	156.
Esychus (voy. *Claudius*).		
Evelpistus.	Seppois-le-Haut.	172.

NOMS.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Eugenius.	Trèves.	179.
Eutyches.	Fontaine-Valmont.	65.
Facilis (voy. *Helius*).		
Facundus (voy. *Eprius*).		
L. Fanius Agatho.	Sainte-Colombe.	162.
Felicianus (voy. *Julius*).		
Felix.	Sens.	170.
Ferox.	Lyon et Reims.	90 et 143.
Fidus (voy. *Claudius*).		
Filonianus (voy. *Marcius*).		
Firmianus (voy. *Hirrius*).		
C. Firmius Severus.	Reims.	144.
Flavianus (voy. *Decimius*).		
Sex. Flavius Basilius.	Merdrignac.	102.
P. Flavius Martialis.	Savigny.	166.
T. Flavius Respectus.	Worms.	191.
Flavius Secundus.	Saint-Albans.	159.
Flavius Theo.	Paris.	127.
Florentinus (voy. *Tarquinius*).		
Florus (voy. *Julius*).		
Fotinus (voy. *Aelius*).		
Fronimus (voy. *Lollius*).		
P. Fulvius Cotta.	Autun.	14.
C. Fuscianius Justus.	Compiègne.	52.
D. Gallius Sestus.	Reims.	145.
L. Gavius Epaphroditus.	Nyons.	121.
Gentianus.	Reims.	146.
Glyptus.	Naix.	108.
Gracilis (voy. *Pal...*).		
Graecinus (voy. *Pompeius*).		
Heliodorus (voy. *Varius*).		
Helius (voy. *Junius*).		
Helius (voy. *M...*).		
P. Helius Facilis.	Vienne (Isère).	186.
Heracles (voy. *Ulpius*).		
Herasistratus (voy. *Vicellius*).		
Hermes? (voy. *R...*).		
Hermidius (voy. *Sollius*).		
Herophilus.		
Hirpidius Polytimus.	Lyon.	91.
Hirrius Firmianus.	Reims.	140.

NOMS	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Hypnus (voy. *Sulpicius*).		
Idoneus.	Alise-Sainte-Reine.	1.
Immunis (voy. *Claudius*).		
Isadelfus.	Bavai.	21.
Isidorus (voy. *Claudius*).		
Januarius.	Reims.	147.
Jason.	Tarente.	Vases, n° 1.
Jucundus (voy. *Cassius*).		
Jucundus (voy. *Julius*).		
JULIUS (ou *Jullus*).	Beaune.	27.
JULIUS.	Bagnols.	15.
JULIUS.	Périgueux.	131.
T. JULIUS.	Wiesbaden.	189.
L. JULIUS Amandus.	Bavai.	23.
C. JULIUS Aristio.	Lillebonne.	81.
C. JULIUS Atilianus.	Perpézac-le-Noir.	133.
T. JULIUS Attalus.	Inconnue.	128.
C. JULIUS Callistus.	Charbonnier.	43.
M. JULIUS Charito.	Dijon.	58.
T. JULIUS Clarus.	Lillebonne.	82.
C. JULIUS Dionysodorus.	Vérone.	181.
L. JULIUS Docilas.	Besançon.	30.
M. JULIUS Felicianus.	Lillebonne.	83.
C. JULIUS Florus.	Bavai.	20.
JULIUS Jucundus.	Lydney.	87.
L. JULIUS Juvenis.	Saint-Albans.	159.
C. JULIUS Libycus.	Cessey-sur-Tille.	45.
C. JULIUS Lunaris.	Lyon.	92.
Q. JULIUS Murranus.	Colchester.	48.
C. JULIUS Musicus.	Worms.	191.
L. JULIUS Proculus.	Néris.	115.
M. JULIUS Sabinus.	Contines.	54.
M. JULIUS Satyrus.	En Angleterre.	8.
Sex. JULIUS Sedatus.	Londres.	86.
L. JULIUS Senex.	En Angleterre.	Vases, n° 6.
T. JULIUS Victor.	Danestal.	55.
T. Junianus.	Bath.	16.
Junior (voy. *Manucius*).		
JUNIUS Helius.	Brumath.	41.
L. JUNIUS Macrinus.	Heerlen.	70.
L. JUNIUS Philinus.	Naix.	109.
JUNIUS Taurus.	Naix.	110 et 111.
Q. JUNIUS Taurus.	Naix.	106, 112, 113 & 114.

NOMS.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Juvenalis.	Orange.	122.
Justus (voy. *Fuscianus*).		
Juvenis (voy. *Julius*).		
Juvenis (voy. *Montius*).		
M. JUVENTIUS Tutianus.	Goldenbridge.	67.
Katidianus.	Bourges.	40.
Q. L... Dionysius.	Arles.	13.
M. L... Maritumus.	Plessis-Brion.	134.
L. LATINIUS Basileus.	Rome.	154.
L. LATINIUS Quartus.	Riegel.	153.
Latinus (voy. *Atticius*).		
Latinus (voy. *Valerius*).		
Lepidus.	Saalburg.	158.
Libycus (voy. *Julius*).		
T. LOLLIUS Fronimus.	Carbec-Grestain.	42.
C. LUC... Sabinus.	Besançon.	31.
C. LUCCIUS Alexander.	Maestricht.	93.
Lunaris (voy. *Julius*).		
M..... (voy. *Claudius*).		
C. M..... Helius.	Poitiers.	135.
L. M..... Memorialis.	Ratisbonne.	137.
Macrinus (voy. *Junius*).		
Q. MAETIUS Threptus.	Bavai.	22.
Magillius.	Reims.	148.
Magnus (voy. *Domitius*).		
C. MANUCIUS Junior.	Metz.	103.
Marcellinus.	Condé-sur-Iton.	53.
—	Amiens.	7.
—	Reims.	146 et 149 *a*.
Marcellus (voy. *Munatius*).		
Marcianus.	Erdarbeiten.	61.
Marcianus (voy. *Cassius*).		
Marcianus (voy. *Sextius*).		
MARCIUS.	La Hérie.	71.
D. MARCIUS.	Sienne?	174.
MARCIUS Catulus.	Wiesbaden.	189.
MARCIUS Filonianus.	Reims.	142.
Maritumus (voy. *Lucius*).		
Maritumus.	Bourg.	39.
Sex. MARTINIUS Ablaptus.	Vieux.	187.
Martinus (voy. *Claudius*).		
T. MARTIUS Servandus.	Wiesbaden.	189.
Matidianus (voy. *Senius*).		

NOMS.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au RECUEIL PRÉSENT.
Maturus (voy. *Alienius*).		
Memorialis (voy. *M...*).		
Menander (voy. *Saccius*).		
M. MESSIUS Orgilus.	Selongey.	167
Messor (voy. *Claudius*).		
Minervalis.	Cirencestor.	46.
C. MONTIUS Juvenis.	Erdarbeiten.	61.
MUNATIUS Marcellus.	Senlis.	168.
MUNATIUS Tacitus.	Nimes.	119
Murranus (voy. *Julius*).		
Musicus (voy. *Julius*).		
NATALINIUS Victorinus.	Vienne (Autriche).	285.
Natalis (voy. *Albinius*).		
Nigrinus (voy. *Pompeius*).		
Onesiphorus (v. *Claudius*).		
Orgilus (voy. *Messius*).		
L. P..... Villanus.	Metz.	104.
C. PAL..... Gracilis.	Leicester.	80.
Paternus (voy. *Caemius*).		
Paternus (voy. *Terentius*).		
Paulinus.	Inconnue.	129.
Philinus (voy. *Junius*).		
Philumenus (voy. *T.....*).		
Phronimus.	Iéna.	73.
Sex. Pientius Superstes.	Bavai.	23.
Plotinus (voy. *Ru...*).		
Sex. Po..... Calenus.	Beauvais.	28.
Sex. POLLENIUS Sollemnis.	Saint-Privat d'Allier.	165.
Polytimus (voy. *Hirpidius*).		
Pompeanus.	Nimes.	119.
L. POMPEIUS Nigrinus.	Alluy.	3.
Q. POMPEIUS Diodotus.	Mayence.	101.
Q. POMPEIUS Graecinus.	Dalheim.	56.
—	Ratisbonne.	138.
Primus (voy. *Claudius*).		
Proclianus.	Bougnenais.	38.
Proculus.	Néris.	116.
Proculus (voy. *Julius*).		
Quartus (voy. *Latinius*).		
Quintilianus (v. *Carminius*).		
Rectus (voy. *Claudius*).		
Reginus (ou REGINIUS).	Alleriot.	2.
Respectus (voy. *Flavius*).		

NOMS.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Sex. R.... Hermes.	Rome?	155.
Romanus (ou ROMANIUS).	Bavai.	24.
C. ROMANIUS Stephanus.	Villefranche.	188.
Sex. ROMANIUS Symforus.	Saint-Aubin.	160.
Rufinus.	Pérouse.	132.
C. RU..... Plotinus.	Reims.	150.
Sabinianus (voy. *Cap...*).		
Sabinianus (voy. *Sat...*).		
Sabinus.	Charbonnier.	44.
Sabinus (voy. *Luc...*).		
L. SACCIUS Menander.	Besançon.	32.
SAMB...	Fermo.	63.
Sanctus (voy. *Urbicius*).		
SAT... (ou STAT...) Sabinianus.	Besançon	33.
Satyrus (voy. *Julius*).		
Secundus (voy. *Antonius*).		
Secundus (voy. *Flavius*).		
Sedatus (voy. *Julius*).		
Sedulus (voy. *Valerius*).		
Senex (voy. *Julius*).		
SENIUS Matidianus.	Compiègne.	52.
C. SENT...	Périgueux.	131.
SENNIUS Virilis.	Orléans.	123.
SEPTIMIUS Soterichianus.	Nuits.	37.
Servandus (voy. *Martius*).		
Sestus (voy. *Gallius*).		
SEVERIUS Stefanus.	Sienne?	174.
Severus (voy. *Asuetinius*).		
Severus (voy. *Firmius*).		
L. SEXTIUS Marcianus.	Ingweiler.	74.
Sextus (voy. *Valerius*).		
L. *Silius* Barbarus.	Bavai.	20.
Sollemnis (voy. *Po...*).		
SOLLIUS Aurelianus.	Reims.	151.
SOLLIUS Hermidius.	Senlis.	168.
Soterichianus (voy. *Septimius*).		
Stefanus (voy. *Severius*).		
Stephanus (v. *Romanius*).		
C. SULPICIUS Hypnus.	Mandeure.	96.
Superstes (voy. *Pientius*).		
Symforus (voy. *Romanius*).		

NOMS.	PROVENANCES DES CACHETS.	NUMÉROS au PRÉSENT RECUEIL.
Tacitus (voy. *Munatius*).		
M. Tarquinius Florentinus.	Bavai.	25.
Taurus (voy. *Junius*).		
L. Terentius Paternus.	Entrains.	60.
Theo (voy. *Flavius*).		
Theophiles (voy. *Aelius*).		
Threptus (voy. *Allius*).		
Titius (ou Titus).	Houtain-l'Évêque.	72.
C. Tittius Balbinus.	Martres d'Artières.	99.
Tryfon (voy. *Aelius*).		
Tulius.	Inconnue.	Tablettes, n° 9.
Tutianus (voy. *Juventius*).		
C. Ulpius Deciminus.	Colchester.	49.
M. Ulpius Heracles.	Nimègue.	117.
—	Winseling.	190.
M. Urbicius Sanctus.	Mandeure.	97 et 98.
Valentinus (voy. *Valerius*).		
C. Valerius? Aur...	Naix.	107.
C. Valerius Amandus.	The Ballast-Hole.	175.
L. Valerius Latinus.	Tranent.	178
M. Valerius Sedulus.	Montcy-Saint-Pierre.	104 *bis* [1].
Q. Valerius Sextus.	Daspich.	57.
C. Valerius Valentinus.	The Ballast-Hole.	175.
L. Varius Heliodorus.	Inconnue	130.
C. Vassilius.	Clermont-Ferrand.	47.
M. Vicellius Herasistratus.	La Hérie.	71.
Victor.	Bavai.	17.
Victorinus (voy. *Cattius*).		
Victorinus (v. *Natalinius*).		
Villanus (voy. *P...*).		
T. Vindacius Ariovistus.	Kenchester.	77.
Virilis (voy. *Sennius*).		
L. Virius Carpus.	Riegel.	153.
Vitalio.	Bourges.	40.
Vitalio (voy. *Albius*).		
Q. Vitalius Amandio.	Daspich.	57.
M. Vitellius Crescens.	En Angleterre.	9.
P. Vindex.	Bordeaux.	35.

1. Voy. aux Additions et corrections.

2° *Médecins-oculistes dont les noms sont connus par des inscriptions autres que celles des cachets.*

NOMS	PROVENANCES des INSCRIPTIONS.	RÉFÉRENCES.
P. Attius Atimetus.	Rome.	Grüter, p. DLXXXI-3
Ti. Aug. Caes. serv., Celadianus.	—	*Id.*, p. MDXI-6.
Ti. Claudius.	—	Muratori, *Thes.*, p. DXCV.
Q. Clodius, Q. l., Niger.	Vicence.	*C. I. L.*, t. III, n° 3156.
Q. Coelius, Q. l., Nicomedes	Rome.	Grüter, p. CCCCXVI-8
P. Coelius, P. l., Philogenes.	—	Muratori, *Thes.*, p. DXCIX-4.
P. Decimius, P. l., Eros.	Assise.	Grüter, p. CCCC-7.
Cn. Domitius Demetrius.	Rome.	Fabretti, *Inscrip. ant.*, p. 300.
M. Geminius, M. l., Felix.	—	*Bullettino della Comm. arch. munic.*, 1880, p. 73.
Cn. Helvius, Cn. l., Jolla.	Gaëte.	Mommsen, *I.R.N.*, n° 4121.
Ti. Julius, Aug. l., Cytisorus.	Rome.	Muratori, *Nov. thes.*, p. DCCCCXXVII-5.
P. Julius, P. l., Dio.	Aquilée.	*C.I.L.*, t. V, n° 8320.
M. Julius Secundus.	Rome.	Muratori, *Nov. thes.*, p. DCCCCVIII-1.
M. Latinius, M. l., Hermes.	Bologne.	Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 300, n° 277.
P. Numitorius, P. l., Asclepiades.	Vérone.	*C.I.L.*, t. V, n° 3940.
Philologus.	Durazzo.	*Id.*, t. III, n° 614.
C. Rutilius Euthetus.	Rome.	Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 299, n° 255.
Silicius.	—	Muratori, *Nov. thes.*, p. DCCCCXXVII-14.
C. Terentius Asthenes.	Cherchel.	*Bull. archéol.*, 1892, p. 94.
C. Terentius Pistus.	Rome.	Ed. Brizio, *Pitture e sepolcri scoperte sull' Esquilino*, p. 35, n° 50.

(*A suivre.*)

ÉM. ESPÉRANDIEU.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1893

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis. L'origine égyptienne du culte de Déméter explique certaines parties de ces mystères que les Grecs ne comprenaient plus.

M. Boissier fait remarquer qu'il y avait d'autres cultes où le nom de la divinité était caché, par exemple le culte de la déesse Rome. Les anciens croyaient que la divinité ne devenait attentive que lorsqu'on prononçait son nom ; on cachait donc celui-ci, afin que personne ne pût obliger la déesse à parler.

M. Foucart répond que, selon la doctrine égyptienne, le nom est l'être même de la personne : la Grèce et Rome auraient emprunté cette croyance à l'Egypte.

M. Senart ajoute qu'on trouve des exemples de faits analogues dans les religions de l'Inde.

M. de La Blanchère présente à l'Académie des reproductions de douze grandes stèles du Musée du Bardo : ce sont probablement des *ex-voto* d'un culte à mystères.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1893

M. Foucart termine la lecture de son mémoire sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis.

M. Philippe Berger communique à l'Académie une inscription phénicienne, trouvée à Lapithos (Chypre), près du sanctuaire de Poseidôn Larnakios, et relative aux événements postérieurs à la conquête de l'île par Ptolémée Sôter; elle fournit l'indication d'une nouvelle ère locale, l'ère de Lapithos, dont on peut rapporter le commencement à l'année 308 où Ptolémée prit le titre de roi.

M. Héron de Villefosse, communique à l'Académie deux lettres du P. Delattre relatives à des découvertes faites à Carthage, dans une nécropole punique, voisine de l'emplacement du temple de Sérapis; l'objet le plus important de la trouvaille est un curieux masque funéraire en terre cuite.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 24 NOVEMBRE 1893

ORDRE DES LECTURES

1° Discours de M. Emile Senart, président, annonçant les prix décernés en 1893 et les sujets des prix proposés :

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Albert Dumont, membre de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel;

3° *Les premiers chrétiens et les dieux*, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie.

ANNONCE DES CONCOURS

Prix ordinaire (2,000 fr.). — L'Académie a proposé pour 1894 : « Faire l'his-

toire de la domination byzantine en Afrique, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments. L'Egypte est en dehors du programme. » — Pour 1895 : « Etude sur la chancellerie royale depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois. Les concurrents devront exposer l'organisation de cette chancellerie et faire connaître les divers fonctionnaires qui ont pris part à la rédaction et à l'expédition des actes. » — L'Académie rappelle ensuite qu'elle a prorogé à l'année 1895 : « Etude comparative du rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras. Les concurrents devront s'attacher à instituer une comparaison précise entre deux ouvrages caractéristiques de l'une et de l'autre série, et à dégager de cette étude les conclusions historiques et religieuses qui paraîtront s'en déduire. » — L'Académie propose en outre, pour 1895 : « Chercher dans les *Métamorphoses* d'Ovide ce qu'il a pris aux Grecs et comment il l'a transformé. »

Antiquités de la France. — Trois médailles de 500 francs seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés en 1892 et 1893 sur les antiquités de la France, qui auront été déposés en double exemplaire avant le 1er janvier 1894. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix de numismatique. — Le prix biennal Duchalais (800 fr.) sera décerné, en 1894, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge publié depuis 1892. — Le prix Allier de Hauteroche (800 fr.) sera décerné, en 1893, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis janvier 1893.

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire.

Prix Gobert. — Pour l'année 1894, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1893 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. Le premier prix sera décerné au travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et le second prix à celui dont le mérite en approchera le plus. Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours. Sont admis les ouvrages composés par des écrivains étrangers. Sont exclus les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1894, et ne seront pas rendus.

Prix Bordin (3,000 fr.). — L'Académie a proposé pour 1894 : « Etudier, d'après les récentes découvertes, la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe. » — Pour 1895 : « Etudier quels rapports existent entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote, soit pour les idées, soit pour le style. » — L'Académie proroge à 1896 les questions suivantes : « Etudes sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V. » — « Etude critique sur l'authenticité des documents relatifs aux emprunts des Croisés. » Elle propose en outre pour 1896 : « Etude sur les vies de saints, traduites du grec en latin jusqu'au xe siècle. »

Prix Louis Fould (5,000 fr.), pour le meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle. Ce prix sera décerné en 1894. Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés.

Prix La Fons-Mélicocq (1,800 fr.), pour le meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris). L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1896; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1893, 1894 et 1895, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 31 décembre 1895.

Prix Brunet (3,000 fr.), pour un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense. L'Académie décernera en 1894 le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernieres années, dont deux exemplaires auront été déposés.

Prix Stanislas Julien (1,500 fr.), pour le meilleur ouvrage relatif à la Chine. L'Académie décernera ce prix en 1894. Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire.

Prix Delalande-Guérineau (1,000 fr.). — L'Académie rappelle qu'elle décernera, en 1894, le prix au meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique. Sont admis au concours les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1892. Les ouvrages imprimés devront être déposés en double exemplaire.

Prix Jean Reynaud (10,000 fr.). — Ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans. L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1895.

Prix De la Grange (1,000 fr.) pour la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié. Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1894.

Fondation Garnier, pour subvenir chaque année aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie. — L'Académie disposera, en 1894 des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

Prix Loubat (3,000 fr.), pour le meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord. L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776. Ce prix sera décerné en 1895. Seront admis au concours les ouvrages publiés en langue latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1892. Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires. Le lauréat, en outre, devra en délivrer trois autres à l'Académie, l'un pour le *Columbia college* à New-York, le deuxième pour la *New-York historical Society* de la même ville, le troisième pour l'Université Catholique de Washington.

Fondation Piot. — M. Eugène Piot a légué à l'Académie la totalité de ses

biens. Les intérêts doivent être affectés chaque année à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle. — L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année sur les revenus de la fondation, un somme de 6,000 francs pour la publication d'un recueil qui portera le titre suivant : « Fondation Piot. Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. » — L'Académie disposera, en 1894, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

Fondation Joseph Saintour. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé que le prix sera décerné alternativement aux ouvrages relatifs aux trois ordres d'études de l'Académie : « Antiquité classique, Orient, Moyen âge et Renaissance ». Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés d'auteurs français. Le prix sera décerné, en 1894, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1891 ; en 1895, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1892 ; en 1896 ; au meilleur ouvrage relatif au Moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1893.

Les ouvrages imprimés devront être déposés en double exemplaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours onverts par l'Académie devront parvenir francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné. Ceux qui seront destinés au concours, pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin ; ils porteront une épigraphe ou devise, repétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition. L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut. Le même ouvrage ne pourra être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1893

M. Wallon, secrétaire perpétuel, communique les lettres de candidature à la place de membre ordinaire, laissée vacante par la mort de M. Rossignol. Les candidats sont au nombre de six : M. de Beaucourt, M. Beautemps-Beaupré, M. Cagnat, M. Collignon, M. Louis Havet, M. de Maulde. L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1893

M. Wallon, secrétaire perpétuel, communique une lettre de M. Cagnat qui retire sa candidature à la place de membre ordinaire, laissée vacante par la mort de M. Rossignol.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, écrit que cette Ecole va publier dans ses *Mélanges* la première partie d'une exploration achéologique du département de Constantine (Algérie), exécutée au printemps dernier par M. Graillot, membre de l'Ecole, assisté de M. Gsell, ancien membre de l'Ecole. Les explorateurs ont relevé au nord de Timgad, sur les hauts plateaux de l'Aurès environ 175 ruines; ils ont recueilli 140 inscriptions, dont l'une signale le concours de plusieurs groupes de population pour la construction à frais communs d'une basilique chrétienne. — M. Piacentini a découvert, dans son domaine de Prima Porta, près de Rome, une petite nécropole demi-païenne, demi-chrétienne. — M. Giacomo Lumbroso a retrouvé, parmi les papyrus gréco-égyptiens de la Vaticane, un fragment qui comble une lacune d'un papyrus du Louvre, *Iliade*, XIII, 143-150.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Rossignol. Au premier tour de scrutin, M. Louis Havet obtient 15 voix; M. Collignon, 10; M. de Beaucourt, 5; M. de Maulde, 5, et M. Beautemps-Beaupré, 2. Au second tour, M. Louis Havet est élu, par 24 voix, contre 12 données à M. Collignon et une à M. de Maulde.

M. Cailletet, membre de l'Académie des sciences, communique à l'Académie divers renseignements sur les fouilles exécutées par la Société académique de la Côte-d'Or près de Vertault. Dans les ruines d'une cité gallo-romaine, détruite par un incendie probablement vers la fin du IIIe siècle après J.-C., on a trouvé, outre une inscription, aujourd'hui conservée au Musée de Dijon, qui donne le vrai nom de cette ville : « Vertilium », divers objets de fer, de bronze, etc. dont les originaux ou les photographies sont mis sous les yeux de l'Académie. — On a signalé en outre, dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, environ 150 tombes préhistoriques.

M. Perrot annonce que M. Gauckler, directeur du Service des antiquités et des fouilles dans la régence de Tunis, a dégagé à Oudena, l'antique Uthina, plusieurs salles d'un bâtiment spacieux, probablement des thermes, pavées de mosaïques représentant des scènes de chasse et de pêche; les plus belles de ces mosaïques seront déposées au Musée du Bardo. M. Gauckler annonce aussi la découverte, à Sousse, d'un trésor de monnaies impériales romaines, et, à Bizerte, d'une très belle patère en argent damasquiné et plaqué d'or, de style grec.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une note de M. le lieutenant Perrin sur une inscription de l'an 234 mentionnant un officier de l'*ala Sebastena*, et une lettre de M. Victor Waille, professeur à l'Ecole des lettres d'Alger, sur la découverte, à Cherchel (Algérie), d'une table de jeu rectangulaire, en marbre, avec une inscription.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE

L'Académie adopte le projet, déjà adopté par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie des beaux-arts, relatif à la célébration du centenaire de la fondation de l'Institut (1895).

M. Philippe Berger communique à l'Académie la suite de son étude sur l'inscription de Lapithos dédiée à Poseidôn Larnakios ou plutôt, selon la forme primitive, Narnakios. Dans l'inscription phéniciennne qu'il rapproche de cette inscription grecque, il faut, en rétablissant une lettre et en expliquant une abréviation déjà connue, lire « Megtâr sâr Narnax ». De plus, l'éponymie de l'inscription phénicienne est celle du grand prêtre de Ptolémée Sôter; le grand prêtre de l'inscription grecque doit être le même, car il semble difficile qu'il y ait eu simultanément deux grands prêtres dans un endroit tel que Lapithos. De cette étude épigraphique et de divers rapprochements M. Berger conclut à la persistance de l'élément phénicien même dans la partie de l'île de Chypre considérée jusqu'ici comme plus particulièrement inféodée aux Grecs.

M. Clermont-Ganneau explique à l'Académie la signification d'un signe céleste qui figure sur un scarabée publié par M. Ed. Courbaud dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome, 1892; ce croissant emboîté dans un disque et placé à gauche d'une étoile représente non pas le soleil, mais la lune à une certaine époque de son cours. Le scarabée, qui représente Hercule naviguant sur un radeau soutenu par des jarres ou des outres, indique ainsi que cette navigation avait lieu pendant la nuit.

L'Académie procède à la nomination d'une commission de quatre membres pour examiner les titres des candidats aux trois places vacantes de correspondants étrangers. Sont nommés MM. Weil, Maspero, Heuzey et Schefer.

M. Salomon Reinach communique à l'Académie une étude sur les ex-voto d'Attale et le sculpteur Epigonos. Certaines comparaisons, appuyées sur un passage de Pline, amènent M. Reinach à conclure que, dans la grande composition de Pergame, Epigonos aurait représenté une Gauloise morte, avec un enfant qui cherche à lui prendre le sein, et que le prétendu Gladiateur mourant du Capitole serait un Gaulois qui lui aurait fait pendant. On aurait ainsi la restitution de l'œuvre du premier sculpteur grec qui ait représenté des Gaulois.

M. Eugène Müntz fait quelques réserves sur des points de détail de cette communication.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1893

M. Geffroy écrit que M. Milani, directeur du Musée étrusque de Florence, a signalé à l'Académie des Lincei la découverte récente de sarcophages étrusques dont les bas-reliefs représentent le jeu du kottabos avec Mercure et Carmenta aux Champs Élysées, ou la *Parca Carmentalis*. On sait que, selon la légende italique ou étrusque, Carmenta, la prophétesse arcadienne, épouse Mercure et en a pour fils Évandre. Ces représentations offrent donc un certain

intérêt pour les plus anciennes traditions sur les origines romaines. M. le professeur Pigorini, comparant entre elles deux terramares, dans la contrée de Parme et dans celle de Plaisance, y trouve de nouvelles traces de l'antique orientation étrusque. — A Salemi, entre Ségeste et Sélinonte, une fouille a mis au jour une petite église du IVe siècle et deux pavages en mosaïque, l'un avec inscriptions grecques, l'autre avec inscriptions latines, ainsi que beaucoup de petits objets funéraires.

M. Menant continue la lecture de son mémoire sur trois souverains de Chaldée antérieurs au XLe siècle avant J.-C.

M. de Mas Latrie communique une note sur les seigneurs d'Arsur, en Syrie. Une confusion s'est faite entre les villes d'Arsur et d'Azot, et tous les prétendus seigneurs d'Azot sont des seigneurs d'Arsur.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1893

L'Académie procède à la nomination de son bureau pour l'année 1894. Sont élus : MM. Paul Meyer, président; M. Maspero, vice-président.

L'Académie procède à l'élection de trois correspondants étrangers en remplacement de MM. Vasquez-Queipo, Leemans et Nauck. Sont élus : MM. Gomperz, Hamdi-Bey et Naville.

L'Académie présente, pour la chaire de langue russe de l'École des Langues orientales vivantes : en première ligne, M. Paul Boyer; en seconde ligne, M. Combes ; — pour la chaire de langue annamite de la même école : en première ligne, M. Bonnet; en seconde ligne, M. Dumoutier.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1894

M. de Vogüé communique l'estampage d'une inscription coufique gravée sur une borne milliaire au lieu dit Bab-el-Ouady, c'est-à-dire au point où la route de Jaffa à Jérusalem quitte la plaine pour entrer dans les vallées escarpées des montagnes de Juda. Cette borne, dont l'estampage a été envoyé à M. de Vogüé par le R. P. Lagrange, prieur des Dominicains de Jérusalem, est aujourd'hui déposée à la trappe d'El-Athroun. Voici la traduction de cette inscription dont le commencement a disparu dans une cassure de la pierre : « ... (cette) route... le serviteur de Dieu Abd-el-Melik, commandeur des croyants. La miséricorde de Dieu soit sur lui. D'Ilia jusqu'à ce mille (il y a) huit milles. » Abd-el-Melik est le cinquième calife ommiade (65-86 de l'hégire = 685-705 ap. J.-C.). M. Clermont-Ganneau a déjà publié une borne milliaire du même personnage, trouvée sur la route de Jéricho à Jérusalem. — On peut constater dans cette inscription la tendance, déjà signalée, des premiers califes à continuer les traditions de l'administration romaine. Le mot *Ilia* (= Jérusalem) n'est autre chose que le latin *Aelia Capitolina*, et le mot qui signifiait « mille » n'est que la transcription du latin *mille*. Il est douteux, pourtant, que le mille indiqué dans ces

deux inscriptions soit le mille romain de 1,471 mètres ; car le calcul fait sur cette base donnerait des longueurs sensiblement inférieures aux distances réelles.

M. Clermont-Ganneau fait observer que, d'après les données précises, le mille arabe serait de beaucoup plus long que le mille romain et équivaudrait à 2,466 mètres.

M. Menant présente, au nom de M. de Mély, qui les tient du général de Frésé, gouverneur d'Érivan, les photographies de six inscriptions, dont cinq assyriennes et une latine, conservée au couvent d'Estchmeatzine. L'inscription latine a déjà été publiée par M. Th. Mommsen, *C. I. L.*, III, 6052, mais d'une manière incomplète, et est renvoyée à l'examen de M. Héron de Villefosse. Les cinq inscriptions assyriennes sont confiées à M. Menant.

M. Ed. Le Blant communique à l'Académie deux inscriptions latines que lui a envoyées M. Cornillon, conservateur du Musée de Vienne (Isère), et qui ont été découvertes dans des fouilles récentes pratiquées autour de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre. Ces deux inscriptions ont été trouvées dans les sépulcres, demeurés intacts, de deux religieuses, Ananthailda et Celsa. — La première de ces inscriptions est datée du 9 mai, à la manière moderne ; on avait déjà des exemples de cette datation des années, 517, 574, 579, 618 ; celui de la religieuse de Vienne est de 509 et a donc ici le premier rang. Le nom « Ananthailda » ne figure pas dans les listes de noms publiés jusqu'ici. — La seconde inscription montre une fois de plus avec quelle inintelligence les épitaphistes copiaient les modèles dont ils faisaient usage. Celui dont s'est servi l'auteur de cette *nænia* a son type, sinon son prototype, dans le début d'une petite inscription de saint Damasse (XV). — Ces deux inscriptions sont datées de postconsulats. La raison en est qu'à Venantius et Agapitus (508 et 517) ont succédé Magnus et Importunus, nommés consuls en Orient et sans collègues en Occident. Les inscriptions de la Gaule n'ont pas encore fourni les noms de ces deux personnages, restés inconnus et non proclamés en Gaule.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1894

M. Léopold Delisle donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la mission Dutreuil de Rhins dans la Haute-Asie. A la lettre de l'explorateur, datée de Tchertchen, 21 août, sont joints divers travaux de M. Grenard : une étude ethnographique et linguistique sur les Abdalds, une note sur la conquête musulmane dans le Turkestan oriental, etc. M. Grenard annonce en outre l'envoi de six livres orientaux, entre autres un mss. de langue inconnue écrit sur écorce d'arbre.

Le Synode hellénique de Candie (Crète) demande à l'Académie une subvention pour la construction d'un abri destiné à préserver des intempéries l'inscription de Gortyne.

M. Menant achève la lecture de son mémoire sur trois anciens rois de Chaldée. Il croit qu'il y a lieu d'identifier deux de ces rois, que l'on a désignés à tort sous des noms différents. — M. Oppert conteste cette identification.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1894

M. le Président annonce à l'Académie la mort de W.-H. Waddington, membre de l'Académie.

M. Louis Passy lit une note sur quelques monuments antiques en porphyre. Il rappelle à l'Académie qu'il lui a présenté, il y a vingt-cinq ans, un mémoire tendant à prouver que les groupes encastrés dans les murs de l'église Saint-Marc de Venise et les groupes sculptés en haut-relief sur les colonnes en porphyre de la Bibliothèque du Vatican sont des représentations impériales. Depuis ce temps, M. Louis Passy n'a cessé de rechercher les monuments en porphyre et a recueilli les matériaux d'un ouvrage qui paraîtra prochainement. Ces porphyres proviennent tous des carrières exploitées par les empereurs romains dans la Basse-Égypte. M. Passy soumet à l'Académie deux monuments originaires d'Égypte : un buste d'empereur romain du Musée de Boulaq qui représente probablement Maximianus Herculius, et une statue mutilée d'empereur romain assis sur un trône, qui représentait problement Dioclétien divinisé. Ces monuments doivent être assimilés pour l'époque et la technique, aux groupes de Venise et de Rome.

MM. Maspero, Perrot, Saglio, de Lasteyrie, membres de l'Académie, présentent diverses observations pour et contre la thèse soutenue par M. Passy.

M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, qui envoie à l'Académie la reproduction photographique des fragments musicaux découverts dans les fouilles de Delphes.

M. Clermont-Ganneau lit un mémoire sur une inscription latine qu'il a découverte à Bettir, dans les environs de Jérusalem. Cette inscription inédite, très fruste, est gravée sur le rocher, au débouché d'un aqueduc antique. Elle se compose de cinq et peut-être de six lignes, et contient les noms de deux centurions commandant des détachements de la cinquième légion Macédonienne et de la onzième légion Claudienne. Ces détachements avaient été pris au dépôt de deux légions cantonnées l'une et l'autre sur les bords du Danube et avaient été appelés en Palestine au moment de l'insurrection juive de Barcochebas, sous le règne d'Hadrien, en 134 après J.-C. Après l'écrasement des Juifs, ces détachements avaient dû être laissés en garnison à Bettir, point d'une grande importance stratégique, commandant une des routes qui mènent de Jérusalem à la Méditerranée. Cette découverte apporte un argument sérieux en faveur de l'identité, jusqu'ici contestée, de la localité arabe de Bettir, avec la ville de Bethas ou Bether, centre de la résistance de Barcochebas et théâtre du drame militaire qui a marqué l'anéantissement définitif de la nationalité juive. M. Clermont-Ganneau rapproche de l'inscription de Bettir une autre inscription romaine qu'il a découverte quelques années plus tard, non loin de là, à Emmaüs-Nicopolis (l'Emmaüs des Évangiles), et où figure aussi un soldat de la cinquième légion Macédonienne. Emmaüs-Nicopolis, commandant la route de Jérusalem à Jaffa, est le pendant stratégique de Bettir, et avait dû, elle aussi, après la victoire, être fortement occupée par les Romains, par suite des mêmes nécessités et dans les

mêmes conditions que Bettir, qui porte encore en arabe le nom caractéristique de Khirbet-el-Yahoud, « la ruine des Juifs ».

(*Revue critique.*) Léon Dorez.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

UN MENHIR DANS LA FORÊT DE MEUDON

A Monsieur A. Bertrand.

17 juin 1894.

Mon cher ami,

Voici quelques détails sur la pierre levée dont je vous ai parlé. Puisqu'elle ne paraît pas avoir été signalée, je suis retourné la visiter. C'est une table de grès en forme de triangle tronqué, dressée verticalement, haute de $1^m,50$ environ, hors de terre, épaisse de $0^m,50$ à peu près, un peu plus épaisse d'un côté que de l'autre. La base à fleur de terre a 2 mètres de largeur, le sommet tronqué $0^m,40$ à $0^m,50$ dans un sens, sur $0^m,20$ environ dans l'autre.

Toutes ces dimensions estimées au juger, faute de moyen de mesure. La base a été déchaussée par le service forestier, comme si on se disposait à exploiter la pierre. Si on voulait la sauvegarder, il faudrait se hâter.

Elle est située dans une futaie, coupée il y a deux ans, à une dizaine de mètres de la route, à une centaine de mètres du carrefour de la Garenne.

Voici les indications de la plaque en fonte émaillée de ce carrefour :

Route forestière de la Fontaine aux Lynx.

Fontaine Sainte-Marie. →

← *Route de la plaine de Clamart.*

Pour y arriver, on part de la Fontaine de Sainte-Marie, par la route perpendiculaire à l'établissement aérostatique de Chalais : il y a un quart d'heure de route jusqu'au carrefour de la Garenne.

La Fontaine Sainte-Marie est située près de Fleury-Meudon. C'est une construction en pierre avec tuyau débitant de l'eau. Je la connais depuis soixante ans sous le nom de Fontaine-des-Nains ; mais c'est une désignation populaire, que je n'ai vu écrite nulle part. Il faudrait vérifier sur les anciennes cartes de la forêt.

Votre bien dévoué,

M. Berthelot.

Note sur une construction romaine découverte près du Collège de France.

En creusant un égout dans l'ancienne rue des Sept-Voies, on a découvert, ce printemps, diverses constructions anciennes. Je ne parlerai pas du *Puits Certain*, qui a été retrouvé dans les fouilles. Mais on a rencontré les restes d'un édifice assez étendu (thermes ou monument analogue) avec un grand nombre de tuiles, sans marque spéciale. Cependant j'en ai recueilli une qui portait un grand nombre d'ondulations parallèles.

J'ai trouvé également un chapiteau de colonne dorique, en pierre calcaire, que j'ai donné au Musée Carnavalet. Un robinet en cuivre jaune avec clef festonnée a été remis à un huissier du Collège de France. Enfin le délégué de la ville de Paris m'a prié d'analyser un gros tuyau de plomb, d'un diamètre de 0m,08 environ, trouvé dans ces substructions, en appelant mon attention sur ce fait que des tuyaux analogues découverts, il y a quelques années, dans une région voisine, renfermaient une dose d'argent relativement considérable. Mais le tuyau actuel, d'après mon analyse, était constitué par du plomb pauvre, et ne contenait guère que un cent-millième d'argent : on arrivait donc alors à purifier le plomb d'argent d'une façon presque absolue.

Ces divers renseignements apportent quelques indications nouvelles à l'histoire du vieux Paris et de la montagne Sainte-Geneviève.

M. Berthelot.

Les prétendus puits funéraires.

En 1858, l'abbé Baudry, curé de Bernard, en Vendée, eut l'idée de faire vider un certain nombre d'anciennes fosses creusées dans le schiste du plateau de Troussepoil, à l'une des extrémités de sa paroisse. Quelques-uns de ces trous n'avaient que 1 ou 2 mètres de profondeur ; l'un d'eux, par exception, descendait à 14 mètres. Tous contenaient en plus ou moins grande quantité un terreau noirâtre, où se trouvaient assez fréquemment des os d'animaux et surtout des débris de vaisselle ; puis çà et là un vieux clou, un reste d'outil, un morceau de bois ; une babouche dans un puits, une paire de chaussures d'homme et un soulier d'enfant dans un autre ; dans un troisième c'étaient cinq souliers gisant à quatre niveaux différents et paraissant appartenir à quatre paires ; ailleurs un soulier tout seul ou une sandale dépareillée ; il y avait aussi des pièces de monnaie, des clés, des fragments de statuettes en terre : une Vénus décapitée et un bélier dont, au contraire, on ne trouva que la tête.

L'imagination de l'abbé Baudry mit de l'ordre dans tout cela ; même avant d'avoir commencé ses fouilles il avait jugé que c'étaient là des sépultures d'un nouveau genre et à ces fosses il donna un nom qui a fait fortune, celui de puits funéraires.

M. Lièvre, qui a, dans des conditions exceptionnellement favorables, étudié des excavations du même genre aux Grands'Maisons, près de Jarnac, estime, au contraire, que ces fosses ont eu une tout autre destination[1]. Lorsque, il y a

1. *Une méprise archéologique, les Puits funéraires*, par A.-F. Lièvre, Poitiers,

quelque dix-sept à dix-huit ans, il visita pour la première fois les gravières de Jarnac, les carriers, attaquant l'alluvion par sections verticales de 6 à 7 mètres de profondeur, venaient d'y rencontrer trois de ces poches dont ils avaient ainsi rendu le contenu apparent dans toute sa hauteur à la fois. Ce contenu, c'était comme à Troussepoil, un terreau noir, dans lequel gisaient çà et là des ossements d'animaux fragmentés et parfois débités à la scie, des coquilles d'huîtres, de menus objets très variés et surtout des poteries en morceaux ou hors de service. Autour de ces trous on remarquait des vestiges d'habitations gallo-romaines. Partout où on a rencontré de ces puisards on a constaté qu'ils étaient ainsi au milieu d'anciennes substructions. A Troussepoil il n'en était pas autrement : l'abbé Baudry y a reconnu des restes d'habitations, qui, d'après lui, « se trouvaient comme enclavées dans un vaste cimetière. »

A Gien-le-Vieux, fouillé, en 1865, par M. Bréan, avec une subvention de l'État, deux fosses contenaient chacune 5 ou 6 mètres cubes de matières visiblement animales, que M. Bréan, dans un rapport, appelle de la « boue humaine », sans en soupçonner autrement la véritable nature. Un troisième puisard, plus petit, en était également rempli. Dans ce compost, comme dans celui de Troussepoil, il y avait des os d'animaux, des tessons, des épingles, des monnaies, des clous, etc. La situation des fosses n'était pas moins significative que leur contenu. L'une avait son orifice dans une petite salle en contre-bas des pièces voisines, et cette ouverture, circulaire et très régulière, avait été ménagée dans un pavé en ciment. Un second puits se trouvait au fond d'un étroit couloir communiquant par quelques degrés avec une cuisine dont les fourneaux était pleins de cendres et de charbons. Un tuyau dont on constata des restes avait servi autrefois à amener l'eau de la cuisine dans ce retrait. C'est exactement l'installation décrite par Varron, *trua quæ e culina in* LAVATRINAM *fundunt*, et c'est également celle qu'on peut voir dans les maisons de Pompéi.

M. Lièvre conclut : « Les puits du Bernard, de Gien-le-Vieux, de Jarnac et toutes les fosses du même genre ont eu une destination plus usuelle et infiniment moins noble que celle qu'on leur attribue. Ils ont été faits pour recevoir ce qui y domine, c'est-à-dire les résidus organiques particuliers qui, tassés et décomposés, sont devenus le terreau noirâtre constaté partout et dont la singulière abondance aurait dû faire réfléchir ceux qui cherchaient là tout autre chose. »

— *Mittheilungen der k. d. archæologischen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XVIII, 4e cahier : O. Kern, *De Samothrace* (intéressante relation d'un séjour à Samothrace. Reprend toute l'histoire des découvertes d'antiquités qui ont été faites à Samothrace depuis la visite de la mission autrichienne, en 1873 et 1875 Détails, avec plan, sur la terrasse qui portait la Niké du Louvre. La nécropole.

Blanchier, 1894 (Extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*). — Cf. A.-F. Lièvre, *Les Fosses gallo-romaines de Jarnac et les Puits funéraires*, Angoulême, 1883 ; — G. Chauvet, dans *Matériaux pour servir à l'histoire naturelle de l'homme*, t. XIII, p. 66.

Surtout des inscriptions, trouvées depuis vingt ans. La plus importante, un décret du milieu du IIIe siècle avant notre ère. Hommage rendu au médecin grec Phardys, qui s'occupe avec passion des antiquités de son île). — F. Hiller von Gærtringen, *Les dieux de Samothrace à Rhodes et à Carpathos*. — C. Humann et W. Dœrpfeld, *Fouilles à Tralles* (pl XII-XIII. Description du terrain et relation des fouilles. Le seul point où celles-ci aient donné un résultat, c'est le théâtre. Quelques parties de celui-ci ont été dégagées ; elles donnent lieu à des observations présentées par Dœrpfeld qui paraissent confirmer sa théorie sur la disposition des théâtres grecs). — A. Brueckner, *Une découverte de tombeau athénien de la période géométrique*, pl. XIV. Il s'agit d'un trépied de bronze, qui portait une urne de même matière ; le tout a été trouvé à Athènes, avec des vases de terre dans le style dit Dipylon. — J. H. Mordtmann, *Inscriptions d'Édesse en Macédoine*.

— Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας τοῦ ἔτους, 1892 (2 planches). Ces *Actes de la Société archéologique d'Athènes* donnent l'exposé des travaux accomplis par la Société dans le courant de l'année 1892. Ils reproduisent les rapports lus dans la séance du 31 janvier 1893, sous la présidence d'un des vice-présidents, M. Spyr. Phindiclis. Le rapport général a été lu par le secrétaire, M. Steph. A. Koumanoudis. Ont été ensuite présentés les onze rapports où chacun des éphores délégués par la Société indique le caractère et les résultats principaux des fouilles qu'il a conduites. — 1. Dim. Gr. Kambouroglou, *Fouilles de Daphni et de la voie Sacrée*. — 2. Dragatsis, *Fouilles au Pirée* (pl. I). — 3. Staïs, *Fouilles à Rhamnunte*. — 4. Dém. Philios, *Fouilles à Eleusis*. — 5. Eustratios Kalopais, *Fouilles à Thèbes*. — 6. Staïs, *Fouilles à Volo*. — 7. André Skias, *Fouilles à Thyrreion, en Acarnanie*. — 8. Skias, *Fouilles à Corinthe* (le rapport, très détaillé et fort intéresssant, a été renvoyé à la fin du volume ; la planche II y est jointe). — 9. Staïs, *Fouilles à Nauplie*. — 10. Kavvadias, *Fouilles à Épidaure*. — 11. Tsoundas, *Fouilles à Mycènes*. — La dépense totale a été de 55,317 drachmes. Si la campagne de cette année 1892 n'a pas donné de résultats que l'on puisse comparer à ceux des fouilles faites il y a quelque temps par M. Kavvadias à Épidaure et sur l'Acropole d'Athènes ou par M. Tsoundas à Mycènes, on ne saurait pourtant s'empêcher de rendre hommage à cette activité qui ne s'interrompt et ne se décourage jamais et que les crises politiques ne ralentissent point. Il y aurait à relever, dans ces rapports, bien des faits curieux, ceux, par exemple qui, à propos des tombes primitives des environs de Nauplie, ou de celles de Mycènes, complètent et confirment les découvertes précédentes.

— *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 24e session, séance du 5 décembre 1893 : P. Le Page Renouf, *Le livre des Morts*, chapitres LXV à LXX. — Dr Gaster, *Le texte hébraique de l'un des testaments des douze patriarches*. — F. L. Griffith, *Un détail de géographie dans l'inscription d'Herkuf*. — P. Le Page Renouf, *Un des titres contenus dans les protocoles royaux de l'Egypte*. — Séance du 9 janvier 1894 : *Rapport du secrétaire pour l'année 1893*. — *Compte rendu financier*. *Le conseil et les officiers de la Société pour 1894*. — Le Page Renouf, *Le livre des Morts*, chapitres LXXI à LXXVI. —

C. Willoughby Frazer, *Hat-Nub*. — J. Marshall, *Note sur l'article du Dr Gaster, au sujet du texte hébraique de l'un des testaments des douze patriarches.* — F. L. Griffith, *Le dieu Set de Ramsès II, et une divinité égypto-syrienne* (planche). — Séance du 6 février 1894 : J. H. Gladstone, *Métaux anciens de Tell-el-Hesy*. — P. Le Page Renouf, *Le livre des Morts*, chapitres LXXVII et LXXVIII (2 planches). — L. Le Page Renouf, *Où était Tarshish?* (repousse l'identification généralement admise de Tarshish et de Tartessos en Espagne, montre qu'elle ne repose que sur des conjectures très peu fondées, et promet d'indiquer une autre situation pour Tarshish dans un prochain article). — Gaster, *Le texte hébraique de l'un des testaments des douze patriarches*? — W. Max Müller, *Un mot sémitique employé dans la langue du commerce en Egypte.*

— *The Journal of Hellenic Studies*, vol. XIII, partie 2: J. F. Frazer, *Le temple antérieur aux guerres médiques* (réfutation très méthodique de la théorie de Dœrpfeld sur la persistance du vieux temple après la restauration de l'Acropole). — P. Gardner, *Le groupe du char dans le Mausolée* (cherche à montrer que les figures de Mausole et d'Artémise, qui sont au Musée Britannique, n'étaient pas, dans l'édifice, dressées sur un char qui aurait couronné le monument). — A. John Evans, *Un trésor mycénien qui provient d'Egine* (appartiendrait au IXe siècle environ. On croit y reconnaître à la fois l'influence persistante du style mycénien, celle du nouveau style géométrique introduit par les Doriens, et celle de la fabrique phénicienne). — A. G. Bather et V. W. Yorke, *Fouilles sur les emplacements probables de Basilis et de Bathos* (en Arcadie). — G. Bather, *Les fragments de bronze de l'Acropole d'Athènes*. II, *Bandeaux ornés et petits objets*, (p. VIII, IX ; nombreuses figures dans le texte, dessins qui valent mieux que les planches en phototypie). — Yorke, *Fragments nouvellement découverts de la balustrade d'Athéna Niké.* — G. C. Richards, *Fragments de vases choisis de l'Acropole d'Athènes*, I (pl. XI, XII). — D. C. Hesseling, *Tablettes de cire avec fables de Babrius* (pl. XIII-XIX). — A. S. Murray, *Un antéfixe de terre cuite de Lanuvium.* — E. F. Benson, *Le Thersalion à Mégalopolis* (pl. XXI). — A. G. Bather, *Le développement du plan du Thersilion.* — W. J. Woodhouse, *Inscriptions étoliennes.* — W. Loring, *Le théâtre à Mégalopolis.* — Règlement, liste des membres, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Adrien Blanchet. **Les monnaies grecques**, Paris, E. Leroux, 1894, in-18, avec 12 planches en phototypie.

L'excellent petit volume que vient de publier M. Blanchet comble réellement une lacune dans la série pourtant si nombreuse des publications consacrées à la numismatique grecque et procure enfin le guide nécessaire que l'on devra lire pour connaître les enseignements scientifiques et artistiques que les monnaies grecques ne cessent de donner à ceux qui savent les étudier, à ceux qui savent les regarder. Si le livre de M. Blanchet est surtout une œuvre de vulgarisation, les spécialistes trouveront néanmoins à y glaner des aperçus nouveaux et de précieux renseignements. Ainsi M. Blanchet croit que l'or frappé par des villes grecques a pu venir en partie de l'Oural ; il pense que l'introduction du portrait sur les monnaies grecques peut être attribuée à Alexandre le Grand ; que les villes d'Aspendus et de Selgé avaient formé une alliance monétaire. Il donne d'utiles aperçus sur les indications de valeur inscrites sur le numéraire, par la distinction du χρυσοῦς et du statère, sur les surfrappes des monnaies, sur les *armoiries* particulières à certaines villes, etc. On pourrait se demander pourquoi l'auteur a exclu de son travail les monnaies frappées dans les villes grecques sous l'empire romain ; mais l'objection est combattue d'avance dans ce passage : « Les monnaies véritablement grecques sont celles qui permettent de suivre l'art dans son évolution aux époques où la race grecque obéissait exclusivement au goût merveilleux qui lui était inné. » Gustave Schlumberger.

Roger Peyre, **Histoire générale des beaux-arts**, Paris, Delagrave, 1894, in-8. 781 p., avec 300 gravures.

Il est bien difficile de résumer en un volume l'histoire de tous les arts, sans oublier la musique, et d'en poursuivre le développement jusqu'à nos jours. Nous voulons d'abord louer M. Peyre de l'avoir courageusement tenté et de s'être acquitté de sa lourde tâche avec l'intelligence dont il a déjà donné des preuves dans d'autres travaux. Son précis sera certainement utile aux débutants, et les spécialistes mêmes, en quête d'un renseignement sur un point un peu éloigné de leurs études, ne le consulteront pas sans profit. A cet égard, il aurait rendu plus de services encore s'il se terminait par un index des noms d'artistes, conclusion bien plus pratique qu'une « table des gravures ». M. Peyre répondra que le volume était déjà gros, mais nous lui objecterons qu'il était facile de l'alléger. On y trouve à la fois trop et trop peu : trop, parce que l'auteur a souvent accumulé sans profit les noms d'artistes et les titres de leurs œuvres ; trop peu, parce qu'il ne s'est pas assez mis en peine de les caractériser nettement. Ainsi, page 576, je rencontre les peintres *Wildens*, *Luc van Uden*, *Louis de Vadde*, *Bœckhorst*, *Flemalle*, *Willeborst*, qui tous, sans exception, ne méritent pas cet honneur et dont les noms, accompagnés de deux dates, n'ajoutent rien à l'esprit en surchargeant inutilement la mémoire. De même, à la page 600, je me demande ce que viennent faire dans un résumé

Renier Nooms, Jean Parcellis, Nickelle, Beerstraten, Berckheyden, Van der Uft. En revanche, je cherche en vain, par exemple, une « carastéristique » d'un artiste aussi original que Kranach (p. 488). M. Peyre se contente de nous dire qu'il a beaucoup travaillé, mais que ses œuvres sont inégales ; il ajoute qu'il partagea la captivité de Frédéric de Saxe, son protecteur, ce qui est peu intéressant pour l'histoire de l'art. Des vingt-trois lignes consacrées à Rogier van der Weyden, il n'y en a aucune qui donne une idée de son talent ; le lecteur peut croire qu'il ressemble à Van Eyck et à Memling. De même pour Q. Matsys (p. 494), dont la *Sainte-Anne* n'est pas à Louvain, mais à Bruxelles. Dans la première partie du livre, consacrée à l'antiquité, les erreurs sont malheureusement très nombreuses, parce que l'auteur a suivi des ouvrages vieux de quinze ans ou même davantage. Il cite, il est vrai, le premier volume de *l'Histoire de la sculpture grecque* de M. Collignon, mais il est évident qu'il n'a pas eu le temps d'en faire usage. Tout ce que nous ont appris, depuis 1885, les fouilles de l'Acropole d'Athènes paraît lui être resté inconnu. Il est assurément singulier de dire que « le Musée de Berlin possède le groupe d'Hermès et Bacchus découvert à Olympie », non moins que « l'admirable tête de bronze de Vénus » qui serait une réplique d'une œuvre de Praxitèle, car le groupe est resté à Olympie et la tête en question est à Londres. De même, on ne peut parler d'un vase « du Louvre », fait « en l'honneur d'Arcésilas, roi de Cyrénaïque », pas plus qu'on ne peut qualifier de « coupe » le vase François, ni faire de Sosias et et d'Euphronios des « contemporains de Phidias et de Polyclète », ni attribuer les sculptures de Pergame à Isogonos (*sic*). Il y aurait lieu aussi de procéder à une révision sévère des gravures ; ainsi, la figure 60 ne représente nullement Platon, la figure 80 donne une idée bien insuffisante du Gaulois blessé, la figure 50 n'en donne aucune de l'Erechtéion. Mais nous n'insisterons pas sur les critiques de détail, à la vérité peu importantes ; le vice fondamental de cet ouvrage estimable, répétons-le, c'est qu'il fait trop de place aux noms propres et n'en fait pas une assez grande aux idées. Il ne s'agit pas, pour les commençants, de se mettre dans la tête des noms et prénoms, simples *flatus vocis*, mais d'acquérir une notion précise de la succession des styles et des écoles. Des petits livres comme ceux de Hirth et de Bayet avaient montré la voie : c'est celle où nous voudrions voir marcher résolument les auteurs de manuels. Rien n'empêche de faire suivre un ouvrage de ce genre d'un catalogue assez complet de noms d'artistes classés par écoles ; mais, dans le corps du livre, il ne faudrait mentionner, à mon avis, que ceux dont on a quelque chose à dire. C'est le seul moyen d'empêcher que l'histoire élémentaire de l'art, qui doit introduire un germe d'intérêt nouveau dans l'enseignement, ne devienne simplement, suivant l'expression de M. Bréal, une « nouvelle matière à récitation ».

S. R.

B. Berenson, The Venetian painters of the Renaissance, with an index to their works. London, Putnam, 1894. In-12, 141 p., avec une phototypie.

On ferait tort à ce petit livre en le prenant pour un résumé de gros livres. C'est l'œuvre très personnelle d'un homme qui a vu beaucoup de tableaux et qui

les a étudiés non seulement en expert, mais en historien. La peinture vénitienne est, à ses yeux, la manifestation la plus complète de la Renaissance en Italie. Sans s'astreindre à la tâche vaine de la circonscrire dans une formule, il s'est proposé d'en déterminer les caractères et d'en marquer le développement. C'est d'abord l'expression d'une civilisation où dominent la joie de vivre, l'amour des fêtes brillantes, de la gloire collective et personnelle. Tel était l'esprit de la Venise de Jean Bellin, de Giorgione et du jeune Titien. Mais la jeunesse n'est pas éternelle. Un sentiment plus grave et plus triste se fait jour dans les œuvres de Lorenzo Lotto et si celles de la maturité de Titien marquent l'apogée de l'art, on devine que la domination espagnole va bientôt sonner le glas de la Renaissance. Le sentiment qu'elle éveille d'une puissance écrasante, d'une force gigantesque, se révèle dans les conceptions colossales de Tintoret. Après lui, le déclin commence. C'est une ville provinciale, Vérone, qui donnera à Venise le dernier de ses artistes de génie, Paolo Caliari. Mais la décadence même fut brillante, éclairée encore par des artistes comme Longhi, Canaletto et, le plus grand peut-être des peintres de second rang, Tiepolo. Avant de s'éteindre, l'école vénitienne avait frayé la voie à Velasquez et à Goya qui, à son tour, a exercé une action décisive sur beaucoup d'artistes français contemporains; elle inspira aussi Rubens en Flandres et Reynolds en Angleterre, transmettant ainsi aux modernes ce que l'art de la Renaissance italienne avait de meilleur à leur donner.

Les listes qui terminent ce volume sont très intéressantes, car M. Berenson y signale seulement les tableaux qu'il a vus et montre beaucoup d'indépendance dans les attributions qu'il en propose. Quand il s'agit d'un peintre comme Paul Véronèse, dont le nom est attaché par une soi-disant tradition à tant d'œuvres vulgaires, la besogne de la critique ne consiste pas à transcrire de longs catalogues, mais à épurer ceux qui existent. M. Berenson ne veut connaître que trois tableaux de Véronèse au Louvre, alors que le dernière notice du Musée en énumère treize. Il ne se montre pas moins sévère en ce qui touche Titien et Tintoret, mais il ne se contente pas d'éliminer et il a rendu à Tintoret deux portraits de femmes qui se trouvent à Dresde et à Londres (collection Doetsch). La liste des peintures de Giorgione est indépendante de celle de Morelli; il n'admet pas l'authenticité des œuvres qu'on lui a attribuées à Florence et à Budapest[1], mais maintient celle du *Portement de la croix* à Saint-Roch de Venise. Il rend à Cariani la *Madone* du dôme de Bergame que Morelli croyait de Jean Bellin et Crowe de Savoldo. Une autre attribution nouvelle et intéressante est celle du polyptyque de San-Giovanni e Paolo à Buonsignori. M. Berenson s'est également occupé de restituer à B. Licinio plusieurs œuvres attribuées à Pordenone, à Giorgione, à Palma ou à Lotto. Un portrait récemment donné au Louvre par un amateur de Montpellier et considéré par lui comme un Lotto serait le premier Licinio de notre collection nationale; M. Berenson, qui en a fait l'observation tout récemment, m'autorise à la publier ici.

Ce livre fait bien augurer de celui que l'auteur prépare sur Lorenzo Lotto. J'oubliais de dire que le frontispice est la reproduction d'une œuvre admirable et peu connue de Giorgione, le *Berger au chalumeau* de la collection d'Hampton-Court.

Salomon Reinach.

1. Sauf le *Portrait d'homme* dans cette dernière galerie.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES

RELATIVES A L'ANTIQUITÉ ROMAINE

Avril-Juin

1° PÉRIODIQUES

ACADEMY, 21 avril 1894, n° 1146.

Saumon de plomb trouvé près de Matlock avec l'inscription :

37) P·RVBRI·ABASCANTI·METALLI·LVTVDARES

Lutudare(n)s(is) est l'adjectif de *Lutudarum* donné par l'Anonyme de Ravenne.

ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALTERTHUMSKUNDE, 1893.

P. 234. A Kaiseraugst. Inscription dont une partie a déjà été publiée (Mommsen, *Insc. Helv.*, 277).

38) *mer* CVR
M·E*t q sa*NVCI·ATTI
SANVC*i f*ILI·QVIR·MES
SOR·ET MAELO·EX·VOTO
QVOD *p*ATER·EORVM
*su*SCEPERAT

[*Mer*]*cur*(*io*), *M*(*arcus*) *e*[*t Q*(*uintus*) *Sa*]*nuci*(*i*), *Atti Sanuc*[*ii f*]*ili*(*i*), *Quir*(*ina tribu*), *Messor et Maelo*, etc.

39) MERCVRIO
AVGVSTO·SACR
L GILTIVS CELTI
LI F·QVIRINA·COS
SVS·IIIIIVIR·AVG·L·D·D·D

l. 2 et suiv. *L. Giltius, Celtilli f*(*ilius*), *Quirina* (*tribu*), *Cossus sevir Aug*(*ustalis*); *l*(*oco*) *d*(*ato*) *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*).

P. 265. A Baden. Briques et tuiles légionnaires.

40) L·X[redacted]
l·XXI[redacted]

41) *l*EG XI C·P·F

[*L*]*eg*(*ionis*) *XI C*(*laudiae*) *P*(*iae*) *F*(*idelis*).

P. 270. Inscription de Schwaderloch (*Année épigr.*, 1892, n° 114).

M. Pick supplée à la ligne 5 : *leg(io) octa[va Grati]anensium* ?

Archaeological Journal, 1893.

P. 279 et suiv. Haverfield. *Corpus* des inscriptions trouvées en Angleterre en 1892-1893. Les plus importantes ont déjà paru ici.

Archiv für Lateinische Lexicographie, 7e année, 4e cahier.

Wölfflin. Étude de latin africain.

Le latin de Plaute et de Caton, importé en 146, resta sans changement sensible. Les vieux auteurs continuèrent à être enseignés.

Mais ce latin subit l'influence du punique.

Id., 8e année, 2e cahier.

Berh. Kübler. Le latin dans les inscriptions d'Afrique.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1893.

P. 130 et suiv. Waille. Inscription de Cherchel.

P. 136.

42)

LICCO · BVRNIONIS · F · PANNO*niuseq*?
ƆH · PANNONIOR · VIXIT · ANNIS · XXVII
DEXTER 7 ET BREVCVS · LAVDIONIS · F · C

l. 1. *Licco Burnionis f(ilius), Panno[nius, eq(ues)?] coh(ortis)* ;
l. 3. *Dexter, c(enturio) et Breucus Laudionis f(ilius) c(uraverunt)*.

P. 151 et suiv. R. Cagnat. Chronique d'épigraphie africaine.

P. 24. Thouda. Milliaire remarquable par la forme des lettres.

43)



...*C. Aurel(io) Val(erio) Maxentio nobil(issimo) Caes(ari)*.

P. 39. Timgad. Copie de M. Sarrazin.

44) *a)*

IMP · CAES · DIVI · M · ANTONINI · PII · GERMANICI · SARM · FILIO · DIVI · COMMODI · FR
DIVI · TRAIANI · PARTHICI · ABNEP · DIVI · NERVAE ADNEPOTI
PARTHICO · MAXIMO · PONTIFICI · MAXIMO · TRIBVNIC · POTES
IMP · CAES · L · SEPTIMI · SEVERI · PERTINACIS · AVG · ARABICI A*di*ABE
SARMATICI · NEPOTI · DIVI · ANTONINI · PI · I · PRONEPOTI · DIVI · I
M · AVRELIO · ANTONINO · AVG · PRINCIPI · IVVENTVTIS (FOR †
AMPLIATAS · DECRETO · DECVRIONVM · PECVNIA · PVBLICA LEG

b)

ATRI·DIVI·ANTONINI·PI·I·NEPOTI·DIVI·HADRIANI·PRONEP
L·SEPTIMIO·SEVERO·PIO·PERTINACI·AVG·ARABIC·ADIAB
TATIS·VI·IMPERI·XI·COS·II·PATRI·PATRIAE·PROCONSVLI·ET
NICI·PARTHICI·MAXIMI·FIL D[redacted]PII·GERMAN
[redacted]EPOTI DIVI·ATAIANI·PART·ET·DIVI·NERVAE
[redacted]SIMO·INDVLGeNTISSIMO·Q)HERMAS
[redacted] [redacted]FAVSTO·AVGG PRO PRAETORE·PATRO·COLON

Imp(eratori) Caes(ari) Divi M. Antonini Pii Germanici Sarm(atici) filio, Divi Commodi fratri, Divi Antonini Pii nepoti, Divi Hadriani pronep(oti), Divi Trajani Parthici abnep(oti), Divi Nervae adnepoti, L. Septimio Severo Pio Pertinaci Aug(usto) Arabic(o) Adiab(enico), Parthico Maximo, pontifici maximo, tribunic(iae) potestatis VII, imper(atori) XI, co(n)s(uli) II, patri patriae, proconsuli et Imp(eratori) Caes(ari) L. Septim(i) Severi Pertinacis Aug(usti) Arabici, A[di]abenici, Parthici Maximi fil(io), [Divi M. Antonini] Pii German(ici) Sarmatici nepoti, Divi Antonini Pii pronepoti, Divi H[adriani abn]epoti, Divi [Tr]ajani Part(hici) et Divi Nervae (adnepoti), M. Aurelio Antonino Aug(usto) principi juventutis forti[ssimo, felicis]simo indulg(e)ntissimoq(ue), thermas ampliatas decreto decurionum pecunia publica, leg(ato) [Q. Anicio] Fausto Au g(ustorum duorum) propraetore, patro(no) colon(iae).

P. 163, n° 45. Inscription de de Ksar-Faraoun (Maroc), trouvée par M. de la Martinière.

45) GENIO IMP
M·AVRELI ANTONINI AVG
P·AELIVS CRISPINVS PROC
CONIOCVTVS CVM
OPRINC GENTIVMI
III
IIIONPETM

l. 1. *Genio Imp(eratoris)*; l. 4 et suiv. *conlocutus cum... o princ(ipe) gentium....*

Ib., n° 46. Voir *Année épigraphique*, 1893, n° 104.

P. 182 et suiv. Gauckler. Inscriptions de Bordj-Sebbalat (milliaires déjà publiés dans la *Revue tunisienne*).

P. 185. A Bordj-Cédria.

46) S·A·S·
L·POMPONIVS
CVRIVS·QVI·
ET·CACCA·V·S·
L·A·SACERD

S(aturno) A(ugusto) s(acrum) L. Pomponius Curius qui et Cacca, v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo), sacerd(os).

P. 186 et et suiv. Gauckler. Ins-

criptions inédites du Musée Alaoui. Plusieurs milliaires.

P. 189. Provenance inconnue. Copie de M. Gauckler contrôlée par moi et sur un estampage.

47)

Q · APPAEO · P · FIL IE[redacted]SATVR
NINO · IVVENTIANO · E · V · PAT ·
Q · APPAE · FELICIS · FLAVIANI · C · V ·
SAC · V · R · A · FL · P · P · S!!VN[redacted]
IISVVIII...

Q(uinto) Appaeo, P(ublii) fil(io), Te[r(etina)] ou Le[m(onia tribu)], Saturnino Juventiano e(gregio) v(iro), pat(ri) Q(uinti) Appaei Felicis Flaviani c(larissimi) v(iri) sac(erdotis) U(rbis) R(omae) a(eternae) fl(aminis) p(er)p(etui) ..

P. 190, n° 10. Fragment de plaque calcaire. Découverte au Djebel-Oust, par M. Toutain. Au haut deux empreintes de pied, et au-dessous l'inscription, en lettres de forme négligée, hautes de 0m,03 :

48) SACRATI FECERVN
T · D · S ·

Sacrati fecerunt d(e) s(uo).

P. 203 et suiv. R. Cagnat. Découvertes des brigades topographiques de Tunisie. Nombreuses inscriptions trouvées par M. le capitaine Toussaint.

P. 203. Henchir-Aïn-el-Askeur.

49)

IMP · CAES · DIVI M · ANTONINI PII
GERM · SARM · FIL · DIVI ANTONINI PII
NEP · DIVI HADRIANI PRONEP · DIVI
TRAIANI PART · ABN · DIVI NERVAE ADN ·
L · SEPTIMIO SEVERO PIO PERTINACI AVG ·
ARAB · ADIAB · P · P · PONT · MAX · TRIB · POT · III ·
IMP · VII · COS · II · PROCOS ·
CIVITAS SVTVNVRCENSIS · D · D · P · P ·

l. 1 et suiv. *Imp(erator) Caes(ar) Divi M. Antonini Pii Germ(anici) Sarm(atici) fil(io)*; l. 6. *Arab(ico) Adiab(enico) p(atri) p(atriae), pont(ifici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) III, imp(eratori) VII, co(n)s(uli) II* (a. 195) *proco(n)s(uli), civitas Sutunurcensis d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).*

P. 205. Henchir-Khamissa (cf. plus bas, n° **93**).

P. 203. Bir-Mcherga.

50)

IMP · CAES · DIVI
MAGNI ANTONINI PII
FIL · DIVI · SEPTIMI SE
VERI PII NEP ·
M · AVRELIO SEVERO
ALEXANDRO PIO FE
LICI AVG · PONTIF · MAX
IMO P · P · TRIB · POT ·
VIII COS · ITERVM DE
SIGNATO
CIVITAS GIVFITANA
D · D · P · P ·

l. 8. *p(atri) p(atriae) trib(unicia)*

pot(estate) VIII co(n)s(uli) iterum, designato (décembre 228).

P. 208, n° 10 (*C. I. L.*, VIII, 823). Lire aux lignes 7 et 8 : [*municipium a*]VRELLI*um* C...... *patron*O.

P. 209, n° 11 (*C. I. L.*, VIII, 822). Lire à la 15e ligne : *splendidissimus ordo civit(atis) patrono.* Ces deux lectures rectifiées prouvent que la ville antique, nommée aujourd'hui Bou-Cha, ne s'appelait pas autrefois, comme on l'avait cru jusqu'ici, *Turca*.

P. 209, n° 12. Même ruine. Texte inséré au *C. I. L.*, VIII, n° 828.

P. 210, n° 13. Réplique de la précédente.

51) MAGNILIANORVM
Q VETVLENIVS VRBANVS HERENNIANVS FL PP
CVR R P APODITIRIVM NOVM IN DIXTERA (*sic*)
CILLIS EXEVNTIBVS A SOLO CONSTRVC
TVM ET PISCINAS DVAS ET CETERA
RESTAVRATA ADQ STATVIS MAR
MORIBVS TABVLIS PICTIS COLVM
NIS INGRESSV CILLARV ALISQ REB ORNA
TA SVMTV PROPRIO CVM MAGNILIA
NO FILIO SVO FLORENTISSIMO ADQ
PRVDENTISSIMO ADVLESCENTI VOTO OM
NIVM CIVIVM PERFECIT ADQ DEDICAVIT
ET VNIVERSE PLEVI EPVLV PER TRIDV ET ET LV
DOS SCENICOS DEDET

l. 3. *cur(ator) r(ei)p(ublicae*. Lire *apod*[*y*]*t*[*e*]*rium*,*d*[*e*]*xtera*, *c*[*e*]*llis*, *c*[*e*]*llaru*(*m*) *adulescent*[*e*] *ded*[*i*]*t*.

P. 211, n° 19. Henchir-Morabba.

52)
a) AD INDICTVM B
QVIBVS ROMANVM
RESTITVIT DEDICANTE V

b) PORVM DD
MOENIA R
ADIO PRO

c) RORVM VALENTIN
TICVM CVM AED
CRI AVDITO

d) ODOSI ARCADI
ATE CONLAPSAM C
INSIST·

e) RVM DDDD · AVGGGG · Q · N
RECIDIVA CONSVRGVNT PORTICV
SVLE AFRICAE ET SACRI A

Ces cinq fragments appartiennent à deux grandes inscriptions

semblables qui se complètent l'une l'autre. Les fragments *a*, *b*, *c*, *d*, paraissent avoir fait partie du même tout; le fragment *e* répète les fragments *b* et *c*. Je lis et restitue :

Ad indictum b[eatissimorum tem]porum d(ominorum) Aug(ustorum)q(ue) n[ost]rorum Valentin[iani, The]odosi, Arcadi [et Maximi.....] quibus romanum [nomen confirmatur et]moenia recidiva consurgunt porticum cum aed[e vetus]tate conlapsam C..... restituit, dedicante V.......adio pro[con]sule Africae et sacri audito[rii cognitore], insist(ente).....

P. 214, n° 25. Henchir-en-Naâm. Réplique du *C. I. L.*, VIII, n° 822, qu'elle sert à compléter.

53)

C·ATTIO ALCIMO FELICIA
NO P·V·PRAEF·ANNONAE PRAEF·
PRAET·VICE PRAEF·VIG·MAGISTRO
SVMMAE PRIVATAE MAGISTRO
SVMMARVM·RATIONVM·CVR·
OPERIS AMPHITHEATRI PROC·HE
REDITATIVM ROMAE PROC·SACRAE
MONETAE PROC·FERR·PROC·ANN
PROV·NARBON·PROC·PRIVATAE
PER SALARIAM TIBVRTINAM
VALERIAM TVSCIAM PROC·PER
FLAMINIAM VMBRIAM

l. 2 et suiv. *p(erfectissimo) v(iro) praef(ecto) annonae, praef(ecto) praet(orio) vice praef(ecti) vig(ilum)* ; l. 5. *cur(atori) operis amphitheatri, proc(uratori) hereditatium Romae, proc(uratori) sacrae monetae, proc(uratori) ferr(ariarum), proc(uratori) ann(onae) pro(vinciae) Narbon(ensis)*, etc.

P. 216, n° 28. Henchir Tell-el-Caïd.

54

IMP·CAES·M·AVR·V
CLAVDIO PIO F·AVG·
PONT·MAX·TRIB·
POT·II COS·II·PRO
COS·
MVNICIPIVM THAGA
RITANVM MAIVS DE
VOTVM NVMINI MA
IESTATI QVE EVS
D·D·P·P·

l. 1 et suiv. *Imp(eratori) Caes(ari) M. Aur(elio) V(alerio) Claudio Pio F(elici) Aug(usto) pont(ifici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) II, co(n)s(uli) II, proco(nsuli).*

La ville de Thagari majus est maintenant identifiée.

P. 219, n° 38. Henchir-Sidi-Ben-Hamida. Fragment de loi.

55)

[illegible]
IX·HAC·LEGE·DARI·DIBITAM·P
RVCTVM·NATVM·CENTESIA
M·QVI·EX·HAC·LEGE·INST
GE·DARI·FIERI·PRAEST
ABITVR·COLON
[illegible]

... *[e]x hac lege dari d[e]bitam.... [f]ructum? natum centesi[m]a... qui ex hac lege inst[itutus erit] ?... [ex hac le]ge dari fieri praest[ari].... abitur colon[is].....*

P. 220, n° 40. Henchir-Sidi-Abd-el-Kerim. Dans un puits.

56) PRO *salute dom*INORVM AVGVSTORVM QVE NO
[redacted]IS[redacted]T[redacted]I GRACCHI VTRIQ
[redacted]*reipubl*ICAE SABZIENSIV *m*
[redacted]T[redacted]ET *iu*LIVS SECVNDVS P

L'intérêt de cette inscription est de faire connaître un nom de ville nouveau, *Sabzia*.

P. 220, nº 41. Metcha-Cheikh-Amar (à 1,500 mètres de la koubba de Sidi-Abd-el-Kerim) ; sur un montant de porte.

57) ERi *cons*TANTI *invictiss*IMORVM PRINCIPVM
SSIMI PROCO*nsulis pro*VINCIAE AFRICAE
ONLATA O[redacted]S PECVNIA PERFECIT
MEN PERP*etuus et* CVRATOR REIPVBLICAE

... [*et Flavi Val*]*er*[*i Con*]*stanti* [*invictiss*]*imorum principum*...... *am*]*plissimi proco*[*nsulis pro*]*vinciae Africae*... [*c*]*onlata o*... *s pecunia perfecit*... [*fla*]*men perp*[*etuus et*] *curator reipublicae*.

Il est possible que cette pierre appartienne au même monument que la précédente.

P. 222, nº 50. Henchir-Dzemda.

58) *m*·FLAVIO VA
LERIO CON
STANTIO
NOBILISSI
MO CAES·
AVG·SE
MTI*nse*S
P*u*B·
D·D·P·P·

[*M.*] *Flavio Valerio Constantio, nobilissimo Caes*(*ari*) *Aug*(*usto*), *Semt*[*ense*]*s p*[*u*]*b*(*lice*). *D*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*) *p*(*ecunia*) *pu*(*blica*).

Ibid., nº 51.

59) VLPIAE SAE
VERINAE PIAE
CONIVGI
D·N·IMP·CAES·
L·C·DOMITII AVRE
LIANI PII FELICIS
AVG·*Municip. a*VG·
SEM*ta devot nu*
MA*iestati q. eiu*S

Le nom actuel *Dzemda* n'est autre que le mot *Semta*, qui nous est connu par les Notices épiscopales sous la forme *Zemta*.

P. 226, nº 65. Henchir es-Souar.

60) C·IVLIO·MAXIMO·EQVO·PVBLICO
EXORNATO·AEDILICIO·QVESTO
RIO·SPLENDIDISSIMAE·COL·IVL
AVRELIAE·ANTONINIANAE·KARTHA
GINIS·CVRATORI·REIPVBLICAE
SPLENDIS*simi m*VNICIPII·AB
THVGNITANORVM·OB·INSIGNEM
EIVS·ERGA·REMPVBLICAM·ET·OR
DINEM·ET·VNIVERSOS·CIVES·AD
FECTIONEM·ET·SIMPLICITATEM
ORDO·SVA·PECVNIA·POSVIT·

l. 3. *splendidissimae coloniae Jul(iae) Aureliae Antoninianae Karthaginis.*

Henchir-Snobbeur. Fragment de délibération du conseil municipal avec mention d'une constitution impériale. Fac-similé, d'après un estampage et une photographie de M. Hannezo.

61)

...... et] *Acilio Glabrione ii? co(n)s(ulibus), pr[id(ie) Ka?]l(endas) Aug(ustas)...... et possessorum civium; ibi Victor Callitios(i) f(ilius) et Hono[ratus..... v(erba) f(ecerunt) :.....] questos quod agri suorum pecoribus ovium devas[tarentur] ..... conrosas esse, quod ipsum initium honoris nostri [fuit] ...... facta etiam mentione sacrarum litterarum...... [no]stramque de[nu]ntiationem initium honoris .... eis contu...... rum prodesse et aliter ea res..... se[cu]ndum sacras co[nstituti]ones actum fuerit quae..... [s]ubj(i)ciendam existima[vim]us..... sum mihi? desiderium vestrum videtur et exemplo adjuva[nte? decrevimus : ne quis .....] vestrum invitis vobis pecora pascendi gratia indu[cat.......]re; quod si ignorante domino serv(u)s indux[eri]t pecora..... [ip]sum servum proco(n)s(ul) severe constituet; si jussu domini........ e]tiam praetium servi ex forma censoria denarios D dominus [dare debebit; si......] sua sponte id admiserint a proco(n)s(ule) [p]lectentur? it aut in..... [e]legentur; quit fieri placeret de ea re universi censuerunt. .... unius cuju[scum]que pecora pascend[i gratia]...... [cons]titutione.....*

P. 234, nº 92. Bir-Magra.

62)

D·M·S·
C·TVRRANI
VS C·FIL·HO
NORATVS
PIVS VIX·AN
NIS·■X D·II
H·S·E
C·TVRRANIVS AD
IVTOR MIL·STATIONA
RIVS OBSEQVENTISSIMO
FIL ❦ POSVIT

l. 2 et suiv. *C. Turanius, C. fi-l(ius) Honoratus pius vix(it) annis ...X, d(iebus) II. H(ic) s(itus) est).*

P. 236, n° 100. Henchir-Zenn-grou.

63)

IMP❦CAES❦DIVI
TRAIANI❦PARTHICI
F❦DIVI❦NERVAE
NEPOTI❦TRAIANO
HADRIANO❦AVG
PONTIFICI❦MAX
TRIB❦POT❦XIII
COS❦III❦P❦P❦
CIVES ROMANI QVI
VICO HATERIANO
MORANTVR

l. 5 et suiv. *Aug(usto) pontifici max(imo) trib(unicia) pot(estate) XIII, co(n)s(uli) III, p(atri) p(a-triae).....*

Le monument est de l'année 129. Il apprend le nom ancien de la ruine : *vicus Haterianus* et non *Ateriensis* comme il est écrit dans les listes épiscopales.

P. 236, n° 101. Henchir-Sidi-Naoui. Grande inscription dont un fragment figure au *Corpus* (VIII) sous le n° 754.

64) *a*)

FORTVNAE·
PRO·SALVTE·IMP·CAES·DIVI·M·ANTONINI P *ii*
HADRIANI·PRONEP·DIVI·TRAIANI·PART *h*
ADIABENICI·PONTIF·MAX·TRIB·POT·IIII
M·PINARIVS·FORTVNATVS·FL·PP·TEMPLVM·FORT
M·SALVIVS·CELSVS·PINARIANVS·NEPOS·ET·HERES *i*
CONSOMMAVIT·IDEMQ·DEDICAVIT·ET·OB·DEDIC

b)

REDVCI· AVG·
GERMANICI·SARMATICI·FILI·DIVI·COM
ICI·ABNEP·DIVI·NERVAE·ADNEP·L·SEPTIM
IMP·VIII·COS·II·P·P·ET·M·AVRELI·ANTONIN *i*
VNAE·QVOD·ADIECTIS·IS MILLE N̄·AD·SVMMAM
N AMOREM·PATRIAE·SVAE·MVLTIPLICATA·PEC
ATIONEM·SPORTVLAS·DECVRIONIBVS·ITEM E
ET·SPECTACVLVM·LVDORVM·SCAENICORVM

c) SACRVM
MODI · FRATRIS · DIVI · ANTONINI · PII · NEp. *divi*
I · SEVERI · PII · PERTINACIS · AVG · ARABICI
CAES · FILI · EIVS · TOTIVSQVE · DIVINAE · DOMVS
FLAM · SVI · EX IS VII MIL · DISTRIBVENDVM · PROMISERAT
VNIA · SIMVLACRO · AVRO · *rec*VLTO · SOLO · PVBLICO
PVLVM · ET · GYMNASIVM · VNIVERSIS · CIVIBVS · DEDIT
ED ·

l. 4. *pontif(icis) max(imi) trib(unicia) pot(estate) IIII, im(peratoris) VIII, co(n)s(ulis) II, p(atris) patriae*).

l. 5. *fl(amen) p(er)petuus) templum Fortunae quod adjectis sestertiis mille nummis ad summam flam(onii) sui, ex sestertium VII mil(ibus)*.

l. 8. *ed(idit)*.

Date de l'inscription : 196. C'est la dédicace d'un temple de la *Fortuna Redux*.

P. 239, n° 107. Henchir-es-Souar. Inscription trouvée par M. le lieutenant Wimpffen, au sud des ruines, sur une pierre isolée non loin d'un torrent qui porte aujourd'hui le nom de *el-Haddada* (la limite).

EX AVCT IMP
VESPASIANI
AV*g*. *p* P FINES
*provinci*AE NO
*v*AE ET VETER DE
*re*CTI QVA FOSSA
AFVIT PER RVTILIV[m]
*g*ALLICVM ЄS PON[t]
et SEIIIIVM CAECIL[i]
*a*NV*m* PR*a*ETORE*m*
*l*EGATOS AVG
F D

Ex auct(oritate) Imp(eratoris) [V]espasiani Au[g(usti) p(atris)] p(atriae), fines [provinci]ae no[v]ae et veter(is) de[re]cti qua fossa afuit per Rutiliu[m G]allicum co(n)s(ulem) pon[t(ificem) et] Sentiu[m] Caecil[ia]nu[m] pr[a]etore[m], [l]egatos Aug(usti).....

P. 241. Inscription de Bougie (plus haut, n° 28).

P. 243. Héron de Villefosse. Cachet d'oculiste trouvé à Montey-Saint-Pierre (Ardennes).

a) M · VAL · SEDVLI · PENICIL
LE AD OMNE LIPP EX OVO

M. Val(erii) Seduli, penicille ad omne(m) lipp(itudinem) ex ovo.

b) M VAL SEDVLI DIASM
YRN POST IMP LIP EX O

Diasmyrn(es) post imp(etum) lip(pitudinis) ex o(vo).

c) M VAL SEDVLI EVODE
S AD ASPRIT ET CICA VE

Euodes ad asprit(udines) et cica(trices) vet(eres).

d) M VAL SEDVLI DIAMI
SVS CROCO AD ASPR VE

Croco(des) ad aspr(itudines) ve(teres).

Bulletin de Correspondance hellénique, 1893.

P. 502. Près du village de Alifaradin, sur la limite de la Pisidie et de la Cibyratide. — Les restitutions sont de M. Diehl.

68)

*Impp. Justinus et Justinianus AA. Archelao pr. pr. Orientis. Qui*A *omnes indemnes con venit nostros ser*VARI CO*ll*AT*ores prae cipue possessio*NЄS AΔ UE*u*ЄRA*bile ora torium sa*NCTI APOSTOLI I O*h*AN*nis per tinentes ea* PROVIDENTIA *frui* OPOR*tet; propter ho*C MEMORATAS PRECIBVS *pos sessiones* ЄORVM COLONOS VEL AΔSCRIP *ticios et c*VRATORЄS AVT CONΔVCTORЄS S*e curos ab omi*NI LAЄSIONЄ PERMANЄRЄ TAM *a transitu mi*LITVM VEL VIOLЄNTIAЄ PROHIBIT *oribus qu*AM AB ILLIS MILITIBVS QVI SЄΔЄS *prope ea*SΔЄM POSSESSIONES HABЄRЄ NOS *cuntur* NVLLO ЄORVM AVDENTE QVO *cumqu*E ΔAMNO EX *qua*CVMQVE OCCASI *one eos* AΔFLIGERE S*i prec*ЄS UERAЄ SVNT *competend*IS ORACVLI SA*cra sanc*TIONЄ ΔЄCЄR *nimus : quam re*CTOR PROVINCIAЄ *u*NA CVM *officio suo modis omni*BVS OB*se*R*v*ARE EF*fi ciet severissima p*OENALI CONΔЄMN *atione...... mini*MЄ DE FVTVRA CONT *ra violatores nostror*VM APICVM OMNI OBR *eptione......* NTIVM SIVE PЄR SACRVM *apicem, sive pe*R *v*ICЄM POSTVLATION*is aut* ALLO QVO *libe*T MOΔO FACTA IAM VEL *f*VTVRA CESSAN*t*E ΔATA KALENDAS IVNIAS CONSTANTINOPOLI MAVORTI O VIR*o* CLARISSI MO CONSVLЄ + MI RESCRIPSI + RЄCO GNOVI + ΑΠΟ ΤЄ ΚΑΙ ΑΛΛΩϹ ΑΖΗΜΙΟΥϹ ΠΡΟϹΗΚ*ει* ΤΟΥϹ ΗΜЄΤЄΡΟΥϹ *φ*ΥΛΑΤΤЄϹΘΑΙ ϹΥΝΤЄΛЄϹ ΤΑϹ ΜΑΛΙϹΤΑ ΤΑϹ ΚΤΗϹЄΙϹ ΤΑϹ ΤΩ ϹЄΠΤΩ ЄΥ ΚΤΗΡΙΩ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΑΠΟϹΤΟΛΟΥ ΙΩΑΝΝΟΥ ΠΡΟϹ ΗΚΟΥϹΑϹ ΤΑΥΤΗϹ ΤΗϹ ΠΡΟΝΟΙΑϹ ΑΠΟΛΑΥ ϹΑΙ ΧΡΗ ΚΑΙ ΔΙΑ ΤΟΥΤΟ ΤΑϹ ΦЄΡΟΜЄΝΑϹ ЄΝ ΤЄϹ ЄΙΚЄΤΗΡΙЄϹ ΚΤΗϹЄΙϹ ΚΑΙ ΤΟΥϹ ΤΟΥΤΩΝ ΓЄΩΡ ΓΟΥϹ ΚΑΙ ЄΝ ΑΠΟΓΡΑΦΟΥϹ ΚΑΙ ΦΡΟΝΤΙϹΤΑϹ

καὶ μισθωτὰς ἀβλαβεῖς μένειν ἀπό τε στρατι
ωΤωΝ παρόδου ἢ βιωκολύτων, ἀπό τε
ΤΟΥΤωΝ ΤωΥ αΡΙΘΜωΝ ΟΙΤΙΝΕC ΠΛΗCΙΟΝ ΤΟΥ
ΤωΝ ΤωΝ ΚΤΗCΕωΝ ΕΙΔΡΥΜΕΝΟΙ ΓΙΝωCΚΟΝΤΕ μη
δΕΝΟC ΕΚ ΤΟΥτωΝ ΤΟΛΜωΝΤΟC ΟΙΑΔΗΠΟΤΕ Ζη
μιΑ ΕΞ ΟΙΑCΟΥν πΡΟΦΑCΕωC ΤΟΥΤΟΥC CΥΝΤΡΙ
ΒΙΝ ΕΙ ΑΛΗΘΕΙC ΕΙCΙΝ ΑΙ ΔΕΗCΙC ΔΙΑ ΤΗC ΠΡΟCΗΚΟΥ
CΗC ΘΙΑC ΝΟΜΟΘΕCΙΑC ΘΕCΠΙΖΟΜΕΝ ΟΝΤΙΝΑ Τρ
ΠΟΝ ΤΗC ΗΜΕΤΕΡΑC ΘΕΟΤΗΤΟC Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟC
ΑΡΧωΝ ΤΗC ΕΠΑΡΧΙΑC ΜΕΤΑ ΤΗC ΕΙΔΙΑC ΤΑΞΕως
ΑΠΑCΙΝ ΤΡΟΠΟΙC ΠΑΡΑΦΥΛΑΤΤΕCΘΑΙ ΦΡΟΝ
ΓΙΕΙ ΒΑΡΥΤΑΤΗC ΦΟΙΝηC ΟΥΔΑΜωC ΕΛΛΙΨΟΥCης
ΚΑΤΑ ΤωΝ ΠΡΟCΠΕΤΕΥΟΜΕΝωΝ ΚΑΤΑ ΤωΝ ΗΜΕτε
ΡωΝ ΒΑCΙΛΙΚωΝ ΨΗΦωΝ ΠΑCΗC CΥΝΑΡΠΑΓης
ΑΠΟ ΤωΝ ΕΝΑΝΤΙωΝ ΚΑΤΑCΚΕΥΑΖΟΜΕΝων
ΚΑΤΑ ΘΙΟΝ ΨΗΦΟΝ ΕΙΤΕ ΚΑΤΑ ΑΛΛΗΝ Α......
Η ΚΑΙ ΑΛΛω ΟΙωΔΗΟΤΕ ΤΡΟΠω Γεγενη
ΜΕΝΗC ΗΔΗ Η ΜΕΛΛΟΥCΗC ΓΙΝΕCθαι παραυ
τίκα CΧΟΛΑΖΟΥCΗC +

l. 28.

Rescrit des empereurs Justin et Justinien, adressé sans doute au préfet du prétoire Archélaüs (année 527) pour assurer protection aux hommes et aux terres de l'oratoire de Saint-Jean.

P. 549. Legrand. Inscription trouvée à une heure et demie environ de l'ancienne Priape.

69)

IMP
CaeSARI
TRAIANO
HADRIANO
AVG
OLYMPIO
CONDITORI
COl

Donc Priape serait une colonie d'Hadrien.

Bulletin de la Société d'Oran, 1894.

P. 130. Nouvelle borne de la voie de Timziouine vers Lamoricière. Cf. pour le contenu de l'inscription l'*Année épigraphique*, 1892, n° 115 et 1893, n° 105.

P. 132. Saint-Leu.

70) Cavalier tenant son cheval.

D M
NONIVS IV
LIANVS EQVES
ALAE ⋈ VIX
ANN XXV
FRATRES
PIISSIMI
FECERVN̄

l. 4. *alae miliariae.*

Bulletino dell' imperiale Istituto archeologico (sezione romana).

P. 219 et sq. Patsch. La garnison de Préneste d'après les incriptions.

P. 260. Brique trouvée dans les fouilles pour le monument de Victor-Emmanuel.

71) EX FIG INTELLIANIS DE POR COR
PETN ET APRONAN
COS

Ex fig(linis) Intellianis de por(tu) Cor(nelii)? Petin(o) et Apronian(o) co(n)s(ulibus) [an 123].

Bulletino di archeologia e storia Dalmata, 1894.

P. 17 et suiv. Inscriptions trouvées à Danilo près Sebenico.

P. 17, nos 9 et 10.

72) SEXTO · LIC
PINSI · F ·
ANN · XX
H S E

Sexto Lic.... Pinsi f(ilio).

73) APLO
APLINI
FE I F
AN · II

P. 18, nos 11 et 12.

74) TRITANO · IOMINII
IAP XIIII FILIA
ANNORVM XX

Tritano Iominii?? filia.

75) APLO · CV
RBANIA
KABALETI · F
AN IIII

P. 20, no 16.

76) APLIS · LV
NNICVS
TRITI · F · AN
N XV

Hermès, 1894.

P. 204 et suiv. Schulten. Commentaire de la *lex Hadriana* (*Ann. épigr.*, 1892, no 90).

77)
[Pro salute et incolumitate]
[Imp. Caes. L. Septi]mi Severi Pi[i].
[Aug. et Juliae D]omnae Aug. matr(is)
[cast]rorum aram legis divi Hadriani Patroclus Auggg. lib(ertus) proc(urator) instituit et legem infra sc(r)iptam intulit.
Exemplum legis Hadrianae in ara proposita(e). Sermo proc[u]ratorum qui d(icunt)? Caesar(is) n(ostri) pro in
fatigabili cura⟨tor⟩ per quam assidue pro humanis utilitatibus excubat omnes partes agrorum, qua[e] tam oleis
[pomisque quam frumento?]
[vacant] quae in centu-
[ris finitim]is saltus Blandiani
[Udensisque et i]n illis partibus su(nt)

quae ex saltu Lamiano et Domitiano juncta Thusdritano
sunt, nec a conductoribus ex(er)centur isque qui occupaverint possidendi ac fru[en]di eredique s[u]o relinquendi id jus datur
quod et lege Ha(dri)ana comprehensum de rudibus agris
et iis qui per X a(n)nos continuos inculti sunt; nec ex
Blandiano et Udensi <*sal*>
saltu majores [p]*artes fruc-*
[*tuum qua*]*m co*[*loni is qui deserta a cult*]-
oribus occupave[*rit sed pariter ac hi so*]
lent tertias part[*es fructuum dare debe*]-
bit. De his quoque r[*elictis partibus quae*]
ex Lamiano et Domit[*iano saltu jun*]-
ctae Thusdritano sun[*t tertias dare debe*]-
bit. De oleis quas quisq[*ue e possesso*]-
ribus posuerit aut oleastris [*inse*]-
ruerit, captorum fructuum nu[*lla pars*]
decem proximis annis exiget[*ur*];
set nec de pomis septem annis proximis;
nec alia pom(a) in divisione umquam
cadent qu(a)m quae venibunt a possessoribus. Quas partes aridas fructum quisque debebit dare eas pr[*o*]*ximo quinquennio ei dabit, in*
cujus conductione agr(um) occupaverit; post it tempus ration[*ibus fisci*].

THE JOURNAL OF THE BRITISH ARCHEOLOGICAL ASSOCIATION, 1893.

P. 206 et suiv. G. Lambert. Visite à Caerbon. Inscriptions déjà publiées au *Corpus*.

LEPZIGER STUDIEN, 1893.

P. 3 et suiv. O. Schilling (78). Histoire des légions I *Minervia* et XXX *Ulpia*. *Corpus* des inscriptions relatives à ces deux légions.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE PUBLIÉS PAR L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, 1893.

P. 419 et suiv. J. Toutain. Inscriptions de Tunisie.

P. 226. (Voir plus haut le n° 48.)

P. 428. Chemtou. Au forum, près d'une exèdre monumentale.

79) SCHOLA
*au*G [redacted] ANTO *nini*
a FVND *amentis*

P. 436. Sur un bloc de marbre, employé dans la construction de l'amphithéâtre.

78) HADRIANI AVG D
LOC
CAMERINO Ē NIGRO COS
SVB CVRA AGATHAE LIB

Hadriani Aug(*usti*) *d*(*omini*), *locus... Camerino et Nigro co*(*n*)*s*(*ulibus*), *sub cura Agathae lib*(*erti*).

Date : année 138.

P. 446. Sidi-Acem, à 3 kilomètres de Chemtou.

81) D N IMP MAGNO MA
GNENTIO P F SEMP*er*
AVG COL THVNVSVDA *mai*
ETATI EIVS DEVO*ta*

l. 1. *D*(*omino*) *n*(*ostro*) *Imperatori*; l. 2. *P*(*io*) *F*(*elici*) *semp*[*er*]; l. 3 et 4. *Aug*(*usto*), *col*(*onia*) *Thunusud*[*a maj*]*e*(*s*)*tati*.

Henchir-Frouri, à 3 kilomètres sud-est de Chemtou.

82) AVG · LIB ALCETA PROC M N IV[redacted]
OPERAM PRAEBENTIBVS DEVOTAM MODE*s*TO S[redacted]LL[redacted]
ORNAMENTARIVM OPERIS EORVM INSIS*tente?*[redacted]

.....*Au*(*gusti*) *lib*(*erto*) *Alceta proc*(*uratore*) *m*(*armorum*) *N*(*umidicorum*).

P. 457. Henchir-Guergour. Plusieurs épitaphes avec noms indigènes, par exemple celle-ci.

83) D M S
SATTVN ZABONIS
F · P · VIX
AN · LIII
H · S · E · T · T · L · I · OS

l. 3 et suiv. *F*(*ilius*) *p*(*ius*) *vix*(*it*) *an*(*nis*) *LIII*; *h*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*); *t*(*ibi*) *t*(*erra*) (*levis*). [*T*(*ibi*)] *o*(*ssa*) [*b*(*ene*)]?

P. 461 et suiv. Gsell et Graillot. Inscriptions recueillies au nord de l'Aurès.

P. 470. A Tamagra (17 kilomètres au sud-ouest de Khenchela).

84) SALV[redacted] N HS PRAEDS PRVATS
VIANI MAR · TIALIAN C V
VECTIGALIA LOCANTVR
VI TIRONILIANI EIVS LEONTIOR

.....*in his praedi*(*i*)*s privatis*..... *Ju*[*niani*] *Martialiani c*(*larissimi*) *v*(*iri*) .....*vectigalia locantur*..... *i Tironiliani, ejus, Leontior*(*um*).

P. 477. A 1,600 mètres environ de Timgad sur la route de Khenchela, au-dessus de l'Oued-Morri.

85) LIBER*o* PATR*i* AVG SACRVM
· I · CALPVRNIVS · FORTVNATVS · CISTIFER · PEDISEQVARIVS ET · IVLIA
PATTARA · VXOR · PEDISEQVARIA ET · CALPVRNIVS · RESTVTVS · CISTIFER · PEDISEQVA
RIVS · ET · CALPVRNIA · FORTVNATA · FIL · PEDISEQVARIA · ET · CALPVRNII · FORTVNATII
FILII CISTIFERI · PEDISEQVARI VOTVM SOLVERVNT

l. 2. *L*(*ucius*) ou *T*(*itus*) *Calpurnius*.

P. 81. Henchir-Mamra. Dans un cartouche à queues d'aronde.

86) CVRIOSOS PEDICO
INVIDE KACAS

Cf. Martial (XI, 3, 5) : *Pedicant, Philomuse, curiosos.*

P. 510. Au Hammam, près de Khenchela.

87) I · CALIDIVS
BASSVS
PRAEFE
COH · II · GEMEL
TRA

T. ou *L. Calidius Bassus prae-fe(ctus) coh(ortis) II Gemel(lae) Tra(cum).*

MITTHEILUNGEN DES KAIS. DEUTSCHEN ARCHAEOLOGISCHEN INSTITUTS, 1893.

P. 333. Nysa.

88)
ΑΙΛΙΟΝ ΙΟΥΛΙΟΝ ΠΡΟδον?
ΕΥΒΟΥΛΙΑΝΟΝ ΥΠΑΤιχῶν
ΚΑΙ· ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΩΝ ΣΥΓγενῆ
ΑΙΛΙΑ·ΦΛΑΒΙΑ·ΕΓΝΑΤία
ΚΑΠΕΤΩΛΕΙΝΑ
Η ΑΞΙΟΛΟΓΩΤΑΤΗ
ΤΟΝ ΕΑΥΤΗΣ ΣΥΝΒΙΟν

NOTIZIE DI SCAVI DI ANTICHITÀ, 1893.

P. 521. A Naples.

89)
viRtutuM *Omnium ac tot meri*
TORVM · VIRO · CENSVRAE
CVLMINE · ET · MODERATIONE
PRAECIPVO · PROVIDO · SEMPER
ET · STRENVO · INDVLGENTI
BONO · BENIGNO · IVSTISSIMO
NICOMACHO FLAVIANO · V · C
CONSVLARI CAMPANIAE
PROCONSVLI · ASIAE · PRAEFECTO
VRBI · ITERVM · PATRONO
ORIGINALI · STATVAM · CENSVIT
ORDO AB HIS · SEMPER · DEFENSVS
AC · POPVLVS

l. 7. (*viro*) *c*(*larissimo*).

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, 1893.

P. 5. et suiv. Tessères de plomb romaines. — *Corpus* des tessères de cette sorte connues; elles sont classées par catégories : impériales, religieuses, militaires, etc.

RECUEIL DE NOTICES ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE, 1893.

P. 78 et suiv. R. Cagnat. Réflexions sur le *cursus honorum* de Q. Antistius Adventus (*Ann. épigr.*, 1892, n° 88).

P. 157 et suiv. Delattre. Inscriptions nouvelles de Carthage. De nombreux fragments.

P. 166.

90) *D(iis) m(anibus) s(acrum).*
Nomen non dico nec quod vixerit annis
Ne dolor in mentem cum legimus maneat.
Infans dulcis eras, sed tempore parvo.
Mors vitam vicit ne libertatem teneres.
H....., non dolor est ut quem amas pereat :
Nunc mors perpetua libertatem dedit.

P. 170. Lamelles de plomb avec inscription cabalistisque.

91) Face *a*)



Partie postérieure *b*)



Le P. Delattre lit : a) *Dromyle trochile te lepihai? meamedorsis gyfa des laqueos ut helidron helidron.*

b) *Expeissimiz ex gynedeheanerizzisze ton logon.*

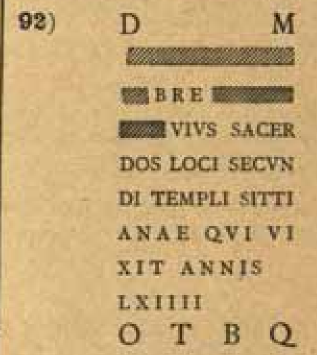
P. 183 et suiv. Vars. Inscriptions de la province de Constantine.

P. 198. Bougie. Dédicace à Annius Postumus (plus haut, n° 28).

P. 206. Khenchela (cf. plus haut le n° 84).

P. 345. Constantine. (Copie de M. Vars, confirmée par un estampage que je dois à son amabilité et à celle de M. Mercier.)

92)



D M

BRE

VIVS SACER

DOS LOCI SECVN

DI TEMPLI SITTI

ANAE QVI VI

XIT ANNIS

LXIIII

O T B Q

A noter le *templum* (*coloniae*) *Sittianae*.

REVUE DE PHILOLOGIE, 1894.

P. 170. R. Cagnat. Inscription de Tunisie (Henchir-Khemissa), contenant le mot *epitonium*.

93) MERCVRIO AVG · SAC ·
PRO SALVTE IMP · CAES · M · AVRELLI SEVERI ALE
XANDRI PII FELICIS AVG · P · M · P · P · TRIB · POT · XII
PROCOS ET IVLIAE MAMEAE AVG · MATRIS AVG ·
ET SENAT · ET PAT · TOT · Q · DOMVS DIVINAE EORVM
Q · CERVIVS L · F · LVCRETIVS MAXIMVS ET C · GEMINIVS
C · F · VICTORICVS AEDILES S · P · F · ET OB DEDICATIONEM
EPVLVM DECVRIONIBVS ET MISSILIA POPVLO
DEDERVNT ET FISTVLA PLVMBEA CVM EPITONIO
AEREO AD LABRVM LAPIDEVM AQVA VT SALIRET
AEQVE SVA PECVNIA CVRAVERVNT
L · D · D · D ·

l. 3. *p(ontificis) m(aximi), p(atris) p(atriae) trib(unicia) pot(estate) XII.*

l. 4. *et senat(us) et pat(riae) to-t(ius)q(ue).*

l. 7. *s(ua) p(ecunia) f(ecerunt).*

P. 126 et suiv. Lafaye. Remarque sur un passage de l'inscription des jeux séculaires (*Ann. épigr.*, 1892, nº 1). L'auteur combat l'opinion de M. Mommsen sur l'endroit où le *Carmen saeculare* d'Horace fut chanté.

2ᵉ TRAVAUX RELATIFS A L'ÉPIGRAPHIE ROMAINE

O. Cavvadias. FOUILLES D'ÉPIDAURE, Athènes, 1893, in-fº.

Quelques incriptions d'époque romaine déjà publiées dans les revues grecques.

M. Gsell. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES EN ALGÉRIE, Paris, 1893, in-8º.

Un grand nombre d'inscriptions trouvées surtout dans la région de Sétif.

P. 1 et suiv. Fouilles de la basilique de sainte Salsa à Tipasa.

P. 17 et suiv. Ruines romaines au sud-est de Sétif.

P. 267. Ruines à l'ouest de Sétif.

P. 293. Inscriptions de Khamissa, de Mdaourouch, et de Ksiba-Mraou.

Parmi les 700 inscriptions que contient ce travail, j'ai choisi les suivantes comme méritant surtout l'attention de ceux qui ne sont pas spécialisés dans les études africaines.

P. 257 A 60 mètres environ de la fontaine d'Aïn-Mafeur.

94)

imp cAES·
divi magni ANTONINI *filio*
m. aurelio ANTONINo *p. f.*
aug ..... LOBRNENSES D*evo*
ti numini I EIVS·

L'ethnique *Lobrinenses* ou ...*lobrinenses* est nouveau.

P. 572. A Ras-el-Oued sur l'Oued-el-Ksob.

95) [*Qualia p*]*allente*[*s d*]*eclinant l*(*i*)*lia cul*[*mos*].
[*Pubent*]*esq*(*ue*) *rosae primos moriuntur ad* [*austros*]
[*Aut ubi*] *ver*(*na*) *novis expirat purpura pra*[*tis*]
................................*mortis erat pallentis imago*
....*ante pietatis*....
..............................*magnum da*.....
....*paren*[*t*].....

Les trois premiers vers sont de Stace (III, 3, 128-130).

P. 286. Près d'une basilique chez les Hassnaoua.

96) NVNDINA ☉
ANNV · QVOD
PRAECEPIT
IOVIS · ET · IV
BA · ET · GENIVS
VANISNESI
QVOD · PRECEPE
RVNT · DII · INCI
ROZOGL EZIM

Le détail du texte échappe dans les deux dernières lignes. La sixième ligne contient sans doute le nom de la localité : *genius Vanisnesi*.

R. Cagnat.

TABLES

DU TOME XXIV DE LA TROISIÈME SÉRIE

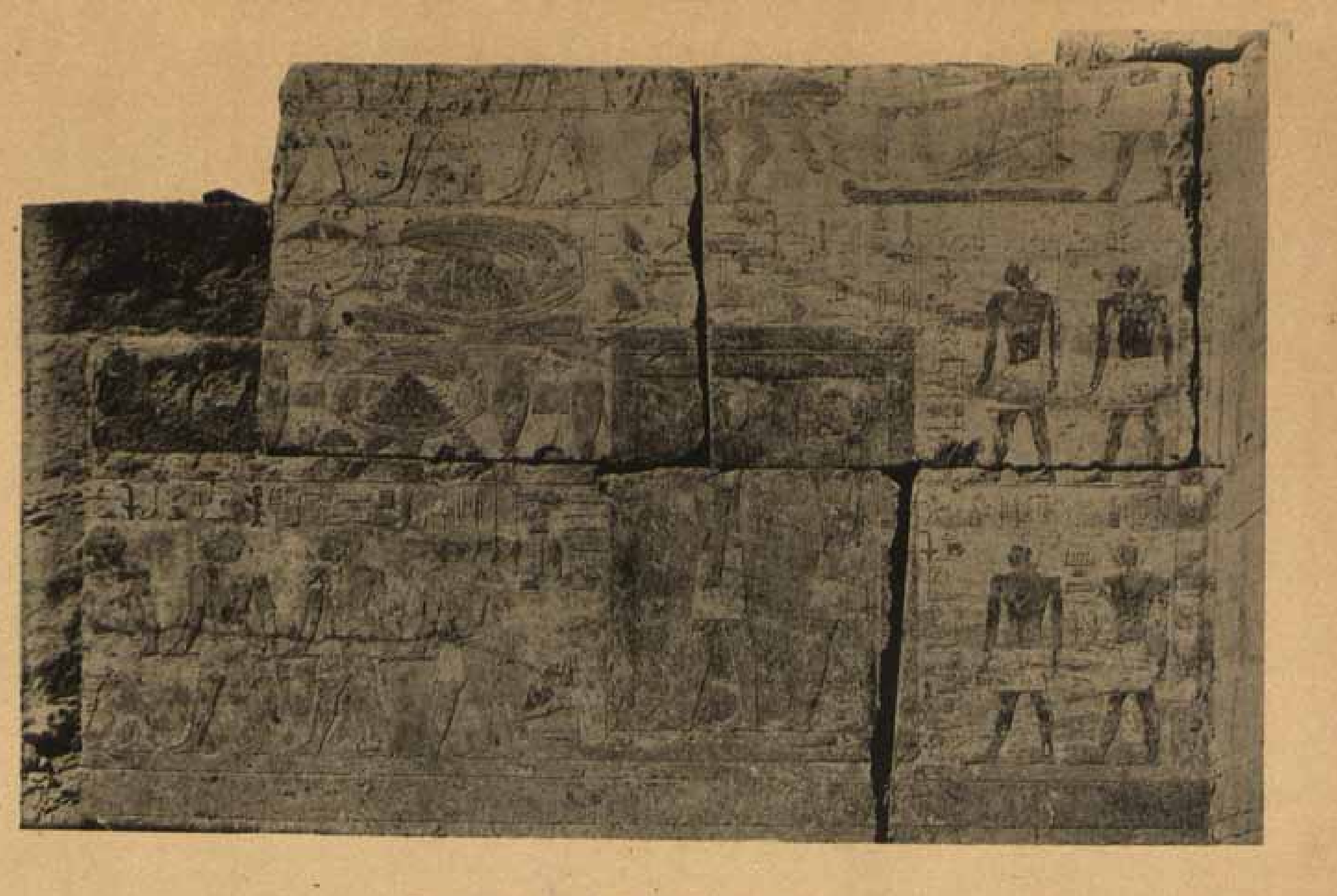
I.—TABLE DES MATIÈRES

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES PLANCHES

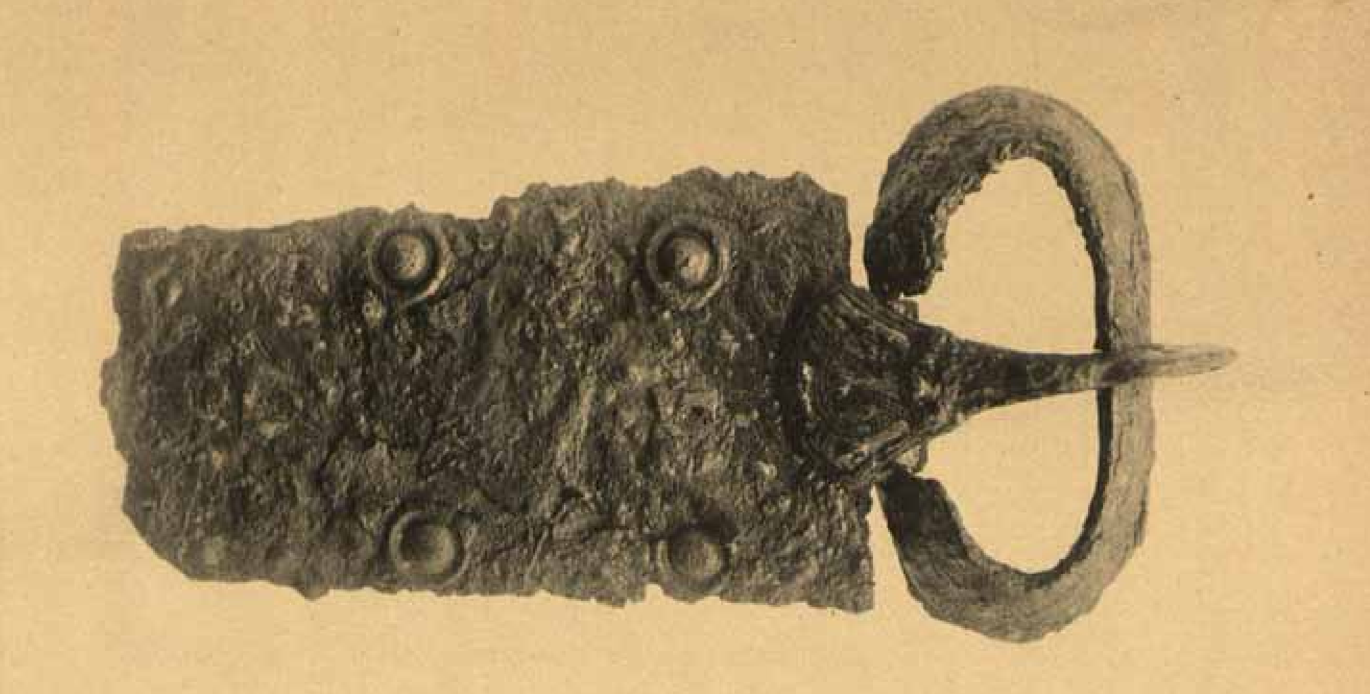
ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.



TOMBEAU DE PTAH-CHEPSÈS



TOMBEAU DE PTAH-CHEPSÈS



PLAQUE DE CEINTURON DE CHÉRISY

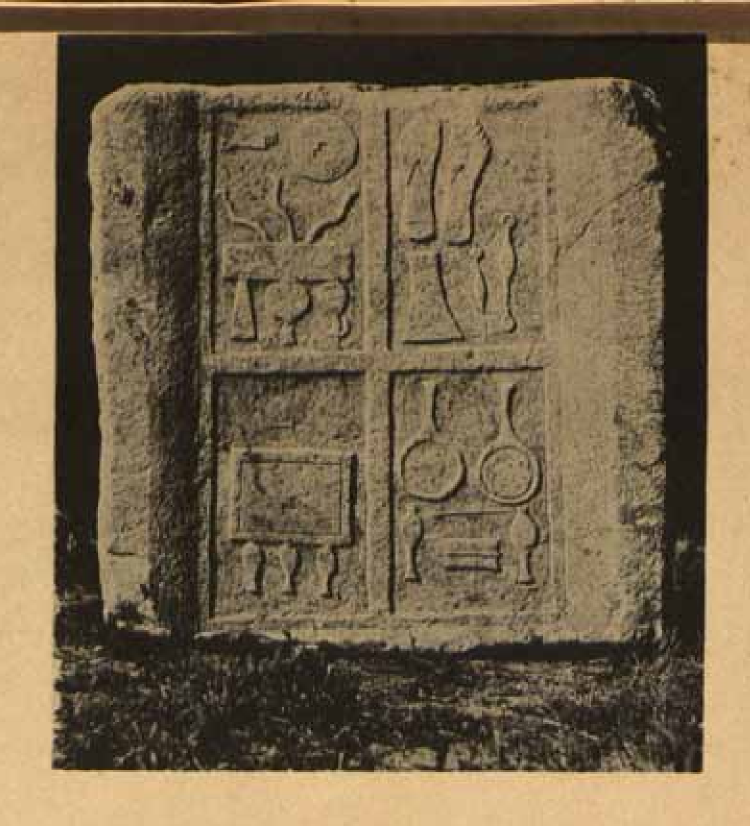


APOLLON DE TRALLES

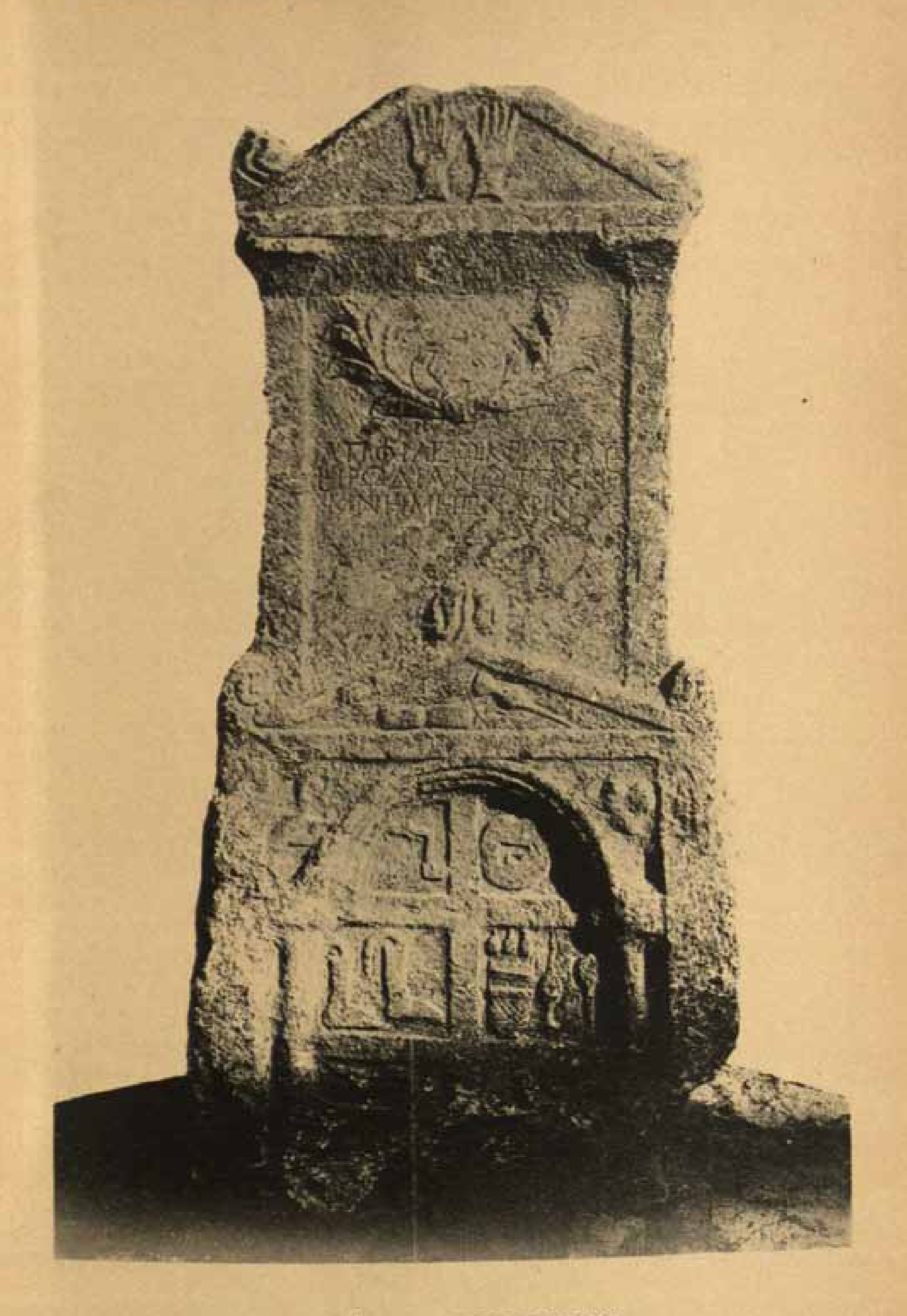
AU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

Phototypie Berthaud, Paris





STÈLES PHRYGIENNES



STÈLES PHRYGIENNES

Phototypie Berthaud, Paris.

Pl. VII-VIII









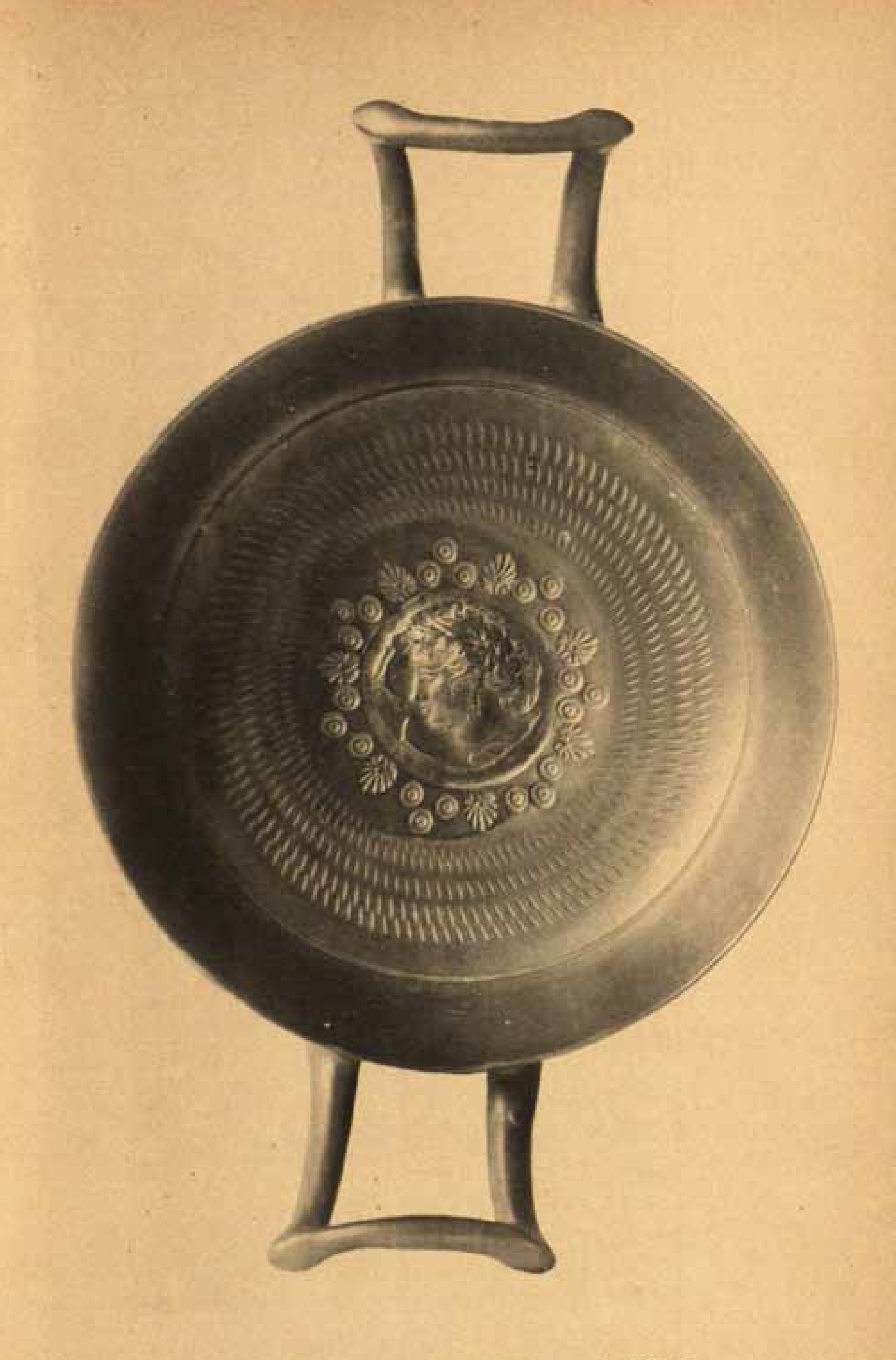


Photogravure F. Hallé

Imp. Eudes & Chassepot

DÉCADRACHMES D'AGRIGENTE.

1 MUNICH (1/2 DU DIAMÈTRE ORIGINAL) 2 ET 3 PARIS (DIAMÈTRE ORIGINAL)



COUPE DU MUSÉE DU LOUVRE

Phototypie Berthaud, Paris.

